



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité



UNION EUROPEENNE

**MISSION D'APPUI AU PROGRAMME SANTA (PS) POUR LE
"DIAGNOSTIC DU DEVELOPPEMENT URBAIN, DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DES DEFIS DE L'URBANISATION DURABLE EN GUINEE"**



**Rapport Final
du Groupe GCI/TAKK**

ONU HABITAT
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

MINISTRE DE LA VILLE DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE L'URBANISME (MVAT-DATU)

Table des matières

Liste des abréviations	4
Liste des tableaux	5
Liste des cartes	7
Résumé Exécutif	8
1. Contexte socioéconomique de la Guinée	24
1.1. Contexte historique et étymologique	24
1.2. Milieu physique et ressources naturelles	25
1.2.1. Géographie et subdivisions du pays	25
1.2.2. Ressources naturelles	25
1.3. Démographie, dynamiques spatiales et évolution urbaine	30
1.3.1. Démographie	30
1.3.2. Dynamiques spatiales urbaines	30
1.3.3. Caractéristiques de la population urbaine	31
1.4. Découpage administratif, définition de l'urbain et évolution des villes	33
1.4.1. Découpage administratif	33
1.4.2. Définition de l'urbain	35
1.4.3. Evolution des villes	37
1.5. Armature urbaine, systèmes urbains régionaux et relations villes-villages	37
1.5.1. Armature urbaine	38
1.5.2. Systèmes urbains régionaux	41
1.5.3. Relations villes-villages	41
1.6. Cadre institutionnel du développement urbain	44
1.6.1. Organismes constituant le cadre institutionnel	44
1.6.2. Analyse du cadre institutionnel	55
1.7. Cadre juridique du développement urbain	58
1.7.1. Dispositions du cadre juridique	58
1.7.2. Analyse de l'impact du cadre juridique	67
1.8. Cadre normatif du développement urbain	70
1.8.1. Outils constituant le cadre normatif	70
1.8.2. Utilité du cadre normatif	75
1.9. Cadre politique et stratégique	77
1.9.1. Contenu du cadre politique et stratégique	78
1.9.2. Analyse des impacts du cadre politique et stratégique	91
2. Analyse de la situation du secteur de l'habitat et de l'urbanisme	94
2.1. Gestion foncière et dynamique d'occupation du sol	94
2.1.1. Gestion foncière	94
2.1.2. Cadastre : outil technique et financier de gestion foncière	96
2.1.3. Dynamique de l'occupation des sols	100
2.1.4. Manne foncière en Guinée	101
2.2. Planification urbaine et protection de la biodiversité	102
2.2.1. Planification urbaine	102
2.2.2. Changements climatiques et protection de la biodiversité	104
2.3. Habitat, logement et cadre de vie	109
2.3.1. Habitat et logement	109
2.3.2. Cadre de vie	116
2.3.3. Femme, habitat et développement urbain	130
2.4. Agricultures, élevage et pêche	131
2.4.1. Agricultures	131
2.4.2. Elevage	133
2.4.3. Pêche	135
2.4.4. Sécurité alimentaire	137
2.5. Secteurs secondaire et tertiaire	138
2.5.1. Industrialisation	138
2.5.2. Tourisme et artisanat	140
2.5.3. Commerce et transports	144
2.5.4. Administration et services	148
2.5.5. Technologies de l'information et communications	149

2.5.6.	Emploi	150
2.5.7.	Production nationale	154
2.5.8.	Consommation	155
2.6.	Salubrité, sécurité et respect des normes.....	156
2.6.1.	Salubrité	156
2.6.2.	Sécurité	157
2.6.3.	Respect des normes	160
2.7.	Développement urbain	164
2.7.1.	Objectifs de l'économie urbaine.....	164
2.7.2.	Précisions des composantes	164
2.7.3.	Analyse croisée des secteurs et composantes	167
2.8.	Géographie économique régionale	167
2.8.1.	Économie locale.....	168
2.8.2.	Financement du développement local	184
3.	Prospectives et défis de l'urbanisation coordonnée et durable	191
3.1.	Analyse FFOM du secteur urbain	192
3.1.1.	Forces actuelles du secteur	192
3.1.2.	Faiblesses actuelles du secteur	193
3.1.3.	Opportunités à saisir par le secteur.....	197
3.1.4.	Menaces à affronter par le secteur	200
3.2.	Enjeux et défis de l'urbanisation	202
3.2.1.	Enjeux et défis relatifs aux composantes verticales	202
3.2.2.	Enjeux et défis relatifs aux composantes horizontales	207
3.2.3.	Enjeux et défis d'ordre général	208
3.3.	Perspectives du développement.....	209
3.3.1.	Perspectives mondiales	209
3.3.2.	Perspectives économiques de la Guinée	211
3.3.3.	Perspectives liées à l'élaboration de la PUN	213
4.	Principales orientations pour la PUN.....	213
4.1.	Orientations stratégiques liées à la réorganisation du secteur	213
4.2.	Orientations stratégiques liées à la production et la gestion foncière	214
4.3.	Orientations stratégiques spécifiques au cadastre	215
4.4.	Orientations stratégiques liées à la production immobilière.....	216
4.5.	Orientations stratégiques liées aux matériaux de construction	218
4.6.	Orientations stratégiques liées à l'urbanisation	219
4.7.	Orientations stratégiques liées aux transports	220
4.8.	Orientations stratégiques liées aux relations villes-campagnes.....	221
4.9.	Orientations stratégiques liées à la gouvernance urbaine	221
4.10.	Orientations stratégiques liées au financement du secteur	222
4.11.	Orientations spécifiques sur le logement social.....	223
4.12.	Orientations stratégiques liées au renforcement des capacités.....	224
4.13.	Orientations stratégiques liées à la situation de la femme	225
4.14.	Orientations stratégiques liées au débat sur la ville	225
4.15.	Orientations stratégiques liées aux aires protégées.....	227
4.16.	Orientations stratégiques liées à la sécurité alimentaire.....	227
4.17.	Orientations méthodologiques liées aux nouveaux enjeux mondiaux.....	228
4.18.	Orientations liées à la résilience et à l'adaptation au changement climatique	229
4.19.	Orientations stratégiques spécifiques liées au COVID-19.....	231
4.20.	Orientations méthodologiques liées à la coordination de l'action publique	232
Conclusion		233
Annexes		235

Liste des abréviations

ACGP	: Administration et le Contrôle des Grands Projets
AGER	: Agence Guinéenne de l'Électrification Rurale
AGETIPE	: Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi
AGIR	: Alliance Globale pour des Initiatives de Résilience
AGRE	: Activité génératrices de revenu et d'emploi
AGUIFIL	: Agence Guinéenne pour le Financement du Logement
AGUIPEX	: Agence Guinéenne de Promotion des Exportations
ANAFIC	: Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales
ANLC	: Agence Nationale de Lutte Contre la Corruption
ANPROCA	: Agence Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole
ANSP	: Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique
ANSS	: Agence Nationale de Sécurité Sanitaire
AOTU	: Autorité Organisatrice des Transports Urbains
APIP	: Agence de Promotion des Investissements Privés
ARPT	: Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications
ARSEE	: Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau et de l'Électricité
ASPPC	: Annuaire Statistique de la Police et de la Protection Civile
ATPC	: Assainissement Total Piloté par les Communautés
BCRG	: Banque Centrale de la République de Guinée
BEMO	: Bureau d'Études et de Modernisation
BERD	: Bureau d'Électrification Rurale Décentralisée
BGEEE	: Bureau Guinéen d'Études et d'Évaluation Environnementale
BID	: Banque Islamique de Développement
BNIG	: Banque Nationale d'Investissement de Guinée
BSD	: Bureau de Stratégie et de Développement
CAPA	: Coopérative pour l'Agriculture et la Production Animale
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDARAM	: Centre d'Études et de Documentation en Architecture et Aménagement
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER-AG	: Centre d'Études de Recherche-Action sur la Gouvernance
CFD	: Code Foncier et Domaniaal
CIAT	: Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire
CILSS	: Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNDUD	: Conseil National du Développement Urbain Durable
CNHJ	: Chambre Nationale des Huissiers de Justice
CNPG	: Conseil National du Patronat Guinéen
CNRG	: Chambre des Notaires de la République de Guinée
CNSA	: Conseil National de Sécurité Alimentaire
CPD	: Comité préfectoral de développement
CPI	: Conseil Présidentiel des Investissements
CRD	: Communautés Rurales de Développement
CU	: Commune Urbaine
DACO	: Direction Nationale de l'Architecture et la Construction
DATU	: Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
DNDC	: Direction Nationale des Domaines et du Cadastre
DNE	: Direction Nationale de l'Énergie
DNH	: Direction nationale de l'Hydraulique
EDGEDG	: Électricité de Guinée
EIES	: Étude d'Impact Environnemental et Social
EME	: Établissements de Monnaie Electronique
ENELGUI	: Entreprise Nationale d'Électricité de Guinée
EPA	: Établissement Public Administratif
EPIC	: Établissement Public Industriel et Commercial
FGH	: Fonds de garantie hypothécaire
FNDL	: Fonds National de Développement Local
FNHU	: Fonds National de l'Habitat et de l'Urbanisme
FODEL	: Fonds de Développement Economique Local
FSF	: Fonds de Sécurisation Foncière
FSPNTMG	: Fédération Syndicale Professionnelle Nationale des Transports et de la Mécanique Générale
FUNAGUI	: Forum Urbain National de la Guinée
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
GNF	: Nouveau Franc Guinéen
GUCEG	: Guichet Unique du Commerce Extérieur de Guinée
HIMO	: Haute Intensité de Main d'Œuvre
IMF	: Institutions de la Micro Finance
INCG	: Indice National de Corruption et de Gouvernance Étude sur la perception
INS	: Institut National des Statistiques
IRAG	: Institut de Recherche Agronomique de Guinée
ISAU	: Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme
MIPME	: Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises
MSPC	: Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

MVAT	: Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
ODD	: Objectifs pour le Développement Durable
OGEG	: Ordre National des Géomètres-Experts de Guinée
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAG	: Ordre National des Architectes de Guinée
ONAIBAT	: Ordre National des Ingénieurs du Bâtiment et des Travaux Publics
ONCQ	: Office National de Contrôle de Qualité
OPG	: Office de la Poste Guinéenne OPG : Office de la Poste Guinéenne
OSIWA	: Open Society Initiative for West Africa
PAC	: Port Autonome de Conakry
PASANDAD	: Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable
PCAIB	: Programme d'Appui aux Initiatives de Base
PDU	: Plan de Développement Urbain
PDU	: Plan de Développement Urbain
PERD	: Projet d'Electrification Rurale Décentralisée
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNDA	: Politique Nationale de Développement de l'Agriculture
PNDES	: Plan de Développement Economique et Social
PNDH	: Programme National de Développement Humain
PNDHD	: Programme National de Développement Humain Durable
PNDL	: Programme National de Développement Local
PNIASA	: Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
POS	: Plan d'Occupation des Sols
PPP	: Partenariats Public-Privé
PRMEDP	: Programme Régionale de Moyens d'Existence Durable des Pêches
PROSMI	: Programme pour la Santé Maternelle et Infantile
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PUD	: Plan d'Urbanisme de Détail
PUN	: Politique Urbaine Nationale
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAP	: Système d'Alerte Précoce
SDAM	: Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove
SDAU	: Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SE	: Société d'Etat
SEA	: Service des Equipements et Approvisionnements
SEG	: Société des Eaux de Guinée
SEM	: Société d'Economie Mixte
SENASOL	: Service National des Sols
SIM	: Systèmes d'Information de Marchés SIM : Systèmes d'Information de Marchés
SNAPE	: Service national d'aménagement des Points d'Eau
SNAPE	: Service National d'Aménagement des Points Eau
SNAT	: Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNCFG	: Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée
SNE	: Société Nationale d'Electricité
SNPV-DS	: Service National de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées
SOGEL	: Société Guinéenne d'Electricité
SOGUICO	: Société Guinéenne de Construction
SOLOPRIMO	: Société de Logements à Prix Modéré
SOMACO	: Société Mixte d'Aménagement et de Construction
SOMCAG	: Société de Manutention de Carburant Aviation de Guinée
SONAPI	: Société Nationale d'Aménagement et la Promotion Immobilière
SOTRAGUI	: Société de Transports de Guinée
SPAT	: Secrétariat Permanent de l'Aménagement du Territoire
SPD	: Service Préfectoral de Développement
SPTD	: Service Public de Transfert des Déchets
SSAOA	: Sécurité Sanitaire des Aliments d'Origine Animale
TR	: Termes de Référence
UNTRG	: Union Nationale des Transporteurs Routiers de Guinée

Liste des tableaux

	Numéros et titres	Pages
Tableau 01	: Subdivisions naturelles de la Guinée	25
Tableau 02	: Formations forestières naturelles	28
Tableau 03	: Evolution de la population urbaine par région (effectifs et %)	30
Tableau 04	: Evolution de la population urbaine de 2014 à 2030	31
Tableau 05	: Répartition de la population urbaine au 1 ^{er} juillet par année de projection selon le sexe en millions d'habitants	32
Tableau 06	: Situation et statut dans l'activité en % (2014)	32
Tableau 07	: Niveaux de vie des ménages urbains en % en 2014	33
Tableau 08	: Evolution de l'IDH	33
Tableau 09	: Subdivisions administratives	34
Annexe 10	: Evolution des villes de 30.000 et plus sur près de 60 ans (1983-2040)	37
Tableau 10'	: Evolution de l'armature urbaine	37

Numéros et titres	Pages
Tableau 11 : Echelles et nombre de communes urbaines par région en 2019	40
Tableau 12 : Poids démographiques des communes en 2019	40
Tableau 13 : Réseau routier national en km	42
Tableau 14 : Indicateurs de réseau de télécommunications	43
Tableau 15 : Attributions des directions techniques du MVAT	46
Tableau 16 : Principaux agrégats du secteur des IMF (en fin de période)	51
Tableau 17 : Part de marché des 8 IMF dominants	51
Tableau 18 : Evolution des parts de marché en fin de période	51
Tableau 19 : Evolution du chiffre d'affaires de 2016 à 2018 en milliards de GNF	52
Tableau 20 : Diagramme des acteurs urbains	54
Tableau 21 : Evolution des dépenses du MVAT en milliards GNF	54
Tableau 22 : Taux de fixation de loyers de bâtiments	62
Tableau 23 : Nombre de séismes enregistrés, Guinée	68
Tableau 24 : Système de centres de développement	69
Tableau 25 : Normes de rejet atmosphérique	74
Tableau 26 : Normes en matière de bruit	74
Tableau 27 : Paramètres de rejets des eaux dans le milieu naturel	74
Tableau 28 : Budgets des acteurs du cadre normatif en milliards de GNF	74
Tableau 29 : Types de menaces et pressions sur les ressources naturelles	92
Tableau 30 : Prix des lots en GNF/m ² Tableau 30 : Prix des lots en GNF/m ²	100
Tableau 31 : Moyenne de rendement en tonne/jour	105
Tableau 32 : Statut d'occupation de logement par les ménages	109
Tableau 33 : Loyers mensuels moyens des logements à Conakry (milliers de GNF)	109
Tableau 34 : Rapport loyer mensuel sur SPM ou RNM/t	109
Tableau 35 : Prix moyens à la consommation de matériaux de construction à Conakry (milliers de GNF)	110
Tableau 36 : Coûts de construction par m ² de bâtiment à usage résidentiel en USD	110
Tableau 37 : Seuil de pauvreté (en GNF/personne/an)	110
Tableau 38 : Sources d'eau de boisson	115
Tableau 39 : Modes d'évacuation des déchets solides	115
Tableau 40 : Modes d'évacuation des déchets liquides	116
Tableau 41 : Consommation d'énergie domestique	117
Tableau 42 : Evolution de la CF en d'énergie	118
Tableau 43 : Nombre d'abonnés à l'EDG	118
Tableau 44 : Evolution de la longueur du réseau électrique haute tension en km	118
Tableau 45 : Ménages possédant un moyen de transport en %	119
Tableau 46 : Nombre d'entreprises nouvelles créées par secteur d'activité	119
Tableau 47 : Autorisations de licences d'automobile (Conakry)	119
Tableau 48 : Importations de véhicules en nombre	119
Tableau 49 : Immatriculations des véhicules en circulation dans la ville de Conakry (en nombre)	120
Tableau 50 : Accidents de la circulation routière à Conakry	120
Tableau 51 : Trafic ferroviaire dans la ville de Conakry	121
Tableau 52 : Taux de scolarisation au secondaire	122
Tableau 53 : Principales variables dans l'enseignement	123
Tableau 54 : Taux de réussite dans l'enseignement	123
Tableau 55 : Evolution du taux d'étudiants boursiers	123
Tableau 56 : Prix moyens de quelques produits non alimentaires à Conakry	125
Tableau 57 : Infrastructures sanitaires publiques et privées	125
Tableau 58 : Indicateurs d'équipements sanitaires de la Guinée	126
Tableau 59 : Budget 2017 par titre en milliards de GNF (Ministère de la Santé)	126
Tableau 60 : Abonnés aux réseaux de télécommunications	126
Tableau 61 : Population féminine sur douze (12) ans	127
Tableau 62 : Nombres de femmes à des postes de responsabilité	127
Tableau 63 : Rendement agricole	128
Tableau 64 : Exportation des produits agricoles en volume (milliers tonnes) et en valeur FAB (en millions USD)	129
Tableau 64' : Importation du riz en volume (milliers tonnes) et en valeur FAB (en millions USD)	129
Tableau 65 : Equipements agricoles distribués	129
Tableau 66 : Produits et équipements phytosanitaires distribués par l'Etat	129
Tableau 67 : Principaux produits d'élevage (milliers têtes)	130
Tableau 68 : Evolution de la production animale	131
Tableau 69 : Import/export de bétail (transfert transfrontalier)	131
Tableau 70 : Recettes budgétaires de l'élevage (en millions GNF)	131
Tableau 71 : Production (des captures) par type de pêche (tonnes)	132
Tableau 72 : Effort de pêche en nombre de pirogues et de navires actifs	132
Tableau 73 : Nombre de pisciculteurs et encadreurs techniques	133
Tableau 74 : Exportation de produits de pêche	133
Tableau 75 : Production minière et des carrières	136
Tableau 76 : IHPI aux 4 ^{ème} trimestres (Base 2006=100)	137
Tableau 77 : Exportations de produits d'industries minière, alimentaire et métallurgique	137
Tableau 78 : Evolution de l'offre d'hébergement touristique	138
Tableau 79 : Arrivées de non-résidents en Guinée	138
Tableau 80 : Nuitées par motif de séjour en milliers	139
Tableau 81 : Balance commerciale (BC) en millions de dollars USD	142
Tableau 82 : Quantité des produits saisis et détruits (en tonnes)	143
Tableau 83 : Contribution de l'administration et services à la formation du PIB	146
Tableau 84 : Tarifs (milliers GNF) de l'OPG en 2017	147
Tableau 85 : Trafic international entrant et sortant en milliers de minutes	147

Numéros et titres	Pages
Tableau 86 : Données d'emploi des 15 ans et plus en 2014	148
Tableau 87 : Cadre des résultats du PNDES	148
Tableau 88 : Création d'emplois par secteur en 2017	149
Tableau 89 : Effectifs des fonctionnaires en service	150
Tableau 90 : PIB courant optique production en milliards de GNF	151
Tableau 91 : PIB courant optique emplois en milliards GNF	151
Tableau 92 : PIB courant optique revenu en milliards GNF	152
Tableau 93 : Evolution du PIB par tête en USD des pays membres de la CEDEAO	152
Tableau 94 : Dépense de consommation finale	152
Tableau 95 : Dépenses du Ministère de l'Environnement, eaux et forêts (milliards GNF)	153
Tableau 96 : Effectif du personnel du MSPC et diverses infractions constatées	155
Tableau 97 : Liste de normes ISO	157
Tableau 98 : Structuration des composantes verticales	161
Tableau 99 : Schéma de l'analyse croisée	163
Tableau 100 : Deux meilleurs producteurs de vivriers	164
Tableau 101 : Deux meilleurs éleveurs de bétail	168
Tableau 102 : Deux plus gros producteurs de cuirs/peaux	168
Tableau 103 : Nombre de barques de transport mixte et de débarcadères par région	169
Tableau 104 : Répartition des FC de l'État par région en ha (2013)	170
Tableau 105 : Production forestière (en sciages) en 2015	170
Tableau 105' : Exportations des produits forestiers en volume et en valeur	170
Tableau 106 : Nombre des industries identifiées par la SEG et l'enquête 2018 du BSD	171
Tableau 107 : Industries immatriculées à la CNS	172
Tableau 108 : Activités artisanales par région naturelle et par préfecture	172
Tableau 109 : Nombre de marchés, en Guinée	172
Tableau 110 : Evolution du transfert interne du bétail (entre préfectures)	173
Tableau 111 : Nombres moyens d'accidents par région	173
Tableau 112 : Taux de couverture du téléphone mobile par région	175
Tableau 113 : Forages réalisés par région	175
Tableau 114 : Toilettes utilisées par ménages	175
Tableau 115 : Nombre d'établissements de l'enseignement et ratios pour 100.000 habitants	176
Tableau 116 : Couverture personnel et infrastructures sanitaires publics	177
Tableau 117 : Nombre d'équipements des jeunes par région administrative en 2016	177
Tableau 118 : Perspectives économiques à court terme de la Guinée	206

Liste des cartes

1. Régions naturelles ;
2. Régions administratives ;
3. Evolution de la population urbaine ;
4. Découpage administratif ;
5. Villes de 30.000 habitants et plus ;
6. Poids démographique des communes en 2019 ;
7. Evolution du nombre de séismes par région ;
8. Taux de scolarité au secondaire de 2011 à 2017 ;
9. Répartition du nombre des forêts classées par région ;
10. Nombre de marchés par région ;
11. Nombre moyen d'accidents par région ;
12. Nombre d'établissements d'enseignement public ;
13. Principaux ratios de l'enseignement ;
14. Principaux ratios de la santé ;
15. Equipements des jeunes par région en 2016.

Résumé Exécutif

Le "Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée" est l'une des études devant servir de base aux activités conceptuelles du "Programme SANITA villes durables". Il est le fruit d'une méthodologie alliant approche participative, planification stratégique et partenariat, mise en œuvre à partir de multiples concertations avec les principaux acteurs urbains, dont le 1^{er} Forum Urbain National de la Guinée, tenu, du 04 au 06 décembre 2019, à Conakry. Il est donc un produit consensuel et se veut un état des lieux du développement urbain et des politiques publiques à partir duquel seront élaborés (i) une politique urbaine nationale (PUN), (ii) un schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) actualisé, pour le pays, et (iii) un Plan de Développement de Conakry, la Capitale. A cette fin, il apprécie les différents sous-secteurs du développement urbain, évalue des politiques publiques, prospecte les défis et enjeux de l'urbanisation durable et recommande des orientations pour la préparation de la PUN.

A. Diagnostic territorial de la Guinée

Potentialités du pays : La Guinée s'ouvre sur un littoral atlantique de 300 km, fait frontière, sur 3.400 km, avec 6 pays de la CEDEAO (Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Sénégal et Sierra Leone) et s'étend sur une superficie de 245.857 km², habitée, aujourd'hui par près de 12.559.623 d'âmes. C'est un pays naturellement prédisposé à la pêche, au commerce extérieur, à la coopération multilatérale et à toute autre activité inter-pays. Une mosaïque d'ethnies, de cultures, de régions pittoresques lui confère d'énormes opportunités écotouristiques. Le potentiel socioéconomique est constitué de :

- 6,2 millions ha de superficie cultivable dont 22% cultivés ; 362.000 ha de terres irrigables dont 8,34% aménagés ; près de 1.100 cours d'eau ; des ressources en eau de surface estimées à 164.503 m³ et des ressources en eaux renouvelables totales de 226 km³/an (FAO, 2005) qui confèrent au pays d'énormes potentialités agricoles : 840.454 exploitations qui utilise en majorité des hommes et assure les revenus de 57% des ruraux et l'emploi à 52% de la main-d'œuvre...
- une mosaïque de forêt-savane couvrant 53,6% du territoire national : 13.189.000 ha dont 80,7% de savane, 17,4% de forêt et 1,9% de mangroves avec une foultitude des sites écologiques répartis dans les 4 régions naturelles, une flore et une faune très riches et diversifiées, presque toute la gamme de biomes propres à la zone subtropicale qui abrite 3.077 espèces végétales et 3.273 espèces animales...
- un cheptel national de 7,3 millions de têtes de bovins, 6,7 millions d'ovins, 10 millions de caprins et 32 millions de volailles et un gros potentiel de ressources halieutiques, dans les eaux guinéennes...
- les plus grandes réserves mondiales de bauxite, de fer à haute teneur (plus or, diamant, uranium, cobalt et autres ressources du sous-sol dont le cuivre, le nickel et le chrome... : secteur porteur de croissance qui fait 60% des recettes fiscales et 80% des exportations du pays...
- un potentiel hydroélectrique peu exploité (2%), des ressources biomasse d'environ 30 millions de m³ de bois par an, un potentiel solaire de 4,8 Kwhm²/jour, un gisement éolien de 3 m/s de vent en moyenne et des énergies fossiles (pétrole, gaz...) avec des indices prometteurs et un ambitieux programme gouvernemental d'aménagement et de production.

Ces abondantes ressources naturelles font de la Guinée un des pays de la CEDEAO les plus prédisposés au développement économique et la prédestinent à répondre valablement aux surnoms qu'on lui prête souvent : scandale géologique, château d'eau, grenier agricole et centrale hydroélectrique de la région. Cependant, la dépendance de la production agricole et de l'exploitation minière constitue une monoculture qui obère considérablement les ressources budgétaires, la balance des paiements et la valeur du GNF, dès que les cours mondiaux baissent. S'ajoute à cela un autre grand défi : la question de l'énergie, peut-être la plus préoccupante après les problèmes de dégradation des terres et d'assainissement. Toute forme d'activité économique, y compris agriculture, industrie, transports, communications... exige de l'énergie dont le déséquilibre entre besoins et disponibilités a un impact négatif permanent sur l'environnement. Les secteurs sensibles au changement climatique sont : ressources en eau, énergie, agriculture, élevage, foresterie, écosystèmes naturels, santé... Les efforts actuels visant à maîtriser des énergies renouvelables (marémotrice, solaire ou éolienne) ne sont pas encore économiquement viables et le Gouvernement devrait initier des études et installations sur les

technologies relatives à ces formes d'énergie, y compris le recyclage des déchets et la production de biogaz.

Organisation administrative : La Guinée compte 38 communes urbaines (5 à Conakry) regroupant 330 quartiers et 303 communes rurales subdivisées en 2.300 districts ruraux. Ce qui met en exergue la forte dominance du rural sur l'urbain. L'administration est organisée selon 3 niveaux de déconcentration : région administrative, administration préfectorale et administration sous-préfectorale. Sur le terrain, les services déconcentrés ne sont pas en mesure de jouer pleinement leur rôle d'interface entre le niveau central et le niveau local de l'administration publique et leurs capacités d'intervention sont réduites pour plusieurs raisons dont la plupart tiennent à un déficit de bonne gouvernance. La décentralisation a remis en question certains "contrats sociaux". Parmi les faiblesses, on relève la non-opérationnalité des organes consultatifs, l'absence de nouveaux textes d'application et la faiblesse des ressources.

Urbanisation : Le RGPH₂₀₁₄ considère comme ville (centre ou milieu urbain), les chefs-lieux de préfecture et les cités industrielles de Kamsar et Sangarédi. Ce qui porte le nombre des centres urbains à 40. Les dynamiques urbaines sont caractérisées, par la transition urbaine et démographique, la croissance de Conakry et le renforcement récent des centres urbains secondaires, l'urbanisation et la modernisation des moyennes localités, le sous-peuplement d'autres localités et le faible dynamisme économique.

La Guinée compte plus de 10 villes de plus de 100.000 habitants et 5 villes de plus de 200.000 habitants dont Conakry avec près de 2 millions d'âmes. L'urbanisation atteint toutes les régions du pays : la population urbaine de chaque région, en 2019, a déjà dépassé 120.000 habitants et celles de N'Zérékoré, Kindia, Kankan dépasseront chacune le 1/2 million d'habitants, d'ici à 2025 : un défi de taille en termes de besoins de services urbains, bureaux, logement...formation, emplois et revenus décents et stables à plus de 50% de la population urbaine dont 70% de jeunes et 52% de femmes. Actuellement, Conakry seule accueille 16% de la population guinéenne et près de 50% de la population urbaine sur 450 km², soit environ 0,18% de la superficie totale du pays. Cette forte concentration de population, sur ce petit périmètre, génère plusieurs problèmes à l'évolution harmonieuse de la ville dont les plus importants sont l'étalement urbain, la promiscuité, le chômage urbain et l'augmentation de la pauvreté urbaine...

L'exode rural est aussi un déterminant de l'évolution de la population de Conakry, de sa couronne urbaine et de l'armature urbaine du pays tout entier. Ce mouvement continue de vider les localités tant urbaines que rurales de leurs capacités humaines (jeunes formés pour l'économie et bras valides pour l'agriculture) en l'absence d'opportunités de se fixer sur place. Les dysfonctionnements constatés (congestion urbaine, inondations, pollution, inégalités sociales...), croisés avec les perspectives de pression démographique et d'exode rural, font craindre un doublement de la population, à l'horizon 2040, une aggravation des conditions de vie des habitants, une exposition accrue aux risques naturels et industriels et mise en danger des espaces fragiles : mangroves, zones humides, espaces d'économie agricole, zones forestières et reliefs...

L'évolution des échanges villes-villages sont tributaires de l'état du réseau routier qui manque souvent d'entretien : en saison de pluie, des récoltes pourrissent sur site du fait de l'insuffisance des moyens de conservation et/ou de transfert vers la ville. La densité routière est limitée à 17,6 km/100 km² et à 3,8 km pour 1.000 habitants. En se limitant aux routes nationales, elle est de 3,1 km/100 km² et 0,63 km pour 1.000 habitants et est faible par rapport à celles du Ghana (6,2 km/100 km²) et de Côte d'Ivoire (5,1 km/100 km²) mais bonne par rapport à celles du Togo (0,28 km/1.000 habitants) et du Bénin (0,23). La situation s'est un peu améliorée, entretemps, en raison de l'importance des projets de bitumage récemment achevés. Le transport ferroviaire, quant à lui, est constitué d'une seule ligne publique de 662 km, dont l'exploitation est limitée à une section de 36 km, et de trois réseaux de 385 km exploités par les sociétés minières. Les contraintes du secteur des transports sont surtout d'ordre institutionnel, lié à la performance encore insuffisante du secteur, et d'ordre physique, lié au linéaire de routes en bon état, encore faible, et à l'état de délabrement du réseau aussi bien routier que ferroviaire.

B. Cadre institutionnel, juridique, normatif et politique du développement urbain

Le développement urbain constitue un mouvement historique de transformation des formes de la société qui se mesure par : (i) le rapport entre l'effectif des résidents urbains et celui des ruraux, (ii) la

densité de peuplement des différentes zones, (iii) l'expansion territoriale des agglomérations, (iv) la transformation des modes de vie... Il se résume à l'aménagement et la restructuration de l'espace urbain dans ses grandes lignes en cadre de vie restauré, amélioré et salubre.

Pris comme tel, il n'est l'apanage d'aucun secteur spécifique mais constitue un objectif commun à cause de son caractère transversal qui plonge ses ramifications dans tout secteur urbain qui contribue au développement urbain et en tire les moyens de satisfaction de ses besoins. L'analyse du cadre institutionnel du développement urbain ne peut donc se limiter au seul département chargé de sa planification et de sa gestion, mais plutôt ratisser large, pour inventorier et étudier les différentes institutions qui interviennent dans le développement urbain. Le cadre institutionnel, juridique, normatif et politique du développement urbain en Guinée, est assez complet mais souffre des insuffisances ci-après qui obèrent le bon fonctionnement du secteur :

Au plan institutionnel, on note des mécanismes gestionnaires, opérationnels et financiers mais avec :

- Concentration au plus haut niveau des institutions stratégiques : ACGP, APIP-Guinée et SONAPI qui sont chargés de mettre en œuvre de grands projets de société (assemblage qui peut être porteur de gain en célérité, arbitrage et confiance mais aussi de risque d'isolement et écarts objectifs/résultats) ;
- Dispersion des structures sur plusieurs secteurs et départements, qui fait craindre des maux comme : faible coordination, conflit de compétences, faible capacité, dysfonctionnement, positionnement inadéquat des structures ;
- Au niveau du département en charge (MVAT) : non-opérationnalisation de la cellule de planification et de suivi-évaluation, insuffisances techniques telles que : lenteur dans la délivrance du permis de construire et du titre foncier, partage de la gestion du cadastre entre la DATU (aspects techniques) et le Ministère des Finances (aspects financiers) ;
- Au niveau des services régionaux : la déconcentration limitée du MVAT, la faiblesse des moyens humains, matériels et financiers ;
- Au niveau des principales professions du secteur urbain : faible taux de pénétration du pays par les géomètres agréés, architectes, avocats, banques et SFD ainsi qu'absence d'aménageur foncier et de mécanisme de production de statistiques liées à l'habitat ;
- Au plan juridique, la Guinée a ratifié tous les principaux instruments et documents, liés au secteur de l'habitat et du développement urbain, et dispose d'un cadre juridique national complet mais avec des insuffisances : obsolescence de certains codes, inapplicabilité d'autres pour absence de décret d'application et de règle parasismique de construction, de texte approprié pour l'assainissement, l'insuffisance de vulgarisation de tout le cadre juridique.
- Au plan normatif, le pays a (i) le SNAT de 1991, un outil de planification nationale à caractère flexible devant permettre une adaptation rapide et continue mais qui manque d'actualisation, (ii) les PDU de Conakry qui constituent une vraie stratégie institutionnelle, spatiale, foncière et financière d'habitat et d'équipement mais dont l'enjeu dépasse, aujourd'hui, le cadre de la ville-capitale pour lequel ils sont conçus, (iii) le Plan de déplacements urbains de Conakry de 2019 et (iv) le Grand Conakry Vision 2040 qui attendent financement et mise en œuvre. Les problèmes que soulève la mise œuvre du cadre normatif se résument en faiblesse des capacités des intervenants, retard dans la mise en œuvre des outils, méconnaissance des outils du cadre normatif et des objectifs...
- Au plan politique et stratégique, on note divers actes sectoriels, les DSRP successifs et l'actuel PNDS ainsi que la Vision 2040 qui s'approprient les principales orientations de la Politique Nationale de l'Habitat, Vision Habitat 2021 de 2012 dont le principal objectif est d'améliorer l'habitat précaire en éradiquant les taudis et autre habitat insalubre. La Guinée dispose donc d'un arsenal politique et stratégique couvrant les secteurs susceptibles d'impacter le développement urbain. Les principales contraintes proviennent des attributs physiques et sociaux sont : explosion démographique urbaine, caducité et non-application des outils de planification urbaine, foncière et domaniale, difficultés de mise en œuvre effective des politiques et actions programmées, pratiques urbaines nocives bien ancrées dans les mœurs, us et coutumes difficiles à abandonner par les populations.

C. Analyse de la situation du secteur de l'habitat et de l'urbanisme

Foncier : La terre, support de toute activité et richesse liées à la vie des êtres, dans le temps et l'espace, fortement disputé, reste l'enjeu de divers intérêts. Dans toute communauté, aujourd'hui, elle est l'un

des rares biens non renouvelables, qui prend de la valeur, avec le temps. Aussi, est-elle, à présent, une quasi-marchandise pour le citoyen, et le foncier, un élément de souveraineté pour l'autorité publique. On ne saurait souligner assez son importance pour le développement urbain durable. En Guinée, les droits fonciers modernes éprouvent une foute multitude de difficultés à s'appliquer dans les sociétés où mœurs et pratiques constituent des contrepoids. Depuis l'avènement du système libéral, en 1984, les nouveaux fondements du droit foncier sont institués. L'Etat s'est dès lors doté de nouveaux outils de gouvernance foncière et urbaine qui n'ont pas été, chaque fois, mis en application pour insuffisances liées à l'absence de cohésion entre les différents acteurs, contradiction entre certaines dispositions et retards dus à la lenteur dans la délivrance de titre foncier et du permis de construire. L'une des conséquences est que plus de 50% des terres, affectées à un usage spécifique, sont utilisées à d'autres fins non précisées, en violation de la réglementation. En dehors des problèmes liés à l'occupation du sol, les principales contraintes environnementales sont : pratiques agricoles inadéquates, exploitation abusive et anarchique des ressources forestières et fauniques, exploitation minière à ciel ouvert, feux de brousse, extrême pauvreté, mauvaise gestion des déchets domestiques et industriels, variabilité et changement climatiques. La plupart des risques liés au changement climatique sont des désastres naturels auxquels les villes côtières sont d'ores et déjà vulnérables, mais, d'ici à 2030, les impacts seraient à l'origine d'environ 20% des pertes potentielles : toutes les données scientifiques pointent une hausse significative des conséquences du changement climatique pour 2050 et au-delà.

Habitat : On distingue, au niveau de l'habitat urbain, une typologie de : habitat ancien régulier, habitat nouveau, habitat groupé résiduel et habitat groupé économique. L'accès au logement constitue un défi pour la grande majorité des guinéens. A Conakry même, une part importante des ménages vit, dans des taudis : en 30 ans (1983-2014), l'écart entre les taux des propriétaires et des locataires est resté le même sensiblement, en milieu urbain. Ils ont augmenté, chacun, de 6 points grâce à la diminution des taux des logés gratuits. Le niveau faible de ces derniers peut être un signe de la faiblesse du niveau de dépendance, dans le pays. La "Vision Habitat 2021" a prévu, à cette fin, de baisser la proportion des habitants des bidonvilles de 17,3%, en 2016, à 10%, en 2020, d'accroître le taux d'accès au logement décent de 44,5%, en 2016, à 55%, en 2020... et d'actualiser les SDAU de 12 villes. L'autre problème lié au cadre de vie est la faiblesse de l'équipement urbain. L'analyse des diverses aménités suit.

- Accès durable à l'eau potable : 98% de la population y ont accès mais il reste à en assurer la qualité ;
- Accès durable aux systèmes d'assainissement de base et de drainage : Il convient de signaler ici la performance réalisée par la réduction de la part d'ordures jetée dans la nature, en milieu urbain (54,5%-40,7% en 5 ans). Le problème d'évacuation des déchets liquides demeure, quant à lui, intact : ce qui renforce l'insalubrité et impacte l'environnement ;
- Accès à l'énergie domestique : Les sources d'énergie utilisées par les ménages proviennent surtout du bois et du pétrole, avec comme dominants le pétrole lampant et le charbon de bois. L'électricité ne fait en moyenne que 15% de la consommation finale. Conakry, avec juste le 1/3 de la population nationale et les 2/3 des clients de l'EDG, consomme les 4/5 du volume de tout le milieu urbain.
- Accès au transport urbain et mobilité urbaine : Le transport routier semble être un secteur prolifique. De 2014 à 2017, il a créé plus d'entreprises que tous les autres secteurs. Les taxis urbains dominent avec une part moyenne de 61% suivis, dans l'ordre, des taxis interurbains, minibus et bus. Le taux de motorisation à Conakry est de 21‰ (21 véhicules pour 1.000 Guinéens), taux qui bien au-dessous de ceux observés ailleurs (44‰ en Afrique). On pense souvent à un taux plus élevé, en circulant à Conakry : cette illusion vient de l'effet conjugué de la petite largeur de plusieurs rues, de congestion quasi-permanente et de l'utilisation des rues comme parking par plusieurs propriétaires de véhicule. Conakry n'a pas à s'apitoyer de son taux, à l'heure du covoiturage et de la lutte contre la pollution : c'est plutôt de la vétusté du parc automobile et des problèmes y liés pour l'environnement et l'homme qui doivent la préoccuper. Malgré ce bas taux de motorisation, les victimes de la circulation routière sont nombreuses : 1.365 accidents avec 10 tués, 245 blessés graves et 164 légers par an (2003-2013 : 11 ans) et 1.438 accidents avec 100 tués, 240 blessés graves et 195 légers (2014-2017 : 4 ans), à Conakry. Au niveau national, 3.619 accidents/an en 8 ans (2010-2017), soit une hausse de 11,5%/an.

- **Accès à l'éducation** : Des efforts louables sont consentis, dans ce domaine tous types confondus (public, privé, communautaire et franco-arabe) mais les résultats sont mitigés et appellent des investissements complémentaires, à tous les degrés. Le taux brut de scolarisation au primaire, par exemple, qui était en moyenne d'environ 75% en 2001-2007 est passé à 94% en 2008-2014 alors que certains pays de la CEDEAO (Bénin, Cap-Vert, Ghana, Sierra Léone, Togo...) avaient déjà atteint 100%. Au secondaire, la moyenne est 38%. En Afrique Subsaharienne, ce taux est supérieur à 80%. Les principales raisons des difficultés du secteur sont l'augmentation de la population jeune, les conflits armés dans certains pays voisins, les difficultés d'accès à l'eau, à l'électricité et aux manuels scolaires, la pauvreté... Les filles sont plus susceptibles que les garçons de ne jamais aller à l'école.
- **Accès à la santé** : On note l'évolution soutenue des infrastructures et, en moyenne, en 2014 : (i) par commune, plus d'un poste de santé, un centre de santé, mais un déficit de centre médical, (ii) 26 hôpitaux préfectoraux pour 33 préfectures, (iii) 1 hôpital régional par région et (iv) 2 hôpitaux nationaux. A cela, s'ajoutent plus de 300 formations sanitaires, une dizaine de laboratoires privés, 323 officines et points de vente pharmaceutiques. Mais ces structures ne suffisaient pas pour les 10,6 millions d'habitants. La densité des établissements de soins est estimée à 1,96 établissement de santé pour 10.000 habitants contre une norme OMS de 2 pour 10.000 habitants et de 10 lits d'hospitalisation pour 10.000 habitants contre une norme de 25 lits pour 10.000 habitants. Les lits pour les femmes enceintes sont à la norme soit 10 lits pour 1.000 femmes enceintes.
- **Accès au téléphone** : En 2011, plus de 15.000 étaient abonnés au téléphone fixe (1,4 poste pour 1.000 habitants). Mais dès 2012, le cellulaire a pris le devant et atteint, en 2017, pratiquement un téléphone par habitant (98%) et a envahi tout centre urbain et périurbain du pays : 743 en tout soit plus les chefs-lieux de préfecture, sous-préfectures, communes rurales, en 2016. La Guinée compte, à présent 4 opérateurs de téléphonie mobile avec un chiffre d'affaires de plus de 500 milliards de GNF par an.

D. Diagnostic économique de la Guinée

Agriculture : Le secteur agricole est très important en Guinée à cause de la pluviométrie abondante et de la fertilité des sols. La proportion des actifs de 15 ans et plus occupés dans la branche "Agriculture, élevage, sylviculture et pêche" était de 52%, en 2017. De plus, la proportion des actifs très pauvres de 15 ans et plus occupés dans cette branche est de 85,1%. Cependant, le nombre d'emplois créés dans la branche, en 2017, s'élevait à 447 (345 dans le public et 102 dans le privé) soit environ 3,5% seulement. L'analyse concerne l'agriculture rurale et l'agriculture urbaine qui émerge. Le pays produit du vivrier, rentier, fruitier et maraîcher qui devraient lui permettre d'assurer son auto-suffisance alimentaire. Le vrai paradoxe, au niveau de la production du riz est que la Guinée en exporte en moyenne 48.000 t par an alors qu'elle en importe en même temps 586.000 t, soit 12,13 fois plus et en valeur 28,2 fois plus : cela ne peut qu'obérer la balance commerciale et la balance des paiements du pays.

Elevage : Ici, ce qui frappe, c'est que la Guinée, grand pays éleveur, a un besoin d'importation du bétail complémentaire, de la Côte d'Ivoire et du Mali.

Pêche : On pratique, en Guinée, 3 sortes de pêches (maritime, artisanale et piscicole) dont la production s'accroît à un rythme moyen de 21,1% par an : soit 17,5% pour la pêche maritime, 35,1% pour les captures continentales et 62,4% pour la pisciculture. On assiste à une pleine exploitation voire même surexploitation des principaux stocks halieutiques (espèces à forte valeur marchande), à la faible valorisation des produits de pêche, face à laquelle, le secteur risque d'être éprouvé par rapport au rôle qu'il pourrait jouer en termes économique et social.

Sécurité alimentaire : La production présentée ci-dessus est principalement destinée à la satisfaction des besoins alimentaires des ménages à 95%. Selon les enquêtes sur la sécurité alimentaire conduite, en Guinée en 2009, 32% des ménages ruraux sont en insécurité alimentaire (2.302.000 têtes) tandis que 8% de ces ménages (602.000) sont en sécurité alimentaire faible et seulement 24% (1.700.000), à la limite de la sécurité alimentaire. Nzérékoré est la 1^{ère} région pauvre et victime d'insécurité alimentaire avec un taux de 52,7% environ et 64,3% de pauvres. Par ailleurs, les Régions de Boké et Conakry occupent les 7^è et 8^è rang respectivement, à la fois pour la sécurité alimentaire et pour la pauvreté.

Industrie : Selon le bilan de l'an du MIPME de février 2019, le tissu industriel de la Guinée compte 62 unités dont 46 en activité et 16 en construction. "Ce boom est le résultat des mesures de normalisation du secteur et d'amélioration du climat des affaires : effort de gouvernance qui fait passer de 3 avant 2010 à 9 unités industrielles métalliques, d'une seule à 5 industries de ciment, d'une usine à 6 actuellement dans l'industrie plastique, d'une usine à 4 dans la savonnerie auxquelles il faut ajouter 3 nouvelles unités dans la minoterie. La production industrielle repose sur les 3 grandes potentialités du pays (agriculture mine, élevage) et couvre : (i) industrie extractive, (ii) industrie alimentaire et tabac, (iii) industrie textile et cuir, (iv) industrie du bois, meuble, papier, carton, édition, (v) industrie pétrolière, chimique, plastique, caoutchouc, (vi) industrie du verre, céramique, matériaux de construction, industrie métallique, (vii) électricité, gaz/eau et d'autres manufactures. L'industrie représente 37% du PIB mais emploie une part très faible de la population. Elle est dominée par l'industrie extractive avec la bauxite (92% des exportations du pays) qui contribue plus que tout autre aux recettes d'exportation. En 5 ans (2013-2017), elle a rapporté près de 11 milliards USD : 88,16% des recettes de la période avec en moyenne, 2.200 millions USD et un taux d'accroissement d'environ 64%.

Tourisme : La Guinée offre, en effet, à travers ses 4 régions naturelles, une large palette d'opportunités de tourisme d'agrément, balnéaire, mémoriel, rural, d'aventure... Les capacités hôtelières s'élevaient, en 2017, à environ 420 hôtels de différentes classes avec des capacités moyennes de 13 à 14 chambres et d'environ 16 lits par hôtel. En 7 ans, la capacité n'a cru que de 12%, malgré l'attractivité du pays sur le plan minier et autres. Après la période Ebola, les compagnies aériennes ont repris les vols réguliers vers Conakry et en ont même créé d'autres. Ce qui a boosté les entrées qui reprisent leur hausse, dès 2015-2016, avec la reprise de la destination "Guinée" grâce l'intensité des activités minières et aussi de quelques transformations visibles à Conakry : réparations au niveau de la corniche, nettoyage des plages, création de nouveaux hôtels, aéroport modernisé, mis aux normes internationales et doté de capacités indispensables à l'accueil d'un tourisme d'affaires jusqu'alors quasi-inexistant.

Artisanat : Ce secteur est très important à cause de ses énormes potentialités. L'histoire artisanale est liée ici à celle des arts, métiers et traditions des grands empires ouest-africains. Malgré les mutations diverses intervenues dans le temps, l'artisanat reste dans la ligne et le style de la tradition africaine. A travers ses produits d'art et traditions, il contribue à la promotion du patrimoine culturel guinéen et africain. Selon l'ONPA, la diversité biologique guinéenne est largement utilisée par l'artisanat, à travers certains corps de métiers tels que cordonnerie, vannerie... et procure des revenus substantiels à une importance couche de la population. Il occuperait 70% de la population active et 30% de la population urbaine et représenterait 40% de la production manufacturière. Le pays compterait 700.000 artisans qui encadrent des centaines de milliers d'apprentis et travaillent, dans des plusieurs entreprises mais manquent d'appui et de moyen pour valoriser et extérioriser le savoir-faire et le patrimoine culturel et culturel. Certainement que la 1^{ère} édition des journées de l'artisanat guinéen organisée, en février 2020, à Conakry aurait bientôt pour effet de booster le secteur sur le plan national et international.

Commerce et transports : La mise en commun de ces 2 secteurs vise à dégager leur impact sur le développement urbain, les priorités actuelles du Ministère étant de redonner de la vitalité au secteur pour mieux l'intégrer à l'économie, au niveau sous régional, régional et international.

- **Commerce extérieur** : Il est caractérisé par une balance commerciale structurellement déficitaire avec un TCCCE de 98,8% et un DO de 40,6% du PIB. Le Guichet Unique du Commerce Extérieur qui vise à moderniser et à faciliter les échanges commerciaux afin d'augmenter les recettes budgétaires de l'Etat, va certainement renforcer ce secteur à l'avenir.
- **Commerce intérieur** : Il s'exprime à travers les activités d'achat et de vente des articles et denrées produits localement et des produits importés de l'Extérieur. Les principaux sites de ces activités sont les marchés des diverses localités du pays (1.005, en 2017). Une autre priorité du Ministère du Commerce est le développement de ce commerce dans une logique de protéger les consommateurs, d'intensifier le contrôle de qualité et de surveiller les produits et denrées de 1^{ère} nécessité. Ce rôle incombe à l'ONCQ dont les résultats acquis, de 2015 à 2017, donnent, en moyenne un nombre d'échantillons prélevés et saisis supérieur à 2.000 par an et les quantités de produits saisis et détruits sont de 2.393 tonnes par an.

- **Transports routier et ferroviaire** : Ils participent à la mobilité urbaine et sont déjà présentés ci-avant. Les autres modes de transport (transports fluvial, maritime et aérien) ne sont pas considérés comme impactant trop le développement urbain. Les principaux problèmes du secteur des transports sont, entre autres, la vétusté de son cadre législatif, réglementaire et normatif et l'inexpérience des cadres en méthodes modernes qui empêchent l'Administration de jouer son rôle de maître d'ouvrage des projets et de tutelle des organismes et sociétés publiques et privées assurant les services de transport. On relève, également (i) la lourdeur des procédures à divers niveaux et, en particulier, de passation et gestion des marchés publics pour les travaux de construction ou d'entretien d'infrastructures et (ii) le mauvais état général du réseau routier, conséquence de l'inadaptation des marchés de travaux d'entretien et de leur contrôle, de l'insuffisance de financement de l'entretien routier par le Fonds d'Entretien Routier et le budget national et de la faiblesse du contrôle de qualité de ces travaux, de l'absence quasi-totale de contrôle de la surcharge des véhicules de transport de marchandises...

Emploi : Le problème structurel ici est le chômage qui frappe surtout les femmes et les jeunes urbains. L'Enquête spécifique sur l'emploi et le travail décent (ESETD) réalisée, en 2012, par l'AGUIPE, montre que le chômage est surtout urbain : Conakry demeure la région où son taux est très élevé : 19% des actifs sont touchés contre 11%, dans les autres villes. Le taux d'activité des jeunes de 15-35 ans est estimé à 56%. Il est très élevé chez les jeunes n'ayant jamais été à l'école (80%) que ceux ayant le niveau supérieur (63%) ou le niveau professionnel et technique (56%). Par contre, il est très faible chez les jeunes de 15-24 ans (39%). En 2017, dans le secteur moderne, 30.904 emplois ont été créés, en Guinée (58,5% par le secteur public et 41,5% par le privé), soit près de 95% du total créé, de 2014 à 2016. Ce qui porte à 109.271 agents, à la fonction publique, contre 102.036, en 2016, (3 hommes pour 1 femme).

Production nationale : L'indicateur le plus approprié à l'analyse de la production nationale est le PIB. Selon le Système de Comptabilité Nationale de la Guinée, le PIB est calculé suivant 3 optiques : (i) l'optique production ou de ressources, (ii) l'optique de dépenses ou d'emplois et (iii) l'optique de revenu. Ce qui assure la cohérence des données venant de diverses sources. L'analyse des composantes du PIB par optique se fait aux moyens des formules ci-après :

- **PIB optique production** = VA + impôts sur les produits - subventions sur les produits ;
- **PIB optique emploi** = Dépense de consommation finale + FBCF + Exportations de biens et services - Importations de biens et services ;
- **PIB optique revenu** = Rémunération des salariés + Excédent brut d'exploitation + Impôts nets des subventions sur la production et les produits.

Quelle que soit l'optique, les comptes se vérifient sur la période 2010-2017 et le PIB est composé, en moyenne, à hauteur de 18,74% de la valeur ajoutée, par le secteur primaire, 31,66%, par le secteur secondaire et environ 49,60%, par le secteur tertiaire.

Consommation : La consommation privée représente, dans la même période, en moyenne 82,5% du total de la consommation finale et constitue le véritable moteur de la croissance économique, en Guinée. Elle croît, en moyenne, de 3,4% par an mais est restée très variable. Sa faiblesse et sa forte fluctuation posent un problème de redistribution du RN, de pauvreté des ménages et d'inégalité entre les populations. La très faible contribution de la dépense publique à la croissance réelle serait un sérieux frein à des secteurs-clés du développement.

Salubrité, sécurité et respect des normes : La question est de savoir comment les mesures et actions aussi bien publiques que privées ont permis aux ménages de mener une vie salubre et sécurisée, dans le respect des normes pour leur éviter des dangers et catastrophes.

- **Salubrité** : Les besoins sont énormes et exigent d'autres moyens professionnels et des investissements à court, moyen et long termes, s'agissant, par exemple, de la collecte et du traitement des déchets solides des dépotoirs à une décharge finale, en passant par des centres de tri, dans les communes et quartiers. Rien qu'à Conakry, 1.200 tonnes d'ordures ménagères sont produites par jour (≈ 36.000 t/ mois). L'organisation mise en place par l'ANASP, avec l'appui du Gouvernement et le renforcement des capacités en termes budgétaire et d'équipement permet de collecter environ 70.000 t/trimestre : la ville est passée en 50 ans, de 150.000 à 3.000.000 d'habitants, sans que les

ouvrages, l'organisation technique et institutionnelle ainsi que le mécanisme de financement aient suivi.

- **Sécurité** : Le sentiment d'insécurité est pris comme une angoisse cristallisée sur la peur d'être victime d'un crime. La densité policière est de 120 pour 100.000 habitants alors que la norme, en la matière, serait de 250 sans la police municipale et 400 avec la police municipale.
- **Corruption** : Le Rapport 2012 sur l'Indice National de corruption et de Gouvernance Etude sur la perception classe la Guinée au 154^e rang sur 174 pays. Avec un score de 24 sur 100 (où 100 est considéré comme très peu corrompu et 0 comme fort corrompu), la Guinée était l'un des 10 pays les plus corrompus d'Afrique et le plus corrompu d'Afrique de l'Ouest.
- **Respect des normes** : Les normes appliquées, dans chaque pays, proviennent des accords et traités internationaux ratifiés par le Parlement et des normes retenues, au niveau national.
 - *Normes internationales* : Ce sont des normes auxquelles tout organisme est obligé de se soumettre s'il veut coopérer ou commercer avec l'Extérieur.
 - *Normes régionales* : Celles auxquelles la Guinée est contrainte proviennent des accords et traités des organismes régionaux dont elle membre : (i) Guide de l'Union Africaine 2019, (ii) OHADA, (iii) Directives de la CEDEAO et (iv) Règlements de l'UEMOA. Il y a, depuis un certain temps, un projet d'harmonisation des normes des 2 Communautés d'Afrique de l'Ouest.
 - *Normes nationales* : Les institutions guinéennes, n'ont pas encore de normes propres mais sont autorisées d'en créer en cas de besoin.

Si assurer la qualité et la sécurité de toutes les activités socioéconomiques par des normes, codes et procédures, demeure une préoccupation majeure des autorités nationales, le non-respect de ces garde-fous constitue un blocage pour le développement harmonieux de certaines activités. Le législateur est allé bien loin, en matière de prévention en créant toute une foultitude de sanctions pour réprimer, en cas d'irrespect des règles, normes, codes, procédures en tout genre.

Développement urbain : L'économie urbaine est l'ensemble des activités concourant à la satisfaction des besoins et au bien-être collectif et individuel des personnes physiques et morales évoluant sur une aire géographique répondant aux caractéristiques urbaines (pays, ville...). Sur cette base, on peut dire que pour s'assurer un développement adéquat, la ville agit sur : le sol, le logement, les lieux de travail et de loisirs, les équipements publics, la voirie et les transports urbains... L'action sur ces éléments génère des activités de production, entretien, gestion et distribution, dans les secteurs de l'économie urbaine (composantes verticales), soit : habitat, développement économique, équipements et services urbains. Les composantes horizontales ou transversales sont, quant à elles, des domaines communs à plusieurs secteurs. Il s'agit du développement social, de l'environnement et de la gouvernance.

- **Analyse de l'économie urbaine** : Elle peut se faire selon les secteurs économiques classiques (primaire, secondaire et tertiaire) ou par composantes urbaines comme définies ci-dessus. Ce qui est recherché, c'est le degré d'accessibilité atteint pour chaque sous-secteur/composante, déterminé par la capacité du fournisseur à couvrir la demande et la capacité des acteurs urbains à s'offrir le produit de la composante. Le degré d'accessibilité est déterminé par un test d'accessibilité du produit qui exprime le part de population urbaine en mesure d'acquérir ce produit au comptant ou à terme, à certaines conditions. Il est différent du taux d'accès à un équipement ou service... L'accessibilité financière, est différente de l'accessibilité physique qui n'est que la disponibilité physique à portée de main.
- **Analyse de l'économie locale** : Elle est faite ici par région naturelle ou administrative, par préfecture ou par commune, en ce qui concerne Conakry. Elle suit les thématiques économiques, en fonction de la disponibilité des données et informations sur les différentes localités.
 - *Activités agricoles* : Pour les produits vivriers la Région de Kankan se révèle le plus important centre. Sur 4 produits ou groupes de produits (céréales, riz, manioc et arachide), elle est la 1^{ère} productrice des trois 1^{ers} et la 2^{ème} pour le dernier. Il faut noter la Région de N'Zérékoré, comme étant aussi un grand centre de production de céréales et de riz. Ces 2 régions sont aussi de gros producteurs d'igname. Mamou et Labé sont des zones privilégiées de pomme de terre.

Pour les produits pérennes, la Guinée Forestière est la zone de café-cacao par excellence, la Haute-Guinée et la Moyenne Guinée sont les zones productrices de coton. L'huile de palme est produite surtout, en Guinée Forestière et Basse Guinée, l'anacardier surtout, en Haute-Guinée. Les fruits et maraichers sont également nombreux (ananas, mangue, cola, coco, banane douce, avocat, orange, citron, pastèque et autres, aubergine, tomate, courge, chou vert, carotte, gombo, haricot vert et blanc, gingembre, gros piment, oignon...). Les véritables ennemis de ces produits sont la chaleur et l'humidité : les fruits pourrissent, sans structure ou méthode de conservation. Lorsqu'il y a mévente, les producteurs et commerçants perdent leurs stocks surtout que, depuis certains temps, ils sont obligés de vendre sur le marché local en raison de la fermeture des frontières terrestres.

- *Activités d'élevage* : La Région de Kankan se révèle meilleur éleveur de bovins et d'ovins, Labé pour les caprins et N'Zérékoré pour les porcins avec près de 90% du bétail national. Boké se distingue comme la 2^{ème} productrice des trois 1^{ers} types de bétail, rang que Conakry occupe pour le 4^{ème} produit (porcin). Le principal problème du secteur est le déficit en projet de développement devant lui permettre de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu.
- *Activités halieutiques* : Les détails des captures révèlent que les Régions de Boffa (31,96%) et de Boké (20,86%) sont les plus grands centres de pêche du pays. La pêche maritime domine le secteur auquel, elle fournit plus des 2/3 des captures.
- *Activités forestières* : En 2013, le pays possédait, 162 forêts FC d'un total d'environ 1,2 million d'ha répartis à 39,5% en Moyenne Guinée, 16,0% en Haute Guinée, 24,7% en Guinée Forestière et 19,75% en Basse Guinée. Le taux de couverture était de 4,8% de la superficie nationale. Le pays possédait 257 forêts privées et communautaires qui s'étendaient sur 45.362,52 ha dont près de 67,4% étaient concentrées en Moyenne Guinée avec 24,5% du nombre de forêts. A cela, s'ajoutent 853 plantations forestières réparties en 71,6% pour l'Etat et 28,4% pour les privés communautaires dont plus de 50% (426) concentrée, en Basse Guinée qui abrite près de 64% de la superficie totale. Enfin, pour les zones humides, c'est la Basse Guinée qui est la plus pourvue : 81,1% de la superficie totale pour seulement 31,82% du total des zones humides (528). Le taux de déforestation est de 30.000 ha/an. Les superficies de forêt reboisées, s'élèvent, en moyenne, à 1.043,52 ha/an, de 2004 à 2013, mais elles sont en chute libre : de 2.828,5, en 2006, elles sont descendues à 317,7 ha, en 2013.
- *Activités industrielles* : Les industries sont concentrées, dans les Régions de Conakry et de Kindia : entre 78% et 92%. Sur les 47 unités de Conakry, abonnées à la SEG, 22 sont à Matoto (46,8%). Le répertoire de la CNSS reconnaît 412 unités, qui relèvent la prédominance des Régions de Conakry et de Kindia. Le taux de concentration par région, dans l'ordre, se présente comme suit : (i) Conakry (70,6%), (ii) Kindia (17,5%), N'Zérékoré (3,4%), Boké (3,2%), Faranah, Labé et Mamou (1,5%) chacun et Kankan (1,0%). Le tissu industriel, est passé de 18 unités, avant 1990, à 412, en 2017.
- *Activités artisanales* : L'artisanat guinéen est riche, diversifié et regorge d'immenses potentialités caractéristiques de chaque zone naturelle. En général on a : sculpture en Basse Guinée, tissu indigo, en Moyenne Guinée, sculpture et bakkha en Haute Guinée et tissu indigo en Guinée Forestière.
- *Activités commerciales* : Les 1.005 marchés dont dispose le pays sont répartis, à hauteur de 25%, dans la seule Région de Kankan suivie de N'Zérékoré (14,3%), Kindia (13,2%), Faranah (11,3%), Labé (11,1%), Boké (9,1%), Mamou (8,9%) et Conakry (7,0%). Rapportés à la population de chacune des régions, ces chiffres permettent de classer les régions en 2 catégories suivant les ratios du nombre d'habitants pour un marché : Kankan, Mamou, Faranah et Labé sont à moins de 10.000 habitants pour un marché alors que les autres régions de 12.050 à 13.085 pour un marché. Le cas de la Région de Conakry est spécifique : 26.086 pour un marché, soit plus de 2 fois la moyenne nationale (11.498).
- *Activités de transport* : On n'a pas de donnée régionale sur les autorisations de transport privé. Celles disponibles concernent les accidents de la circulation qui relèvent que la route tue plus à Conakry que dans les autres régions, avec une moyenne de 1.221 accidents par an et un ratio d'un accident pour 1.496 habitants. Le record du plus faible ratio est détenu par la Région de Labé (1 accident pour 9.251), suivi de la Région de Kankan (1 accident pour 5.052). Les autres régions tournent autour du ratio national qui est de 1 accident pour 3.193 habitants.

- *Activités d'intermédiation financière* : Le "taux de bancarisation", en 2018, tournait, autour de 11%, en Guinée, contre 20% dans l'UEMOA, 30% au Nigéria, plus de 50% au Maghreb, près de 100%, en Afrique du Sud et 100%, dans les Pays riches. En 2018, il existait, en Guinée, (i) 17 banques agréées dont le réseau comptait 178 agences et 174 distributeurs automatiques de billets, (ii) 26 IMF avec 376 agences ou points de service, (iii) 3 EME et 11 compagnies d'assurance. Certaines banques sont présentes à Conakry et à l'intérieur du pays, telles que la BICIGUI avec ses 31 agences et la SGG, 23 agences. D'autres concentrent, pour l'instant, leurs activités, à Conakry, comme ORABANK, 10 agences, la BCI, 5 agences... L'essentiel des réseaux de ces institutions financières est présent dans les grands centres. Les centres secondaires et zones rurales ne sont pas couverts. Une partie importante de la population est donc délaissée du simple fait du lieu de résidence. Cependant, la modernisation progressive des réseaux par l'automatisation des transferts, la télécompensation et l'introduction de la carte bancaire, augure une hausse du taux de bancarisation.
- *Accès aux communications* : Selon l'ARPT, le taux de pénétration du téléphone mobile s'établit à 79% du territoire et seuls 10% restent à couvrir, au 3^{ème} trimestre 2018. Kankan (63%), Faranah (66%) et N'Zérékoré (70%) sont les régions les moins desservies. La Région de Conakry frôle déjà les 100%. Le taux de disponibilité du 3G a dépassé le seuil de 98%, toutes régions confondues. Le vrai obstacle de l'évolution des activités de téléphone mobile n'est pas tant que ça le faible pouvoir d'achat des ménages mais l'instabilité et l'indisponibilité par moment du courant électrique.
- *Accès à l'eau potable* : En 2018, le taux d'accès à l'eau potable, à travers la SEG, en milieu urbain, était de 31%. Ce taux est loin de l'objectif de 75,6 % fixé au sous-secteur, par le PNDES 2016-2020. Pour relever ce défi, des forages sont réalisés : en tout 2.129 ont été installés, de 2013 à 2016, par la SEG et le SNAPE. Les régions qui en ont le plus bénéficié sont, dans l'ordre, N'Zérékoré (25,3% du total), Kankan (23,2%) et Faranah (20,9%), soit au total près de 70% pour les 3 régions.
- a. *Accès à l'assainissement* : Selon la dernière Enquête MICS (2016), 53,4% de la population ont accès à l'assainissement. A l'intérieur du pays, la tendance est à l'utilisation des toilettes améliorées non partagées et à l'abandon des toilettes partagées et toilettes non améliorées dont les taux ont chuté, de 2012 à 2016, respectivement de 25,2% à 6,2% et de 55,8% à 2,6%. Ce qui contribuera à l'amélioration de la santé des ménages.
- b. *Accès à l'électricité* : Au terme de 8 ans de réforme et d'investissement, dans le secteur énergétique, le taux de desserte en électricité en Guinée est passé de 51 à 86%, en 2018. A ce titre, 42 localités rurales situées, le long du réseau interconnecté, de Conakry à Labé, sont désormais alimentées en électricité. Alors que le taux d'électrification était, en 2013, de 13,4%, en moyenne nationale (7,6% en zone rurale et 21,6% pour le réseau interconnecté dans son ensemble), il est passé, en 2018, à 35,2% en moyenne (23,5% en zone rurale et 54,3% pour le réseau interconnecté). Avec la mise en service du barrage hydroélectrique de Souapiti, la capacité totale va atteindre 1.000 MW, en 2020.
- c. *Accès à l'éducation* : Les régions les plus desservies sont, dans l'ordre, Conakry, Kindia et N'Zérékoré, en ce qui concerne le préscolaire. S'agissant du scolaire, Faranah, Kindia, N'Zérékoré, Boké et Labé viennent avant Conakry. Pour le secondaire, l'ordre est Boké, Kindia, N'Zérékoré et Faranah qui devancent Conakry. Kindia est, après tout, tous degrés d'enseignement confondus, la région la plus desservie puisqu'elle est classée, chaque fois, en 2^{ème} position.
- d. *Accès à la santé* : La moyenne, en Guinée, est de 10 lits d'hospitalisation pour 73.180 habitants. Seule la Région de N'Zérékoré, avec 10 lits pour 19.280 habitants, avait un ratio plus ou moins proche de la moyenne africaine qui est de 10 pour 10.000. S'agissant du ratio population par médecin, les données indiquent qu'en moyenne, on a en Afrique, 2 pour 10.000 habitants, contre 32 pour 10.000, en Europe. La moyenne, en Guinée, est de 1 médecin pour 11.900 habitants. Seule la Région de Conakry a un ratio inférieur à cette moyenne, soit 1 médecin pour 8.300 habitants.
- e. *Accès aux équipements de jeunesse* : Ici, on a 214 équipements des jeunes (maisons des jeunes, centres de lecture, bibliothèques et d'animations culturelles, centres culturels, foyers de jeunes et auberges de jeunesse), répartis entre les régions. Une distribution plus équilibrée, tenant compte de tous ces besoins aurait pu se faire pour combler les absences de certains équipements par endroit.

- **Financement du développement local** : Selon le nouveau Code des Collectivités Locales (CL), toute CL est tenue de : (i) prélever et affecter 60% de ses recettes de fonctionnement aux dépenses d'investissement en guise de dotation d'équipement et (ii) se doter d'un programme annuel d'investissement (PAI) qui est la tranche annuelle du programme de développement local. Les ressources hors CL viennent essentiellement d'un mécanisme constitué des 3 institutions ci-après :
 - *Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC)* : C'est une agence chargée de : (i) mobiliser les ressources intérieures et extérieures, (ii) financer des projets d'investissement des CL ou de coopération entre CL, (iii) assurer l'accompagnement technique des 2 institutions ci-après, (iv) collecter, en faveur des CL, les dotations budgétaires sectorielles affectées aux compétences transférées et veiller à leur inscription au FNDL, (v) développer une stratégie de décentralisation, de lutte contre la pauvreté et de renforcement de la gouvernance locale, des capacités socio-économiques des populations, des femmes, jeunes et groupes marginalisés en milieu rural.
 - *Fonds National de Développement local (FNDL)* : Il est chargé de financer le développement local. L'abondement du FNDL se fait par l'ANAFIC qui assure mobilisation, collecte et distribution des ressources du FNDL en faveur des CL, sur la base d'une formule de péréquation.
 - *Fonds de Développement Economique Local (FODEL)* : Il vise la promotion du développement des CL abritant les sites d'exploitations minières et les CL voisines pour y induire le développement économique local. Son rôle consiste à soutenir la réalisation des infrastructures de base, des AGRE ainsi que d'autres activités de développement prévues dans les PDL des CL concernées. Il est alimenté par les contributions de toutes les entreprises minières en phase d'exploitation et celles titulaires d'autorisation d'exploitation de carrières permanentes.

E. Perspectives et défis de l'urbanisation coordonnée et durable

Analyse FFOM du secteur urbain : L'analyse concerne le secteur urbain de façon intrinsèque et non l'économie nationale. Elle en relève les plus importantes forces, faiblesses, opportunités et menaces.

- **Forces actuelles du secteur** : La plus importante force est, d'une part, la dimension transversale de l'habitat et du développement urbain dans l'économie nationale qui permet d'échanger avec les différents secteurs des bénéfices mutuels des retombées des politiques, stratégies, programmes et mesures mis en œuvre, de part et d'autres et, d'autre part, la capacité du secteur à créer de l'emploi à travers son administration, ses programmes et projets de développement. En 2017, le secteur de l'urbanisme et de l'habitat, toutes structures confondues, n'a contribué qu'à environ 15,4% du total des emplois publics créés. L'expérience et la capacité actuelles du secteur pourraient être capitalisées au profit des futures opérations d'habitat et de développement urbain et booster cette contribution.
- **Faiblesses actuelles du secteur** : Les principales faiblesses relèvent de (i) la méconnaissance et l'irrespect de la réglementation du secteur, dus à la faiblesse des capacités des principaux intervenants face à leurs activités traditionnelles et du taux d'alphabétisation de la population, (ii) la coexistence du droit foncier moderne légal et du droit foncier coutumier de fait qui facilite une multiplicité d'acteurs incompetents dans les filières foncière et immobilière et la corruption et (iii) les contraintes liées à la mobilisation des ressources financières dans le secteur (rareté et cherté du crédit immobilier, risques financiers encourus par les fonds d'affectation spéciale liés au fameux principe de l'unité de caisse, absence de marché hypothécaire), (iv) la faiblesse des revenus des ménages (55,2% de pauvres).
- **Opportunités à saisir par le secteur** : La volonté politique à court, moyen et long termes, de jeter et consolider les bases pour l'émergence future de la Guinée, à travers la Vision 2040, le processus de décentralisation en cours dans le pays et les réformes en cours de mise en œuvre dans les différents secteurs du pays ainsi que l'appropriation des orientations des ODD, du Nouvel Agenda Urbain et de Agenda 2063 pour l'Afrique, le tout bien conjugué avec la coopération internationale, dans les secteurs économiques porteurs, et la prédisposition de la diaspora à contribuer, constitue des atouts politiques majeurs que la Guinée doit combiner avec d'autres opportunités au profit du secteur.
- **Menaces à affronter par le secteur** : Les menaces qui planent sur le secteur du développement urbain, en Guinée, sont surtout d'ordres démographique, infrastructurel, environnemental, sanitaire et financier. A cela s'ajoute la pandémie du COVID-19 et son impact sur l'économie qui ne peut être évalué maintenant.

Enjeux et défis de l'urbanisation : Ils sont multiples sont liés aux domaines ci-après.

- **Enjeux et défis relatifs aux composantes verticales** : Ils sont essentiellement de 2 ordres, à savoir : (i) l'aménagement de 600 ha de terrain par an pour satisfaire la demande de parcelles constructibles, en milieu urbain, en tenant compte de la superficie disponible après prise en compte de la superficie des forêts, des plans d'eau, montagnes inhabitables et autres bas-fonds et marais (superficie nationale : 245.857 km²), (ii) la garantie de la sécurité foncière pour tout ménage (propriétaire comme locataire)...
- **Enjeux et défis relatifs aux composantes horizontales** : Les défis à relever sont, entre autres, liés à (i) la préservation de l'environnement urbain, (ii) la gouvernance urbaine (relèvement des compétences managériales des affaires locales, le développement d'une maîtrise d'œuvre locale et la décentralisation de la fiscalité pour un transfert adéquat des ressources nécessaires aux compétences et (iii) à la lutte contre la pauvreté (développement social).
- **Enjeux et défis d'ordre général** : Le rattrapage du niveau d'équipement des villes, la production de données urbaines fiables et à jour, la coordination de l'action publique et l'éradication du COVID 19.

Perspectives du développement : Il s'agit des perspectives mondiales, celles de l'économie du pays et celles relatives à l'élaboration de la PUN.

- **Perspectives mondiales** : D'ici à l'an 2050, environ 68% de la population mondiale vivra dans des villes contre 55% aujourd'hui, selon une étude de l'ONU qui prévoit de plus en plus de villes géantes à l'avenir. Les projections montrent que 2,5 milliards de personnes pourraient venir accroître la population des zones urbaines d'ici cette échéance. Près de 90% de cette croissance se produira en Asie et en Afrique. D'ici à 2030, la planète comptera 43 villes géantes de plus de 10 millions d'habitants chacune. Selon la Banque Mondiale, avec le COVID-19, la croissance économique en Afrique subsaharienne passera de 2,4%, en 2019, à une fourchette entre -2,1 % et -5,1 %, en 2020, ce qui constituera la 1^{ère} récession, dans la région, depuis 25 ans. Différents facteurs macroéconomiques expliquent cette entrée en récession : chute du PIB des principaux partenaires commerciaux de la région, en particulier la Chine et la Zone Euro, baisse des cours des matières 1^{ères}, réduction de l'activité touristique de nombreux pays et les mesures sanitaires nationales perturbant tout secteur.
- **Perspectives économiques de la Guinée** : Ces perspectives sont analysées ci-après en termes de croissance économique, de budget de l'Etat, de politique monétaire et de climat des affaires.
 - *A court terme* : Pour 2019, le FMI table sur une prévision de croissance à 5,9% qui devrait se stabiliser à 6% sur 2020-2021, puis ralentir autour de 5% à l'horizon 2024.
 - *A moyen terme* : Au final, le taux de croissance devrait s'infléchir sérieusement comme le présage une étude récente de l'Union Africaine qui estime que la croissance économique en Afrique serait négative, entre -0,8% et -1,1% et les importations et exportations allaient baisser de 35%. Avec la progression du COVID-19, la baisse des cours du pétrole devrait profondément toucher des pays producteurs, et les restrictions pesant sur le transport aérien pourraient coûter, au secteur du tourisme, au moins 50 milliards USD et au moins 2 millions d'emplois directs et indirects.
 - *A long terme* : Avec la perspective que la Planète maîtrise la pandémie et qu'au niveau sanitaire, la situation se normalise, une reprise est tout à fait possible, en Guinée.
- **Perspectives liées à l'élaboration de la PUN** : Il est évident que les différentes perspectives, telles qu'exposées ci-dessus, ne pourraient pas faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'une PUN et de son programme d'actions. Il faudrait bien que l'Etat et la BCRG arrivent à prendre des mesures semblables à celles recommandées par le FMI pour augurer une normalisation de la situation. Une reprogrammation des objectifs et résultats du Programme SANITA s'avèrerait même indispensable.

F. Principales orientations pour la PUN

Les arbres à problèmes du secteur aboutissent à 2 problèmes centraux : (i) un logement décent rare et cher et (ii) un développement urbain peu harmonieux et hypothéqué. Les cibles principales à privilégier pour la résolution des 2 problèmes sont les couches de population les moins nanties en ce sens que les stratégies et actions à entreprendre pour l'amélioration de l'habitat et du développement urbain doivent contribuer fortement à la réduction de la pauvreté. L'accent doit être mis également sur

le renforcement des CL et faire accompagner leurs activités par des services déconcentrés plus efficaces et tournés vers le service public. L'association, la participation et l'inclusion du secteur privé, de la société civile et des populations cibles à la conception, à la mise en œuvre et au financement des différentes stratégies et actions méritent une attention toute particulière. En fonction du diagnostic présenté, des orientations stratégiques recommandées pour relever la situation du secteur, suivent.

Orientations stratégiques liées à la réorganisation du secteur : (i) Mise en place d'un cadre institutionnel et juridique cohérent, une législation, une réglementation adéquates et des outils de planification fiables de l'espace, (ii) la mise en cohérence permanente des objectifs macroéconomiques et celles du secteur, (iii) l'organisation et la gestion de l'information, le suivi permanent et l'évaluation périodique des actions.

Orientations stratégiques liées à la production et la gestion foncière : Il s'agira de faciliter l'accession à la propriété et à la sécurité foncières (i) en procédant à la régularisation des terrains actuellement occupés, (ii) en mettant en place un mécanisme plus approprié d'évaluation de la demande foncière et (iii) en adaptant au mieux l'offre à la demande foncière.

Orientations stratégiques spécifiques au cadastre : Les axes stratégiques dans lesquels seraient :

- Au niveau institutionnel, clarifier le rôle et les missions du cadastre, lever les différents conflits de compétences qui sèment la confusion et disperse les ressources financières et humaines, assurer un cadre de coordination à la hauteur des enjeux de la question foncière ;
- Au plan technique, mettre en place une ossature cadastrale solide et fiable à travers la mise en place et la reconnaissance officielle d'un réseau géodésique unique et homogène de tout le territoire auquel doivent être rattachés tous les travaux topographiques, topo-métriques et cartographiques dont les travaux cadastraux, équiper les services déconcentrés du MVAT en matériel technique moderne et de la logistique adéquate et de personnel compétent pour l'utilisation optimale du matériel ;
- Au plan domanial, (i) classement correct des archives des conservations foncières et dotation en personnel spécialisé en gestion domaniale, (ii) maintenance et la mise à jour de l'ossature cadastrale et de la documentation domaniale par un système de contrôle.
- Au plan opérationnel, (i) mettre en place un système d'enregistrement transparent des droits fonciers et des transactions foncières, (ii) mettre en œuvre une stratégie de reconnaissance et de sécurisation de tous les droits fonciers, (iii) engager une campagne de crédibilisation des services domaniaux par une accélération des procédures et une réduction du coût des services aux usagers, (iv) engager une réflexion sur la législation foncière pour des formes alternatives à la titrisation et l'implication des CL dans la gestion foncière, (v) mettre en place un meilleur système d'exploitation du capital foncier en vue d'une amélioration du climat des affaires et d'un accroissement des finances locales.

Orientations stratégiques liées à la production immobilière : L'Etat devrait être capable de répondre à la demande et satisfaire les besoins de logement, à toutes les couches sociales et, en particulier, les ménages à revenus faibles et intermédiaires (logement social), en impliquant tous les acteurs urbains.

Orientations stratégiques liées aux matériaux de construction : Comme près de 40% du coût moyen de construction revient aux matériaux importés, ceux-ci faisant 60% des coûts en matériaux seuls, les préoccupations majeures devraient être la réduction de la part de matériaux importés dans l'industrie de construction comme une condition de réussite de la politique de l'habitat, un appui à l'amélioration de la balance commerciale et la balance des paiements ainsi qu'à la stabilité du GNF ;

Orientations stratégiques liées à l'urbanisation : La stratégie consisterait à maîtriser la croissance et la gestion urbaines et passerait par : (i) l'adaptation de l'urbanisme et de la planification urbaine pour reprendre le contrôle des constructions dans les futurs quartiers, (ii) le renforcement du réseau des grandes infrastructures pour accompagner l'extension urbaine, (iii) l'adaptation des institutions et leurs capacités aux nouveaux besoins et contraintes urbains, (iv) la mise en place d'un mécanisme de préservation de l'environnement urbain, (v) la facilitation de l'accès aux services urbains essentiels et (vi) l'amélioration de la connaissance du secteur urbain.

Orientations stratégiques liées aux transports : Constituer une autorité organisatrice de l'ensemble des modes de transport devient une nécessité incontournable. Les réflexions porteront sur les missions et compétences, la construction de nouveaux plateaux techniques modernes devant servir de gares

voitures, l'autorisation de créer des gares privées avec toutes les commodités y afférentes, le statut, le mode de financement et le portage politique d'une telle entité.

Orientations stratégiques liées aux relations villes-campagnes : (i) réduction des migrations et maîtrise des mouvements de population au sein du territoire pour susciter, dans chaque région, l'émergence d'un pôle urbain de développement d'envergure conforme aux potentialités de chaque région, (ii) poursuite des investissements pour le désenclavement par la construction et la réhabilitation des pistes et ponts afin de garantir la durabilité de la mobilité, (iii) poursuite de l'électrification rurale et de l'implantation des fibres optiques ;

Orientations stratégiques liées à la gouvernance urbaine : La mise en application effective du nouveau Code des CL de 2017, des moyens y liés et du PNDL.

Orientations stratégiques liées au financement du secteur : (i) réaménager le cadre de financement du secteur, (ii) transférer les ressources financières et humaines nécessaires aux nouvelles compétences et responsabilités conférées aux communes par le Code des CL et (iii) allouer désormais judicieusement les ressources financières aux actions qu'exige le développement urbain.

Orientations spécifiques sur le logement social : En plus des jalons déjà posés, il conviendrait de passer aux actions concrètes ; c'est-à-dire : (i) opérationnaliser et faire connaître suffisamment les différents mécanismes créés, (ii) clarifier la différence entre le logement économique et le logement social, (iii) fixer les paramètres de base à prendre en compte pour calculer le coût réel du logement social, (iv) déterminer la clé de répartition du coût du logement à prendre en charge par les différents contributeurs : Etat, collectivités, sociétés concessionnaires, ménages bénéficiaires, (v) mener une enquête socioéconomique préalable pour identifier et déterminer la demande solvable de logements sociaux en Guinée et (vi) monter et mettre en œuvre des opérations pilote d'équipement de terrains urbains pour tester la faisabilité des mécanismes et des idées.

Orientations stratégiques liées au renforcement des capacités : Une combinaison des actions ci-après s'impose : (i) renforcer les capacités des institutions à impliquer dans la mise en œuvre de la PUN, (ii) améliorer les capacités d'analyse, planification et suivi-évaluation des projets, (iii) réallouer certaines ressources humaines existantes au niveau de l'Etat, (iv) renforcer les effectifs dans des spécialités qui font défaut, (v) impliquer des organismes spécialisés nationaux, régionaux et internationaux à la formation des cadres en matière de développement urbain, (vi) discuter avec le Ministère chargé du Plan pour élaborer des guides standard de formulation de documents de planification urbaine et de planification économique. L'objectif serait d'aider tout élu local et gestionnaire urbain à savoir comment s'y prendre, quand sa CL envisagerait de se doter d'un document de planification.

Orientations stratégiques liées à la situation de la femme : Pour le plein épanouissement de la femme :

- application stricte des conventions internationales relatives aux femmes que la Guinée a ratifiées ;
- renforcement des capacités d'intervention pour mettre en œuvre la Politique Nationale du Genre ;
- encouragement et promotion de l'orientation et du maintien des filles dans les séries techniques pour leur meilleure participation aux projets d'amélioration des établissements humains ;
- appui aux femmes dans les AGRE qu'elles développent au sein de l'habitat précaire par des projets susceptibles de promouvoir ou renforcer leur autonomisation ;
- appui à la construction de marchés, bâtiments de stockage, lieux de séchage de poisson et de cuirs ;
- renforcement du dialogue social comme moyen de prévention des crises et de promotion de l'emploi décent surtout au bénéfice de la femme guinéenne ;
- promotion de l'accès à la propriété foncière et immobilière des femmes, veuves et prioritaires des femmes chefs de ménage, d'une part, par la mise en œuvre de mesures pratiques pour les appuyer, dans le processus d'accès et d'enregistrement de droits fonciers et, d'autre part, vulgarisation des procédures d'enregistrement foncier auprès des associations, groupements de femmes radios locales...

Orientations stratégiques liées au débat sur la ville : La communauté du développement doit refonder le débat sur la ville (i) en occultant les mythes qui l'obscurcissent (mythe démographique, mythe de l'économie urbaine et mythe des villes et de la pauvreté), (ii) en reconnaissant l'apport réel de la ville au développement national et le profit qu'elle en tire et (iii) en étant de plus en plus attentifs au développement du rôle de la ville et de ses autorités dans le programme de développement national.

Orientations stratégiques liées aux aires protégées (AP) : Les multiples interrelations de ces AP avec le développement urbain et l'habitat sont spécifiques et appellent une attention particulière qui passe par les actions ci-après : (i) élaborer et mettre en œuvre un programme décennal de gestion durable des AP, (ii) établir un statut clair pour chaque AP, (iii) aménager et valoriser les AP avec l'aménagement et le développement d'infrastructures touristiques, (iv) approfondir la recherche dans les AP...

Orientations stratégiques liées à la sécurité alimentaire : Sans sécurité alimentaire, on ne saurait parler de logement et de cadre de vie sain. Des stratégies semblables à celles recommandées par la SSAOA devraient être mises en œuvre pour les autres sources d'alimentation.

Orientations méthodologiques liées aux nouveaux enjeux mondiaux : Il s'agit de tout même en œuvre pour atteindre, à bonnes fins et dates, l'ODD 11 "Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables" mérite une bonne compréhension pour une programmation des actions idoines.

Orientations liées à la résilience et à l'adaptation au changement climatique : La lutte en matière de résilience et d'adaptation au changement climatique vise à mieux comprendre quels dégâts et pertes peuvent être évités et dans quelle mesure, grâce à la mise en œuvre de diverses technologies et innovations, aux niveaux national et local, et identifier les points de levier et les obstacles potentiels à leur développement, à plus grande échelle. A cette fin, il faudrait renforcer les capacités des praticiens de la conservation à prendre en charge l'évaluation de la vulnérabilité et à promouvoir les stratégies d'adaptation pour qu'ils parviennent à temps à : (i) distinguer l'affaissement du sol de la montée du niveau de la mer et les impacts des activités humaines sur les impacts du changement climatique, (ii) générer des stratégies d'adaptation véritablement ancrées sur l'évaluation de la vulnérabilité, (iii) capitaliser et rendre disponible les connaissances nécessaires pour conduire l'évaluation de la vulnérabilité et générer des stratégies d'adaptation, (iv) assurer l'information continue des politiques et stratégies pour une adéquate prise en compte du changement climatique, (v) répliquer et étendre les expériences concluantes (services météorologiques, observatoires...).

Orientations stratégiques spécifiques liées au COVID-19 : Devant l'impossibilité actuelle d'évaluer l'impact de la pandémie sur l'ensemble de l'économie nationale, il faudrait au moins, pour l'instant, mettre en œuvre une stratégie de maintien des pratiques de survie imposées par le COVID-19 et qui seront désormais incontournables, en matière de salubrité publique et de développement urbain : (i) sensibiliser à un nouveau mode de vie urbain, (ii) développer le travail à distance, (iii) réfléchir sur un nouveau concept architectural urbain tenant compte des nouveaux besoins identifiés lors de la crise...

Orientations méthodologiques liées à la coordination de l'action publique : La coordination de l'action publique, dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de la PUN, pourrait reposer sur la plateforme multi-acteurs et se charger de 2 importantes missions : coordination et vulgarisation :

- **Mission de coordination :** Elle pourrait être confiée à une structure composée de 3 paliers : (i) un 1^{er} palier stratégique rassemblant les Directeurs des BSD des différents ministères, (ii) un 2^{ème} palier politique animé par le CIAT et (iii) un 3^{ème} palier national sous forme de CNDUD.
- **Mission de vulgarisation :** Elle devrait incomber au MVAT en collaboration avec le CIAT et pourrait passer par l'effectivité, à bonnes dates, des actions ci-après : (i) préparation de tout document nécessaire à la vulgarisation de la PUN, de son programme d'actions et des divers actes juridiques à réviser ou à créer, dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Programme SANITA et (lois et codes divers).

Introduction

Le présent "**Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée**" constitue le premier maillon de la chaîne des quatre (4) études commandées par ONU-Habitat pour permettre au "Programme SANITA Villes Durables" de démarrer ses activités, dans de bonnes conditions, en disposant d'une base de données pertinentes pour sa réussite. Les trois (3) autres études consistent à faire :

- ❶ l'évaluation de l'état de la mise en œuvre du Plan de Développement Urbain (PDU) intégrant les enjeux du changement climatique et du genre,

- ② l'examen participatif de la mise en œuvre et des résultats du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et des effets sur l'urbanisation et le développement économique des pôles régionaux,
- ③ l'analyse des profils des quartiers et des espaces publics.

Les activités prescrites par les Termes de Référence (TR) pour mener à bien cette étude suivent :

- établir les causes profondes des problèmes prioritaires de l'urbanisation en Guinée en posant une analyse diachronique ;
- étudier les apports et limites des acteurs institutionnels et des freins à la mise en œuvre efficace du cadre législatif ou des sanctions prévues par la législation (codes d'urbanisme, d'environnement, des collectivités locales, de fiscalité locale...) ;
- apprécier les tendances de l'évolution de l'armature urbaine et des pôles régionaux ; le poids et les effets de la macrocéphalie de Conakry sur la croissance urbaine à l'intérieur du pays ;
- déterminer les avantages d'une hiérarchie urbaine mieux équilibrée et adossée à un profil industriel et les potentialités de transformation progressive des ressources dans les villes à l'horizon 2040 ;
- analyser le système de gestion foncière en ce qui concerne l'évolution des certificats de propriété ; la dynamique des conflits fonciers et l'efficacité des dispositifs légaux et traditionnels pour leur résolution et la prévention, ainsi que la protection des sites naturels et lieux sacrés, marché foncier et les facteurs d'étalement ;
- analyser les écarts en matière d'infrastructure, d'équipements socio-collectifs et de services de base ;
- lister et examiner les difficultés liées à la coordination multisectorielle et la cohérence dans la conception et la réalisation des projets de développement urbain, rural et d'occupation du sol dans les sites miniers ou agropoles ;
- décrire brièvement la géographie économique des villes Grand Conakry et des villes secondaires, sur la base d'un examen de la croissance économique, des investissements, du taux de bancarisation ou d'épargne, et de la part des produits intérieurs bruts de ces villes ;
- illustrer le texte final et l'armature urbaine nationale par des graphiques et des cartes ;
- décrire, dans le document final, les défis prioritaires et leurs implications politiques à retenir de l'étape des perspectives et d'élaboration de la Politique Urbaine Nationale (PUN) ;
- mettre, dans chaque chapitre du texte final, l'accent sur les situations actuelles, les défis et enjeux, les difficultés et alternatives pour améliorer les conditions visant à une meilleure gouvernance urbaine et une gestion plus optimisée des ressources ;
- conclure chaque chapitre du texte final par la proposition des implications ou recommandations, des mesures à prendre pour rendre l'urbanisme et l'urbanisation plus durable, sûre, résiliente et inclusive des villes aux villages ;
- faire ressortir dans la conclusion de chaque chapitre 3 à 5 problématiques prioritaires à retenir lors de la formulation de la politique urbaine nationale dont les effets pourraient être déclencheurs de la transformation plus bénéfique de la dynamique urbaine.

Les critères suivants sont pris en compte, dans les diagnostics faites dans toute l'étude : (i) Pertinence entre les besoins et objectifs, (ii) Efficacité des impacts et des résultats, (iii) Cohérence entre objectifs, ressources et actions, (iv) Effectivité entre objectifs opérationnels et actions, (v) Utilité des impacts.

L'étude vise donc à faire, de façon participative et consensuelle :

- un état des lieux actuel et factuel du secteur urbain ;
- une revue des politiques, stratégies et programmes passés et présents mis en œuvre par les autorités publiques dans l'objectif de promotion de ce secteur et
- une évaluation des problèmes actuels et futurs que la Guinée doit résoudre pour instaurer une urbanisation durable ; c'est-à-dire dans le respect des orientations et objectifs des ODD.

Les réflexions menées, en réponse aux instructions rappelées ci-dessus, au moyen (i) des données, informations et documentation collectées sur le terrain, (ii) des résultats des entretiens obtenus auprès des différents acteurs du secteur urbain et (iii) des conclusions et recommandations du premier Forum Urbain National de la Guinée (FUNAGUI) ont permis de renseigner le plan du rapport diagnostic structuré en seize (16) chapitres ci-après convenu par ONU-Habitat et GCI/TAKK, le bureau retenu pour l'étude :

Introduction

- i. Milieu physique et ressources naturelles
- ii. Démographie (dynamique de la population) et évolution urbaine
- iii. Découpage administratif, définition de l'urbain et évolution des villes
- iv. Cadre institutionnel et juridique de la planification, du développement et de la gestion urbaine
- v. Armature urbaine, systèmes urbains régionaux et relations villes-villages
- vi. Gestion foncière et dynamique d'occupation du sol
- vii. Enjeux et défis de l'urbanisation : national, régional et local
- viii. Planification urbaine et protection de la biodiversité
- ix. Habitat, logement et cadre de vie
- x. Consommation, production locale et industrialisation
- xi. Salubrité, sécurité et respect des normes
- xii. Agricultures, technologies de l'information, services et emploi
- xiii. Développement urbain (composantes verticales et horizontales)
- xiv. Économie locale et financement du développement (géographie économiques des villes)
- xv. Dispositif de coordination et mise en cohérence de l'action publique
- xvi. Comportements des acteurs et perspectives d'urbanisation durable

Conclusion

Bibliographie

Annexes

Toutefois, seize (16) chapitres ont été regroupés en quatre (4) parties pour faire ressortir la cohérence entre eux et pour dégager aisément (i) les diagnostics des différents sous-secteurs du développement urbain, (ii) la revue des politiques publiques, (iii) l'analyse des perspectives et défis de l'urbanisation durable et (iv) le relevé des principales orientations pour la politique urbaine nationale (PUN).

- La 1^{ère} partie situe l'étude dans le contexte socioéconomique du pays, à travers les chapitres 1 à 5.
- La 2^{ème} partie analyse la situation du secteur de l'habitat et du développement urbain et ses effets sur les autres secteurs de l'économie nationale, à travers les chapitres 6 à 14 hormis le chapitre 7.
- La 3^{ème} partie récapitule les forces et faiblesses, opportunités, menaces du secteur, évalue ses enjeux et défis et apprécie ses perspectives de développement, à travers les chapitres 7, 15 et 16.
- La 4^{ème} partie ébauche une série d'orientations pour la formulation de la PUN.

1. Contexte socioéconomique de la Guinée

La Guinée est un important pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle s'étend sur une superficie certes moyenne de celles des pays de cette communauté (245.857 km²) mais fait frontières avec le plus grand nombre de pays de la sous-région qui lui offre l'opportunité d'une grande mosaïque de relations socioéconomiques : Guinée-Bissau (385 km de frontières) au nord-ouest, Sénégal (330 km) et Mali (858 km) au Nord, de la Côte d'Ivoire (610 km) à l'Est, Liberia (563 km) et Sierra Leone (652 km) au Sud, soit environ 3.400 km de frontières (Voir carte ci-dessous). Un pays côtier avec un littoral atlantique de 300 km et le plus vaste plateau continental de toute l'Afrique de l'Ouest dont la superficie fait 47.400 km² et la largeur moyenne, 158 km. Il comprend les îles de Los, au large de Conakry. **Avant même d'être membre de la CEDEAO, la Guinée ayant des frontières avec sept autres pays, est un territoire naturellement voué à la coopération multilatérale.**

1.1. Contexte historique et étymologique

La Guinée tirerait son nom de plusieurs sources historiques datant très bien avant la période coloniale :

- La Côte de Guinée désignait, au XVIII^{ème} siècle, une large zone appelée "Guinée"¹ qui s'allonge sur 3.600 km, du Cap-Vert au mont Cameroun. C'est une portion du littoral africain où les Européens pratiquèrent, à partir du milieu du XV^{ème} siècle, un commerce d'or et d'esclaves, avec les Royaumes africains du Littoral de l'Atlantique. On prit l'habitude d'appeler "Guinée" cet espace géographique.

¹ https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Côte_de_Guinée

- Selon d'autres sources, le nom "Guinée" proviendrait du nom "Djenné", la ville mythique, dotée d'une mosquée célèbre, grand marché et point de départ de caravanes sur les rives du Niger.
- Certains auteurs font remarquer que, dans les langues tamazightes parlées par les Berbères d'Afrique du Nord et les Touaregs, l'expression *Akal n-Iguinawen* signifie "Terre des Noirs", *Ghinawen* "Noirs", mot arabisé en *Guinauha* ou *Genewah*, dans les dialectes maghrébins. C'est un fait que les musiciens noirs d'origine subsaharienne, qui se produisent aujourd'hui dans tout le Maghreb, y sont appelés Gnaouas (Guinéens).
- La première apparition du mot "Guinée" se trouverait, dans une Chronique de Gomes Eanes de Zurara rédigée en 1453 et intitulée "Découvertes d'Henri le Navigateur". En 1483, Jean II de Portugal ajoute, à ses titres, celui de seigneur de Guinée (*Senhor da Guiné*).

Il y a donc une incertitude sur l'étymologie du mot "Guinée". Toujours est-il qu'au moins quatre (4) pays portent, aujourd'hui ce nom : (i) la Guinée avec Capitale "Conakry", (ii) la Guinée-Bissau, avec Capitale "Bissau", (iii) la Guinée Equatoriale, avec Capitale "Malabo" et (iv) la Papouasie-Nouvelle-Guinée, une île de l'Océanie proche, dans l'Ouest de l'Océan Pacifique, 3^{ème} plus grande île du monde après l'Australie et le Groenland. La présente étude porte exclusivement sur la République de Guinée.

1.2. Milieu physique et ressources naturelles

1.2.1. Géographie et subdivisions du pays

La Guinée est un pays très diversifié avec 4 régions naturelles (maritime, moyenne, haute et forestière) comme le montrent la carte ci-contre et le tableau 01 ci-dessous qui présentent le poids et la localisation de chaque région.

En dehors de la Haute Guinée, qui fait plus de 40% de la superficie du pays, les 3 autres régions naturelles ont une étendue territoriale plus ou moins égale (20% en moyenne). A ce découpage naturel, se superpose aussi celui en régions administratives et "gouvernorats" également subdivisés en préfectures, sous-préfectures, communes urbaines et rurales... (Cf. tableau 01 ci-dessus). **La non-concordance entre les régions administratives et les régions naturelles ampute ces dernières de la maîtrise de la plénitude de leurs ressources. Toutefois, l'essentiel est que la solidarité constitutionnelle puisse jouer, à un moment donné, pour combler d'éventuelles distorsions et inégalités entre l'ensemble des régions.**

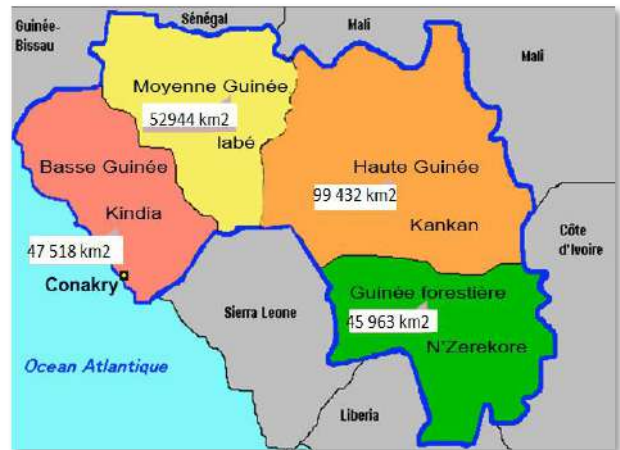


Tableau 01 : Subdivisions naturelles de la Guinée

Division naturelle	Superficie	%	Situation
Guinée Maritime	47.518 km ²	19,3	Sur le littoral
Moyenne Guinée	52.944 km ²	21,5	Nord-est
Haute Guinée	99.432 km ²	40,4	Nord-ouest
Guinée Forestière	45.963 km ²	18,7	Extrême Sud
Superficie totale	245.857 km ²	100,0	

1.2.2. Ressources naturelles

La Guinée a principalement des ressources en terres, en eau, des ressources foncières, hydriques, floristiques, fauniques, halieutiques, pastorales et minières qui constituent la base fondamentale de son développement socioéconomique. Ces ressources, qui demeurent encore relativement abondantes, sont menacées d'une dégradation accélérée, sous les effets conjugués des facteurs climatiques et anthropiques. La connaissance des potentialités ainsi que des contraintes qui entravent la gestion rationnelle desdites ressources, constitue une condition indispensable à leur pérennité.

- Les terres :** Le potentiel en terres du pays est de 6,2 millions d'hectares de superficies cultivables dont seuls 1,37 millions (≈ 22%) sont actuellement mis en culture. Le potentiel de terres irrigables s'élève à 362.000 ha dont 30.200 (≈ 8,34%) sont aménagés. Le système de culture dominant pratiqué sur les divers sols est de type traditionnel. Il est basé sur le brûlis après défrichage et fait appel à une jachère naturelle plus ou moins longue, selon les régions. Il s'agit d'une agriculture largement extensive dominée par les cultures vivrières : céréales, tubercules et légumineuses principalement.

Le nombre d'exploitations agricoles est élevé (≈ 840.454), avec une très faible superficie cultivable par exploitation (uniquement 4% s'étendent sur plus de 7 ha et 64% d'exploitations de moins de 2 ha. Ces exploitations sont, en général, peu équipées et cultivées essentiellement par une main d'œuvre familiale utilisant des instruments rudimentaires. La proportion de femmes qui travaillent dans le secteur agricole est légèrement supérieure à celle des hommes : 78,2% contre 49,3%. (PNDA/2007).



Les pressions anthropiques exercées sur les ressources naturelles en général et celles exercées sur les sols ferrallitiques lessivés du plateau central (sols n'dantari en langue pular) ont été décrits par Birgit H. et al, 2007 dans le profil environnemental de la Guinée en particulier et par le BDPA/SCETAGRI, en 1990, dans le cadre des bassins versants types en Guinée par Diallo, D.

- b. Les sols : Le constat révèle la présence, sur le territoire national, d'une gamme variée de sols aux caractéristiques, contraintes et atouts très marqués. La prise en compte de ces paramètres s'avère important dans la perspective d'une gestion durable des sols. Au niveau des 4 grandes régions agro-écologiques du pays, la situation se présente de la manière suivante selon les études réalisées dans le cadre de la PNDA, 2007. Il y a 5 classes de sols avec cependant des sous-classes, dans quelques régions comme les sols alluviaux marins et alluviaux fluviaux en Basse Guinée (bordure de la côte) et en Haute Guinée (bordure des grands cours d'eau).
- c. Les ressources en eau : La Guinée constitue le vrai château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, avec ses énormes potentialités hydriques grâce à un réseau hydrographique très dense de près de 1.100 cours d'eau répartis en 23 bassins versants dont les principaux sont : le bassin du Niger (97.168 km²) et le bassin du Konkouré (17.046 km²) et des ressources en eau de surface estimées à 164.503 m³ et source de plusieurs fleuves ouest-africains (Sénégal, Niger, Gambie) qui confère au pays d'énormes potentialités agricoles : l'agriculture seule assure, en effet, les revenus de 57% des ruraux et l'emploi

à 52% de la main-d'œuvre. Les ressources en eaux renouvelables totales du pays s'élèvent à 226 km³/an (FAO, 2005). Ces ressources sont récapitulées ci-après.



Fouta-Djallon

Konkouré

Cavaly

Bafing

- **Eaux de surface et zones humides** : Les ressources en eau de la Guinée sont d'origine pluviale. Le pays bénéficie d'une pluviométrie moyenne de 1.988 mm/an inégalement répartie dont les pics peuvent atteindre 4.000 à 4.500 mm de pluie, par endroits. Les ressources en eaux de surface renouvelables, y compris la partie partagée, sont estimées à 226 km³/an.
 - La baisse de la pluviométrie particulièrement avec les épisodes de sécheresses, entre 1961 et 1990, ont fortement marqué le comportement des cours d'eau : les débits diminuent et plusieurs cours d'eau autrefois pérennes, en Haute Guinée et en Moyenne Guinée, tarissent aujourd'hui pendant la saison sèche (MMGE/FEM/PNUD, 2002). Les importantes quantités d'eau pluviale que reçoit annuellement le territoire guinéen sont collectées par un réseau hydrographique très dense de près de 1.100 cours d'eau qui prennent leurs sources dans deux massifs montagneux : le Fouta-Djallon et la dorsale guinéenne.



Paysages du Fouta-Djallon

- De façon générale, l'évolution des indices de précipitations normales calculés sur les périodes de 1931-60 ; 1941-70 ; 1951-80 ; 1961-90 et 1971-2000 par rapport à la moyenne à long terme de 1931-2000 a révélé que les hauteurs pluviométriques ont subi une véritable baisse, au cours des sept dernières décennies.
- **Eaux souterraines** : Le potentiel en eau est estimé très approximativement à 13 milliards de m³. Les ressources en eaux souterraines sont peu et mal connues, mais elles sont évaluées à 72 km³ dont 38 km³ renouvelables en année de pluviométrie moyenne.
 - Les études hydrogéologiques faites par le service géologique de l'AOF, entre 1933 et 1960, et qui ont nécessité la réalisation de 56 forages profonds à Conakry pour un mètre total de 2.634,97 m, ont permis la mise en évidence de sept (7) dépressions favorables à l'accumulation des eaux souterraines. Dans la même période, 9 forages ont été réalisés, à l'intérieur du pays, notamment à Labé, Boké, Coyah et Forécariah, avec un débit moyen variant de 0,5 à 25,66 m³/h.
 - Entre 1979 et 1982, la Direction Générale des Mines et Géologie (DGMG) en collaboration, avec ses structures décentralisées, dans certaines villes de l'intérieur (Gaoual, Boffa, Kissidougou, Kouroussa, Kankan, Mandiana, Beyla, Kérouané, Lola et Yomou), a réalisé des études géophysiques. Ces études ont eu pour but l'implantation de forages de reconnaissance dans 14

villes : 33 forages ont été implantés et 27 ont été exécutés pour un mètre total de 1.338,2m avec un débit de pompage variant de 1 à 25 m³/h et une profondeur moyenne de 49,6 mètres.

Le comblement progressif des cours et plans d'eau par l'exploitation anarchique à leurs abords immédiats, la destruction du couvert végétal ainsi que l'érosion en nappes, compromettent dangereusement les capacités d'infiltration et, par voie de fait, les ressources en eau souterraine. Les pollutions de tous ordres viennent s'ajouter à cette situation déjà non reluisante. Par ailleurs, les variations dans la répartition spatiotemporelle des précipitations, commencent à impacter négativement le mode d'existence de la population, surtout, dans les régions situées au nord du pays. Les secteurs vulnérables aux changements climatiques sont les ressources en eau, l'agriculture, l'élevage, l'énergie, la foresterie, les écosystèmes naturels, et la santé.

d. Les ressources forestières ligneuses ou non ligneuses : Selon la monographie biologique de la Guinée (1997), les différents types de formations forestières couvrent 13.189.000 ha soit 53,63% du territoire national. Ils comprennent 250.000 ha de mangroves, 700.000 ha de forêts denses humides, 1.600.000 ha de forêts denses sèches et forêt claire, 10.639.000 ha de savane boisée (Cf. Tableau 02 ci-contre). La flore et la faune guinéenne sont très riches et diversifiées en raison même de la multitude des sites écologiques répartis dans les 4 régions naturelles. Presque toute la gamme de biomes propres à la zone subtropicale s'y trouve avec 3.077 espèces végétales et 3.273 espèces animales sont recensées et réparties dans les différents écosystèmes.

Tableau 02 : Formations forestières naturelles

Types de formation	Superficie	% du TN
mangroves	250.000	1,02
forêt dense humide	700.000	2,85
forêt dense sèche et forêt claire	1.600.000	6,51
savane boisée	10.639.000	43,25
Total formations boisées	13.189.000	100,00

Source : Monographie diversité biologique, 1997;
Légendes : Superficie en hectares ; TN = Territoire national

- e. Les ressources fauniques : La Guinée regorge encore d'une faune sauvage relativement abondante et variée vivant dans les réserves, forêts classées et zones encore boisées. Elle compte 1.117 espèces d'insectes, 260 de mammifères, 518 d'oiseaux, 140 de reptiles et 76 d'amphibiens (MPTE/PNUE, 1997). On y trouve des espèces emblématiques : éléphant, lion, buffle, hippopotame, chimpanzé...
- f. Les ressources halieutiques et hydro-biologiques : Selon les estimations des biomasses potentielles faites par le CNSHB (Rapport de conjoncture 1997), par grands groupes d'espèces, il y a dans les eaux guinéennes : (i) 50.000 à 200.000 tonnes de poissons pélagiques côtiers, (ii) 35.000 à 40.000 tonnes de poissons démersaux, (iii) 1.000 à 2.000 tonnes de crevettes, (iv) 5.000 à 10.000 tonnes de céphalopodes. De la côte vers le large et sur une distance moyenne de 15 à 20 milles nautiques, on observe sur les fonds de vase, une importante communauté à sciéniés vivant dans les eaux chaudes et dessalées jusqu'à une profondeur d'environ de 15 mètres. Les ressources pélagiques côtières sont constituées d'adultes d'ethmaloses et de juvéniles de sardinelles (un gros potentiel). Les ressources pélagiques du large sont constituées d'adultes de chinchards, sardinelles et thons avec des fluctuations assez variables, selon les espèces. Ces espèces sont hautement migratrices. Dans les eaux continentales, les données attestent que le potentiel annuel exploitable est de l'ordre de 12.000 tonnes et comprennent principalement de *Tilapia sp.*, *Clarias sp.*, *Barbus sp.*, *Lates sp.*, *Chrysichthys sp.*, *Synodontis sp.*, et *Alestes sp.*...
- g. Les ressources pastorales : L'élevage est un sous-secteur important de par sa contribution au PIB (3,3%) et aux revenus des agriculteurs-éleveurs. Le cheptel national compte 7,3 millions de têtes de bovins, 6,7 millions d'ovins, 10,04 millions de caprins et environ 32 millions de volailles. L'élevage sédentaire est le mode le plus généralisé et pose un certain nombre de problèmes dont, entre autres, les divagations des troupeaux en saison pluvieuse autour des villages et/ou des champs et les difficultés d'abreuvement en saison sèche. Ainsi, des dégâts peuvent provoquer des conflits d'usage. L'élevage produit, cependant, de grandes quantités de fumiers et d'effluents peu valorisés (plus de 9 millions de tonnes par an).

Les pâturages naturels constituent la principale source d'alimentation du bétail et produisent d'importantes ressources fourragères : excédentaires en Guinée Forestière, en équilibre fragile en Guinée Maritime et déficitaires au Nord de la Guinée (Fouta Djallon, Haute Guinée). Ces ressources ne sont pas exploitées rationnellement et sont souvent menacées par la sécheresse et régulièrement

détruites par les feux de brousse. Ainsi, les sols se dégradent suite au piétinement important du sol, ce qui réduit l'infiltration des eaux (PEG-Guinée, 2008).

h. Les ressources géologiques et minières : La Guinée possède les plus grandes réserves mondiales de bauxite et les plus grandes réserves inexploitées de fer à haute teneur, de l'or, de diamant, de l'uranium, du cobalt... et d'autres ressources du sous-sol qui font d'elle un des pays les plus prédisposés au développement économique de la CEDEAO. Ce secteur est porteur de croissance car il fait 60% des recettes fiscales et 80% des exportations du pays.

- Depuis des décennies, la bauxite reste incontestablement le principal produit d'exportation de la Guinée qui détient près des $\frac{2}{3}$ des 57 réserves mondiales de bauxite. Pour l'instant, la Guinée exporte essentiellement la bauxite à l'état brut (environ 81 millions de tonnes par an).
- L'or constitue le second produit pour lequel la Guinée a un potentiel considérable. Les réserves de l'ordre de 300 millions d'onces, sont encore sous-exploitées puisque la production est d'environ 12 tonnes par an, avec une forte contribution des exploitants artisanaux.
- Le potentiel guinéen de diamant est l'un des plus importants de la sous-région. Un inventaire issu de la cartographie complète du territoire national, permettra d'établir de manière exhaustive des ressources kimberlitiques. La production guinéenne de diamant reste encore faible (≈ 500.000 carats), en tenant compte de la production artisanale et de l'activité des comptoirs d'achat. Bien que le diamant guinéen soit en général de bonne qualité (70%) de joaillerie, c'est l'exploitation de diamant primaire qui devrait permettre à la Guinée de conquérir une part plus importante du marché mondial.
- Les gisements d'uranium, de cuivre, de fer, de nickel et de chrome sont répertoriés dans le pays. Ce potentiel minéral est doublé par une source d'énergie hydroélectrique abondante et puissante.

La dépendance des activités économiques de la production vivrière et de l'exploitation minière constitue pratiquement une monoculture qui obère considérablement les ressources budgétaires, la balance des paiements et la valeur du Franc Guinéen (GNF), dès que les cours mondiaux baissent.

i. Les ressources énergétiques : Parmi les grands défis auxquels le pays est confronté, la question de l'énergie est peut-être la plus préoccupante après les problèmes de dégradation des terres et d'assainissement. Toutes les formes d'activité économique, y compris l'agriculture, l'industrie, les transports ou les communications exigent de l'énergie. Le déséquilibre entre besoins et disponibilités d'énergie a un impact négatif sur la dégradation de l'environnement en Guinée.

- Situation énergétique : Le bilan énergétique du pays indique que le bois et le charbon de bois constituent actuellement les principales sources d'énergie soit 77% et 3% respectivement, contre 18 % de produits pétroliers et 2% de production hydroélectrique. Le taux d'accès à l'énergie canalisée, estimé à 7%, est l'un des plus faibles de la sous-région et l'essentiel de la consommation se fait à Conakry. Près de 70% de la population n'ont pas accès à l'électricité. **Cette contre-performance du secteur constitue une des contraintes majeures au développement socio-économique du pays ainsi qu'une sérieuse menace pour la protection de l'environnement.**
- Potentiel énergétique : La Guinée dispose, cependant, d'un potentiel hydroélectrique peu exploité (2%), des ressources biomasse d'environ 30 millions de m³ de bois par an, un potentiel solaire de 4,8 Kwhm²/jour, un gisement éolien de 3 m/s de vent en moyenne et des énergies fossiles (pétrole, gaz...) avec des indices prometteurs et un ambitieux programme gouvernemental d'aménagement et de production. Elle possède actuellement le barrage hydroélectrique de Kaleta de 240 MW, inauguré en 2015, auquel va venir s'ajouter bientôt celui de Souapiti de 450 MW, en cours de construction pour mettre fin au déficit énergétique du pays.
- Besoins d'énergie : Dans les zones rurales, 98% de la consommation énergétique pour les besoins domestiques proviennent de la biomasse dont le taux de rendement n'est que de 8% à 10%. Le développement de l'énergie s'est largement reposé sur la mise en valeur de l'énergie hydroélectrique pour desservir les centres urbains sans tenir compte des besoins énergétiques des zones

rurales. Face à l'expansion urbaine et industrielle, en ce 21^{ème} siècle, la demande en énergie commerciale continue de s'amplifier. Si des mesures appropriées ne sont pas prises pour promouvoir les plantations de bois d'énergie, la consommation de bois de chauffage et de charbon de bois reviendra aussi chère que celle de l'électricité.

En terme de sources d'énergies renouvelables, l'avantage du bois de chauffe est dû au fait que c'est une source d'énergie renouvelable par rapport aux combustibles fossiles et au gaz naturel. Toutefois, les besoins en combustibles ont exercé une pression particulièrement forte sur la végétation, notamment à la lisière des villages et des villes des préfectures. Du fait de la rareté de l'offre, on exploite le charbon de bois provenant de sources éloignées parce que les sources avoisinantes sont épuisées. La demande de charbon de bois est devenue très forte qu'il fait l'objet d'exportation.

Les efforts visant à maîtriser de nouvelles formes d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire, marémotrice ou éolienne ne sont pas encore économiquement viables, mais on devrait encourager le Gouvernement à entreprendre des études et réalisations sur les technologies relatives à ces formes d'énergie, y compris le recyclage des déchets et la production de biogaz (centre d'énergie renouvelable). On peut recycler les déchets organiques sous forme de compost et les utiliser pour la production du biogaz. Cela permet de sauver les ressources ligneuses de la coupe abusive du bois, l'atmosphère contre les pollutions et nuisances et les ressources de la biodiversité, entre autres, en passant par la préservation de la santé publique. Dans le cadre du programme de développement économique et social adopté par le Gouvernement, il a été décidé de restructurer profondément le secteur de l'énergie en vue d'améliorer les structures de gestion et d'opération et d'y instaurer un environnement propice aux investissements privés.

1.3. Démographie, dynamiques spatiales et évolution urbaine

1.3.1. Démographie

a. Généralités : Estimée, en 2018, à plus de 13 millions d'habitants, la population de la Guinée risque de dépasser 16 millions d'ici 2030, avec un taux de croissance de 3,1%, un indice de fécondité de 4,86 et une espérance de vie à la naissance estimée à 60 ans, à dominantes féminine (plus de 51% de femmes) et jeune (près de 46% de moins de 15 ans) contre un très faible taux de personnes âgées (4,3% de plus de 65 ans). Elle est répartie en une vingtaine de groupes ethniques dont les 3 plus importantes sont les Peul (32%), Malinké (30%) et Soussou (20%) et d'autres comme les Toura, Guerzé, Konianké, Diakhanké, Toma, Kissi... 90% des Guinéens sont musulmans. Le fort taux de croissance (plus 3%) est dû en partie à l'afflux de réfugiés de pays voisins, en partie, à un bilan naturel encore très élevé, dans le milieu rural. Cette croissance est absorbée par les villes (où les indicateurs montrent une diminution sensible de la fécondité) alors que les villages se vident, par le fait de l'exode rural.

1.3.2. Dynamiques spatiales urbaines

Les dynamiques urbaines sont caractérisées, en Guinée, par une transition urbaine et démographique, la croissance de la capitale et un renforcement récent du réseau des centres urbains secondaires, une urbanisation et une modernisation des villes moyennes, le sous-peuplement de certaines localités et un faible dynamisme économique.

Tableau 03 : Evolution de la population urbaine par région (effectifs et %)

Régions Administratives	2014		2019	
	Effectif	%	Effectif	%
Boké	277 171	7,5	330 883	7,6
Conakry	1 675 069	45,4	1 930 838	44,6
Faranah	205 706	5,6	247 690	5,7
Kankan	392 768	10,7	472 505	10,9
Kindia	551 095	15,0	652 420	15,0
Labé	111 764	3,0	134 687	3,1
Mamou	99 434	2,7	120 394	2,8

La population est très inégalement répartie : les régions les plus urbanisées sont Conakry, Kankan, Kindia et N'Zérékoré.

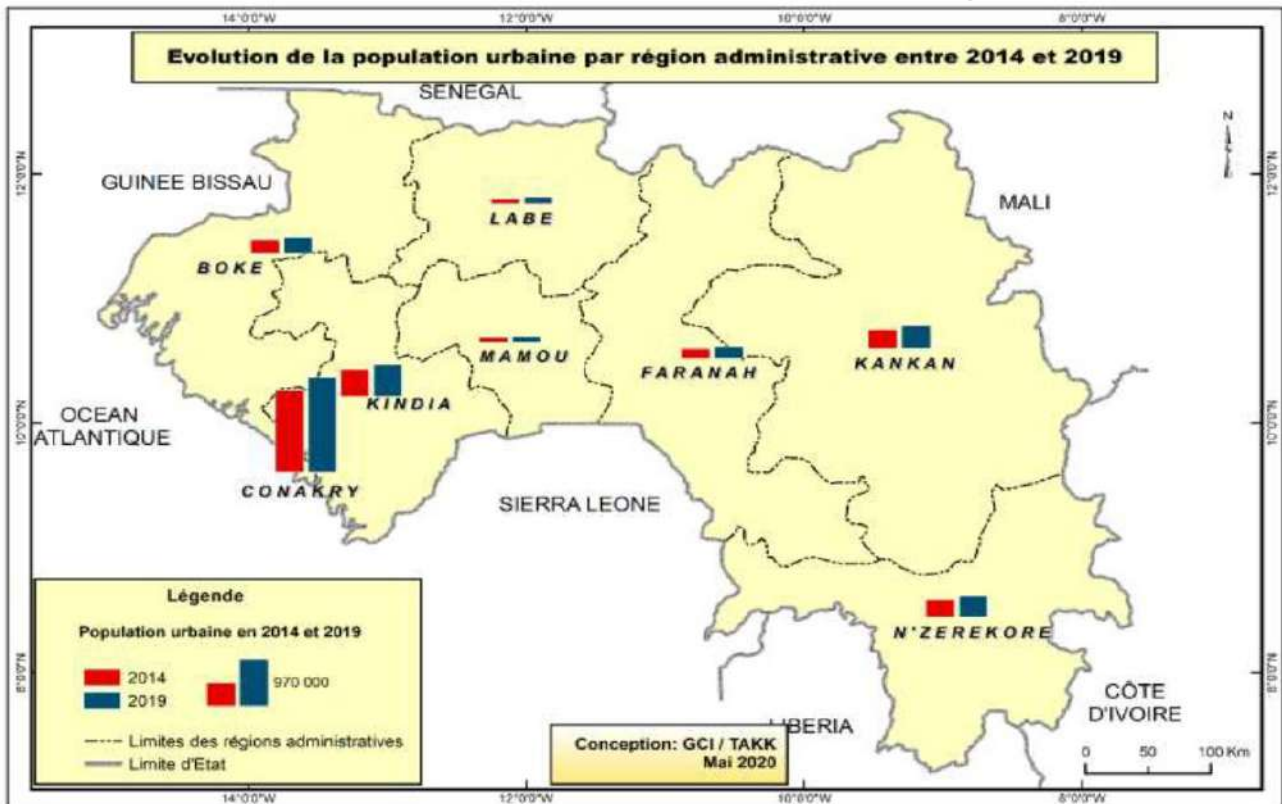
N'Zérékoré	371 990	10,1	445 684	10,3
Total Guinée	3 684 997	100,0	4 335 101	100,0

La Guinée compte plus de 10 villes de plus de 100.000 habitants et 5 villes de plus de 200.000 habitants dont Conakry avec une population de près de 2 millions d'âmes.

L'urbanisation atteint toutes les régions du pays. Selon les données de l'INS, la population urbaine de chaque région, en cette année 2019, a déjà dépassé 120.000 habitants et celles des régions comme N'Zérékoré, Kindia, Kankan dépasseront chacune le ½ million d'habitants, d'ici à 2025 ; c'est-à-dire dans 5 ans : **un défi de taille pour tout le pays et chacune de ces régions, avec tout ce que ça comporte comme besoins en services urbains (infrastructures et équipements), en bureaux de services et logements...**

1.3.3. Caractéristiques de la population urbaine

Les données définitives actuellement disponibles ne vont pas au-delà de 2017 et ne concernent que (i) la composition et l'évolution de la population, (ii) l'emploi et (iii) le chômage.



Source : Fond cartographique : <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/8a/Un-guinea.png>

Données : Annuaire Statistique de la Guinée, janvier 2019

a. Composition de la population urbaine : Elle est à peu près à l'image de la population nationale ; c'est-à-dire à dominance jeune et féminine. Avec un fort taux annuel de croissance, qui gravite autour de 3,7% et un temps de doublement d'environ 20 ans, la population urbaine est juvénile : en effet, les jeunes de 15 à 49 ans avoisinent, aujourd'hui, 52% de la population urbaine totale et risquent d'atteindre 57%, d'ici 10 ans (2030) : **ce qui implique un autre défi de taille ; c'est-à-dire procurer formations et activités génératrices de revenus décents, stables et suffisants à plus de ½ de la population urbaine.**

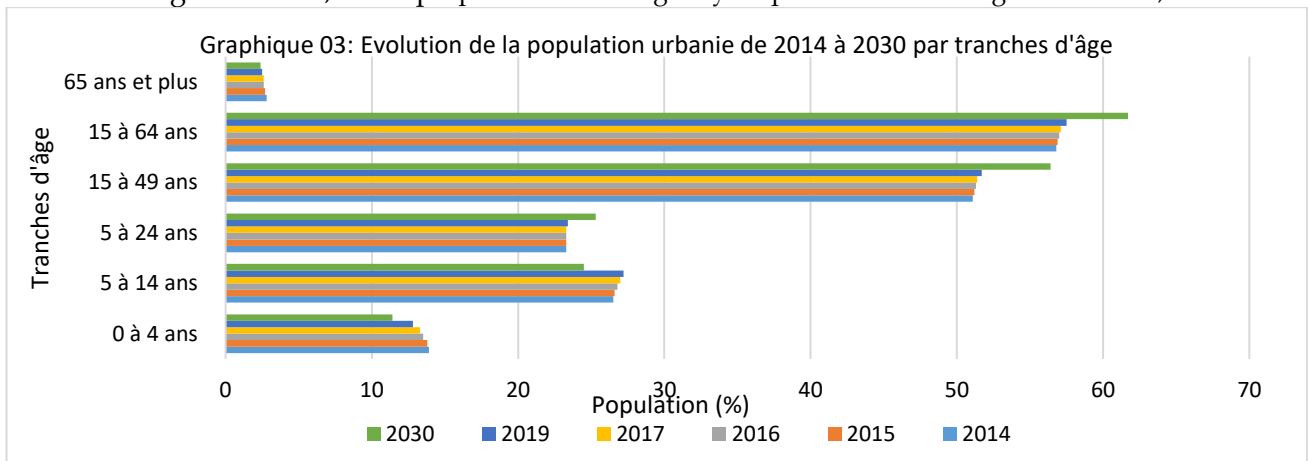
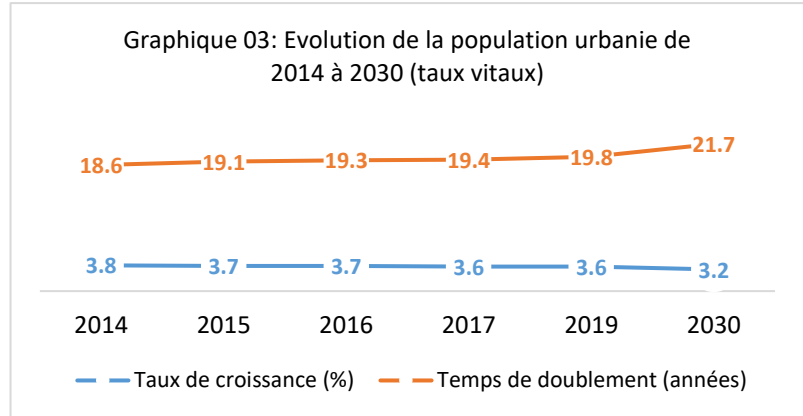
Tableau 04 : Evolution de la population urbaine de 2014 à 2030

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2019	2030
Taux vitaux						
Taux de croissance	3,8	3,7	3,7	3,6	3,6	3,2
Temps de doublement	18,6	19,1	19,3	19,4	19,8	21,7
Population (en %)						
0 à 4 ans	13,9	13,8	13,5	13,3	12,8	11,4
5 à 14 ans	26,5	26,6	26,8	27,0	27,2	24,5
5 à 24 ans	23,3	23,3	23,3	23,3	23,4	25,3
15 à 49 ans	51,1	51,2	51,3	51,4	51,7	56,4
15 à 64 ans	56,8	56,9	57,0	57,1	57,5	61,7
65 ans et plus	2,8	2,7	2,6	2,6	2,5	2,4
Femmes 15 à 49 ans	51,4	51,3	51,4	51,4	51,6	53,9
Rapport de dépendance	0,8	0,8	0,8	0,75	0,74	0,62
Age moyen	19,0	19,0	19,0	19,0	19,1	20,4

Les femmes urbaines de 15 à 49 ans représentent, en 2019, aussi près de 52% de la population urbaine totale et approcheront probablement 54%, d'ici 10 ans (2030). Mais le taux d'autonomisation des femmes est faible, en Guinée. **Ce qui explique la forte pauvreté au niveau du genre féminin.**

Pour l'ensemble du pays, la proportion des ménages de 5 personnes est plus élevée avec 11,6%. En milieu urbain et rural, ces ménages de 5 personnes sont presque identiques en termes de proportion, respectivement 11,5% et 11,6% mais plus nombreux à être dirigés par les femmes (12,3%) contre (11,4%) chez les hommes.

La proportion des ménages isolés (1 personne) ne sont pas élevés (4,8%). Ainsi, il ressort que, ces ménages isolés sont beaucoup plus dirigés par les femmes (10,1%) que les hommes (3,6%). Les ménages de très grande taille (15 personnes ou plus) représentent 7,1% de l'ensemble des ménages du pays. En milieu urbain, en 2016, le nombre moyen de personnes vivant au sein d'un ménage était de 6,2 et la proportion de ménages ayant pour chef de ménage une femme, 18%.



b. Evolution de la population urbaine : Sur la base du taux de croissance de 3,7% par an, la population urbaine du pays évoluera en moyenne de 1 million d'habitants tous les 5 ans. Aussi, de seulement le 1/4, en 1983, la part de Guinéens qui habitaient la ville, a atteint le 1/3, bien avant 2015, et sera au-delà de 1/2, après 2064, comme le montrent les projections de l'INS récapitulées par le tableau 05 ci-dessus.

Tableau 05 : Répartition de la population urbaine au 1^{er} juillet par année de projection selon le sexe en millions d'habitants

Années	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2064
Hommes	1,85	2,22	2,64	3,12	3,66	4,25	4,89	5,56	7,78
Femmes	1,98	2,35	2,78	3,27	3,81	4,41	5,04	5,71	7,88
Total urbain	3,83	4,57	5,42	6,39	7,47	8,66	9,93	11,27	15,66
Total Guinée	10,92	12,56	14,36	16,34	18,46	20,69	22,98	25,28	32,35
% Urbain	35,1	36,4	37,7	39,1	40,5	41,9	43,2	44,6	48,41

c. Emploi de la population urbaine : Les données agrégées sur l'emploi des ménages urbains datent de 2014 et révèlent un taux d'activité de 66,7% et un taux de chômage de 11,1%. La proportion des chefs de ménage occupés est la plus importante (79,3%). La répartition de ces chefs de ménage, selon le statut dans l'activité, fait ressortir une dominance des indépendants (70,1%), suivis des salariés du secteur public (14,0%) et des salariés du secteur privé (10,2%). Les employeurs sont, par contre, en très faible proportion (1,2%). Ce qui dénote une grande faiblesse du niveau d'entrepreneuriat dans le pays.

Tableau 06 : Situation et statut dans l'activité en % (2014)

Situation d'activité	RCM en %	Statut dans l'activité	RCM en %
Occupé	79,3	Indépendant	70,1
Chômeur	2,0	Employeur	1,2
Recherche 1 ^{er} emploi	2,3	Salarié public	14,0
Elève/étudiant	2,4	Salarié privé	10,2
Femme au foyer	4,9	Travailleur à la tâche	2,2
Retraité	0,8	Apprenti	1,2
Retraité	2,9	Aide familial	0,7
Invalide/vieillard	5,4	Membre de C & G	0,3
Total	100,0	Total	100,0

Légendes : RCM = Répartition des chefs de ménages ; C & G = Coopérative et groupement

d. Revenus et niveaux de vie de la population urbaine : En l'absence de données sur les revenus proprement dits, l'analyse, à ce niveau, est faite au moyen de la répartition de la population urbaine par niveau de vie et seuil de pauvreté² ainsi que de l'évolution de l'indice de l'inflation en Guinée. Les données fiables existant dans ces domaines ne sont pas non plus très récentes.

55,2% des Guinéens vivaient sous le seuil de pauvreté³, en 2012, au moment où, cet indice était de 35,4%, en milieu urbain. A Conakry, la capitale, l'indice a varié de 10,2%, en 1994/1995, pour atteindre 27,4%, en 2014, en passant par 20,5%, en 2002/2003.

L'indice demeure certes toujours faible à Conakry qu'ailleurs mais son ascension constante et rapide, au moment où la population de la ville croît vite elle-aussi, ne peut qu'obérer le développement urbain. Le seuil de pauvreté, à Conakry, était de 3.217.305 GNF, en 2012, par personne et par an, soit l'équivalent d'environ 342 \$EUA (Dollar des Etats-Unis), par an, 28,5 \$EUA par mois et moins de 1 \$EUA par jour.

Tableau 07 : Niveaux de vie des ménages urbains en % en 2014

Niveau de vie	Homme	Femme	Ensemble
Très pauvre	45,3	9,6	26,4
Pauvre	39,4	8,7	23,8
Moyen	35,9	10,1	22,5
Riche	39,1	8,7	23,7
Très riche	37,1	7,0	22,3
Total	37,8	7,8	22,8

En 2014, un classement en 5 niveaux de vie (très pauvre, pauvre, moyen, riche et très riche) montre que les hommes détiennent le record à tous ces niveaux : ils sont fortement parmi les plus riches, les plus pauvres et les moyennement pauvres. **La faible autonomisation des femmes, la faible monétarisation des activités féminines et la proportion des femmes actives au foyer expliquent certainement le déséquilibre entre genre, dans ce domaine.**

Les postes importants, qui entrent dans le "panier de la ménagère" et/ou qui participent à la détermination de l'IDH, sont marqués, dans l'Annexe 05, en gras et en italique. Leur analyse relève que l'évolution de l'inflation impacte négativement surtout l'alimentation, le logement, la santé et l'enseignement. Les taux d'inflation relatifs à ces postes sont en hausse, ces dernières années. **Ce qui ne peut que renforcer la pauvreté, dans le pays. La Guinée campe toujours, dans le groupe des pays à faible développement humain.**

La population urbaine est donc dominée par (i) la jeunesse, (ii) les femmes, (iii) les ménages de cinq (5) personnes et (iv) les chefs de ménages indépendants, avec ces principaux problèmes : le chômage, la faiblesse des revenus renforcés par la non maîtrise de l'inflation des biens entrant dans le panier de la ménagère, la concentration sous le seuil de pauvreté, la faiblesse du niveau d'autonomisation des femmes, de la monétarisation des activités féminines et du développement humain.

Tableau 08 : Evolution de l'IDH

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Indice	0,340	0,344	0,355	0,392	0,411	0,414	0,449	0,459	0,459
Rang	156	178	178	179	182	183	177	175	213
Nombre de pays	169	187	186	187	188	188	189	189	228

Source : Rapports sur le Développement Humain (PNUD)

1.4. Découpage administratif, définition de l'urbain et évolution des villes

1.4.1. Découpage administratif

La Guinée s'est engagée, depuis 1986, dans le processus de décentralisation progressive de la gestion publique. La réorganisation de l'Administration Territoriale s'est faite à 4 niveaux : région, commune urbaine, (iii) communes rurales, et (iv) districts ruraux (regroupements de hameaux). Elle compte ainsi 38 communes urbaines (dont 5 à Conakry avec un statut particulier) regroupant 330 quartiers, 303 communes rurales subdivisées en 2.300 districts ruraux. **Ce qui met en exergue la forte dominance du rural sur l'urbain.** L'administration guinéenne est organisée autour de 3 niveaux de déconcentration : la région administrative, l'administration préfectorale et l'administration sous-préfectorale.

a. La région administrative est dirigée par un Gouverneur, nommé par Décret du Président de la République, qui préside le Conseil administratif régional et les organes consultatifs liés à la décentralisation : Comité régional de développement, Commission régionale de décentralisation.

² Ligne imaginaire qui sert de référence pour déterminer le niveau de la pauvreté. La consommation des ménages est l'indicateur de bien-être qui permet de savoir qu'un individu est pauvre. Selon la Banque Mondiale, un individu est pauvre si sa consommation journalière est inférieure à un dollar. En Guinée, selon l'ELEP- 2012, ce seuil était d'environ 3.300 GNF par personne et par jour. Le seuil de pauvreté est appelé également ligne de pauvreté

³ Source : Enquêtes ménages/INS/MPDE

- b. L'administration préfectorale constitue le niveau privilégié de déconcentration des services de l'Etat, en Guinée. En effet, l'Etat y a concentré l'essentiel des moyens humains, matériels et financiers affectés hors du niveau central. Le préfet, nommé par décret présidentiel, représente le Président de la République et le Gouvernement, dans sa zone de compétence, et assure la tutelle de la commune. Il est assisté de deux secrétaires généraux de préfecture chargés respectivement des collectivités décentralisées et des affaires administratives. Il s'appuie plus particulièrement sur le Service préfectoral de développement (SPD) qui assure le secrétariat technique du Comité préfectoral de développement (CPD). Le CPD, présidé par le Préfet, joue le rôle d'organe de concertation, de coordination et d'évaluation des actions de développement.
- c. L'administration sous-préfectorale, dirigée par un sous-préfet nommé par arrêté du Ministre de l'Intérieur, assure la tutelle rapprochée sur les communes et districts ruraux. Elle veille sur l'exécution des lois, règlements et décisions des autorités supérieures et répercute les directives reçues sur les services et organismes de la sous-préfecture.

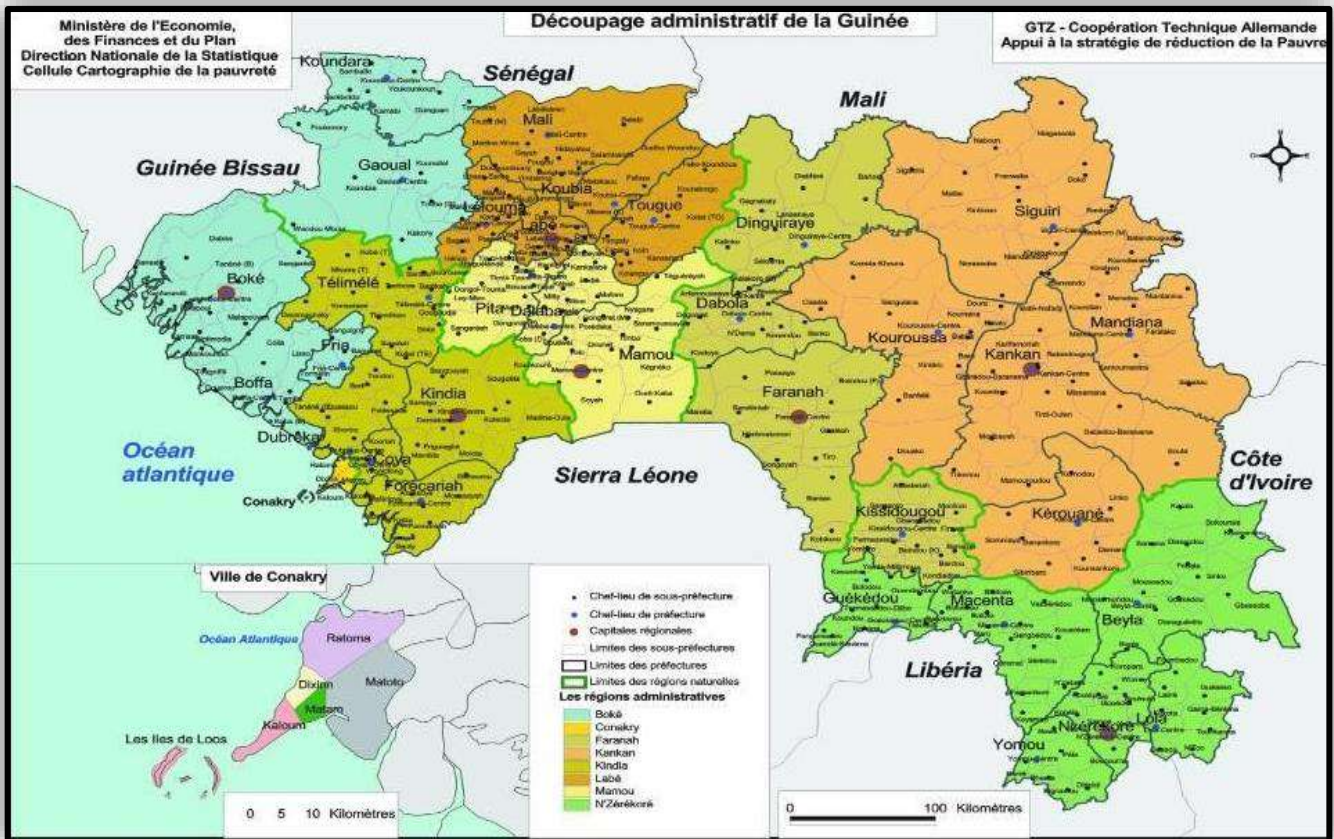
Dans les faits, les services déconcentrés de l'Etat ne sont pas en mesure de jouer pleinement leur rôle d'interface entre le niveau central et le niveau local de l'administration publique et leurs capacités d'intervention sont réduites pour plusieurs raisons dont la plupart tiennent à un déficit de bonne gouvernance. La décentralisation a remis en question certains "contrats sociaux". Cesser de décider à la place des populations et les laisser décider est un processus qui demande du temps. Parmi les faiblesses, on relève surtout la non-opérationnalité des organes consultatifs, l'absence de nouveaux textes d'application et la faiblesse des ressources.

Tableau 09 :
Subdivisions administratives⁴

Type de divisions	Nombre
Régions/Gouvernorats	8
Préfectures	33
Sous-préfectures	30
Communes Urbaines	38
Communes Rurales	304
Districts	3.690
Quartiers	563
Secteurs	15.061

Le tableau 09 et la carte ci-dessous illustrent un découpage administratif diffus montrant une foultitude de centres de décisions peu ou prou opérationnels dans la pratique : plus de 20 mille centres en tout. Au-dessus des centres décisionnels urbains, on compte 345 centres de plus haut niveaux (régions, gouvernorats, préfectures et sous-préfectures).

⁴ Source : Tableau 1.1 de l'Annuaire Statistique 2017 de l'Institut National de la Statistique (INS) paru en Janvier 2019



1.4.2. Définition de l'urbain

a. Définitions théoriques : Étymologiquement, "urbain" vient du latin "urbanus" ou "urbs" qui veut dire "ville". Il désigne un adjectif et substantif.

- En tant qu'adjectif, il se rapporte, dans la Rome antique, à ce qui appartenait à la Ville de Rome, par opposition à toutes les localités qui gravitaient autour de la cité et globalement désignées par le terme "orbite".
- En terme courant et par opposition à rural, il désigne ce qui est relatif, qui appartient à la ville, aux villes : chauffage, éclairage, habitat urbain, voirie, zone urbaine, civilisation, planification, sociologie urbaine, transport urbain, agglomération, population, politique urbaine...
- Emploi substantif : Habitant de la ville. Synonyme de citoyen : c'est un urbain. Synonyme de affable, civil, courtois, poli, par opposition à grossier, vulgaire. Qui fait preuve d'urbanité. Qualifie l'urbanité d'une personne.
- Urbanité⁵ : Manière civile des anciens Romains ; atticisme grec et urbanité romaine ; caractère de ce qui fait une ville ; relations sociales entre habitants d'une ville ; qualité de ce qui est de la ville. La notion d'"urbanité" est l'acquisition d'un mode de vie et des avantages qui sont liés à la ville.

Le qualificatif "urbain" est, par conséquent, attaché à une zone géographique où les habitants ont acquis et pratiquent un mode de vie de citoyen.

b. Définitions de notions dérivées : Dans la présente étude, on ne saurait s'en tenir à la notion "urbain" seule : il est utile de définir les divers concepts qui en dérivent et qui sont d'usage courant tels que :

⁵ Selon l'Abbé Gédéon, l'urbanité, ce mot tout romain, qui dans l'origine ne signifiait que la douceur et la pureté du langage de la ville par excellence (Urbs), par opposition au langage des provinces, (...) en vint à exprimer bientôt un caractère de politesse qui n'était pas seulement dans le parler et dans l'accent, mais dans l'esprit, dans la manière et dans tout l'air des personnes (S-B, Caus. lundi, t. 3, 1850, p. 68). Et ce nouvel état, pays si attrayant par son climat, par la fertilité de son sol et l'urbanité de ses habitants (C, Voyage, t. 1, 1801, p. 174). Un vieux bonhomme exquis, d'une urbanité intelligente, vieillotte et charmante (A-F, Corresp. [avec Rivière], 1911, p. 275). B.

- **Urbanisme** : C'est l'ensemble des mesures législatives, réglementaires, administratives, techniques, économiques, sociales et culturelles visant le développement harmonieux et cohérent des établissements humains, en favorisant l'utilisation rationnelle des sols, leur mise en valeur et l'amélioration du cadre de vie ainsi que le développement économique et social. Cette définition fixe le cadre de l'intervention publique en matière de gestion urbaine.
 - **Urbanisation** : Processus de développement des villes en nombre d'habitants, en extension territoriale et en termes de mode de vie. Depuis des décennies, l'urbanisation déborde, dans bien des cas, les espaces urbains pour constituer des agglomérations par le développement des banlieues et des périphéries. Ce phénomène de débordement est appelé aussi rurbanisation ou périurbanisation. Au sens de l'extension des espaces urbanisés, le concept d'urbanisation englobe plusieurs aspects de l'occupation du sol et de la consommation d'espaces tels que le développement de l'habitat, la mise en œuvre de zones d'activités, la réalisation d'équipements nouveaux ou de desserte.
 - **Développement durable** : C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs⁶. Cette notion se situe à la croisée de trois piliers ou objectifs fondamentaux : (i) un pilier économique qui vise à continuer à produire des richesses pour satisfaire les besoins de la population mondiale, (ii) un pilier social qui veille à réduire les inégalités à travers le monde et (iii) un pilier environnemental qui cherche à préserver l'environnement que les générations futures recevront en héritage.
 - **Urbanisation durable** : Cette notion vient de l'urbanisme écologique ou urbanisme durable qui est une façon d'appréhender le rapport de l'urbain à la nature. L'urbanisation durable se rapporte à la Cible 11.3 des ODD : "D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays (liée aux cibles 16.6 et 16.7). C'est la façon dont un pays fait face à l'urbanisation rapide et à ses répercussions sur le développement durable, soit l'approche face à l'urbanisation durable, à savoir : durabilité, inclusivité, résilience... L'offre politique et technique, à cette fin, compte tout un ensemble de services et de solutions en faveur du développement qui permettront d'instaurer une urbanisation durable dans un pays.
- c. **Définitions liées au contexte guinéen** : L'Acte II de la décentralisation (Code révisé des Collectivités Locales n° 0040/2017 du 24 février 2017), qui confirme la communalisation intégrale du territoire Guinéen, offrait l'opportunité de préciser la définition de l'urbain en ayant recours à des critères tels que : (i) taille minimum de population, (ii) pourcentage de population ou de ménages "non agricoles", (iii) présence d'équipements ou de services... comme d'autres pays l'ont fait. On pouvait également s'inspirer des critères de la Conférence de Prague (1966) pour définir la ville guinéenne :
- groupement compact d'habitations (dans lequel aucune habitation n'est distante de plus de 200 m) ;
 - groupement de 2.000 à 10.000 à condition que l'effectif vivant de l'agriculture ne dépasse pas 25% ;
 - groupement comptant au moins 10.000 habitants.
- Mais rien n'y fit : on n'a juste reconduit les dispositions de la loi sur la décentralisation de 2006.
- **Code des Collectivités Locales de 2017** : Les articles 2 & 3 définissent juste les collectivités locales et distinguent les communes urbaines (CU) et les communautés rurales de développement (CRD) en précisant qu'elles sont dotées de la personnalité morale, d'autorités propres et de ressources. La Commune est une collectivité dotée de la personnalité morale de droit public et de l'autonomie financière. Elles sont créées ou supprimées par la loi. Chacune des CU et des CRD, est constituée de l'ensemble des citoyens qui ont leur domicile sur son territoire. Elle constitue le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie démocratique locale et garantit l'expression de la diversité. Les districts et les quartiers sont des sections des CU et CRD. Les démembrements des districts et des quartiers sont des secteurs. Ni le SNAT, ni le Code de l'Urbanisme ne donne de claire définition de l'urbain. C'est plutôt le 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) qui offre celle qui suit :

⁶ C'est le rapport Brundtland, "Notre Avenir à tous", qui introduit et définit le concept de développement durable. En dressant un état des lieux alarmant, ce rapport fait ressortir l'urgence de se diriger vers une autre conception du développement de nos sociétés.

- **RGPH 2014** : Ce document considère comme ville (centre urbain, milieu urbain) le périmètre des chefs-lieux de préfecture (définition essentiellement administrative) et ajoute, cependant, que les cités industrielles de Kamsar et de Sangarédi, bien que n'étant pas des chefs-lieux de préfecture, sont considérées comme des centres urbains. Ce qui porte donc le nombre des centres urbains à 40.

1.4.3. Evolution des villes

L'Annexe 02 présente l'évolution de 20 communes urbaines sur les 40 que compte la Guinée. Les données proviennent des résultats des trois (3) RGPH déjà réalisés par le pays et des perspectives démographiques publiées, en décembre 2017, par l'INS. Les projections sont basées sur un scénario qui reflète les résultats des importants efforts consentis par l'Etat et ses PTF dans la mise en œuvre des politiques et programmes de santé et la prise en compte des horizons ci-après :

- 2014 : année du RGPH3, base des présentes projections démographiques ;
- 2015 : échéance des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- 2025 : horizon à moyen terme de 11 ans ;
- 2040 : horizon à long terme de 26 ans et coïncidant avec l'échéance de la Vision Guinée 2040 ;
- 2045 : horizon à partir duquel on tend vers une situation stable pour certains indicateurs comme l'espérance de vie ;
- 2050 : horizon à long terme, souvent fixé comme horizon temporel dans l'observation de l'évolution de la population, notamment au niveau international ;
- 2064 : correspondant à une durée de 50 ans, souvent retenue pour les projections démographiques et qui coïncide pratiquement avec l'échéance de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

L'analyse faite à partir de ces projections aurait été plus fine si les données liées aux superficies où densités des villes étaient disponibles mais elle permet de distinguer 4 catégories de communes :

- *Les communes urbaines à croissance relativement forte* : Il s'agit des six (6) communes urbaines de 30.000 habitants et plus relevées par le tout 1^{er} RGPH du pays (Conakry, Kankan, N'zérékoré, Kindia, Guéckédou et Kissidougou), qui ont toutes évolué à un rythme proche de la moyenne du taux de croissance urbaine ($\approx 2,8\%/an$) : elles ont toutes dépassé l'effectif significatif de 100.000 habitants sauf Guéckédou ;
- *Les communes urbaines à croissance exponentielle* : Ce sont six (6) petites communes qui ont eu, après le 1^{er} RGPH, une croissance urbaine exponentielle et qui ont aussi déjà franchi la barre de 100.000 habitants pour avoir acquis, par la suite, de nouvelles fonctions urbaines. Il s'agit de Kamsar, ville minière de renommée internationale, Labé, Siguiri, Dubréka, Boké et Coyah. Ces villes atteindront, chacune, d'ici 2040, une population comprise, entre 223.000 et 448.000. Ainsi, en 44 ans, Coyah verrait sa population multipliée par 14,89, Boké, par 10,63, Labé, par 4,52 et Kamsar, par 3,63. Les coefficients pour Siguiri est de 9,81 en 35 ans, et Dubréka, 2,26 en 26 ans.
- *Les communes urbaines à croissance faible* : Ce sont les 8 autres communes figurant sur l'Annexe 02.
- *Les petites communes urbaines* : Il faut noter les 16 communes urbaines restantes comme : (i) Kérouané, dans la Région de Kankan, qui devrait avoir selon les projections, 59.515 habitants, en 2040, (ii) Pita, dans la Région de Mamou, 56.546, (iii) Koundara, dans la Région de Boké, 48 637, (iv) Beyla, dans la Région de N'zérékoré, 48 637...

L'ensemble des communes de 30.000 habitants et plus, qui abritaient moins de 20% de la population totale de la Guinée, en 1983, représenteraient près de 38%, en 2040.

1.5. Armature urbaine, systèmes urbains régionaux et relations villes-villages

Annexe 10 : Evolution des villes de 30.000 et plus sur près de 60 ans (1983-2040)⁷

N°	Villes	1983		1996		2005		2014		2019		2040	
		Population	Rang	Population	Rang	Population	Rang	Population	Rang	Population	Rang	Population	Rang
01	Conakry	705.280	1	1.092.936	1	1.399.981	1	1.675.069	1	1.930.838	1	3.269.258	1
02	Kankan	55.010	2	100.192	3	141.446	5	192.478	4	229.785	4	444.389	3
03	N'zérékoré	44.598	3	107.329	2	177.855	2	196.823	3	233.746	3	442.520	4

⁷ Tout tableau de ce document, dont la source n'est pas indiquée, provient de l'Annuaire Statistique 2017 de l'INS, paru en janvier 2019

04	Kindia	39.121	4	96.074	4	160.884	3	139.972	7	167.993	7	332.193	7
05	Guéckédou	31.641	5	79.140	5	95.541	7	62.946	14	76.011	14	154.321	13
06	Kissidougou	30.724	6	66.028	6	102.346	6	100.851	10	120.773	10	236.597	9
07	Kamsar	---	--	61.526	7	80.300	8	114.372	9	131.835	9	223.221	11
08	Labé	---	--	49.512	8	46.510	12	93.507	11	112.391	11	223.641	10
09	Mamou	---	--	49.479	9	59.499	10	68.766	13	83.044	13	168.647	12
10	Macenta	---	--	47.360	10	63.997	9	59.128	16	71.418	16	145.164	16
11	Fria	---	--	44.369	11	53.440	11	55.780	17	65.931	17	122.488	17
12	Boké	---	--	40.575	12	146.810	4	187.257	5	223.443	5	431.259	5
13	Faranah	---	--	34.472	13	41.618	13	61.006	15	73.663	15	149.514	15
14	Coyah	---	--	30.062	14	36.310	14	218.926	2	254.958	2	447.815	2
15	Siguiri	---	--	---	--	32.450	15	128.666	8	155.622	8	318.202	8
16	Kouroussa	---	--	---	--	---	--	31.550	18	38.326	18	79.911	18
17	Sangarédi	---	--	---	--	---	--	77.129	12	88.906	12	150.533	14
18	Dubréka	---	--	---	--	---	--	158.463	6	188.370	6	357.997	6
19	Dabola	---	--	---	--	---	--	---	--	31.053	20	64.329	20
20	Lola	---	--	---	--	---	--	---	--	34.279	19	70.560	19
21	Total Villes	906.374	6	1.899.054	14	2.638.987	15	3.622.689	18	4.312.385	20	7.832.559	20
22	Total urbain	1.210.077	---	2.130.462	---	3.476.216	---	3.876.497	---	4.635.007	---	9.032.674	---
23	21/22 en %	74,9	---	89,1	---	75,9	---	93,5	---	93,0	---	86,7	---
24	Total pays	4.660.582	---	7.156.406	---	9.109.581	---	10.599.848	---	12.218.357	---	20.687.892	---
25	21/24 en %	19,4	---	26,5	---	29,0	---	34,2	---	35,3	---	37,9	---

1.5.1. Armature urbaine

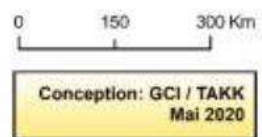
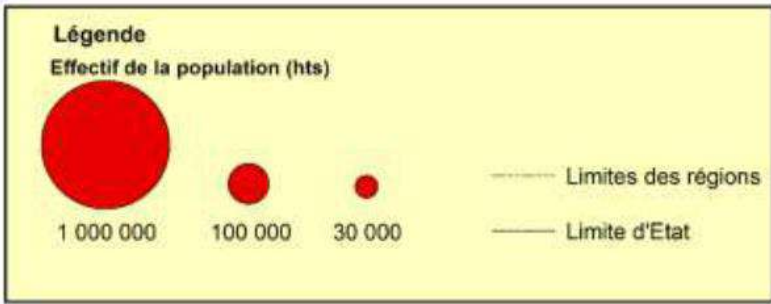
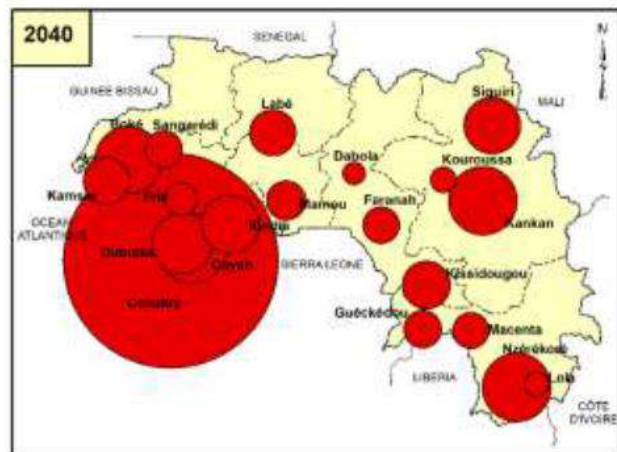
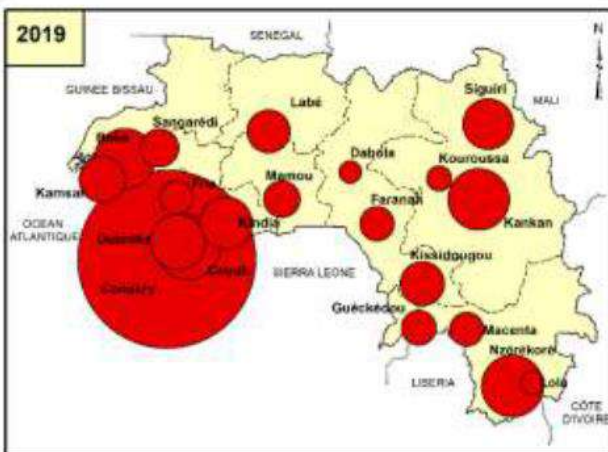
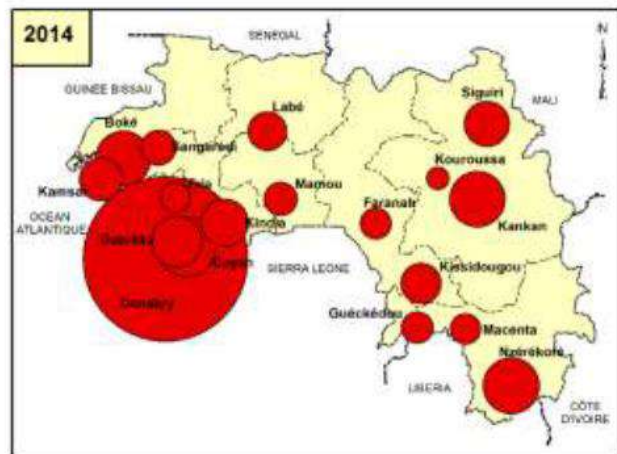
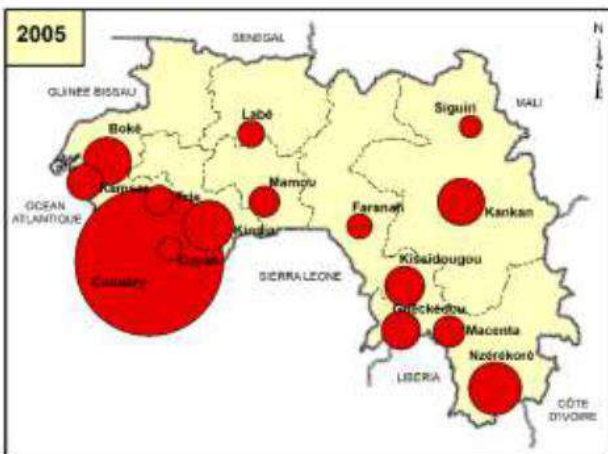
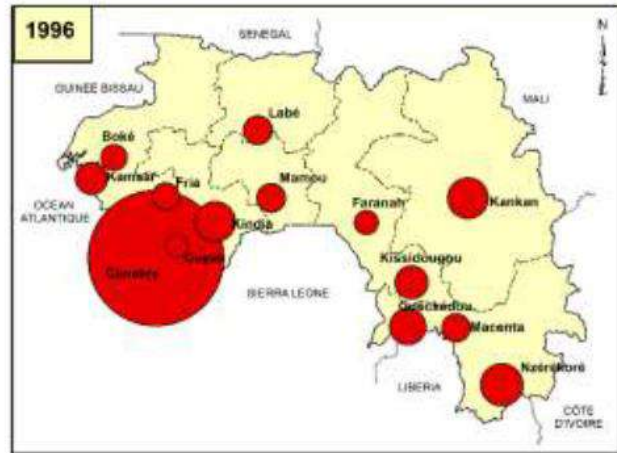
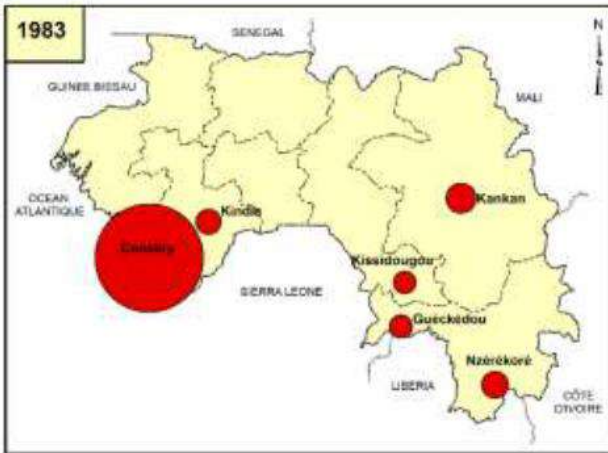
L'armature urbaine désigne l'ensemble hiérarchisé des villes et de leurs aires d'influence au sein d'un territoire donné. Il s'agit là de mettre en évidence un tramage du territoire, à différentes échelles, sous l'influence de pôles de diverses importances. C'est aussi la répartition des villes sur un territoire donné et l'ensemble des relations qui existent entre ces villes et le pouvoir d'encadrement qu'elles exercent les unes sur les autres, du fait de leurs tailles, fonctions et localisations.

Tableau 10' : Evolution de l'armature urbaine

Désignations	1983	1996	2005	2014	2019
Population de la Guinée (Mio)	4,66	7,16	9,11	10,60	12,22
Population de Conakry (%)	15,24	15,22	15,37	15,85	15,79
Taux de croissance urbaine (%)	3,15	2,80	2,80	2,34	2,84
Population urbaine (%)	26,00	29,75	38,20	36,60	38,00

Légende : Mio = Million

Evolution du nombre de villes de 30.000 habitants et plus de 1983 en 2040 par région administrative



Source : Fond cartographique : <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/8a/Un-guinea.png>
Données : Annuaire Statistique de la Guinée, janvier 2019

les réseaux techniques des villes. Toutefois, la tendance est à son abandon (pour sa connotation de rigidité) au profit de la notion de réseau urbain à laquelle on trouve une idée de fluidité et de dynamique plus grande. La présente étude privilégie la notion d'armature, vu qu'elle est une prescription des TR.

Les données du tableau 10' ci-dessus montrent que Conakry seule accueille, depuis les années 1980, plus de 15% de la population guinéenne et près de 50% de la population urbaine sur 450 km², soit environ 0,183% de la superficie totale du pays. Les 35 autres communes urbaines sont regroupées, sur la base des projections démographiques de 2019, en sept (7) échelles, dans l'Annexe 02 bis :

- quatre (4) communes dont les populations sont comprises entre 200.000 et 300.000 habitants ;
- six (6) communes de 100.000 à 200.000 habitants ;
- six (6) communes de 50.000 à 100.000 habitants ;
- trois (3) communes de 30.000 à 50.000 habitants ;
- sept (7) communes de 20.000 à 30.000 habitants ;
- trois (3) communes de 10.000 à 20.000 habitants ;
- six (6) communes de moins de 10.000 habitants.

Cette macrocéphalie en faveur de la Capitale provient de causes historiques, sociales et économiques.

a. Causes de la macrocéphalie : La forme géographiquement avancée de Conakry sur la mer lui a toujours conféré une attractivité sur plusieurs plans. Son centre historique se situe sur l'île de Tombo, mais l'urbanisation s'est depuis longtemps étendue sur le continent, en particulier sur la presqu'île de Kaloum à laquelle elle est reliée par une digue.

- Attractivité au plan historique : Le territoire, où se trouve Conakry, appartenait au Royaume de Dubréka. La région était alors occupée par les Bagas, qui avaient accueilli des Soussous, venus du Nord du Mandingue, après la destruction de leur capitale sur le Niger, en 1236, par Soundjata Keita. Selon une légende, à l'origine, il y avait, dans l'île Tombo, non loin de l'actuel port, un fromager géant sous lequel un paysan бага du nom de Cona, qui avait construit sa case. Sa palmeraie produisait le meilleur vin de l'île, les gens de Kaporo venaient boire sous le fromager de Cona. Ils disaient alors, "je vais chez Cona", sur l'autre rive (nakiri). Ainsi, par contraction, ce lieu devint Conakry. Le nom attribué aux habitants de la ville est un emprunt du soussou Kónákíríkáá, (Habitant de Conakry), composé de Kónákírí (Conakry) et de káá, (habitant de). En Français, on dit souvent "Conakrien" ou parfois "Conakryite". En 1887, l'île de Tombo est cédée des Anglais aux Français. Pendant la période française, Conakry devient la capitale de la colonie des "Rivières du Sud", en 1889, puis de la "Guinée française".

- Attractivité au plan socioéconomique : La croissance de l'urbanisation rapide de Conakry est essentiellement le fait de : (i) l'augmentation normale de la population urbaine, (ii) l'exode rural, (iii) l'attraction de la ville sur les commerçants de la sous-région et (iv) diverses sortes d'immigrations. Cette attraction s'explique par certaines caractéristiques particulières de Conakry : ville maritime, siège de plusieurs organismes (gouvernement, assemblée nationale, grandes entreprises nationales et étrangères, représentations diplomatiques, de PTF, d'ONG...), carrefour économique et grand centre de transit commercial avec d'importantes infrastructures économiques (aéroport international, port, zone industrielle...).

b. Conséquences de la macrocéphalie : La forte concentration de population, dans ce petit périmètre, a généré plusieurs problèmes à l'évolution harmonieuse de la ville dont les plus importants sont l'étalement urbain, la promiscuité, le chômage urbain et l'augmentation de la pauvreté urbaine...

Les nouvelles populations engendrées par cette croissance urbaine devraient être absorbées par une densification des quartiers existants et des extensions urbaines bien organisées à partir d'un plan de développement urbain résultant d'une politique urbaine à la fois spatiale, foncière, institutionnelle, financière, d'équipement, d'habitat... Malheureusement, les Plans de Développement Urbain de 1990 de Conakry n'ont pas été convenablement mis en œuvre.

Deux (2) contraintes s'imposaient dans la programmation des équipements : d'une part, la forte croissance de la population et, d'autre part, le faible poids économique de l'agglomération : 50% des actifs étaient inoccupés, l'informel représentait les 3/4 de l'emploi total et la valeur ajoutée produite localement s'élevait à peine à 15% du PIB du pays. Cette situation perdure encore jusqu'aujourd'hui. L'exode rural est aussi un déterminant de l'évolution de la population de Conakry, de sa couronne urbaine et de l'armature urbaine du pays tout entier. Ce mouvement continue de vider les autres localités aussi bien urbaines que rurales de leurs capacités humaines (jeunes intellectuels pour toute l'économie et bras valides pour l'agriculture) en l'absence d'opportunités pour les fixer sur place. Les dysfonctionnements constatés (congestion urbaine, inondations, pollution, inégalités sociales...), croisés avec les perspectives de pression démographique et d'exode rural, font craindre un doublement de la population, à l'horizon 2040, une aggravation des conditions de vie des habitants, une exposition accrue aux risques naturels et industriels et une mise en danger des espaces fragiles : mangroves et zones humides, espaces d'économie agricole, zones forestières et reliefs.

La surpopulation dans les communes urbaines est due à l'exode rural. Les indicateurs en matière de santé, alphabétisation, mobilités sociales sont plus élevés, dans les zones urbaines que dans les zones rurales, ainsi qu'un meilleur accès aux services sociaux. Il faut noter, par exemple, que les 3 hôpitaux nationaux de la Guinée se situent, dans la capitale, Conakry. Le taux de scolarisation est beaucoup plus élevé, dans les capitales que dans les régions de l'intérieur. Les meilleurs établissements scolaires, l'université, la majorité des services publics, privés et communautaires sont concentrés à Conakry ainsi que les meilleures infrastructures sportives et culturelles. Ces capitales exercent, par conséquent, une attraction irrésistible sur la population rurale et sur la population scolarisée qui espère s'y épanouir plus facilement. Toutefois, l'urbanisation récente en Guinée a provoqué une croissance urbaine rapide et imprévue qui s'est traduite par des logements, des services d'eau et d'assainissement, transport et soins de santé médiocres et inadéquats.

1.5.2. Systèmes urbains régionaux

Le tableau 11 ci-dessous présente la configuration urbaine des 7 régions administratives à partir des projections démographiques de 2019 (Conakry non compris).

Ces 7 régions comprennent 19 communes urbaines de plus de 30.000 habitants et 16 de moins de 30.000. Le taux d'urbanisation moyen global est de 14,29%. Les régions les plus urbanisées sont, dans l'ordre :

- Kindia (24,8%) : 1 commune urbaine de plus de 200.000 hbts (Coyah) et 2 de plus de 100.00 hbts (Dubréka et Kindia) ;
- Boké (21,0%) : 1 commune urbaine de plus de 200.000 habitants (Boké) et une de plus de 100.00 habitants (Kamsar) ;
- Kankan (17,9%) : 1 commune urbaine de plus de 200.000 habitants (Kankan) et une de plus de 100.00 habitants (Siguiri) ;
- N'Zérékoré (17,2%) : 1 commune urbaine de plus de 200.000 habitants (N'Zérékoré).

Les régions les moins urbanisées sont Mamou (4,6%), Labé (5,0%) et Faranah (9,5%).

Tableau 11 : Echelles et nombre de communes urbaines par région en 2019

Echelles	Populations	Boké	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'zérékoré	Total
Echelle 2	200.000-300.000	1	---	1	1	---	---	1	4
Echelle 3	100.000-200.000	1	1	1	2	1	---	---	6
Echelle 4	50.000-100.000	2	1	---	---	---	1	2	6
Echelle 5	30.000-50.000	---	1	1	---	---	---	1	3
Echelle 6	20.000-30.000	1	1	2	1	---	1	1	7
Echelle 7	10.000-20.000	1	---	---	1	---	1	---	3
Echelle 8	Moins de 10.000	1	---	---	---	4	---	1	6
Total par région		7	4	5	5	5	3	6	35
Population en millions		0,55	0,25	0,47	0,65	0,13	0,12	0,45	2,62
Rapport avec total urbain		21,0	9,5	17,9	24,8	5,0	4,6	17,2	100,0

1.5.3. Relations villes-villages

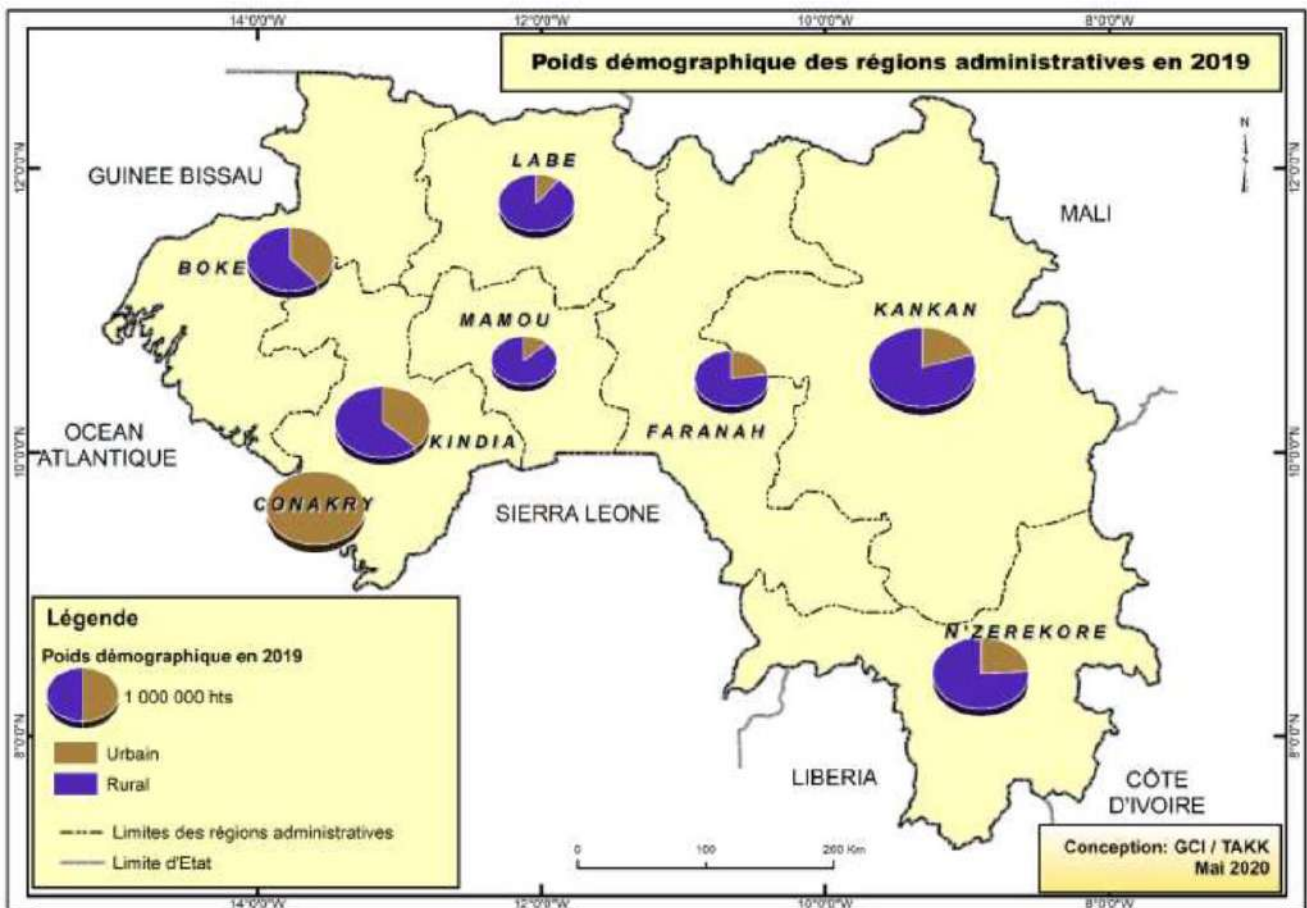
Une analyse fine des relations villes-villages exige la connaissance des données liées aux :

- acteurs : populations participant à ces relations ;
- échanges entre les villes et hinterlands pour la circulation intérieure des acteurs, biens et services ;
- réseaux de communications adéquats (routes et communications de qualité et bien entretenues) pour un rythme soutenu des échanges dans les deux sens...

Malheureusement, ces trois catégories de données et informations font souvent défaut, en Guinée.

Tableau 12 : Poids démographiques des communes en 2019

Région/commune	Urbain	%	Rural	%	Ensemble
Conakry	1 930 838	100,0	---	0,0	1 930 838
Boké	551 624	37,3	928 193	62,7	1 479 816
Faranah	247 690	22,6	846 893	77,4	1 094 583
Kankan	472 505	20,7	1 808 715	79,3	2 281 220
Kindia	652 420	36,0	1 161 557	64,0	1 813 979
Labé	134 687	11,7	1 019 609	88,3	1 154 297
Mamou	120 394	14,2	729 211	85,8	849 605
N'Zérékoré	445 684	24,3	1 389 073	75,7	1 834 758
Total	4 555 842	36,6	7 883 251	63,4	12 439 096



Source : Fond cartographique : <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/8a/Un-guinea.png>

Données : Annuaire Statistique de la Guinée, janvier 2019

- a. Acteurs des relations villes-villages : Le tableau 12 présente le poids démographique des milieux rural et urbain, au niveau des différentes régions administratives du pays, pour l'année 2019 (projections). Le rapport est à peu près 2 ruraux pour 1 urbain. La tendance est tout autre s'agissant des échanges.
- b. Echanges villes-villages : Ces échanges sont analysés ci-après par fourniture de biens et services⁸.
- Le secteur rural pratique l'agriculture, l'élevage et la pêche qui fournissent :
 - des millions de tonnes de produits vivriers (riz, maïs, fonio, mil, sorgho, arachide, manioc, patate, taro, igname...), de produits carnés (bovins, ovins, caprins, porcins, volailles...) et de produits halieutiques (poissons, crustacés, mollusques...) dont une partie servent à l'alimentation des urbains à travers le commerce intérieur animé, par les ruraux, sur les marchés des villes et villages du pays ;
 - des millions de tonnes de produits de rente (café, cacao, coton, anacarde, tabac brut, ananas, mangues, gingembre, fonio, noix de cola, noix de coco, caoutchouc naturel, fruits frais, bois brut, graines de coton,...) dont les exportations donnent des emplois aux urbains, au port :
 - des recettes d'exportations de produits agricoles et halieutiques qui se chiffrent en moyenne à 128,12 millions de \$EUA, par an, soit environ 1.207 milliards de GNF et des recettes fiscales et non fiscales générées par les services déconcentrés de l'élevage qui s'élèvent à environ 1,9 milliards de GNF, par an, et constituent des apports non négligeables au budget de l'Etat ;
 - des milliers de bras valides qui cherchent le bien-être, tous les ans, en allant offrir leur main d'œuvre, certes pas qualifiée mais toutefois indispensable à la population urbaine, en l'absence de politique et programmes susceptibles de promouvoir leur maintien dans leur milieu initial.

⁸ Les données utilisées dans ce paragraphe proviennent de l'Annuaire Statistique 2017 de l'INS

- Le secteur urbain, de son côté, apporte au milieu rural :
 - les quantités d'engrais, équipements agricoles, produits et équipements phytosanitaires distribués pour le développement rural, tous les ans, par l'Etat, en considérant ce dernier comme acteur urbain ;
 - les emplois et revenus aux ruraux candidats à l'exode rural, revenus qui font souvent l'objet de transferts non négligeables comme soutien aux parents restés au village ;
 - les concours accordés par le secteur bancaire au secteur d'activités primaires qui fait 16,25% du total des interventions ;
 - les dépenses d'investissement du département ministériel pour le secteur d'activités primaires qui s'élèvent en moyenne à 167,25 milliards de GNF, par an.

L'évaluation de ces éléments devrait permettre de dégager la balance (solde) de ces différentes contributions à l'économie nationale et apprécier davantage les échanges villes-villages. Toutefois, il faut noter que globalement le secteur primaire ne contribue en moyenne qu'à 18,7% du PIB national avec environ 8% pour l'agriculture seule.

c. **Réseaux de communications** : Il s'agit du réseau routier, ferroviaire et téléphonique qui permet aux acteurs de communiquer, d'organiser et de réaliser leurs échanges villes-villages.

- **Réseau routier** : Les tableaux 13 relèvent le linéaire par catégorie du réseau routier national et régional reliant diverses localités du pays et des pays limitrophes. Son mauvais état par endroit et sa faible densité (moins de 17,61 kms/km² et 3,75 kms/1.000 habitants) ne lui confèrent pas une fluidité adéquate aux échanges villes-villages : en effet, seulement 2.742,04 km (36,2%) étaient revêtues dont 68% en bon état et 18% de celles en terre étaient en bon état, en 2018. Le réseau routier, qui absorbe près de 90% du trafic intérieur, a une capacité d'absorption faible, notamment dans la capitale Conakry, en raison du phénomène de congestion régulière du trafic et de l'état de délabrement du réseau routier. A titre d'exemple, en 2019, le trafic sur la RN1, entre Conakry et Coyah, était d'environ 4.000 véhicules jour, il diminuait progressivement jusqu'à 600 vers Beyla avant de remonter à un peu plus de 1.000, à l'approche de la Frontière avec le Libéria⁹.

Même le linéaire du réseau viaire de Conakry n'est pas bien connu : un projet d'appui au calcul du linéaire des voies principales est envisagé à cette fin. Cette congestion, handicap majeur à la mobilité des facteurs de production, et facteur limitant du développement des activités économiques, engendre des coûts et temps de transport élevé, avec un impact social non négligeable sur les conditions de vie des populations et sur les activités du port de commerce de Conakry et aussi de l'intérieur du pays.

Tableau 13 : Réseau routier national en km

Années	2018	RB en km	
		2018	
Linéaire du réseau routier classé	43.301	Conakry	Nd
1- Total routes nationales	7.576	Boké	478,7
• Routes nationales revêtues	2.346	Faranah	518,2
• Routes nationales en terre	5.230	Kankan	491,2
2-Routes préfectorales (RP)	15.879	Kindia	383,6
3-Routes communautaires (RC)	19.845	Labé	157,2
Densité routière en km/100 km ²	17,61	Mamou	323,1
Densité routière en km/1.000 hbts	3,75	N'Zérékoré	433,1

Légende : RB = Routes bitumées

La densité routière est limitée à 17,6 km/100 km² et à 3,8 km pour 1.000 habitants. En se limitant aux routes nationales, cette densité est 3,1 km/100 km² et 0,63 km pour 1.000 habitants et est faible par rapport à celles du Ghana (6,2 km/100 km²) et de Côte d'Ivoire (5,1 km/100 km²) mais bonne par rapport à celles du Togo (0,28 km/1.000 habitants) et du Bénin (0,23). La situation s'est un peu améliorée entretemps en raison de l'importance des projets de bitumage récemment achevés.

- **Réseau ferroviaire** : Le transport ferroviaire, quant à lui, est constitué d'une seule ligne publique de 662 km, dont l'exploitation est limitée à une section de 36 km, et de trois réseaux de 385 km exploités par les sociétés minières. Les contraintes du secteur des transports sont surtout d'ordre institutionnel, lié à sa performance encore insuffisante du secteur, et d'ordre physique, lié au linéaire de routes en bon état, encore faible, et à l'état de délabrement du réseau aussi bien routier que ferroviaire.

⁹ Lettre de Politique Sectorielle des Transports pour la période 2016-2035

Tableau 14 : Indicateurs de réseau de télécommunications

Indicateurs		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Abonnés au réseau cellulaire	Milliers	5.364	5.587	7.537	9.750	10.764	10.710	11.287
Abonnés au réseau cellulaire	%	54	55	73	93	99	95	98
Abonnés à Internet	%	1	1	9	20	23	33	27
Chefs-lieux couverts	Nombre	218	344	444	621	686	743	nd

Source : Annuaire INS 2017

- **Réseau de télécommunication** : Le boom de la téléphonie mobile, qui frôle, depuis 2014, les 100% de taux de pénétration par rapport à un objectif de 60% prévu par le DSRP-3, participe à la promotion des échanges entre villes et campagnes.

La seule faiblesse, à ce niveau, est liée à l'accès à l'Internet. La construction de la station d'atterrissage et la mise en service du câble sous-marin dans le cadre du Programme WARCIP-Guinée ont nettement amélioré l'accès aux services d'Internet haut débit. Le taux d'accès ici s'est ainsi amélioré pour approcher 30% en 2015 par rapport à l'objectif de 5%.

d. Gestion des relations milieu rural-milieu urbain : Pour améliorer les relations milieu urbain-milieu rural, les suggestions, sont les suivantes :

- la poursuite par l'Etat, des investissements en matière de désenclavement par la construction et la réhabilitation des pistes et ponts et l'achèvement du Programme de construction des grands ponts ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme national de transport en milieu rural en vue de la résolution des problèmes de mobilité et d'évacuation des produits agricoles vers les villes et vice versa des intrants vers la campagne ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation des pistes rurales et des voies constituant les différents corridors avec les pays limitrophes ;
- l'extension du réseau ferroviaire aux différents pôles de développement agricoles, économiques, industriels, touristiques...
- le renforcement et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics.

1.6. Cadre institutionnel du développement urbain

Le développement urbain (croissance urbaine) constitue un mouvement historique de transformation des formes de la société qui se mesure par : (i) le rapport entre l'effectif des résidents urbains et celui des ruraux, (ii) la densité de peuplement des différentes zones, (iii) l'expansion territoriale des agglomérations, (iv) la transformation des modes de vie... Il se résume à l'aménagement et à la restructuration de l'espace urbain dans ses grandes lignes en cadre de vie restauré, amélioré et salubre. Pris comme tel, il n'est l'apanage d'aucun secteur spécifique donné mais constitue un objectif commun à cause de son caractère transversal qui plonge ses ramifications dans tout secteur urbain qui contribue à la croissance urbaine et en tire les moyens de satisfaction de ses besoins. L'analyse du cadre institutionnel du développement urbain ne peut donc se limiter au seul département chargé de sa planification et de sa gestion, mais plutôt ratisser large, pour inventorier et étudier les différentes institutions qui interviennent dans le développement urbain.

1.6.1. Organismes constituant le cadre institutionnel

Toute une foultitude d'acteurs institutionnels intervient dans le développement urbain en Guinée. Elle est analysée ci-après en 6 groupes : (i) les institutions centrales chargées de la planification et de la gestion urbaine au niveau national, (ii) les institutions secondaires participant à la gestion urbaine, (iii) les institutions locales actrices du développement urbain, (iv) les sociétés concessionnaires des services urbains, (v) les professionnels du secteur urbain et (vi) les mécanismes de financement de l'urbanisation.

a. Institutions centrales chargées de la planification et de la gestion urbaine : Il s'agit de la Présidence de la République, l'Assemblée Nationale, la Primature, le Ministère chargé du Plan, le Ministère chargé des Finances, le Ministère chargé de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et le Ministère chargé de la Ville et de l'Aménagement du Territoire.

- **Présidence de la République** : Elle dispose du pouvoir de promulgation de toutes les législations relatives aux différents secteurs économiques du pays y compris celles liées au développement

urbain et de la prise des réglementations de mise en application de ces législations. Elle a, sous sa tutelle, d'importantes structures de développement urbain telles que :

– *L'Administration et le Contrôle des Grands Projets (ACGP)* : L'ACGP est un établissement public à caractère administratif (EPA) en charge de la maîtrise d'œuvre publique qui réalise des missions à travers les produits ci-après : (i) les études de projets, (ii) le contrôle et supervision des projets qui sont développés dans les secteurs suivants : infrastructures et transports ; construction et équipements publics, industrie, énergie et mines, agriculture et aménagement rural, environnement, assainissement et hydraulique, aménagement urbain et local, études économiques et financières ; technologies de l'information et de la communication ; et économie numérique.

Pour améliorer la qualité des prestations et satisfaire pleinement ses clients, l'ACGP s'est inscrite dans une dynamique d'amélioration continue en s'appuyant sur les exigences de la norme ISO 9001/2015 qui induit l'approche processus. Dans un contexte de plus en plus concurrentiel et en perpétuelle mutation, marqué par la mondialisation, l'ACGP vise de devenir, une expertise de référence internationale pour une Guinée émergente. Elle a bâti à cette fin sa stratégie autour de :

- l'efficacité opérationnelle pour l'émergence afin de répondre efficacement aux sollicitations des clients ;
 - la force opérationnelle de développement pour disposer d'un personnel compétent et dynamique ayant le sens du travail ;
 - la rentabilité et la pérennité pour rendre l'entreprise plus crédible à l'égard de toutes les parties intéressées pertinentes ;
 - l'innovation pour le développement afin d'être force de proposition pour l'émergence du pays.
- Les valeurs à partager, à cette fin, par le personnel sont : rigueur, réactivité, professionnalisme et confidentialité.

– *L'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP-Guinée)* : L'APIP est aussi un EPA doté de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de gestion. Elle a pour mission de promouvoir l'investissement privé et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement des investissements privés nationaux et étrangers. Elle assure aussi le Secrétariat Permanent du Conseil Présidentiel des Investissements et des Partenariats Public-Privé (CPI-PPP), créé, sous l'autorité du Président de la République, et qui a pour mission de promouvoir le dialogue entre l'Etat, le secteur privé et la société civile en vue d'améliorer le climat des investissements en Guinée. Elle dispose d'antennes dans les 4 régions naturelles qui sont chargées d'effectuer toutes les tâches exécutives liées à sa mission et ses attributs.

La vision d'APIP est de "faire de la Guinée", le carrefour des investissements en Afrique, à l'horizon 2025. Ce qui est réalisable au vu des dizaines de milliards de dollars d'investissements prévus dans les projets miniers d'envergure durant la prochaine décennie, le développement énergétique en cours qui va faire de la Guinée, une puissance hydroélectrique, d'ici 10 ans, une stratégie agricole ambitieuse en marche qui prévoit que le pays devienne une puissance agricole à l'horizon 2025, et les plans pour que la Guinée devienne un hub de transport avec plusieurs ports, aéroports, et des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales étendues.

– *La Société Nationale d'Aménagement et la Promotion Immobilière de Guinée (SONAPI)* : Créée en 2008, la SONAPI a été rattachée, en juillet 2018, à la Présidence de la République pour mettre sa longue expérience en briques de terre stabilisée à la disposition de l'ambitieuse politique présidentielle visant à promouvoir les logements sociaux, en Guinée. Au lieu d'un établissement public à caractère Industriel et commercial (EPIC) elle va intervenir, désormais, sous forme de Société à responsabilité limitée (Sarl). Elle a déjà réalisé des logements sociaux à Conakry (Kéitaya), Kankan, Siguiri, Mandiana, Sinko, Labé, Faranah, Kérouané, Boké, Kindia... D'autres projets sont prévus à Téliélé, Forécariah, Coyah... Dans bien des cas, c'est la population de la localité bénéficiaire elle-même qui procède à la construction après avoir été formée par la SONAPI, à la manipulation des machines de production de briques. Une convention entre la BCRG, les banques primaires et le Gouvernement permettra à la SONAPI de commencer bientôt de grands chantiers. La SONAPI a un titre foncier de 16 ha, à Kassonya, à cette fin.

- Assemblée Nationale : C'est dans cet hémicycle que sont adoptées toutes les législations nationales dont les lois et ordonnances relatives à la planification et à la gestion urbaines.
- Primature : Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui instruit toutes les affaires à discuter par l'Equipe gouvernementale, dispose de Conseiller maîtrisant parfaitement bien les problèmes de développement urbain.
- Ministère chargé du Plan : C'est ce département qui planifie et programme tous les investissements publics du pays y compris ceux relatifs au secteur urbain. Il a, en son sein, l'Institut National de la Statistique (INS) qui produit, entre autres, des données et informations urbaines indispensables aux études sur le développement urbain et la décentralisation.
- Ministère chargé des Finances : C'est l'autorité qui mobilise les ressources et finance les dépenses ordinaires et investissements publics. Elle constitue, à ce titre, la gérante du cadastre financier et la conservatrice du patrimoine foncier national.
- Ministère chargé de l'Administration du Territoire et la Décentralisation : Il est chargé de proposer au Gouvernement : (i) la création juridique des collectivités locales et des communes urbaines, (ii) le transfert de l'Etat aux collectivités locales des compétences à assumer pour leur développement harmonieux et des moyens appropriés (ressources matérielles et financières), à cette fin.
- Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique : Elle a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement du secteur énergétique et de l'eau (Cf. Décret D/2011/103/PRG/SGG du 29 mars 2012). Il exerce ses attributions à travers les structures ci-après :
 - *La Direction Nationale de l'Energie (DNE)* qui élabore et met en œuvre les stratégies, politiques et programmes énergétiques, conçoit et contrôle l'application de la réglementation en matière d'énergie et promeut le potentiel énergétique national (hydroélectricité et autres) ;
 - *L'Electricité de Guinée (EDG)*, société chargée du service public de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique ;
 - *La Direction nationale de l'Hydraulique (DNH)* qui élabore et met en œuvre les stratégies, politiques et programmes hydrauliques sur le plan national, conçoit et contrôle l'application de la réglementation en matière de l'eau et protège l'ensemble des cours d'eau du pays ;
 - *La Société des Eaux de Guinée (SEG)*, chargée du service public en matière de production et de distribution de l'eau potable, en milieu urbain ;
 - *Le Service national d'aménagement des Points d'Eau (SNAPE)* dont la mission est de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement de l'hydraulique villageoise, en vue d'améliorer la desserte en eau potable et en équipement d'assainissement en milieu rural et périurbain ;
 - *L'Agence Guinéenne de l'Electrification Rurale (AGER)* avec la mission de mettre en œuvre la politique d'électrification rurale et la vulgarisation des projets en milieu rural. Elle est la suite du Projet d'Electrification Rurale Décentralisée (PERD) (2006-2011) qui avait pour objectifs de : (i) former les PME en matière de montage des PERD, (ii) assister à la réalisation et (iii) financer les PERD à hauteur de 70% ;
 - *L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau et de l'Electricité (ARSEE)* dont la mission est la régulation des services publics de l'eau et de l'électricité ;
 - *Le Bureau de Stratégie et de Développement (BSD)*, chargé d'élaborer la stratégie de développement de l'ensemble des secteurs du département.
- Ministère chargé de la Ville et de l'Aménagement du Territoire (MVAT) : Conformément à l'article 1^{er} du Décret D/2018/288/PRG/SGG du 05 décembre 2018, le MVAT a pour mission de concevoir, élaborer et mettre en œuvre la politique du Gouvernement, dans les domaines de la ville et de l'aménagement du territoire. A ce titre, il est chargé : (i) de la promotion et du développement de l'urbanisme et de l'habitat, (ii) la conception et l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire, du plan national d'occupation des sols, des schémas régionaux, des schémas directeurs d'urbanisme et des plans de lotissement et d'assainissement et la programmation générale de leur réalisation, (iii) l'impulsion, l'animation, la coordination et le suivi de leur mise en œuvre et de leur réalisation par les ministres compétents assurant la maîtrise d'ouvrage et la

maitrise d'œuvre de chaque forme d'intervention spécifique, (iv) la planification et la programmation des investissements dans le secteur de l'habitat, (v) la planification et la programmation des investissements des opérations d'urbanisme relevant de sa maitrise d'ouvrage, (vi) l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de construction et d'habitat ainsi que le suivi et le contrôle de leur application, (vii) l'élaboration de la législation et de la réglementation relatives à la gestion foncière, (viii) l'assistance aux collectivités locales en matière de conception et de suivi de l'aménagement des établissements humains et ruraux, lotissements, assainissement et développement de l'habitat, (ix) l'élaboration et le contrôle de la réglementation en matière de professions libérales liées à l'urbanisme, à l'aménagement, l'architecture et à la construction des bâtiments.

Selon les articles 2 à 10 de ce décret, ce ministère dispose d'un Secrétariat général, d'un Cabinet, des Services d'appui, des Directions nationales, Services rattachés, Services déconcentrés, Organismes publics, Programmes et Projets publics et Organes consultatifs... Les services d'appui sont, entre autres : l'Inspection générale, le Bureau de Stratégie et de Développement, la Division des Ressources Humaines, la Division des affaires financières et plusieurs autres services. Les missions des directions techniques (nationales) sont décrites, dans le tableau 15.

Les organismes publics sont :

(i) l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), (ii) le Fonds Nationale de l'Habitat et de l'Urbanisme (FNHU), (iii) le Fonds de Garantie Hypothécaire (FGH), (iv) le Fonds de Sécurisation Foncière (FSF) et (v) l'Observatoire des Villes (OV). Les services rattachés sont les Bureaux de Conservation Foncière. Les services déconcentrés sont les Inspections Régionales de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, les Directions Préfectorales et Communales de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction. Les organes spécialisés sont organisés en 5 comités dont 2, interministériels, chargés respectivement de l'aménagement du territoire et des villes, 2, nationaux, chargés l'un du foncier et l'autre du suivi-évaluation de la politique de l'habitat et enfin le Comité de Discipline.

Tableau 15 : Attributions des directions techniques du MVAT

Direction technique	Mission	Arrêté n°	
Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	Concevoir, élaborer, mettre en œuvre et suivi les politiques du Gouvernement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des voiries et des infrastructures	1391	MVAT/CAB/2015
Direction Nationale des Domaines et du Cadastre	Concevoir, élaborer, mettre en œuvre et suivre les politiques du Gouvernement en matière de domaine et du cadastre	1392	
Direction Nationale de l'Architecture et la Construction	Concevoir, élaborer, coordonner et de piloter la mise en œuvre des politiques et stratégies du Gouvernement dans le domaine de la construction, du logement et du cadre de vie	1393	

b. Autres institutions participant à la gestion urbaine : Il s'agit des groupes d'institutions ci-après :

- Le Comité Interministériel de l'Aménagement du territoire (CIAT): Il est l'instance de concertation, arbitrage, décision et coordination des investissements et des politiques et stratégies publiques. Pour assumer pleinement ses attributions, il dispose des organes ci-après :
 - *Le Secrétariat Permanent de l'Aménagement du Territoire (SPAT)* : un organe consultatif qui regroupe une quinzaine de Secrétariats généraux des Ministères intervenant, dans les différents travaux publics ; il fait une analyse systémique de toutes les composantes des différents projets de développement urbain et rend compte au CIAT ;
 - *un Conseil Régional pour l'Aménagement et l'Urbanisme (CRAU)*, par région administrative ;
 - *un Conseil Préfectoral pour l'Aménagement et l'Urbanisme (CPAU)*, dans chaque préfecture.
- Les ministères et les services dont les attributions impliquent la mise en place, en milieu urbain, des ouvrages (équipements et infrastructures) dont l'exploitation peut avoir un impact quelconque sur le développement urbain : ce sont ceux qui interviennent dans les domaines tels que santé, éducation, industrie, transports, eau et énergie, assainissement (drainage, collecte des déchets solides et liquides), mines et géologie, poste et télécommunications, commerce, pêche, pisciculture et économie maritime, sport et culture... Les activités de ces départements appellent en théorie :
 - la satisfaction, à bonne date, par le MVAT, de leurs demandes foncières pour l'implantation des équipements et infrastructures appropriés ;
 - la construction de ces équipements et infrastructures dans le respect des normes de construction ;
 - l'exploitation de ces divers ouvrages pour l'amélioration des conditions de vie des populations ;

– le bon entretien des ouvrages pour une bonne protection des populations bénéficiaires et la préservation de l'environnement.

Les différents acteurs (MVAT, autres ministères demandeurs, professionnels œuvrant dans la mise en place et la gestion des ouvrages, populations bénéficiaires) ne respectent pas toujours les normes et règles de l'art, dans leurs interventions et pratiques : ce qui engendre souvent (i) inefficacité de l'exploitation des ouvrages, (ii) insuffisance de l'entretien des ouvrages, (iii) inefficacité financière de gestion, (iv) saignées budgétaires, (v) insatisfaction des usagers, consommateurs, bénéficiaires...

- Les ministères et les services qui jouent, dans le secteur urbain, des rôles et responsabilités d'ordre normatif et sécuritaire : il s'agit des départements chargés de (i) l'environnement des eaux et forêts, (ii) la sécurité et la protection civile, (iii) l'hygiène et la salubrité publique, (iv) les travaux publics... A titre d'exemple, le Ministère chargé de l'Environnement, des Eaux et Forêts a pour mission la conception, l'élaboration, la coordination, la mise en œuvre et le suivi de la politique publique dans les domaines de l'environnement, des eaux et forêts et du développement durable. Il dispose du BGEEE, (le Bureau Guinéen d'Etudes et d'Evaluation Environnementale chargé de la mise en œuvre de la politique en matière d'évaluation environnementale et assure la coordination de tout le processus d'approbation et de suivi environnemental des projets de développement. Il est érigé en EPA par décret n° D/077/PRG/SGG/2014.
- c. **Institutions locales actrices du développement urbain** : Il s'agit des régions et des communes urbaines. Selon la loi, les collectivités locales assurent les services d'état civil, d'hygiène et salubrité publiques, de gestion des voies secondaires et de police locale. Elles assurent tout autre service public transféré par l'État. Leurs domaines de compétences comprennent, entre autres : (i) la gestion technique de l'urbanisme, de l'architecture et du contrôle urbain, (ii) la réalisation des opérations d'aménagement urbain, (iii) la mise en œuvre des programmes d'investissement et de développement social, économique et culturel de la collectivité, quelle que soit la provenance du financement.
- d. **Sociétés concessionnaires des services urbains** : Il s'agit des sociétés chargées de la fourniture des services (production, distribution, vente...) d'eau potable, d'énergie électrique, de téléphone, de ramassage d'ordures ménagères et de transports urbains, dans les communes urbaines, en Guinée.
 - Société des Eaux de Guinée (SEG) : La SEG a pour mission principale la production et la distribution de l'eau potable dans tous les centres urbains du pays, l'exploitation, l'entretien, la réhabilitation, le renouvellement et le développement des installations d'eau potable et la gestion du patrimoine et de tous droits et obligations qui en découlent. C'est une société anonyme à participation publique créée, en décembre 2001, suite aux réformes institutionnelles faites dans le secteur de l'eau potable. Elle a dans son conseil d'administration des Ministères chargés de l'énergie, des finances, de l'habitat, du plan, les banques et les représentants du patronat et celui des travailleurs de la SEG. Sa direction générale est placée sous l'autorité d'un coordonnateur principal et de 2 coordonnateurs adjoints. Le cadre institutionnel comporte également l'Agence de Régulation de l'Hydraulique. Le décret D/2001/096/PRG/SGG portant réorganisation du secteur de l'hydraulique urbaine, en date du 18/12/2001. Les statuts de la SEG datent du 16 juin 2003. Un contrat-plan lie l'État Guinéen à la SEG qui dessert toutes les communes urbaines.
 - Société d'Electricité de Guinée (EDG) : C'est une société anonyme à capitaux publics majoritaires, concessionnaire de la production, du transport, de la distribution et de la vente de l'énergie électrique en Guinée. Elle est née à la suite de la dissolution de la Société Guinéenne d'Electricité (SOGEL), de l'Entreprise Nationale d'Electricité de Guinée (ENELGUI), société de patrimoine et de la Société Nationale d'électricité (SNE), entreprise de production. Elle dispose de :
 - puissance installée : 242,24 MW dont 138,71 MW en production hydraulique et 103,53 MW en production thermique ;
 - puissance disponible 188,77 MW dont 120,20 MW en hydraulique et 68,57 MW en thermique.L'EDG est spécialisée dans tout le processus de production et distribution de l'électricité, de la conception des centrales électriques à la distribution aux particuliers. La production se fait du Barrage de Kaleta d'une puissance de 240 MW qui permet de résorber une bonne partie du déficit

énergétique du pays, estimé à 400 MW. Le Barrage de Souapiti, en construction, d'une puissance, qui atteindra 550 MW, mettra fin bientôt à ce déficit. Elle dessert toutes les communes urbaines.

- Institutions de télécommunication : Le secteur est animé par l'ARPT et les prestataires de services.
 - *Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT)* : C'est le régulateur du secteur des télécommunications, poste et technologies de l'information et de la Communication. Personne morale de droit public, indépendante, dotée d'autonomie financière et de gestion, d'un statut particulier défini par la loi elle est placée sous la tutelle du Ministre chargé des télécommunications. La fonction de régulation n'est pas limitée à l'exploitation des réseaux et de la fourniture des services de télécommunications et pourrait évoluer vers d'autres secteurs. Pour l'instant, elle veille au respect des dispositions réglementant le secteur dans les conditions objectives, transparentes et non discriminatoires. Elle prend les mesures nécessaires pour faire assurer la continuité du service et protéger les intérêts des usagers. Elle lance les appels à la concurrence pour l'attribution des licences et instruit le Ministère de tutelle pour adjudication. Elle assure la planification, la gestion et le suivi de l'utilisation du spectre de fréquences et du plan national des fréquences. Elle attribue aux opérateurs et aux utilisateurs, les ressources en fréquences et en numérotation nécessaires à l'exercice de leur activité et veille à leur bonne utilisation. Elle contrôle le respect des conditions d'interconnexion conformément à la présente loi et peut procéder aux visites des installations, réaliser des expertises, mener des enquêtes et études, recueillir toutes données nécessaires à l'exercice de son pouvoir de contrôle.
 - *Opérateurs de téléphonie mobile et fournisseurs d'accès internet* : Ils sont 4 dans la téléphonie mobile, c'est-à-dire Cellcom, Intercell, MTN Guinée et Orange et également 4 dans la fourniture d'accès internet à savoir VDC Télécom, ETI, Mouna Group Technologie et Sky Vision.
 - *Office de la Poste Guinéenne (OPG)* : L'OPG est l'opérateur public du service postal de la République de Guinée. Elle a le statut d'établissement public et est présente dans les 33 préfectures du pays. Elle assure le service du courrier sur toute l'étendue du territoire national et à l'international. Depuis août 2016, elle détient une filiale spécialisée dans les services financiers en partenariat avec la société d'investissement M&A Capital : Poste Finances Guinée.
- Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP) : L'ANASP a été créée par le décret n° D/2016/369/PRG/SGG, du 30 novembre 2016, sous forme d'EPA, dotée de personnalité morale et d'autonomie financière, sous tutelle du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Elle a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de gestion des déchets solides et d'en assurer le suivi. Dans le souci de créer les meilleures conditions possibles pour un cadre de vie normal pour les populations de Conakry et celles des villes de l'intérieur, l'Etat vient de lancer un projet axé sur l'assainissement pour assurer la professionnalisation de la gestion des déchets solides. Le projet devrait obéir à la mise en place d'une des composantes les plus importantes : celle de l'organisation de la pré-collecte. Autrement dit, les déchets collectés au niveau des ménages et leur mise au niveau des points de regroupement (intermédiaires). La professionnalisation de la gestion des déchets solides va s'articuler autour d'un certain nombre de maillons, notamment la pré-collecte, la collecte, le transfert et la gestion de la décharge. Ce projet aura deux volets de traitement.

Les PME vont déposer les déchets au niveau des points intermédiaires et des groupements d'intérêt économique (GIE) vont être créés et qui, à partir des points intermédiaires, vont faire des opérations de tri. A ce niveau, les jeunes peuvent s'organiser pour s'intégrer dans ce secteur. Désormais, les déchets seront recyclés et les non-recyclables seront déposés au niveau d'une décharge à aménager et mise à la disposition de l'opérateur qui va être recruté à cette fin. Au niveau de la décharge, on produira soit le gaz, soit de l'électricité. La nécessité donc de créer une nouvelle décharge est plus qu'impérieuse. La décharge actuelle sera exploitée encore pour environ un an et demi à deux ans et sera, par la suite, fermée. Pendant ce temps, un site de 50 ha identifié, aux alentours de Coyah, sera aménagé en un centre technique qui va recevoir les déchets de la zone spéciale de Conakry, de Kindia et de Coyah pour produire de l'électricité.

- Institutions chargées des divers modes de transports : Pour assurer sa mission, le Ministère des Transports comprend, entre autres, des 3 directions ci-après et des moyens présentés ci-dessous :

- *Les directions nationales* qui ont pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de leur mode respectif de transport :
 - La Direction Nationale de la Marine Marchande qui a sous sa tutelle les Entreprises et Société suivantes : (i) le Port Autonome de Conakry (PAC), un des poumons économiques du pays, (ii) la Société Navale Guinéenne (SNG), (iii) l'Agence de la Navigation Maritime (ANAM) et (iv) l'Office Guinéen des Chargeurs (OGC).
 - La Direction Nationale des Transports Terrestres avec 8 Bureaux Régionaux des Transports Terrestres (BRTT), qui assure la tutelle des entités ci-après : la Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée (SNCFG) et la Société de Transports de Guinée (SOTRAGUI).
 - La Direction Nationale de l'Aviation Civile pour le transport aérien qui a sous sa tutelle les Sociétés et Entreprises ci-après : (i) la Société de Gestion de l'Aéroport de Conakry (SOGEAC), (ii) l'Agence de la Navigation Aérienne (ANA) et (iii) la Société de Manutention de Carburant Aviation de Guinée (SOMCAG).
- *Les moyens des quatre modes de transport* : Ces modes sont aérien, maritime, ferroviaire et routier.
 - Transport aérien : La République de Guinée dispose de 15 aéroports dont 7 ouverts à la circulation publique, notamment l'Aéroport International de Conakry-Gbessia, les aéroports régionaux de Kankan, Labé et N'Zérékoré, les aéroports secondaires de Faranah, Kissidougou et Sigouri et 8 aéroports domestiques provisoirement fermés au trafic.
 - Transport maritime : Le trafic du PAC fait vivre des centaines de sociétés de consignation, manutention, commissionnaire de transport, agences maritimes et transit maritime.
 - Transports routier et ferroviaire : Ils sont déjà présentés ci-dessus, au point 1.9.1./d. L'Assemblée Nationale a adopté, en mai 2018, la LOTRIT, loi sur l'organisation du transport routier et les intermédiaires qui offre au secteur un cadre juridique complet et adapté aux exigences actuelles et futures et facilitera la réalisation de l'objectif du PNDES de promouvoir la forte croissance et de qualité pour améliorer le bien-être de la population, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable. Le texte porte, entre autres, sur les dispositions liées à la circulation des véhicules commerciaux de transport, les conditions d'accès aux professions du transport routier, de marchandises et de personnes et à celles d'intermédiaire de transport, les conditions d'accès et d'exercice de la profession de conducteur routier et celles portant sur les sanctions et dispositions légales.
- e. **Professionnels du secteur urbain** : Il s'agit surtout des ordres professionnels qui interviennent, dans le secteur urbain, pour les diverses prestations de maîtrise d'œuvre, de conseil et d'étude, auprès des services de l'Etat, des collectivités locales et du privé. Les ordres professionnels sont des associations qui regroupent et régissent certains métiers de Guinée. Un ordre professionnel a pour rôle de faire respecter les règles de profession aussi bien par ses membres que par le public. Il existe, en Guinée :
 - La profession d'urbaniste : L'urbaniste est, par excellence, le spécialiste de l'aménagement des villes. C'est une personne dont la fonction est l'urbanisme, c'est-à-dire qu'elle a en charge de mettre en place l'agencement des activités humaines sur les territoires dans le but de développer et aménager les zones urbaines et rurales de façon durable. L'urbaniste est un technicien spécialisé dans l'ordonnancement des espaces urbains. Son rayon d'action concerne principalement les agglomérations et la planification territoriale. Le terme "urbaniste" peut parfois englober ou être confondu avec la profession d'aménageur qui comprend un rayon d'action dépassant les espaces urbains mais emploie, en fonction du contexte, les mêmes compétences. Le nombre d'urbanistes travaillant en Guinée n'est pas connu avec précision, la profession n'étant pas encore organisée.
 - L'Ordre National des Géomètres-Experts de Guinée (OGEG) qui a été créé par l'ordonnance n° 039/PRG/87 du 07 mai 1987 portant réglementation de l'exercice de la profession de Géomètre-expert en Guinée et qui compte une dizaine de géomètres agréés, en 2018.
 - La Chambre des Notaires de la République de Guinée (CNRG) : La CNRG est instituée par la loi n° L/93/003/CTR du 18 février 1993, portant statut du notariat, en République de Guinée. Elle dispose que le notaire est un officier public établi pour recevoir les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité

publique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions. Le recours aux services du notaire est, en principe, requis dans tous les secteurs d'activités : immobilier, adoption, entreprises, sociétés, baux et locations, acquisition foncière, expertises commerciales et autres, fonds de commerce, conseils juridique et fiscal...

Le notaire est tenu de prêter son ministère lorsqu'il en est requis. La préparation aux fonctions de notaire est assurée par des enseignements théoriques et pratiques ainsi que par un stage de formation professionnelle accompli dans les offices de notaire. Elle est sanctionnée soit par le diplôme de notariat, soit par l'examen d'aptitude aux fonctions de notaire. L'enseignement professionnel est dispensé par une école de notariat. L'école de notariat est un établissement d'utilité publique placé sous le contrôle du Ministère de la Justice et est institué auprès de la Chambre des Notaires. Un décret fixera l'organisation et le fonctionnement de l'école de notariat.

Le notaire est assujéti au versement d'un cautionnement constitué en espèces, destiné à la garantie de sa responsabilité à l'égard de leur clientèle. Le montant de ce cautionnement est fixé par arrêté du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, pris après avis de la Chambre des Notaires. Ce cautionnement est déposé au compte des capitaux de cautionnement à inscrire au trésor public.

Mal connus du grand public guinéen, les notaires sont souvent ignorés par ceux qui doivent solliciter les prestations énumérées ci-dessus. Les attestations de cessions ou donation sont donc, dans la plupart des cas, établis par les chefs de quartier ou maires des communes urbaines et rurales. 70% des litiges pendants devant les cours et tribunaux portent sur le foncier. Le problème du côté des notaires, est que la CNRG compte 30 notaires mais tous installés à Conakry. Aussi, la CNRG et le Ministre de la Justice sont d'accord d'instaurer un notariat de proximité en rapprochant le notaire du public.

- L'Ordre National des Architectes de Guinée (ONAG) : Créé par l'Ordonnance n° 232/PRG/85 de 1985, l'ONAG compterait 138 architectes. Selon ses Responsables, il est actuellement confronté à des problèmes de taille tels que :
 - le manque de professionnalisme en la matière qui est à l'origine des écroulements d'immeubles qui fait des victimes, dans le pays ;
 - la profession souffre par les faux architectes, plus nombreux que ceux qui sont accrédités ;
 - le manque de sensibilisation des citoyens et la méconnaissance de l'ONAG ;
 - le nombre élevé des analphabètes et le non-respect des lois,Ils reconnaissent qu'il y a un travail colossal à faire et comptent sur (i) la sensibilisation avec l'accompagnement des médias et (ii) la validation d'un nouveau code de l'architecture et (iii) l'implication des vrais professionnels en la matière¹⁰.
 - La Chambre Nationale des Huissiers de Justice de Guinée (CNHJ GUINÉE) : La profession d'huissier est organisée sous forme de chambre. Elle dispose d'un Règlement Intérieur adopté, le 13 mai 2019 et d'un nouveau Statut créé par décret n°152/PRG/SGG/2019 du 24 mai 2019.
 - L'Ordre National des Ingénieurs du Bâtiment et des Travaux Publics de Guinée (ONAIBAT) : Il regroupe des ingénieurs du bâtiment et des travaux publics de nationalité guinéenne évoluant dans les secteurs public et privé comme employeurs, employés ou en freelance et exerçant dans les domaines des études, de la supervision, du contrôle technique des constructions, des travaux de génie-civil, de la formation et la recherche, de l'expertise immobilière...
 - L'Ordre des Avocats de la République de Guinée : La profession est régie par la loi de 2014, portant réorganisation de la profession d'avocat, en République de Guinée. Le pays compte, aujourd'hui, 297 avocats et une vingtaine de cabinets d'avocats.
- f. Mécanismes de financement de l'urbanisation : Il s'agit des (i) banques agréées, (ii) institutions de micro finance (IMF), (iii) établissements de monnaie électronique (EME) et compagnies d'assurance.

¹⁰ <http://www.conakrynews.org>

- **La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) :** C'est l'Institut d'Emission de la monnaie guinéenne, le GNF, et la gérante du système bancaire du pays qui compte une banque islamique, des banques classiques et des institutions spécialisées.
- **La Banque Islamique en Guinée :** La Banque Islamique de Guinée (BIG) fut la 1^{ère} banque privée à voir le jour en Guinée, en 1983. Jouissant d'une très bonne réputation et très appréciée par ses clients, elle n'a depuis cessé de se développer. Membre du Groupe Tamweel Africa Holding, la BIG propose des services et produits financiers répondant aux exigences de la finance islamique. Elle accueille un grand nombre d'opérateurs économiques et a également développé son activité dans des secteurs très variés comme l'immobilier, l'agriculture, le commerce, les travaux publics dans une optique de développement économique et social. Elle a des agences à Conakry et dans quelques régions et est très active auprès de la Diaspora Guinéenne.
- **Les banques classiques en Guinée :** On recense les 16 banques commerciales ci-après, en Guinée :

01 Afriland First Bank	09 BNIG
02 First Bank Of Nigeria (FBN)	10 ORABANK
03 Banque de Développement de Guinée (BDG)	11 SkyE BANK
04 Banque Populaire Maroc-Guinéenne (BPMG)	12 UBA Guinée
05 Société Générale de Banques en Guinée (SGBG)	13 BSIC Guinée
06 Banque pour le Commerce et l'Industrie BCI Guinée	14 Ecobank Guinée
07 Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de Guinée (BICIGUI)	15 NSIA Banque Guinée
08 BNG	16 Vista Bank Guinée SA

En 2018, une nouvelle banque a été agréée, la Banque Nationale d'Investissement de Guinée (BNIG), portant à 17 le nombre de banques agréées. Huit nouvelles agences sont créées et quinze nouveaux distributeurs automatiques sont ouverts. Ainsi, le réseau compte 178 agences et 174 distributeurs automatiques de billets pour plus de 615 179 clients et 2 308 cadres et agents.

- **Les institutions de la micro finance (IMF) :** La micro finance progresse, en Guinée, où elle a près de 26 institutions avec leurs 376 agences ou points de service. Les fonds propres de ces institutions s'élevaient, en 2017, à 5.319 milliards de GNF, soit en moyenne 2,13 milliards de GNF, par IMF. La clientèle augmente en raison des facilités de crédit en hausse plus que chez la concurrence : 39% des clients ont eu un crédit, en 2017, contre 32% en 2012. Les encours d'épargne moyens représentent plus de 75% du volume de crédit. Le volume de crédits en souffrance diminue, d'année en année, mais, en même temps, le résultat net se dégrade.

Le secteur de la micro finance est marqué aussi par la création d'une nouvelle institution, portant le nombre à 26 institutions. Les points de services par catégorie d'IMF se répartissent comme suit :

- 1^{ère} catégorie : 86 agences ou points de service (22,9%) ;
- 2^{ème} catégorie : 281 agences ou points de service (74,7%) ;
- 3^{ème} catégorie : 9 agences ou points de service (2,4%).

Tableau 16 : Principaux agrégats du secteur des IMF (en fin de période)

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'IMF	16	17	20	20	24	25
Nombre de guichets	485	507	306	345	349	362
Nombre d'employés	676	732	713	823	812	870
Nombre de clients	414 638	394 500	423 327	470 604	531 036	587 041
Nombre de crédits accordés	131 300	161 431	141 731	103 934	126 498	233 125
Fonds propres consolidés	44,6	66,2	41,9	36,5	66,8	53,19
Volume des crédits	194,6	181,9	190,9	256,6	415,4	396,0
Encours des crédits	145,4	156,9	169,1	188,2	244,6	315,7
Encours d'épargne	119,1	134,5	165,8	219,2	281,1	335,8
Crédits en souffrance	6,8	16,3	23,7	23,5	18,3	12,1
Résultat net	4,6	2,1	-15,0	-5,0	-0,6	-16,9

Source : Direction des assurances/ DSBP/BCRG

Tableau 17 : Part de marché des 8 IMF dominants

Ordre	Institutions	Encours épargne		Encours Crédits	
		Montant	Part (%)	Montant	Part (%)
1	CRG	122,44	30,91	143,33	30,36
2	COFINA	91,26	23,04	134,08	28,40
3	YETE MALI	61,25	15,46	59,47	12,60
4	CREDIT KASH	68,96	17,41	57,89	12,26
5	FINADEV S.A	42,12	10,63	39,26	8,32
6	AMIFA	3,47	0,00	22,94	0,00
7	FASEF BG	5,23	0,88	11,31	4,86
8	RAFOC	1,43	1,32	3,75	2,40
	Total	396,16	100	472,03	0,79

Les IMF proposent généralement à la clientèle des services de dépôts à vue et de crédits à court terme. Certaines offrent aussi d'autres services comme le transfert d'argent, la commercialisation de produits d'assurance, la vente de cartes bancaires, et des services financiers mobiles.

Tableau 18 : Evolution des parts de marché en fin de période

Indicateurs	Orange Finances Mobiles	MTN Mobile Money	Pay Card	Total
-------------	-------------------------	------------------	----------	-------

- Les établissements de monnaie électronique (EME) : Il y a 3 EME : Orange Finances Mobiles, MTN Mobile Money et Pay Card.

Années	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Nombre de clients	1 800 000	2 600 000	199 545	662 000	455	594	2 000 000	3 262 594
Part de marché (%)	90	79	9,97	20	0,022	1	100	100

Les activités de ces 3 institutions sont récapitulées dans le tableau 18 ci-dessous. En 2018, les EME connaissent une croissance régulière des activités, tant par l'évolution des réseaux de distribution que par la montée des transactions effectuées et du nombre de leurs clients (Cf. tableau 18 ci-dessus. En effet, le nombre de points de transactions des EME est passé de 20.000 en 2017 à 23.809 en 2018, soit une augmentation de 19,1%. Le nombre de clients est passé de 2 000 000 à 3 262 594, soit une progression de 63,2 % sur la période. Concernant le montant des transactions effectuées en monnaie électronique, il a progressé de 50,6 % pour se situer à 451,9 milliards GNF, contre 300,0 milliards GNF, en 2017. Orange Finances Mobiles domine le marché des EME avec 79 % de part de marché, suivi de Mobile MTN avec 20 % de part de marché.

- Les compagnies d'assurance : Le marché compte 13 compagnies d'assurance agréées dont 1 n'est pas opérationnelle et une nouvellement créée. La liste des 11 compagnies en activité dont la liste figure dans le tableau 19 ci-contre auxquelles s'ajoutent 136 intermédiaires en règle, dont 46 courtiers et 90 agents généraux, font fonctionner le marché. Les cabinets de courtage et les agences d'assurance sont très concentrés à Conakry. Un Bureau National de la Carte Brune CEDEAO, qui gère les sinistres transfrontaliers au niveau de la sous-région, est présent sur le marché. Un Fonds de Garantie Automobile assure l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation dont les responsables ne sont pas connus ou connus mais insolubles.

Tableau 19 : Evolution du chiffre d'affaires de 2016 à 2018 en milliards de GNF

Compagnies	2016		2017		2018
	Mtt	Mtt	Δ (%)	Mtt	Δ (%)
UGAR ACTIVA	100,47	105,12	4,6	116,56	10,90
ACTIVA VIE	50,80	62,12	22,3	71,68	15,40
NSIA Assurances	71,79	62,51	-12,9	64,76	3,60
SUNU	24,43	34,26	40,2	40,52	18,30
SAHAM	14,77	24,07	63,0	33,19	37,90
SOGAM	17,72	22,99	29,7	22,41	-2,50
SAAR	9,41	18,38	95,3	21,5	17,00
LANALA IARD	0,00	0,00	0,0	14,61	0,00
MUTRAGUI	9,90	10,02	1,2	10,43	4,10
SONAG	8,29	8,70	5,00	8,26	-5,10
VISTA Assurances	7,61	7,99	5,0	7,54	-5,60
Marché	315,20	356,18	13,0	411,46	15,50
IARD	244,49	274,71	12,4	319,75	16,40
VIE	70,71	81,47	15,2	91,71	12,60

Légendes : Mtt = Montant ; Δ (%) = Taux de croissance

Le chiffre d'affaires global des compagnies d'assurance se chiffre à 411,5 milliards GNF contre 356,2 milliards GNF, en 2017, soit une hausse de 15,5%. Les assurances dommages progressent de 17,6% contre 10,3%, en 2017. L'assurance vie s'accroît de 10,8 %, contre 17 %, en 2017. Le marché est dominé par 4 sociétés. Il s'agit des sociétés UGAR ACTIVA, ACTIVA VIE, NSIA, et SUNU, qui ont mobilisé plus de 70,0% des primes nettes de l'année. L'augmentation du chiffre d'affaires global est tirée par la performance de certaines sociétés : SAHAM, SUNU, SAAR, ACTIVA VIE et UGAR ACTIVA dont les chiffres d'affaires croissent respectivement de 38%, 18%, 17%, 15% et 11%.

Au total, 57 établissements financiers constituent le marché bancaire et financier guinéen. Les données des tableaux 16 & 17 ci-dessus ne sont pas suffisamment désagrégées pour mettre en exergue celles liées aux activités urbaines. Toutefois, on peut y relever la faiblesse du nombre des banques de crédit rural ou de logement (1 seule institution) et de la part des concours accordés aux BTP, par l'ensemble des établissements financiers (moins de 15% en moyenne).

- Institutions spécialisées dans le financement de projets urbains : Il s'agit des mécanismes orientés vers des domaines spécifiques donnés. Malgré les mécanismes spécialisés qui se sont succédé, on n'est pas arrivé à loger les ménages à revenus faibles et moyens. Les institutions actuelles sont :
 - *l'Agence Guinéenne pour le Financement du Logement (AGUIFIL)* : Mise en place, le 31 août 2018, avec l'appui de la BCRG et la collaboration de l'Association Professionnelle des banques, AGUIFIL est un mécanisme de financement, qui consiste à refinancer, à faible taux, les banques et établissements de crédit pour permettre un taux de sortie à l'emprunteur final plafonné à 6% par an au maximum. Elle répond aux priorités du Gouvernement de lutter contre la pauvreté et améliorer cadre de vie de la population, par la fourniture de logements convenables au plus grand nombre de guinéens. Elle a pour mission de promouvoir et faciliter le financement pour acquérir du logement et de contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de

développement du secteur de l'habitat. Elle a pour mission, en collaboration avec les administrations et les organismes publics et privés concernés, entre autres, de :

- faciliter la mobilisation des ressources adaptées au financement du logement ;
- standardiser des procédures de distribution et de financement des prêts au logement ;
- recevoir les demandes de souscription de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux ;
- mettre en place des guichets de demandes d'acquisitions et de refinancement des banques ;
- participer à la définition de la politique de financement de l'habitat et notamment du logement à caractère social ;
- participer et réaliser toutes études, expertises, enquêtes et recherches liées à l'habitat,
- apporter son expertise technique et financière aux institutions publiques et organismes concernés, et favoriser les actions d'information, d'échange d'expériences et de rencontres pour la promotion et le développement de l'habitat ;
- faciliter la mobilisation des ressources sur les marchés financiers à travers des emprunts obligataires et autres valeurs mobilières ainsi que des ressources concessionnelles auprès des partenaires au développement ;
- mettre en place un système financier adapté au financement de tous les types de logement ;
- développer un système entrepreneurial innovant et compétitif dans le secteur de l'habitat ;
- faciliter l'accès au financement bancaire aux acquéreurs de logement ;
- renforcer les capacités de crédit immobilier des banques commerciales en faveur des acheteurs de logement ;
- promouvoir le crédit hypothécaire et la création d'un marché hypothécaire national ;
- favoriser le développement de partenariats entre le système bancaire national et les sociétés de promotion immobilière ;
- renforcer les partenariats financiers avec bailleurs publics, privés et acteurs d'excellence ;
- favoriser l'accès à la propriété des ménages à faibles revenus ;
- favoriser, et d'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cet important outil de facilitation, un Fonds de Garantie Hypothécaire de Guinée (FGHG) est mise en place comme structure de gestion de risques.

- *la Banque Nationale d'Investissement de Guinée (BNIG) : Née, fin 2018, la BNIG, 1^{ère} du genre, dans l'histoire du pays, est un établissement intermédiaire entre les banques classiques (à taux d'intérêt élevés) et les institutions de micro finance (aux offres limitées), qui a pour mission de permettre aux entrepreneurs guinéens d'obtenir des prêts à taux préférentiels (ne dépassant pas 10%), avec pour priorité les projets liés au secteur agroalimentaire et de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes. Elle bénéficie de l'accompagnement d'Afriland First Bank (AFB). Elle ne se limitera pas à financer les entreprises mais partagera les risques en entrant dans le capital social (pas pour en prendre le contrôle ou y rester, mais pour les accompagner), signer une convention d'assistance technique ou intervenir en co-financement, avec d'autres institutions, banques ou partenaires. La BNIG a un capital de 100 milliards de GNF (9,6 millions d'Euros), déjà libéré. L'État en détient 60% qu'il rétrocédera au fur et à mesure de l'entrée de nouveaux partenaires guinéens et étrangers dans l'actionnariat), aux côtés de la BCRG (30%) et d'AFB-Guinée (10%) qui en assure le management technique. Le Groupe d'AFB était déjà présent, en Guinée, à travers les Mutuelles Financières des Femmes Africaines (MUFFA), gérées par sa filiale, AFB Guinée.*
- *les Fonds de financement des projets et activités du secteur : Pour accompagner la politique du secteur, l'État a créé, dans le cadre du Code de la Construction et de l'Habitation de 2015, les trois (3) importants fonds ci-après :*
 - le Fonds National de l'Habitat et de l'Urbanisme (FNHU) ;
 - le Fonds de garantie hypothécaire (FGH) ;
 - le Fonds de Sécurisation Foncière (FSF).

Ces établissements publics sont respectivement chargés de la recherche et de la mobilisation des ressources financières, de l'aménagement, de la promotion immobilière, de la garantie foncière et de la garantie hypothécaire. Ils jouissent de la personnalité juridique, de l'autonomie

financière et de gestion. Leurs missions, l'organisation et le fonctionnement sont fixés par Décret du Président de la République sur proposition du Ministre en charge de l'Habitat. Les employés des secteurs public, parapublic et privé travaillant en Guinée et désireux d'être éligibles à un programme de logements sociaux, peuvent s'associer en coopératives, et faire accéder leurs membres à ce programme, par leurs cotisations.

Suite à tout ce qui précède, les interventions des différents acteurs urbains peuvent être résumées comme le présente le tableau 20 ci-contre. **Le constat le plus important est que la planification et la gestion urbaines ne sont pas domaine réservé d'un acteur donné: tous les acteurs participent de différentes manières au développement urbain en fonction des compétences qui leur sont dévolues. L'absence ou des dysfonctionnements d'un seul des acteurs peut obérer la bonne évolution du développement urbain, dans le pays. On peut alors dire que la gestion urbaine est la démarche qui consiste à planifier, organiser, diriger et contrôler toutes les activités devant concourir à la satisfaction des besoins et au bien-être collectifs et individuels des personnes physiques et morales évoluant, dans une ville. Assumer une responsabilité pareille de façon individuelle, en comités interministériels ou ad-hoc... comporte le risque de vision parcellaire ou partisane sur les questions urbaines.**

Tableau 20 : Diagramme des acteurs urbains

Acteurs intervenants	Domaine de compétence							
	Réglementation	Planification	Foncier	Infrastructures	Construction	Financement	Sensibilisation	Autres
Gouvernement	■	■	■	■	■	■	■	■
Assemblée nationale	■							
Collectivités locales	■	■	■	■	■	■	■	■
Chefferie traditionnelle								
Sociétés concessionnaires				■	■	■		
Entreprises privées				■	■	■		
Professions libérales			■					
Institutions de formation							■	
Banques, IMF et assurances						■		
Bailleurs de fonds						■		
Société civile			■	■	■	■	■	■
Projets urbains	■	■	■	■	■	■	■	■
Population								

1.6.2. Analyse du cadre institutionnel

- a. **Problèmes latents** : Le cadre tel que présenté ci-dessus se compose, entre autres, des acteurs étatiques dispersés entre la Présidence et plusieurs autres Ministères, les acteurs locaux (communes urbaines) ainsi que les acteurs de la société civile, les autorités coutumières, les promoteurs immobiliers, les géomètres experts, les notaires... Ces différents acteurs sont très diversifiés et opèrent de manière éparse, chacune usant de tous les moyens à sa portée pour marquer son territoire et proclamer sa légitimité. Sont à craindre, dans pareille situation : (i) faible coordination, (ii) conflit de compétences, (iii) faiblesse des capacités, (iv) dysfonctionnements, (v) positionnement inadéquat des acteurs...
- b. **Faiblesse des capacités d'intervention du MVAT** : L'expérience opérationnelle acquise par le MVAT en matière de planification et de gestion urbaines date de plusieurs décennies et a le mérite d'avoir hissé la Guinée, à son niveau actuel de développement urbain. Le retard accusé, dans ce domaine, doit être apprécié en rapport avec les insuffisances du département, à divers niveaux.
 - **Insuffisances techniques** : Globalement, l'organigramme du MVAT et ses directions ne soulèvent pas de commentaire particulier mais les problèmes ci-après sont à noter, dans le fonctionnement :
 - La délivrance d'un permis de construire prend du temps (3 à 4 semaines) et la solution de guichet unique trouvée pour réduire les durées observées traîne à se concrétiser: un texte d'organisation, un local d'accueil et un accord de financement seraient prêts mais il resterait à mobiliser et à former le personnel nécessaire au démarrage de ce mécanisme très indispensable.
 - La gestion du cadastre est partagée entre la DATU (aspects techniques) et le Ministère des Finances (aspects financiers) et fait traîner la délivrance du titre foncier : en effet, seulement 2,5% des propriétaires fonciers guinéens possèdent un titre foncier qui coûte 300.000 GNF. Là aussi, le Gouvernement envisage de créer un guichet unique qui permettra d'obtenir un titre foncier en 3 à 5 jours : l'objectif serait de passer des 2,5% à 30% des détenteurs, d'ici à cinq ans.

Tableau 21 : Evolution des dépenses du MVAT en milliards GNF

Libellés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget du ministère (réalisations)	228,4	129,9	37,2	70,4	206,8	88,2	68,5	96,8
Dépenses du personnel	12	1	15	14	17	20	26	29
Dépenses de fonctionnement	2	3	15	8	5	11	5	5
Dépenses de transferts/subventions	1	4	0	3	1	1	1	1

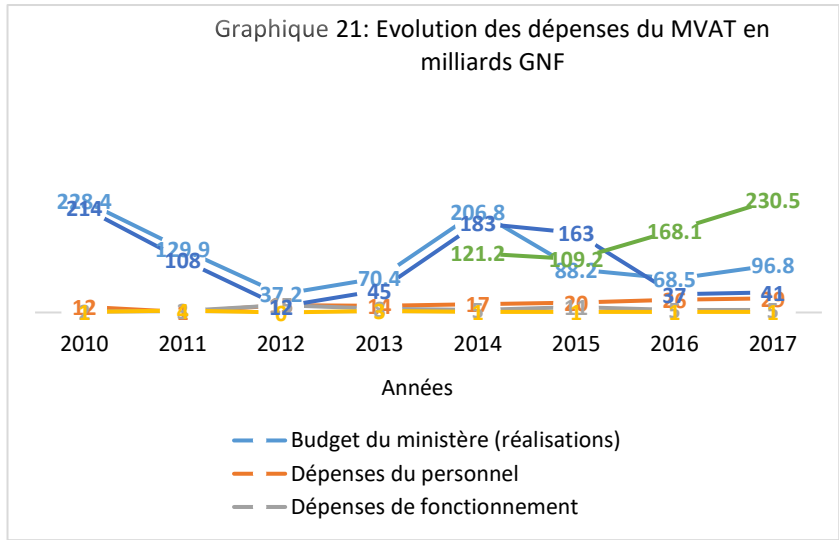
• Au niveau des services régionaux :

La déconcentration du MVAT est limitée. L'enjeu du département est de parvenir à bien planifier et gérer le développement des communes urbaines mais il lui manque des ressources techniques, logistiques et financières :

- un effectif faible en professionnels du secteur (urbanistes, topographes et architectes...);
- un parc automobile de véhicules insuffisant ;
- un budget moyen d'environ 21 milliards de GNF par an, soit l'équivalent de 2.217.504,1 USD, de 2010 à 2017. Comment, dans ces conditions, programmer l'élaboration des plans directeurs, l'ouverture des voies primaires, la

Dépenses d'investissements	214	108	12	45	183	163	37	41
Montant du PIP du secteur					121,2	109,2	168,1	230,5

Source : Annuaire Statistique de l'INS de 2017



réalisation des ouvrages de voirie et d'assainissement, l'entretien et la réhabilitation des voiries, réseaux d'assainissement, espaces verts et l'embellissement de l'image des communes urbaines. La faiblesse des capacités globalement, est une problématique constamment relevée par tous les diagnostics depuis celui qui a servi à préparer les divers DSRP et aussi pour le PNDES 2016-2020.

- Au niveau des principales professions du secteur urbain, la situation n'est pas plus très reluisante :
 - 1 géomètre agréé pour 4 communes urbaines et une quasi-absence d'urbaniste professionnel ;
 - 1 architecte pour 35.045 citadins et environ 3 architectes en moyenne pour 1 commune urbaine ;
 - 1 avocat pour 15.340 citadins et 1 cabinet d'avocat pour 227.792 citadins ;
 - 1 seule institution de crédit au logement pour tout le pays ;
 - 1 guichet de micro finance pour environ 11.390 citadins.
- Autres difficultés du département : Le département n'a pas encore opérationnalisé une cellule de planification et de suivi-évaluation, en son sein, ce qui handicap les actions de planification et de programmation. Il n'a pas non plus de système d'information efficace ni de plan de renforcement des capacités du personnel à travers des programmes de formation préétablis.

c. **Productivité mitigée des mécanismes spécialisés** : Le pays compte plusieurs institutions spécialisées en promotion, production et financement de logement (SONAPI, AGUIFIL, FNHU, FGH, FSF et autre). Les activités de ces organismes (Cf. point 1.6.2./f ci-dessus) n'ont pas semblé prolifiques puisque très peu de Guinéens pauvres ont pu, à ce jour, accéder à des crédits au logement, à des logements sociaux ou à des parcelles assainies destinées à l'habitat. C'est d'ailleurs très récemment que le législateur a défini ce qu'est le logement social et son financement (Code de la Construction et de l'Habitation de 2015, Titre IV) : les opérations initiées par ces différentes institutions du secteur ne disposaient donc pas de cadre adéquat et complet pour intervenir au profit des ménages à revenus faibles et intermédiaires. L'avènement de la 2^{ème} génération et la concrétisation du projet de création d'une banque de l'habitat pour le financement de toute catégorie de logement serait une opportunité pour améliorer l'accessibilité des Guinéens pauvres.

d. **Absence de cadre cohérent de réflexions sur le développement urbain** : Le diagramme du tableau 20 montre que le cadre institutionnel du développement urbain est complet et dispose des différents instruments nécessaires à la planification et la gestion urbaines. Ceci peut être un avantage pour une assez bonne gouvernance de chaque secteur pris individuellement mais pas forcément du développement urbain dans son ensemble. Le principal risque d'une telle situation pourrait être une absence de coordination et de réflexions collectives sur le développement urbain. Dans le cas de la Guinée, le CIAT avec son secrétariat permanent (le SPAT), les CRAU et les CPAU, constitue un outil

pertinent **mais à il lui manque, entre autres, les deux appuis ci-après :**

- **le renforcement des capacités de ses structures pour leur permettre jouer effectivement leurs rôles ;**
 - **les avis et informations périodiques des acteurs urbains non-publics sur les difficultés dans les secteurs de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire pour disposer d'une vue d'ensemble au niveau national : une consultation annelle pourrait lui permettre d'atteindre cet objectif.**
- e. **Concentration au plus haut niveau des institutions stratégiques :** Le rattachement des institutions stratégiques telles que l'ACGP, l'APIP-Guinée et la SONAPI, qui sont en charge de la mise en œuvre de grands projets de société comme la production de logements sociaux permet souvent, de gagner (i) en célérité, (ii) en arbitrage conséquent au niveau des coûts à prendre en charge par l'Etat et aussi (iii) "d'assurer la confiance des populations bénéficiaires et des partenaires au développement". Mais cet assemblage de ressources institutionnelles, techniques et financières, déjà expérimenté ailleurs, réussit difficilement étant donné que l'importance des ressources en jeu semble souvent attribuer aux structures concernées une autonomie de fait qui les voue à préférer rendre compte rien qu'au plus haut niveau. Ce qui comporte le risque de les isoler et de les faire tendre vers des résultats ne répondant pas toujours aux objectifs initiaux. Dans le cas d'espèce, l'assemblage est constitué d'un administrateur de grands projets (ACGP), un financier (APIP) et un promoteur immobilier (SONAPI). **Le schéma mérite d'être complété par la mise en place et le fonctionnement effectif :**
- **d'un aménageur foncier qui produira et fournira des terrains équipés à la SONAPI ;**
 - **d'une structure légère qui sera chargée de coordonner les activités des 4 institutions et rendre compte de façon rapprochée au plus haut niveau où le temps de cette coordination peut manquer.**
- f. **Absence d'aménageur foncier :** Jusqu'à présent, il n'existe pas, en Guinée, de vrai aménageur foncier. Selon l'article 135 du Code de la Construction et de l'Habitation de 2015, "Est aménageur tout promoteur immobilier¹¹ dont les activités se limitent à la production et à la vente de terrains aménagés". C'est un professionnel spécialisé dans le domaine de la transformation des conditions d'appropriation du sol dans un périmètre donné. La production de parcelles repose souvent sur les principes de péréquation et de recouvrement systématique des coûts de l'opération pour assurer l'accessibilité des parcelles et la pérennité du mécanisme. **Jouer à la fois les deux rôles d'aménageur et de promoteur immobilier exigent des tâches très lourdes, c'est pourquoi, il est recommandé ci-dessus de créer un aménageur pour prêter main forte à la SONAPI.**
- g. **Précision du statut et de l'ancrage institutionnel de l'ANASP :** L'ANASP a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de gestion des déchets solides et d'en assurer le suivi. Cette mission semble avoir un caractère plutôt technique qu'administratif puisqu'il est question de question, en dehors de la conception et du suivi de la de politique, de gestion et de valorisation des déchets : elle envisage de produire de l'électricité et du gaz. Même si, aujourd'hui, l'institution bénéficie d'un appui financier et technique extérieur, le moment viendra où elle doit faire face personnellement et directement à des responsabilités techniques qui exigeront de la main-d'œuvre technique et du savoir-faire propre liés à la gestion et à la valorisation des déchets. **Le statut adéquat d'ANASP pourrait être un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), une société d'état (SE) ou une société d'économie mixte (SEM) pour faire face à ses responsabilités.**
- h. **Faiblesse des mécanismes financiers :** Les données des tableaux 16 & 17 ci-haut montrent l'abondance des dépôts à court terme (en moyenne 88,32% du total de la collecte) en opposition à la faiblesse de la collecte des ressources à long terme (en moyenne 11,68% du total) qui ne permettent donc pas d'octroyer assez de crédit à long terme (immobiliers surtout) aux demandeurs (1/3 du total accordé) : cette faiblesse structurelle fait que le financement bancaire ne pourrait pas servir d'appoint pour satisfaire les besoins de logement, les banques étant prises en étau entre la faiblesse des dépôts à long terme et les règles prudentielles imposées par la BCRG. Cette difficulté, non-spécifique à la Guinée, n'aura un début de solution qu'avec la création de la banque de l'habitat visée ci-avant.
- i. **Déficit entre besoins et offre de données urbaines :** Les statistiques nationales (enquêtes et publications

¹¹ Au titre du Code de la Construction et de l'Habitation de 2015 (article 134), "Est promoteur immobilier, toute personne morale qui prend l'initiative de réaliser des opérations immobilières et assure la responsabilité de la coordination desdites opérations aux plans des études, du financement, de l'exécution, du contrôle et de la gestion".

de l'INS, des Ministères qui interviennent dans l'urbain...) ne satisfont pas les besoins d'informations et de données indispensables pour rendre compte suffisamment des activités liées au développement urbain. Les données existantes sont agrégées, pas actualisées ou non disponibles : en effet, les données liées à l'accès aux services urbains (eau, assainissement, énergie, transport...), ne répondent pas aux détails des besoins des études urbaines comme la présente ; la répartition des revenus par tranches égales pour faciliter des études de l'accessibilité aux besoins tels que le foncier et le logement.

Ceci n'est pas propre à la Guinée qui est d'ailleurs mieux placée que d'autres pays dans ce domaine. L'établissement d'une liste exhaustive des données manquantes est une gageure car celle est bien longue mais c'est plutôt l'importance des effets de la méconnaissance de chaque donnée qui compte. Les études en matière d'habitat, de cadre de vie et de développement urbain prennent en compte les différentes composantes dans leur état passé, présent et futur en ce sens qu'elles ont besoin d'avoir une dimension à la fois actuelle, factuelle et prospective. Les analyses s'intéressent au patrimoine urbain tout comme à la manière de le gérer. La raison est simple : tout ce qui existe dans le périmètre urbain, appartient à plusieurs agents économiques (personnes juridiques) dont les actes interagissent sur ce patrimoine... Les études sur le développement urbain durable nécessitent de refléter une dimension multiple en étendant les analyses de pratiquement tous les secteurs de l'économie et du développement durable. Disposer d'une base de données conforme à un cadre universel pour le développement des statistiques urbaines et la production régulière de données urbaines fiables s'avère donc obligatoire pour la qualité des études urbaines. La stratégie pour combler ce vide tourne autour des cinq axes :

- **évaluer le gap de statistiques à produire pour rendre exhaustive la base de données urbaines : il s'agira d'établir l'inventaire des données adéquates devant servir à rendre plus fiables les études urbaines : un document qui restituera une liste des données en cause avec un argumentaire justificatif de chacune d'elles ;**
- **mettre en place un observatoire urbain national dont le rôle consistera : (i) collecter, centraliser, traiter et analyser les données urbaines et municipales, (ii) publier et vulgariser périodiquement, en accord, avec les autorités locales, l'état des villes et communes en Guinée ;**
- **engager une collaboration avec l'INS pour la production d'un annuaire statistique urbain ;**
- **entretenir une coopération continue avec l'OMU afin d'être informé de l'évolution des statistiques urbaines, au niveau mondial ;**
- **mener des campagnes rapprochées de fora régionaux et nationaux à l'instar du Forum Urbain National de Guinée tenu, à Conakry, du 05 au 07 décembre 2019, comme cadre institutionnel et formel de dialogue, concertation et synergie d'intervention sur la problématique urbaine.**

1.7. Cadre juridique du développement urbain

1.7.1. Dispositions du cadre juridique

L'analyse distingue : (i) le cadre juridique international, (ii) le cadre juridique national.

a. Cadre juridique international : Au niveau international, les principaux instruments et documents se rapportant au secteur de l'habitat et du développement urbain et que la Guinée a déjà ratifiés, sont :

- la Charte des Nations Unies (1945) ;
- la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) ;
- la Recommandation de l'Organisation Internationale du Travail (n°115) sur le logement des travailleurs (1961) ;
- la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau de 1971 ;
- la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972) ;
- la Déclaration de Vancouver sur les établissements humains (1976) ;
- le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1985) ;
- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination (1989) ;
- la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et le Programme d'Action 21 adoptés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992) ;
- la Convention des Nations Unies pour la protection de la diversité biologique (Rio, 1992) ;

- La Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre les Changements Climatiques (Rio, 1992)
 - la Déclaration et Programme d'action de Vienne adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993) ;
 - la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (1994) ;
 - la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains et le Programme pour l'habitat (1996) ;
 - le Protocole de Kyoto sur les émissions de gaz à effet de serre (1997) ;
 - la Déclaration du Millénaire adoptée à l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies (2000) ;
 - le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (2000) ;
 - la Déclaration Quito sur le développement durable et le Nouvel Agenda Urbain (2016)...
- b. Cadre juridique national :** Il est composé de la Constitution Guinéenne et des lois et règlements liés au secteur de l'urbanisme, de l'habitat, du cadre de vie et des ressources naturelles.
- Constitution Guinéenne de 2010 : Promulguée, le 07 mai 2010, elle consacre plusieurs dispositions au secteur de l'urbanisme, de l'habitat, du cadre de vie et des ressources naturelles :
 - Il garantit (i) le droit de s'établir et de circuler sur le territoire de la République, d'y entrer et d'en sortir librement (article 10), (ii) le droit de propriété qu'il protège contre l'expropriation, sauf dans le cas d'intérêt public légalement constaté de tous et sous réserve d'une juste et préalable indemnité (article 13).
 - Il protège l'environnement à travers ses articles 16, 17, 21, 92 et 119, sans oublier que son préambule vise des textes qui, tous consacrent un ou plusieurs articles à ce domaine. Le plus important concerne la présente étude ; c'est-à-dire l'article 21 qui est le fondement juridique de la gestion des ressources naturelles, en Guinée, dont les ressources naturelles et les ressources construites en disposant que "Le peuple de Guinée détermine librement et souverainement ses institutions et l'organisation économique et sociale de la Nation. Il a un droit imprescriptible sur ses richesses. Celles-ci doivent profiter de manière équitable à tous les Guinéens. Il a droit à la préservation de son patrimoine, de sa culture et de son environnement..."
 - Il crée un Haut Conseil des Collectivités Locales (organe supérieur consultatif) qui a la mission de suivre l'évolution de la mise en œuvre de la politique de décentralisation, d'étudier et de donner un avis motivé sur toute politique de développement économique local durable et sur les perspectives régionales. Il peut faire des propositions concrètes au Gouvernement sur toute question concernant l'amélioration de la qualité de vie des populations à l'intérieur des collectivités, notamment la protection de l'environnement (article 138).
 - Code foncier et domanial de 1992 : Adopté par l'Ordonnance n° O/92/019/PGR/SGG/92 du 30/03/1992, cet important instrument règle l'exercice des droits de propriété, la détermination de la qualité du propriétaire, les atteintes aux droits de propriété, la gestion foncière en milieu rural, les règles d'aménagement foncier rural applicables à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la production agricole, forestière et pastorale, notamment en ce qui concerne la protection et l'aménagement des aires protégées, des forêts classées et des périmètres agricoles, pastoraux et de restauration des sols. Il constitue une avancée en termes de sécurisation des droits fonciers sous un régime coutumier et permet à ceux qui ont des droits fonciers collectifs sous un régime coutumier d'enregistrer et de cartographier leurs droits. Si l'on s'en tient à cette ordonnance, la politique foncière guinéenne semble éloignée et coupée des réalités de l'utilisation des terres rurales, notamment des zones forestières. Le code foncier et domanial prend essentiellement en compte le milieu urbain. Bien que des commissions foncières aient été créées au niveau des préfectures, par la loi foncière de 1992, peu d'entre elles ont été mises en place, et il est toujours difficile, pour la plupart des acteurs ruraux, d'obtenir des titres fonciers. Pour devenir une propriété, la ressource doit être inscrite sur un plan foncier qui est conservé par une "collectivité territoriale" ; une unité administrative décentralisée investie de pouvoir juridique (article 3). Les conditions de limitations de la propriété privée sont :
 - l'expropriation pour cause d'utilité publique justifiée (article 55) ; ou
 - pour cause d'aménagement du territoire en milieu urbain ou rural (articles 84-95) ; et
 - lorsque l'intérêt public justifie la limitation des droits de propriété autre que l'expropriation pure et simple (article 94).

Même si les droits coutumiers ne sont explicitement reconnus nulle part dans le code foncier et domanial, l'article 39 laisse une ouverture aux détenteurs coutumiers de droits fonciers en incluant dans la définition de "propriétaires" (titulaires de propriété) ceux qui occupent de façon continue un immeuble. Ces droits de propriété peuvent être officiellement enregistrés, à condition que des investissements aient été faits conformément aux normes locales, et après une procédure publique visant à confirmer qu'il n'existe aucune réclamation contradictoire relative à l'immeuble. L'article 96 définit le "domaine public" et le classe dans 2 catégories : "naturel" et "artificiel". Les éléments constitutifs du domaine public naturel et artificiel sont recensés dans les articles 97 et 98. D'une manière générale, le domaine public de la propriété de l'Etat comprend les zones naturelles et artificielles qui couvrent les services publics ou sont à la disposition de la population. Le droit de propriété détenu par l'Etat sur le domaine public est inaliénable et imprescriptible (article 101).

Pourtant, de façon générale, les droits coutumiers de propriété sont prédominants dans les zones rurales où se concentre l'essentiel des formations forestières à cause des problèmes liés à l'application des politiques législatives, au pied de la lettre. C'est pourquoi, pour faire face à ces lacunes, une politique foncière spécifiquement rurale, (la déclaration de la politique foncière en milieu rural) a été adoptée en 2001 (voir également plus loin au point 1.7.2. ci-après).

- Code des activités économiques de 1992-1994¹² : Ce code résulte de deux (2) lois spécifiques : la loi n° L/92/043/CTRN du 8 décembre 1992 portant adoption et promulgation des 1^{ère} et 2^{ème} parties du Code des activités économiques et la loi n° L/94/20/CTRN du 8 juillet 1994 portant adoption et promulgation de la 3^{ème} partie du Code des activités économiques. Il définit (i) des dispositions générales sur l'exercice de l'activité économique, (ii) les structures conventionnelles de l'activité économique, (iii) les structures institutionnelles de l'activité, (iv) les différentes catégories d'activités économiques et (v) la propriété industrielle. L'activité économique est une activité de production, de transformation, de distribution de biens et de prestations de services ou de certaines de ces fonctions, indépendamment de la nature des biens ou des services ou de la qualité ou du statut de celui qui exerce cette activité. La finalité de l'activité économique est de réaliser des bénéfices ou économies. A titre énonciatif et non limitatif, constitue une activité économique :
 - une activité commerciale consiste à acheter pour revendre, sans dénaturer, tout meuble ou immeuble, tout bien corporel ou incorporel ;
 - une activité industrielle consiste à construire, fabriquer ou transformer, en vue de la vente, tout bien meuble ou immeuble ;
 - une activité intellectuelle consiste à fournir toute prestation de service quelle que soit la forme ;
 - une activité bancaire ou financière.

La plupart des dispositions de ce code ont été implicitement remplacées par les dispositions correspondantes des réglementations OHADA et OAPI.

- Code de l'Eau de 1994 : La Loi n° L/94/005/CTRN du 14 Février 1994 est le principal instrument législatif en vigueur dans le secteur de l'eau. Cette Loi régit la gestion rationnelle des ressources en eau du pays avec comme unité de base définie "le bassin versant ou groupe de bassins versants" qui drainent les galeries forestières le long des zones forestières protégées. Elle traite du régime juridique des ressources en eau, du droit d'utilisation et de l'ordre de priorité, des utilisations des ressources en eau, des eaux souterraines, de la prévention des effets nuisibles des eaux, des ouvrages et aménagements hydrauliques, de la protection de la qualité des eaux, des zones de protection et régions protégées, de la planification et de l'administration des ressources en eau, du financement et de la tarification, du fonds de l'hydraulique et des eaux internationales. La gestion des cours d'eau demeure intimement liée à la gestion forestière quand on sait que treize (13) fleuves internationaux, qui alimentent la région, prennent leurs sources, en Guinée.

Les ressources en eau font partie intégrante du Domaine public naturel de l'Etat Guinéen et, sous réserve des dispositions du présent Code, ne sont pas susceptibles d'appropriation. Elles peuvent, cependant, faire l'objet d'un droit d'utilisation de nature précaire et limitée soumis au régime de l'autorisation préalable. Pour les utilisations de la ressource à caractère permanent, le Ministre

¹² www.droit-afrique.com

chargé de l'hydraulique délivre un permis par arrêté. Pour les utilisations à caractère permanent, telles que l'approvisionnement des agglomérations en eau potable, les aménagements hydro-électriques, agricoles ou industriels et autres, une concession est accordée par Décret. Sous réserve de l'intérêt public, l'utilisation des ressources en eau pour l'approvisionnement en eau potable jouit d'une priorité absolue. Excepté la priorité donnée à l'approvisionnement en eau potable, aucune priorité de principe n'est établie entre différentes utilisations.

L'administration des ressources en eau est assurée par les autorités suivantes : (i) la Direction Nationale de l'Hydraulique, (ii) ses représentants au niveau de la région naturelle et de la préfecture et (iii) les collectivités décentralisées et locales. Il est institué une Commission Nationale de l'Eau qui est composée des représentants de tous les services techniques ministériels compétents dans les divers secteurs intéressés aux problèmes de l'eau. Il adopte le projet de politique nationale de l'eau. Les représentants de la Direction Nationale de l'Hydraulique assurent les mêmes fonctions au niveau des 4 régions naturelles sous l'autorité des gouverneurs de région et des préfets. La gestion des ressources en eau est assurée par les collectivités locales à l'intérieur de leur territoire. Celles-ci appliquent le droit et les pratiques coutumières, dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction avec les dispositions du présent Code. Elles peuvent s'organiser en associations d'utilisateurs au bénéfice d'un seul permis ou concession.

Le coût d'investissement de la mise en valeur des ressources en eau est supporté par les personnes physiques et morales qui l'entreprennent. Dans le cas de la mise en valeur conjointe, chaque bénéficiaire participe à ce coût, proportionnellement aux avantages qu'il en tire. Les bénéficiaires des ouvrages et aménagements hydrauliques réalisés par l'Etat participent au coût de construction proportionnellement aux avantages qu'ils en tirent. Les frais d'exploitation et d'entretien des ouvrages et aménagements hydrauliques réalisés par ou pour le compte de personnes physiques ou morales, sont supportés par leurs bénéficiaires, proportionnellement aux avantages qu'ils en tirent. Le service que constitue la mise à disposition de l'eau par le Ministère chargé de l'hydraulique pour son utilisation, sa conservation en quantité, sa protection en qualité, la prévention de ses effets nuisibles et de son gaspillage, est rémunéré par les bénéficiaires proportionnellement aux avantages qu'ils en tirent. Le bénéficiaire d'un tel service est tenu de payer une redevance d'eau.

Il est institué un Fonds de l'hydraulique placé sous la responsabilité conjointe des Ministres chargés de l'Hydraulique et des Finances qui constitue un compte d'affectation spéciale doté de l'autonomie comptable et budgétaire. Ce fonds n'est pas habilité à agir comme maître d'œuvre. Le Fonds de l'hydraulique est alimenté par les recettes suivantes : (i) les produits des taxes et redevances perçues par application des dispositions de la législation des eaux et de ses textes d'application, (ii) les produits des amendes infligées par application de la législation des eaux, (iii) les crédits ou dotation alloués par l'Etat ou par des institutions de coopération internationale, (iv) toutes autres recettes qui seraient légalement attribuées au Fonds. Les ressources du fonds de l'hydraulique sont destinées à favoriser le développement des ressources en eau et la mise en œuvre de la politique de l'eau. Les utilisations annuelles auxquelles les recettes du Fonds peuvent être affectées sont définies par décret.

- Code de l'Urbanisme de 1998 : La Loi n° 1798 du 13 juillet 1998, portant ce code, régit les occupations des sols avec des outils d'urbanisme prévisionnels et opérationnels appropriés : le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), le Plan Directeur d'Aménagement Régional (PDAR), le Schéma Directeur de l'Urbanisme (SDU), le Plan d'Aménagement Détaillé (PAD), le Plan de Lotissement (PL)... Il a permis d'avoir une bonne lisibilité des pratiques pour reconnaître l'occupation foncière en Guinée et de ce fait contribuer à remodeler le paysage urbain de ses villes pour une meilleure amélioration du cadre et des conditions de vie ses habitants. Il traite : (i) les règles nationales d'aménagement et d'urbanisme, (ii) les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et (iii) l'action foncière et les opérations d'aménagement.
- Cadre juridique du Secteur de l'Energie : Il est composé de deux (2) importantes lois :
 - *La Lettre de Politique de Développement du Secteur Énergétique (LPDSE)*, adoptée, en 2009, exprime la stratégie du Gouvernement en matière de développement du secteur énergétique. Elle

englobe toutes les formes d'énergie, concerne aussi bien l'offre que la demande et se déploie sur un horizon de 20 ans. Son but est de fixer les objectifs de desserte solvable et des solutions énergétiques adaptées, par usage, par milieu et par zone et d'identifier les moyens techniques et financiers, les échéances intermédiaires et les dispositifs et instruments de mise en œuvre pour la réalisation des objectifs. Elle comporte (i) la Déclaration de Politique Générale (DPG), fixant les objectifs, les orientations stratégiques pour le développement du secteur de l'énergie et les conditions de mise en œuvre, (ii) la Lettre de Politique Détaillée (LPD) qui est un document d'opérationnalisation de la DPG, (iii) le Plan d'Action à l'Horizon 2020 et le Programme d'Investissement Prioritaire.

- La loi L/93/039/CTRN du 1er septembre 1993 relative à la production, au transport et à la distribution de l'énergie électrique dont l'actualisation est envisagée avec pour objectif de corriger les éventuelles incohérences entre cette loi sectorielle, le Décret D/2001/098/PRG/SGG du 18 décembre 2001, portant réorganisation du secteur de l'électricité et les Statuts de l'EDG.
- Réglementation bancaire de 2013 : Les règles relatives à l'exercice des activités et au contrôle des établissements de crédit, en Guinée, sont fixées par la Loi n° L/2013/060/CNT du 12 août 2013 portant réglementation bancaire. Au sens de ladite loi, les établissements de crédit (EC) sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle au moins l'une des opérations de banque suivantes : la réception de fonds du public et/ou la distribution de crédit et/ou la mise à la disposition de la clientèle et la gestion de tout moyen de paiement. Les EC peuvent aussi, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en la matière, effectuer, pour leur compte ou pour le compte des tiers, des opérations connexes à leurs activités telles que : (i) les opérations de change, (ii) le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente des valeurs mobilières et des produits financiers, (iii) les opérations sur or et métaux précieux, (iv) la présentation aux personnes des opérations d'assurance de personnes, d'assistance et d'assurance-crédit, (v) l'intermédiation en matière de transfert de fonds, (vi) les opérations de crédit-bail conformément à la loi sur le crédit-bail, (vii) les opérations de courtage et de commission et (viii) le conseil et l'assistance en gestion de patrimoine ou financière, et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises, sous réserve des dispositions relatives à l'exercice des non autorisées de certaines professions. L'exercice de toutes autres opérations en dehors de celles énumérées ci-dessus est soumis à l'approbation du Comité des agréments tel qu'institué par la loi bancaire visée ci-avant. L'exercice des activités décrites ci-dessus est conditionné par l'obtention des agréments ci-après :
 - l'agrément pour les établissements de crédit ;
 - l'agrément des dirigeants des établissements financiers de la catégorie Banque ;
 - l'agrément des commissaires aux comptes des établissements de la catégorie Banque.

Le cadre institutionnel est composé (i) du Conseil National de l'Épargne et du Crédit, un organe consultatif chargé de délibérer et d'émettre des avis sur les conditions de fonctionnement des établissements de crédit, sur l'épargne et la distribution du crédit, (ii) du Comité des agréments, organe décisionnel indépendant, composé de personnes ressources venant de structures telles que le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de la Justice, le Gouverneur de la BCRG)... avec la mission de promouvoir la sûreté et la solidité du système bancaire et (iii) l'association professionnelle des établissements de crédit de Guinée qui représente les intérêts collectifs des EC auprès des pouvoirs publics et favorise la coopération au sein de la profession. L'adhésion à ladite association est obligatoire et doit être faite dès l'obtention de l'agrément.

Pour la catégorie "banque", la forme juridique requise est la Société Anonyme (SA) avec Conseil d'Administration ou la société coopérative ou mutualiste, toutes de droit guinéen. Pour la catégorie "établissement financier", la forme requise est la S.A avec Conseil d'administration. Le minimum du capital social pour la catégorie "Banque" est de Cent Millions de GNF.

- Code de la Construction et de l'Habitation de 2015 : La Loi n° L/2015/020/AN du 13 août 2015, portant adoption du Code de la Construction et de l'Habitation dispose des fondamentaux de la construction, des responsabilités des constructeurs, des opérations d'amélioration d'habitat, des logements sociaux. Il organise, réglemente et promeut les activités d'investissement, de production,

d'exploitation et de gestion dans les domaines de la construction et de l'habitation sur l'ensemble du territoire national. Il définit les notions de préparation et de mise en œuvre de projet urbain, projet d'intérêt national (PIN), projet d'intérêt général (PIG). L'accomplissement des missions en matière d'habitat s'appuie sur une architecture institutionnelle : (i) des structures chargées de la construction et de l'habitation aux niveaux central, régional, préfectoral, communal (urbain et rural) et les établissements publics sous tutelle du Ministère et (ii) des structures consultatives en matière de construction et d'habitation : Conseil National de la Construction et de l'Habitation (CNCH), Commission Régionale de la Construction et de l'Habitation (CRCH), Commission Préfectorale de la Construction et de l'Habitation (CPCH)...

Le code définit également les règles fondamentales en matière de construction et d'habitation, les responsabilités des constructeurs, le contrôle technique, la réception des travaux, les opérations d'amélioration de l'habitat, la rénovation urbaine, la restauration immobilière, la délivrance du permis de construire, de modifier et de démolir le certificat de conformité, les infractions et sanctions relatives aux opérations de construction, les règles de sécurité, d'hygiène et de fonctionnement des bâtiments, les activités de promotion immobilière. Il définit, en outre, le logement social comme un logement subventionné par l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics et privés ou les ONG. Les logements sociaux sont généralement groupés avec des possibilités d'extension et peuvent être réalisés en hauteur pour former des immeubles destinés à abriter plusieurs ménages. Ils peuvent être des maisons individuelles ou des appartements de 2 à 4 pièces respectivement appelés F2, F3 et F4. La chambre ou le séjour constitue une pièce. Les caractéristiques techniques des logements sociaux sont fixées par arrêté du Ministre en charge de la construction et de l'habitation. Pour financer le logement social, il est institué en Guinée une taxe pour le financement du logement social dénommée taxe solidarité-logement. Cette taxe est assise sur la masse salariale brute des travailleurs des secteurs public et privé, et représente 1% de celle-ci. A la taxe, s'ajoutent d'autres ressources financières provenant de la rétrocession d'une partie des taxes existantes, liées à la commercialisation des matériaux de construction et au foncier bâti et non bâti. Les modalités de leurs collectes et de leurs affectations feront l'objet d'un décret présidentiel. En vue de faciliter la mise en œuvre des programmes de logements sociaux, il est créé les établissements publics ci-après : SONAPI, FNHU, FGH et FSF.

Tout promoteur immobilier doit disposer, entre autres, d'une garantie financière d'au moins deux milliards de GNF assurée par une institution financière de droit guinéen ou ayant une référence internationale et présenter une comptabilité régulière conformément aux principes de l'OHADA et de déposer les déclarations requises à l'administration des impôts. Les terrains destinés à recevoir les opérations de promotion immobilière sont acquis conformément aux dispositions du Code Foncier et Domanial et de la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural à savoir sous les formes ci-après : acquisition par cession de l'Etat ou de personnes privées, que ces personnes soient morales ou physiques, bail emphytéotique, bail à construction et bail à réhabilitation.

Les personnes morales guinéennes et étrangères régulièrement établies en Guinée conformément à la législation en vigueur, exerçant une activité de promotion immobilière, bénéficient dans l'exercice de cette activité, des garanties générales et des avantages prévus par les textes en vigueur, notamment le code des investissements. Au sens du code, le logement économique se définit comme une habitation à caractère social, dont le coût d'acquisition ou le loyer est en rapport avec les moyens financiers des personnes à faible revenu ou intermédiaire. Un logement économique dont l'acquéreur bénéficie de l'appui de l'Etat ou de ses démembrements pour accéder à la propriété, est appelé logement social. Cet appui est apporté par la réduction du coût de construction de l'ouvrage. Un promoteur immobilier qui investit dans la production de logements économiques à travers des opérations immobilières à caractère social, bénéficie des avantages particuliers suivants : (i) prix préférentiel pour les terrains du domaine de l'Etat, (ii) droit de préemption sur le patrimoine bâti et non bâti de l'Etat, dans le cas où les actifs aliénés doivent servir uniquement à la réalisation d'opérations immobilières à caractère social, (iii) exonération du paiement des frais d'enregistrement des actes. Un décret présidentiel fixe les

modalités d'attribution des avantages particuliers. Pour bénéficier de ces avantages, l'opération immobilière doit concerner au moins la réalisation de 50 logements sociaux.

Pour les organismes publics et privés d'habitation et les sociétés de promotion immobilière, les loyers des bâtiments sont fixés en fonction de leur classification et de leur situation géographique, à partir d'un barème établi par le Ministère en charge des Finances

Tableau 22 : Taux de fixation de loyers de bâtiments

N°	Classification	Taux min	Taux max	Amortissement
1	Social	3,33%	4%	25 à 30 ans
2	Economique	4%	5%	20 à 25 ans
3	Moyen standing	6,67%	8,33%	10 à 15 ans
4	Haut standing	10%	14,29%	7 à 10 ans

et celui en charge de l'Habitat. Les logements sont classés selon les catégories figurant dans le tableau 22 ci-dessus. Les caractéristiques techniques de ces différentes catégories de logements sont définies par arrêté du Ministre en charge de l'Habitat. Le tableau 22 régit le taux devant être appliqué à la valeur des bâtiments d'habitation pour le calcul du loyer annuel.

Toute construction nouvelle ou toute modification d'une construction à caractère privé ou public, sauf dispositions spécifiques contraires, doit être soumise à un permis de construire ou de modifier, et exige l'intervention d'un architecte pour l'établissement du projet architectural, son mode de réalisation et la détermination de son coût global.

- Code Forestier de 2015 : Le Code forestier comprend 64 articles de plus que celui de 1999 qu'il actualise. Les principaux points d'actualisation sont, entre autres :
 - l'introduction des termes services éco-systémiques des forêts, aménagement éco-systémique, gestion durable des forêts et conservation de la diversité végétale ;
 - l'extension de la définition du domaine forestier, incluant les arbres hors forêt et l'introduction d'un objectif de couverture forestière d'au moins 30% du territoire national ;
 - l'ajout des obligations en matière d'engagements internationaux et africains de la Guinée relatifs aux forêts et les nouvelles classifications du domaine forestier et caractérisation selon le régime de protection (forêts classées, forêts protégées) et le régime de propriété (forêts de l'Etat, des collectivités, districts et villages, forêts privées, forêts des communautés rurales) ;
 - l'inscription obligatoire des forêts sacrées dans un registre à la Direction Nationales des Eaux et Forêts et l'ajout de dispositions précisant le classement, la révision du classement ou le déclassement des forêts (contenu de la demande de classement / déclassement, classement compensatoire, obligation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ;
 - l'ajout d'un nouveau chapitre légiférant sur l'obligation de réalisation d'inventaires forestiers (inventaire multi-ressource d'exploitation ou de biomasse/carbone pour la REDD+) et de dispositions concernant la propriété des arbres, des plantations forestières et des produits forestiers exploités selon le régime de propriété des forêts ;
 - l'ajout de dispositifs légiférant sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) d'origine végétale et de dispositifs légiférant sur l'interdiction d'exportation de grumes et de sciage grossier, madrier, et sur la transformation locale selon les normes de l'Office Guinéen du Bois ;
 - l'ajout d'une disposition obligeant les exploitants artisanaux à approvisionner le marché local en bois et la prise en compte de l'élément prioritaire pour la foresterie africaine du Nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD) ;
 - la revue des clauses de stabilisation qui est l'une des garanties données aux investisseurs leur permettant de faire retour sur investissement ;
 - la nécessité de relever les montants des amendes avec le Ministère du Budget afin de veiller à leur harmonisation avec la sous-région.

Le futur code forestier est une véritable avancée du droit forestier Guinéen car il tient compte de l'essentiel des exigences internationales en matière de gestion forestière et surtout il facilitera l'harmonisation des législations sous régionale tant chère aux organisations.

- Code des assurances de 2016 : La Loi n° L/95/022/CTRN du 12 juin 1995, portant Code des Assurances a été révisée par la Loi n° L/2016/034/AN du 28 juillet 2016, portant Code des Assurances. Selon ce code, les entreprises susceptibles d'être agréées en Guinée pour y réaliser des opérations d'assurance, de capitalisation ou d'assistance doivent être constituées sous forme de société anonyme ou de société d'assurance mutuelle de droit Guinéen et ayant leur siège social

en Guinée. Toutefois, une société d'assurance ne peut se constituer sous la forme d'une société anonyme unipersonnelle. Les opérations d'assurance s'entendent toutes opérations portant sur la couverture des risques concernant une personne, un bien ou une responsabilité et sont classées par catégories fixées par voie réglementaire. Les sociétés d'assurances régies par le présent Code doivent justifier de l'existence d'une marge de solvabilité suffisante relative à l'ensemble de leurs activités définie par la loi. Est considérée comme présentation d'une opération pratiquée par les entreprises d'assurances, le fait, pour toute personne physique ou morale, de solliciter ou recueillir la souscription d'un contrat d'assurance ou l'adhésion à un tel contrat ou d'exposer oralement ou par écrit à un souscripteur ou adhérent éventuel, en vue de cette souscription ou adhésion, les conditions de garantie d'un tel contrat. Les opérations d'assurance ne peuvent être présentées au public que par l'entremise d'un courtier d'assurances ou un agent d'assurances répondant aux conditions de capacité, d'honorabilité et de compétence définies par la loi.

L'Autorité de tutelle des assurances est la BCRG qui exerce le contrôle technique des opérations des sociétés d'assurances et des intermédiaires d'assurance. Un Comité des agréments, organe décisionnel indépendant, présidé par le Gouverneur de la BCRG fixe le montant minimum du capital social ou du fonds d'établissement des sociétés d'assurance, délivre les agréments aux sociétés d'assurances, aux dirigeants et aux Commissaires aux Comptes de ces sociétés.

Le FGA est un organisme particulier d'assurance chargé d'indemniser, lorsque le responsable des dommages demeure inconnu ou n'est pas assuré, sauf par l'effet d'une dérogation légale à l'obligation d'assurance, de supporter, dans la limite des plafonds fixés par les textes relatifs au dit fonds, les frais médicaux et d'indemniser les victimes des dommages résultant d'atteintes à leurs personnes nés d'un accident causé par un véhicule terrestre à moteur en circulation, ainsi que ses remorques ou semi-remorques, à l'exclusion des chemins de fer et des tramways. Le Pool Transport Public de Voyageurs (TPV) a pour objet la création d'un mécanisme de prise en charge rapide des sinistrés. La bancassurance est un mode de distribution des produits d'assurance aux guichets des banques, établissements financiers et la grande distribution. La micro assurance est un mécanisme d'assurance qui vise à protéger les personnes à faible revenus contre des risques spécifiques en contre partie du paiement de primes ou de cotisations.

- Code des Collectivités Locales de 2017 : Ce code organise la gestion et le développement des Collectivités Locales en République de Guinée et demeure un important outil de référence. Le Code révisé des Collectivités Locales n° 0040/2017 du 24 février 2017) détermine le régime et les droits juridiques des collectivités locales, définies, à l'article 2, comme étant des communes urbaines et des communes rurales. Ces collectivités décentralisées sont des entités légales possédant leurs propres ressources et propriétés. La propriété d'une collectivité se compose de deux types de domaines, à savoir le domaine public et le domaine privé (article 37). Le domaine public comprend non seulement les lacs, les rivières et les sources d'eau souterraines, ainsi que les forêts publiques et les sites touristiques locaux, mais aussi les "réserves foncières de la collectivité" (article 38). Le domaine privé se compose des ressources patrimoniales y compris, vraisemblablement, les propriétés foncières (article 41). Toutefois, comme d'ailleurs dans la plupart des pays Africains, les collectivités locales sont très associées à tout ce qui touche à la gestion forestière, particulièrement la cogestion.
- Code Général des Impôts de 2018 : Le Code Général des Impôts guinéen a été adopté par l'article 22 de la loi de finances pour 2004. Il est complété des principaux textes fiscaux applicables en Guinée, notamment les incitations fiscales aux investissements, la fiscalité minière et pétrolière, le régime fiscal des marchés publics... et mis à jour par les dispositions de la loi n° L/2018/n° 0069/AN du 26 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019. Le système fiscal repose sur le principe déclaratif, à l'instar de la plupart de pays de la CEDEAO (il appartient au contribuable d'établir la déclaration de ses revenus ou bénéficie et joindre le paiement y relatif). Selon le code, toute personne est libre d'entreprendre une activité commerciale, industrielle, minière, agricole ou de service, dans le respect des lois et règlements. Le système fiscal se présente ainsi qu'il suit.
— *Catégories de fiscalité* : Le système fiscal distingue une fiscalité directe et une fiscalité indirecte :

- Fiscalité directe : Elle se compose de : (i) impôt sur les salaires (6% de la masse salariale), (ii) impôt sur les sociétés (35% du bénéfice imposable), (iii) impôt minimum forfaitaire (3% de leur chiffre d'affaire), (iv) contribution foncière unique (10% de la valeur locative si l'immeuble est occupé par son propriétaire, et de 15% si le bien est mis en location), (v) taxe professionnelle unique (5%).
- Fiscalité indirecte : (i) taxe sur la valeur ajoutée [18% (taux général) et 0% applicable aux exportations et aux transports internationaux], (ii) taxe sur les activités financières (5% pour les opérations de crédits d'une durée supérieure à un an, et 13% pour les autres opérations), (iii) taxe sur les assurances (selon la nature des contrats, les taux sont variables de 5%, 8%, 12% et 20%), (iv) droits d'enregistrement et timbre (droits fixes, proportionnels ou progressifs suivant la nature de l'acte et les mutations afférentes), (v) taxes spéciales et des redevances (taxes sur les produits pétroliers, redevance de pêche, taxes sur les substances minières...) et (vi) impôts locaux (alimentent les budgets des collectivités territoriales : impôt professionnel, patente et la contribution foncière sur les propriétés bâties essentiellement).
- *Régimes dérogatoires* : L'investissement se révèle être le facteur par excellence de la croissance économique et du développement. Le gouvernement guinéen entend créer un climat politique, juridique, judiciaire, économique et social favorable à la promotion de l'investissement privé. Ainsi, le projet du nouveau code des investissements prend en compte les exigences ci-après : (i) le régime d'admission des investissements privés étrangers, (ii) le niveau de traitement et de protection des investissements privés étrangers, (iii) les garanties juridiques et juridictionnelles offertes aux investisseurs (un renforcement du dispositif de partenariat public-privé grâce à l'amélioration du climat d'affaires), (iv) les facilités administratives (information, guichet unique...) et (v) des avantages fiscaux et douaniers. Ces dispositions constituent un net progrès par rapport aux dispositions actuelles en vigueur dans le code des investissements.
- Code de l'Environnement de 2019 : La Loi n° L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019 remplace, en fait, l'Ordonnance n° 022/PRG/89 du 10 mars 1989 qui modifiée l'Ordonnance n° 045PRG/87 du 28 mai 1987 portant Code de l'Environnement. L'Ordonnance de 1989 couvrait quasiment tous les grands secteurs de l'environnement et traitait, entre autres, des dispositions générales, de la protection et de la mise en valeur des milieux récepteurs, de la protection et de la mise en valeur du milieu naturel et de l'environnement humain, de la lutte contre les nuisances, des procédures administratives, des incitations et dispositions financières, du régime juridique des infractions et des dispositions finales. Après plus de 30 ans d'application, il a fallu la réactualiser pour une meilleure prise en compte des questions environnementales majeures actuelles au plan mondial telles que (i) le développement durable, (ii) le commerce durable, (iii) la lutte contre la désertification, (iv) l'intégration des principes et règles contenus dans les codes sectoriels de la chasse, forêts, mines, pêche, élevage, (v) la prise en compte des droits coutumiers et pratiques traditionnelles, du genre, de l'écotourisme et du capital naturel, des politiques, programmes et stratégies de développement.
- Code des Marchés Publics de 2019 : Dans le cadre de la modernisation de l'Economie guinéenne, le Gouvernement vient d'initier, en juin 2019, un projet de nouveau Code des Marchés Publics dont l'objectif est d'améliorer la performance dans l'exécution des projets de développement et la rationalisation de la gestion des dépenses publiques. Il s'agit de tirer les conséquences de la modification de la Loi n° L/020/2012/CTN du 11 octobre 2012 fixant les règles régissant la passation, le contrôle et la régulation des marchés publics par la Loi n° L/2018/28/AN du 05 juillet 2018. Le projet de code se distingue par les modifications et innovations ci-après :
 - le retrait de l'Administration du Contrôle des Grands Projets et Marchés Publics (ACGPMP) des procédures de passation ;
 - la promotion de la Direction Nationale des Marchés Publics (DNMP) en Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics et Délégations de service public (DNCMP/DSP) ;
 - la création des services techniques compétents chargés de la passation des marchés au sein des Autorités contractantes ;
 - le renforcement de la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics par une responsabilisation accrue des autorités contractantes ;

- la réduction des délais de passation de marchés à travers l'optimisation du cadre institutionnel et réglementaire ;
- la rationalisation de la dépense publique et la prise en compte de la préférence nationale ;
- la réinstauration de la redevance de régulation et la suppression de la double non-objection sur les marchés soumis à la revue à priori des bailleurs de fonds.

Ce nouveau code a également apporté des innovations dans le rôle des acteurs de la commande publique et dans les concepts comme : la dévolution de la passation des marchés aux autorités contractantes, l'accord-cadre, la notion de marchés aux PME nationales...

- Autres dispositions codifiées : Le cadre juridique récapitulé ci-dessus, peut être complété par :
 - *le Code civil* adopté par la Loi n° 004/APN/83 du 16 février 1983 et révisé, en février 2016, traitent, dans ses Chapitres IV et suivants, du mode d'inscription des privilèges et des hypothèques.
 - *le Code du travail* (Loi n° L/2014/072/CNT du 10 Janvier 2014) : Il reconnaît le droit au travail est reconnu à tous et assure l'égalité de chance et de traitement à tous en ce qui concerne l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion et de philosophie.
 - *le Code de la sécurité sociale* (Loi n° L/94/006/CTRN du 14 février 1994) : Il fixe les modalités générales de mise en œuvre, sur le territoire Guinéen, des principes régissant la sécurité sociale avec notamment pour objet d'assurer à les travailleurs salariés et à leurs familles, une protection contre le dénuement économique et social où pourrait les plonger la perte ou la réduction sensible de leurs gains donc une sorte de filet social contribuant à la lutte contre la pauvreté.

1.7.2. Analyse de l'impact du cadre juridique

Les insuffisances ci-après sont relevées dans l'application du cadre juridique présenté ci-dessus.

a. Difficultés d'application du cadre : Le cadre constitue un corpus juridique assez complet puisque ces dispositions couvrent pratiquement tous les domaines liés au développement urbain. Toutefois, son trait particulier est de souffrir de la double faiblesse ci-après : (i) l'obsolescence de certains codes et (ii) l'inapplicabilité d'autres pour absence de décret d'application :

- Le Code Foncier et Domanial (fondamental du développement urbain), par exemple, date de 1992 et n'a jamais fait l'objet de révision ; il en est du Code de l'Eau et surtout du Code de l'Urbanisme qui ont déjà plus de 20 ans : leur problème n'est pas tant que ça celui de l'âge mais la non-prise en compte des enjeux mondiaux émergents relatifs au développement durable et au changement climatique et contenus dans les orientations et objectifs des ODD pour 2030, du Nouvel Agenda des Villes pour 2035, de l'Agenda pour l'Afrique en 2063.
- Le Code des Collectivités Locales de 2006 est resté inappliqué pendant 11 ans avant d'être révisé en 2017 mais là où se trouve son réel problème, c'est que jusqu'à présent son texte d'application n'est pas non plus pris, depuis bientôt 3 ans (24 février 2020).
- Certains codes dont la révision récente constitue une avancée louable (celui de l'environnement, par exemple), demeurent également sans décret d'application.

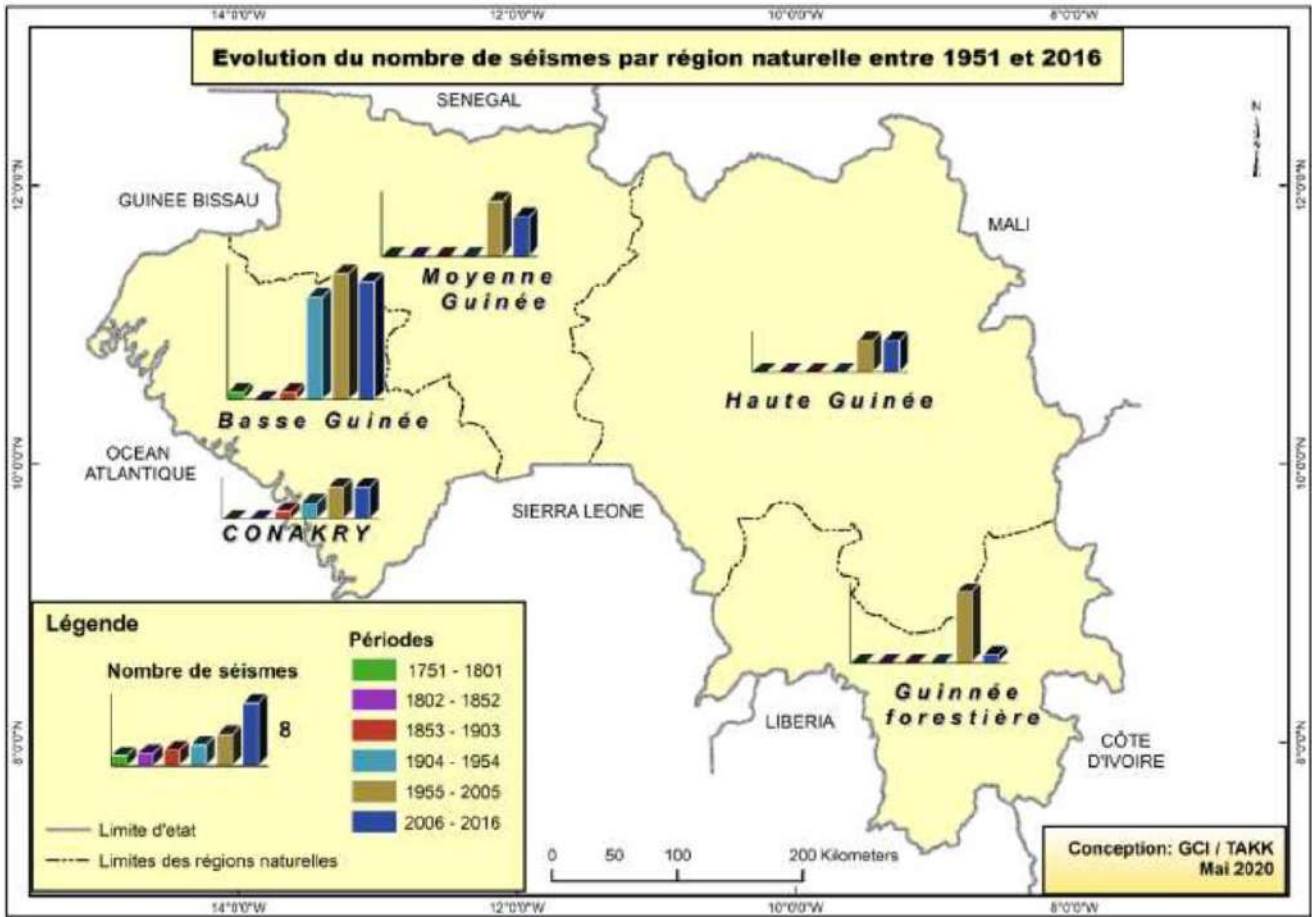
Ces tergiversations font que le cadre juridique national est en perte de vitesse par rapport aux instruments internationaux. La Déclaration de Quito sur le développement durable et le Nouvel Agenda Urbain (2016), par exemple, sont de fait déjà en vigueur, en Guinée, alors que le Code de l'Urbanisme de 1998 et le Code de la Construction et de l'Habitation de 2015, sensés légiférer sur le développement urbain, au niveau national, ne sont pas encore juridiquement en application.

b. Coexistence du droit foncier moderne légal et du droit foncier coutumier de fait : La non-application du Code foncier et domanial de 1992, qui ne reconnaît pas explicitement les droits coutumiers, favorise l'intervention d'innombrables acteurs dans la filière de la gestion foncière : administrations centrales et déconcentrées, collectivités locales, propriétaires coutumiers et autres usagers publics ou privés, chacun usant de tous les moyens à sa portée pour marquer son territoire et proclamer sa légitimité. Ce qui ouvre la voie à des pratiques frauduleuses, la corruption avec comme conséquences, le développement anarchique de l'espace, le gaspillage des ressources foncières, la dégradation de

l'environnement, l'insécurité foncière et l'accroissement des conflits fonciers.

Par contre, la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural de 2001 reconnaît, quant à elle, les droits coutumiers de propriété conformément à la Convention sur la Biodiversité : un code pris par ordonnance ne doit pas demeurer en utilisation surtout qu'il n'est pas en phase avec une convention internationale et une déclaration de politique nationale. Pour ces différentes raisons le code mérite d'être révisé : modification dont il faut profiter pour régler définitivement la question foncière.

- c. **Retard dans la mise en place des outils de promotion immobilière** : Le Code de la Construction et de l'Habitation constitue une avancée par rapport à d'autres pays de la CEDEAO surtout par ses nouvelles dispositions en faveur du logement social/économique, des professions de promoteur immobilier, d'aménageur et de constructeurs telles que relevées ci-dessus. Il pourra servir de rampe de lancement à toute la politique de l'habitat s'il est utilisé à bon escient. Cependant, le retard dans la prise de ses textes d'application risque d'étouffer dans l'œuf, la réforme dont il est porteur. En effet, depuis bientôt 5 ans, la création de la SONAPI est le seul acte d'application du code. Il reste d'importantes dispositions ci-après qui attendent d'être précisées par décret présidentiel :
- permis de construire, le permis de modifier et le permis de démolir (article 73) ;
 - modalités de collecte et d'affectation de la taxe solidarité-logement et des autres ressources financières provenant de la rétrocession d'une partie des taxes liées à la commercialisation des matériaux de construction et au foncier bâti et non bâti (article 128) ;
 - missions, organisation et fonctionnement des nouveaux établissements publics créés par le Code à savoir : FNHU, FGH et FSF (article 129) ;
 - modalités d'attribution des avantages particuliers aux promoteurs immobiliers qui s'investissent dans la production de logements économiques à travers des opérations immobilières à caractère social (article 223).
- d. **Dispositions d'expropriation inachevées** : Le Code Foncier et Domanial prévoit, entre autres, des dispositions relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique mais il ne détaille pas le niveau de compensation et se limite au principe général de compensation équitable énoncé à l'article 55. L'article 69 dispose également que la compensation doit couvrir l'ensemble des pertes quantifiables et connues encourues comme résultat direct de l'expropriation. La procédure administrative d'expropriation prévoit, en outre, la réalisation d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire avant la prise du décret d'expropriation. Le cadre juridique ne définit pas non les détails de l'enquête publique ou de l'enquête parcellaire, des pourparlers sont toutefois en cours entre SIMFER et le Gouvernement pour réaliser des travaux, à cette fin. Ces vides juridiques, qui peuvent ouvrir la voie à des abus de diverses sortes, devraient être déjà comblés, dans le cadre de décret d'application.



Source : Fond cartographique : <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/8a/Un-guinea.png>

Données : Annuaire Statistique de la Guinée, janvier 2019

e. Absence de règle parasismique de construction : Le Titre II du Code de la Construction et de l'Habitation fixe les règles fondamentales en matière de construction et d'habitation mais ne prévoit pas de règles parasismiques pour les constructions des grandes infrastructures et des bâtiments, alors que le pays enregistre des séismes, dans toutes ses régions naturelles et surtout, en Basse Guinée (Cf. tableau 23 ci-contre).

Tableau 23 : Nombre de séismes enregistrés, Guinée

Période concernée	1751-1801	1802-1852	1853-1903	1904-1954	1955-2005	2006-2016
Basse Guinée	1	0	1	13	16	15
Moyenne Guinée	0	0	0	0	7	5
Haute Guinée	0	0	0	0	4	4
Guinée Forestière	0	0	0	0	9	1
Conakry	0	0	1	2	4	4
Total Guinée	1	0	2	15	40	29

Les grandes lignes des règles de construction parasismique concernent, entre autres, l'interdiction absolue ou l'autorisation seulement de constructions légères au niveau des sites à risques, le choix des matériaux utilisés conformément à leur degré de résistance et déformabilité. Les précautions d'assemblage des divers éléments qui composent le bâtiment (chaînage), bref la bonne exécution des travaux. Ce vide juridique doit être comblé pour protéger la population et l'environnement contre les risques sismiques le Code de la Construction et de l'Habitation, qui ne date que de 5ans, devrait être révisé, à cette fin.

f. Insuffisance de vulgarisation du cadre juridique : Une partie non négligeable de la législation liée au développement urbain nécessite d'être révisée ou d'être dotée de textes d'application. L'élaboration de textes d'application et la vulgarisation des différents codes devra tenir compte qu'ils sont écrits dans une langue pas encore accessible à la grande majorité de la population dont une frange importante n'est pas alphabétisée (68% pour tout le pays ; 44,6% en milieu urbain et 82,4% dans le rural). Ceci permettra aux interventions de gagner en efficacité car elles seront mieux comprises. Les relations entre les différents acteurs (Gouvernement, autorités locales, secteur privé, société civile, ayants droit fonciers...) seront également moins antagoniques et plus confiantes. Le processus de cette vulgarisation pourrait contenir les outils ci-après, pour assurer une appropriation réussie des codes :

- campagnes d'information, de formation et de sensibilisation sur le contenu des différents codes ;

- séminaires au profit des différentes régions économiques du pays par groupe professionnel rassemblant les différentes institutions et par groupe de communicateurs ;
- émissions radiotélévisées régulières en langues nationales et sur les médias les plus suivis ;
- plaquettes faciles à exploiter présentant les codes et mises à la disposition des acteurs urbains ;
- guides liés aux notions de bonnes pratiques urbaines à introduire dans les programmes d'enseignement, d'alphabétisation, de santé, d'hygiène publique, de développement durable élaborés en collaboration avec les ministères chargés de l'éducation, la santé et les affaires sociales.

- g. Risques financiers à encourir par les fonds publics créés par le cadre juridique :** Les ressources de certains fonds, créés par les différents codes, proviennent, entre autres, des produits fiscaux recouverts et gérés par le Trésor Public avant d'être reversés aux fonds destinataires. Il s'agit des fonds comme :
- les fonds de financement du logement social alimentés par la taxe solidarité-logement qui est assise sur la masse salariale brute des travailleurs des secteurs public et privé ;
 - le Fonds de l'hydraulique dont les ressources sont, entre autres, des produits des taxes et redevances perçues par application des dispositions de la législation des eaux et de ses textes d'application ainsi que des amendes infligées par application de la législation des eaux.

Même si les codes précisent, dans chaque cas, que modalités de collecte et d'affectation feront l'objet de décret présidentiel, l'histoire des fonds publics d'affectation spéciale montre que la dépendance de leurs ressources du Trésor et le caractère public de leur mode de gestion, constituent très souvent :

- des freins au développement de leur trésorerie : c'est lorsqu'ils ont besoin de financer des projets que le Trésor Public brandit les principes sacro-saints des Finances Publiques (unicité de caisse, hiérarchie des dépenses, non-affectation des recettes aux dépenses...) pour justifier une priorité de ceux de l'Etat et faire traîner les choses ;
- un coup d'arrêt aux activités des fonds et également à la promotion de leur secteur.

Il est nécessaire de rendre effective l'autonomie, la transparence et la performance de ces fonds en orientant leur stratégie de mobilisation de ressources vers la recherche, d'une part, de ressources nouvelles ne transitant plus par le Trésor Public et, d'autre part, de dispositions fortes garantissant le reversement sans délai des ressources dues aux fonds destinataires...

1.8. Cadre normatif du développement urbain

1.8.1. Outils constituant le cadre normatif

- a. Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) de 1991 :** Le SNAT est un outil de planification nationale à caractère flexible devant permettre une adaptation rapide et continue. Il se propose de répondre à trois principales questions : (i) Où seront les Guinéens en 2010 ? (ii) Qu'y feront-ils et (iii) Avec quoi le feront-ils ? Le SNAT fournit aux autorités compétentes la charpente sur laquelle reposera leur politique en matière d'aménagement du territoire d'ici à 2010. Il sert de base à la confection des plans d'aménagement régionaux et des SDAU des villes de l'intérieur du pays. En fonction de cet objectif général, il définit l'évolution future du pays, dans ses grandes lignes.

Après confrontation de plusieurs scénarii, celui qui a été retenu est le scénario tendanciel amélioré qui implique le renforcement de l'armature urbaine, la réussite de la politique de développement rural et de la décentralisation économique et institutionnelle avec une masse d'investissements mieux répartie sur l'ensemble du territoire et les flux de population vers Conakry mais à un rythme qui diminuerait au fur et à mesure que les villes de l'intérieur se renforcent

La répartition des villes dans l'armature urbaine, leurs potentialités et besoins ont amené le SNAT à retenir un système à 5 niveaux de centres de développement tel que présenté dans le tableau 24 ci-contre. Chaque centre de niveau plus élevé remplit évidemment les fonctions des centres de

niveaux plus bas. Les centres restant en dehors de cette hiérarchie constituent le groupe des localités non centrales : ils sont tous rattachés, en principe, à un centre de développement rural et

Tableau 24 : Système de centres de développement

N°	Dénomination des centres de développement	Abrégés
1	Centre de développement d'ordre national	CDON
2	Centre de développement d'ordre suprarégional	CDOSR
3	Centre de développement d'ordre régional	CDOR
4	Centre de développement d'ordre intra régional	CDOIR
5	Centre de développement d'ordre élémentaire	CDOE

correspondent en fait aux communautés rurales et aux districts. En ce qui concerne les options régionales, les objectifs globaux se rapportaient, entre autres, à (i) l'intégration de chaque région en une économie auto-entretenue, (ii) l'intégration de chaque région dans l'espace national

Les éléments de mise en œuvre du SNAT sont : (i) la coordination avec la planification, (ii) la banque de données de l'aménagement du territoire et l'Atlas, (iii) l'évaluation des grands projets, (iv) la coordination des politiques sectorielles, (v) le contrôle de l'occupation du sol, (vi) l'évaluation et la mise à jour des schémas directeurs et le code de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Le SNAT recommande la préparation, dans un bref délai d'un code de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à la lumière de la législation et des orientations en vigueur. Elle se termine par un Projet de Charte de l'Aménagement du Territoire qui permet, aux populations et responsables politiques et administratifs d'adopter le SNAT et de s'engager à veiller à son application

Malgré la vétusté et l'inapplicabilité qu'on lui reproche, aujourd'hui, il faut rappeler que le SNAT a servi à la préparation de quatre Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement (SRAD), du Plan de Développement Urbain de Conakry (PDU), des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de douze (12) villes dont les sept capitales régionales et des esquisses de plans d'aménagement de quelques villes secondaires et communes rurales.

b. Plans de développement Urbain de Conakry (PDU) : Le PDU résulte de plusieurs stratégies : spatiale, foncière, d'équipement, d'habitat, financière et institutionnelle.

- **Stratégie spatiale :** Avec une consommation d'espace de l'ordre de 70 m²/hab, la zone urbanisée se déploiera sur près de 40 km de long, forme qu'impose la configuration très linéaire du site géographique. Les options fondamentales retenues dans le Schéma de Structure sont :
 - la création d'un grand maillage de couloirs de circulation assurant les liaisons entre les secteurs urbanisés ;
 - l'implantation de centres multifonctionnels jouant le rôle de pôles urbains sur les plateaux centraux de la presqu'île ;
 - l'organisation des zones d'habitat autour de petits centres de secteur qui seront desservis par des transversales routières ;
 - un transport en site propre utilisant les emprises des voies ferrées existantes.

La mise en œuvre de ces options devrait permettre à terme de décongestionner le centre portuaire ancien, géographiquement excentré sur l'île de Tombo, d'améliorer les liaisons habitat-emplois et habitat-équipements, et de mieux répartir l'urbanisation sur toute la presqu'île, en réorientant la tendance lourde de la croissance urbaine d'une occupation exclusive de la partie sud.

- **Stratégie foncière :** Deux éléments, essentiels pour le contrôle de l'urbanisation, ont été identifiés comme constituant des urgences absolues : la connaissance et la maîtrise du foncier et l'adoption de règles concernant l'appropriation du sol et les règles de construction et d'urbanisme adaptées à la situation. Afin de clarifier au plus tôt la situation foncière, il est nécessaire de créer un fichier foncier informatisé prenant en compte l'intégralité des parcelles de Conakry. Outre la mise à jour de la situation, qui a cessé d'être suivie depuis plusieurs années, le fichier permettra de gérer, au jour le jour, le parc de terrains disponibles ou attribués à titre provisoire et de connaître, à tout moment, l'attributaire d'un terrain. Cette informatisation de la Conservation Foncière constituera, par ailleurs, la base d'une rénovation de la fiscalité locale, elle-même garante d'une gestion convenable de Conakry.

Par ailleurs, l'organisation de l'occupation de l'espace suppose la mise à jour des lois régissant la propriété du sol et règlementant son utilisation : l'approbation d'un nouveau Code des Domaines et de l'Urbanisme s'avère tout aussi urgente. C'est sur cette base, et afin d'autoriser le développement de l'ensemble des filières d'aménagement de terrain, que pourront être instaurées des réserves foncières pour des opérations d'habitat groupe, et délimitées des domaines de lotissement classique.

- **Stratégie d'équipement :** A Conakry, 2 contraintes s'imposent à la programmation des équipements : (i) la forte croissance de la population et (ii) le faible poids économique de l'agglomération. Le

fait que près de la moitié de la demande potentielle, évaluée à 450.000 déplacements, ne puisse être satisfaite, pose le problème de la mise en place d'un transport de type métro Leger après cette échéance. Le solde de l'enveloppe globale, soit environ 6%, serait reparti entre l'aide à l'habitat, le soutien aux zones d'activités, les études générales et le cadastre. Les capacités d'autofinancement de l'Etat et des collectivités locales étant limitées pour quelques années encore, c'est sur les ménages que devra être récupérée la majorité du déficit de financement.

- **Stratégie d'habitat** : Pour satisfaire la demande, l'offre devra se porter sur la préparation des terrains à construire, la production de "prêt à habiter" étant incompatible avec les possibilités de subvention de l'Etat, comme avec la solvabilité de la majorité de la population. Des mécanismes de recouvrement direct des coûts auprès des bénéficiaires seront mis en place, à cette occasion, l'Etat n'assurant que le préfinancement des opérations. L'organisation du financement du logement, pour sa part, devra se réaliser à partir de l'épargne des ménages, ce qui nécessitera la mise en place d'un opérateur financier approprié. Reste le secteur locatif, la politique d'accession à la propriété ne peut en effet répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Des actions d'encadrement du petit locatif marchand relevant de l'initiative des ménages seront engagées afin de promouvoir une offre locative populaire. Un des principaux problèmes du logement en Guinée demeure celui des matériaux. Près de 40% du coût moyen de construction revient aux matériaux importés, ceux-ci représentant 60% des coûts en matériaux seuls. On constate une utilisation de moins en moins fréquente des matériaux traditionnels (terre, végétaux), et les filières des matériaux produits localement ne sont pas encore en place : ce problème doit devenir une préoccupation majeure des responsables, car la réduction de la part de matériaux importés est une condition de la réussite de la politique de l'habitat.
 - **Stratégie financière** : Les ressources financières sont l'élément essentiel du développement urbain sur le long terme, pour les investissements comme pour la gestion urbaine. D'importants efforts doivent être réalisés pour instituer un système régulier de ressources des collectivités locales. Celles-ci sont très faibles (285 FG par an et par habitant en 1987, soit entre 5 et 15 fois moins que dans d'autres villes africaines équivalentes. D'autres actions urgentes identifiées sont : (i) le recensement de la matière imposable pour la contribution des patentes, les droits de marche et les impôts immobiliers, l'amélioration des barèmes des principaux impôts.
 - **Stratégie institutionnelle** : L'exécution dans de bonnes conditions du programme d'investissement identifié d'amélioration des ressources locales suppose que l'on redonne une plus grande cohérence au cadre institutionnel de Conakry. La décentralisation administrative constitue l'un des fondements de la nouvelle politique de développement engagée ces dernières années : une organisation spécifique de Conakry est toutefois instaurée, son équipement intéressant directement l'Etat. La réforme institutionnelle a reçu les orientations ci-après : (i) création d'une entité administrative dénommée "Ville de Conakry" avec un Gouverneur nommé, (ii) création de 5 communes urbaines au lieu de 3 préfectures, (iii) suppression des sous-préfectures en tant qu'échelon administratif, mais maintien de la notion de quartier, (iv) définition du partage des responsabilités entre Etat et Ville et entre Ville et communes, (v) mise en place, au niveau de la ville, d'une cellule d'études et de contrôle. La réhabilitation des mécanismes de gestion du patrimoine existant suppose, par ailleurs, la mise en place de conditions contractuelles explicites entre l'Etat, les sociétés concessionnaires de services publics et les collectivités locales.
 - Au niveau local, le renforcement des services techniques est essentiel pour leur permettre de faire face à leurs responsabilités en matière d'entretien et de services urbains, de même que la constitution d'un système de gestion permettra d'optimiser les faibles ressources disponibles.
 - Au niveau central, on s'attachera, d'une part, à la restructuration des sociétés concessionnaires de services publics, et d'autre part, afin de favoriser la relance des investissements, à la création dans les services techniques spécifiques pour planifier, élaborer et gérer des projets.
- c. **Grand Conakry Vision 2040** : C'est une étude de réflexion et de programmation dont l'objectif est d'aider les autorités guinéennes à relancer une politique cohérente de planification et d'aménagement, au niveau national et régional. Elle présente les enjeux et les questions-clefs de la métropolisation (urbanisme, mobilité, transports, environnement, développement économique et social...) et fixe des



Conakry actuelle



Conakry Horizon 2040

orientations et scénarii d'aménagement crédibles sur le moyen et long termes dans une perspective de bonne gouvernance adaptée aux objectifs de déconcentration et de décentralisation portés par les autorités. Elle permet de poser les fondements des politiques de planification à venir et propose à tous les acteurs publics et privés de partager une stratégie et une vision communes, gages d'une meilleure cohérence des initiatives sectorielles. Elle s'impose comme une étape déterminante vers la production de nouveaux documents de planification dont la Guinée a aujourd'hui besoin pour assurer son développement, en particulier, un SNAT et un SDAU Grand Conakry (GC) de nouvelle génération, en remplacement des anciens plans élaborés qui datent de plus de trente (30) ans.

L'enjeu de ce document dépasse le cadre de la ville-capitale, répond aux enjeux de ville durable et engage le développement de tout le pays qui s'est doté aussi d'une "Vision Guinée 2040" (Cf. Point 1.9.1./j ci-dessus). Les dysfonctionnements constatés (congestion urbaine, inondations, pollution, inégalités sociales...) croisés avec les perspectives démographiques et d'exode rural font craindre un doublement de la population à l'horizon 2040, une aggravation des conditions de vie des habitants, une exposition accrue aux risques naturels et industriels et une mise en danger des espaces fragiles : mangroves et zones humides, espaces d'économie agricole, zones forestières et reliefs. Quatre scénarii de décongestion ont été initialement envisagés :

- un scénario "tendanciel" qui consiste à accompagner l'étalement actuel en "tache d'huile", avec les risques d'aggravation évidents ;
- un scénario qui repose sur le renforcement de polarités secondaires (Coyah, Dubréka...) autour de Conakry, pour absorber une partie de la congestion ;
- une hypothèse de création d'une 2^{ème} capitale avec des fonctions économiques et résidentielles autour d'un centre d'activité comme un nouveau port, la Métropole actuelle gardant les fonctions administratives ;
- une hypothèse de renouvellement de la ville sur elle-même, qui consiste à renforcer, densifier et moderniser le tissu urbain en y insérant le réseau d'équipements qui font aujourd'hui défaut.

Un consensus s'est établi sur un "scénario de synthèse, équilibré et maîtrisé" qui s'articule à trois échelles d'intervention :

- une région capitale qui s'appuie sur différentes polarités, où les villes secondaires, existantes ou à créer, prennent une part active à la structuration et au développement de la métropole ;
- une capitale consolidée maîtrisant l'urbanisation spontanée et son développement, le long des grands axes de circulation, protégeant les espaces naturels (cordon littoral, mangroves, reliefs, terres agricoles) et fixant des limites et des coupures de respiration à l'urbanisation ;
- une capitale dense, efficiente saine et sûre, permettant de "reconstruire la ville sur la ville", optimisant l'utilisation de la péninsule et protégeant ses vallons et son littoral, par la restructuration de ses polarités et de ses quartiers, par la densification et la verticalisation raisonnée de son bâti.

d. Plan de déplacements urbains de Conakry (PDU) de 2019 : Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) différent des Plans de Développement Urbain (PDU, également) est une étude qui a pour objectif d'organiser la mobilité à Conakry par la mise en œuvre d'un outil stratégique et opérationnel de planification et d'aide à la décision. L'étude faite sur la base d'enquêtes Ménages et Déplacements

(auprès de 2.540 ménages), d'enquêtes OD (45.000 personnes) et de comptages cordon et aux carrefours principaux. Le plan obtenu répond aux enjeux fondamentaux du développement urbain durable de la capitale guinéenne en matière de transport, dans la continuité de l'étude du Grand Conakry Vision 2040, par une approche transversale croisant les besoins en matière d'infrastructure et de voirie, la mobilité des personnes et le transport de marchandises. L'étendue de l'aire d'étude du PDU couvre l'agglomération morphologique de Conakry, incluant les 5 communes de la capitale ainsi que Coyah et Dubréka. En posant les bases d'une stratégie de mise en œuvre d'actions concertées tant en matière de transport public à haut niveau de service que de circulation, de mobilité piétonne, de sécurité routière et de logistique urbaine, le PDU a pour objet l'appropriation de ses orientations par tous les acteurs du transport et de la ville.

L'enjeu principal de la stratégie de remise en mouvement de Conakry est que la population de la ville pourrait atteindre les 5,5 millions d'habitants, à l'horizon 2040 : croissance urbaine qui aura lieu sur une étroite péninsule dont la croissance spatiale est déjà arrivée à ses limites et la densité risque de dépasser 30.000 habitants/km², dans certains secteurs, d'ici 20 ans (le double du rapport actuel).

Le PDU a mis en lumière des enjeux complémentaires de la mobilité et du transport ci-après :

- le caractère mono-centré de l'agglomération et la position du centre-ville et du Port en bout de péninsule est une source majeure de congestion ;
- un des réseaux de voiries urbaines aménagées les moins denses d'Afrique ;
- l'absence de réseau secondaire reporte les autres types trafics sur les axes et carrefours principaux ;
- une infrastructure ferroviaire qui est un atout majeur pour le développement du transport public urbain et le transport de marchandises ;
- des déplacements piétons (≈ 80% de part modale) confrontés à une insécurité routière croissante pour une population très jeune et un manque d'infrastructures adéquates ;
- un transport en commun essentiellement informel et inadapté à la demande de mobilité moderne ;
- un manque de mode de gouvernance et de tradition de planification urbaine capables de fédérer tous les acteurs urbains et du transport autour d'un projet commun pour la capitale.

La forme de la ville et ses infrastructures de transports révèlent aussi des atouts très précieux : (i) les voies ferroviaires desservent potentiellement les secteurs urbains les plus denses et leurs emprises sont encore préservées, (ii) malgré l'urbanisation généralisée de la ville, des réserves foncières stratégiques et accessibles permettraient encore de décentraliser les fonctions portuaires, administratives, marchandes et industrielles et (iii) le caractère spatial contraint de la péninsule pourrait à terme en faire une ville densifiée autour des pôles de transport public avec un bilan carbone parmi les plus modérés des villes africaines. La modélisation du trafic et les enquêtes Ménages (EMD) de 2018 ont également mis à jour les problématiques ci-après :

- Les niveaux de trafic sont les plus élevés dans Kaloum et sur l'Autoroute Fidel Castro, avec près de 50.000 véhicules par jour en moyenne sur cet axe.
- Les déplacements internes aux communes sont les plus importants, comme l'illustrent les matrices OD (en particulier sur Ratoma et Matoto), expliquant l'impact de l'absence de réseaux secondaires sur la saturation des axes principaux de la ville.
- La proportion des motos (30 à 50%) sur les grands axes devient préoccupante.
- Les minibus "magbanas" et les taxis forment la seule offre structurante de transport en commun, quoiqu'informelle, avec des taux d'occupation respectifs des véhicules de 16 et 5 personnes.
- Les marchés sont de très grands générateurs de trafic et sont localisés le long des axes principaux, sur lesquels leurs activités s'étendent.
- L'absence de gestion des grands carrefours, le stationnement anarchique et les arrêts intempestifs des transporteurs artisanaux sont d'autres facteurs de congestion et d'insécurité routière.
- La part modale du transport en commun (40%) si on inclut les motos de plus en plus nombreux.
- La circulation et le stationnement anarchique des poids-lourds en relation avec le Port est un problème majeur de sécurité routière et de congestion sur tous les types de voiries.
- Aucun trottoir ou espace public n'est épargné par le stationnement anarchique des véhicules : les piétons circulent donc dans un environnement très hostile à la sécurité routière.

La planification du transport urbain à Conakry nécessite une approche holistique et transversale qui met en relation des enjeux de nature démographique, socioéconomique, environnementale, logistique, institutionnelle et de sécurité routière. Le PDU offre une opportunité certaine d'assurer la continuité du Grand Conakry Vision 2040 en identifiant les priorités du développement urbain durable de la capitale guinéenne.

L'approche opérationnelle de la mobilité à Conakry, en 2020, a développé 3 axes de travail : (i) la circulation et le stationnement (ciblant principalement Kaloum), (ii) la réorganisation progressive du transport public et (iii) l'axe institutionnel dont la création d'un groupe de travail pour la mobilité urbaine (GTMU) en amont de la création de l'AOTU. La réalisation du Plan de Circulation de Kaloum, en 2020, implique les actions suivantes :

- créer 2 boulevards de ceinture à deux bandes de circulation mises à sens unique qui canalisent le trafic de transit (en rouge et bleu sur le plan) ;
- compléter ce réseau primaire avec 2 avenues (une entrante et une sortante, en bleu sur le plan) ;
- déplacer l'entrée du Port en amont du rond-point principal et cantonner le trafic de poids-lourds sur la Corniche Nord ;
- interdire le trafic et le stationnement de poids-lourds dans les rues de Kaloum ;
- déplacer, à terme, tout le trafic de poids-lourds sur la pénétrante routière portuaire, avant son transfert modal vers le ferroviaire
- mettre toutes les rues de Kaloum à sens unique (une bande de circulation) ;
- réserver les espaces restant en voirie pour le stationnement longitudinal ;
- interdire le stationnement sur trottoir et protéger les flux piétons.

Les actions prévues à cette fin se présentent en huit volets et sont récapitulées, en Annexe 03 bis.

e. Normes nationales en matière de rejet de déchets : Les normes environnementales tendent à limiter ou à réglementer (i) la composition des substances pouvant, en cas d'utilisation conforme à leur vocation, donner lieu à des rejets (valeurs limites concernant les produits), (ii) la construction et le fonctionnement d'installations, partie d'installation, appareils dans une optique de minimisation des effluents, (iii) les rejets dans les milieux récepteurs de substances polluantes grâce à des réglementations des équipements et/ou des produits (valeurs limites concernant les effluents), (iv) la concentration dans les milieux récepteurs de substances polluantes. Tout promoteur désireux d'investir en Guinée dans une activité susceptible de porter atteinte à l'intégrité de l'environnement doit se munir de ce document auprès de la Direction Nationale de l'Environnement pour se conformer à la législation en matière de rejet. L'arrêté ministériel n° 2015/342/MIPMEPSP/CAB du 27 février 2015 fixe les seuils de rejet décrits dans les tableaux 25 à 27 ci-dessous.

Tableau 25 : Normes de rejet atmosphérique

Polluant	C Limites	Définition statistique
SO ₂	50 µg/m ³	Moyenne annuelle
	125 µg/m ³	Moyenne journalière
NO ₂	40 µg/m ³	Moyenne annuelle
	200 µg/m ³	Moyenne horaire
CO	30 µg/m ³⁽¹⁾	Moyenne journalière
PM ₁₀	80 µg/m ³	Moyenne annuelle
	260 µg/m ³⁽¹⁾	Moyenne journalière
PM ₂₅	65 µg/m ³	Moyenne annuelle

Moyenne sur 24h- ne peut être dépassée plus d'1 fois l'an

Tableau 26 : Normes en matière de bruit

Niveau de bruit Ambiant Maximum en Leq sur 1h (db A)			
Période	Classe1 (ZR)	Classe2 (ZR)	Classe3 (ZR)
06:00-13:00	50	55	70
13:00-15:00	45	50	
15:00-22:00	50	55	
22:00-06:00	45	50	

Légendes : C = Concentration ; ZR = Zone résidentielle

1.8.2. Utilité du cadre normatif

Les problèmes que soulève la mise œuvre du cadre normatif se résument comme suit.

a. Faibles capacités des intervenants : La mise en œuvre des différents outils exposés ci-dessus exige des moyens lourds (mise en place des normes et ouvrages nécessaires, formation et sensibilisation aux bonnes pratiques, contrôle du respect des normes par les usagers...). La faiblesse des moyens

Tableau 27 : Paramètres de rejets des eaux dans le milieu naturel

Paramètres	Normes guinéennes relatives au rejet d'eaux usées
Ph	5,5-9
Température	< 30°C
DCO	< 200mg/L si le débit journalier est ≤30L/j < 100mg/L si le débit journalier est >30L/j
MES	< 15mg/L (seuil spécifique pour l'industrie minière)
DBO ₅	< 200mg/L si le débit journalier est ≤100kg/j < 100mg/L si le débit journalier est >100kg/j
Azote total	< 30mg/L comme concentration mensuelle moyenne si le débit journalier est ≥50g/j Une valeur différente peut être fixée par l'Autorisation d'Exploiter.
Phosphore total	< 10mg/L comme concentration mensuelle moyenne si le débit journalier est ≥ 15kg/j Une valeur différente peut être fixée par l'Autorisation d'Exploiter
Hydrocarbures totaux	15mg/L si le débit journalier est ≥150g/j

récurrents des principaux intervenants (Cf. tableau 28 ci-après) montre les défis auxquels font face ces acteurs dans leur mission parallèlement à leurs activités traditionnelles.

- b. Retard dans la mise en œuvre des outils :** Une bonne partie du cadre normatif est obsolète (SNAT de 1991 et PDU 1 & 2 de Conakry) car elle ne répond pas aux enjeux mondiaux émergents relatifs au développement durable et au changement climatique auxquels le pays ne peut pas se soustraire compte tenu de son contexte géographique et de sa biodiversité particulière.

De plus, le SNAT a servi à la préparation de plusieurs documents de planification urbaine (SRAD, PDU, SDAU...) mais certains outils projetés tels que la charte de l'aménagement du territoire, la banque de données de l'aménagement du territoire, le Code de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire n'ont pas vu le jour. Ces

Tableau 28 : Budgets des acteurs du cadre normatif en milliards de GNF

N°	Type d'Outils	Principaux acteurs	Budget
1	SNAT de 1991	MVAT	20,89
2	Grand Conakry Vision 2040	Ville de Conakry	???
3	Plans de Développement Urbain	Ville de Conakry	???
4	Plan de Déplacements Urbains	Ministères du Transport et des Travaux Publics	30,33
			14,89
5	Normes environnementales	Ministère de l'Environnement	37,89

Source : Annuaire Statistique de l'INS, 2017 ; Budget de la gestion 2017

outils auraient permis de régler beaucoup de problèmes de planification urbaine. Toutefois, la promulgation rapide d'un code de l'urbanisme tout de suite après le SNAT, aurait comblé le vide si ce dernier outil avait été mis en application ensemble avec le SNAT.

Les PDU 1 ; 2 & 3 auraient changé littéralement l'image de Conakry, s'ils avaient été pleinement mis en application étant donné qu'ils se voulaient une politique urbaine à la fois spatiale, foncière, infrastructurelle, immobilière, financière et institutionnelle. Les difficultés de mobilisation de moyens financiers et fonciers adéquats n'ont pas permis l'exécution totale des actions prévues. Cependant :

- les PDU 1 & 2 ont produit le SDAU de Conakry de 1988 ;
- le PDU 2 a entraîné l'exécution de certains travaux, tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays :
 - A Conakry, l'ouverture des transversales et la réalisation jusqu'au goudron pour certaines et la liaison entre le Nord et le Sud, améliorant nettement la mobilité à Conakry ;
 - A l'intérieur du pays, la construction de certains équipements (marchés, gares routières) et la voirie (voies de contournement de Kindia et Kankan) ;
 - le PDU 3 a couvert une dizaine de villes de l'intérieur du pays en audit urbain, organisationnel et financier de Conakry et réalisé d'importants équipements dans les villes secondaires également.

Le Grand Conakry Vision 2040 et le Plan de Déplacements Urbains de Conakry sont des programmes innovants qui répondent assez bien aux enjeux du développement durable et du changement climatique et peuvent faire face, bien entendu, avec plus de deux décennies de retard, aux objectifs assignés aux PDU 1 & 2 de 1998. Les enjeux sont plutôt, d'une part, d'ordre financier car les deux programmes nécessitent plus 13 milliards de \$EUA de financement et, d'autre part, d'ordre socio-culturel en raison des changements qu'ils exigent en termes de bonnes pratiques urbaines à intégrer dans les habitudes.

- c. Effets mitigés du cadre normatif :** Au constat, l'application de tous les outils du cadre normatif sur le terrain ne semble pas produire le résultat escompté. Bon nombre d'agglomérations se développent en marge de toute règle d'urbanisme. En effet, les pratiques informelles prédominent : plus de 50% du tissu urbain est occupé anarchiquement avec un étalement urbain accéléré de certaines villes à travers des lotissements ponctuels peu articulés. Ce qui engendre pollution et destruction massive des écosystèmes de mangroves, rivières, espaces verts... Les problèmes fonciers, domaniaux et d'aménagement se posent aussi bien dans les zones urbaines que rurales. Au cœur des enjeux, se trouve la maîtrise foncière que se disputent les innombrables acteurs qui interviennent dans la filière de la gestion foncière et domaniale.

- d. Méconnaissance des outils du cadre normatif et des objectifs :** Un trait particulier de tout le cadre qu'il soit politique, institutionnel, légal ou normatif est (i) l'obsolescence des dispositions pour certains, l'absence de textes d'application pour d'autres et enfin la méconnaissance des différents outils et surtout des normes. Le montage de la plupart des programmes et projets liés à ces outils et normes prévoit le plus souvent des campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs mais lesdites campagnes sont peu mises en œuvre pour manque de moyens techniques et financiers.

- e. **Absence de cadre propre à l'assainissement** : L'une des principales contraintes structurelles constatées est l'absence d'une politique nationale, précise et cohérente régissant le secteur de l'assainissement, qui seule est capable d'assurer une harmonisation des stratégies et une répartition rationnelle des tâches entre les différents intervenants. Une telle situation, qui malheureusement perdure, est à l'origine des chevauchements et des conflits d'attributions. Le problème d'élimination des déchets solides et liquides et les difficultés d'accès aux services sanitaires de base constituent des défis majeurs des centres urbains et, en particulier de Conakry. En effet, à Conakry, la gestion repose sur le principe de la répartition des activités entre le secteur public qui était assuré, d'une part, par le Service Public de Transfert des Déchets (SPTD) et, d'autre part, par les services privés (PME d'assainissement) et associatifs. La nouvelle stratégie récemment initiée par ANASP (Cf. point 1.6.1./c) et qui va jusqu'à la transformation des déchets sur place, constitue un début de solution pour le volet "gestion des déchets solides". Cependant, le volet "gestion des eaux usées et excréta" demeure sans solution globale immédiate.
- f. **Menaces sur le secteur de l'eau** : Les prévisions d'utilisation d'eau seraient de l'ordre de 33 milliards de m³ en 2025, soit 15% des ressources renouvelables du pays. L'abondance ne doit pas masquer certaines réalités, dans ce secteur. En effet, plusieurs menaces et risques, de natures et d'ampleurs diverses, pèsent sur les ressources en eau. Les principales menaces sont, d'une part, la réduction quantitative par suite du changement climatique, l'accroissement de l'évaporation, la modification des régimes hydrologiques, les phénomènes d'ensablement et, d'autre part, la dégradation qualitative à cause de la pollution organique et chimique et de l'eutrophisation. Ces menaces sont notées dans tous les bassins du pays mais leur ampleur et leur intensité ne sont pas connues avec précision. Il s'agit entre autres de :
- l'absence de politique nationale de l'eau traduisant la vision du mode futur de gestion et les choix stratégiques de pilotage du secteur ; (actuellement en cours d'élaboration) ;
 - l'insuffisance et vétusté des équipements hydrologiques et météorologiques ainsi que le manque de moyens logistiques pour le suivi et l'entretien des stations existantes ;
 - la connaissance très parcellaire de l'état des ressources en eau et de leur cadre effectif de gestion ;
 - les ressources humaines insuffisantes, peu motivées et pas assez compétentes dans la mise en œuvre des actions de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).
- La gestion durable des ressources en eau souffre de l'impact négatif des problèmes de gouvernance d'ensemble du pays. En outre, la pauvreté générale de la population représente un obstacle à la protection des ressources en eau par suite des actions de déboisement massif, des prélèvements importants de sable dans les lits ou le long des berges des cours d'eau et des pratiques continues de feux de brousse.
- g. **Faiblesse des moyens de protection de l'environnement** : Comme exposé au point 1.8.1./e ci-dessus la Guinée dispose, en plus du Code de l'Environnement récemment révisé (juillet 2019), de tout un arsenal de normes pour la protection et la mise en valeur des milieux récepteurs, du milieu naturel et de l'environnement humain¹³. Cependant, le Ministère en charge du secteur manque de moyens pour faire respecter ces normes, dans tous les milieux récepteurs et naturels. A titre d'exemples :
- la Direction Nationale de l'Environnement possède un sonomètre et une station fixe d'analyse de l'air et projette des campagnes de mesure de particules de poussière, en 2020, mais il lui reste d'autres appareils à installer pour disposer d'un laboratoire complet digne du secteur ;
 - la Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie a besoin de laboratoire fixe et mobile d'analyse de la potabilité d'une eau donnée, de testeur PH et EC pour mesurer la qualité de l'engrais utilisé par les agriculteurs dans les villages...

1.9. Cadre politique et stratégique

Outre la législation et les normes, des politiques, stratégies et programmes ont orienté l'action publique guinéenne, depuis des décennies : des stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP), on est passé par des plans quinquennaux pour aboutir aux plans de développement économique et social (PNDS).

¹³ Il existe un projet de définition des normes de l'assainissement.

1.9.1. Contenu du cadre politique et stratégique

- a. Politique nationale de décentralisation de 1986 :** L'ordonnance n° 079/PRG/SGG/86 du 25 mars 1986, portant réorganisation territoriale de la Guinée et instituant ces collectivités décentralisées a favorisé un début d'implication des populations dans la gestion de l'environnement avec la prise en compte de la protection des ressources naturelles dans les activités d'exploitation (agriculture, élevage, pêche, minière, forestière). Une des traductions de cette décentralisation sont les Programmes de Développement Local visant à créer un cadre opérationnel pour le développement de l'équipement et de l'économie des communes.
- Programme de promotion de la décentralisation et renforcement des capacités de la société civile : Les structures de l'administration décentralisée, sous la responsabilité directe des élus locaux, sont opérationnelles et cohabitent avec les services déconcentrés de l'Etat dans le cadre d'un partenariat dont les modalités et les contours sont définis par un dispositif juridique spécialement élaboré à cet effet. Dans toutes les régions de la Guinée et à des degrés divers, un système de partenariat dynamique s'instaure progressivement entre collectivités décentralisées, ONG nationales et étrangères, coopératives et groupements, projets de développement et associations diverses en vue d'un développement humain durable. Pour l'auto-développement des collectivités, l'article 89 de la Loi Fondamentale consacre la libre administration des collectivités par des conseils élus sous le contrôle d'un délégué de l'Etat qui a la charge des intérêts nationaux et du respect des lois.
 - Programme d'appui aux initiatives de base (PCAIB) : Il contribue, par le biais des populations bénéficiaires et de leurs organisations, à la mise en place et au renforcement : (i) des infrastructures économiques et sociales de base, principalement dans les zones les plus pauvres et les plus enclavées, (ii) des capacités des populations pauvres à se prendre en charge pour assurer leur propre développement, (iii) des activités génératrices de revenus, notamment par le renforcement du système financier décentralisé et l'appui conseil dans la formation et le montage des dossiers de projets rentables, (iv) des activités de gestion et de protection de l'environnement et (v) de l'accès des populations les plus démunies aux services sociaux de base, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé.
- b. Lettre de politique de développement agricole de 1991 :** La promotion d'un développement agricole et rural durable est l'objet fondamental de la 1^{ère} Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA1). Ses domaines prioritaires sont la promotion de la sécurité alimentaire et la relance des cultures à haut rendement. Tenant compte des contraintes macroéconomiques et de l'expérience acquise avec la mise en œuvre de la LPDA 1, le Gouvernement a adopté en 1998 la LPDA2 qui se concentre sur plusieurs autres domaines dont, entre autres : (i) réduire la dépendance de l'économie nationale vis-à-vis du secteur minier par la mise en exploitation rationnelle et progressive du secteur rural, (ii) poursuivre la politique de sécurité alimentaire par un soutien à la croissance de la production agricole, notamment par l'augmentation de la productivité, la diversification de la production vivrière, (iii) développer les exportations agricoles et maîtriser les importations alimentaires en vue de résorber, à terme, le déficit de la balance commerciale agricole, (iv) favoriser le développement d'un secteur agricole privé dynamique, (v) améliorer la productivité de l'exploitation agricole, (vi) développer les activités agricoles permettant la création d'emplois en milieu rural, (vii) assurer la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. Les principaux axes stratégiques retenus politique tiennent compte des contraintes macroéconomiques et de l'expérience acquise avec la mise en œuvre de la LPDA2. Ils privilégient les poches de productivité qui offrent des possibilités d'une croissance accélérée et les zones d'extrême pauvreté dans le souci d'un développement rural équilibré. Ils visent à assurer une croissance du PIB agricole de 7,1% en l'an 2009 et de 12% en l'an 2015. L'importance du secteur agricole n'a cessé d'être exprimée, en témoigne la stratégie globale de développement à moyen et long termes intitulée "Guinée Vision 2010" qui a été matérialisée par la révision de la LPDA2 et l'adoption d'une nouvelle politique adoptée, en 2007, intitulée "Politique Nationale de Développement Agricole vision 2015".
- c. Politique Foncière Rurale de la Guinée de 2001 :** Contre toute attente, cette politique critique ouvertement la législation foncière actuelle et se démarque, à maints égards. La politique foncière

rurale reconnaît explicitement les droits coutumiers de propriété conformément à la convention de la biodiversité et tente de protéger les droits des groupes vulnérables ou socialement marginalisés, tout en favorisant l'investissement productif. En fait, elle préconise, en matière d'enregistrement des droits de propriété, une approche qui commence par un inventaire des droits existants, formels ou informels. Cette politique décrit un plan d'action qui, entre autres, révisé des articles spécifiques du code foncier et domanial, et prend en compte les insuffisances institutionnelles actuelles. Elle se montre de ce fait plus adaptée à la gestion de la filière forêt-bois qui fait objet de cette étude. Mais, cette politique foncière en milieu rural a été prise en application du code foncier et domanial par décret. Elle constitue un progrès important et prometteur par rapport au cadre législatif, surtout par sa reconnaissance du droit coutumier qui est le moteur même de la cogestion forestière.

d. Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) : La nécessité d'améliorer le cadre global de son développement socio-économique a conduit le Gouvernement guinéen depuis 2000 dans un processus d'élaboration et de mise en œuvre de Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). C'est dans cette optique, que le DSRP1 a été élaboré et lancé en 2002. A l'instar des deux 1^{ers} documents, le DSRP III est le cadre fédérateur autour duquel le processus global de planification du développement sera recentré conformément aux orientations du Plan Quinquennal 2011-2015.

Il offre un cadre de développement à moyen terme pour réaliser les OMD et la vision des autorités de faire de la Guinée un pays émergent d'ici 15 à 25 ans, respectueux des droits de l'homme, de l'égalité de genre et promouvant l'Etat de droit. Le DSRP III repose sur les acquis du DSRP I et du DSRP II en matière de renforcement de la démocratie, de la stabilité du cadre macroéconomique, du développement du capital humain et de la gestion de l'environnement.

• Brève historique des DSRP : Afin de surmonter les faibles performances des programmes de développement socioéconomique mis en œuvre, depuis 1985, et de tirer le meilleur profit des potentialités naturelles et humaines du pays, le Gouvernement avait formulé, entre 1996 et 1998, une vision globale de développement intitulée "Guinée : Vision 2010" fondée sur les principes de justice, responsabilité, solidarité et participation dont l'objectif était l'amélioration des conditions de vie des guinéens. Des réflexions conduites dans le cadre de l'atelier sur le développement humain, à la fin de 1995, avaient permis d'adopter une lettre de politique et un programme national de développement humain (PNDH, Cf. ci-après), avec un accent particulier sur les secteurs sociaux (éducation et santé) et la lutte contre la pauvreté. Le PNDH a servi de base à l'élaboration du DSRP1 et à la définition d'indicateurs sociaux en vue de l'évaluation des performances au titre des initiatives PPTTE dont elles constituent des conditionnalités. L'objectif principal est de réduire l'incidence de la pauvreté monétaire au niveau national, entre 1995 et 2010, de 40,3% à 30%. Pour y parvenir, la stratégie du Gouvernement s'appuie sur 3 axes¹⁴ :

- accélérer la croissance économique (forte et porteuse de larges opportunités d'emplois et de revenus en faveur des pauvres) : taux de croissance annuel moyen de 5,2% à moyen terme (2002-2004) et de 10% par an à l'horizon 2010 à partir des efforts sur la préservation d'un cadre macro-économique viable, le développement des infrastructures de base, l'appui aux secteurs porteurs de croissance et l'amélioration du cadre institutionnel, le renforcement et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics :
- développer les services de base et promouvoir l'accès équitable à ces services : Pour réduire les différentes inégalités régionales : (i) un taux brut de scolarisation au niveau primaire de 100%, à l'horizon 2012, (ii) une éducation préscolaire promue, (iii) un large accès à la formation technique et professionnelle, (iv) l'équité entre garçons et filles et entre les différentes régions du pays, (v) l'assurance à toute la population, d'ici l'an 2010, des services de santé de qualité, (vi) un taux d'accès à l'eau potable de 90%, en 2010, contre 49% en 1999 ;
- améliorer la gouvernance et le cadre institutionnel et humain par (i) le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration de la gestion publique, (ii) l'amélioration de la transparence et la lutte contre la corruption (mise en place d'un Comité national de lutte contre la corruption et de moralisation des activités économiques et large information régulière du

¹⁴ Document de stratégie par pays axée sur les résultats 2005-2009 (DSPAR 2005-2009), pages 24-30

public sur la situation économique et financière du pays) ; et iii) la participation et la responsabilisation des bénéficiaires, et le renforcement de la stabilité et de la sécurité.

- **Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du DRSP** : La plupart des indicateurs de la Guinée sont très en deçà des espérances par rapport au sentier des OMD. La mise en œuvre de la DSRP a été entravée, en 2002, et plus fortement, en 2003, en raison des dérapages dans la gestion du cadre macroéconomique avec notamment l'expansion des dépenses de sécurité et de défense au détriment de celles destinées à lutter contre la pauvreté. Cette situation avait conduit à la suite de la suspension de l'appui du FMI, au gel et au non-renouvellement par les partenaires au développement de leurs assistances budgétaires déjà approuvées ou programmées pour le pays y compris les allègements de dette au titre de l'IPPTE. La revue analytique des procédures de passation des marchés publics de juillet 2002, la 3^{ème} revue du programme de novembre 2002, la revue des dépenses publiques (PER) et l'évaluation fiduciaire de décembre 2003 menées par l'administration guinéenne avec le soutien de la Banque mondiale et les différentes missions conjointes de mai et décembre 2004, ont toutes confirmé les faiblesses de l'économie guinéenne, notamment la dépense et le manque d'efficacité dans l'exécution du Budget de l'Etat. Ces faiblesses se sont traduites par une forte détérioration, depuis 2002, des indicateurs macroéconomiques et une réduction des gains en matière de renforcement des services sociaux de base.
 - S'agissant du 1^{er} axe, les objectifs n'ont pas été atteints : de 2002 à 2005, le taux moyen de croissance s'est situé à 2,7% contre un objectif de 5%. La pauvreté s'est accrue : 49% des ménages, en 2002, contre 40,3%, en 1994/95.
 - Pour le 2^{ème} axe, l'accès à l'eau potable est resté insuffisant, ce qui entraîne la propagation d'un parasitisme important et des maladies gastro-intestinales. Malgré l'augmentation du taux brut de scolarisation des filles (67%, en 2002, contre 44,3%, en 1999), la condition féminine guinéenne ne s'est pas améliorée de façon significative et les conditions sanitaires sont restées précaires.
 - Pour le 3^{ème} axe, malgré les efforts soutenus, l'exécution du Programme de renforcement des capacités institutionnelles a été suspendue, en janvier 2004, pour des faiblesses en gestion. L'exécution des projets du FAD était ralentie, du fait de la suspension des décaissements pour cause d'arriérés de remboursement du service de la dette envers le Groupe de la Banque.
- e. **Plan quinquennal 2011-2015** : Il a été élaboré dans un contexte sociopolitique et économique difficile et ambitionnait une croissance forte, soutenue et équitable, une amélioration de l'environnement politique, juridique, institutionnel et humain et des avancées significatives en matière de progrès social. Il est articulé autour de 5 axes : (i) amélioration de la gouvernance et réformes institutionnelles (axe 1), (ii) lutte contre la pauvreté, poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et valorisation des ressources humaines (axe 2), (iii) développement des infrastructures économiques et des équipements socio-collectifs (axe 3), (iv) développement et expansion économique et promotion des secteurs porteurs de croissance (axe 4) et (v) restructuration des forces de défense et de sécurité (axe 5). C'est autour de ces 5 axes que le bilan ci-dessous est présenté.

La mise en œuvre du PQ, durant les 1^{ères} années, a bénéficié de conditions favorables qui ont permis la réalisation de divers chantiers comme la mise en œuvre d'un programme de réformes qui a permis la stabilisation du cadre macroéconomique et la relance de l'activité économique. Au plan social, durant la période 2011-2013, les autorités ont déployés des efforts louables visant l'amélioration des conditions de vie des populations notamment, l'appui aux campagnes agricoles en vue de la sécurité alimentaire, les subventions de certaines denrées alimentaires ainsi que la prise en charge gratuite des accouchements. Ces performances ont été couronnées par l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) en septembre 2012 avec à la clé, une réduction substantielle du stock de la dette. Le bilan du PQ à travers ces différentes composantes, révèle cependant, que tous ces efforts n'ont pas suffi à réaliser comme prévue, la perspective du plan quinquennal à l'horizon 2015. Plusieurs facteurs expliquent cette contre-performance, au nombre desquels la fragilité du pays qui se manifeste dans plusieurs domaines : (i) société (faiblesse de la cohésion sociale), politique (tensions, polarisation des acteurs...), (ii) gouvernance (manque de transparence, corruption, capacités institutionnelles, gestion des ressources, confiance à l'égard des

institutions, État de droit...), (iii) sécurité (crise régionale, impunité des FDS...), (iv) socio-économie (tensions sociales, emplois, inégalités, accès équitable aux services sociaux de base, épidémie...).

Les facteurs ayant le plus handicapé la mise en œuvre du PQ 2011-2015 ont été les tensions politiques et la faible capacité des institutions à mettre en œuvre efficacement les actions prioritaires, y compris la fourniture de services publics de qualité et la gestion de catastrophes majeures. Ces fragilités n'ont pas permis à la Guinée de se maintenir sur une trajectoire de forte croissance. En effet, les différentes analyses tablaient en 2011 sur une croissance moyenne annuelle de 5% entre 2011 et 2015, (voire 8% avec l'entrée en production de Simandou). Malheureusement la croissance ne fut en moyenne que 2,3% sur la période du fait de la matérialisation à partir du 2^{ème} semestre de 2012, de divers facteurs de fragilité dont les risques de survenance n'ont pas été correctement appréciés et intégrés dans la planification stratégique à cette époque. Les résultats spécifiques du secteur sont les suivants.

- En matière de lutte contre la pauvreté et des OMD, malgré les énormes potentialités naturelles du pays, la majorité de sa population reste confrontée à des conditions de vie difficiles. En plus de ce qu'aucune cible des OMD n'a été atteinte, la pauvreté s'est aggravée au cours de la période, dans toutes ses composantes fragilisant le développement humain du pays. Environ ⅓ des guinéens (7,5 millions de personnes) continuaient de souffrir, en 2015, de privations multiples en termes de biens durables et de services sociaux de base (éducation, eau potable, assainissement, électricité, logement...). Des chiffres globaux cachent de fortes disparités entre les régions et les milieux de résidence. La pauvreté multidimensionnelle était de 18,6% en milieu urbain contre dans la région de Conakry (5,8%). L'impact de la Maladie d'Ébola sur la pauvreté a été fort, par endroits. Au niveau du marché de l'emploi, plus de 2.000 emplois ont été détruits par cette épidémie
 - S'agissant de l'OMD 7 "Assurer un environnement durable", la cible à l'horizon de 2015, était d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux, et inverser la tendance de déperdition des ressources environnementales, d'améliorer sensiblement, les conditions de vie de la population des taudis et de réduire de ½, le pourcentage de la population n'ayant pas accès durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.
 - En matière d'intégration des principes de durabilité dans les politiques, le Gouvernement, a doté le pays d'instruments clés de préservation de l'environnement et de lutte contre sa dégradation. Les efforts de l'État ont permis d'améliorer la note CPIA/Banque Mondiale du pays, relative aux politiques et institutions pour la durabilité environnementale, qui est passée de 2,5 sur 6 en 2011 à 3,5 sur 6 en 2014. Les instruments mis en place sont : (i) le Plan National d'Investissement en Matière d'Environnement (PNIE) 2013-2017, (ii) la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique, (iii) la Politique forestière, le Code Forestier, le Code de protection de la faune sauvage et de la réglementation de la chasse
 - Pour la déperdition des ressources naturelles, on a noté plutôt un recul du couvert forestier du pays au cours de la période 2011-2015, de 26,5% de la superficie du pays (2011) à 25,9% (2015). Selon le RGPH2014, environ 97% des ménages utilisent du bois de chauffe ou du charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisson, contre 95% environ en 1996. Ce qui témoigne d'une forte pression sur les ressources forestières.
 - Au cours de la période, la Guinée a enregistré des résultats assez mitigés dans le domaine de l'eau, en dépit de la réalisation par l'Etat de 2 054 forages entre 2011 et 2013. Le taux d'accès à l'eau potable, en milieu urbain le taux d'accès est de 72%. Ce taux exclut les pompes manuelles et les puits traditionnels.
 - Le taux global d'accès à l'assainissement partagé est estimé, en 2015, à 45%, en milieu urbain où toutefois 52,6% des ménages se débarrassent de leurs ordures ménagères dans la nature, la mer, les cours d'eau, la rue, les caniveaux... (RGPH-3).
- f. Politique nationale d'assainissement : La politique nationale d'assainissement s'inspire, à priori, de :
- la politique sanitaire nationale qui s'appuie sur l'intégration harmonieuse des soins curatifs, préventifs et promotionnels, la promotion de la santé individuelle, familiale, communautaire et la participation des communautés à la conception, au financement, à l'exécution et à l'évaluation des

actions de santé et qui à contribuer à la concrétisation de ces orientations politiques en dotant la Guinée d'un système performant de santé publique et de surveillance des épidémies de maladies.

- la politique nationale de l'hygiène publique qui met un accent sur le développement des stratégies afin de réduire de façon significative, la prévalence des maladies liées au manque d'hygiène dans les communautés guinéennes.

La politique nationale d'assainissement se fixe comme objectifs : (i) d'amener les populations à acquérir un réflexe de propreté, de pratiques, attitudes et comportements adéquats en matière d'assainissement du milieu, (ii) de rechercher et mobiliser les ressources nécessaires et pérennes pour le financement du secteur de l'assainissement et (iii) d'assurer le renforcement des capacités nationales et locales en matière d'assainissement. La Guinée est déterminée à parvenir à l'accès universel à l'eau et à l'assainissement. Elle a pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre dans l'ensemble du pays d'ici à 2020 et à offrir un ensemble minimum de prestations WASH à 100% de la population d'ici à 2030. Une de ses priorités est la prestation de services de base dans les districts ruraux les plus pauvres ayant les plus élevés taux de malnutrition et dans les taudis urbains.

A l'exception de Conakry, le service public de ramassage des ordures ménagères et déchets assimilés est quasi inexistant : seules Conakry et les cités de Kamsar et de Sangarédi disposent de décharge contrôlée amis les systèmes de transfert des ordures y sont inappropriés. Les projets prioritaires du gouvernement dans ce secteur sont par conséquent : (i) la privatisation de la filière de gestion des déchets solides de la ville de Conakry, (ii) la réalisation d'une nouvelle décharge contrôlée, (iii) la construction d'une usine de transformation des déchets solides de la ville de Conakry, (iv) la construction de stations d'épuration des eaux usées et excréta dans les grandes villes du pays, (v) la réalisation des réseaux d'égouts de certaines communes urbaines du pays, (vi) le passage à l'échelle de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC), (vii) l'élaboration des normes de l'assainissement...

Par ailleurs, une stratégie pour la professionnalisation de la filière de traitement des déchets solides et la mobilisation de l'appui technique et financier des partenaires vient d'être préparée par Agence Nationale de la Salubrité Publique (ANASP). Il existe également une stratégie nationale de gestion des déchets biomédicaux qui découle de la politique de nationale de l'hygiène publique et de la politique nationale de l'environnement (PNE) présentée ci-après.

g. Politique nationale de l'environnement (PNE) de 2011 : Le document de PNE trouve son fondement dans la constitution et les divers instruments juridiques internationaux et sous régionaux ratifiés par la Guinée. Les principes qui sous-tendent la PNE se réfèrent à des valeurs et des normes considérées comme des principes directeurs. Ce sont notamment: (i) la promotion de la bonne gouvernance, (ii) la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de l'environnement, (iii) la prise en compte du genre, (iv) le transfert de compétences des services techniques de l'Etat aux organisations socioprofessionnelles, aux collectivités territoriales et aux opérateurs privés, (v) le renforcement du partenariat entre l'Etat et les autres acteurs. Les axes d'interventions de la PNE, qui ont une incidence sur le projet d'exploitation, sont :

- assurer une gouvernance environnementale partagée et une gestion participative décentralisée des ressources naturelles et du cadre de vie à travers le processus de décentralisation amorcé, responsabilisant les régions et les communes dans la gestion équilibrée de leurs ressources et de leur cadre de vie ;
- renforcer les capacités financière et technique des structures étatiques et des collectivités locales pour leur permettre d'accomplir les missions qui leur sont dévolues ;
- promouvoir le développement et le transfert de technologies propres ;
- promouvoir le partage juste et équitable des bénéfices liés à l'exploitation des ressources de la biodiversité.

Comme relevé ci-dessus, plusieurs instruments avaient précédé l'élaboration de la PNE.

- Politique forestière nationale (PFN) de 1989 : La PFN se donne comme objectif essentiel, la protection et le développement des forêts. Ses orientations générales font l'objet d'un plan forestier national qui fixe les objectifs à atteindre. La PFN repose sur les six principes suivants :

- (i) assurer la pérennité du patrimoine forestier national, (ii) aménager et garantir les surfaces qui doivent être consacrées de façon permanente aux forêts, (iii) appliquer les meilleures méthodes pour fournir le maximum de biens et d'avantages pour une durée illimitée, (iv) aider et contrôler l'exploitation des ressources forestières dans ses divers aspects, (v) promouvoir la transformation et la commercialisation des produits issus de la forêt, (vi) associer étroitement l'ensemble de l'administration, des entreprises, associations, collectivités et tous les citoyens à la politique forestière et faire fonctionner efficacement les instruments de cette politique.
- Plan national d'action pour l'environnement (PNAE) de 1994 : Il constitue l'Agenda 21 National et la base de la politique environnementale et occupe une place charnière avec les stratégies sectorielles, qui ont un impact sur la gestion des ressources naturelles et prend ancrage sur toutes les stratégies sectorielles antérieures : Plan d'Action Forestier National (PAFN), Schéma d'Aménagement de la Mangrove (SDAM) et Lettre de Politique de Développement Agricole de 1991 (LPDA-1). Le principe fondamental qui sous-tend le PNAE est l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques de développement économique et social de la Guinée avec deux objectifs principaux que sont la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et la définition ou le renforcement des politiques sectorielles. Le PNAE s'articule autour de cinq grands programmes d'intervention : (i) Programme rural, (ii) Programme urbain, (iii) Programme de la mer et du littoral, (iv) Programme culturel et de société et (v) Programme Renforcement des capacités.
 - Programme national de développement humain durable (PNDH) 1997 : Ce fut le 1^{er} rapport national sur le développement humain durable fondé sur les préoccupations et les priorités nationales de développement à savoir : (i) la gouvernance et la participation des acteurs, (ii) l'accès aux services sociaux de base, (iii) le renforcement des capacités des ressources humaines, (iv) la protection et la gestion de l'environnement et (v) la lutte contre la pauvreté au sens large. Chacun des domaines est étudié sous l'angle du diagnostic, des défis, contraintes et perspectives de développement. En faisant le diagnostic de la situation environnementale, le rapport fait ressortir les problèmes environnementaux qui se posent avec acuité. Ces problèmes sont liés à l'exploitation abusive et anarchique des ressources naturelles pour la satisfaction des besoins des populations et du développement économique. Abordant les défis et les contraintes, le PNDH a fait un parallèle entre la croissance démographique, le niveau de pauvreté urbain et rural et la mauvaise gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Dans le cadre de son projet d'exploitation, le Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifiques prend l'engagement de se conformer aux exigences des différentes politiques, orientations stratégiques, programmes et plans listés ci-dessus, en particulier en ce qui concerne les questions environnementales et sociales et spécialement la préservation de la biodiversité, des eaux de surface et souterraines, l'augmentation des capacités des communautés, la lutte contre la pauvreté et le développement local.
 - Stratégie nationale de conservation de la diversité biologique 2001 : Elle fixe 4 principaux objectifs : (i) la conservation de la diversité biologique, (ii) l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique, (iii) la mise en place des mesures générales de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, (iv) la coopération internationale. Elle a pour but : (i) d'institutionnaliser la pratique de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable des ressources au moyen de mesures législatives, réglementaires, administratives, et fiscales, (ii) d'assurer le renforcement des capacités des principaux intervenants par l'éducation, la formation, la recherche et l'équipement, afin de promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, (iii) de sensibiliser et convaincre le public sur les valeurs et avantages de la conservation de la diversité biologique et au bien-fondé du développement durable, (iv) de développer des programmes incitatifs et une législation adéquate qui appuie la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, (v) de responsabiliser les différents acteurs de développement (Etat, Société civile et partenaires au développement), (vi) d'intensifier les efforts de conservation de la diversité biologique à l'état naturel et utiliser de façon durable les ressources biologiques dans les secteurs économiques,

(vii) de donner aux populations l'occasion et la possibilité de contribuer à l'implantation rapide de mesures permettant d'améliorer la production, de prévenir l'impact négatif des activités de développement, d'atténuer ou corriger les dégâts déjà subis, de lutter contre la pauvreté par l'amélioration pérenne de leurs revenus et la qualité de leur vie, (viii) de contribuer aux initiatives de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses éléments à l'échelle sous régional, régional et mondiale par le développement de la concertation et la coopération scientifique et technique régionale et internationale et la synergie entre les conventions et les institutions liées à la diversité biologique. La stratégie de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de ses ressources est axée sur la participation des collectivités locales, des administrations centrales, régionales et préfectorales, des ONG, des entreprises publiques et privées, des institutions d'enseignement et de recherche et la coopération de la communauté internationale. Adopté en même temps que la stratégie, le plan d'action national pour la conservation de la diversité biologique a pour objectifs la conservation, l'utilisation durable, le partage juste et équitable des revenus de l'exploitation des ressources de la diversité biologique et le renforcement de la coopération internationale.

- Plan d'action national aux changements climatiques (PANA) 2007 : Le PANA définit les activités prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux besoins immédiats et aux préoccupations urgentes des groupes socioéconomiques en vue de leur adaptation aux effets néfastes des changements climatiques. La stratégie de mise en œuvre des activités prioritaires du PANA se base sur la participation effective des bénéficiaires (communautés locales) appuyés des services techniques et ONG. Le PANA cadre avec les politiques et stratégies nationales de développement en vue de leur adaptation aux effets néfastes des changements climatiques. Il concerne : (i) la promotion de l'agroforesterie, (ii) la valorisation des connaissances et pratiques endogènes positives, (iii) la promotion de technologies appropriées en matières d'adaptation, (iv) la promotion de la gestion des feux et de la mise en défens, (v) la protection et la restauration des écosystèmes fragiles, (vi) la promotion de l'information, de l'éducation et de la communication, (vii) la promotion de l'aménagement et de la gestion intégrée de petits ouvrages hydrauliques, (viii) la protection des zones de fraie, (ix) la promotion de l'aménagement hydroagricole des plaines et bas-fonds et (x) la promotion des activités génératrices de revenus.

h. Politique Nationale de l'Habitat, Vision Habitat 2021 de 2012 : Elle comporte 4 axes stratégiques ; (i) le développement spatial et foncier ; (ii) l'habitat neuf et son financement, (iii) la lutte contre l'habitat précaire et le financement de sa résorption, (iv) la bonne gouvernance du secteur.

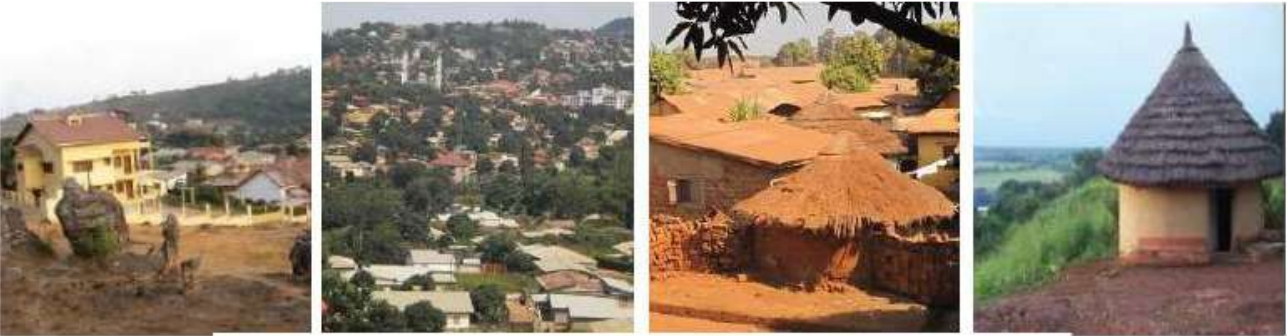
La stratégie définie par la "Vision Habitat 2021" pour améliorer l'habitat précaire est l'éradication des taudis et autres habitats insalubres des centres urbains, par la restructuration et la rénovation urbaines, l'équipement ainsi que la régularisation foncière. A cet effet, le défi à court, moyen et long termes est la mise en œuvre de programmes d'équipements dans la perspective de parvenir, dans deux décennies, à des villes sans bidonvilles par la réalisation d'un programme pilote à Conakry et dans les grandes villes de l'intérieur à croissance rapide, ensuite d'un programme national de villes sans bidonville. L'objectif serait de résorber complètement les taudis à Conakry, d'ici 2021 et de réduire de ½ les quartiers irréguliers des grandes villes. Ces programmes s'articuleront autour de :

- la rénovation et la réhabilitation des zones d'habitation des anciens quartiers ;
- la restructuration de l'habitat spontané et des taudis ;
- l'aménagement de sites de relogement pour les familles à déplacer ;
- la réalisation d'équipements marchands, de décharges contrôlées et de voiries dans les villes secondaires ;
- la formation professionnelle des habitants des zones urbaines irrégulières dans des métiers spécifiques leur procurant les revenus ;
- le développement du micro-crédit à l'intention des populations démunies.

Sur la base de la "Vision Habitat 2021", le secteur a bénéficié de plusieurs projets parmi lesquels :
— la révision et l'élaboration du SDAU de plusieurs villes dont Boké, Forécariah, Siguiry et autres ;

- le programme de développement et d'assainissement urbain en Guinée (en abrégé SANITA) ;
- le projet de construction de plus de 400 logements sociaux, dans les préfectures de Coyah et de Dubreka, afin de désengorger la capitale Conakry ;
- le projet de construction de la nouvelle ville de Conakry et de 20.000 logements sociaux dans la plaine de Kobaya, dans la commune de Ratoma...

Cette politique mérite des évaluations périodiques pour adapter sa mise en œuvre aux défis et enjeux mondiaux du développement urbain et à l'évolution du contexte national.



Quelques types de maisons, en Guinée

i. PNDES 2016-2020 : Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020¹⁵, se distingue des générations précédentes de plan. Il pose en effet, les bases de la transformation structurelle de l'économie nationale qui mettront la Guinée sur une rampe de croissance créatrice de richesse et d'emplois. Il est le premier jalon d'une trajectoire qui doit mener le pays à l'émergence et à la prospérité d'ici à la prochaine génération conformément à la "Vision Guinée 2040". Le PNDES tient aussi compte des principaux Agendas régionaux et internationaux notamment, la Vision 2020 de la CEDEAO, la Vision 2063 de l'Union Africaine pour une transformation structurelle du Continent, et les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Outil d'opérationnalisation de la Vision Guinée 2040 et un plan intégrateur des différents cadres stratégiques ou programmatiques de développement à venir mais également en cours, au nombre desquels la Stratégie de Relance et de Résilience Socio-économique, post-Ebola, le Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable, la Stratégie de Développement du Secteur Privé, le Plan Stratégique de Réformes des Finances Publiques, le Programme de Réforme de l'État et de Modernisation de l'Administration Publique, la Stratégie de Promotion des Investissements, la Politique Nationale de Protection Sociale, et d'autres stratégies ou programmes sectoriels. Ces cadres d'intervention, en ce qu'ils favorisent une meilleure prise en compte du désir de changement des populations guinéennes, deviennent dès lors, des instruments de mise en œuvre du PNDES.

- Objectif sectoriel : L'effet n°4.4.3 du PNDES est : "l'accès à des logements décentes est amélioré" à travers la "mise en place d'un cadre de vie sain et sécurisé, la promotion d'un habitat accessible et répondant aux besoins des populations."
- Origine : Le PNDES s'inscrit dans la vision stratégique (Vision Habitat 2021), énoncée dans la politique nationale de l'habitat de la "mise en place d'un cadre de vie sain et sécurisé, par la promotion d'un habitat accessible et répondant aux besoins des populations, dans une perspective de développement régional équilibré, de développement économique efficace, écologiquement soutenable et socialement équitable". Cette vision comporte quatre (4) axes stratégiques ; (i) le développement spatial et foncier ; (ii) l'habitat neuf et son financement, (iii) la lutte contre l'habitat précaire et le financement de sa résorption et (iv) la bonne gouvernance du secteur.
- Options stratégiques : L'option stratégique qui en découle est la planification, l'aménagement, l'équipement durable de l'espace national et urbain, pour mettre en œuvre des actions cohérentes et consensuelles, avec les acteurs du secteur privé et de la société civile. Il s'agit de faciliter l'accès

¹⁵ PNDES 2016-2020, pages xi et xii

à un logement décent à un grand nombre de ménages, dans le cadre d'une urbanisation maîtrisée.

- Cibles du PNDES : Il s'agit de (i) faire baisser la proportion des populations urbaines vivant dans des bidonvilles de 17,3% à 10% en 2020, (ii) accroître le taux d'accès à des logements durables de 44,5% à 55% en 2020 et (iii) améliorer le taux d'accès des populations urbaines à un logement décent convenable de 21,7% à 30% en 2020.
 - Actions prioritaires : S'inscrivant dans la droite ligne de la "Vision Habitat 2021", les actions prioritaires à mener sont :
 - le développement spatial et foncier autour de l'équilibre entre les centres urbains et ruraux ;
 - la promotion de la production à grande échelle de logements décents à des coûts abordables ;
 - la restructuration urbaine et le développement des infrastructures urbaines afin d'éradiquer les habitats précaires ;
 - l'amélioration de la gouvernance dans la planification et la gestion de l'espace et du foncier.
- j. Vision du secteur des transports à l'horizon 2035 : "La Vision de la République de Guinée en matière de politique sectorielle des infrastructures et des services de transport est fondée sur la libéralisation des secteurs marchands concurrentiels et la promotion du secteur privé, acteur de croissance. L'objectif stratégique de cette politique est le développement des infrastructures et des services de transport nécessaires au développement économique et à la réduction de la pauvreté en dotant le pays d'un système de transport performant, permettant de satisfaire au moindre coût et dans les meilleures conditions de sécurité et de préservation de l'environnement, les besoins en transports urbains, interurbains et internationaux de personnes et de biens."

Pour mettre en œuvre cette vision, la mission du (ou des) Ministère(s) chargé(s) du secteur des transports sera de **"Développer, exploiter et entretenir un réseau d'infrastructures, ainsi qu'un système multimodal et intégré de transport efficace, économique, fiable et sûr, afin de répondre aux exigences de la lutte pour la réduction de la pauvreté, aux besoins d'aménagement du territoire national et des échanges extérieurs des pays enclavés, et cela de façon pérenne du point de vue social, économique et environnemental"**.

- Principes des objectifs et programmes d'action pour la mise en œuvre de la politique sectorielle :
 - assurer la maîtrise de la gestion des infrastructures et systèmes de transport par la clarification des responsabilités des institutions responsables et la simplification des leurs procédures ;
 - réhabiliter l'existant pour profiter et valoriser les investissements et efforts réalisés dans le passé ;
 - développer et moderniser les institutions, infrastructures et services de transport par des investissements bien dimensionnés en fonction des besoins actuels et prévisibles, par la formation des personnels responsables de leur exploitation et de leur entretien, et par l'emploi des nouvelles technologies de l'information et de communication.

Appliqués dans le cadre général de la politique du Gouvernement, ces principes contribueront en particulier à :

- déconcentrer la gestion du secteur en recentrant les administrations et organismes publics sur leurs rôles de mise en œuvre de la politique sectorielle et de prescripteur de la réglementation, et en confiant dans toute la mesure du possible, le développement et l'exploitation des services de transport à des agences autonomes ou au secteur privé ;
 - décentraliser les processus de décision et leur mise en œuvre vers les collectivités locales pour tous les services qui les concernent (routes préfectorales, routes communautaires, voirie urbaine, transports urbains, circulation...) ;
 - promouvoir le PPP pour la réalisation des infrastructures et l'exploitation des services de transport, dans le cadre d'accords qui confient soit à la partie publique, soit à la partie privée, la part de financement, les activités d'exploitation ou d'entretien et les risques qu'elles sont capables d'assurer le plus efficacement tout en réservant l'environnement ;
 - créer des emplois de tous niveaux de qualification et toutes les catégories de la population.
- Principaux objectifs à long terme : Ils ont été fixés à partir des principes définis ci-dessus :

- Mettre en place un cadre institutionnel, légal et réglementaire adéquat visant à assurer le fonctionnement efficace et la compétitivité du secteur, ainsi qu'à encourager les investissements du secteur privé, y compris le renforcement des capacités et le développement de mécanismes de financement pérennes.
- Développer et moderniser les infrastructures et services de transport en fonction des besoins de la population et des agents économiques, en mettant en place les moyens nécessaires pour assurer leur exploitation et leur entretien afin d'en garantir la pérennité.
- Améliorer la rentabilité des entreprises afin de faciliter leur professionnalisation et d'augmenter leurs capacités d'investissement.
- Coordonner les activités des organisations professionnelles représentatives afin de faciliter la concertation de la profession avec sa tutelle.
- Assurer des services de qualité tout en baissant les coûts de tous les modes de transport par une gestion efficace employant les nouvelles technologies pour les rendre accessibles et compétitifs.
- Accompagner les questions d'aménagement du territoire et d'assainissement urbain, augmenter l'accessibilité aux services de transport pour toutes les catégories de la population, y compris les plus pauvres, les plus isolées et les handicapés.
- Favoriser la création d'emplois au niveau de tous les investissements et activités d'exploitation et d'entretien des infrastructures et services de transport.
- Assurer la sécurité de tous les services de transport pour les travailleurs, usagers et riverains.
- Assurer la pérennité et la durabilité des infrastructures et services de transport par la prise en compte de leurs impacts environnementaux et socio-économiques potentiels, y compris ceux qui concernent la santé publique (entre autres la lutte contre le VIH-SIDA).
- Assurer la promotion des femmes et des jeunes à tous les niveaux de responsabilité et pour toutes les activités de développement et d'exploitation de tous les modes de transport.
- Renforcer l'intégration sous régionale et la position du pays pour le transit vers les pays enclavés et voisins.

La mise en œuvre de la politique sectorielle de développement du secteur nécessite l'actualisation du Plan National des Transports, envisagée pour 2020, comme la redéfinition du Plan Sectoriel Routier, ainsi que la préparation de programmes de réformes institutionnelles et légales, et la formation de cadres.

k. Vision 2040 pour une Guinée émergente et prospère : La Guinée ambitionne, à l'horizon 2040, de construire un pays émergent et prospère, en assurant un niveau élevé de bien-être à ses populations et en garantissant l'avenir des générations futures. La vision se veut volontariste et réaliste tout en prenant appui sur les aspirations des populations. Elle invite toutes les composantes de la société guinéenne à ne pas subir les événements mais plutôt à agir pro-activement pour les appréhender à temps et provoquer les changements souhaités. A cette fin, sa Vision 2040 se fixe six (6) finalités :

- Finalités et objectifs de la Vision 2040 :
 - une nation forte, paisible, unie et prospère s'appuyant sur des valeurs de justice et de solidarité ;
 - un capital humain valorisé qui donne toutes les chances au pays pour aller vers l'émergence ;
 - une économie diversifiée, compétitive, créatrice d'emplois décents et de pôles économiques avec un secteur minier parfaitement intégré et un secteur privé moteur de croissance et de progrès ;
 - des réponses appropriées aux besoins des populations en matière d'habitat et de logement, et un environnement protégé qui sécurise l'avenir des générations futures ;
 - une nation dotée d'une gouvernance économique responsable et d'une administration publique au service du développement ;
 - une Guinée ouverte, respectée, contribuant pleinement aux dynamiques et mutations à l'échelle sous régionale, régionale et mondiale.
- Objectifs de la Vision 2040 : Les objectifs généraux de la prospective visent à définir les grandes orientations stratégiques de développement du long terme et à engager un processus de dialogue pour explorer les futurs possibles du pays en prenant en compte la contribution de toutes les composantes de la société. Les objectifs spécifiques sont : (i) identifier les futurs possibles, (ii) faciliter un consensus sur un futur désiré ; (iii) cristalliser toutes les forces vives de la Nation sur

le futur désiré de la Guinée, (iv) déterminer un cadre de référence pour permettre d'élaborer des stratégies à court, moyen et long termes et (v) réaliser un développement durable tenant compte de tous les paramètres. La vision sera déclinée en 5 phases de 5 ans chacune, à partir de 2016.

- Résultats attendus de Vision 2040 : Deux groupes de résultats tangibles et intangibles recherchés :
 - Les produits tangibles sont : (i) l'enquête sur les aspirations des populations est réalisée, (ii) la base de la prospective est construite, (iii) l'analyse structurelle est faite, (iv) l'analyse des jeux d'acteurs est faite, (v) les scénarii sont construits, (vi) le rapport final de Vision est disponible.
 - Les produits intangibles sont : (i) Toutes les composantes de la Nation ont participé à l'exercice de la prospective, (ii) les acteurs se sont appropriés du processus de la prospective et ont tous contribué au choix du devenir du pays, (iii) les citoyens sont fiers et ont confiance dans l'avenir, considérant qu'ils peuvent le construire et non le subir.

Les moyens d'action répondant aux objectifs de la Vision 2040 liés au développement urbain sont résumés, en Annexe 03 ter.

- Orientations et recommandations pour le futur : Au regard de la configuration du système, les grandes batailles du futur pour la Guinée concernent, entre autres : (i) la maîtrise de la croissance démographique en vue d'amorcer le défi du dividende démographique dans le pays, (ii) la bonne gouvernance notamment la lutte contre la corruption et l'impunité dans tous les secteurs, (iii) la promotion de l'aménagement du territoire et le développement d'un habitat structuré respectueux des normes urbanistiques et environnementales, (iv) l'instauration d'une culture de civisme dans les attitudes et comportements de la population, (v) la promotion de l'assainissement de base en milieu urbain pour une gestion efficace des déchets solides, eaux usées, excréta, fumées, substances inorganiques, (vi) la promotion de l'intégration régionale, (vii) la prise en compte de l'intégrisme religieux.
 - Contribution du secteur du développement urbain : Les moyens d'action à mettre en œuvre pour atteindre les différents objectifs de la Vision 2040 sont consignés en l'Annexe 03 ter. Les principaux objectifs sont, entre autres : (i) bâtir un état fort, garant de la suprématie de la loi et de la justice sociale, (ii) assurer la participation citoyenne à la base (iii) assurer l'accès équitable de tous à une éducation de qualité et de vivre en bonne santé, (iv) assurer une croissance économique forte et inclusive, (v) réduire les inégalités de développement régional, (vi) doter le pays d'infrastructures de soutien à la croissance, (vii) promouvoir le développement des secteurs industriels et artisanal, ainsi que l'aménagement du territoire pour le développement d'habitat structuré/respectueux des normes urbanistiques et environnementales, (viii) assurer que les pollutions urbaines sont traitées et maîtrisées,, (ix) lutter contre les changements climatiques et préserver l'environnement...
1. **Autres politiques importantes** : Les autres politiques nationales qui ont des effets potentiels sur le développement concernent les mines, le commerce, le tourisme, l'emploi, l'eau et l'énergie...
- Politique Nationale de Protection Sociale de 2017 : de Politique Nationale de la Protection Sociale, qui s'articule autour de : la sécurité sociale, l'accès au travail et à un emploi décent, l'amélioration des conditions de vie des plus pauvres et des plus vulnérables, l'accès aux services de santé et à l'éducation, l'accès à la sécurité alimentaire et à la nutrition, aux logements sociaux, la prévention et gestion des crises et catastrophes.
 - Politique de promotion du contenu local du secteur minier : Il s'agit de l'ensemble des politiques, mesures et opérations qui concourent au renforcement des capacités des ressources humaines, entrepreneuriales et matérielles locales, au développement du transfert de technologies, à l'utilisation des compétences, biens et services locaux et la création des valeurs additionnelles mesurables à l'économie locale. L'objectif est de maximiser les retombées économiques et sociales découlant des investissements dans ce secteur et permettre de mettre en place des actions gouvernementales robustes et coordonnées, sans toutefois ajouter de nouvelles contraintes réglementaires dans le secteur minier, conformément aux objectifs de promotion et d'attraction des investissements poursuivis par le gouvernement. Ces actions, qui incluront toute réforme réglementaire globale et/ou sectorielle nécessaire, conduiront à des solutions concrètes aux

problèmes actuels entravant l'essor des secteurs connexes à l'exploitation minière et le développement de l'emploi pour la population guinéenne. L'implication des secteurs public et privé doit aboutir à une action concertée et coordonnée menant à la maximisation des retombées économiques des projets miniers en Guinée, conformément à une approche par laquelle tous les intervenants tirent profit de l'activité minière.

- **Politique du tourisme** : En Guinée, le tourisme figure parmi les secteurs clés dont la valorisation rationnelle du potentiel pourra générer des effets d'entraînement sûrs en direction des différents paliers de la structure économique nationale, avec en toile de fond un soutien renforcé du programme de développement durable et la réduction de la pauvreté. Elle observe les règles élémentaires de stratégie de développement durable et de réduction de la pauvreté conformément aux objectifs de développement du millénaire : (i) investir et construire un produit capable de soutenir la concurrence, (ii) former des professionnels et impliquer les populations locales, (iii) innover et coopérer pour les besoins de la promotion et de la consommation à l'étranger, (iv) assurer les facilitations requises.

La Guinée offre des conditions particulièrement intéressantes de développement pour la plupart des types de tourisme. Elle titre cet avantage de la diversité et de la variété de ses paysages, de ses microclimats, de sa faune et de sa flore, de son artisanat, de ses traditions hospitalières et aussi de son histoire, le tout représentant un capital de civilisation riche et dynamique. Cet impressionnant potentiel donne au pays la possibilité de développer une gamme variée de produits touristiques dont notamment : le balnéaire, l'écotourisme, le tourisme culturel, de congrès, de découverte, les randonnées, la chasse. Les actions à mener, à cette fin sont :



Musée National Ile de Kassa : Excursion de l'UKAG

Musée National de Sandervalia

Conakry : Blue Zone de Kaloum

(i) la facilitation de l'accueil et du séjour, (ii) la viabilisation des principaux sites touristiques, (iii) la création de facilités de crédit en matière d'investissement, (iv) la prise en compte de la dimension genre, (v) la conformité avec le programme du NEPAD. La capacité d'accueil sera accrue avec un meilleur fonctionnement des réceptifs existants : ce qui permettra de multiplier par dix le nombre de visiteurs, à l'horizon 2015 avec de multiples effets directs (création d'emplois, entrée de devises avec les effets induits sur le commerce interne, protection de l'environnement naturel et culturel...).

- **Programme national 2016-2020 d'amélioration de l'accès à l'électricité** : Il vise à vite accroître la disponibilité des services électriques dans le pays et à tracer la voie vers un accès universel pour l'ensemble de la population guinéenne à l'horizon 2030. Il a bénéficié déjà d'un don du Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP). Il vient de bénéficier d'un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA, février 2019) d'un montant de 50 millions de dollars pour permettre aux populations de certaines régions du pays d'accéder plus facilement aux services d'électricité. Ce nouvel engagement de 4 ans cofinancé avec l'Agence Française De Développement (AFD). Ce financement inclut 3 projets d'interconnexion approuvés qui permettront à la Guinée de tirer parti du marché régional naissant de l'électricité en Afrique de l'Ouest. En participant à ce marché, la Guinée améliorera les services d'électricité au profit des Guinéens et contribuera à réduire le coût de l'électricité dans la sous-région. Le projet financera la rénovation, la densification et l'expansion des réseaux de distribution dans les zones du Grand Conakry et les villes secondaires de Kindia et Forécariah. Il va créer ou améliorer 90.000 branchements électriques

au profit de 600.000 Guinéens. Le projet réduira les vols d'électricité grâce à la régularisation de branchement illégaux et dangereux ou hasardeux, et contribuera donc à améliorer la viabilité financière d'Électricité de Guinée. Par ailleurs, il testera des partenariats public-privé pour étendre les services d'électricité aux localités isolées à l'aide de mini réseaux solaires. Enfin, il contribuera à promouvoir des possibilités d'activité économique, rendues possibles par la distribution de services d'électricité, au profit des femmes et des jeunes.

Le projet arrive à point nommé en Guinée, car il donnera accès à une électricité fiable à un coût abordable et permettra à un nombre accru de Guinéens de tirer avantage des importants investissements réalisés par l'État guinéen dans la production d'électricité à la suite de la mise en exploitation du Projet hydroélectrique de Kaleta, en 2015, et dans la perspective de la mise en service attendue du Projet hydroélectrique de Souapiti. Ce projet constitue une importante étape de la mise en œuvre du Programme national de développement de l'accès à l'électricité à moindre coût, car il introduira un dispositif institutionnel approprié et créera les capacités nécessaires au déblocage de financements complémentaires de la part d'autres bailleurs de fonds.

- Politique commerciale : La République de Guinée a toujours eu, comme politique commerciale, de poursuivre inlassablement un programme de libéralisation économique enclenché, depuis 1999, année de son 1^{er} passage devant l'Organe d'Examen des Politiques Commerciales de l'OMC. Elle vise à réussir son intégration, dans l'économie mondiale, avec comme objectifs principaux : (i) la reconquête des parts de marché international jadis occupées par les produits guinéens, (ii) l'organisation rationnelle du commerce intérieur et (iii) l'amélioration de l'image de marque du commerce extérieur de son pays sur l'arène économique internationale.

A cette fin, elle poursuit sans cesse l'exécution des différents programmes élaborés avec ses partenaires au développement pour que, dans un avenir proche, le niveau de vie du guinéen soit parmi les plus élevés de la région. Elle veille à assurer une bonne gestion de son économie, en renforçant la démocratie, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance. Les défis auxquels la Guinée face étant nombreux et complexes, leurs solutions nécessitent la mise en œuvre de mesures contraignantes mais nécessaires pour :

- profiter pleinement de toutes les opportunités accrues d'accès aux marchés des pays développés offertes par les différents accords sur le plan international ;
 - développer ses capacités de production et d'offres de produits exportables ;
 - améliorer ses mécanismes visant à assurer le respect des normes de qualité et la réglementation en vigueur dans les pays importateurs ;
 - mener les réformes économiques conséquentes visant une libéralisation adéquate du commerce ;
 - rechercher les investissements idoines au renforcement des capacités en termes de compétitivité ;
 - éliminer les contraintes pesant sur la croissance commerciale ;
 - renforcer les capacités des ressources humaines et des institutions d'accompagnement ;
 - développer les infrastructures socioéconomiques (eau, électricité, routes, télécommunications) ;
 - agir en concert avec d'autres pays dans le cadre des négociations en cours au niveau de l'OMC et des APE en vue du maintien et du renforcement des préférences déjà acquises.
- Politique nationale de promotion du secteur privé : La lettre de Politique nationale de promotion du secteur privé a pour objectif principal de définir une vision stratégique permettant le développement du secteur afin qu'il contribue mieux à la croissance de l'économie et à la réduction de la pauvreté.
 - Politique nationale "Qualité" : Cette politique a été adoptée dans le souci de mettre en place une infrastructure nationale qualité efficace et efficiente permettant d'assurer la compétitivité de l'économie nationale, la protection des consommateurs et de l'environnement.
 - Politique nationale des PME : Cette lettre de politique adoptée par Décret n° D/2017/088/PRG/SGG du 25 avril 2017, vise à rompre avec le pilotage à vue en se donnant une vision et des stratégies claires pour la promotion des entreprises qui sont les premières sources de création de richesse dans le pays. Il convient d'y ajouter la Charte nationale des PME, cadre juridique et institutionnel qui définit les micros, petites et moyennes entreprises, ainsi que les mesures de soutien à leur,

apporter, les avantages à leur concéder, mais également les engagements qu'elles devront prendre et respecter dans le cadre de leur reconnaissance.

- Stratégie nationale de promotion de la propriété intellectuelle: Cette stratégie a pour objet d'intégrer cette activité dynamique dans les politiques et stratégies sectorielles de développement socio-économique à travers les axes ci-après :
 - promotion de l'investissement et de l'innovation technologique ;
 - protection des œuvres de créativité et d'innovation contre la piraterie et la contrefaçon ;
 - labélisation des produits locaux pour leur apporter une meilleure plus-value ;
 - soutien à la recherche scientifique et technique dans les universités et institutions scientifiques ;
 - intégration de la dimension propriété intellectuelle dans le code douanier pour renforcer les mesures de protection et de la lutte contre la contrefaçon ;
 - valorisation par brevet et marque de la médecine traditionnelle et de la pharmacopée.

1.9.2. Analyse des impacts du cadre politique et stratégique

De tout ce qui précède, on peut déduire que la Guinée dispose d'un ensemble de politiques et stratégies couvrant les secteurs susceptibles d'impacter le développement urbain. Il s'agit de (i) politique à long terme comme le Vision 2040 et de politiques de court terme comme celle liée l'environnement, (ii) des globales à l'instar des DSRP passés, du Plan Quinquennal 2011-2015 et du présent PNDES 2016-2020 et de diverses politiques sectorielles (agriculture, habitat, tourisme, foncier rural, assainissement, mines, commerce, promotion du secteur privé, PME, propriété intellectuelle, qualité...), (iii) des politiques plus ou moins obsolètes qui comprennent celle de la décentralisation (1986) et des politiques récentes : protection sociale et PME (2017).

Les paramètres déterminants à prendre en compte comme potentialités réelles du secteur urbain sont :

- L'expérience développée à travers la mise en place du SNAT, du Code de l'Urbanisme, du Code de la Construction et de l'Habitation et de la Politique de l'Habitat-Vision 2021.
- La capacité du secteur à créer de l'emploi à travers son administration, ses programmes et projets de développement du secteur. L'expérience peut être capitalisée au profit des futures opérations d'habitat et de développement urbain.
- La dimension transversale de l'habitat et du développement urbain dans l'économie nationale qui permet d'échanger avec les différents secteurs des bénéfices mutuels des retombées des politiques, stratégies, programmes et mesures mis en œuvre de part et d'autres.

Les principales contraintes des différentes politiques et stratégies du secteur proviennent des attributs physiques et sociaux comme l'explosion démographique urbaine, la caducité et non-application des outils de planification urbaine, foncière et domaniale, les difficultés de mise en œuvre effective des politiques et actions programmées, les pratiques urbaines nocives bien ancrées dans les mœurs, des us et coutumes difficiles à combattre/abandonner par les populations. Comme annoncé, au niveau du cadre institutionnel, juridique et normatif, l'échec de quelques politiques mises en place, dans le passé, par les pouvoirs publics, peut être expliqué par différents facteurs liés aux faiblesses institutionnelles et de financement des activités et mesures liées au développement urbain. Les financements accordés ont toujours connu des difficultés liées à leur insuffisance et aussi à leur instabilité. La faiblesse des capacités institutionnelles, techniques et financières des différents acteurs du développement urbain (constructeurs, promoteurs immobiliers, mécanismes financiers, municipalités, ONG nationales, Etat...) constitue aussi un sérieux obstacle à la mise en œuvre des politiques et actions envers le développement urbain. Les autres insuffisances, qui ont obéré le développement harmonieux du secteur urbain, sont :

- a. Non-respect des normes en matière d'urbanisme et d'habitat**: L'effondrement de certains immeubles urbains (construction de Coronthie), a attiré l'attention du MVAT sur les constructions anarchiques et celles ne respectant pas les normes de construction, sur la compétence des maîtres d'œuvre et la qualité des matériaux de construction employés sur les certains chantiers, l'effectivité des tests de résistance des matériaux. Il y a beaucoup à contrôler dans les BTP surtout lorsque, de plus en plus, la piraterie et les malfaçons dans les industries de production des matériaux de construction sont fréquentes sans oublier les imposteurs qui prétendent être ingénieurs, architectes et entrepreneurs des BTP. A cela s'ajoute, l'absence de norme antisismique déjà signalée ci-dessus.

L'ONAG s'est insurgé contre ce phénomène en reconnaissant, en septembre 2018, que "le métier d'architecte connaît des difficultés dont notamment (i) le manque de sensibilisation des citoyens, (ii) la méconnaissance de l'Ordre, (iii) le nombre élevé des analphabètes et (iv) le non-respect des lois"... et qu'il y a "à ce niveau, il y a un travail colossal à faire". Il s'est réuni, à cette fin, pour extirper de ses rangs les imposteurs.

A cela s'ajoutent d'autres faiblesses comme (i) le non-respect des normes et standard de construction des ouvrages d'assainissement, l'insuffisance du système de gestion de l'information sur l'eau et l'assainissement et l'inexistence d'un système de suivi de l'eau, (ii) les faibles capacités de prise en charge de l'hygiène et de l'assainissement dans les centres de santé et dans les écoles. En plus de ces facteurs, il y a des considérations sociologiques qui constituent des contraintes à l'adoption des bonnes pratiques en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

- b. Persistance de la problématique du logement :** Les menaces qui planent sur le secteur de l'habitat et aussi du développement urbain sont essentiellement d'ordre financier et sont liées aux difficultés de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la politique. Plusieurs facteurs expliquent une telle situation dont les plus importants sont : (i) la faiblesse du volume d'investissements tant publics que privés, (ii) la déconnexion du secteur minier du reste de l'économie et le faible développement des chaînes de valeur, (iii) un climat des affaires encore défavorable du fait de procédures bureaucratiques lourdes et un dialogue public-privé encore embryonnaire, (iv) l'insuffisance de l'offre et le coût élevé des facteurs de production de logements [matériaux de construction, amenées d'eau et d'électricité, tarifs élevés des professionnels de la production immobilière...(architecte, notaire, géomètre)], (v) la prépondérance de l'informalité exacerbée par une fiscalité peu incitative, (vi) l'insuffisance et l'inadéquation du financement bancaire face aux besoins des constructeurs et des ménages, (vii) l'insuffisance des capacités de l'administration publique et des opérateurs privés.
- c. Retard dans la mise en œuvre du SDAM et du Programme de la mer et du littoral :** Le secteur urbain du pays est caractérisé aujourd'hui par la forte polarisation du littoral qui devient de plus en plus, une véritable zone d'attraction. Cette polarisation s'exprime, avant tout, par la croissance du tissu urbain. Conakry, mais aussi d'autres grandes villes industrielles (Kamsar, Fria) ou commerciales (Kindia) attirent des populations de l'ensemble du pays par les opportunités économiques, une forte concentration d'infrastructures et de services. L'attraction urbaine est aussi sensible dans certains centres secondaires de croissance récente (Dubréka, Forécariah, à un moindre degré Boké, plus récemment Kolaboui, Tougnifily et Tanéné) qui profitent du dynamisme commercial par la monétarisation du marché de la plupart des produits agricoles et halieutiques. Les services publics ont du mal à suivre cette très rapide croissance (augmentation de la population de Conakry de plus de 630%, depuis 1960). De plus en plus, le secteur privé prend le relais dans la fourniture des services de base tels que la santé ou l'éducation. Les outils de d'aménagement de la zone tels que le Schéma d'Aménagement de la Mangrove (SDAM) et le Programme de la mer et du littoral préparé, à cette fin. Le littoral accueille, aujourd'hui des dizaines de débarcadères non autorisés qui constituent des sources de pollutions diverses. Ce littoral appelle une politique plus globale et professionnelle.

En effet, avec plus de 300 km de côtes, des eaux profondes et riches en ressources halieutiques, des terres agricoles fertiles, de 1.162 cours d'eau répertoriés, les Iles de Loos, les Iles aux Trésors, un patrimoine important mais pas toujours connu, il faut un cadre plus élargi que le SDAM et le Programme de la mer et du littoral, pour parvenir à bien gérer ce secteur. C'est pourquoi, l'initiative prise par le Gouvernement d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie nationale sur l'économie bleue démarrée, depuis janvier 2019, avec l'appui du Programme Environnement et développement durable du PNUD, doit être soutenue et poursuivie. "L'économie bleue est un concept novateur qui allie développement économique et préservation de l'environnement. C'est aussi le tourisme, le transport, les sports, qui peuvent y être valorisés avec elle. L'économie bleue peut être un levier important pour le développement durable en Guinée". L'objectif est de parvenir à une stratégie nationale multisectorielle et sécurisée dont la mise en œuvre permettra, à la Guinée, de tirer assez

profit de la vaste étendue d'eau dont elle dispose, en valorisant ses énormes richesses et opportunités pour le développement socioéconomique et durable¹⁶.

- d. **Performances des politiques nationales en-dessous des ambitions initiales** : Les différents plans de développement successifs ont souvent déclaré des ambitions qui n'ont pas pu être réalisées :
- les DSRP avaient projeté un taux de croissance de 5% qui n'a pas été concrétisé surtout du fait de l'expansion des dépenses de sécurité et défense au détriment de celles de lutte contre la pauvreté ;
 - le Plan Quinquennal 2011-2015 avait eu de pareilles ambitions et même prévu un taux de 8% avec l'entrée en production de Simandou) mais le résultat effectif fût de 2,3% seulement dû à plusieurs facteurs de fragilité du pays ;
 - le PNDES 2016-2020, en tant que 1^{er} quinquennat de la Vision 2040, s'attend à une forte croissance moyenne de 9,4%. Les résultats effectifs sont attendus après 2020 ;
 - la Vision 2040 envisage un taux à deux chiffres à l'horizon 2030, période où le pays réalisera l'ensemble des ODD et un IDH élevé. Si cette croissance forte se réalise, de façon continue, elle ouvrira certainement la voie à la Guinée émergente et prospère. Cependant les facteurs de fragilité de l'économie demeurent et il faudra trouver les moyens de les annihiler.
- e. **Fragilité de l'économie, handicap des plans de développement** : Les handicaps qui fragilisent plus l'économie guinéenne sont la vulnérabilité, l'informalité, le non-inclusivité, la faible circulation des biens et des personnes, les menaces sur les ressources naturelles, l'absence d'informations fiables¹⁷.
- Une économie vulnérable : L'ouverture sur le marché international des secteurs de concentration du secondaire et du tertiaire sont à l'origine de la vulnérabilité de l'économie guinéenne. Le secteur secondaire repose, en grande partie, sur les ressources minières qui sont très fortement influencées par les fluctuations des cours mondiaux de matières premières. Le secteur tertiaire, pour sa part, est basé surtout sur les activités de commerce d'importations. L'économie guinéenne est aussi sensible aux chocs politiques comme c'est le cas actuellement avec les tensions liées aux élections législatives, qui ont leurs conséquences financières.
 - Une économie dominée par le secteur informel : La forte informalisation de l'économie guinéenne vient du fait que seul le secteur secondaire de l'économie peut être qualifié de moderne et formel. Le secteur primaire est, en effet, quasi-informel. De même, plusieurs branches d'activités du secteur tertiaire sont aussi dominées par les activités informelles (en moyenne 70%). Il s'agit des branches ci-après : commerce, tourisme, transport, télécommunication, micro-finance... Globalement, près de 50% de la valeur ajoutée créée est le fait de l'économie informelle qui représente plus de 70% de l'emploi total.
 - Une économie peu inclusive : Le secteur primaire qui occupe environ 50% de la main-d'œuvre ne représente que 17,44% du PIB, en 2017. Ainsi, pratiquement la moitié de la population occupée contribue pour moins d'un cinquième à la création de la richesse nationale. Des inégalités sont manifestes d'un secteur économique à l'autre, à l'intérieur de chaque secteur et aussi entre les populations urbaines et rurales. L'économie guinéenne ne fonctionne pas encore de manière à réduire les inégalités de revenus entre les populations. Au contraire, selon les résultats des enquêtes sur les conditions de vie des ménages, les inégalités de revenus se sont légèrement accentuées de 2007 à 2012, avec un indice de GINI qui est passé de 0,312 à 0,317 (INS - ELEP, 2012).
 - Une économie à faible circulation des biens et des personnes : La faible densité routière du pays (17,61 km/100 km² et 3,75 km/1.000 habitants) limite la fluidité circulation des personnes et des biens sur le territoire. La localisation de la Guinée au sein de la CEDEAO, avec des frontières avec six (6) autres pays, la prédestine potentiellement à d'intenses échanges intracommunautaires mais les difficultés d'exploitation des différents corridors avec ces pays (Cf. Annexe 03) ne facilitent pas non plus la circulation des personnes et des biens. Les échanges avec l'Extérieur de l'Afrique de l'Ouest prédominent : ≈ 98% des exportations et ≈ 76% des importations du pays.

¹⁶ <http://guineeminesnature.com/>, 16 janvier 2020

¹⁷ PNDES 2016-2020, pages 61 à 70

- Une économie aux ressources naturelles menacées : L'activité minière (extraction, exploitation et transport) nuit à la protection des ressources naturelles. Au-delà des emplois et des recettes qu'elle apporte aux exportations et au budget, elle affecte dangereusement le couvert végétal, les ressources hydrologiques et édaphiques et apporte pollutions et nuisances.

L'orpaillage enregistre toujours d'énormes dégâts sur le couvert forestier, le sol et le sous-sol jusqu'à provoquer la disparition des ressources hydrologiques (Cf. Tableau 36). Compte tenu des dégâts et risques, et si la tendance actuelle n'est pas inversée, la Guinée pourrait compromettre dangereusement l'équilibre de ses systèmes hydrologiques au détriment de ses propres populations (présentes et futures). Le problème est que les mesures prises, à ce jour, ne sont pas de nature à mettre un coup d'arrêt à cette d'exploitation destructrice de l'environnement.

Tableau 29 : Types de menaces et pressions sur les ressources naturelles

Ressources naturelles	Types de menaces
Sols	Pression démographique et exploitation minière
Ressources en eau	Baisse de la pluviométrie et exploitation anarchique
Ressources forestières	Prélèvements illicites, feux de brousse et transhumance
Domaines protégés	Prélèvements et installations illicites
Domaines forestiers classés	
Réserves de la biosphère	Prélèvements illicites
Parcs	
Ressources halieutiques et hydro biologiques	Pêche illicite, pollution solide et chimique
Ressources minières	Exploitations sans études d'impact environnemental, non suivi des Mesures de Sauvegarde Environnementales

Sources : A partir des informations 2013-2017 de PNIE et de la Chambre des Mines

- Une économie difficile à évaluer à bonne date : La faiblesse des capacités institutionnelles et opérationnelles du système statistique national ne permet pas de disposer des informations et données récentes sur l'évolution des performances des différents secteurs, sous-secteurs et activités de l'économie guinéenne. Ce qui ne facilite pas la réalisation d'études présentant une situation actuelle et factuelle fiable et à jour du pays. L'absence d'observatoire urbain ne fait que compliquer les choses, en ce qui concerne le secteur urbain.

Une bonne exploitation du cadre institutionnel, juridique, normatif et politique analysé ci-dessus peut servir de base à l'élaboration de la PUN mais elle nécessite d'être complétée, par les 2^{ème} et 3^{ème} parties de l'étude, qui analysent, plus en profondeur, la situation du secteur du développement urbain et de l'habitat, ses effets sur les autres secteurs de l'économie nationale, ses enjeux et défis.

2. Analyse de la situation du secteur de l'habitat et de l'urbanisme

2.1. Gestion foncière et dynamique d'occupation du sol

La terre, support de toute activité et richesse liées à la vie des êtres dans le temps et l'espace, fortement disputé, reste l'enjeu de divers intérêts. Dans toute communauté, aujourd'hui, la terre est l'un des rares biens non renouvelables, qui prend de la valeur, avec le temps. Aussi, est-elle, à présent, une quasi-marchandise pour le citoyen, et le foncier, un élément de souveraineté pour l'autorité publique.

2.1.1. Gestion foncière

- Importance de la question foncière** : S'interroger donc sur le foncier et ses implications dans un pays, c'est réfléchir sur la terre en cherchant les pensées et pratiques collectives qu'elle crée entre les habitants dans le pays ou un milieu. Les rapports sociaux fonciers qu'ils soient d'ordre juridique, social, rituel ou spirituel, ont évolué dans le temps et les réactions collectives par rapport à la terre ont ainsi durablement changé. On se soucie quotidiennement de la terre : certains cherchent à l'acquérir, d'autres à la conserver ou à la défendre contre les menaces extérieures. La terre est devenue plus que jamais un espace d'intérêt, de calcul, de négociation, de rivalité de concurrence, de domination et de résistance.

Les changements intervenus dans les rapports sociaux fonciers correspondent à la valorisation de la terre en tant que bien privé. Devenue un enjeu économique, la terre est un capital qui participe à la formation des hiérarchies sociales et qui influe sur l'exercice du pouvoir politique. Aujourd'hui, autour de la terre, se confrontent, s'affrontent, se disputent plusieurs acteurs (Etat, collectivités, acquéreurs démarcheurs, géomètres, propriétaires, groupes privés...) avec pour enjeux le contrôle,

la préservation, l'appropriation et la distribution de la terre. Beaucoup de problèmes traduisent les difficultés qu'éprouvent les droits fonciers modernes à s'appliquer dans les sociétés où mœurs et pratiques constituent des contreponds.

b. Déterminants de la gestion foncière : Depuis l'avènement du système libéral, en 1984, en Guinée, les nouveaux fondements du droit foncier ont été institués. L'Etat s'est doté de nouveaux outils de gouvernance foncière et urbaine.

- Instruments politiques de la gestion foncière et de l'occupation du sol : Plusieurs textes organisent ce cadre juridique mais le principal instrument demeure le Code Foncier et Domanial (CFD) de 1992, qui abroge le décret de 1959 et ramène le système du titre foncier. Ce code règlemente l'exercice des droits de propriété, la détermination de la qualité du propriétaire, les atteintes aux droits de propriété. Il régit le foncier rural, par le seul article 92 du code qui dispose que "Les règles d'aménagement foncier rural applicables à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la production agricole, forestière et pastorale, notamment en ce qui concerne la protection et l'aménagement des aires protégées, des forêts classées et des périmètres agricoles, pastoraux et de restauration des sols, sont déterminées par voie législative ou réglementaire".

La portée de cet article est extrêmement large et importante puisqu'il peut conduire à faire échapper aux règles du présent code, en tout ou partie, ce qu'il est convenu d'appeler le "droit foncier rural", c'est-à-dire celui relatif aux terrains destinés à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche. Ce caractère large a permis au Ministère chargé de l'agriculture de produire des textes spécifiques au foncier rural, tels que la "Déclaration de politique foncière en milieu rural" qui remet en cause les dispositions du CFD. A côté du CFD, d'autres textes existent tels que le Code de l'Urbanisme de 1998 et le Code des collectivités locales de 2006 (révisé en 2017), qui réglementent respectivement l'occupation du sol et l'aménagement du territoire. Ce qui est déplorable, c'est l'écart existant entre ces dispositions théoriques et les pratiques foncières locales.

- Insuffisances de la gestion politique du foncier : On observe des manquements liés à la faible coordination ou à l'absence de cohésion entre les différents acteurs. La cartographie des acteurs fonciers est très diversifiée, en Guinée. On peut notamment noter les acteurs étatiques éclatés entre la Présidence et plusieurs autres Ministères, les acteurs locaux (circonscriptions administratives et collectivités décentralisées) ainsi que les acteurs de la société civile, les autorités coutumières, les promoteurs immobiliers, les géomètres experts, les notaires... Quoique l'on dise, le CFD est une avancée en termes de sécurisation des droits fonciers sous un régime coutumier. Il permet, en effet, à ceux qui possèdent des droits fonciers collectifs sous un régime coutumier d'enregistrer et de cartographier leurs droits. Il faut toutefois souligner que les procédures pour ce faire ne sont pas clairement décrites ou pas financièrement accessibles, ce qui débouche sur leur application arbitraire. L'autre constat est que moins de 10% des terres communautaires ou coutumières ont leur périmètre délimité ou borné. De même, le taux d'enregistrement de ces droits ne dépasse pas 10%. En effet, 41% des ménages possèdent une parcelle sans titre foncier alors que 8,7% seulement des ménages possèdent une parcelle avec titre foncier. L'inapplication de la réglementation relative à la gestion des terres en zone rurale (exemple : les restrictions concernant l'utilisation des terres), la non prise en compte de l'avis du public dans la finalisation ou la modification des plans d'occupation des sols ont fait l'objet d'un constat sévère sur toute l'étendue du territoire. Les changements d'usage sont fréquents en milieu rural, mais moins de 30% des terres réaffectées à un nouvel usage, dans les trois dernières années, ont été effectivement converties à ce nouvel usage à l'exemple des forêts, pâturages, zones humides, parcs nationaux... Par ailleurs, il faut saluer le caractère public et clair du processus de re-zonage, même si les mécanismes pour sauvegarder les droits existants ne sont pas totalement efficaces. Plus de 50% des terres affectées à un usage spécifique sont utilisées à d'autres fins non précisées, en violation de la réglementation.

La maîtrise foncière, en Guinée, comme dans bon nombre de pays de la sous-région, continue de générer des conflits entre les nombreux acteurs (Etat, collectivités, opérateurs privés, propriétaires coutumiers et usagers publics...). Ensuite, on peut dire que le niveau administratif de gestion des terres de l'Etat est approprié, en ce sens que ce sont les acteurs proches des populations qui sont

compétents. Les préfets gèrent les terres publiques dans leurs préfectures et les maires dans les communes urbaines. En milieu rural, c'est du ressort du préfet : dans beaucoup de préfectures, plusieurs terrains publics sont occupés illégalement par la population avec des documents attestant leur propriété. Enfin, les pratiques coutumières sont patri-linaires, à l'intérieur du pays, reléguant, au second plan, les femmes qui, malgré leur dominance numérique, n'héritent pas de terre dans maintes coutumes. Le peu de femmes détenant un titre de propriété se trouve à Conakry.

La gestion foncière est préoccupante tant le problème freine la mise en œuvre des politiques publiques de développement du pays doté pourtant de potentialités naturelles exceptionnelles. Après plus de 50 ans d'indépendance du pays, elle demeure problématique : les pouvoirs publics ont perdu le contrôle sur une bonne partie de leur patrimoine public foncier et immobilier. De nombreuses attributions et affectations foncières s'effectuent de manière occulte en dehors de l'intérêt public : des pratiques qui méconnaissent totalement les règles du droit de propriété et les normes de l'urbanisme et de l'habitat. C'est la loi du plus fort, celle de la puissance publique (généralement utilisée au nom de l'Etat mais au profit des personnes privées) qui l'emporte, le plus souvent, avec le phénomène diversement qualifié, aujourd'hui, d'accaparement des terres, d'appropriation à grande échelle ou de dépossession foncières.

Il existe, par ailleurs, très peu de parcelles occupées dotées de titres de propriété absolus et inattaquables. La cohabitation ou la confusion entre le droit dit légal et le droit dit coutumier ne facilite pas non plus une gestion transparente du foncier. L'urbanisation accélérée entre aussi en jeu freinant le développement agricole notamment, dans les zones périurbaines ou d'extensions urbaines. Ce processus remet en cause les frontières traditionnelles établies entre zones rurales et zones urbaines. Au-delà de ces réalités et pratiques sociales, la gestion administrative du foncier et des ressources naturelles reste aussi complexe qu'hétéroclite. Plusieurs dispositifs juridiques et institutionnels se superposent ou se cloisonnent en rendant inefficaces les services fonciers éclatés de l'Etat. La Guinée est également confrontée aux problèmes de fiabilité des titres fonciers, des appropriations abusives et anarchiques, de transactions foncières et immobilières occultes, de contentieux fonciers récurrents, d'opérations d'expulsions, de déguerpissement, d'expropriation pour cause d'utilité publique sans indemnité ni reclassement.

Les pouvoirs publics, les sociétés et particuliers éprouvent de nombreuses difficultés à trouver ou à récupérer des terrains permettant d'impulser le développement urbain et rural. La superposition de stratégies d'acteurs internes et externes, la multiplicité de cadres réglementaires et un cloisonnement institutionnel des services techniques qui sont sensés l'instruire, constituent un autre défi de développement.

2.1.2. Cadastre : outil technique et financier de gestion foncière

- a. Principes directeurs et normes en matière cadastrale et domaniale :** Le Cadastre est perçu comme un inventaire exhaustif, permanent, descriptif et évaluatif des propriétés foncières avec comme corolaire l'identification des propriétaires et occupants. Il est donc assis sur (i) une documentation (plans et registres et/ou système d'information), (ii) une administration (service public) et (iii) une institution (gestion, mise à jour). Il est communément admis que le Cadastre est l'état civil de la propriété bâtie et non bâtie, qui remplit 3 fonctions : fiscale, foncière et technique. Il permet au plan :
- fiscal, d'évaluer les biens fonciers et de déterminer la base de la taxation foncière ;
 - foncier, d'identifier et de décrire les propriétés ;
 - technique, de disposer d'un plan cadastral, est indispensable à l'identification et à la description physique des mêmes propriétés.
- **Plan cadastral :** C'est une représentation graphique du découpage parcellaire des territoires communaux. Les échelles de représentation et les précisions varient en fonction des objectifs assignés. Elles reposent, cependant, sur le principe de la localisation des objets représentés à partir d'un système de géo-référencement local, national ou international. Quelques soient les normes et principes qui les régissent, les données cadastrales exigent fiabilité et actualité, disponibilité et contrainte d'accessibilité. La gestion domaniale repose sur l'application de régimes fonciers relatifs

à la nature juridique des terres, aux droits susceptibles d'être octroyés, à l'enregistrement systématique des actes translatifs de ces droits et à leur sécurisation.

- **Documentation cadastrale** : Elle est constituée du plan cadastral, des états de section et de la matrice cadastrale. Elle a été initialement conçue pour répondre à sa vocation 1ère qui était de servir de base à la perception de l'impôt sur ce qui était la 1ère source de richesse, la terre. Avec l'évolution économique et l'urbanisation, le rôle du cadastre s'est diversifié, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à la certification du droit de propriété. De même, la présentation de la documentation cadastrale a évolué, avec les applications informatiques et le développement des bases de données et de la cartographie numérique. Si les formes ont évolué, le fond reste le même, si bien que le cadastre demeure l'inventaire général des immeubles bâtis et non bâtis d'un territoire donné, individualisés dans leur consistance, grâce à une représentation planimétrique parcellaire, dans leur utilité économique et dans leur appartenance, afin d'apporter à l'administration une estimation assez exacte pour répartir équitablement les impositions sur la propriété foncière.

Le plan cadastral constitue l'élément essentiel de la documentation cadastrale, qui toutefois pour jouer son rôle de conservation de la propriété foncière, doit être mis régulièrement à jour. C'est là le défi majeur de la mise en place et de la gestion du cadastre. Enfin, il faut souligner que ce n'est pas dans tous les pays que le cadastre constitue la preuve du droit de propriété. Il constitue, dans les pays, qui ne disposent pas de livre foncier ou dans ceux où l'inscription au livre foncier n'est pas obligatoire, une simple présomption de preuve.

- b. Marché foncier et constatation des droits fonciers** : L'enregistrement des transactions est une base importante au-delà de la sécurisation des droits des acquéreurs et vendeurs, locataires et bailleurs ainsi que d'autres droits pouvant s'y rattacher. La constitution de base de données pour les enquêtes cadastrales permet de saisir les paramètres de l'offre foncière, de la demande et du fonctionnement du marché foncier formel. Le marché foncier informel, qui constitue une part importante de l'offre et de la demande foncière, constitue un frein à la modernisation du cadastre et des domaines qui doivent contribuer à l'intégration de toutes les composantes au marché foncier formel. Il convient d'étudier la localisation géographique et la forme d'occupation des différentes propriétés. Il faut arriver à concilier la légalité des procédures officielles et la légitimité des pratiques populaires, bien qu'illégales. En réalité, il n'existe pas de système fiable d'enregistrement des droits fonciers, en Guinée. Le grand nombre de dossiers de "rectification" à la Conservation Foncière donne la preuve de l'absence d'un système fiable. Le Livre Foncier reste le principal instrument d'enregistrement des droits fonciers mais ne concerne que les titres fonciers et droits réels immobiliers sur les immeubles qui les supportent. Il existe, cependant, d'autres types de possessions foncières que la loi ignore et qui pourtant sont revendiquées et reconnues par leurs détenteurs.

Une revue du processus de délivrance du titre foncier, à partir du domaine de l'état occupé ou exploité, pourrait permettre d'envisager des mesures pour diminuer les intervenants et les étapes de traitement des dossiers. Officiellement les services du MVAT estiment à 6 mois, le délai pour obtenir un titre foncier. Toutefois, même ce délai est long et nécessite d'être raccourci. Du point de vue des principes, le choix de faire du titre foncier et de ses démembrements juridiques, les seules formes de reconnaissance des droits fonciers relève d'un choix politique du Gouvernement mais pas un principe directeur de tout système cadastral, de gestion foncière ou domaniale, tout comme le système de l'immatriculation. L'expérience d'autres pays montre qu'il y a des titres alternatifs de sécurisation des droits fonciers plus accessibles à la majorité de la population comme les "certificats fonciers", les "attestations de possession foncières". De toute façon, l'essentiel est de pouvoir lever les obstacles qui allongent le délai de délivrance (administratifs, techniques et autres lourdeurs).

- c. Régime foncier et domanial** : Le système d'enregistrement, de délivrance des titres et actes et de publicité foncière est généré par l'application du régime foncier et domanial fixé par un cadre légal et réglementaire bien fourni et alimenté, depuis 1990.

- **Composition du régime foncier et domanial** : La problématique de la gestion foncière et domaniale en Guinée a abouti, en 1990, à la création du MVAT dont l'organisation est déjà décrite ci-dessus. Le régime foncier positionne l'Etat comme "gardien" des terres et "garant" des droits

d'en jouir et d'en disposer. Il opère une classification devenue classique des terres en domaine privé et public.

- *Domaine privé* : Il comporte le domaine privé des particuliers ou personnes physiques, le domaine privé de l'Etat et le domaine privé des autres personnes morales de droit public. L'accès au domaine privé passe par l'immatriculation qui donne lieu à l'établissement d'un titre foncier par les conservateurs (article 125 et suivant du CFD). Le titre est obtenu par différents modes : (i) la transformation de divers actes en titres fonciers, (ii) à la suite de morcellements (démembrements) ou de fusion de terrains immatriculés et (iii) des incorporations des dépendances du domaine public artificiel dans le domaine privé de l'Etat ou des autres personnes morales de droit public.
- *Domaine public* : Abstraction faite des meubles, le domaine public est l'ensemble des immeubles qui, par nature ou par destination, sont affectés à l'usage de tous. Ils sont inaliénables, imprescriptibles et insaisissables. Le domaine public est naturel et/ou artificiel.
- Publicité foncière : C'est la procédure par laquelle les actes immobiliers sont versés, par les parties, à la Conservation de la propriété foncière qui constitue le service dans lequel, sur la base des énonciations cadastrales, tous les actes portant création/modification de droits réels immobiliers sont enregistrés. Elle confère aux droits publiés leur opposabilité aux tiers. Sur les aspects socio-géographiques et genres, l'impact des us et coutumes sur la gestion foncière varie selon les régions. Les règles d'appropriation privée entrent en conflit avec celles du droit positif. Dans les zones rurales en cours d'urbanisation, des blocages des procédures d'acquisition y sont fréquemment observés. La procédure coutumière y demeure incontournable en matière d'appropriation privée de terrains. Le mode de désignation des membres locaux des commissions consultatives contribue à exacerber leurs oppositions.
- Cadastré et Domaines : Les textes régissant la gestion foncière sont mis en œuvre par des institutions cadastrales et domaniales, outils techniques de description des objets de droit et d'enregistrement de leurs propriétaires. Le Cadastre constitue un outil technique dans le sens de description physique, de localisation et d'inventaire des biens fonds objets de la gestion foncière. Les Domaines (affaires foncières) sont des outils techniques dans le sens d'application du régime juridique des biens fonds établi par l'Autorité pour leur appropriation, jouissance et aliénation.
 - *Couverture cartographique* : Elle se réfère à l'élaboration de cartes à grande échelle ou plans cadastraux des diverses parties du territoire national. Chaque service déconcentré dispose aussi de plans de lotissement, soit en plan de projet, soit en plan d'application.
 - *Documentation cadastrale* : Le Cadastre repose sur deux documents : le plan cadastral national et la matrice cadastrale. Le plan cadastral national est constitué de l'ensemble des feuilles de plans normées de l'ensemble des communes ou localités d'un pays. Les échelles de réalisation varient de 1/500 à 1/5000 en fonction de la densité d'occupation ou d'aménagement des zones à représenter. La matrice cadastrale est l'ensemble des registres cadastraux où sont répertoriés tous les propriétaires d'une commune avec mention des éléments descriptifs de leurs propriétés. Informatisés, le plan et la matrice cadastrale sont souvent couplés par un logiciel et l'ensemble constitue un système d'information cadastrale (SIC) qui sert alors désormais de plan cadastral numérique et de bases de données cadastrales et foncières.

En Guinée, ces 2 outils tels que sus-définis n'existent pas. Leur élaboration doit constituer l'objectif spécifique de tout projet cadastral. La documentation cadastrale comprend aussi :

- *Plans topographiques ou d'état des lieux ou plan de base des secteurs, sections, villes* : ils représentent tous les détails ou objets du terrain en fonction des échelles de commande et d'usages divers ;
- *Plans de lotissement* : ils peuvent être à l'état de projet tels que transmis par la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat ou des plans d'application dressés après implantation desdits lotissements sur le terrain par la Direction du Cadastre ;
- *Dossiers techniques des titres fonciers* : Le processus d'établissement des titres fonciers comporte une phase technique de description physique, qui fait appel à des relevés topographiques, des calculs de détermination des limites et des superficies, des dessins du plan de la parcelle et de

rédaction du procès-verbal de bornage. L'ensemble des documents relatifs à ces opérations compose le dossier technique du titre foncier archivé par le service départemental du cadastre. Les plans topographiques et les plans de lotissement servent d'intrants à l'élaboration du plan cadastral et peuvent coexister dans un cadastre de type universel ou polyvalent comme en Guinée.

- **Procédures de délivrance des titres** : Le processus de délivrance du titre foncier est régi par le CFD (articles 135 à 151) qui prévoit 2 modes essentiels d'accès à ce sésame : (i) l'immatriculation directe des parcelles de terrain occupées et mises en valeur et (ii) les mutations partielles ou morcellement de titres fonciers. Le titre foncier peut être délivré à toute personne physique de nationalité guinéenne et morale de droit guinéen. Le processus d'obtention du titre foncier comporte :
 - une partie administrative de constatation des occupations et de mise en valeur ;
 - une partie technique de description physique du terrain objet de droit ;
 - une phase juridique d'analyse des conditions d'accès au droit de propriété.

Les principaux acteurs sont la DNDC pour les aspects techniques, la DATU pour les aspects juridiques et l'Administration Territoriale pour les constatations. Il n'existe pas de système cadastral répondant aux standards connus avec un plan cadastral national et une matrice cadastrale. Malgré les nombreux projets de mise en place d'un tel système, ce qui fait office de cadastre n'est, en fait, qu'une assistance technique à l'application du régime domanial et foncier. Même dans le cadre de cette assistance technique, les défaillances du cadastre sont à l'origine de nombreux contentieux (délivrance des titres fonciers fictifs, des rectifications multiples de titres fonciers, la superposition de plusieurs titres sur un même terrain, les "additifs" de superficies), les retraits et autres annulations de titres fonciers. Cette situation contribue fondamentalement à la remise en cause des principes d'intangibilité, d'irrévocabilité et d'inattaquabilité du titre foncier. En conséquence, les citoyens manifestent de plus en plus un désintérêt vis-à-vis du titre foncier et les institutions financières lui accordent de moins en moins de crédit.

- **Procédure d'évaluation et de définition de l'assiette de l'impôt foncier** : Le CGI classe les impôts en 4 grandes catégories : (i) impôts directs, (ii) impôts indirects, (iii) autres impôts, redevances et taxes et (iv) droits d'enregistrement et de timbres. Chacune des catégories comporte plusieurs impôts. Celui qui intéresse cette partie de l'étude est la contribution foncière unique (CFU) : un impôt direct, contribution annuelle sur les propriétés bâties et non bâties, instituée au profit du Budget National et du Budget des collectivités locales. C'est un impôt synthétique qui regroupe les taxes foncières, la taxe d'habitation et les revenus fonciers dont les taux respectifs sont de :
 - 5% de la valeur locative si l'immeuble est occupé par son propriétaire ;
 - 10% s'il est occupé par le propriétaire pour usage professionnel ;
 - 15% s'il est mis en location.

La CFU dispose d'un important potentiel fiscal, en raison du nombre élevé de constructions existant dans le pays. Cependant, les contribuables ont un désintérêt total pour cet impôt qui est dû par toute personne physique ou morale ayant un terrain non bâti ou une propriété bâtie à usage commercial, industriel ou d'habitation. La liquidation et le recouvrement de la CFU relève de la compétence de la Direction Générale des Impôts. La méthode de liquidation pourrait se baser sur :

- le classement des villes, agglomérations et localités ;
- le classement des quartiers d'une ville en zone ;
- le classement des terrains en secteurs dans une ville ;
- la détermination de grilles de valeurs du m² bâti et/ou du m² non bâti par zone ou par secteur, indexé sur le marché foncier, le marché de la construction et le marché locatif ;
- l'utilisation de coefficient de pondération en fonction de l'existence de commodités urbaines.

Dans ce sens, est lancée, depuis 2018, une réforme d'adressage numérique et de géocodage (PANG-CFU), piloté ensemble par l'ACGP et le Ministère en charge du budget et qui consiste en :

- recensement, enregistrement et traitement des données de la CFU ;
- communication de l'information relative au patrimoine immobilier ;
- attribution d'une adresse numérique géo-référencée unique du patrimoine immobilier et d'un numéro national d'identification unique ;
- évaluation des bases de la CFU ;

- édition des rôles et avis d'imposition et à élaboration de la méthodologie de recouvrement.

2.1.3. Dynamique de l'occupation des sols

a. **Dynamiques urbaines en Afrique** : D'ici 2050, l'Afrique devrait connaître le taux de croissance urbaine le plus rapide du monde. A cet horizon, les villes africaines devraient abriter 950 millions d'habitants supplémentaires. Cette croissance s'opère en grande partie dans les petites et moyennes agglomérations. La transition urbaine africaine pose d'importants défis mais est porteuse de grandes opportunités. Les agglomérations urbaines africaines se développent le plus souvent sans bénéficier de politiques ou d'investissements à la hauteur de ces enjeux. L'aménagement et la gestion urbains sont, par conséquent, des enjeux de développement prioritaires.

Comprendre l'urbanisation, ses moteurs, dynamiques et impacts est essentiel pour concevoir des politiques locales, nationales et continentales ciblées, inclusives et tournées vers l'avenir. Une étude basée sur les données géo-spatiales couvrant 7.600 localités urbaines de 50 pays africains, analyse les dynamiques urbaines sous des angles historiques, politiques et environnementaux. Elle couvre l'ensemble des strates du réseau urbain des villes petites, intermédiaires, métropoles... Elle propose ainsi des options de politiques plus inclusives et ciblées qui intègrent les échelles locale, nationale et régionale du développement urbain en phase avec les réalités africaines.¹⁸

b. **Dynamique d'occupation du sol en Guinée** : Les dynamiques de la population ne peuvent guère être séparées de leurs influences économiques et culturelles. Le dernier recensement a aussi un autre avantage, celui de donner une grande partie de l'information à l'échelle de la sous-préfecture. Cela permettrait de décrire, avec plus de finesse, l'inscription des évolutions dans leur cadre spatial si les recensements guinéens, comme la plupart de ceux qui ont été menés en Afrique, ne souffraient de nombreuses imperfections. Mais au moins, les analyses multi-variées, travaillant sur les corrélations améliorent la cohérence de l'ensemble. L'augmentation rapide de la population (+ de 3% par an) est à la fois l'indicateur et le moteur de transformations profondes dans la société. L'analyse statistique se structure, en 3 grands types de dynamiques spatiales.

La croissance des villes constitue l'élément majeur : elle concerne la capitale Conakry mais aussi les villes moyennes. En 2^{ème} lieu, vient la permanence de régions très faiblement peuplées : elle affecte une grande partie du territoire guinéen. Enfin apparaissent des dynamiques régionales qui différencient les 4 grands foyers de peuplement : le Fouta Djallon central, le pays mandingue, la Guinée forestière et le littoral atlantique. Avec 7,2 millions d'habitants, en 1996, la Guinée reste très inégalement peuplée. Sa densité moyenne de 29 habitants/km² masque des disparités considérables. Les foyers de peuplement sont souvent séparés par de vastes solitudes. Alors que la densité de population dans certaines sous-préfectures rurales du Fouta Djallon ou de la Guinée forestière dépasse 100 habitants/km² et s'abaisse à moins de 5 habitants/km², dans de vastes secteurs de Haute Guinée. La sous-préfecture la moins peuplée, Sangardo, près de Kissidougou a une densité inférieure à 1 habitant/km².

La population s'accroît pourtant rapidement. Cependant, au recensement de 2014 et, en 2017, les densités semblent suivre un ordre stable. Les 3 préfectures ayant les densités les plus élevées sont, dans l'ordre : Coyah (207 et 227 habitants/km²), Labé (142 et 156) et N'Zérékoré (109 et 120). La préfecture la moins peuplée est Kouroussa (19 et 21). La population guinéenne demeure très jeune. Un certain nombre de différences dans les grands paramètres démographiques et, en particulier, ceux liés à la nuptialité et à la fécondité, sont relatives à des attitudes culturelles spécifiques, qu'elles soient d'origine ethnique, religieuse ou simplement influencées par la "modernité". Deux données du recensement concernant les groupes familiaux sont susceptibles d'éclairer les influences culturelles : la taille des ménages et le taux de polygamie. La taille des ménages varie assez fortement sur le territoire. En milieu rural, elle rend compte de la puissance du modèle patriarcal.

Les ménages les plus nombreux se rencontrent en pays mandingue où l'organisation sociale est bâtie sur la famille élargie et régie par un aîné, chef de la concession ; en 1996, la taille des ménages est de

¹⁸ <http://www.africapolis.org>

8,4 personnes en moyenne, en Haute Guinée. Cette structuration est moins rigide dans le reste du pays où les ménages comptent moins de membres. Par contre, en ville et en particulier à Conakry, on retrouve des ménages de très grande taille, grossis par l'afflux des parents ou des relations de province. En 2017, la Haute Guinée demeure en tête des Régions Naturelles avec une moyenne de 9,0 en milieu urbain et 9,6 en milieu rural. Mais c'est plutôt la Région Administrative de Kankan qui bat le record, au niveau national avec 9,3 en milieu urbain et 10,6 en milieu rural.

Il faut, en conclusion, retenir 3 grandes dynamiques essentielles : (i) la transition urbaine et transition démographique, (ii) la croissance de la capitale (principale bénéficiaire du développement urbain) mais aussi le renforcement récent du réseau des centres urbains secondaires (urbanisation et modernité) et (iii) le sous-peuplement de certaines localités.

Parallèlement, on assiste, sous l'effet de la pression des besoins fonciers de l'habitat et d'autres activités urbaines, d'une part, à un piétinement des superficies emblavées pour les principales cultures, 203.400 ha par an de 2011 à 2015 (6 ans) et, d'autre part, à la baisse des superficies des forêts reboisées de 2.828,5 en 2006 à 317,7 en ha, en 2013.

La croissance de la densité de population dans les zones clés du pays est corrélée au développement d'activités économiques avancées dans ces régions. L'urbanisation qui en résulte est, en général, non maîtrisée et voit la construction arbitraire de logements ne respectant aucune norme, aussi bien en ce qui concerne l'acquisition de titre foncier que la construction même. La multiplication de ces constructions non planifiées aggrave les problèmes d'assainissement et d'accès aux infrastructures de base déjà insuffisantes. L'incapacité à répondre à la demande de logement entraîne un cercle vicieux que seule une politique d'envergure pourra enrayer. En effet, la croissance urbaine s'est faite en dehors de toute règle de planification ou d'observation des normes minimales d'urbanisme. L'absence de lotissement, empêche l'implantation des réseaux de voirie, de drainage, d'alimentation en eau, d'électricité et de réserves d'équipements. Dès lors, cette appropriation anarchique des terrains engendre de sérieux problèmes environnementaux, de santé et de sécurité, parmi lesquels on retrouve des :

- conditions d'hygiène précaire et d'insalubrité générale pour toute la population concernée ;
- risques constants d'inondation, d'érosion et par conséquent d'effondrement des habitations ;
- perturbations du bon écoulement des eaux pluviales ;
- insuffisances de réseaux d'infrastructures urbaines de base et absence de planification de ces besoins entraînant difficultés d'accès et pénuries.

Si la volonté de planifier le développement urbain n'a jamais manqué et s'est traduite en nombreux schémas directeurs, faute de suivi, les bonnes volontés sont restées à l'état d'écrit face à une pression démographique qui ne connaissait pas de répit. Les évolutions urbaines, ont donc pour la plupart, eu lieu, hors des orientations des schémas : des zones d'habitat ont été transformées en zones industrielles et inversement ; certaines réserves foncières de l'Etat ont été accaparées, ce qui empêche davantage la mise en œuvre des politiques publiques. Enracinant plus profondément ces difficultés, le développement de circuits informels d'accès à la terre accentue le morcellement et l'émergence de conflits fonciers avec les victimes de ce système.

2.1.4. Manne foncière en Guinée

- a. Définition :** Le Dictionnaire Larousse définit la manne comme une ressource financière, un avantage inespéré ou inattendu, une aubaine et, le foncier, comme le fonds de terre. La manne foncière est donc une ressource financière provenant du foncier ; c'est-à-dire du fonds de terre. C'est également une estimation des recettes que peut générer l'ensemble des transactions foncières, dans une localité. La manne foncière d'une localité ou d'une agglomération peut être obtenue à partir de 3 principaux paramètres à savoir : (i) la valeur réelle du m² de terrain ou parcelle, dans chaque zone d'une localité, (ii) l'estimation globale du nombre de parcelles vendu ou susceptible à vendre, par année, dans la localité et (iii) l'illustration cartographique précise de chaque zone de la localité. La connaissance de la manne foncière permet d'évaluer donc les recettes fiscales et parafiscales que le foncier peut procurer au budget de l'Etat et aux budgets des collectivités locales ; c'est-à-dire ce qu'on appelle le potentiel fiscal et parafiscal de l'Etat et des collectivités locales.

b. Contexte guinéen : En Guinée et surtout dans l'agglomération de Conakry, après analyse sur le terrain, les 2 premiers paramètres principaux ne sont pas disponibles. Les données existant sont juste liées aux prix des terrains, dans quelques zones de Dubréka, Coyah et Conakry.

Ces prix proviennent des affiches d'annonces des agents immobiliers formels et informels. Ils tiennent compte des éléments ci-après : degré d'urbanisation de la zone où se situe le terrain, niveau d'équipement, opportunités de commerce, facilités d'accès et transport urbain ou périurbain, titre de propriété (TF, Certificat d'urbanisme...) tel que le montre l'Annexes 39 & 40. Les autres éléments pertinents de détermination de la manne foncière n'étant pas encore disponibles, on ne peut donc pas, pour l'instant, procéder à son évaluation.

Tableau 30 : Prix des lots en GNF/m²

Région	Zones urbaines et périurbaines	Zones rurales
Dubréka	30.000 à 900.000	300 à 400
Coyah	30.000 à 1000.000	300 à 400
Conakry	30.000 à 7.000.000	Néant

c. Méthode d'évaluation de la manne foncière : Elle passe par la détermination de la valeur réelle des parcelles dans les différentes zones de la ville qui peut se faire par des enquêtes socioéconomiques, si le marché foncier est libre, ou par fixation des prix au m² par des décrets, avec ces mesures de souplesse pour l'effectivité de leur application. L'estimation du nombre de parcelle vendu ou susceptible d'être vendu par an dans la ville : Les services administratifs chargés de l'enregistrement de ces parcelles peuvent s'appuyer sur des outils comme le SIG, le Registre Foncier Numérisé ou le Cadastre Foncier. L'illustration cartographique numérique des diverses zones de la ville avec les prix des parcelles régulièrement actualisée doit être vulgarisée et considérée comme seul document de référence auprès des différents acteurs impliqués dans les transactions foncières.

La manne foncière constitue un gisement non négligeable pour bon nombre de villes. Il est important d'en avoir une bonne estimation en vue de la mobilisation des ressources en faveur des localités au profit du développement local. A cet effet, il faut mettre en place au niveau des services publics, parapublics et privés chargés des transactions foncières, des mécanismes facilitant l'évaluation de la manne foncière, dans les différentes agglomérations urbaines et rurales de la Guinée.

2.2. Planification urbaine et protection de la biodiversité

2.2.1. Planification urbaine

a. Définitions : La planification urbaine est un outil au service d'une grande cohérence de l'action publique. Cette capacité de mise en cohérence s'entend généralement de différentes manières :

- en termes spatiaux, les documents de planification urbaine ont vocation à être élaborés au sein de larges périmètres définis sur la base de critères fonctionnels et dépassant les frontières de l'organisation administrative locale ;
- en termes sectoriels, le plan définit pour un territoire des objectifs et des orientations dont la mise en œuvre repose sur la coordination de plusieurs politiques sectorielles ;
- en termes temporels, la réflexion prospective permet d'anticiper les besoins futurs et plus généralement d'intégrer les enjeux à long terme.

La planification urbaine recouvre, pour une large part, ce qui est appelé le droit de l'urbanisme. Elle repose sur une intentionnalité qui devrait se fonder sur : (i) un diagnostic des forces et faiblesses d'un territoire, (ii) un inventaire des atouts, des contraintes et des moyens et (iii) un choix du scénario de développement qui peut être plus ou moins partagé avec les acteurs concernés, selon les procédures et la volonté des acteurs. Toutefois, sans un consensus large, sans la mise en œuvre des moyens à la hauteur des ambitions et sans caractère obligatoire, la planification urbaine, reste un vœu pieux. Il existe plusieurs niveaux de planification urbaine en fonction de l'aire concernée, de l'échéance ou de l'horizon dans le temps. Au niveau d'une approche macro et se limitant à des intentions, elle est dite alors planification stratégique. Là, elle repose sur une capacité à imaginer les futurs possibles en faisant appel à la prospective. On distingue 2 sortes de planification urbaine :

- l'urbanisme réglementaire qui crée le cadre à l'intérieur duquel, il sera donné libre champ aux initiatives privées ; on peut le qualifier d'urbanisme d'interdiction puisque son rôle est de fixer des garde-fous ; c'est le cas des plans d'urbanisme ;

- l'urbanisme opérationnel est la mise en œuvre des réalisations ; c'est l'ensemble des procédures visant à la mise en œuvre de l'aménagement d'un espace ; il comprend les zones d'aménagement concerté (ZAC), la rénovation urbaine, la résorption de l'habitat insalubre, les lotissements.

Les outils de planification urbaine sont des documents d'urbanisme tels que : SDAU, PDU, PUD, plans de lotissement, servant à ce qui est appelé "urbanisme préventif", tandis que la restructuration et la régularisation foncière, la rénovation et la réhabilitation urbaines constitue de l'"urbanisme curatif".

- b. Documents de planification en Guinée :** Divers documents de planification spatiale ont été élaborés, par le passé, pour plusieurs villes guinéennes. Ils expriment la volonté continue de l'Etat et ont eu des degrés d'application très divers. Les 1^{ères} villes bénéficiaires sont : Conakry, Kindia, Labé, Kankan, Dubréka, depuis l'époque coloniale. Par la suite et dans les années 90, comme déjà signalé ci-haut, on note le SNAT, les SRAD, le PDU de Conakry, les SDAU de 12 villes dont les sept capitales régionales et des esquisses de plans d'aménagement des communes urbaines et rurales.
- c. Malgré l'existence de ces documents de planification appuyés de lois relatives à leur mise en œuvre, à travers des POS, des Plans de Détails et Plans de Lotissement, on constate, dans la pratique, que l'essor spatial des villes précède la réalisation des infrastructures confirmant ainsi qu'en Guinée comme dans bon nombre de pays africains, "l'urbanisme court derrière l'urbanisation".** Ce qui se traduit, dans les faits, par un développement urbain anarchique avec des habitations informelles, à Conakry ainsi que dans les autres communes urbaines. Ces habitations informelles sont issues des lotissements illicites initiés par des propriétaires coutumiers ou autres en partenariat avec des aménageurs privés et parfois avec la complicité passive de certains agents de l'administration. Les différents SDAU élaborés, à grand frais, devraient permettre dans leur exécution de déterminer entre autres les zones d'habitation, les zones d'équipement, les zones de servitudes et d'identifier surtout les espaces publics réservés dans les communes concernées. Par ailleurs, le rôle et les attributions de chaque acteur devraient être également clarifiés afin de lever toute ambiguïté dans les relations entre l'administration déconcentrée, les services de l'urbanisme et les collectivités locales.
- d. Cas spécifiques de Conakry :** Les 1^{ers} documents de planification ont été élaborés, à partir de 1888, à la demande de l'administration coloniale où la notion de plans d'urbanisme se confondait avec celle de la division du sol en propriété intégrant les principes ségrégationnistes en vigueur à cette époque. Ces plans organisés en ville européenne et indigène se structuraient en plusieurs secteurs à identité très affirmée. Conakry a bénéficié, par la suite, d'un Plan Directeur élaboré par un architecte français, en 1950, et d'un autre, en 1962, qui était confié à l'Institut d'Urbanisme de Croatie (Yougoslavie), n'a pas abouti. La conception générale de ces plans était orientée vers l'application de certains principes des villes nouvelles occidentales ne prenant pas trop en compte la spécificité de Conakry et le contexte Guinéen ; à savoir :
- des hypothèses de fort développement économique et des implantations industrielles étaient envisagées mais ne sont pas confirmées ;
 - des projections démographiques très largement sous-estimées : 400.000 habitants étaient prévus pour l'année 1990 mais déjà atteints en 1970 ;
 - une programmation d'équipements très volontariste élaborée à partir d'une définition normative des besoins au niveau européen qui s'est avéré non adaptée au contexte guinéen ;
 - des propositions de restructuration et de rénovation du tissu urbain faites indépendamment du mode de vie locale et de la dynamique régissant la production de l'habitat.

Les PDU Tomes 1 & 2 élaborés respectivement, en 1982 et 1985, par le Bureau d'Etudes URBAPLAN, ont mieux recadré l'aménagement de Conakry dans plusieurs domaines essentiels. Il s'agit du :

- *PDU Tome 1* : cadre géographique, démographique, social, économique, financier, institutionnel, organisation de l'espace, foncier et habitat...
- *PDU Tome 2* : activités, équipements, transports urbains, réseaux et ordures ménagères, schéma de structure, plans de détails, programme à moyen terme, plan d'actions à court terme...

L'étude "Grand Conakry, Vision 2040", élaborée, en 2016, par Louis Berger, Arte Charpentier, Architectes et Experts Associés, sous le pilotage du MVAT, sur financement de l'UE, est conçue

comme le cadre préalable à l'élaboration d'un futur SDAU. Son objectif est de définir les grandes lignes et les thématiques à considérer pour faire de Conakry une métropole moderne au cadre de vie et environnement préservés. L'étude se veut le cadre de référence des différents départements ministériels, collectivités et responsables locaux, pour fixer un cap de développement long terme, à l'horizon 2040. Elle dresse un état des lieux des grands enjeux et défis qui se posent, aujourd'hui et l'avenir, en vue d'un développement harmonieux et durable de la ville : (i) la relation de la ville avec son environnement, (ii) l'organisation de la structure urbaine autour de nouveaux pôles et des grands équipements, (iii) le port, son positionnement, sa relation à la ville et ses évolutions, (iv) la mobilité, les transports publics, les déplacements, la congestion, l'accessibilité aux services, (v) l'assainissement et la gestion des déchets solides et liquides, (vi) la gestion foncière, l'habitat, le paysage et le patrimoine...

A partir de cette étude, Conakry deviendra Grand Conakry à l'horizon 2040, avec une population pouvant osciller entre 5 à 6 millions d'habitants et se repositionne désormais comme une capitale :

- région qui s'appuie sur différentes polarités, où les villes secondaires prennent une part active à la structuration et au développement de la métropole ;
- consolidée maîtrisant l'urbanisation spontanée et son développement le long des grands axes de circulation, protégeant espaces naturels : cordon littoral, mangrove, relief, terres agricoles ;
- dense, efficiente saine et sûre, permettant de "reconstruire la ville sur elle-même", optimisant l'utilisation de la péninsule et protégeant ses vallons et son littoral, par la restructuration de ses polarités et quartiers, par la densification et la verticalisation raisonnée de son bâti.

2.2.2. Changements climatiques et protection de la biodiversité

a. Changements climatiques : En Guinée comme dans la plupart des pays de la Sous-Région, le climat joue un rôle important dans le fonctionnement écologique et influence le mode de vie des localités. Il contribue à définir les milieux de vie naturels et humains, ainsi que la viabilité de plusieurs activités économiques (agriculture, tourisme et foresterie). En ratifiant, en 1993, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Guinée s'est engagée à œuvrer pour une politique de développement durable, basée sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration des techniques de production.

- Pressions exercées sur l'environnement : Les principales contraintes environnementales sont les pratiques agricoles inappropriées, l'exploitation abusive et anarchique des ressources forestières et fauniques, l'exploitation minière, à ciel ouvert, les feux de brousse, l'extrême pauvreté (55,2% de la population, en 2012), la mauvaise gestion des déchets domestiques et industriels, la variabilité et les changements climatiques.
- Perturbations causées par la variabilité climatique : Les principales perturbations climatiques répertoriées sont la baisse de la pluviométrie, les sécheresses récurrentes, depuis les années 1970, les inondations fréquentes (Kankan, 2001, Boké, 2003, Gaoual, 2005...), les perturbations du régime pluviométrique. Elles sont à l'origine du tarissement des cours d'eau, de l'assèchement des sols, de la destruction du couvert végétal, de la baisse de la production agricole, de la recrudescence de certaines maladies d'origine hydrique.

Selon OURANOS (2010), l'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel les communautés et les écosystèmes s'ajustent aux changements et effets associés, afin de limiter les conséquences négatives et de profiter des bénéfices potentiels. Pour le milieu humain, l'adaptation permet de se préparer aux nouvelles conditions climatiques. Dans les milieux naturels, les populations végétales et animales s'adapteront aussi mais de façon réactive, et subiront davantage d'impacts négatifs à court terme des changements climatiques. L'adaptation concerne tous les niveaux décisionnels (individuel, local, régional, national, international) et exige une approche globale et très intégrée car les enjeux touchent plusieurs secteurs et vont souvent au-delà des limites administratives.

Pour remplir ses engagements, comme annoncé ci-avant, la Guinée s'est dotée, en 2007, d'un PANA qui se fixe comme but de mettre en œuvre les mesures urgentes et immédiates à entreprendre

pour s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. C'est le fruit d'un travail participatif qui expose les connaissances endogènes existant, identifie les cibles les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, propose des options d'adaptation et aboutit à l'élaboration de 25 projets répartis en fonction de l'état de vulnérabilité des ressources et des groupes socioéconomiques et couvrant la totalité du pays à savoir : (i) amélioration de la desserte en eau pour les divers besoins, (ii) protection de la zone côtière, (iii) amélioration des rendements agricoles et d'élevage, (iv) sauvegarde des formations forestières, (v) promotion de l'information, de l'éducation et de la communication... Par ailleurs, toujours selon OURANOS, le PANA est aussi un outil de planification qui sert à examiner la problématique des changements climatiques, dans son ensemble et dans tous les champs d'activités : il peut servir à cerner et à prioriser les principaux risques, à adopter une vision et à prévoir les étapes de mise en œuvre à court, moyen et long termes de mesures d'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à déterminer les impacts potentiels et les stratégies à mettre au point afin de réduire les risques climatiques actuels et à venir.

Dans le même ordre, les impacts des changements climatiques, au niveau des municipalités et des villes, affectent : (i) les services à la population, (ii) l'organisation et la mise en valeur du territoire, (iii) l'environnement bâti, (iv) les écosystèmes et la biodiversité, (v) le développement économique. La plupart des risques relatifs aux changements climatiques sont liés aux désastres naturels auxquels les villes côtières sont d'ores et déjà vulnérables, mais, d'ici à 2030, les impacts du changement climatique seraient à l'origine d'environ 20% des pertes potentielles. Toutes les données scientifiques pointent vers une hausse significative des conséquences du changement climatique pour 2050 et au-delà.

Au regard de tous les défis auxquels est confrontée la nature humaine concernant les problèmes liés aux changements climatiques, il est donc important de prendre des dispositions pour une meilleure planification urbaine assortie de bonnes orientations et actions relatives à la protection de la biodiversité. Ce qui revient à dire qu'en Guinée, il faut planifier en prenant en compte ces défis liés aux changements climatiques spécifiques de chaque région et de chaque localité sans oublier les perturbations liées aux modes de vie, activités socioéconomiques, habitat, équipements...

b. Protection de la biodiversité : La Guinée a élaboré les mesures et actions ci-après.

- Inventaires et évaluations des ressources du secteur :
 - Monographie Nationale sur la diversité biologique ;
 - évaluation : (i) de la diversité biologique, (ii) des ressources halieutiques dans les eaux continentales et marines par le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoua ;
 - évaluation et conservation des chimpanzés avec l'ONG/Institut Jane Goodall dont le siège est à Dixinn, Conakry ;
 - inventaire des : (i) plantes médicinales par la Direction de la médecine traditionnelle, (ii) Ressources Phylogénétiques par l'IRAG, (iii) pesticides dans le cadre d'un projet de surveillance participative, (iv) connaissances écologiques traditionnelles des pêcheurs artisans ;
 - création d'un Centre National de surveillance des pêches ;
 - mise en place d'un : (i) Programme de contrôle des pratiques et matériels de pêche, (ii) Programme régional d'observation des cétacés en coopération avec le Japon et les pays africains membres de la commission baleinière internationale (CBI), (iii) réseau d'épidémiologie-surveillance sur l'introduction des maladies du cheptel, (iv) Observatoire de la Mangrove, (v) Programme Régionale de Moyens d'Existence Durable des Pêches (PMEDP) : gestion participative des pêcheurs pour une utilisation durable des ressources halieutiques ;
 - surveillance participative des pêches artisanales dans le cadre du PMEDP ;
 - dénombrement des espèces migratrices d'oiseaux d'eau sur 300 km de côte, zones continentales ;
 - identification des besoins en renforcement de capacités en : (i) taxonomie, (ii) conservation in situ et ex situ et (iii) valorisation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles ;
 - maîtrise des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales ;

- implantation d'un Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes (PGIE) pour réduire la pauvreté par l'augmentation de la productivité et en favorisant la gestion participative rationnelle de la biodiversité littorale de la Guinée y compris les sites RAMSAR, à des fins de préservation et de développement durable.
- Documents de codification, de stratégie et de planification :
 - Plan National d'Action pour la conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique ;
 - Stratégie Nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;
 - Stratégie de participation des communautés locales à la collecte, stockage et dissémination des données et informations sur la diversité biologique au niveau du CHM (Centre d'Echange d'informations) adoptée par le Gouvernement, en d'octobre 2005 ;
 - Code de l'Environnement, Code Pastoral, Code de l'Elevage et des produits animaux, Code de la pêche maritime, Code de Protection de la Faune sauvage et Réglementation de la Chasse, Code forestier.
- Dispositions de conservation et d'utilisation durable de l'habitat et des ressources biologiques :
 - Lettres de Politique de Développement Agricole (LPDA1, LPDA2) et politique nationale de développement agricole vision 2015 adoptée, en 2007 ;
 - Plan National d'Action Environnemental (PNAE) et Plan d'Action Forestier National (PAFN) ;
 - Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove (SDAM) ;
 - Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises (PACV) et autres, intègrent la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques ;
 - aménagement des bas-fonds pour le développement des activités agricoles ;

En outre, en coopération avec l'Université du Québec, à Montréal, la Guinée a créé, à l'Université de Conakry, (i) un Centre d'Etude et de Recherche en Environnement qui forme au Master en sciences de l'Environnement, et un Département de biologie pour former en Maîtrise en sciences de l'environnement et en diversité biologique. En outre, un fonds de recherche et d'innovation a été mis en place au niveau du Ministère de l'enseignement supérieur et la recherche, qui, réparti entre les chercheurs, est utilisé par le Département de Biologie, pour la connaissance de la diversité biologique.

- c. **Préservation des ressources démersales** : Les flottilles industrielles et artisanales capturent simultanément de nombreuses espèces de poissons démersaux à l'aide de plusieurs engins de pêche (chalut, ligne, palangre, filet maillant...). Une analyse plurispécifique à l'aide d'un modèle global peut être alors justifiée car les principaux stocks subissent globalement la même pression de pêche.
- D'après les données observées, les captures démersales sont en forte augmentation. L'effort atteint, au cours de 2001, est supérieur à l'effort de maximisation de la production à l'équilibre. Si l'effort de pêche global reste à ce niveau, l'exploitation ne sera pas optimisée puisque le MSY évalué par le modèle est de 33.000 tonnes. Il faudra réduire sensiblement l'effort de pêche actuel exercé sur le stock pour espérer, dans le long terme, une stabilisation de la production maximale équilibrée (MSY). Aucun modèle global sur les crevettes et céphalopodes n'a pu être ajusté, manque de données fiables sur les captures et effort de pêche, depuis 2001, dernière évaluation indirecte par le CNSHB. Ce qui oblige à reconduire le même diagnostic pour 2004.
 - Au niveau des crevettes côtières, notamment *Penaeus notialis* principale espèce exploitée par la pêche industrielle, la situation pourrait être qualifiée de pleine exploitation. L'effort de pêche déployé ces deux dernières années (2001 et 2002) serait très proche à celui qui permet d'obtenir la production maximale équilibrée (MSY). Ce qui interdirait par mesure de précaution toute augmentation de l'effort de pêche actuel par rapport à son niveau de 2002 sur ces ressources.
 - Pour les crevettes profondes (*Plesionika martia*, *Parapenaeus longirostris*), l'analyse des résultats de la campagne scientifique 2002, autoriserait une augmentation de l'effort de pêche actuel.
 - Pour les ressources céphalopodières, le diagnostic de 2001 mettait en évidence une situation de nette surexploitation du stock de la principale

Tableau 31 : Moyenne de rendement en tonne/jour

Type de pêche	2002
Poissonnier pélagique	27
Poissonnier démersal	2,5
Céphalopodier	2
Crevettier	0,9

espèce exploitée (la grande seiche). Vu le caractère instable des céphalopodes, il serait prudent de limiter l'effort exercé sur cette ressource.

- Rendements journaliers des navires par types de pêche : Comme les indices d'abondance, les rendements journaliers des navires sont instables. Plusieurs facteurs sont à la base de cette situation dont, entre autres, les saisons, la température de l'eau, la salinité, les courants marins... Le traitement et l'analyse des rapports statistiques de 2002 des observateurs maritimes ont permis de tirer les moyennes de rendements (Cf. tableau 31 ci-dessus).

d. Mesures de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique

- Conservation in situ : La Guinée recèle un patrimoine unique en terme de biodiversité en Afrique de l'Ouest, notamment dans ses reliques de forêts denses humides classées comme un point chaud (*hotspot*) de la biodiversité par Conservation Internationale, et comme une des 200 écorégions les plus remarquables en terme d'habitats au niveau mondial, du point de vue de l'endémisme ou de la richesse des espèces, par le World Wide Fund for Nature. Le réseau des aires protégées de la Guinée est globalement représentatif de la diversité des écosystèmes du pays et notamment, il inclut montagnes, côtes, mer et eaux douces continentales. La proportion d'aires protégées dans la zone marine et côtière est importante et pourrait cependant augmenter.

Le réseau est adéquat en terme de superficie et de positionnement et couvre des sites ayant une reconnaissance internationale mais ne les protège pas de façon efficace, à l'heure actuelle. Il manque du personnel et des financements pour y parvenir à appliquer correctement toutes les réglementations. Il faut noter, de plus, que le statut juridique de la plupart des aires protégées n'est pas actualisé, ce qui génère incompréhensions et conflits d'usage. Les aires protégées de la Guinée sont soumises à de fortes pressions suite au braconnage, à l'exploitation forestière, à l'empiètement pour l'agriculture, le pastoralisme, aux feux de brousse, à la pêche, aux activités d'exploitation minière, au prélèvement des produits forestiers ligneux et non ligneux... L'application de la loi est assez faible dans tout le pays.

Dans l'écosystème côtier, on retrouve une mosaïque de forêt-savane à l'intérieur et le long du littoral sur une bande de 20 à 80 km de large, une forêt dense subhumide et de la mangrove qui se développe là où la force du ressac est affaiblie par la présence de bas-fonds océaniques, de récifs ou d'îles. Elle est constituée d'*Avicennia germinans* en front de mer et en arrière de mangrove. Sur les berges des estuaires et des marigots, il y a des formations à *Rizophora* en association avec d'autres arbustes tel *Laguncularia racemosa*. La liste d'espèces de grands mammifères présents dans la région est riche. Des enquêtes menées en 2003-2004 durant le Programme AGIR ont confirmé la présence d'espèces rares telles que "l'éléphant, le lion, la panthère, le chimpanzé, le colobe bai, le colobe blanc et noir. Le lamantin est présent dans les fleuves. On trouve aussi le buffle, le cobe de fassa, le cobe de buffon, le potamochère, le phacochère, l'hylochère, le guib harnaché, le céphalophe de viaxwell, le céphalophe à flancs roux, le céphalophe à dos jaune, le singe vert, le cercopithèque mono, le patas, le babouin, le serval, l'hyène tachetée, la loutre à cou tacheté (*Lutra maculicollis*), le ratel. A noter néanmoins que les populations des différentes espèces montrent une distribution fragmentée et discontinue sur le terroir et qu'on les rencontre souvent à des faibles densités. La région abrite un grand nombre d'espèces d'oiseaux.

Dans les estuaires il est possible d'observer des vols de pélicans blancs (*Pelecanus onocrotalus*), de pélicans gris (*Pelecanus rufescens*), de flamants roses (*Phoenicopterus roseus*) et de flamants nains *Phoenicopterus minou*, Le pygargue vocifère (*Haliaeetus vocifer* n'est guère difficile à observer aux bords des fleuves. On trouve aussi le héron goliath (*Ardea goliath*), la spatule blanche (*Platalea leucorodia*) et la spatule d'Afrique (*Platalea alba*), le jacko (*Psittacus erithacus*), le perroquet robuste (*Poicephalus robustus*), le perroquet youyou (*Poicephalus senegalus*) et la perruche à collier (*Psittacula krameri*) ainsi que le touraco géant (*Corythaëola cristata*), le touraco vert (*Touraco pet-sa*), le touraco violet (*Musophaga violacea*) et le touraco gris (*Ci-inifer piscato*).

Le processus de création de l'AMP a démarré, en mai 2003. L'Ile Alcatraz connue aussi sous le nom d'Ile aux oiseaux, est située dans une mer de faible profondeur. Elle a été classée site RAMSAR, en

1992, car elle abrite la plus grande colonie de fous bruns (*Sula leucogaster*) d'Afrique de l'Ouest (3.000 couples). Elle n'a pas de végétation et son plateau sommital est un habitat sec de guano. Ce site constitué de trois îles principales inhabitées, Ile blanche (8,75 ha), Ilot Cabri (0,65 ha), Ile Corail (3,75 ha) et plusieurs autres petits îlots (îlot de la bouteille, île Poulet, île Fousset). Il a été érigé en sanctuaire de faune par la Loi L/92/0354/CTRN du 3 septembre 1992. Les objectifs du classement ont été à l'origine :

- pour l'île blanche : la réadaptation à la vie sauvage de chimpanzés ayant été gardés en captivité ;
- pour l'île corail : le repeuplement naturel par certaines espèces d'oiseaux marins qui y vivaient ;
- pour l'île cabri : la protection des tortues marines.

Ces îlots rocheux latéritiques et ferrallitiques, recouverts de sable fin ou grossier, ont pour principale végétation une forêt à palmier à huile de type humide et comprennent des estuaires et des lagunes. Les îles abritent des oiseaux migrateurs et résidents et des populations de Tortues vertes, Tortue imbriquée pour qui la zone humide côtière est un lieu de reproduction. Des coraux et espèces de poissons rares sont également présents.

Les îles Tristao présentent une mosaïque de paysages naturels (mangrove, prairie de *Sesuvium*, bancs de sable). Elles possèdent une grande diversité d'espèces d'oiseaux d'eau qui utilisent les forêts de mangroves comme zone d'alimentation, de reproduction et de refuge. Près de 224 espèces ont été identifiées lors d'une étude ornithologique réalisée de février à mai 2006, parmi lesquelles 10 espèces de la famille des Ardeidae, 10 espèces de la famille des Scolopacidae, 4 Psittacidae (Perroquet gris (*Psittacus erithacus*), Perroquet youyou (*Poicephalus senegalus*), Perruche à collier (*Psittacula krameri*)... Les mammifères marins, principalement le dauphin et le lamantin fréquentent les eaux autour des îles, de même que des tortues.

Dans cet écosystème côtier, la Guinée a aussi érigé, en 1994, la Réserve naturelle de Kounoukan, ancienne forêt classée de Kamalaya couvrant 5.032 ha. L'objectif, qui était d'arriver à un taux de couverture en Aires Protégées de 8%, en 2010, était déjà parvenue, courant 2006, à une couverture de 17% de son territoire en Aires Protégées constituées de sites RAMSAR, forêts classées, réserves de biosphère, aires protégées transfrontalières, zones de conservation communautaires et réserves naturelles gérées. Dans ce milieu, on retrouve aussi la Réserve de faune de Kounoukan avec siège à Moussaya, Préfecture de Forécariah et le Jardin zoologique de Dubréka, Forêt classée de Kakoulima, avec siège à Dubréka.

- Classement des forêts classées : En raison de leur importance en matière de diversité biologique, le classement des forêts a débuté, depuis 1936, et se poursuit. Le domaine des forêts classées, dans la Région Maritime et Côtière fait 112.068 ha pour 32 forêts dont la plus grande couvre 23.000 ha.
- Sites RAMSAR de l'écosystème main et côtier : La Guinée dispose de 6 sites côtiers RAMSAR qui totalisent 236 ha. Les plus importants sont :
 - Iles Alcatras, Site RAMSAR n° 571, 18/11/92, (1 ha) : Eaux marines peu mouvementées, zones intermédiaires de bancs de sable avec 2 petites îles. La plus grande (Ile Alcatras) est rocheuse, dépourvue de végétation et couverte d'une couche épaisse de guano et offre un habitat de nidification pour la plus grande colonie, 3.000 paires de Sule Leucogaster en Afrique de l'Ouest. La seconde : l'Ile de Naufrage, banc de sable moins élevé qui n'est pas inondée même à haute marée et demeure un refuge pour les sternes. Dans les eaux environnantes, on rencontre les dauphins et de tortues marines.
 - Iles Tristao, Site RAMSAR n° 572, 18/11/92 (85 ha) : Delta du fleuve Kogon, estuaire complexe de forêts étendues de mangroves et de bancs de sables. Le site renferme plusieurs villages où les activités humaines demeurent la pêche artisanale, la culture du riz, l'horticulture à petite échelle. Le site est un site de nidification, aussi pour oiseaux d'hiver. On y rencontre, en outre, hippopotame, dauphins et, de plus en plus souvent, on y regrette des échouages de baleines.
 - Rio Kapatchez, Site RAMSAR n° 573, 18/11/92 (20 ha) : Complexe de forêts de mangrove, bancs de sables et vases avec des marécages d'eau douce pour la nidification d'une grande variété d'oiseaux d'eau (espèces rares), deux espèces de flamingos et un grand nombre d'hirondelles de rivage venues y passer l'hiver. Le site comprend des plaines côtières marécageuses bordées

d'un cordon de digues stabilisé. Une petite île y joue le rôle important de refuge pour des oiseaux migrateurs. Les activités humaines sont la pêche traditionnelle et la culture de subsistance du riz. La culture intensive du riz se fait dans les plaines environnantes.

2.3. Habitat, logement et cadre de vie

Comment et à quels coûts les ménages guinéens sont-ils logés et en particulier, en milieu urbain ? Tels sont les questionnements auxquels les présents paragraphes tentent de répondre pour appréhender leur impact sur le cadre de vie. Cela exige des définitions préalables des notions les plus significatives.

2.3.1. Habitat et logement

a. Définitions : Le logement, en Guinée, est défini comme un lieu d'habitation ordinaire destiné à des fins résidentielles. Ainsi, sont exclus du champ de la statistique les logements destinés à des fins autres que résidentielles. Exemples : les bureaux, les cabinets médicaux, les foyers, les hôtels, les hôpitaux...¹⁹. "L'habitat, quant à lui, n'est pas seulement une habitation, ni un logement, ni une maison, c'est un ensemble plus grand et plus complexe, c'est "le mode d'organisation et de peuplement par l'homme du milieu où il vit" (Petit Robert). Les plus nombreux des éléments qui composent cet ensemble sont bien sûr des logements, mais on peut y ajouter, suivant le cas : les voies qui desservent ces logements, les jardins qui les entourent, les petits équipements collectifs qu'ils entourent, les commerces, les parkings et les places réservées aux piétons, les marchés, les bancs, les terrains de jeux, les fontaines, les ombres des arcades ou des arbres."²⁰ Parmi les équipements collectifs, on peut citer les écoles, les dispensaires, les mosquées, les églises... C'est également "l'ensemble des conditions, des faits relatifs à l'habitation, au logement" (Petit Larousse Compact) dans le processus d'appropriation des lieux (collecte des ordures, alimentation en eau...). La notion d'habitat découle donc de la prise en compte du logement et des éléments du cadre de vie autour d'un groupement de logements, un îlot ou un quartier (voiries, équipements, services publics, espaces de jeux et de loisir...).

La production de l'habitat conduit donc, par une action combinée sur le sol, le logement et l'environnement, à des activités d'aménagement urbain comprenant plusieurs dimensions : aménagement foncier, équipement des parcelles (voirie, réseaux divers), construction de bâtiments, protection contre les risques naturels et préservation des milieux naturels (drainage, assainissement). L'habitat rural pose moins de problème que l'habitat urbain. En effet, en ville les besoins sont urgents et augmentent plus rapidement en valeur absolue et la forte concentration de populations pauvres mal logées, en contact quotidien avec les élites urbaines, est du point de vue politique et social, potentiellement plus explosif. Un effort d'organisation et de gestion est aussi requis : le surpeuplement urbain exige des solutions collectives, qui émanent, le plus souvent, du secteur public. Par contre, en milieu rural, les barrières administratives sont moins nombreuses, les terrains abondent, les matériaux traditionnels de construction sont disponibles et les solutions d'hygiène ont un coût moins élevé et on peut tabler plus sur l'initiative individuelle.

b. Typologie de l'habitat : On pourrait distinguer, au niveau de l'habitat urbain, 4 types d'habitat :

- **Habitat ancien régulier :** Il occupe le centre-ville, en général, et est caractérisé par de fortes densités. Ces zones structurées, durant la période coloniale, sont régulières et immatriculées mais souvent sous-équipées. Elles ont l'avantage d'avoir des tracés de route qui permettent le développement de réseaux, voirie, drainage, eau, assainissement et électricité.
- **Habitat nouveau :** Un important stock de maisons de plus ou moins de bonne qualité se développe, dans les zones périphériques et industrielles des villes. Ces zones, qui n'ont pas fait l'objet d'aménagement urbain ou foncier, ont été souvent morcelées au gré de la volonté de coutumiers. En conséquence, les tracés de route y sont irréguliers et empêchent la déserte par un système de voirie et réseaux divers et des services urbains.

¹⁹ Annuaire Statistique 2017, Janvier 2019 de l'INS, page 333 (Guinée)

²⁰ Manuel d'Urbanisme, Volume. 1, page. 17

- **Habitat groupé résiduel** : Il est constitué de parcelles bornées et enregistrées sur lesquelles sont construits des immeubles de moyen ou haut standing développé par des acteurs publics ou privés.
- **Habitat groupé économique** : Il comprend des cités socioprofessionnelles fortement dégradées. On en rencontre, dans tous les centres urbains.

L'accès au logement constitue un défi pour la grande majorité des guinéens. Dans la capitale même, une part importante des ménages vit, dans des taudis qui sont souvent associés à :

- des habitations surpeuplées, avec un approvisionnement limité en eau potable et électricité ;
- des conditions de vie précaires : les habitants y sont souvent victimes d'expulsion ;
- l'absence de systèmes d'assainissement, d'égouts et d'élimination des déchets solides : ce qui conduit à un environnement local pollué et dégradé.

- c. **Politique de l'habitat** : La politique du MVAT vise la création d'un cadre de vie sain et sécurisé par la promotion d'un habitat répondant aux besoins des ménages en perspective d'un développement économique efficace, écologiquement soutenable et socialement équitable. Elle repose sur les orientations de la "Vision Habitat 2021", reprises par le PNDES 2016-2020 et comprend 4 composantes : (i) le développement de l'espace urbain et la sécurisation du foncier, (ii) la promotion de l'habitat neuf et son financement, (iii) la lutte contre l'habitat précaire et le financement de sa résorption et (iv) la bonne gouvernance du secteur.

Elle a pour objectif de : baisser la proportion des populations vivant dans des bidonvilles de 17,3%, en 2016, à 10%, en 2020, d'accroître le taux d'accès aux logements décentes de 44,5%, en 2016, à 55%, en 2020... et d'actualiser les SDAU de 12 villes.

- d. **Situation du sous-secteur du logement** : Elle est caractérisée essentiellement par :

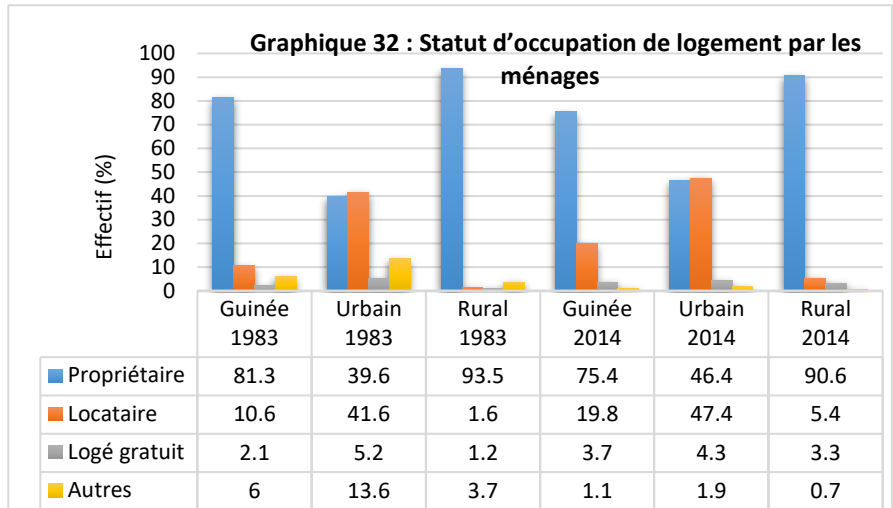
- un marché foncier marqué par une offre faible face à une demande sans cesse croissante liée au taux de croissance qui sont toutes deux mal connues par absence de méthode d'évaluation et de statistique ;
- des besoins de matériaux de construction satisfaits par des produits locaux comme peinture, ciment, bois, sable et gravier de carrières et importations dont les valeurs et volumes sont aussi peu connues ;
- des techniques et modes de construction spécifiques à chaque localité du pays tributaires des savoir-faire ancestraux dont peuvent s'inspirer les concepteurs et constructeurs actuels ;
- une demande solvable réelle très rétrécie par des conditions bancaires draconiennes et des revenus trop faibles (55,2% des revenus sont sous le seuil de pauvreté, en 2012) ;
- des logements construits en majorité par auto-construction non-assistée malgré moult promesses.

- e. **Statuts d'occupation des logements** : En l'espace de trente (30) ans (1983-2014), l'écart entre les taux des propriétaires et des locataires est resté sensiblement les mêmes, en milieu urbain. Ils ont tous deux augmenté, chacun, de 6 points grâce à la diminution des autres postes (taux des logés gratuitement et autres). Le niveau faible des logés gratuitement peut être un signe de la faiblesse du niveau de dépendance, dans le pays. Plus de 41% des ménages vivent dans des logements avec des murs en matériaux durables, plus de 71%, dans des logements avec des toits en matériaux durables et moins de 24%, dans des logements de standing traditionnel.

Tableau 32 : Statut d'occupation de logement par les ménages

Années	RGPH 1983 en %			RGPH 2014 en %			
	Milieux	Guinée	Urbain	Rural	Guinée	Urbain	Rural
Propriétaire		81,3	39,6	93,5	75,4	46,4	90,6
Locataire		10,6	41,6	1,6	19,8	47,4	5,4
Logé gratuit		2,1	5,2	1,2	3,7	4,3	3,3
Autres		6,0	13,6	3,7	1,1	1,9	0,7
Total		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif		776.378	160.719	555.659	1.470.388	503.818	966.570

Ces chiffres sont la preuve que des efforts importants restent à consentir pour relever les conditions d'habitat et de logement des ménages urbains, en Guinée. En 2014, la proportion des ménages urbains d'une seule personne n'est que de 4,8% alors que la taille moyenne des autres ménages varie de 6,1 (Labé) à 9,3 (Kankan) personnes. Ces indicateurs corroborent la proportion des ménages dont la densité d'occupation est supérieure à 3 personnes par chambre (33,6%) et l'indice de promiscuité (2,6%).



On se trouve ainsi dans un cas de "surpopulation"²¹ ou de "surface habitable insuffisante". L'analyse ci-après des services urbains essentiels permettra de juger des conditions de vie et d'habitat des ménages.

f. Evolution du coût des loyers : En l'espace de sept (7) ans (2010-2017), le loyer mensuel moyen a été multiplié environ par 2 alors que les revenus n'ont pas suivi (Cf. tableau 33). Le rapport en 2012, entre le loyer mensuel moyen et le seuil de pauvreté mensuel et en 2014, avec le revenu national mensuel par tête présenté dans le tableau 34, montre à suffisance cette réalité :

Tableau 33 : Loyers mensuels moyens des logements à Conakry (milliers de GNF)

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Maison individuelle	157,3	218,3	240,6	268,3	273,3	283,8	287,2	287,2
Appartement	100,3	144,6	175,2	201,9	203,6	219,1	225,5	241,8
Cour commune	66,7	91,2	103,6	137,2	140,4	149,8	155,0	154,8

à Conakry, il fallait 39% du seuil de pauvreté en 2012 pour louer le logement type "Cour commune";

- dans d'autres centres urbains, ce rapport est de 44% pour le même type de logement ;
- au niveau national, il fallait 34% du revenu national mensuel par tête pour ce type de logement, en 2014.

Tableau 34 : Rapport loyer mensuel sur SPM ou RNM/t

Désignations	Conakry en 2012			Autres urbains		Guinée en 2014		
	Loyer	SPM	L/SPM	SPM	L/SPM	Loyer	RNM/t	L/RNM/t
Maison individuelle	240,6		0,90 %		1,02 %	273,3		0,67 %
Appartement	175,2	268,11	0,65 %	235,45	0,74 %	203,6	409,3	0,50 %
Cour commune	103,6		0,39 %		0,44 %	140,4		0,34 %

Légendes : L = Loyer ; SPM = Seuil de pauvreté mensuel ; RNM/t = Revenu national mensuel/tête

Ce qui veut dire que les ménages vivant en dessous de pauvreté et même celui gagnant le revenu national par tête auront des difficultés pour se loger puisqu'il faut consacrer plus que la quotité cessible (1/3 du revenu) à cette fin. S'il faut consentir ce lourd effort pour louer, il ne sera même pas possible de devenir propriétaire. Or 35,4% des ménages vivent sous ce seuil, en milieu urbain et 55,2%, au niveau national.

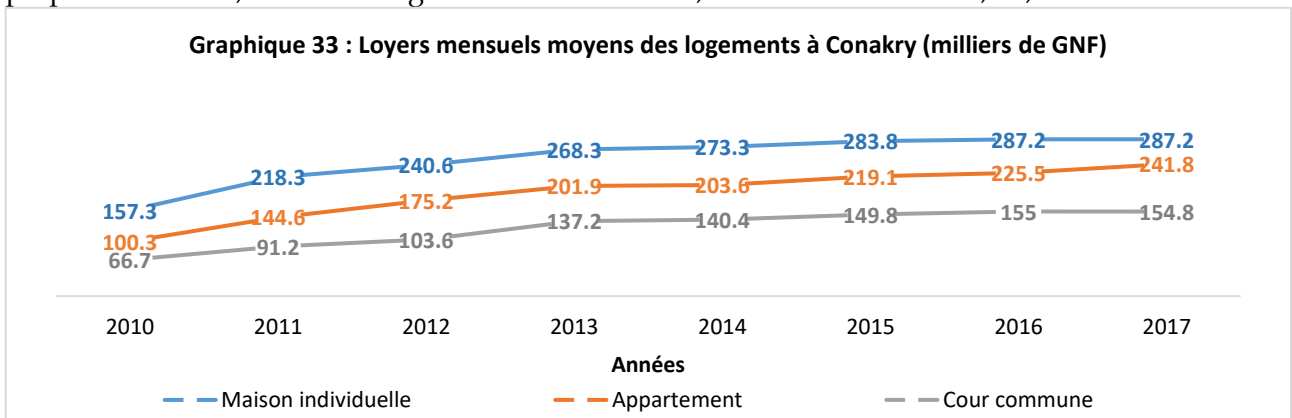


Tableau 35 : Prix moyens à la consommation

²¹ Proportion de ménages comptant 2 personnes ou plus par pièce d'habitation : nouvel indicateur défini dans le cadre de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) élaboré, en avril 2003, par le Guide de l'Observatoire Mondial Urbain de l'ONU-Habitat. Par ailleurs, un logement est considéré comme doté d'une surface habitable suffisante si chaque pièce est partagée par un maximum de deux personnes.

g. Evolution du coût des matériaux : Un élément favorable ici est la stabilité des prix des matériaux de construction (Cf. tableau 35 ci-contre) qui contribue à la baisse des coûts de construction.

de matériaux de construction à Conakry (milliers de GNF)

Désignation	Unités	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ciment local	Unité/sac	66 083	67 354	60 104	57 750	59 271	61 417	62 417
Ciment import	Unité/sac	72 625	75 083	67 542	65 656	66 167	70 667	71 375
Tôle ondulée	Unité	42 177	47 063	46 938	50 292	51 917	51 167	50 542
Sable fin	Mesure	140 833	146 250	155 479	167 771	170 417	173 333	170 833

h. Coûts des logements : Dans cette évaluation, la plupart des matériaux de construction utilisés sont produits localement à l'exception des matériaux de finitions. L'économie guinéenne est largement informelle (environ 96% de la main-d'œuvre guinéenne). Par conséquent, la majorité de la population est exclue du système bancaire traditionnel. La micro-finance joue un rôle important en permettant l'accès au crédit à ceux qui n'y ont pas accès au système bancaire. Cependant, la micro-finance reste peu développée dans le cadre du financement du logement avec un taux de pénétration d'environ 7%.

Tableau 36 : Coûts de construction par m² de bâtiment à usage résidentiel en USD

Type de logement	Extrêmement économique	Très économique	Economique	Standard	Moyen standing	Bon standing	Excellent standing	Luxe
Maison	135	190	245	272	300	353	---	408
Unité RDC	---	346	445	494	543	642	741	988
Unité étage	---	303	390	434	477	564	650	867

Source : DINA Sarl, 2017; Légende RDC = Rez de chaussée

i. Situation du crédit au logement : Les banques, compagnies d'assurance et IMF ne sont pas philanthropes. Elles doivent respecter les injonctions de la BCRG pour une bonne gestion de la monnaie nationale et tout mettre en œuvre pour être rentables au risque de disparaître du réseau bancaire national. La plupart sont aussi des succursales de groupes étrangers qui ont leur code de conduite respectif propre. Les règles prudentielles exigent d'elles des conditions de crédit qui ne sont souvent à la portée voire accessibles aux porteurs de projets : (i) quotité cessible ($\frac{1}{3}$ du revenu), (ii) preuve de revenu, (iii) garanties incontournables (souvent l'hypothèque en cas de crédit immobilier), durée de remboursement peu adaptée à des opérations longues comme le logement...

Tableau 37 : Seuil de pauvreté (en GNF/personne/an)

Libellé	1994/1995	2002/2003	2007	2012
Seuil de pauvreté (en GNF par personne et par an)				
Conakry	264 998	387 692	1 590 894	3 217 305
Autres urbains	214 427	313 706	1 019 809	2 825 438
Population vivant sous du seuil de pauvreté en %				
Urbain	17,5	23,5	30,5	35,4
Guinée	62,5	49,1	53,0	55,2

Tout çà complique l'accès au crédit aux ménages pauvres dont les revenus ne peuvent guère prétendre à un crédit bancaire sans assistance aucune. Le tableau 37 ci-contre récapitule les données liées au seuil de pauvreté en milieu urbain, au fil des années. Le seuil de pauvreté de 2012, à Conakry, équivalent d'un revenu de 268.110 GNF par mois, soit mois de 30 \$US, ne peut accéder à un crédit bancaire avec une quotité cessible de 10 \$US. L'assistance à ce groupe de personnes ne pourrait être bien sûr qu'un logement social qui doit être avant tout un logement décent : un logement économique, certes mais présentant un bon rapport qualité/prix, réalisé dans un environnement urbain bien aménagé et équipé, et accessible au plus grand nombre, **grâce à l'appui de la puissance publique et tout ceci réalisé dans le cadre d'une gestion durable et rationnelle de l'espace et des ressources**, comme le reconnaît le Code de la Construction et de l'Habitation. Il doit, en outre, être durable ; c'est à dire localisé sur un terrain qui ne comporte pas de risque majeur et constitué d'une structure permanente suffisante qui protège ses occupants des conditions climatiques : pluie, chaleur, froid, humidité...²²

Ce qui suppose que tout pays désireux de lancer une opération de logements sociaux doit au préalable : (i) définir la notion en tenant compte de ses réalités socioéconomiques propres, (ii) en déterminer le coût (iii) et se donner les moyens de l'assistance qu'il entend consentir aux pauvres pour avoir accès au produit final ; c'est-à-dire des logements sociaux.

j. Programme d'amélioration de l'habitat précaire : Le parc de logements en Guinée comptait, en 1996 (RGPH₁₉₉₆), 1.063.676 unités pour 1.080.990 ménages. Ces logements comprenaient en moyenne 3,2 pièces pour 7 occupants. Aujourd'hui, le problème de logement se pose en termes de quantité et de qualité et se ressent surtout dans les centres urbains qui, en 2012, abritaient 3.243.243 habitants (soit 30% de la population totale) pour 470.270 ménages. Le problème est encore plus aigu à Conakry, où l'on dénombre 290.000 ménages. Pour répondre aux besoins de logements neufs, il conviendrait de réaliser 419.512 unités en 10 ans, dont 150.000 à Conakry. Les besoins de rénovation sont estimés à

²² Définition établie dans le cadre du suivi des OMD élaboré, en 2003, par le Guide de l'OMU, Observatoire Mondial Urbain d'ONU-HABITAT.

environ 1.000.000 d'habitations à travers le pays. La stratégie définie par la politique nationale de l'habitat "Vision Habitat 2021" pour améliorer l'habitat précaire est l'éradication des taudis et autres habitats insalubres des centres urbains, par la restructuration et la rénovation urbaines, l'équipement ainsi que la régularisation foncière. A cet effet, les défis à court, moyen et long termes sont :

- **Eradiquer les taudis urbains** : Mettre en œuvre de programmes d'équipements dans la perspective de parvenir, en 2 décennies, à des villes sans bidonvilles : (i) programme pilote à Conakry et dans les grandes centres urbains à croissance rapide, (ii) programme national de villes sans bidonvilles. L'objectif était de résorber complètement les taudis à Conakry, d'ici 2021 et de réduire de 50% les quartiers irréguliers des grands centres. Il s'agit concrètement de : (i) rénovation et réhabilitation des zones d'habitation d'anciens quartiers, (ii) restructuration de l'habitat spontané et des taudis, (iii) aménagement de sites de relogement pour les familles à déplacer, (iv) création d'équipements marchands, de décharges contrôlées et de voirie des centres urbains, (v) formation professionnelle des habitants des quartiers irréguliers dans des métiers spécifiques leur procurant les revenus et (vi) développement du micro-crédit à l'intention des populations démunies. C'est un programme très pertinent et très alléchant mais dont l'effectivité est attendue.
- **Améliorer le taux d'accès au logement** : La stratégie du Gouvernement²³ est la satisfaction des besoins en logement décents de tous les Guinéens à travers des partenariats de l'ensemble des opérateurs (État, secteur privé de l'habitat et de l'urbanisme, en particulier) selon des conditions financières adaptées. Les 2 problématiques de l'accès au logement sont l'absence de mécanismes de financement appropriés et le faible accès au logement des ménages pauvres. La réponse réside dans des programmes qui doivent s'articuler autour des axes ci-après :
 - *Opérationnalisation effective du FNHU et la création d'une banque de l'habitat* : Le FNHU, créé, en 2003, devrait permettre à l'État de mener une politique sociale de l'habitat orientée vers la satisfaction de la demande croissante et pressante en logement des pauvres. Il ne joue pas encore le rôle qui lui était dévolu. Les actions à renforcer et/ou entreprendre sont : (i) la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources propres du FNHU tirées des loyers sur le patrimoine bâti de l'État, des recettes du cadastre, des taxes sur le logement, d'une taxe sur les salaires et les employeurs et une subvention annuelle de l'État comme prévues par le Code de la construction et de l'habitation, (ii) la création de trames d'accueil et la conduite d'une étude d'un programme prévisionnel de financement à court et moyen termes de logement social et économique.
 - *Création d'une structure bancaire* qui réponde aux besoins essentiels ci-après :
 - Encadrement de l'autoproduction de l'habitat qui montre un dynamisme reconnu et une efficacité dans la satisfaction des besoins individuels en logement, mais qui renferme des insuffisances au nombre desquelles se singularise la durée longue de mobilisation des économies nécessaires (en dehors des circuits bancaires et financiers formels) et l'importance du temps de travail nécessaire à la réalisation de la construction. Cet encadrement consistera en l'aménagement préalable des espaces consacrés à l'auto-construction, par les pouvoirs publics ou par des promoteurs privés à travers des partenariats publics-privés (PPP). Dans ce partenariat, l'État cèdera le terrain et mettra en place une réglementation comprenant des standards d'architecture, d'urbanisme et de prescriptions techniques.
 - Aide au logement nécessaire à certaines couches de la population défavorisée : soutenir une partie du remboursement d'un logement dit économique mis en vente par un promoteur par des fonds publics.
 - Vulgarisation des techniques de construction des maisons évolutives.
 - Appui à la SONAPI dans la production d'habitations à loyers modérés : L'État, propriétaire ou actionnaire largement majoritaire de la SONAPI, rétrocéderait les logements construits aux demandeurs, sous forme de location-vente avec un loyer permettant de récupérer, le coût du foncier des infrastructures et une proportion non négligeable de la fiscalité.

k. Niveau d'engagement du Gouvernement : Le niveau d'engagement des décideurs a naguère été très faible ou inexistant dans le secteur. Pendant des décennies, ce dernier n'a pas bénéficié de vision, de

²³ Politique Nationale de l'Habitat – Vision Habitat 2021

stratégie claire et de ressources suffisantes. Aujourd'hui, la volonté politique existe et les perspectives et programmation se déclinent comme suit :

- une vision nouvelle déclinée par les autorités pour le secteur ;
- l'habitat social devenu priorité du Gouvernement : le Code de la construction et de l'habitation et les multiples mécanismes de financement et de réalisation d'opérations d'habitat (SONAPI, AGUIFIL, FNHU, FGH, FSF...);
- la Politique Nationale de l'Habitat, Vision Habitat 2021 de 2012 avec, entre autres, ses stratégies de résorption de l'habitat précaire et de bonne gouvernance du secteur de l'habitat ;
- le PNDES, en tant qu'outil d'opérationnalisation de la Vision Guinée 2040 et plan intégrateur de tous les cadres stratégiques et programmatiques de développement pour l'émergence du pays ;
- les projets de construction de plus de 400 logements sociaux, dans les préfectures de Coyah et de Dubreka pour désengorger Conakry et de 20.000 logements sociaux dans la plaine de Kobaya, dans la commune de Ratoma...

Toutes ces orientations sont pertinentes mais nécessitent d'être mieux adaptées au contexte socio-économique du pays. GCI/TAKK recommande, à cette fin, la méthodologie ci-après.

I. "Proposition d'une méthodologie de financement endogène du logement pour les ménages pauvres" :

Il s'agit d'une méthodologie de financement endogène durable de logements de toute catégorie qui passe par l'atteinte des objectifs ci-après : (i) recherche de l'équilibre du marché de logement, (ii) répartition équitable et recouvrement systématique des coûts d'opération et (iii) amélioration de l'accessibilité financière des ménages au logement.

- Bases de la proposition de méthodologie : Cette méthodologie repose sur les éléments ci-après :
 - *Code de la construction et de l'habitation* : L'article 126 définit le logement social comme un logement subventionné par l'Etat, les collectivités locales, établissements publics et privés ou les ONG : logements généralement groupés avec possibilités d'extension et pouvant être réalisés en hauteur pour former des immeubles destinés à abriter plusieurs ménages ;
 - *Partenariat entre parties* basé sur le rôle financier de fond de la fiscalité foncière et immobilière ;²⁴
 - *Volonté des partenaires* à faire jouer la solidarité avec la population à revenu faible et moyen ;
 - *Logement* : Besoin fondamental de l'Homme au même titre que l'alimentation, l'habillement. Il doit être décent, acceptable, économique, social et durable ;
 - *Habitat* : Notion découlant de la prise en compte du logement et des éléments du cadre de vie autour d'un groupement de logements, un îlot ou un quartier (voiries, équipements, services publics, espaces de jeux et loisir), de l'environnement immédiat d'un groupe de logements ;
 - *Marché* : Lieu public, physique ou virtuel d'échanges ou de vente de biens et services où offre et demande se rencontrent pour aboutir à un prix de cession ;
 - *Marché du logement* : Superposition de marchés complexes (foncier, matériaux de construction, équipement, modes de construction, finances, assurance, médecine...);
 - *Demande et offre de logements actuelles sur le marché* : A la demande solvable, doit répondre un logement sûr, sain et à prix abordable, tenant compte des revenus limités et de la part des revenus que les ménages sont disposés à affecter au logement (quotité cessible ou taux d'effort) ; Le logement suppose 2 composantes : offre foncière et offre immobilière (publique ou privée).
 - *Cadre juridique, institutionnel et financier* : Ce sont les cadres des divers sous-secteurs impliqués :
 - Cadre institutionnel : Différents acteurs du secteur de l'habitat et du logement ;
 - Cadre juridique : Corpus juridique du secteur de l'habitat et du logement ;
 - Cadre financier : Règlementation bancaire, des assurances et des IMF ;
 - Cadre fiscal : Code des impôts (surtout volets foncier et immobilier : CFU) ;
 - Cadre des revenus (grille des revenus, SMIG, seuil de pauvreté...);
 - Cadre technique (offre des sociétés concessionnaires) ;
 - Cadre politique (Etat, collectivités locales...).
- Equilibre sur le marché de logement : Un équilibre souvent difficile à réaliser.

²⁴ Source : Projets d'équipement urbain, Lucien GODIN, Banque Mondiale, 1966

- *Causes de déséquilibre du marché* : Coût excessif des différents éléments rentrant dans le coût final d'un logement. Il faudra bien comprendre et tenir compte de la pénurie de logement qui est un manque conjoncturel de logement et de la crise de logement, une absence structurelle (prolongée) face à la demande exprimée.
- *Difficultés d'accès au logement* : Elles proviennent de la qualité de la demande :
 - Demande potentielle : C'est la demande sortie des enquêtes socioéconomiques (estimations) ;
 - Demande exprimée : Demande effectivement déclarée par les demandeurs eux-mêmes ;
 - Demande solvable : Demande tenant compte de la capacité de payer des demandeurs.
- Détermination de l'accessibilité financière : Elle peut suivre les différentes étapes ci-après :
 - *Définition de la demande solvable* : La méthode consiste à répondre successivement à 4 questions :
 - Qui paie quoi ? (imputation des coûts d'opération) ;
 - Qui peut payer quoi ? (pourcentage de ménages en mesure de payer une parcelle, logement...);
 - Comment payer ? (modes de recouvrement : au comptant ou à crédit) ;
 - Comment améliorer l'accessibilité ? (des mesures existent à usage simple ou à combiner).
 - *Détermination des coûts d'opération* : Elle passe par l'imputation des coûts et le choix des modes de recouvrement des coûts :
 - Imputation des coûts à la communauté pour parvenir à ceux à supporter par le bénéficiaire final : elle s'opère selon le principe ci-après : (i) les coûts imputables aux bénéficiaires d'une opération c'est la part d'investissement leur profitant directement (ex : coût de vente de parcelle, coût de construction de logement...) ; (ii) les coûts imputables à la collectivité c'est généralement la part d'investissement dont l'impact ne profite pas aux seuls bénéficiaires directs mais à un groupe élargi. Exemple : coûts des réseaux d'amenée (réseaux hors site desservant également d'autres lotissements, quartiers), infrastructures, formation...
 - Choix des modes de recouvrement des coûts : Il en existe trois spécifiques. Ce choix dépend de la législation et des pratiques en vigueur. Les principes de base du recouvrement des coûts d'investissement d'une opération de production foncière ou immobilière peuvent être :
 - ↔ Infrastructures primaires et équipements non marchands (VRD, école...) dont bénéficie l'ensemble de la collectivité sont pris en charge par l'Etat ou la Commune qui en récupère les coûts par la fiscalité foncière, immobilière ou autre : **Recouvrement par fiscalité** ;
 - ↔ Infrastructures primaires et secondaires d'AEP, électricité, téléphone, gaz... qui profitent aux consommateurs directs sont pris en charge par les Concessionnaires qui les récupèrent sur les factures de leur produits respectifs : **Recouvrement par tarification** ;
 - ↔ Equipements marchands (marché, BFP, stade...) profitant à certains usagers sont pris en charge par la Commune qui les récupère par les tarifs : **Recouvrement par tarification** ;
 - ↔ Réseaux de VRD et autres secondaires et tertiaires qui ne profitent qu'aux habitants du quartier viabilisé ou construit sont imputés dans le prix des parcelles à vendre : **Recouvrement direct**.

- Amélioration de l'accessibilité financière : Les mesures d'amélioration de l'accessibilité sont des :
 - Mesures techniques : réduction des coûts par des solutions techniques moins chères (baisse du niveau de service...);
 - Mesures financières : rallonge de durée, bonification d'intérêt, subvention, péréquation, ...;
 - Mesures sociales : filet social, filet de sauvetage ou filet de repêchage...

Tout cela est théorique : il faut apprécier avec beaucoup d'attention le profit réel que chaque partie tire d'une opération immobilière, avant d'opérer (Cf. illustration ci-dessus).

Nature des Investissements	Modalités d'imputation des coûts			
	Responsables de la prise en charge	Modes de recouvrement		
		Fiscalité	Tarification	Direct
Acquisitions foncières	Bénéficiaires			
Voirie & drainage				
☑ 1 ^{ères} et 2 ^{èmes}	Etat ou Commune			
☑ 3 ^{èmes} et 4 ^{èmes}	Bénéficiaires			
AEP et Electricité				
☑ 1 ^{ères} et 2 ^{èmes}	Concessionnaires			
☑ 3 ^{èmes}	Bénéficiaires			
Equipements				
☑ Non marchands 1 ^{ères} et 2 ^{èmes}	Etat ou Commune			
☑ Non marchands 3 ^{èmes}	Bénéficiaires			
☑ Marchands	Commune			
Frais connexes				
• Etudes et suivi ©	Toutes les parties			
• Honoraires de notaires	Bénéficiaires			
• Taxe d'acquisition foncière	Bénéficiaires			

Legende : © = Répartis au prorata des différentes prises en charge de coûts des travaux de viabilisation

2.3.2. Cadre de vie

Pour évaluer la qualité du cadre de vie, il faut en cerner le concept et bien analyser l'impact des éléments constitutifs.

a. Définition du cadre de vie : Le cadre de vie c'est l'environnement où l'on vit quotidiennement et qui comprend l'espace d'habitation, de travail et le trajet qui les lie, intégrant leur voisinage, ambiance et commodité. Ce n'est pas seulement ce qui est donné à voir à un habitant à l'endroit où il habite ou travaille, mais aussi ce qu'il est possible de faire dans un certain voisinage et qui demande de considérer les différentes aménités disponibles à proximité. On peut aussi dire que c'est l'ensemble des éléments participant de près ou de loin à la vie de tous les jours en prenant en compte les besoins et ressentis de chaque habitant afin d'aborder tous les sujets les préoccupant : sécurité, propreté, comportement, environnement, transport, équipements... On peut encore définir le cadre de vie comme l'ensemble des missions concourant à créer et entretenir l'esthétique urbaine, la qualité du milieu, la fonctionnalité des aménagements et l'adaptation de l'habitat.

Il appelle, en outre, l'intégration des aspects environnementaux dans la promotion de l'habitat qui est devenue une nécessité en raison des contraintes ci-après : (i) prolifération de l'habitat spontané, (ii) risques d'inondation accrus dans les quartiers périphériques, (iii) mauvaise qualité des ouvrages réalisés, (iv) persistance des modes de production impropres par l'utilisation de matériaux nocifs à la santé, (v) non prise en compte dans les programmes d'habitat des effets du changement climatique.

b. Situation générale de l'équipement urbain : Les différentes aménités qui sont analysées ici sont essentiellement les infrastructures urbaines. L'évolution de la densité de population dans les zones clés du pays est corrélée au développement d'activités économiques avancées dans ces régions. L'urbanisation qui en résulte est très généralement non maîtrisée et voit la construction arbitraire de logements ne respectant aucune norme. La multiplication des constructions aggrave les problèmes d'assainissement et d'accès aux infrastructures de base déjà insuffisantes. L'absence de logement décent disponible pour le plus grand nombre, l'auto production, très souvent précaire et ne respectant aucun critère de salubrité, sont la réalité d'un grand nombre d'habitants, à Conakry et dans les villes secondaires : ainsi, des taudis et habitat spontané ont déstructuré 30 à 70% de l'espace et constituent un handicap au développement durable des centres urbains. La croissance urbaine continue de se faire en dehors de toute règle de planification ou d'observation des normes minimales d'urbanisme. L'absence de lotissement empêche l'implantation des réseaux de voirie, d'alimentation en eau, d'assainissement, d'électricité et de réserves d'équipement. Cela limite les possibilités d'investissement et plonge ces zones dans l'exclusion et la marginalisation.

L'appropriation anarchique des terrains engendre de sérieux problèmes environnementaux, de santé et de sécurité : conditions d'hygiène précaires et d'insalubrité générale, risques constants d'inondation, érosion et effondrement d'habitations, perturbation du bon écoulement des eaux pluviales, insuffisance des réseaux d'infrastructures urbaines de base et absence de planification des besoins entraînant difficultés d'accès et pénuries. Si la volonté de planifier le développement urbain n'a jamais manqué et s'est traduite en nombreux Schémas Directeurs, faute de suivi, les orientations prescrites n'ont pas été observées. Les évolutions urbaines ont donc, pour la plupart, eu lieu hors des orientations des schémas : des zones d'habitat ont été transformées en zones industrielles et inversement, des réserves foncières de l'Etat ont été accaparées, empêchant encore plus la mise en œuvre des politiques publiques.

c. Accès durable à l'eau potable : La Vision Guinée 2010 s'était fixé pour objectif un taux d'accès à l'eau potable de 90%, en 2010 (contre 49% en 1999) avec les objectifs spécifiques et interventions retenues, dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, de :

- créer un environnement politique, institutionnel et légal favorable au développement du secteur et poursuivre les réformes devant conduire à une meilleure organisation du secteur, au niveau stratégique et opérationnel ;
- assurer l'accès à une eau potable avec une ration quotidienne : de 50 litres d'eau potable par personne, dans les centres urbains, et de 63 litres d'eau potable par personne, à Conakry, la capitale ;
- utiliser des approches et technologies novatrices et durables pour la gestion et le suivi du secteur ;
- élaborer/mettre en place un programme de renforcement des capacités des principales structures impliquées dans la gestion du secteur ;
- mettre en place un mécanisme efficace de financement du secteur (à travers, entre autres, le développement du Partenariat Public Privé (PPP) et la promotion de la coopération Sud-Sud ;
- approfondir les connaissances sur l'incidence du changement climatique sur les bassins versants et les ressources en eau superficielles et souterraines ;
- poursuivre des programmes de forages.

Tableau 38 : Sources d'eau de boisson

Types de sources	1999	2005	2012	2016
Robinet du ménage	10,3	15,4	32,9	26,0
Robinet du voisin	nd	40,6	31,2	21,1
Eau du robinet DCC	nd	12,0	nd	13,5
Forage	12,0	10,1	15,6	20,6
Fontaine publique	34,0	nd	1,6	3,7
Puits aménagé	0,8	1,1	11,7	10,4
Puits non aménagé	0,9	0,7	6,0	1,4
Eau de surface	nd	nd	0,5	0,1
Autres	nd	nd	0,4	nd
Eau potable	nd	nd	93,1	98,0

Légende : DCC = Dans la cour ou concession

Tous ces objectifs n'ont pas été atteints mais on peut dire qu'en Guinée, l'approvisionnement en eau potable se fait, soit à partir des eaux de surface qui nécessitent un traitement moderne et optimal avant leur acheminement dans les réseaux de distribution, soit à partir des eaux souterraines (forages hydrauliques), qui font appel à un traitement plus simplifié. 98% de la population ont accès à l'eau potable mais il reste à en assurer la qualité, au niveau des forages, fontaines publiques des puits aménagés ou non, à multiplier les points d'eau et à réduire la distance moyenne à parcourir pour accéder à l'eau potable. Le taux de potabilité bactériologique de l'eau tourne autour de 98%, selon, la SEG, qui en 2017, produisait et distribuait l'eau potable dans 26 localités où elle desservait 143.310 abonnés dont près de 110.850 à Conakry, soit environ 77,35%. L'alimentation du reste de la population habitant les quartiers populaires et précaires se fait par le biais de bornes fontaines. L'AEP est le service le plus accessible à l'ensemble de la population, en zone urbaine. Le maintien de cette tendance permettra à la Guinée de réaliser l'ODD 6.1 "Accès universel équitable abordable à l'eau potable", d'ici à 2030.

d. Accès durable aux systèmes d'assainissement de base et de drainage : Cette partie traite des déchets solides et liquides ainsi que du drainage des eaux pluviales, particulièrement en milieu urbain :

- Collecte/traitement des déchets solides : Les données datent de 5 ans mais servent à faire les observations ci-après sur les modes d'évacuation de ces déchets. Ces données, vieilles de 5 ans, cumulent des volumes de déchets ne devant pas être ensemble :

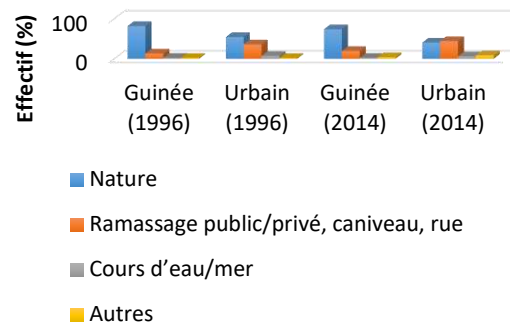
Tableau 39 : Modes d'évacuation des déchets solides

Années Milieux	RGPH 1996		RGPH 2014	
	Guinée	Urbain	Guinée	Urbain
Nature	81,9	54,5	73,9	40,7
Ramassage public/privé, caniveau, rue	13,3	36,0	19,7	44,3
Cours d'eau/mer	2,5	7,3	2,5	6,2
Autres	2,3	2,2	3,9	8,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	1.051.303	306.050	1.470.277	503.804

On ne saurait analyser, ensemble, des déchets jetés, dans les caniveaux et la rue, avec ceux ramassés par des systèmes de collecte modernes. Il faut remarquer l'importance des déchets déversés dans des lieux non adéquats : nature-cours d'eau-rue-mer-caniveau.

Enfin, il convient de signaler la performance réalisée par la réduction de la part d'ordures jetée dans la nature, en milieu urbain (54,5%-40,7%).

Graphique 39 : Modes d'évacuation des déchets solides



- **Evacuation des déchets liquides** : Les mêmes observations sont valables ici, en ce qui concernent la vieillesse des données et leur cumul qui est lié aux eaux usées déversées dans les puits, fosses septiques et caniveaux. Par ailleurs, les déchets liquides, déversés dans la nature, sont plutôt en hausse et sont passés de 43,4% à 64% contrairement à ceux évacués dans les puits, fosses septiques et caniveaux qui ont baissé de 51,2% à 31,1% : ce qui a entraîné un renforcement de l'insalubrité, dans tous les milieux et un impact sur l'environnement.

Tableau 40 : Modes d'évacuation des déchets liquides

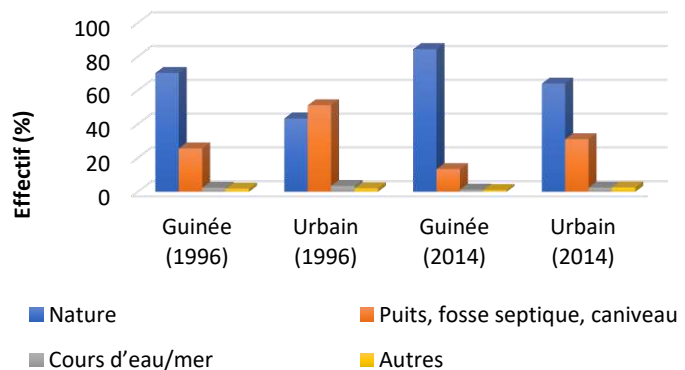
Années	RGPH 1996		RGPH 2014	
	Guinée	Urbain	Guinée	Urbain
Nature	70,3	43,4	84,4	64,0
Puits, fosse septique, caniveau	25,6	51,2	13,4	31,1
Cours d'eau/mer	2,3	3,4	1,2	2,4
Autres	1,8	2,0	1,0	2,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	1.051.303	306.050	1.470.277	503.804

- **Drainage des eaux pluviales** : L'analyse est limitée par la difficulté de connaître le linéaire de la voirie urbaine, en particulier à Conakry. Comme déjà annoncé ci-dessus, c'est à présent qu'un projet d'appui au calcul du linéaire des voies principales est envisagé. Dans certains centres secondaires, la voirie urbaine goudronnée est composée juste de la route nationale qui traverse les localités. La plupart des infrastructures de drainage des eaux pluviales en matériaux durables suivent l'itinéraire des voies goudronnées et leur linéaire ne sont pas non plus bien connu. Le linéaire des caniveaux en terre desservant l'intérieur de certains quartiers urbains n'est pas non plus maîtrisé. Sur le plan qualitatif, le réseau existant de caniveaux n'est pas entretenu et sert dans plusieurs centres urbains de dépotoirs de déchets solides et liquides. Ils sont bouchés et ne facilitent pas le drainage des eaux de pluie pour lesquels ils sont construits et contribuent plutôt à la dégradation de l'environnement.

Face à la situation des infrastructures urbaines décrites ci-dessus, l'objectif du Gouvernement est d'assurer une meilleure évacuation des eaux usées et pluviales afin de réduire les dégâts matériels et humains enregistrés, tous les ans, à Conakry et dans les autres centres urbains. Ainsi les populations des zones ciblées et leurs biens seront protégés des inondations, l'impact des maladies d'origine hydrique sera réduit, et les revenus seront améliorés du fait de la création d'emplois, d'économies en coûts de reconstruction suite aux inondations et de coûts des soins de santé. Les interventions prioritaires envisagées sont :

- élaboration de SDAU des eaux pluviales et eaux usées et définition et application des normes de rejets et d'une réglementation de la gestion des déchets ;

Graphique 40 : Modes d'évacuation de déchets liquides



- extension du réseau d'égouts à Conakry et construction de mini réseaux d'égouts dans les chefs-lieux de région ;
- construction et réhabilitation d'infrastructures semi collectives de traitement des eaux usées au niveau des grands équipements publics et de latrines pour les ménages sous le seuil de pauvreté ;
- renforcement du système de drainage des eaux pluviales par extension, redimensionnement et entretien régulier ;
- institution de réglementation des implantations : recul de tout développement par rapport à la limite des zones d'inondation et interdiction de tout développement sur les versants à forte pente ;
- formation des acteurs publics et privés, des artisans aux techniques et technologies appropriées de construction des ouvrages individuels et à la gestion ; et
- développement d'un vaste programme d'Information-Education-Communication (IEC) en matière d'hygiène pour susciter des changements de comportement.

e. Accès à l'énergie domestique :

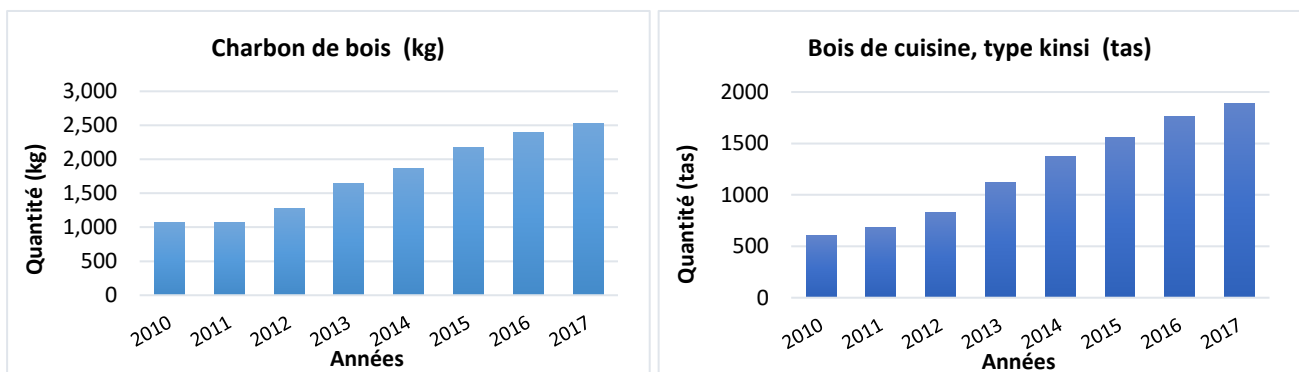
Tableau 41 : Consommation d'énergie domestique

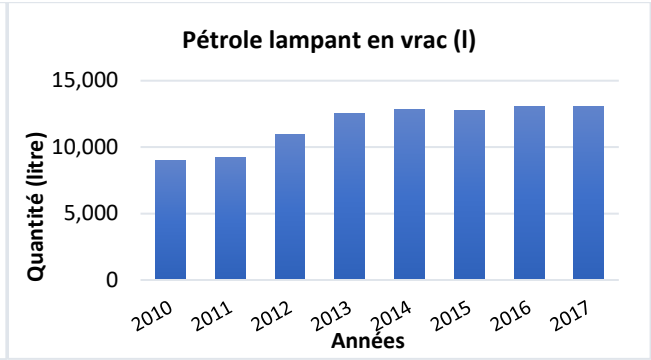
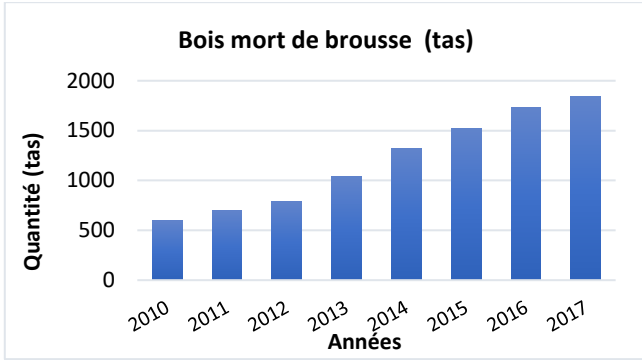
Désignation	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charbon de bois	Kg	1 074	1 064	1 272	1 649	1 863	2 178	2 392	2 534
Bois de cuisine	Tas	604	678	824	1 118	1 369	1 558	1 761	1 889
Bois mort de brousse	Tas	599	698	789	1 038	1 320	1 525	1 727	1 841
Pétrole lampant	Litre	9 000	9 250	10 979	12 521	12 865	12 754	13 042	13 083

Les sources d'énergie utilisées par les ménages guinéens proviennent surtout du bois et du pétrole (Cf. tableau 41 ci-contre), avec comme dominants le pétrole lampant et le charbon de bois dont les volumes consommés augmentent avec des rapports allant, sur la période 2010-2017, de 1,45 à 3,13. La consommation finale classée par secteur montre que c'est les ménages ensemble qui consomment la plus grande part, en moyenne plus de 76% du total. Viennent après, dans l'ordre, les secteurs des transports et de l'industrie. L'électricité ne fait qu'une proportion de la consommation finale (en moyenne moins de 15%), comme l'illustre les données du tableau 42 ci-dessous. Les conséquences de ce rythme de consommation sur les ressources naturelles et l'environnement ne sont pas assez bien connues. On note que quand l'utilisation des biocombustibles reste stable, celle de pétrole croît bon an mal an (+ 5% de croissance par an sur le quinquennat 2010-2014) comme le montre le même tableau.

S'agissant de l'énergie électrique produite par l'EDG, les données disponibles montrent que Conakry, avec seulement le 1/5 de la population nationale et les 2/3 des clients de l'EDG, consomme les 4/5 du volume de tout le milieu urbain (Cf. tableau 43 ci-dessous).

Graphique 41 : Consommation d'énergie domestique





La haute tension entre 33 et 230 kV sert au transport de grandes quantités d'énergie électrique. La très haute tension entre 230 et 800 kV, quant à elle, est utilisée pour le transport de très grandes quantités d'énergie sur les longues distances. Entre 2010 et 2017, seule la haute tension 110 kV a vu son linéaire évoluer (de 87,4%) alors que les autres types sont restés plus ou moins stables.

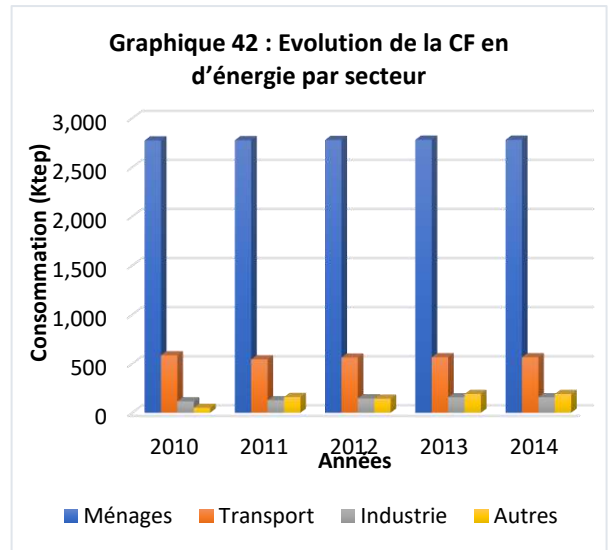
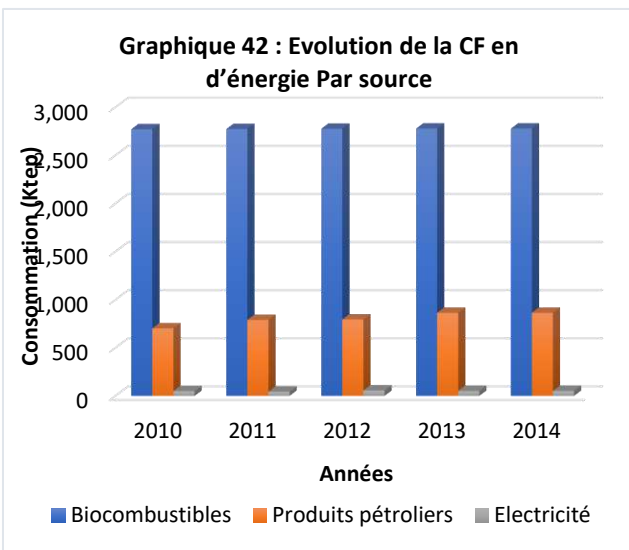
Tableau 42 : Consommation finale d'énergie en Ktep

Années		2010	2011	2012	2013	2014
Par secteur	Ménages	2 773	2 776	2 778	2 780	2 780
	Transport	585	543	561	565	565
	Industrie	116	127	146	158	158
	Autres	50	160	143	191	191
	Total	3 523	3 606	3 628	3 694	3 694
Par source	Biocombustibles	2 771	2 773	2 776	2 778	2 778
	Produits pétroliers	702	789	795	864	864
	Electricité	50	44	57	52	52
	Total	3 523	3 606	3 628	3 694	3 694

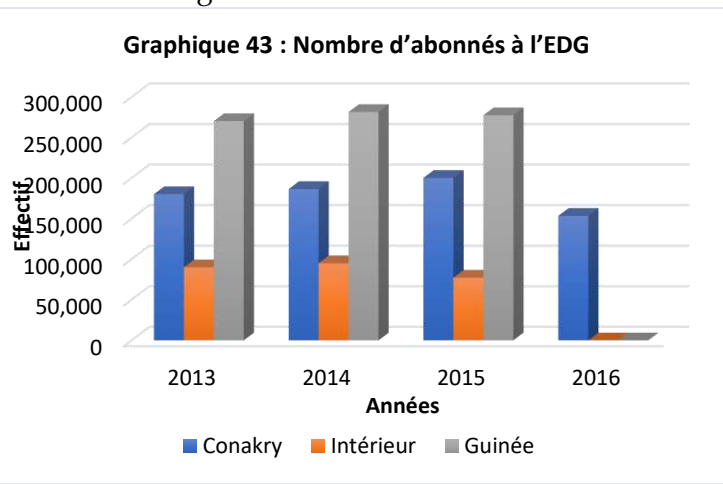
Au-delà de tout ce qui précède, il faut retenir que, malgré les énormes potentialités énergétiques du pays, la proportion des ménages qui s'éclairent avec l'électricité EDG n'est que de 20%, en 2014. Face à cette situation le Gouvernement a prévu d'améliorer l'accès aux services énergétiques par :

Tableau 43 : Nombre d'abonnés à l'EDG

Milieux	2013	2014	2015	2016
Conakry	180 196	186 539	200 304	153 477
Intérieur	90 053	95 013	77 254	nd
Guinée	270 249	281 552	277 558	nd



- l'amélioration de la production, de la distribution et de la gestion de l'électricité en milieu urbain
- la construction, pour chaque commune rurale, d'une unité électrique par le renforcement des capacités du Bureau d'Electrification Rurale Décentralisée ;
- la promotion de l'initiative privée et l'exploration de sources d'énergie complémentaires dans le secteur surtout des énergies propres ou non polluantes.
- La hausse de la satisfaction des besoins énergétiques par l'utilisation de la biomasse et des énergies renouvelables par :



- l'exploitation rationnelle des produits forestiers en responsabilisant les collectivités locales ;
- la poursuite du programme de foyers améliorés et la promotion des énergies renouvelables de substitution (gaz butane, biogaz et solaire) ;
- l'exploration des possibilités complémentaires comme les hydrocarbures à usage domestique en vue de diminuer la pression sur la biomasse...

Tableau 44 : Evolution de la longueur du réseau électrique haute tension en km

Types	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
225 kV	nd	nd	nd	nd	nd	232	232	232
110 kV	325	325	325	325	325	609	609	609
60 kV	82	82	82	82	82	85	85	82
30 kV	346	346	204	346	346	304	304	nd

m. Accès aux transports urbains et mobilité urbaine : Les modes de déplacement utilisés, en milieu urbain, en Guinée, sont : la marche à pieds, le transport par véhicule à 2 ou 3 roues (vélo et moto) ;

- le transport par véhicule à 4 roues et plus ;
- le transport fluvial par bateau ou pirogue et
- le transport ferroviaire. Le tableau 45 donne l'évolution, de 1999 à 2014, du pourcentage de ménages possédant les moyens de transport liés à ces différents modes.

Tableau 45 : Ménages possédant un moyen de transport en %

Moyen de transport	1999	2005	2012	2014
Bicyclette	8,2	14,1	11,2	8,1
Charrette tirée par 1 animal	nd	nd	0,5	0,3
Motocyclette/scooter/moto	9,2	13,9	24,4	25,2
Voiture/camion	10,9	12,1	17,3	16,7
Bateau à moteur	nd	nd	0,3	nd
Pirogue	nd	nd	1,4	0,8

• **Transport routier** : Le réseau routier de la République de Guinée est présenté, ci-avant. A cela s'ajoutent 31 ponts provisoires, 29 ponts en béton et 26 bacs.

- *Entreprises de transport routier* : Le transport routier semble être un secteur prolifique. De 2014 à 2017, il a créé plus d'entreprises que dans tous les autres secteurs, bien avant l'agriculture et l'industrie, comme le montre le tableau 46 ci-contre.
- L'ATT a délivré 32.957 autorisations de transport dont 23.828 pour le transport urbain (72,3%), 9.129 pour le transport interurbain et 62.478 permis de conduire toutes catégories confondues, de 2003 à-2013.

Tableau 46 : Nombre d'entreprises nouvelles créées par secteur d'activité

Secteurs	2014	2015	2016	2017
Transport	54	97	109	206
Agriculture	42	49	111	118
Industrie	53	67	81	96
Pêche	19	45	62	87
Communication	48	49	61	68
Production d'eau	1	0	28	34
Elevage	12	23	27	19
Energie	7	8	19	16
Environnement	1	2	2	0
Total	237	340	500	644

A Conakry, les autorisations de licences de transport voyageurs délivrées sont toujours bien plus élevées en nombre que celles de transport de marchandises. Le rapport, qui était de 46,62 fois en 2013, diminue, au fil des années, pour se fixer à 6,54, en 2017. Les taxis urbains dominent avec une part moyenne de 61% suivis, dans l'ordre, par les taxis interurbains, minibus et bus (Cf. tableau 47 ci-dessus). La SOTRAGUI, qui a débuté ses activités de transport urbain à Conakry, en juillet 2012, a chargé 3.798.887 passagers, à fin décembre, 7.825.549, en 2013, pour le trafic urbain de Conakry et 37.511 pour le trafic interurbain²⁵.

Tableau 47 : Autorisations de licences d'automobile (Conakry)

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Transport marchandises	184	256	116	176	205	308	571	1816
Transport voyageurs	5 387	5 022	5 408	5 284	3 157	3 351	3 734	31 343
– Taxis urbains	3 236	3 000	3 334	3 212	2 115	2 100	2 062	19 059
– Taxis interurbains	1 388	1 083	1 124	948	649	653	863	6 708
– Minibus	730	932	945	1 112	375	580	778	5 452
– Bus	33	7	5	12	18	18	31	124

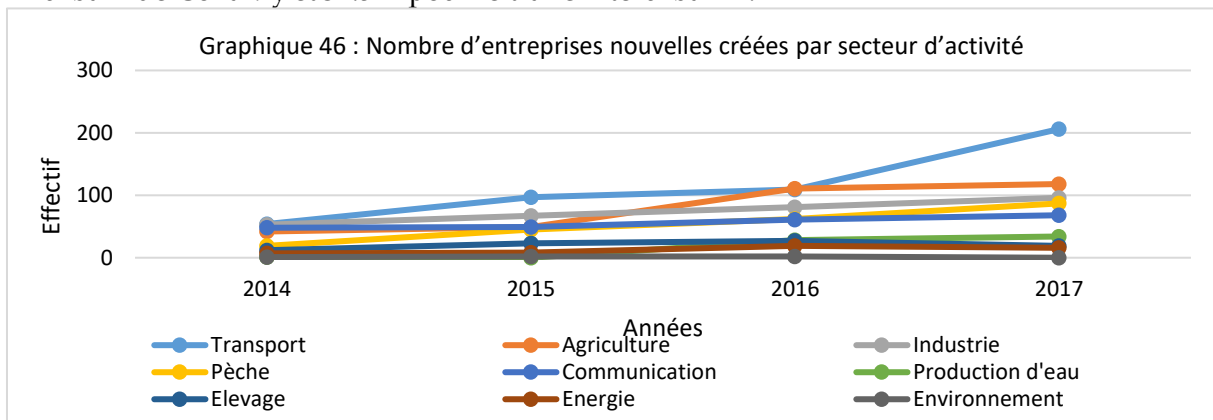


Tableau 48 : Importations de véhicules en nombre

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Véhicule usager	29 458	67 447	40 092	55 523	60 569	60 809	46 960

Dans la même période, les importations de véhicules utilitaires usagers a avoisiné en moyenne 61% : ce qui se comprend, dans la mesure où, ce sont ce genre de véhicules qui sont essentiellement utilisés pour l'activité de transport urbain (Cf. tableau 48). Même au niveau des importations des véhicules de tourisme, c'est les véhicules usagers qui dominent en raison de la faiblesse des revenus. Même de grosses sociétés utilisent désormais ces véhicules étant donné qu'ils sont bon marché.

Tourisme	27 449	63 649	37 042	53 221	58 439	58 086	43 404
Utilitaires	2 009	3 798	3 050	2 302	2 130	2 723	3 556
Véhicule neuf	1236	290	1288	883	1322	1576	822
Tourisme	1 145	230	1 076	625	1 164	1 288	822
Utilitaires	91	60	212	258	158	288	0
Total général	30 694	67 737	41 380	56 406	61 891	62 385	47 782

- *Immatriculations de véhicules* : On note un rythme accéléré qui porte, en l'espace de sept (7) ans, le nombre de 15.933 à 38.394, soit une multiplication par 2,41, à Conakry. C'est-à-dire que la ville a atteint un taux de motorisation de 21‰, soit 21 véhicules pour 1.000 Guinéens. En 2014 déjà, ce taux était de 661 en Amérique du Nord, 569 dans l'UE, 176 en l'Amérique du Sud, 79 en Asie, l'Océanie et le Moyen-Orient et 44 pour 1.000 en Afrique.

On pense souvent à un taux plus élevé quand on circule dans Conakry : cette illusion provient de l'effet conjugué de la petite largeur de plusieurs rues, de la congestion quasi-permanente et de l'utilisation des rues comme parking par plusieurs propriétaires de véhicule. Conakry n'a pas à s'apitoyer de ce retard sur les autres pays, à l'heure de la lutte contre la pollution et du covoiturage : c'est plutôt de la vétusté du parc automobile et des problèmes y liés pour l'environnement et l'homme qui doivent la préoccuper. Malgré ce bas taux de motorisation, les conséquences de la circulation routière urbaine sont nombreuses :

Tableau 49 : Immatriculations des véhicules en circulation dans la ville de Conakry (en nombre)

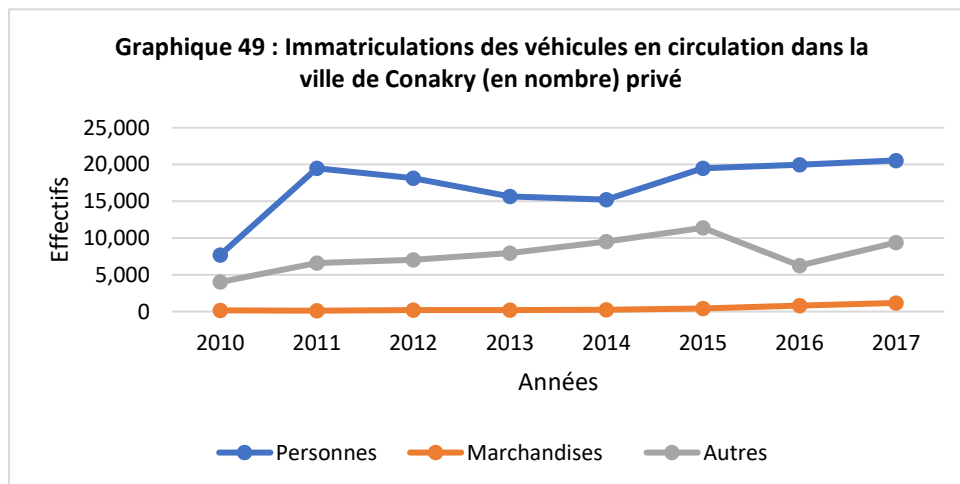
Années		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Transport privé	Personnes	7 708	19 502	18 138	15 653	15 220	19 483	19 982	20 557
	Marchandises	178	122	205	185	234	403	816	1 172
	Autres	4 025	6 583	7 044	7 962	9 534	11 389	6 256	9 410
Total		11 911	26 207	25 387	23 800	24 988	31 275	27 054	31 139
Transport public	Personnes	3 458	5 375	5 583	5 784	5 890	5 477	5 425	5 029
	Marchandises	350	401	359	276	560	487	691	1 182
	Total	3 808	5 776	5 942	6 060	6 450	5 964	6 116	6 211
Instance temporaire	Personnes	74	438	481	167	530	304	239	337
	Marchandises	140	135	105	127	180	178	162	640
	Autres	nd	32	55	69	80	99	113	67
Total		214	605	641	363	790	581	514	1 044
Ensemble		15 933	32 588	31 970	30 223	32 228	37 820	33 684	38 394

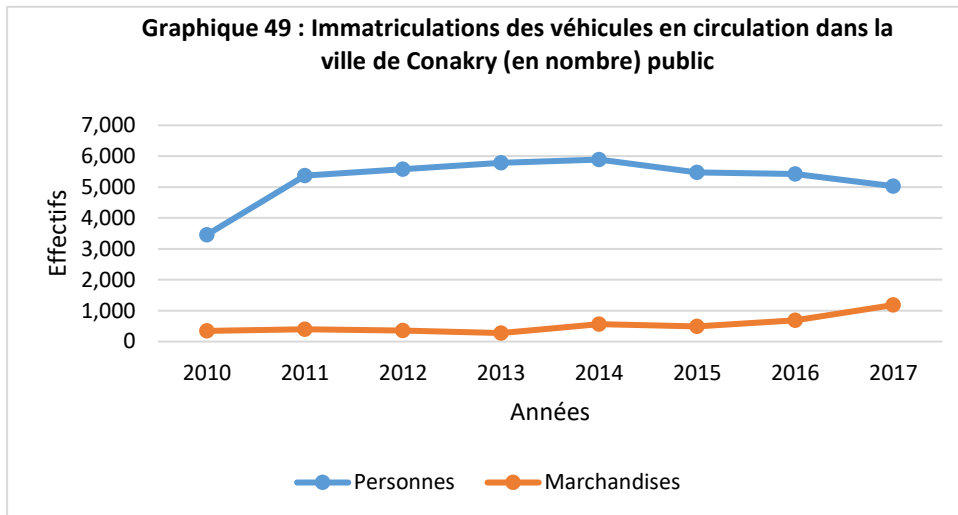
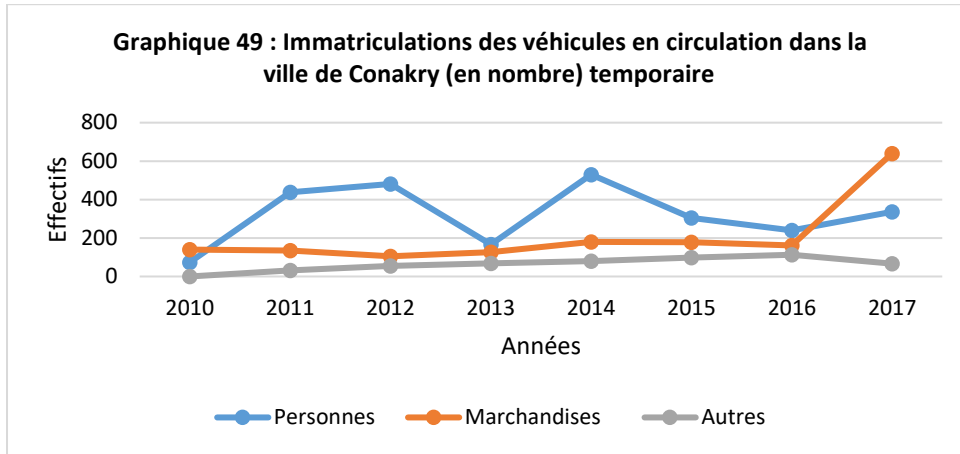
Source Annuaire INS 2017 ; Légende : Autres = Motocyclettes et cyclomoteurs

- *Sécurité de circulation routière* : A Conakry, il a été enregistré de 2003 à 2013 (11 ans), en moyenne par an, 1.365 accidents avec 10 tués, 245 blessés graves, 164 blessés légers... De 2014 à 2017 (4 ans) ces chiffres sont 1.438 accidents avec 100 tués, 240 blessés graves, 195 blessés légers... (Cf. tableau 50). C'est dire que la situation s'est encore aggravée, malgré les dispositions des autorités en charge du sous-secteur.

Tableau 50 : Accidents de la circulation routière à Conakry

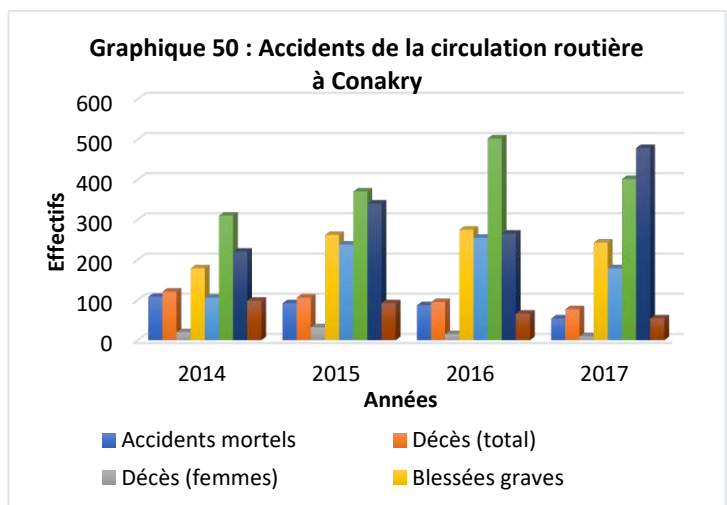
Années	2014	2015	2016	2017	Total	Moyen
Accidents mortels	108	92	87	54	341	85
Décès (total)	121	106	95	77	399	100
Décès (femmes)	20	32	15	10	77	19
Blessés graves	179	262	275	243	959	240
Blessés légers	106	238	255	179	778	195
dégâts matériels lourds	310	370	502	401	1583	396
Dégâts matériels légers	220	340	265	478	1303	326
Déférés	98	92	66	54	310	78
Total	1162	1532	1560	1496	5750	1438





Au niveau national, il a été enregistré, sur la période 2010-2017, les dégâts sont, en moyenne, 3.619 accidents par an avec une augmentation de 11,5%, par an. Cet accroissement est dû surtout au manque de structure de visite technique automobile, à l'insuffisance de campagnes de sensibilisation et d'information des usagers de la route, à l'insuffisance du contrôle routier et à l'insuffisance de la mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire relatif aux transports routiers. La sécurité routière est, en effet, un problème majeur, mal mesuré par les statistiques disponibles. La relance encore à un stade initial de la visite technique automobile, l'insuffisance de la formation des conducteurs et le manque d'accompagnement des opérateurs privés, figurent parmi les causes principales de cette situation.

- *Contraintes du sous-secteur* : Le sous-secteur, sur le plan institutionnel, est faiblement structuré et organisé avec des entreprises qui relèvent dans leur grande majorité de "l'informel", ont une faible rentabilité, une opacité du marché du fret et la prévalence chronique de pratiques anti-concurrence et déloyales. Les 2 syndicats patronaux [Union Nationale des Transporteurs Routiers de Guinée (UNTRG) et Fédération Syndicale Professionnelle Nationale des Transports et de la Mécanique Générale (FSPNTMG)] existant avant la création récente de la Faïtière Patronale des Transports Routiers, étaient très souvent rivaux : ce qui gênait considérablement la concertation de la profession avec le Ministère de tutelle. Le contrôle de la charge à l'essieu est mal assuré et



ne traite pas les causes du problème mais ses symptômes, et la surcharge des véhicules de transport de marchandises contribue fortement à la dégradation du réseau.

- **Transport ferroviaire** : Un réseau ferré de 1.047 km comprenant 4 lignes principales, dont 2 ouvertes au trafic, surtout exploité par les sociétés minières pour le transport de leurs productions. Un tronçon de 30 km

Tableau 51 : Trafic ferroviaire dans la ville de Conakry

Années	2012	2013	2014	2015
Locomotives (nombre)	2	9	5	5
Voitures (nombre)	10	22	22	22
Passagers transportés (nombre)	1 626 283	1 476 934	1 218 444	1 522 522
Recettes perçues (millions GNF)	3 316,1	3 019,0	2 499,2	3 304,7

desservi par le "Conakry Express", assure un service urbain à Conakry, à travers la SNCFG (Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée), avec son parc composé de 5 locomotives et 19 voitures voyageurs. De juillet au 31 décembre 2010, il a transporté 486.773 passagers. Ce trafic s'est porté à 1.917.085 passagers (2011), 1.626.283 (2012) et 1.476.934 (2013), avant d'être interrompu, pendant plus d'une décennie. A la récente reprise, il n'a atteint que 362.000 passagers, en 2018.

Ce réseau figure parmi les priorités actuelles du Gouvernement dans le cadre de l'interconnexion des réseaux ferroviaires de la CEDEAO. Un ambitieux programme de son développement a été élaboré avec les compagnies minières, pour construire et exploiter en commun de nouvelles infrastructures ferroviaires et portuaires.

- **Mobilité à Conakry** : La circulation urbaine à Conakry est structurée par la situation de la ville sur une péninsule très étroite. La voirie urbaine est en mauvais état et les carrefours/échangeurs n'ont pas toujours été conçus de façon harmonisée pour optimiser les flux de véhicules les traversant. Il paraît déjà généralement "admis" de compter quotidiennement environ 4 heures de transport pour se rendre et repartir de son lieu de travail.

L'organisation urbaine de Conakry cumule de plus nombre de contraintes structurelles qui conduisent au blocage quasi-permanent de la circulation urbaine. Les infrastructures portuaires, localisées à l'extrémité de la presqu'île, drainent et génèrent l'essentiel des transports de marchandises du pays. C'est aussi, dans cette zone, que se situent beaucoup d'activités économiques, ce qui enclave les centres de décision politique et administrative du pays.

La question de la mobilité à Conakry doit donc être traitée dans le cadre bien plus large de l'aménagement et de l'organisation spatiale de la capitale et du territoire national, dans leur ensemble, et doit intégrer les aspects fonciers et ceux de transport.

- Un Plan de Déplacements Urbains (PDU), fini, en janvier 2019, définit un plan d'investissement pour la mise en œuvre d'un système de transports en commun de grande capacité reposant sur l'aménagement des lignes ferroviaires traversant la ville et la création d'un réseau de bus rapides circulant en site propre (Bus Rapid Transit ou BRT). Les conclusions du PDU ont été approuvées par le Gouvernement et le CIAT, en juillet 2019.
- L'exploitation des autobus urbains a été confiée en 2018 à la société turque ALBAYRAK suite au don par le gouvernement turc de 50 véhicules à la Guinée pour assurer ces services. Elle exploite 2 lignes et transporte actuellement 25.000 passagers par jour. Mais ce nombre de bus reste très insuffisant et l'organisation et la coordination de l'ensemble des modes de transport en commun de la ville (taxis et minibus) afin de favoriser les modes qui utilisent des bus de grande capacité, n'est pas assurée.
- La gestion de la circulation urbaine et des transports en commun, est actuellement sous la responsabilité du Ministère des Transports, mais le PDU a recommandé la création d'une Autorité Organisatrice des Transports Urbains pour Conakry (AOTU) sur le modèle de celles qui existe dans d'autres capitales africaines.

Tableau 52 : Taux de scolarisation au secondaire

Années	2011 /2012	2012 /2013	2013 /2014	2014 /2015	2015 /2016	2016 /2017
Boké	69,6	32,1	32,3	29,8	30,5	30,2
Conakry	157,1	81,0	80,8	73,2	77,3	72,6
Faranah	49,6	24,1	24,3	22,1	24,2	25,8
Kankan	46,9	22,2	22,7	21,4	21,8	22,2
Kindia	71,7	37,7	40,2	39,5	41,4	43,5
Labé	41,3	21,8	22,0	20,7	20,9	20,1

n. Accès à l'éducation : Des efforts louables sont consentis, dans le domaine de l'éducation tous types confondus (public, privé, communautaire et franco-arabe) mais les résultats sont mitigés et appellent des investissements complémentaires dans le secteur, à tous les degrés d'enseignement.

Mamou	48,2	23,4	23,5	23,5	21,8	22,3
N'Zérékoré	66,3	33,4	33,8	29,9	33,4	33,4
Guinée	38,2	38,5	39,0	36,1	37,9	37,5

- **Taux brut de scolarisation** : Ce taux, dans le primaire, qui était en moyenne d'environ 75% dans la période 2001-2007 s'est accru à 94% en 2008-2014 alors que certains pays de la CEDEAO (Bénin, Cap-Vert, Ghana, Sierra Léone, Togo...) avaient déjà atteint 100%. Il est dans le secondaire, en moyenne, à moins de 38%, en Guinée. et avoisinait 73%, à Conakry, en 2016-2017.

En Afrique Subsaharienne, ce taux est supérieur à 80%. Les principales raisons des difficultés d'accès à l'éducation sont l'augmentation de la population jeune, les conflits armés dans certains pays voisins, les difficultés d'accès à l'eau, à l'électricité et aux manuels scolaires, la pauvreté... Les filles sont plus susceptibles que les garçons de ne jamais aller à l'école. Cela y entraîne un analphabétisme important : chez les jeunes de 15 à 24 ans : 27,1 millions de femmes analphabètes et 20.3 millions d'hommes analphabètes, en 2018.

- **Variables significatives de l'enseignement** : Les ratios d'élèves par classe et par enseignant sont aussi faibles en Afrique. En Guinée, ils élevés en tous degrés d'enseignement et révèlent des défis et enjeux complexes (Cf. tableau 53 ci-contre) :
 - niveaux d'investissement encore insuffisants ;
 - effectifs intenable pour l'enseignant porteurs d'une formation peu efficiente.

Les normes en la matière sont les suivantes :

- Effectif minimum/maximum d'élèves/classe :
 - Minimum : 20-25 élèves par salle de classe : toute classe en-dessous doit être combinée avec une autre dans la même situation pour un enseignement multigrade ;
 - Maximum : 50 élèves/classe, pour obtenir un ratio moyen d'élèves par enseignant entre 40 et 50 : toute classe au-dessus de la norme maximum doit être dédoublée.

- **Taux de réussite** : Ils sont faibles dans l'ensemble : au BAC comme au BEPC, ils se situent entre 33% et 35%, au niveau national et est encore plus faible s'agissant des filles entre 26% et 29%. Ils sont plus élevés, au niveau de l'entrée en 7^{ème} : 50,6%, au niveau national et 48,6% pour les filles. Mais depuis l'année scolaire 2014-2015, les filles font des taux plus élevés que le taux national (Cf. tableau 54 ci-contre. Les taux d'achèvement respectifs sont, en moyenne, 66,8% au CM2 mais catastrophique au collège (21,6% soit moins du 1/3) : ce qui montrent un taux de déperdition élevé du primaire au secondaire.

Tableau 53 : Principales variables dans l'enseignement

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Enseignement préscolaire								
<i>Nombre d'enfants/classe</i>								
Total	55,7	71,9	70,9	64,4	63,9	48,5	57,0	65,0
Public	13,8	68,5	32,9	34,6	37,7	19,0	28,1	37,0
Communautaire	59,6	60,7	67,2	57,7	64,5	50,7	56,4	60,0
Privé et Franco-arabe	54,8	73,2	60,6	65,7	64,0	48,5	60,4	66,0
<i>Nombre d'enfants/maitre</i>								
Total	40,0	71,9	43,2	47,6	50,4	35,8	42,7	42,0
Public	10,0	68,5	22,8	22,2	19,5	10,3	15,3	19,0
Communautaire	61,0	60,7	63,3	62,3	70,3	55,3	53,9	53,0
Privé et Franco arabe	55,0	73,2	41,1	46,1	48,2	34,8	41,6	41,0
Enseignement primaire								
Ratio élèves/classe	43,1	44,2	44,7	45,6	44,5	41,7	43,1	45,1
Ratio élèves/maitre	42,2	44,1	43,6	44,2	45,6	46,3	47,1	nd
Enseignement secondaire (collège + lycée)								
Ratio élèves/classe	65,5	67,5	60,8	59,8	59,1	52,5	52,7	50,9
Ratio élèves/maitre	33,7	34,1	32,0	31,9	31,9	24,8	25,2	23,0

Tableau 54 : Taux de réussite dans l'enseignement

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Admis à l'entrée en 7^e année							
Ensemble	32,5	40,3	59,3	43,5	54,7	69,0	54,7
Filles	26,0	35,0	56,0	37,0	60,0	66,0	60,1
Admis au BEPC							
Ensemble	21,2	24,1	43,2	31,9	35,7	53,1	36,7
Filles	15,0	18,0	36,0	25,0	46,0	nd	34,5
Admis au BACCALAUREAT							
Ensemble	21,3	33,3	38,5	34,2	39,9	nd	nd
Filles	11,0	25,0	33,0	29,0	36,0	nd	nd
Taux d'achèvement							
CM2	66,8	66,5	66,6	67,4	69,3	69,7	61,2
Collège	---	29,0	28,0	15,7	21,3	22,3	13,4

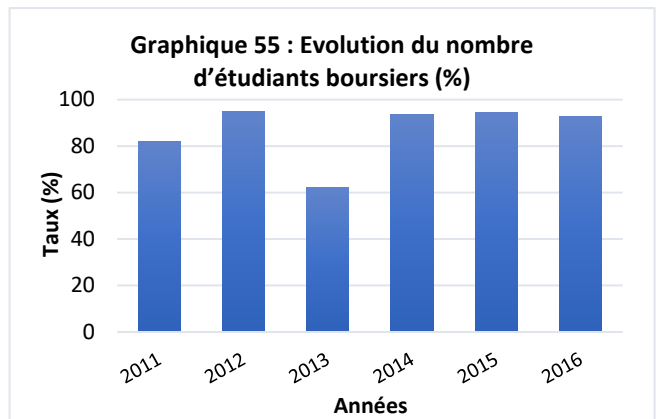
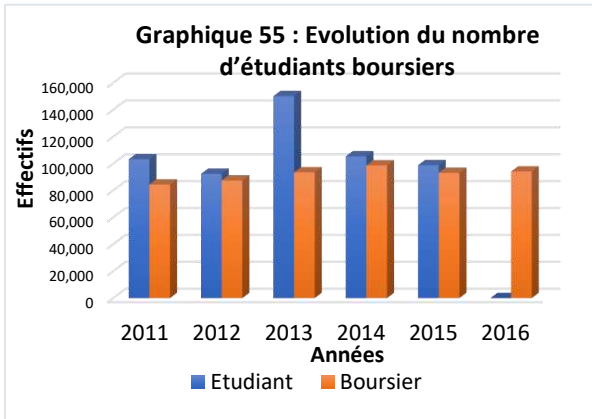
- **Enseignement supérieur** : Les données disponibles (Cf. tableau 55 ci-contre) montrent l'effort sublime consenti par l'Etat qui alloue, bon an mal an, en moyenne, des bourses au moins 86,6% des étudiants inscrits : rares sont les pays qui affichent des performances semblables dans ce domaine. Cependant, ces données expriment

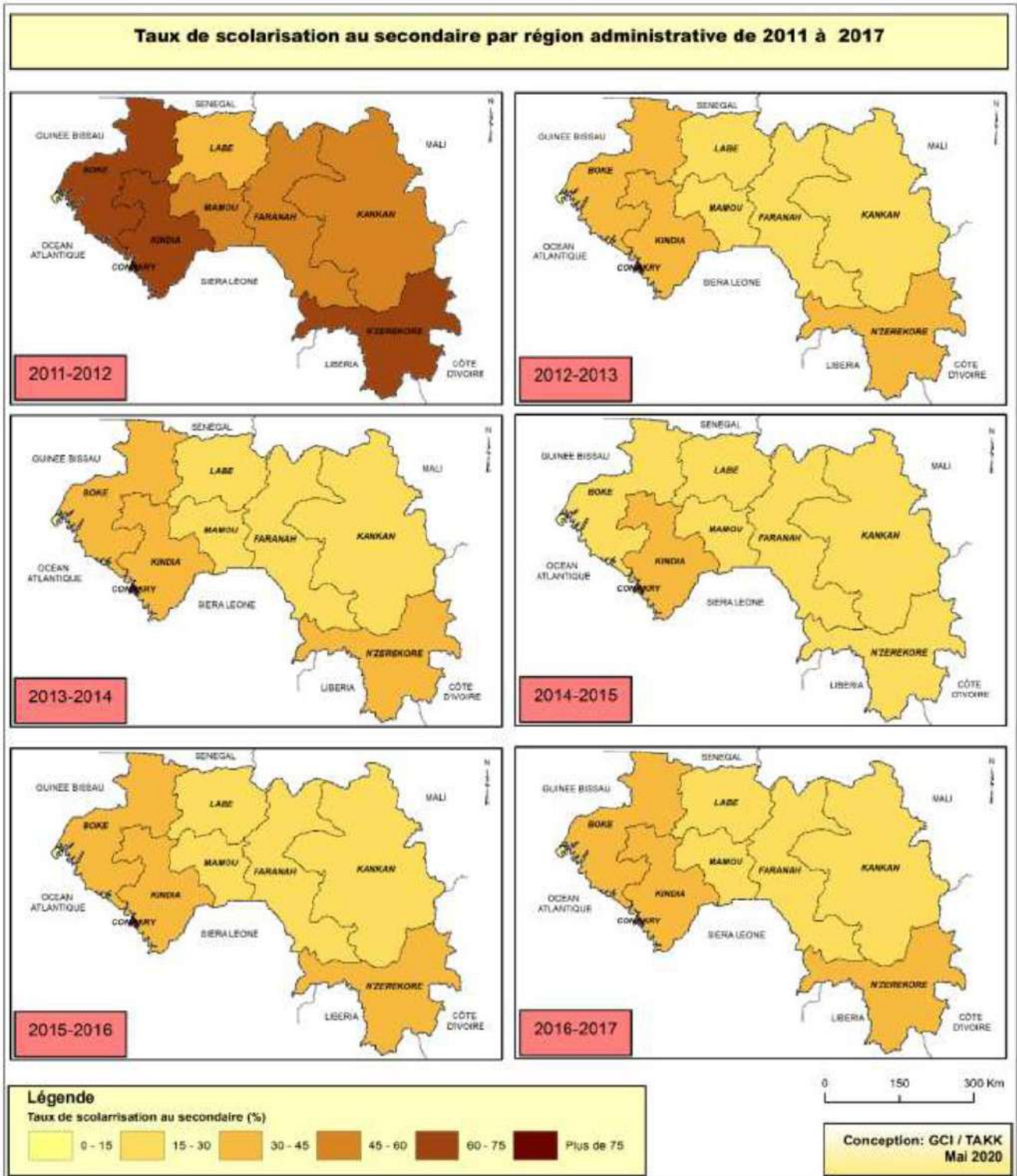
Tableau 55 : Evolution du taux d'étudiants boursiers

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Etudiant	103 192	92 377	150 122	105 350	98 810	101 439
Boursier	84 384	87 444	93 460	98 605	93 131	94 125
Taux (%)	81,8	94,7	62,3	93,6	94,3	92,8
% I/C	1,1	0,5	0,3	0,4	nd	nd

Légende : % I/C = Rapport Intérieur sur Conakry

que seulement 28% des jeunes de 15 à 34 ans sont étudiants en Guinée. En 2012-2013, la Guinée comptait 56 Institution d'Enseignement Supérieur (IES) dont un seul établissement de formation dans le secteur du développement urbain, l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme (ISAU) dont l'effectif d'étudiants inscrits est d'environ 500.





Source : Fond cartographique : <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/8a/Un-guinea.png>

Données : Annuaire Statistique de la Guinée, janvier 2019

- o. Accès à la santé : Les données statistiques de l'INS dressent la situation du secteur de la santé, en termes de : (i) structures, (ii) prix de quelques denrées, (iii) budget et (iv) évaluation des services.
- **Infrastructures sanitaires** : Le tableau 57 ci-dessous donne la situation des infrastructures sanitaires publiques et privées tant médico techniques que pharmaceutique. On note l'évolution soutenue des infrastructures et, en moyenne, en 2014 : (i) par commune, plus d'un poste de santé, un centre de santé, mais un déficit de centre médical, (ii) 26 hôpitaux préfectoraux pour 33 préfectures, (iii) 1 hôpital régional par région et (iv) 2 hôpitaux nationaux. A cela s'ajoutent plus de 300 formations sanitaires, une dizaine de laboratoires privés, 323 officines et points de vente pharmaceutiques Mais ces structures ne suffisent pour 10,6 millions, d'habitants.

- **Accès aux médicaments** : A défaut d'une gamme complète de coûts de santé, l'analyse se limite aux prix de produits pharmaceutiques qui interviennent souvent dans la santé du patient comme la chloroquine, le paracétamol, l'ampicilline... En l'espace de sept (7), si le prix du paracétamol est resté pratiquement stable, celui de la chloroquine a été multiplié par au moins 3 et celui de l'ampicilline a augmenté de 21%. Les prix de ces produits impactent aussi la pauvreté avec la faiblesse des revenus, dans le pays.

Tableau 56 : Prix moyens de quelques produits non alimentaires à Conakry

Désignations	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Chloroquine (20c)	Flacon	5 302	5 375	6 165	8 927	11 654	13 031	14 633	16 219
Ampicilline 500	Plaquette	16 552	17 708	18 681	18 667	19 204	20 667	20 250	20 000
Paracétamol		4 300	4 300	4 308	4 375	4 375	4 375	4 375	4 375
Savon lessive 72%	GNP/Unité	1127	nd	1770	1 770	1770	1770	1 770	1 770
Savon de toilette		1 875	2 125	2 323	2 341	2 404	2 450	2 450	2 450
Brosse à dent		910	910	910	1 014	1 098	1 160	1 160	1 160
Pâte dentifrice		2 055	2 055	2055	2 305	2 358	2 385	2 385	

- **Résultats de l'évaluation 2017** : Réalisée à l'aide de la méthode SARA (Service Availability and Readiness Assessment) sur l'ensemble des établissements de santé par l'INS avec l'assistance technique de l'OMS, elle note un retard significatif en matière de disponibilité et de capacité potentielle des services de santé. La densité des établissements de soins est estimée à 1,96 établissement de santé pour 10.000 habitants contre une norme OMS de 2 pour 10.000 habitants.

La densité moyenne des lits d'hospitalisation est de 10 lits pour 10.000 habitants contre une norme de 25 lits pour 10.000 habitants. Les lits pour les femmes enceintes sont à la norme soit 10 lits pour 1.000 femmes enceintes avec des déficits constatés à Kankan et Boké : tableau 58 ci-après.

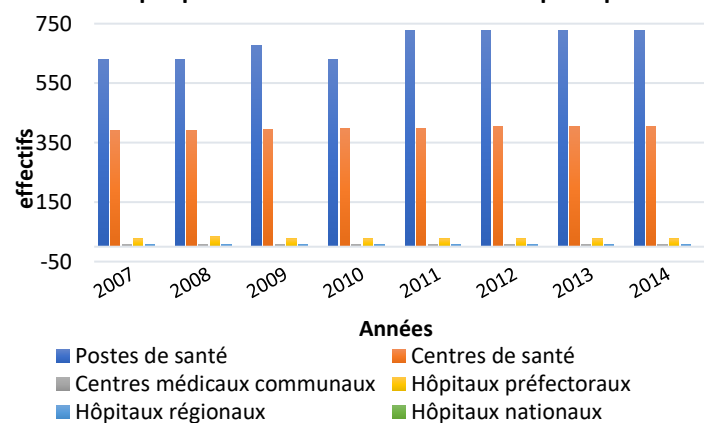
Sur la base de ces données, la Guinée affiche un indice de disponibilité de l'infrastructure des services de santé égal à 80%. Par ailleurs, le nombre de professionnels de santé de base pour 10.000 habitants est égal à 10 contre une norme OMS de 23 pour 10.000 habitants. Les résultats ont montré que les services sont moins utilisés par la population : on enregistre moins d'une consultation par personne dans les services de santé alors que la norme est 5 consultations par an. L'indice national de disponibilité des services de santé est de 43,3%, avec 51% à Kindia et Conakry, 35,8% à Boké, 38,8% à Kankan et 39,3% à Faranah.

La capacité opérationnelle des services, mesurée sur la base de la disponibilité des éléments traceurs, donne 45%, en général. Par contre, les capacités de diagnostic et la disponibilité des médicaments essentiels ont les plus faibles scores moyens soit respectivement 35% et 14%.

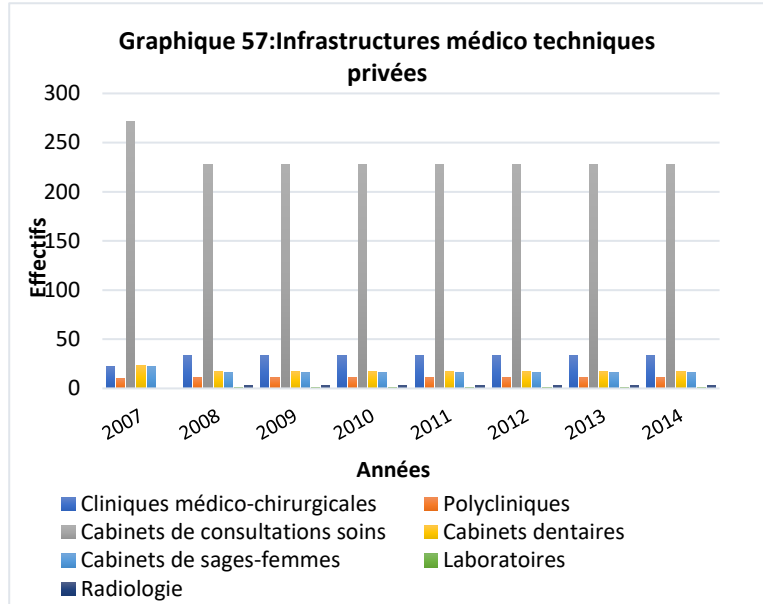
Tableau 57 : Infrastructures sanitaires publiques et privées

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Infrastructures sanitaires publiques								
Postes de santé	628	628	676	628	726	726	726	726
Centres de santé	390	390	395	396	397	404	404	404
Centres médicaux communaux	9	8	8	8	8	8	8	8
Hôpitaux préfectoraux	26	33	26	26	26	26	26	26
Hôpitaux régionaux	7	7	7	7	7	7	7	7
Hôpitaux nationaux	2	2	2	2	2	2	2	2
Infrastructures médico techniques privées								
Cliniques médico-chirurgicales	22	33	33	33	33	33	33	33
Polycliniques	10	11	11	11	11	11	11	11
Cabinets de consultations soins	271	228	228	228	228	228	228	228
Cabinets dentaires	23	17	17	17	17	17	17	17
Cabinets de sages-femmes	22	16	16	16	16	16	16	16
Laboratoires	nd	1	1	1	1	1	1	1
Radiologie	nd	3	3	3	3	3	3	3
Infrastructures pharmaceutiques privées								
Officines	263	284	289	289	289	284	284	284
Points de vente	40	39	39	39	39	39	39	39
Laboratoires d'analyses biomédicales	9	5	5	5	5	5	5	5
Agences de promotion médicale	16	16	16	16	16	16	16	16
Sociétés grossistes répartiteurs	26	25	25	25	25	25	25	25

Graphique 57: Infrastructures sanitaires publiques



Moins de 50% des services dispose les éléments d'aménagement et de confort indispensables. 40% des établissements sanitaires offrent des services de vaccination de l'enfant, 64% offrent des services de planification familiale, 68% offrent des services de soins prénatals, 71% offrent des services de soins préventifs et curatifs pour les enfants de moins de 5 ans, 78% offrent des services liés aux soins obstétricaux de base et des services de santé de l'adolescent. D'autres faiblesses sont constatées dans la capacité des services de diagnostic et traitement du paludisme, tuberculose, soins et appui au VIH/Sida, cancer de col de l'utérus...



Les indicateurs du tableau 58 ci-contre montrent que la Guinée est bien loin de certaines des normes et qu'il reste beaucoup d'effort à consentir dans ce domaine.

Tableau 58 : Indicateurs d'équipements sanitaires de la Guinée

Dénominations	Normes OMS	Indices
Densité des établissements de soins	2 pour 10.000 habitants	19,6
Nombre de professionnels de santé de base	23 pour 10.000 habitants	10
Densité moyenne des lits d'hospitalisation	25 pour 10.000 habitants	10
Nombre de lits pour les femmes enceintes	10 pour 1.000 femmes enceintes	10

- **Investissements publics** : En 2017, l'Etat a dépensé plus de 590 milliards de GNF, soit près 63 millions de \$US, dans le secteur de santé (Cf. tableau 59 ci-contre) dont 76% pour les traitements et salaires ainsi que les biens et services contre 17,3% seulement pour l'investissement réel avec un écart de près de 10% entre les montants budgétisés et ceux effectivement payés. Cet effort fait un investissement de 51068,53 GNF par an par habitant, soit 5,4 \$US, et moins 1 \$US, d'investissement réel. Cet indice est faible par rapport au niveau africain.

Tableau 59 : Budget 2017 par titre en milliards de GNF (Ministère de la Santé)

Eléments	Crédit	Engagé	Ordonnancé	Vu bon à payer	Payé	Exécution	Engagé	Ordonnancé	Payé	Arriérés
Titre 2 Traitement et Salaires	200,9	198,9	204,1	198,9	198,9	99%	99%	103%	100%	100%
Titre 3 Biens et Services	256,5	254,0	173,5	252,3	249,6	97%	99%	68%	98%	99%
Titre 4 Subventions et Transferts	79,6	39,6	39,7	39,7	39,2	49%	50%	100%	99%	100%
Titre 5 Investissement du BND	224,0	142,9	99,1	102,3	102,3	46%	64%	69%	72%	72%
Total	761,1	635,4	516,5	593,3	590,1	78%	83%	81%	93%	93%

Source : Annuaire Statistique de la Santé 2017

- p. **Accès au téléphone** : En 2011, plus de 15.000 étaient abonnés au téléphone fixe (1,4 poste pour 1.000 habitants). Mais dès 2012, le téléphone fixe a laissé place au téléphone cellulaire, qui a atteint, en 2017, pratiquement un téléphone par habitant (98%) et a envahi tous les centres urbains et périurbains du pays : 743 en tout soit plus les chefs-lieux de préfectures, sous-préfectures, communes rurales et autres, en 2016. La Guinée compte, aujourd'hui 4 opérateurs de téléphonie mobile avec un chiffre d'affaires de plus de 500 milliards de GNF.

Tableau 60 : Abonnés aux réseaux de télécommunications

Années	Indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Abonnés au réseau fixe	Milliers	15	0	0	0	0	0	0
Abonnés au réseau mobile	Milliers	5 364	5 587	7 537	9 750	10 764	10 710	11 287
Abonnés au réseau mobile	%	54	55	73	93	99	95	98
Abonnés à Internet	%	1	1	9	20	23	33	27
GSM prépayé	Milliers	5343	5571	7518	9727	10712	nd	11226
GSM post payé	Milliers	21	16	19	23	52	55	61
Localités desservies	Nombre	218	344	444	621	686	743	nd

Le PNDES s'est fixé comme objectif global de "promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable". Deux résultats finaux sont attendus de cet objectif global, à savoir (i) à l'horizon 2020, le bien-être de la population guinéenne est amélioré, les inégalités sont réduites et l'équité intergénérationnelle est garantie et (ii) la transformation structurelle durable de l'économie guinéenne est amorcée.

- Pour le 1^{er} résultat final, il s'agit, en termes de cibles visées de : (i) relever l'IDH du pays de 0,411 en 2014 à au moins 0,482 en 2020, (ii) réduire l'incidence de pauvreté de 55,2% en 2012 à au moins 45,0% en 2020 et (iii) accroître le couvert forestier du pays de 25,9% en 2014 à au moins 28% en 2020.
- Concernant le 2^{ème} résultat final, les cibles visées sont, entre autres : (i) d'accélérer la croissance du secteur primaire pour atteindre au moins 8,1% à l'horizon 2020, (ii) d'accroître la part de l'industrie manufacturière dans le PIB, de 8,3% en 2015 à au moins 9,5% en 2020, (iii) d'accroître la part des produits manufacturiers dans les exportations de 7,5% en 2013 à 12,5% en 2020.

Pour atteindre les cibles fixées, la stratégie globale du PNDES 2016-2020 consiste, d'une part, à asseoir les bases institutionnelles solides, indispensables au progrès économique, social et environnemental, ainsi qu'à développer un capital humain susceptible de maximiser le dividende démographique, favoriser l'accélération de la croissance économique et la réduction des inégalités. D'autre part, elle consiste à : (i) développer le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, pour en faire un véritable levier de réduction à la fois, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, (ii) promouvoir une industrie manufacturière incorporée aux secteurs primaire et minier, permettant d'exploiter toutes les chaînes de valeurs de leurs filières respectives ; (iii) intégrer le secteur minier au reste de l'économie, à travers la promotion de PME/PMI compétitives en matière de fourniture de biens et services domestiques aux mines, et l'investissement d'une part importante des recettes minières dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

2.3.3. Femme, habitat et développement urbain

La Guinée reste très inégalement peuplée. Sa population reste fortement féminine et les perspectives démographiques tablent sur une moyenne de 51,5% de femmes, sur la période 2014-2025.

- a. **Situation des femmes** : En Guinée, en dépit de l'égalité pour tous, reconnue par la Constitution, la femme est victime d'un statut que lui a conféré la société traditionnelle (règles coutumières et règles religieuses) qui définit les repères habituels, les mœurs, usages et coutumes, les places et les rôles respectifs pour les hommes et les femmes. Malgré leur nombre élevé, elles demeurent encore moins représentées que les hommes, dans les instances de prise de décision du pays aussi bien au niveau politico-administratif que communautaire. Les données récentes montrent que les femmes sont encore les moins instruites, les plus pauvres et les moins pourvues, quand il s'agit des postes de responsabilité, dans la gestion des affaires du pays. En effet, leur taux d'alphabétisation est de 24 % contre 54 % pour les hommes. Le taux de scolarisation est de 73,5 % chez les filles contre 88,4 % chez les garçons (MEPU/EC 2010). Sur le plan de la gestion de la famille et de la communauté, elles ne deviennent chefs que sur autorisation des hommes ou en l'absence d'un homme majeur.

Tableau 61 : Population féminine sur douze (12) ans

Ans	Ensemble	Féminin	T (%)
2014	10 599 848	5 484 483	0,517
2015	10 917 710	5 644 286	0,517
2016	11 233 037	5 802 667	0,517
2017	11 555 062	5 964 265	0,516
2018	11 883 516	6 128 981	0,516
2019	12 218 357	6 296 809	0,515
2020	12 559 623	6 467 777	0,515
2021	12 907 395	6 641 928	0,515
2022	13 261 638	6 819 291	0,514
2023	13 622 399	6 999 914	0,514
2024	13 989 796	7 183 854	0,514
2025	14 363 931	7 371 160	0,513

Ces jugements de valeur sont de nos jours inappropriés compte tenu de l'évolution de la société guinéenne vers une véritable parité des opportunités et résultats entre hommes et femmes. Les contraintes sexo-spécifiques en matière de développement socioéconomique auxquelles les femmes font face peuvent se résumer comme suit :

Tableau 62 : Nombres de femmes à des postes de responsabilité

Nombres de femmes députées						Responsables de collectivités			
Années	1995	2002	2009	2013	2014	Poste en 2017	Hom	Fem	Total
Total Députés	114	114	0	114	113	Gouverneur	7	1	8
Nombre de fem	8	22	0	25	26	Préfet	31	2	33
% fem	7,0	19,3	0,0	21,9	23,0	Sous-Préfet	299	6	305

Source : Direction nationale de la décentralisation

- un accès limité aux services financiers ;
- un faible accès aux réseaux d'affaires locaux et surtout internationaux ;
- une plus faible probabilité de bénéficier de formation, notamment en matière de management et de gestion financière ;
- pilier de la cellule familiale, tout en gagnant moins que les hommes, les femmes supportent et assument des charges financières et sociales plus importantes au niveau des ménages ;
- le faible niveau de structuration/organisation des femmes autour de leurs activités porteuses de croissance, soutenant l'émergence et la consolidation du leadership féminin ;

- la faible représentation politique des femmes et le faible niveau d'éducation constituent un handicap fondamental à l'expression de leurs intérêts dans l'espace public et privé.

Pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, plusieurs mesures ont été entreprises parmi lesquelles la mise en œuvre du projet d'appui à la promotion du genre, dont l'objectif fondamental est de lutter contre les disparités entre les sexes et dont les principaux acquis sont l'élaboration et l'adoption d'une Politique Nationale du Genre assortie de plan d'actions stratégique de mise en œuvre et la mise en place des cellules genre, dans les départements ministériels. A cela, il faut ajouter d'autres importantes initiatives prises comme le Projet d'Appui à la Promotion du Genre, le Programme pour la Santé Maternelle et Infantile (PROSMI), le Fonds d'Appui aux activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes, la Politique Nationale pour la Scolarisation de la Jeune Fille. Par ailleurs, il faut noter que les femmes continuent d'être sous représentées dans la vie publique et politique ainsi qu'aux postes de décision.

b. Rôle de la femme dans l'habitat : Les femmes, en Guinée, constituent un groupe socioéconomique assez prépondérant aussi, dans le commerce, où elles réalisent 70% des activités et le développement de l'épargne individuelle et collective à travers plusieurs formes traditionnelles telles que les tontines. Malgré ces qualités, les femmes constituent un groupe social particulièrement vulnérable en raison de plusieurs problèmes cruciaux auxquels elles font face tels que :

- analphabétisme, assujettissement aux corvées d'eau et de bois dans les ménages
- faiblesse des revenus (particulièrement dans le cas des femmes chefs de ménage) ;
- refus de certaines coutumes de reconnaître aux femmes le droit à l'héritage foncier ;
- obstacles psychologiques tels que la crainte de l'envie des voisins et des mauvais sorts...
- diverses formes de violences physiques psychologiques et autres, au foyer comme ailleurs.

Cependant, dans plusieurs foyers, la femme contribue fortement à la construction et l'entretien du logement familial, soit en participant directement aux dépenses de logement, soit en prenant en charge d'autres dépenses familiales pour permettre au conjoint de consacrer ses revenus à la construction du logement. Les femmes constituent donc, en Guinée, un groupe socioéconomique dont le rôle, dans la mise en œuvre de la PUN dépasserait l'aspect économique. La participation des femmes sera aussi essentielle en matière de sensibilisation des populations des quartiers pour leur faire comprendre les enjeux de l'amélioration de la qualité de l'habitat, en matières sociale et sanitaire, l'abandon des mauvaises pratiques urbaines...

2.4. Agricultures, élevage et pêche

Ce secteur est très important pour l'économie de la Guinée en raison de la pluviométrie abondante, de la fertilité des sols. La proportion des personnes âgées de 15 ans et plus actives occupées exerçant dans la branche "Agriculture, élevage, sylviculture et pêche" était de 52%, en 2017. De plus, la proportion de très pauvres âgés de 15 ans et plus actives occupées exerçant dans la même est de 85,1%. Cependant, le nombre d'emplois créés dans cette branche, en 2017, s'élevait à 447 (345 dans le public et 102 dans le privé) soit environ 3,5% seulement.

2.4.1. Agricultures

L'analyse ici concerne à la fois l'agriculture rurale et l'agriculture urbaine qui commence à émerger.

a. Agriculture rurale : Selon le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) 2013-2017 de la Guinée, la performance générale du secteur agricole se résume en trois tendances récentes : (i) une faible productivité, (ii) une insuffisance dans l'effort de financement de l'agriculture et (iii) un potentiel agricole sous exploité. La production agricole se présente ci-après.

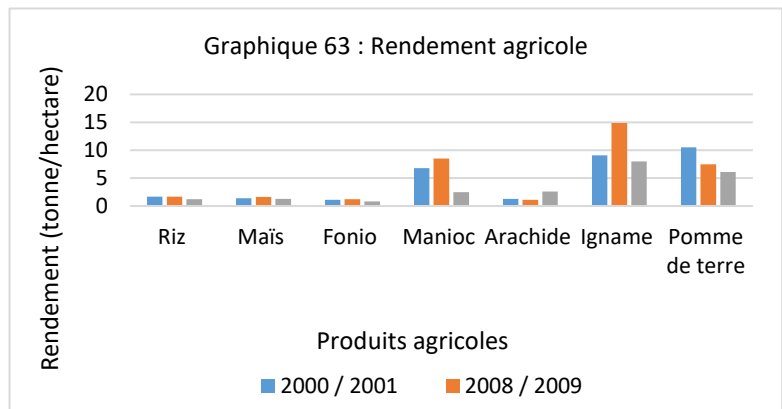
Tableau 63 : Rendement agricole

Produits (tonne/hectare)	2000 /2001	2008 /2009	2015 /2016
Riz	1,7	1,7	1,2
Maïs	1,4	1,6	1,3
Fonio	1,1	1,2	0,8
Manioc	6,8	8,5	2,5
Arachide	1,3	1,1	2,6
Igname	9,1	14,9	8,0
Pomme de terre	10,5	7,5	6,1

- Production agricole : La Guinée produit des cultures vivrières, rentières, fruitières et maraichères qui devraient lui permettre d'assurer son auto suffisance alimentaire.

- *Cultures vivrières* : Les principaux produits vivriers de la Guinée sont : riz, maïs, fonio, arachide, manioc, igname, patate, taro, pomme de terre, mil, sorgho... L'accroissement de la production agricole a été surtout induite par l'extension des superficies soit une hausse moyenne 3,6% pour les principales cultures: pomme de terre, igname, fonio, maïs, arachide et riz ont tous connu des hausses annuelles importantes de surface entre 2001 et 2008, par exemple.

L'évolution du rendement est restée relativement faible pour la plupart des produits à l'exception des féculents (taro, igname, manioc, et patate) mais, une chute est constatée, en 2010-2016, pour tous les produits vivriers qui s'expliquerait par l'exode rural qui réduit les bras valides (Cf. tableau 63 ci-dessus).



- *Cultures de rente* : Les principaux produits d'exportation sont :

tabac brut, ananas, mangues, gingembre, noix de cola, noix de coco, noix de cajou, caoutchouc naturel, café, fruits frais, bois brut, graine de coton, coton en masse, cacao... dont les recettes d'exportation ont évolué de 18 millions, en 2013, à 194 millions USD, en 2017, soit multipliées par 10,8 (Cf. tableau 64 ci-dessus).

Cette hausse ne saurait être prise en performance significative car les exportations de produits agricoles ne représentent, en moyenne sur cette période que près de 3,1% des exportations totales du pays et ne couvrent que 2,8% des importations totales. Elles restent également en dessous des importations totales du riz (en moyenne 37,7%), produit qui fait la principale nourriture de base du Guinéen. Le véritable paradoxe, au niveau de la production du riz est que la Guinée en exporte en moyenne 48 milliers de tonnes par an alors qu'elle en importe en même temps 586 milliers de tonnes, soit 12,13 fois plus et en valeur 28,2 fois plus : cela ne peut qu'obérer la balance commerciale et la balance des paiements du pays. Les performances décrites ci-dessus montrent que les objectifs stratégiques ci-après du PNIASA n'ont pas été totalement atteints : (i) développer durablement la riziculture en améliorant la maîtrise de l'eau, (ii) diversifier les productions vivrières autre que le riz, (iii) promouvoir les exportations agricoles et l'agrobusiness, (iv) améliorer la gestion intégrée des ressources naturelles renouvelables, (v) améliorer la qualité des services agricoles (recherche, conseil agricole, contrôle, réglementation, politique) et renforcer les capacités des différents acteurs, (vi) assurer un pilotage et une coordination efficace de la mise en œuvre du PNIASA.

Tableau 64 : Exportation des produits agricoles en volume (milliers tonnes) et en valeur FAB (en millions USD)

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Volume	29,92	33,18	59,93	68,20	50,30
Valeur	18,00	82,44	60,36	80,89	194,04

Tableau 64' : Importation du riz en volume (milliers tonnes) et en valeur FAB (en millions USD)

Volume	458,35	620,57	545,29	643,88	662,30
Valeur	239,77	284,63	250,97	252,84	202,32

- Appui au secteur agricole : L'Etat apporte des appuis divers au secteur agricole mais qui restent insuffisants pour relever le secteur au niveau souhaité : il s'agit d'équipements agricoles, engrais, produits et équipements phytosanitaires distribués par l'Etat aux agriculteurs. Les tableaux 65 et 66 dressent la situation de ces appuis, qui malheureusement, dès 2014, baissent tous sauf pour les engrais. L'Etat est accompagné dans cet appui par des partenaires comme FAO, le Canada, le Système des Nations Unies et autres.

Tableau 66 : Produits et équipements phytosanitaires distribués par l'Etat

Produits	Unités	2013 -2014	2014 -2015	2015 -2016
Engrais	Quantité	16 350	16 485	24 490
Herbicides	Litre	455 030	365 000	62 808
Insecticides	Litre	526 000	39 000	95 000
Fongicides	Litre	445 000	nd	6 150
Appareils ¹	Nombre	4 700	500	nd

Légende : 1 = Atomiseurs, pulvérisateurs

Tableau 65 : Equipements agricoles distribués

Années	2014	2015	2016	2017
Tracteur	174	150	50	10
Motopompe	220	120	150	08
Batteuse motorisée	675	675	nd	0
Décortiqueuse à riz	700	700	50	04
Egreneuse de maïs	75	75	nd	0
Presse à balle	50	50	nd	0
Moulin à céréales	75	75	nd	0
Motoculteur	200	100	50	11
Moissonneuse-batteuse	100	50	nd	0
Etuveuse	600	750	nd	0
Motofaucheuse	300	300	nd	0
Sacs d'emballage M ⁶	5,1	5,1	nd	0
Bâche de séchage	1 500	1 500	nd	0
Bascule	100	100	nd	0
Trieuse avec GE	30	30	nd	0
Equipement d'irrigation	100	nd	nd	0

Légendes : M⁶ = Millions ; GE = Groupe électrogène

- D'autres appuis sont prévus principalement de transformation et commercialisation des produits :
- la mise en place d'infrastructures communautaires de marché par l'Etat par la réhabilitation, la construction et l'équipement de marchés intérieurs et transfrontaliers ;
 - la construction de magasins villageois de stockage de 100.000 tonnes de riz ;
 - l'appui au secteur privé dans un cadre de PPP pour la construction de magasin de stockage de riz dans chaque préfecture, unité de production d'emballage de riz, unité de conditionnement d'engrais et pesticides, un réseau de magasins de vente d'intrants agricoles, 10 rizeries à moyenne capacité 25.000 tonnes chacun, des aires de séchage, micro-rizeries et décortiqueuses ;
 - l'appui aux privés pour la mise en place de multiples dispositifs pour promouvoir le commerce du riz local, la réalisation par l'Etat du Marché d'Intérêt National de Kagbélé (Dubreka), le renforcement de capacités des opérateurs en matière d'entretien du matériel d'étuvage et de transformation du riz, l'appui à la fabrication locale de décortiqueuses par les forgerons locaux, la mise en place de systèmes d'information de marchés (SIM).

b. Agriculture urbaine : A Conakry et sa périphérie, de plus en plus d'espaces sont occupés par des femmes et des hommes pour développer une agriculture urbaine qui facilite l'approvisionnement de marché de la capitale guinéenne, notamment en légumes. Par exemple, au quartier Tombolia Plateaux, dans la Commune de Matoto, les femmes ont occupé des terrains dans le marigot, un domaine de l'État, pour faire le champ d'aliments comme : patate, manioc, aubergine, gombo et autres légumes et tubercules. L'agriculture urbaine est un secteur d'activités peu considéré en Guinée, pourtant elle occupe une place très importante dans la production des denrées alimentaires essentielles, y compris des feuilles de patate, très prisées dans la capitale guinéenne et présentes sur les menus des restaurants de la place. C'est aussi une très importante filière d'approvisionnement des marchés de la ville en produits alimentaire frais. Nombreuses dans ce secteur, les femmes ont trouvé une source de revenus pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Selon les observateurs, les projets de développement urbain durable devraient être mis en place et prendre cette agriculture, urbaine ou périurbaine, pour avoir un paysage harmonieux dans la capitale et faciliter l'approvisionnement en produits alimentaires frais.²⁶

Cette activité, qui n'est pourtant pas récente, manque encore d'organisation pertinente. Cependant, la filière commence par se professionnaliser : avocats, médecins ou fonctionnaires en cours de semaine, deviennent des chefs d'exploitation, le weekend... Cette nouvelle filière, basée sur une double vie active dont les acteurs prennent diverses dénominations (néo-entrepreneur, néo-exploitant agricole ou "agri-preneur"), font des affaires agricoles dans des fermes plus ou moins modernes aménagées, dans les périphéries de certaines principales villes guinéennes. Il s'agit de jeunes, actifs, urbains, âgés de 20 à 35 ans, pour la plupart, qui malgré l'absence de banque agricole spécialisée dans ce type de crédits, s'organisent pour mobiliser des ressources et lever des fonds pour créer leurs exploitations. Mieux, certains d'entre eux se mettent en un réseau assez large pour connecter les agri-preneurs aux marchés national et sous régional. Ils ont créé également une Coopérative pour l'agriculture et la production animale (CAPA). Ils cultivent maïs, riz, haricot, banane, manioc, ananas... Les productions ne sont pas connues mais une ferme de pomme de terre, par exemple, y a atteint, en 2017, un rendement d'environ 35 tonnes, sur une ferme d'un ha, presque le double qu'en 2016, 1^{ère} année d'exploitation, contre une moyenne de 6,1 tonnes/ha, en 2014-2015. C'est donc une dynamique à étudier et à encourager.²⁷

2.4.2. Elevage

a. Production animale : La Guinée produit des bovins, ovins, caprins, porcins et volailles d'où elle tire viande, lait, cuir, peaux et œufs ainsi que des recettes fiscales et d'exportation.

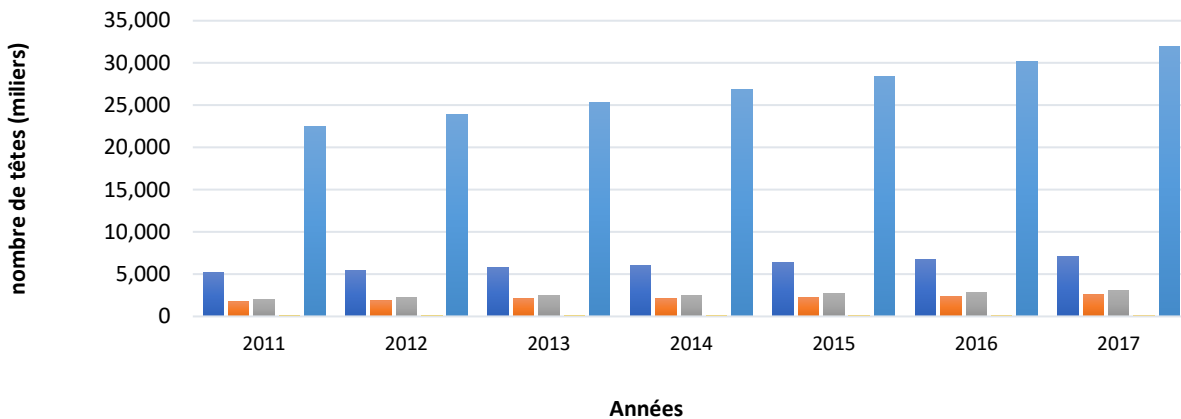
Tableau 67 : Principaux produits d'élevage (milliers têtes)

Désignation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bovin	5 175	5 459	5 758	6 074	6 407	6 759	7 129
Ovin	1 723	1 838	2 092	2 082	2 231	2 380	2 539
Caprin	2 061	2 199	2 504	2 487	2 671	2 851	3 043
Porcin	100	104,8	110	115	121	127	133
Volaille locale	22 504	23 855	25 286	26 803	28 411	30 116	31 923

²⁶ <https://gnvoice.com/author/ab-touré>

²⁷ JA Business + 2020

Graphique 67 : Principaux produits d'élevage (milliers têtes)



Les bovins, dont la production moyenne fait plus de 6.000 bêtes par an, constituent le plus important cheptel. Les tableaux 67/68 donnent cette production en quantités, qui, rapportées à la population, correspondent, par tête et par mois, à 150 g d'œuf, 1,4 litre de lait, 900 g de viande et 0,25 g de miel (en disponibilité alimentaire). La Guinée est donc un grand éleveur mais a cependant besoin d'importer du bétail complémentaire de la Côte d'Ivoire et du Mali.

Tableau 68 : Evolution de la production animale

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Lait de vache (1000 l)	155 076	163 582	172 554	182 018	192 002	202 533
Viande (tonne)	97 801	100 576	110 643	114 697	133 838	142 054
Œuf (tonne)	17314	13346	13377	19818	22802	26210
Miel (kg)	6 862	74 378	9 722	13 108	50 603	60 718
Cire (kg)	1 380	7 237	427	259	31	642
Cuir (bovin)	86 493	103 921	116 992	98 109	99 491	87 223
Peau (petit ruminant)	13 668	12 355	16 042	21 083	19 958	15 245

En ce qui concerne les bovins, ovins et caprins, les importations sont même plus élevées que les volumes produits localement pays. Ce qui constitue une faiblesse significative pour la Guinée, qui en retour, n'exporte que des ovins et caprins vers la Guinée Bissau ainsi que des cuirs de bovin et des peaux de petits ruminants. Plus de 50% de ces cuirs et peaux sont utilisés localement pour la fabrication de divers articles d'art, surtout pour les besoins des touristes et le reste, expédié à l'Extérieur du pays.

Tableau 69 : Import/export de bétail (transfert transfrontalier)

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Importation de Côte d'Ivoire et Mali					
Bovins	4 655	2 569	10 075	13 847	11 876
Ovins	1 434	4 819	11 856	15 187	9 547
Caprins	422	2 030	7 199	8 707	5 285
Exportation vers Guinée Bissau					
Ovins	464		1 091	1 613	4 886
Caprins	362		2 259	4 586	12 682

b. Recettes budgétaires : L'élevage alimente le budget national de la Guinée par des recettes fiscales et non fiscales réparties en moyenne par an respectivement en 64,4% et 35,6%. Au total son apport est en moyenne par an, de 1.854 millions de GNF. La taxe d'abattage et les frais de vaccination apportent, eux seuls, plus de 70% de ces recettes contre 30% pour les 5 autres types de recettes : certificat zoo-sanitaire, taxes de stationnement et de transfert, prestations de service et tatouages (Cf. tableau 70 ci-contre).

Tableau 70 : Recettes budgétaires de l'élevage (en millions GNF)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes fiscales								
Taxe d'abattage	314	461	690	761	742	968	917	799
Certificat zoo-sanitaire	161	117	122	140	136	158	141	141
Taxe de stationnement	181	23	333	314	292	307	332	367
Taxe de transfert	25	101	89	90	95	90	66	73
Total RF	680	702	1233	1 305	1 266	1 523	1 456	1 379
Recettes non fiscales								
Prestation de service	9	83	18	20	23	93	266	13
Tatouage	43	137	129	88	58	39	84	48
Frais de vaccination	407	618	433	506	401	595	603	573
Total RNF	459	837	580	614	482	727	953	635
Total général	1139	1539	1813	1 919	1 748	2 250	2 409	2 014

c. Situation actuelle du sous-secteur : L'Enquête Nationale sur la Sécurité Sanitaire des Aliments d'Origine Animale (SSAOA), juin 2017, financée par l'OMS et l'UNICEF, relève les faiblesses ci-après :

- déficit de formation des personnels impliqués dans le dispositif de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale (personnel d'inspection sanitaire, de salubrité et de contrôle sanitaire, professionnels des aliments d'origine animale) ;
- faible qualification du personnel et le manque d'équipement pour l'inspection et le contrôle, l'insuffisance ainsi que des difficultés de fonctionnement du personnel évoqué ci-dessus ;
- insuffisance des infrastructures d'abattage qui conduit à des abattages non contrôlés, transport de viandes dans des conditions hygiéniques précaires, évacuation des résidus solides et des eaux

usées dans la nature en favorisant et pollution des espaces environnants, absence quasi-totale de chaîne de froid dans les installations pour la conservation des viandes invendues et conservées à la température ambiante avec des risques importants de souillure ;

- 51% des fermiers avicoles ne sont pas conscients de l'impact négatif de leurs installations sur l'environnement et sur le voisinage ; les antibiotiques sont utilisés de façon abusive par la plupart des fermiers : ce qui entraîne un problème de présence des résidus d'antibiotiques dans les œufs ;
- seuls 4% des unités de transformation de lait disposent d'un agrément pour exercer leur activité, 63% des unités ne connaissent pas la réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale : cela entraîne le non-respect des règles d'hygiène et de normes sanitaires ;
- seuls 16% des traiteurs de viande disposent d'un agrément, 78% des viandes, avant traitement, sont stockées à la température ambiante (air libre) : pour les viandes traitées, cette proportion est de 23% et atteint 28% pour les viandes traitées invendues, 47% des viandes non traitées sont stockées à l'air libre.
- 42% utilisent le moto-tricycle pour transporter la viande de la source d'approvisionnement ;
- 65% des vendeurs de viande ont l'autorisation d'exercer cette activité ; ce taux est de 5% au niveau des vendeurs de produits laitiers et d'œufs ;
- 85% des contrôles sanitaires s'effectuent, dans le domaine de la vente de viande alors qu'un vendeur sur quatre seulement des autres produits subissent ces contrôles ;
- Difficultés de fonctionnement des comités de gestion chargés de l'entretien des installations : installations en général exposées aux animaux indésirables et aux eaux de ruissellement qui sont des vecteurs de germes pathogènes.

Tous ces facteurs fragilisent le dispositif de sécurisation sanitaire des produits d'origine animale. Les différentes actions prioritaires recommandées, dans ce domaine, figurent dans les orientations stratégiques ci-dessous au Chapitre 4 du présent document.

2.4.3. Pêche

La Guinée dispose d'une foulditude de plans d'eau continentaux et surtout maritime qui sont très riches en raison de la présence d'un upwelling qui régénère les eaux de surface et profondes riches en sels nutritifs et de nombreux estuaires qui déversent des éléments nutritifs jusqu'à l'océan. Ce phénomène est renforcé par l'étendue du plateau continental et des fonds de natures différentes, propices à une abondance de ressources halieutiques le long des 300 km de côtes. Le secteur des pêches joue un rôle primordial dans l'économie guinéenne de par sa contribution à la sécurité alimentaire, l'emploi, la création de richesse. Les éléments déterminants contributifs sont présentés ci-après.

a. Production halieutique nationale : Il se pratique, en Guinée, 3 sortes de pêches (maritime, artisanale et piscicole) dont la production est présentée dans le tableau 71 ci-contre. Ces chiffres montrent que plus de 3 produits halieutiques capturés sur 4 provenaient de l'Océan, durant la période 2010-2016. Les captures s'accroissent au total à un rythme moyen de 21,1%, par an : soit 17,5% pour la pêche maritime, 35,1% pour les captures continentales et 62,4% pour la pisciculture. On assiste à une pleine exploitation voire même une surexploitation des principaux stocks halieutiques (notamment des espèces à forte valeur marchande), à la faible valorisation des produits de pêche, face à laquelle, le secteur risque d'être éprouvé par rapport au rôle qu'il pourrait jouer en termes économique et social. Les principaux produits halieutiques sont : (i) des poissons (≈95% et dont les captures augmentent à 32,2% par an), (ii) des crustacés et (iii) des mollusques.

Tableau 71 : Production (des captures) par type de pêche (tonnes)

Pêcherie	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Maritime	127 545	155 323	162 664	191 862	165 611	153 160	133 962	354 195
Continentale	32 400	28 650	40 010	44 630	63 418	66 790	68 328	71 700
Piscicole	109	109	250	275	310	350	408	nd
Prise totale	160 054	184 083	202 924	236 767	229 339	220 300	202 698	nd

b. Efforts de pêche : En une décennie (2007-2017), le nombre de pirogues de pêche artisanale maritime a plus que doublé, en passant de 3.636 à

Tableau 72 : Effort de pêche en nombre de pirogues et de navires actifs

Pêcherie	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Artisanale maritime	3 636	3 636	6 025	6 030	6 029	6 025	6 027	6 027	6 038	7 538	7 538
Industrielle	109	55	104	72	113	73	74	102	97	49	57

7.538 soit un rythme de 20,7% par an. C'est la preuve de l'intérêt que les guinéens accordent à la pêche artisanale maritime et de la surexploitation évoquée ci-avant. La pêche industrielle, par contre,

semble, en perte de vitesse puisque le nombre de navires actifs qui l'exerce a diminué pratiquement de moitié (47,7%) : ces données pourraient cacher deux (2) réalités importantes : (i) la modernisation des techniques et équipements qui permet de produire plus avec peu de moyens qu'avant et (ii) la pêche maritime industrielle frauduleuse et le peu de moyens dont dispose le pays pour lutter contre ce phénomène. En effet, seulement, en moyenne 10 à 11 navires sont arraisonnés par an, moins de 1 par mois, alors que, depuis plusieurs années, le littoral de l'Afrique de l'Ouest est devenu, surtout, en haute mer, une zone de non droit. Les arraisonnements de navires rapportent moins de 5 milliards de GNF, par an, à la Guinée.

c. **Pisciculture** : En 2016, on comptait en Guinée, 2.109 sites piscicoles totalisant 1.558 hectares de superficie, soit une moyenne par site de 0,74 ha : des étangs individuels ou collectifs, des mares aménagées, des plans d'eau et retenues piscicoles. Les pisciculteurs sont des individus, groupements et communautés ou encore des fédérations et unions agréées. Il s'agit de 18.049 pisciculteurs des 3 1^{ères} catégories : 54% en communautés, 38,4% d'individus et le reste en groupement. L'effectif s'accroît de 40,2% par an. Cette activité évolue donc de façon soutenue et semble assez bien encadrée puisqu'en un seul quinquennat le nombre des encadreurs techniques a plus que triplé.

Tableau 73 : Nombre de pisciculteurs et encadreurs techniques

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Individuel	100	672	1 050	1 050	1 101	1 352	1 603
Groupement	111	131	156	196	260	260	260
Communautaire	1 176	1 176	1 479	1 479	1 479	1 479	1 479
Unions agréées	4	7	7	8	8	9	11
Fédération agréée	1	1	1	1	1	1	1
Encadreurs techniques	26	26	40	43	72	73	84

d. **Commerce de poissons** : Les exportations de la Guinée baissent d'année en année : elles ont chuté de plus de 55% en un an (2012-2013). Les données de 2017 n'a fait que moins de 26% du niveau de 2012. Ces exportations n'ont rapporté, au budget du pays que 27 millions USD, par an, en moyenne, de 2012 à 2017. La baisse des volumes de poissons exportés est provoquée par celle des poissons congelés qui dominaient ces exportations totales. Au même moment, c'est plutôt les importations de poissons congelés qui augmentent transformant la Guinée en pays importateur net. De 2.366 tonnes, en 2012, ces importations sont montées, en 2017, à 19.059 tonnes, soit plus du double des exportations de ces mêmes poissons congelés : **alors pourquoi continuer les exportations ?**

Tableau 74 : Exportation de produits de pêche

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Poisson congelé	38 285	17 122	nd	6176	9 905	9 801
Poisson fumé	39	38	nd	nd	nd	142
Poisson salé-séché	82	111	nd	nd	nd	41
Total (en tonnes)	38 406	17 271	nd	6 176	9 905	9 984
Produit congelé¹	2 366	1 853	nd	21 310	24 132	19 059

Légende : 1 = Importations

b. **Situation actuelle du sous-secteur** : Le Recensement du parc piroguier de la pêche artisanale maritime de 2016, financé par la Banque Mondiale à travers le Programme Régional pour l'Afrique de l'Ouest (PRAO) et réalisé par la Direction Nationale de la Pêche Maritime en partenariat avec le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussouira, en décembre 2016, relève, entre autres :

- 234 débarcadères comme parc piroguier exerçant une fonction mixte de pêche artisanale et de transport liée à l'existence de nombreuses îles au large de ces débarcadères le long du littoral ;
- du point de vue de l'accessibilité des débarcadères par la route, il ressort qu'à l'échelle du littoral, 62% des débarcadères sont accessibles, 30% d'une accessibilité permanente et 8% saisonnière ;
- les pirogues de grande taille (10 mètres et plus) constituent la majorité du parc : dans la Région de Boké, les pirogues sont pour la plupart des monoxyles (gbankenyi), mais ce nombre ne fait que diminuer par manque des gros arbres dans les forêts, à ce niveau ;
- le taux de motorisation des pirogues est de 43%, en 2016, contre 21%, en 2009, soit une augmentation de 105% par rapport à 2009 à l'échelle du littoral ;
- 4 groupes d'engins sont principalement utilisés par les pêcheurs : filet maillant, ligne, palangre et senne tournante ;
- le nombre de propriétaires recensés en 2016 est de 6.414 (96% de guinéens et 4% d'étrangers) dont 4% de femmes ;
- le nombre de pêcheurs recensés en 2016 est de 28.114 contre 17.159 en 2009, soit une augmentation de 64% : ils sont essentiellement concentrés dans les zones de Conakry, Boffa et Boké, qui représentent, à elles seules environ 77% de l'effectif total ;
- la pêche demeure la fonction dominante de toute préfecture : 3 groupes distincts de débarcadères y sont recensés : (i) fonction exclusive de pêche (Préfectures de Coyah et Forécariah), (ii) fonctions

- exclusive de pêche et fonction mixte de pêche et de transport (Préfecture de Boffa et Région de Conakry et (iii) 3 fonctions assumées ensemble (pêche exclusive, (iii) fonctions mixtes de pêche et transport ou de transport et pêche (Préfectures de Boké et Dubréka) ;
- 26% des pirogues ont une glacière à bord : 61%, à Conakry, 20%, à Boffa, 18%, à Boké ;
 - sur tout le littoral, la majorité des pirogues n'utilisent qu'un seul engin de pêche (28% ont, à bord, un engin principal et un engin secondaire de pêche) : 17 types d'engins de pêche sont recensés ;
 - les équipements socio-collectifs recensés sur le littoral au niveau des débarcadères sont :
 - approvisionnement en eau : 5 sources aménagées par les communautés (puits, forages, robinet) ;
 - réseau public d'électricité : débarcadères des zones de Conakry, Coyah et Boffa ;
 - latrines publiques : 20% seulement des 234 débarcadères recensés en disposent ;
 - accès à un centre de santé: 49% des débarcadères sur une distance supérieure à 10 km, 35% sur une distance inférieure à 10 km et 10% sur place ;
 - accès aux centres d'éducation primaire : supérieur à 10 km pour 46% des débarcadères et inférieur à 10 km pour 37%, et 16% accès sur place ;
 - accès à un centre d'éducation secondaire sur place, 2%, sur une distance inférieure à 10 km, 21%, et supérieure à 10 km, 75% ;
 - en termes de gouvernance, la présence de l'administration est constatée, dans la plupart des débarcadères mais avec, cependant, une faible représentation à Coyah, Forécariah et Boké ;
 - en termes d'emploi, le sous-secteur fournit environ 60.707 emplois, tous métiers confondus contre 30.871 lors de l'enquête de 2009 (ONP-FAO) soit un taux d'accroissement de 97% d'emploi en 8 ans : 41% de ces emplois sont féminins.

Les différentes actions prioritaires recommandées dans ce domaine figurent dans les orientations stratégiques ci-dessous au Chapitre 4 du présent document.

2.4.4. Sécurité alimentaire

Suite à tout ce qui précède, on peut conclure que la Guinée dispose en agriculture, élevage et pêche de suffisamment de potentialités pour bien nourrir sa population. En effet, avec une pluviométrie de 400 milliards de m³ d'eau par an, un potentiel en terres arables évalué à 6,2 millions ha (3,7 millions exploités, soit moins de 60%), un domaine irrigable de 364.000 ha, un ensoleillement favorable à la production de dizaines de spéculations en saison et en contre-saison, 300 km de côtes sur l'Océan Atlantique, des ressources halieutiques inestimables, et des conditions climatiques propices à la production et la reproduction de plusieurs espèces et races animales, la Guinée se positionne pour devenir le grenier de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, la production est principalement destinée à la satisfaction des besoins alimentaires de la famille à 95%.

D'après les résultats des enquêtes sur la sécurité alimentaire conduite en Guinée, en 2009, effectuées par le PAM (Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire et Enquête sur la Sécurité alimentaire à Conakry), 32% des ménages ruraux guinéens sont en insécurité alimentaire ; ce qui représente 2.302.000 personnes tandis que 8% de ces ménages (602.000 personnes) sont en sécurité alimentaire faible et seulement 24% de ces ménages (1.700.000 personnes) sont à la limite de la sécurité alimentaire. L'analyse montre globalement que les Régions administratives à forte insécurité alimentaire ont aussi des taux de pauvreté élevés. En effet, la Région administrative de Nzérékoré a une insécurité alimentaire de 52,7% environ et 64,3% de pauvres. Ce qui la classe au rang de la 1^{ère} région pauvre et victime d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, les Régions de Boké et Conakry occupent les 7^e et 8^e rang respectivement, à la fois pour la sécurité alimentaire et pour la pauvreté.

C'est pourquoi, la Politique Nationale de Développement de l'Agriculture, vision 2015 (PNDA), qui fait suite à la stratégie de développement de l'agriculture guinéenne, devrait contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration de la sécurité alimentaire, la diversification des productions vivrières, la réduction des importations de riz... Elle s'articule autour de l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et des marchés, de la promotion de l'entreprenariat agricole par la stimulation de l'initiative privée, l'amélioration de l'accès aux marchés national, sous régional

et international des produits agricoles et par l'assurance d'une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

De nombreux projets agricoles ont été initiés, parmi lesquels le Projet rizicole d'aménagement de 32.000 ha de terres irrigables, le long des vallées des Fleuves Fie et Sankarani, le Projet des centres de production, de conditionnement, le Projet de création du complexe avicole, en Haute Guinée, qui donnera naissance à un centre avicole de dernière génération.

2.5. Secteurs secondaire et tertiaire

Il s'agit ici d'analyser les secteurs tels que : industrie, artisanat, commerce, transports, communications, administration et services pour évaluer leur contribution à la production nationale, à l'emploi, au PIB et aux balances de l'économie nationale.

2.5.1. Industrialisation

a. Organisation du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises (MIPME) : Le MIPME, en plus de son cabinet et de ses services techniques, dispose de plusieurs organes consultatifs dont : (i) l'Association des Entreprises Industrielles de Guinée, (ii) le Guinée Business Forum, (iii) le Comité National de Coordination et de Développement de la Propriété Intellectuelle, (iv) le Comité National de codex alimentarius, (v) la Commission Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments, (vi) le Comité National des Indications Géographiques, (vii) le Conseil de discipline, (viii) la Chambre du commerce, industrie et artisanat, (ix) la Chambre nationale de l'agriculture et (x) la Chambre nationale des mines. Il fait fonctionner cette organisation avec les stratégies et engagements ci-après :

- la lettre de Politique nationale de promotion du secteur privé qui a pour objectif principal de définir une vision stratégique permettant le développement du secteur afin qu'il contribue mieux à la croissance de l'économie et à la réduction de la pauvreté ;
- la lettre de Politique nationale Qualité qui vise à mettre en place une infrastructure nationale qualité efficace et efficiente permettant d'assurer la compétitivité de l'économie nationale, la protection des consommateurs et de l'environnement ;
- la lettre de Politique nationale des petites et moyennes entreprises ;
- la lettre de Politique nationale des PME (Décret D/2017/088/PRG/SGG du 25/04/2017 qui vise à rompre avec le pilotage à vue en se donnant une vision et des stratégies claires pour la promotion des entreprises qui sont les 1^{ères} sources de création de richesse dans le pays ;
- la lettre de Politique nationale de contenu local qui est conçue et élaborée pour impulser une dynamique de création d'un tissu industriel local performant et compétitif de PME capables de générer des emplois et de contribuer hautement à une croissance économique du pays et permettre aux entreprises enregistrées en Guinée de concourir et d'obtenir des contrats de sous-traitance dans le cadre du développement des projets ;
- le Bureau de Stratégie et de Développement (BSD) du MIPME ;
- la Charte nationale des PME est un nouveau cadre juridique et institutionnel, qui définit les micros, les PME ainsi que les mesures de soutien à leur apporter les avantages appropriés mais également les engagements qu'elles devront prendre et respecter dans le cadre de leur reconnaissance.
- la Stratégie nationale de promotion de la propriété intellectuelle qui a pour objet d'intégrer cette activité dynamique dans les politiques et stratégies sectorielles de développement économique et social à travers les axes ci-après :
 - promotion de l'investissement et de l'innovation technologique ;
 - protection des œuvres de créativité et d'innovation contre la piraterie et la contrefaçon ;
 - labélisation des produits industriels et autres pour apporter une meilleure plus-value ;
 - soutien à la recherche scientifique et technique dans les universités et institutions scientifiques ;
 - intégration de la dimension propriété intellectuelle dans le code douanier pour renforcer les mesures de protection et de la lutte contre la contrefaçon ;
 - valorisation par brevet et marque de la médecine traditionnelle et de la pharmacopée.

b. Tissu industriel de la Guinée : Selon le bilan de l'an du MIPME fait, en février 2019, sur l'amélioration de son secteur, de 2010 en 2019²⁸, le tissu industriel de la Guinée compte 62 unités dont 46 en activité et 16 en construction. "Ce boom est le résultat des mesures de normalisation du secteur et d'amélioration du climat des affaires. Cet effort de gouvernance a fait passer de 3 avant 2010 à 9 unités industrielles métalliques, d'une seule à 5 industries de ciment, d'une usine à 6 actuellement pour les industries plastiques, d'une usine à 4 dans la savonnerie auxquelles il convient d'ajouter 3 nouvelles unités dans la minoterie. Une liste de quelques-unes de ces unités figure en Annexe 27.

c. Production industrielle : L'industrie guinéenne repose sur les 3 grandes potentialités du pays (agriculture mines, élevage) et couvre comme activités : (i) industrie extractive, (ii) industrie alimentaire et tabac, (iii) industrie textile et cuir, (iv) industrie du bois, meuble, papier, carton, édition, (v) industrie pétrolière, chimique, plastique, caoutchouc, (vi) industrie du verre, céramique, matériaux de construction, industrie métallique, (vii) électricité, gaz et eau ainsi que d'autres manufactures comme le tableau 75 ci-dessus.

Tableau 75 : Production minière et des carrières

Minerais	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bauxite	000 t	16 615	17 547	19 530	20 349	20 288	20 905	32 424	51 701
Alumine	000 t	837,6	631	167,0	nd	nd	nd	nd	nd
Industrie d'or	000 z	254	484,7	464,6	519,5	385,2	516,7	500,3	591,2
Artisanat d'or	000 z	0,12	0,07	0,03	0,2	0,2	nd	nd	nd
Industrie de diamant	000 c	66,1	27,8	9,9	8,5	4,4	11,6	11,5	1,9
Artisanat de diamant	000 c	374,1	303,8	266,8	202,4	164,1	166,9	nd	183,5
Granite	000 m ³	202,1	276,1	275,5	294,9	1 637,1	265,7	162,7	500,3

L'industrie représente 37% du PIB mais emploie une portion très faible de la population. Le secteur est dominé par l'industrie extractive. La bauxite représente 92% des exportations du pays. La Guinée possède la moitié des réserves mondiales de cette matière première qui sert à obtenir l'aluminium. Contrairement aux autres ressources minières, la bauxite a peu souffert de la chute des cours marchands. C'est donc une rente stable mais qui nécessite une excavation, qui si elle était mal conduite, pourrait s'avérer dommageable à l'environnement. Malgré des cours stables et l'arrivée de nouveaux investisseurs, la bauxite n'offre pas non plus, à ce stade de son exploitation des revenus apparemment significatifs. Ce n'est pas un métal rare et son coût d'exploitation et de transport reste élevé, en particulier pour une économie éloignée des principaux pôles de croissance mondiaux.

En 2014, seuls 23% des recettes étatiques provenaient de la production de bauxite. La Guinée ne possède pas encore d'industrie de transformation de la bauxite, qui est exportée brute, privant ainsi le pays d'en tirer un meilleur bénéfice. La possibilité offerte par l'hydroélectricité devrait toutefois inciter les investisseurs à développer une filière transformation sur place (près d'un barrage) et monter dans la chaîne de valeurs. Le modèle économique de la production d'aluminium, ce n'est rien que de la bauxite avec beaucoup plus d'énergie électrique... Jusqu'à 2011, les contrats d'excavation étaient plus favorables aux grands groupes internationaux qu'au gouvernement. Pour chaque tonne de bauxite produite, les compagnies minières ne devaient reverser qu'un dollar à l'État.

En 2011, un nouveau Code minier a été adopté, qui impose une participation de l'État à hauteur de 15% du capital des sociétés minières, à travers la Société guinéenne du patrimoine minier (Soguiipami). Le prix perçu à la tonne de bauxite a été relevé à 4 USD. Néanmoins, ce code ne résout pas le chômage endémique et l'absence de croissance inclusive dans les régions riches en bauxite. Les sociétés internationales emploient peu de main d'œuvre locale et utilisent des moyens de production modernes qui limitent le besoin en travailleurs non qualifiés. La Guinée ne possède qu'une seule usine d'alumine à Fria. Rachetée, en 2006, par un groupe étranger, l'usine a été fermée, en 2011, suite à une grève des ouvriers et les négociations pour sa réouverture n'ont abouti qu'en 2016. Elle devrait être remise en service, en 2018, pour produire 650.000 tonnes d'alumine par an. Ce qui explique la non-disponibilité de données marquée à la ligne 2 du tableau 75 ci-dessus.

L'autre grande richesse du pays est le fer. Contrairement à la bauxite, le fer a été durement affecté par la baisse du cours des matières premières. Le prix de la tonne de fer était de 128,5 USD, en 2012, 135,4 \$ en 2013, 96,8 USD, en 2014, et 55,2 USD, en 2015. Cette chute, accompagnée par l'épidémie

²⁸ <https://fr.allairica.com>

Ébola a découragé les investisseurs. Le groupe étranger, qui avait signé avec le Gouvernement un contrat d'exploitation pour la mine de Simandou, y a renoncé, fin 2016. Simandou pourrait pourtant devenir le plus grand gisement de fer au monde. Un autre groupe étranger a repris ce contrat, la même année. Le pays d'origine de ce groupe étant le 1^{er} producteur mondial d'aluminium, un contrat a été signé, en 2015, avec un autre groupe de ce pays, qui promet des investissements de 200 millions USD, pour extraire 10 millions de tonnes de bauxite. La coopération avec ce pays permet d'investir dans la production hydroélectrique pour électrifier les zones enclavées et de supprimer les délestages quotidiens que connaît Conakry (barrage de Kaléta, inauguré, en 2015).

Les mines d'or et de diamant ont une importance plus marginale pour l'économie guinéenne. Leur production figure au tableau 75 ci-dessus. La production de pétrole reste à un stade exploratoire. L'industrie manufacturière, quant à elle, stagne à un niveau embryonnaire.

- d. **Indice harmonisé de la production industrielle (IHPI) :** La Guinée est l'un des 1^{ers} pays d'Afrique francophone à instaurer un IHPI, suite à l'adoption de 2 Règlements des statistiques d'entreprise, par le Conseil des Ministres d'AFRISTAT, à Ouagadougou, Burkina Faso, en avril 2009.

Dans la foulée, l'INS a créé un RNE (Répertoire National d'Entreprise) et élaboré son IHPI qui permet de mesurer l'évolution de production industrielle du territoire national, à une période donnée, et de suivre la conjoncture économique nationale. Le tableau 76 ci-contre présente, aux 4^{èmes} trimestres du quinquennat 2014-2018, l'évolution de ces indices.

Dans l'ensemble, on constate une hausse de l'activité industrielle. Au 4^{ème} trimestre 2018, l'indice est de 226,7 points soit près du double de celui de 2014 : la production s'est accrue de 94% essentiellement due à la multiplication du volume de production de (i) l'industrie alimentaire par 3,43 fois, (ii) 1,64 fois (industrie extractive), (iii) 45,35 fois (industrie métallique), (iv) 1,35 fois (électricité, gaz et eau). Le facteur de multiplication du volume de production de l'ensemble, hors industries extractives est, quant à lui de 2,83. Par contre, les autres catégories d'industries ont chuté par rapport à 2014 ou ont stagné, dans l'évolution de leur production respective.

Tableau 76 : IHPI aux 4^{èmes} trimestres (Base 2006=100)

Branches regroupées		2014	2015	2016	2017	2018
Industries	Extractives	139,8	141,1	163,9	242,7	229,1
	Alimentaires et de tabac	53,8	57,4	63,7	205,0	184,5
	Textiles et cuir	22,9	24,0	14,7	4,2	3,7
	Bois et meubles	0,8	1,3	5,2	8,8	5,7
	Papier, carton, édition et imprimerie	1 836,8	17,6	1 836,8	2,7	4,5
	Pétrolière, chimique, plastique et caoutchouc	1 223,6	866,9	992	1 070,5	1 001,3
	Verre, céramique, matériaux de construction	524,3	639,5	748,6	187,5	208,6
	Métalliques	3,1	1,4	2,5	4,0	140,6
	Autres manufacturières	19,3	15,6	15,6	20,9	16,9
	Production d'électricité, gaz et eau	146,9	267,9	288,3	140,1	198,0
	Ensemble	116,9	157,1	181,8	221,3	226,7
	<i>Ensemble Hors Extractives</i>	<i>78,4</i>	<i>190,9</i>	<i>219,6</i>	<i>176,2</i>	<i>221,9</i>

Légende : IHPI = Indice harmonisé de la production industrielle

- e. **Exportation de produits industriels :** La Guinée exporte les 3 catégories de produits industriels figurant dans le tableau 77 ci-contre. Il est évident, en fonction de tout ce qui précède, que les produits miniers contribuent plus que tout autre aux recettes d'exportation du pays : en un quinquennat (2013-2017) ils ont rapporté près de 11 milliards USD, soit 88,16% du total des recettes de la même période. L'apport moyen de ces produits, 2.200 millions USD, sur la période, avec un taux d'accroissement d'environ 64%. L'apport de l'industrie alimentaire, quant à elle, a sérieusement chuté, en l'espace de 5 ans : il est passé de 840 à 30 millions USD : de 37,27%, en 2013, il est réduit à moins de 0,83%, en 2017. L'industrie métallurgique, quant à elle, a diminué, de 2013 à 2015, mais s'est légèrement relevée, en 2017, par rapport à son niveau initial de 2013.

Tableau 77 : Exportations de produits d'industries minière, alimentaire et métallurgique

Unité (Million \$)		2013	2014	2015	2016	2017
Produit	Minier	1411,8	1570,7	2393,3	2 016,3	3 606,2
	Alimentaire	840	450	110	40	30
	Métallurgique	2,13	1,69	1,14	2,30	nd

2.5.2. Tourisme et artisanat

Le tourisme et l'artisanat sont analysés ensemble pour mettre en exergue les synergies éventuelles qui pourraient exister entre les deux secteurs en termes socioéconomiques.

a. **Tourisme** : La Guinée est un pays au faible dynamisme touristique. Néanmoins, ce pays divisé géographiquement en 4 types de relief, de climat, de faune, de flore, de traditions historiques et culturelles bien distincts, dispose d'un potentiel touristique diversifié et exceptionnel.



Voile de la Mariée (Kindia)



Balafon Sacré



Pont de lianes sur le Diani



Plage de Room Iles de Loos

- **Potentiel touristique** : Chaque région naturelle du pays se prête de façon spécifique au tourisme :
 - *La Guinée forestière*, située en zone subéquatoriale, est composée d'une forêt dense d'où émerge le Mont Nimba, l'un des plus hauts sommets du pays (1.752m). Cette zone abrite également le Pont de lianes sur le Diani, classé patrimoine mondial par l'UNESCO, une faune importante de crapauds vivipares, chimpanzés de Bossou, éléphants de la forêt de Ziama et bien d'autres et est propice aux activités écotouristiques telles que le trekking (Balafon Sacré).
 - *La Haute-Guinée*, constituée de hauts plateaux et savanes herbeuses et giboyeuses et traversée par de grands fleuves, tels que Niger, Bafing, Bakoye..., abrite les ruines de l'ancienne capitale de l'Empire du Mali, Niani et de l'Empire Wassoulou. Le balafon sacré du roi du Soosso et les fêtes traditionnelles de la pêche font partie des spécificités de cette région qui est propice à la pêche en eau douce et à la chasse.
 - *La Moyenne-Guinée* ou Fouta-Djalon, composée de paysages montagneux, de sites variés et d'un climat doux qui lui valent le surnom de "Suisse africaine", constitue le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, où naissent de grands fleuves (Gambie, Bafing et Bakoye). S'y trouvent les chutes de Ditinn, de Saala et de Kinkon, la célèbre Dame du Mali taillée dans le roc par l'érosion éolienne (femme infidèle punie par Dieu et transformée en statue, d'après la légende). Le Fouta-Djalon possède aussi de riches centres artisanaux : à Labé, Dalabe et Mamou, la ville-carrefour commercial de la région.
 - *La Basse Guinée* (Guinée maritime), bordée par un littoral de 300 km sur l'Océan Atlantique, présente des mangroves avec une faune aquatique variée, les îles de Loos verdoyantes bordées de plages (jadis repère des flibustiers et pirates des hautes mers) qui sont propices aux sports nautiques. Elle comporte des sites négriers (Forté de Boké, un antique entrepôt d'esclaves de l'Afrique de l'Ouest), des chutes d'eau comme le Voile de la Mariée, à 13 km de Kindia (surnom dû à 2 chutes de 80 m de haut qui la drapent tel un voile immaculé), les plages avec un environnement agréable, en particulier, de l'Île de Kassa, Île de Room, Iles de Loos...²⁹

La Guinée offre ainsi, à travers ses 4 régions naturelles, toute une large palette d'opportunités de tourisme d'agrément, balnéaire, mémoriel, rural, d'aventure...

- **Capacités hôtelières** : La Guinée comptait en 2017, environ 420 hôtels de différentes classes avec des capacités moyennes de 13 à 14 chambres et d'environ 16 lits par hôtel (Cf. tableau 78 ci-contre). En sept ans, la capacité n'a cru que de 12,1%, malgré l'attractivité du pays sur le plan minier et autres.

Tableau 78 : Evolution de l'offre d'hébergement touristique

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'hôtels	376	376	392	402	410	411	417
Nombre de chambres	4 525	4 525	4 719	4 908	5 052	5 239	5 539
Nombre de lits	5 611	5 611	5 805	5 966	6 123	6 310	6 700
Taux moyen d'occupation	98%	43%	48%	nd	nd	nd	nd

- **Mouvements de touristes** : Après la douloureuse parenthèse Ebola, les compagnies aériennes ont repris les vols réguliers vers Conakry et en

Tableau 79 : Arrivées de non-résidents en Guinée

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Touristes de séjour arrivés	122 197	89 183	56 146	30 241	32 097	60 226	94855
Résidents guinéens à l'étranger	8 873	6 881	2 359	2 531	3 223	2 804	4416
Total arrivée de non-résidents	131 070	96 064	58 505	32 772	35 320	63 030	99 271

²⁹ <https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Guinée>

ont même créé d'autres. Ce qui a boosté les entrées qui reprirent leur ascension, dès la saison 2015-2016 : Cf. le tableau 79 ci-dessus qui montrent, en outre, que l'Aéroport International de Conakry-Gbessia marche essentiellement grâce aux touristes de séjour. Les arrivées de ces touristes représentent, bon an mal an, 94% du total surtout que les arrivées des Résidents Guinéens à l'Etranger régressent, d'année en année. Elles ont chuté de plus de 50%, de 2011 à 2017. La reprise de la destination "Guinée" est le fait de l'intensité des activités minières et également de quelques transformations visibles à Conakry, en dépit de certains problèmes qui ne sont pas encore résolus : on constate des réparations au niveau de la corniche, le nettoyage des plages, la création de nouveaux hôtels, un aéroport modernisé, mis aux normes internationales et doté de capacités indispensables à l'accueil d'un tourisme d'affaires jusqu'alors quasi-inexistant. Ces arrivées proviennent essentiellement, dans l'ordre, de l'Europe (38%), l'Afrique (36%), de l'Asie (13%), Amérique (10%)...

- **Motifs de séjour** : Le classement des nuitées par motif de séjour révèle la dominance du tourisme des affaires et conférences (41,4% du total des nuitées), suivi de celui de vacances et loisirs (38,3%) comme l'illustre le tableau 80 ci-contre.

Tableau 80 : Nuitées par motif de séjour en milliers

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Affaires	1 916,0	857,0	4 876,6	947,4	1 572,0	4 535,9	7 144,0
Vacance/loisir	1 517,5	1 766,7	1 237,3	259,6	165,8	419,2	6 602,2
Visite de famille	1 402,5	29,4	1 477,5	1 136,2	516,5	2 116,6	1 333,6
Autres	744,8	653,4	2 760,0	1 641,6	444,8	1 377,7	2 169,9
Total nuitées	5 580,8	3 306,5	10 351,4	3 984,8	2 699,1	8 449,4	17 249,7

- **Perspectives du tourisme** : Les chiffres de ce tableau corrobore la nouvelle orientation que projettent de donner au secteur les autorités qui misent sur la clientèle d'affaires, convaincues que si les investisseurs reviennent, dans le pays, le reste du tourisme va suivre. A cela s'ajouteront :
 - *Le tourisme de loisirs (balnéaire, mémoriel, rural, d'aventure...)* : Les autorités explorent déjà quelques pistes de développement de ce sous-secteur, qui s'adressera aussi à la clientèle locale et sous régionale. Sur le littoral, à Boffa (130 km au nord de la capitale), la plage de Bel-Air avec ses 7 km de sable blanc et blond bordée de cocotiers, devrait être bientôt dotée de nouvelles capacités d'hébergement. Il s'agira d'hôtels de moyen standing, plus rentables et plus proches de la population locale, afin d'attirer une clientèle plus large, de lui faire découvrir au passage le patrimoine culturel, l'héritage mandingue du pays, les lieux de mémoire liés à la traite négrière.
 - *Écotourisme et sports nature* : Le massif montagneux du Fouta-Djalon (Moyenne-Guinée), avec son air frais, ses savanes arborées, forêts, plaines sillonnées de cours d'eau et faune, est propice à l'écotourisme, comme annoncé ci-dessus. En partenariat avec des guides locaux, plusieurs expériences y sont menées pour encadrer des séjours sportifs : trekking, circuits aventure avec ponts et échelles de lianes, rafting dans les cascades... Mais pour que ces expériences soient pérennes, il faudra rénover les grands axes routiers, dont beaucoup sont encore en piteux état.³⁰

Tout ce qui précède la mobilisation d'importants moyens qui doivent rompre avec l'attention mitigée dont a bénéficié le secteur de l'hôtellerie, du tourisme et de l'artisanat. En effet, à ce jour, les dépenses publiques au Ministère en charge n'ont pas été à la hauteur des enjeux du secteur : durant la période 2013-2017, au plus une moyenne de 0,2% du budget de l'Etat lui a été consacrée.

b. Artisanat : L'histoire artisanale guinéenne est liée à celle des arts, métiers et traditions des grands empires de l'Afrique de l'Ouest. Malgré les mutations diverses intervenues dans le temps, l'artisanat guinéen reste dans la ligne et le style de la tradition africaine. A travers ses produits d'art mais aussi par ses traditions, il contribue à la



Produits de sculpture guinéenne



Pneus usagés devenus meubles

³⁰ <https://www.jeuneafrique.com/mag>

promotion du patrimoine culturel guinéen et africain.

- **Organisation du secteur** : L'artisanat est organisé, à travers l'ONPA (Office National de Promotion de l'Artisanat), de niveau équivalent à celui d'une Direction Nationale d'Administration Centrale. C'est un EPA doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et placé sous la tutelle du Ministère en charge du secteur. Il est géré par un Conseil d'Administration de 17 membres et une Direction Générale. A travers les fêtes tournantes de l'indépendance nationale, plusieurs centres artisanaux ont été créés qui appuient les artisans. Il existe, en Guinée, 33 fédérations d'artisans et dont 5, à Conakry, 8 fédérations régionales et une fédération nationale des artisans.
 - *Mission de l'ONPA* : Il est chargé de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion de l'artisanat, soit, entre autres, : (i) mettre en œuvre la Lettre de Politique de Développement de l'Artisanat, dans les domaines de la formation, du financement et de la promotion des produits de l'artisanat, (ii) contribuer à l'amélioration de la qualification professionnelle des artisans, (iii) favoriser la mise en place de systèmes de financement approprié en faveur des artisans, (iv) assister les artisans dans l'amélioration de la qualité des produits, (v) faire des recherches sur les technologies appropriées dans le secteur de l'artisanat, (vi) appuyer les artisans et organisations professionnelles d'artisans pour l'accès aux marchés publics et privés, (vii) œuvrer à une meilleure participation des artisans aux manifestations nationales et internationales, (viii) élaborer un programme annuel de manifestations commerciales des produits de l'artisanat, (ix) organiser des foires-expositions artisanales au niveau national et international, (x) promouvoir les règles d'hygiène et de sécurité au travail ainsi que le système de protection sociale dans le secteur de l'artisanat...
 - *Ressources de l'ONPA* : Elles proviennent des (i) subventions de l'Etat, des Etablissements Publics et des Collectivités Publiques, (ii) produit du Fonds de Promotion et de développement des Activités Artisanales (FPDAA), (iii) recettes issues du placement des cartes professionnelles d'artisan, (iv) produit de cession de services fournis aux tiers, (v) fonds d'aides extérieures, (vi) dons, legs et libéralités de toutes natures, (vii) produit de toute taxe instituée au profit de l'ONPA, (viii) produit de placement de fonds, (ix) frais d'inscription des entreprises artisanales. Elles servent aux dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'ONPA.
- **Impact économique du secteur** : Selon les autorités de l'ONPA, la diversité biologique guinéenne est largement utilisée par l'artisanat, à travers certains corps de métiers tels que la cordonnerie, la vannerie et procure des revenus substantiels à une importance couche de la population. L'artisanat occuperait 70% de la population active totale et 30% de la population urbaine et représenterait 40% de la production manufacturière. Selon les dernières estimations, la Guinée compte environ 700.000 artisans encadrant des centaines de milliers d'apprentis et travaillant, dans des centaines de milliers d'entreprises. Diverses structures dont le Ministère des Finances, en expérimentent les meubles. Ce secteur, qui crée, par ailleurs, emplois et revenus aux ménages d'artisans, recettes d'exportation et de budget à l'Etat et aux collectivités locales, attire de la clientèle touristique et extériorise le savoir-faire et le patrimoine culturel et cultuel, ne produit pas encore tous ces effets en Guinée, faute de moyen. La sculpture, par exemple, semble de plus en plus négligée. Le manque de structures syndicales, de centres ou villages artisanaux, de soutien de l'Etat... sont les principaux problèmes qui minent le secteur. Chaque métier artisanal est, en effet, un noble art qui mérite une attention toute particulière, compte tenu du rôle historique, culturel et de vecteur de dignité et de fierté qu'il joue pour chaque tradition, milieu et même pays. La sculpture est un grand métier, qui avec un soutien approprié, pourrait offrir des opportunités de formation et d'emploi à des jeunes, aujourd'hui, au chômage. Ce métier et tant d'autres, tout aussi nobles, méritent une meilleure considération que maintenant, pour déceler et promouvoir les talents dont ils regorgent.
- **Politique de relance du secteur** : Il s'agira d'une politique pour relance du développement de l'artisanat et en faire un levier suffisamment fort, dans l'ensemble de la chaîne de valeurs du secteur, depuis la fabrication des instruments artisanaux jusqu'à la labellisation proprement dite d'un "Made in Guinea", effectivement vendu et exporté à l'international et créant tous les effets souvent attendus de lui. Cette politique doit être efficace à court, moyen et long termes, agressive,

volontariste et appelant des financements innovants adaptés à la création d'infrastructures artisanales structurantes, de richesse et de compétences solides.

Une clientèle riche et un réseau potentiels existent pour la commercialisation et la distribution des produits artisanaux, aux niveaux national et international. Des dispositions doivent être prises pour que la Guinée soit reconnue comme une "Destination touristique internationale" maintenant que le tourisme d'affaires et d'agrément va être promu, comme annoncé ci-dessus. Par ailleurs, la grande Communauté Guinéenne présente, dans les grandes villes de la planète, pourrait être sollicitée, au même titre que les représentations diplomatiques guinéennes réparties dans le monde entier, sans besoin de budget public difficile à mobiliser. Les opportunités d'exposition [foires, grands événements internationaux (conférences, sessions annuelles d'organisations mondiales et autres)], doivent être mises à profit comme de très bons débouchés. Djembés, balafons, coras, flûtes... se retrouvent presque partout dans le monde des arts et dans les écoles publiques et privées, où l'enseignement de la musique est une partie intégrante des programmes scolaires. Des moyens appropriés doivent être mobilisés pour créer un Salon International de l'Artisanat de Guinée à l'instar du Salon International d'Ouagadougou (SIAO) et du Salon International de l'Artisanat de Bamako (SIABA). Dans cette perspective, un renforcement de la coopération avec ces salons déjà prestigieux est indispensable. Il faudra, par ailleurs, étudier les possibilités d'accorder aux artisans guinéens, des marchés publics à l'occasion des contrats d'achat de mobiliers pour l'équipement des administrations publiques et privées.³¹

Agir pour valoriser son riche potentiel et sortir de sa léthargie, l'artisanat guinéen, un secteur porteur de croissance sous exploité et ignoré, c'est la trame d'actions qui motive les nouveaux dirigeants de l'ONPA. Pour ce faire, ceux-ci se proposent de s'inspirer du modèle marocain, qui a su faire de son potentiel artisanal un vrai levier pour son développement socioéconomique. Les questions portant sur la formation, l'apprentissage et l'insertion des jeunes pour créer des emplois pérennes et décents, la mutualisation des moyens de production et l'équipement des artisans guinéens, la promotion et la vente des produits artisanaux, les mécanismes pratiques et efficaces de financement, de structuration et de labellisation du secteur vital sont ainsi visés. La mise en œuvre d'un ambitieux programme de relance et valorisation de l'artisanat en encourageant à produire et à consommer guinéen est en réflexion.

Une 1^{ère} édition des journées de l'artisanat guinéen a été organisée, en février 2020, à Conakry sous le thème "la place de l'artisanat guinéen dans l'économie nationale" et a regroupé plusieurs artisans du pays. La démarche vise à promouvoir ce secteur méconnu et négligé mais porteur de croissance. L'objet est de pousser l'artisan à venir présenter ses produits et que les guinéens sachent qu'on doit se lever tous pour que les produits artisanaux guinéens soient valorisés sur le plan national et international.

2.5.3. Commerce et transports

La mise en commun de ces 2 secteurs vise à dégager de leur analyse l'impact des liens entre eux sur le développement urbain.

a. Commerce : L'analyse va s'enquérir de l'organisation du Ministère chargé des deux (2) secteurs et de distinguer le commerce extérieur et le commerce intérieur qui dépend de la production nationale et l'appoint que peut constituer les importations.

- **Organisation du Ministère :** Le Ministère du Commerce a pour mission principale d'assurer une meilleure intégration du commerce dans l'économie guinéenne en renforçant les capacités des acteurs et en veillant à l'approvisionnement du marché en denrées et produits de 1^{ère} nécessité. A cette fin, il dispose d'un Bureau de Stratégie et de Développement (BSD) qui, conscient de la nécessité de combler le manque de donnée sur le secteur, a élaboré, avec l'appui de l'UE, de l'INS, et du Gouvernement, son 1^{er} annuaire statistique afin de satisfaire au mieux les besoins des décideurs et utilisateurs de statistiques relatives au commerce.

³¹ <https://nrguinee.net/>

Le Ministère comprend également (i) 3 principaux services techniques, la Direction nationale du commerce intérieur et de la concurrence (DNCIC), la Direction nationale du commerce extérieur et de la compétitivité (DNCEC) et le Service des déclarations descriptives des importations et des exportations (DDI/DDE), (ii) des organismes publics dont l'Agence guinéenne de promotion des exportations (AGUIPEX) et l'Office national de contrôle de qualité (ONCQ), (iii) des programmes publics [Programme de développement des produits de base (CFC), Programme Cadre intégré renforcé (CIR) et des organes consultatifs tels que la Chambre de commerce, industrie et artisanat de Guinée, le Conseil de discipline, les Organisations patronales, le Comités nationaux dans plusieurs domaines. Il a comme actions prioritaires :

- appuyer le développement des chaînes de valeurs des filières agricoles en Guinée ;
- développer des initiatives en faveur des jeunes dans le secteur du commerce ;
- appuyer la formalité des entreprises commerciales de jeunes ;
- renforcer le contrôle des prix, poids et mesures et opérationnaliser le Laboratoire de l'ONCQ ;
- renforcer les capacités des services chargés du contrôle de qualité et de conditionnement des produits alimentaires locaux et importés ;
- saisir et détruire les produits impropres à la consommation.

Les priorités actuelles du Ministère sont de redonner de la vitalité au secteur du commerce pour mieux l'intégrer à l'économie, au niveau sous régional, régional et international, par :

- une présence plus marquée de la Guinée aux différentes rencontres internationales ;
- la promotion des produits guinéens à l'exportation pour mieux vendre la destination "Guinée" et accroître les revenus des entreprises exportatrices avec un rôle important à jouer par AGUIPEX ;
- le renforcement des capacités par la formation des cadres et la modernisation des outils ;
- l'amélioration du climat des affaires et le renforcement le pouvoir d'achat des guinéens, par des programmes devant faciliter la commercialisation des produits en y ajoutant de la valeur ;
- la facilitation du commerce transfrontalier pour donner aux acteurs la possibilité de vivre des fruits des échanges avec les pays de la sous-région...

- **Commerce extérieur** : L'analyse porte sur les exportations par destination et les importations par provenance, à partir de la "Nomenclature SH" qui reconnaît 21 groupes de produits d'exportation et également 21 d'importation, la balance commerciale et le contrôle de qualité.

– *Exportations par destination* : Les trois plus importantes destinations des produits guinéens sont, dans l'ordre, "Autres pays d'Asie et Océanie" (en moyenne, 34,5% du total des exportations, de 2010 à 2017), "l'UE" (29,6%) et "Autres pays de l'Europe" (13,0%). Suivant la Nomenclature SH, c'est surtout les groupes de produits tels que les "Produits minéraux" et les "Perles fines, papiers gemmes, métaux précieux, ouvrages" qui contribuent le plus à ces sorties : 52% du total des exportations pour les 1^{ers} et 32% pour les seconds.

– *Importations par provenance* : Les 3 plus importantes provenances des produits étrangers sont, dans l'ordre "Autres pays d'Asie et Océanie" (en moyenne, 73,1% du total des, de 2010 à 2017), "l'UE" (25,6%) et "Moyen Orient" (16,2%). Toujours selon la Nomenclature SH, c'est encore les groupes de produits tels que les "Produits minéraux" mais avec les "Matériels

Tableau 81 : Balance commerciale (BC) en millions de dollars USD

Rubriques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Exportations (X)	1 471,2	1 432,7	1 927,6	1 886,3	2 039,1	2 805,7	2 414,4	4 594,1	
Importations (M)	1 404,9	2 105,6	2 369,9	2 139,1	2 384,6	2 191,8	4 429,4	3 484,1	
BC = X - M	66,3	-672,9	-442,3	-252,8	-345,5	614,0	-2 015,1	1 110,0	
Indicateurs ³²	TCCE (%)	104,7	68,0	81,3	88,2	85,5	128,0	54,5	131,9
	DO en % PIB	35,0	42,0	47,0	37,0	39,0	37,0	45,0	43,0
	PE en %	33	29	34	29	31	38	29	44
	PI en %	31	42	41	33	36	36	53	34
	AMI	4 456,6	5 675,3	6 186,3	6 765,2	6 857,4	8 165,50	10 442,1	9 381,0
	TPMI en %	32	37	38	38	34	34	42	38

Légende : TCCE = Taux de couverture de commerce extérieur ; DO = Degré d'ouverture ; PE = Propension à exporter ; PI = Propension à importer ; MI = Marché intérieur ; A = Absorption ; TP = Taux de pénétration

³²Marché intérieur (MI) : le marché (absorption) représente la production augmentée des importations et diminuée des exportations. Il mesure la demande intérieure apparente d'un pays.

Il peut être calculé par produit. Il permet également de déterminer le taux de pénétration du marché d'un pays.

Propension à exporter (PE) : Effort d'exportation du pays mesurée par la part du PIB du pays consacrée à satisfaire la demande étrangère.

Propension à importer (PI) : Part de l'offre extérieure dans le PIB mesurée par la part de l'offre extérieure consacrée à satisfaire la demande intérieure d'un pays.

Taux de couverture du commerce extérieur (TCCE) : Rapport des exportations sur les importations des biens.

Taux ou degré d'ouverture (DO) : Part du commerce international du pays dans le PIB. Il est mesuré par le rapport de la valeur des échanges extérieurs au produit intérieur brut (PIB).

Taux de pénétration du marché intérieur (TPMI) : Part du MI couverte par les importations. Il mesure la dépendance globale ou par produit du pays vis-à-vis de l'extérieur.

de transport", les "Machines et appareils, matériel électrique, parties" et les "Produits du règne végétal" qui contribuent le plus à ces entrées : dans l'ordre, à raison de 22,9% du total des importations pour les 1^{ers}, 22,8% pour les 2^{èmes}, 16,3% pour les 3^{èmes}, 11,4% pour les derniers.

- *Balance commerciale* : Elle est plus ou moins en déficit permanent : en effet, de 2010 à 2017, seulement 3 ans ont dégagé des excédents qui couvrent juste 48% des déficits. Les principaux indicateurs sont, en moyenne annuelle les suivants : (i) TCCCE, 98,8%, (ii) DO, 40,6% du PIB, (iii) PE, 33,4%, (iv) PI, 38,3%, (v) AMI, 7241,2 millions USD et (vi) TPMI, 36,6%.
- *Facilitations du commerce extérieur* : Pour faciliter les activités commerciales, la Guinée s'est dotée, en 2017, d'un Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCEG) qui vise à moderniser et à faciliter les échanges commerciaux afin d'augmenter les recettes budgétaires de l'Etat. La vocation du GUCEG est de réunir tous les acteurs du commerce extérieur (importateurs, exportateurs, transitaires, opérateurs portuaires et aéroportuaires, banques commerciales, port autonome, douanes, ministères et agences de régulation), autour d'une même plateforme qui permettra d'accéder à l'ensemble des services liés au commerce international en quelques clicks, sans pour autant effectuer un quelconque déplacement. Il facilitera également la gouvernance des affaires, réduire les coûts transaction et améliorer les bénéfices pour tous les acteurs du secteur privé, et de l'administration publique. Le but est de multiplier les bénéfices internes de la Guinée car personne quel que soit son poste ne puisse plus changer, d'une façon ou d'une autre, la destination des ressources fiscales. Les bases de données des douanes et celles des impôts doivent être fusionnées pour une meilleure maîtrise des recettes budgétaires et un meilleur renforcement du système de contrôle fiscal. Le souhait est que tous les produits entrant en Guinée soient identifiés informatiquement et les règles devant s'appliquer à leur entrée, sur le territoire national, soient respectées, ceci, suivant les Codes des douanes et des impôts.
- **Commerce intérieur** : Le commerce intérieur s'exprime à travers les activités d'achat et de vente des articles et denrées produits localement et des produits importés de l'extérieur du territoire national. Les principaux sites de ces activités sont : (i) les marchés des diverses localités du pays, (ii) les supermarchés installés, dans les communes urbaines, (iii) les pharmacies et lieux de vente de tout autre produit, (iv) les étals et kiosques de vente installés sur les trottoirs et autres lieux publics, (v) à tout cela, il convient d'ajouter tous les lieux (carrefours, bureaux et autres) où les vendeurs à la sauvette (ambulants) exercent leurs activités commerciales. En 2017, la Guinée disposait de 1.005 marchés disséminés dans ses régions, préfectures et communes. En 2014, elle comptait 284 pharmacies et 39 points de ventes de produits pharmaceutiques. Les données relatives aux autres sites de commerce cités ci-dessus ne sont pas disponibles.

Les statistiques sur les volumes et chiffres d'affaires du sous-secteur du commerce intérieur ne sont pas non plus connues. L'évolution des prix des principaux produits de consommation utiles à la satisfaction des besoins de la population, constituent, cependant, des indicateurs pertinents, dans ce domaine. Certains sont récapitulés en Annexes 30 et suivants.

Une autre priorité du Ministère du Commerce est le développement du commerce intérieur dans une logique de protéger les consommateurs, d'intensifier le contrôle de qualité et de surveiller les produits et denrées de 1^{ère} nécessité. Ce rôle incombe à l'ONCQ.

Tableau 82 : Quantité des produits saisis et détruits (en tonnes)

Produits	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Boissons	617,8	---	---	51,7	413,9	211,2	691,3	777,5	
Cigarettes	175,1	685,1	683,0	301,0	225,6	---	---	---	
Produits	Alimentaires	540,9	225,5	1.252,7	1.108,2	1.015,6	417,3	2.173,4	529,3
	Pharmacie	---	448,7	188,5	155,0	---	---	126,2	---
	Divers	985,9	1.271,1	300,1	588,4	---	622,0	1.926,9	435,2
Total général	2.319,7	2.630,4	2.424,3	2.204,3	1.655,1	1.250,5	4.917,8	1.742	

Les résultats acquis, de 2015 à 2017, par cette institution, sont récapitulés au tableau 82 ci-dessus. La moyenne du nombre d'échantillons prélevés et saisis est supérieure à 2.000 par an. Les quantités de produits saisis et détruits sont, en moyenne, de 2.393 tonnes, par an.

- b. **Transports** : Les transports routier et ferroviaire, qui participent à la mobilité urbaine, sont déjà présentés ci-avant. L'analyse ci-après concerne les autres modes de transport : les transports fluvial, maritime et aérien.

- Transport maritime et fluvial : Le Port Autonome de Conakry (PAC) est un port généraliste dont le trafic a dépassé dix millions de tonnes en 2018. Il aurait relevé son trafic si l'actualisation de son plan directeur, prévu pour 2010, avait été réalisée. Aussi, il est peu compétitif en raison de ses accès terrestres d'une capacité insuffisante, mal gérés et peu entretenus, et génère d'importants surcoûts. Le GUCEG ne booste pas encore les formalités administratives et douanières, comme escompté. Le seul accès ferroviaire au PAC est celui géré par la SBK et qui dessert son terminal minéralier avec une accessibilité réduite aux autres usagers et concessionnaires. Le principal problème du port résulte de sa localisation au centre de la ville ce qui complique considérablement son accès terrestre tout en causant d'importants problèmes de circulation urbaine.

La Guinée est parcourue par de nombreux fleuves dont une grande partie est navigable, bien que l'ensablement de leur lit progresse. Une centaine de débarcadères sommaires y sont aménagés, mais le trafic fluvial de marchandises et passagers est faible, uniquement artisanal et informel. Le règlement du sous-secteur, obsolète et très insuffisant, ne garantit pas encore la sécurité au trafic. Le transport fluvial sert surtout à la pêche dont la situation est déjà analysée ci-dessus.

- Transport aérien : Il y avait onze (11) plateformes aéroportuaires publiques, en Guinée, en 2018, dont l'Aéroport International de Conakry-Gbéssia (528.000 passagers, en 2018) qui était desservi, début 2019, par une quinzaine de compagnies aériennes. Il y a 3 aéroports régionaux ouverts au seul trafic général (Kankan, N'Zérékoré et Labé) dont les équipements sont vétustes, mais avec des pistes généralement en bon état.
- Principaux problèmes du secteur des transports : La faiblesse de la gestion du secteur provient de la vétusté de son cadre législatif, réglementaire et normatif et de l'inexpérience des méthodes modernes de ses cadres qui empêchent l'Administration de jouer son rôle de maître d'ouvrage des projets et de tutelle des organismes et sociétés publiques et privées assurant les services de transport. On relève, en substance :
 - des insuffisances et conflits notables dans la définition des attributions des 2 ministères chargés du secteur (Ministère des Travaux Publics et Ministère des Transports), ou avec celles de l'ACGP et d'autres ministères ;
 - la faiblesse du Ministère des Transports dans son rôle de planification/coordination sectorielle ;
 - l'implication très insuffisante du Ministère des Transports dans les projets d'infrastructures liées aux mines qui l'empêche de prendre en compte les besoins des autres secteurs de l'économie et rend impossible la création de véritables corridors de croissance ;
 - le manque de rigueur et de suivi dans l'application des règlements et des décisions prises, ainsi que la quasi-absence de sanction des contrevenants en cause ;
 - la faiblesse des structures locales et la définition insuffisante de leurs attributions ;
 - l'absence ou l'insuffisance des textes d'encadrement de la participation du secteur privé sous forme de Partenariat Public-Privé (PPP) ou autres modes de gestion et coopération techniques ;
 - la lourdeur des procédures à divers niveaux et, en particulier, de passation et gestion des marchés publics pour la réalisation de travaux de construction ou d'entretien d'infrastructures ;
 - le mauvais état général du réseau routier, conséquence de l'inadaptation des marchés utilisés pour les travaux d'entretien et de leur contrôle, de l'insuffisance de financement de l'entretien routier par le Fonds d'Entretien Routier (FER) et le budget national, et de la faiblesse du contrôle de qualité de ces travaux, aussi bien que de l'absence quasi-totale de contrôle de la surcharge des véhicules de transport de marchandises ;
 - le manque de formation des acteurs en raison de l'absence de conditions d'accès et d'exercice des professions du transport routier fondées sur des critères qualitatifs et professionnels ;
 - le poids grandissant du transport pour compte propre qui, non seulement réduit la part de marché du transport professionnel, mais concurrence directement et illégalement celui-ci en réalisant en fait des transports publics ;
 - des conditions d'exploitation désastreuses et des tarifs inadaptés qui conduisent à une absence de rentabilité des entreprises de transport routier de marchandises et de graves conséquences sur leurs capacités d'investissement ;
 - l'insécurité routière qui augmente avec la croissance de la circulation ;

- l'engorgement chronique de la zone de Conakry qui nuit gravement à l'image du pays et à l'attrait qu'il peut exercer sur les investisseurs et entrepreneurs ;
- l'absence d'un système centralisé de recueil et de gestion des statistiques sur les activités du secteur qui empêche la prise de décision rationnelle pour son développement ;
- la très faible réalisation des attentes et projets d'investissement prévus et financés ;
- l'insuffisance en nombre et expérience de cadres dans les administrations sous-sectorielles, le vieillissement de la pyramide des âges due à l'arrêt du recrutement pendant plusieurs années en raison des contraintes financières d'ordre public et l'irrationalité de certaines affectations ;
- l'insuffisant emploi de l'outil informatique et des nouvelles technologies dans l'Administration (inexistence de réseaux informatiques structurés au sein des 2 ministères de tutelle.

Toutefois, la loi portant protection du patrimoine routier adoptée, en 2016, et ses textes d'application, a permis d'apporter un cadre juridique à l'exploitation, l'entretien et la protection du réseau routier. Le développement d'une Banque de Données Routières appuyée d'un SIG accessible par Web, permet une meilleure programmation de l'entretien routier et la reclassification du réseau entreprise, depuis 2017. Par ailleurs, une agence autonome (Ageroute-Guinée), créée, en 2018, et chargée de recevoir la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien sur les routes, est en cours d'organisation et devrait être, en 2020. Le financement de l'entretien routier par le FER est très insuffisant et les tentatives d'augmentation de ses ressources sont bloquées par les contraintes prévalant sur les finances publiques.

2.5.4. Administration et services

La Guinée dispose des administrations et services aussi bien publiques, privés et communautaires nécessaires à la planification et à la gestion de son économie.

a. Administration publique : En dépit de ses potentialités naturelles immenses, de nombreuses études réalisées, à diverses occasions, en Guinée, ont identifié les principales causes du dysfonctionnement des administrations publiques et de la faiblesse des recettes. Ce sont, entre autres :

- absence de distinction nette entre ressources publiques et ressources privées, et entre droits de propriété publics et droits de propriété privés ;
- instabilité, incohérence et manque de rigueur du cadre juridique et du code de conduite favorisant les dispositions arbitraires ;
- réglementations empêchant l'affectation optimale des ressources et suscitent la recherche de rente qui encourage la corruption ;
- traitements et avantages des fonctionnaires sans rapport avec la réalité ;
- contrôle insuffisant de l'activité des fonctionnaires, l'existence de travailleurs « fantômes », le népotisme et l'incompétence ;
- absence de système de comptabilité publique fiable et faible compétence des cadres de ce secteur ;
- système administratif marqué par un centralisme excessif des ressources humaines et matérielles, des rendements faibles, un manque de transparence et une mauvaise circulation de l'information.

Les réminiscences de ce système marquent encore profondément les mentalités des fonctionnaires, des administrés et de la société civile de manière générale et ralentissent les efforts de modernisation de l'administration qui sont des facteurs potentiels de réversibilité au niveau des progrès obtenus. Les efforts déployés, depuis 1985, ont certes produit quelques résultats en matière de rationalisation des cadres formels de l'administration mais n'ont pas de façon fondamentale contribué à améliorer son fonctionnement interne. L'Administration demeure inefficace à servir le développement et ne permet pas encore à l'Etat d'assurer sa mission d'orientation et de maîtriser les effectifs de la fonction publique. La qualité des services publics offerts n'est pas encore satisfaite à pratiquement tous les niveaux et la relation entre l'Administration et les usagers n'est pas souvent au beau fixe. Les principales leçons à tirer de cette situation sont de deux ordres de la mise en œuvre de la réforme administrative.³³

³³ Problématique de la gouvernance en Guinée et l'appui de la Banque Mondiale, Mémoire on line, maîtrise 2009, Abdourahmane DIALLO

- Elle ne peut se réaliser uniquement sur la base de réponses techniques et nécessite une volonté politique traduite par l'analyse rigoureuse des faits et la correction systématique des dysfonctionnements.
- Elle nécessite des moyens importants : en effet, si depuis 1990, des programmes pertinents de réforme ont bien été élaborés mais n'ont pratiquement pas souvent trouvé les ressources idoines pour le financement de toutes leurs actions.

Ces considérations renvoient respectivement à un déficit de gouvernance et à la prise en compte insuffisante des contraintes.

b. Secteur privé : Ce secteur se confronte aussi à plusieurs rigidités structurelles persistantes telles que :

- la faiblesse du volume d'investissements tant publics que privés ;
- la déconnexion des mines du reste de l'économie et le faible développement des chaînes de valeur ;
- une exportation brute de la quasi-totalité des matières premières avec des entreprises très capitalistiques ;
- un climat des affaires encore défavorable du fait de procédures bureaucratiques lourdes et un dialogue public-privé encore embryonnaire ;
- l'insuffisance de l'offre et le coût élevé des facteurs de production (énergie, transports, TIC...) ;
- la prépondérance de l'informalité exacerbée par une fiscalité non incitative ;
- l'insuffisance et l'inadéquation du financement bancaire relativement aux besoins du privé, la faiblesse du capital humain et un manque d'adéquation des compétences qui entrave l'employabilité des demandeurs d'emplois ;
- l'insuffisance des capacités de l'administration publique et des opérateurs privés locaux faisant obstacles à l'insertion des PME dans les chaînes de valeur ;
- l'inefficience du système judiciaire ;
- la faible promotion des grandes industries manufacturières à forts effets catalyseurs sur les différentes branches de l'économie nationale ;
- l'absence de zones industrielles et de zones franches viabilisées ;
- l'insuffisance de mécanismes de financement des PME/PMI et l'inadaptation du système bancaire au financement de l'investissement à moyen et long termes ;
- l'insuffisance de professionnalisme et de formation des opérateurs économiques ;
- la forte pression fiscale souvent favorable au secteur informel au détriment du secteur structuré.

Des actions et mesures sont prises pour appuyer le secteur, dans lesquelles on peut citer, entre autres : (i) la création de l'APIP ; (ii) l'élaboration de la Lettre de Politique Nationale des PME, (iii) la publication d'un Code des Investissements plus attractif et de ses textes d'application et autres... Au niveau du secteur privé lui-même, d'autres actions sont menées par le Conseil National du Patronat Guinéen (CNPG), la Chambre de Commerce, des associations et syndicats professionnels...

Malgré ces efforts des contraintes demeurent contribuant au retard de compétitivité de la Guinée qui sont d'ordre logistique, humain et social. Globalement, les chaînes de valeur restent courtes et les entreprises locales n'ont pas l'échelle suffisante pour conquérir des marchés et fournir un réseau de sous-traitance solide pour s'allier aux grands groupes étrangers. En dépit de la tendance à la tertiarisation de l'économie guinéenne, "les administrations et services" ne contribuent, en moyenne, qu'à hauteur de 21,7% du PIB national (Cf. tableau 83 ci-avant). Mais ils représentent environ 47% de la contribution du secteur tertiaire au PIB.

Tableau 83 : Contribution de l'administration et services à la formation du PIB

Libellé	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Intermédiation financière	919	1 168	2 258	1 902	2 670	2 268	2 233
Immobilier, service aux entreprises	2 523	2 698	2 407	1 984	1 982	2 155	2 254
Activités d'administration publique	2 650	2 598	3 688	4 445	4 542	5 003	6 620
Éducation	1 628	1 366	821	863	1 335	1 435	1 385
Santé et action sociale	394	439	533	601	515	561	592
Autres services	458	414	396	438	462	482	524
Total administration et services	8 572	8 683	10 103	10 233	11 506	11 904	13 608
Secteur tertiaire	18 608	19 808	21 667	21 934	23 856	24 998	27 520
Total des valeurs ajoutées	38 679	40 809	42 409	43 995	45 886	50 373	57 183
Produit intérieur brut	41 446	43 898	45 625	47 317	49 122	54 441	61 715

2.5.5. Technologies de l'information et communications

Le paragraphe ci-dessus consacré à l'accès au téléphone fait le point en ce qui concerne le taux de pénétration de divers produits du secteur. L'analyse ci-après a trait aux technologies de l'information

et communications dans leur ensemble. En plus du Ministère en charge du secteur, il y a l'Agence de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT), l'Office des Postes et Télécommunications (OPG), les opérateurs de téléphonie mobile et les opérateurs de courrier rapide. L'ARPT dispose, en son sein, d'un Observatoire du marché des Télécommunications qui lui permet de suivre, d'analyser et de présenter régulièrement les évolutions enregistrées dans son secteur. Cet outil est alimenté par des informations en provenance des opérateurs titulaires de licence et autorisation selon une périodicité et un format prédéfinis. L'ARPT publie trimestriellement, sur son site internet (www.arpt.gov.gn), des statistiques, afin d'assurer une meilleure visibilité du marché des postes et télécommunications.

Tableau 84 : Tarifs (milliers GNF) de l'OPG en 2017

a. **Marché postal** : La Guinée compte 9 opérateurs postaux :

Poids	Afrique	France	Europe	U.S.A	Asie
De 0 à 500 g	102	110	110	127	155
Plus de 500 g à 1 kg	116	125	125	155	175
Plus de 1 à 2 kg	130	181,5	181,5	245	272,5

1 opérateur public (OPG) e 8 opérateurs privés (DHL, MLT-EXPRESS, MOKA-EXPRESS, BOLLORE-TRANSPORT LOGISTIC GUINEE, S.F-TRANSIT, NIMBA EXPRESS, ARGUI EXPRESS et AMA EXPRESS) qui possèdent en tout 145 agences ou succursales disséminées sur tout le territoire national. Le revenu global déclaré par ces opérateurs est de 26,5 milliards GNF, en 2018, contre 22,5 milliards GNF, en 2017, enregistrant ainsi une augmentation de près de 17,8%. S'agissant du courrier postal ordinaire, il est de la compétence du seul OPG. Ses tarifs figurent dans le tableau 84 ci-dessus, en fonction du poids et de la destination.

b. **Téléphonie** : Les tarifs internationaux (entrant et sortant)

Tableau 85 : Trafic international entrant et sortant en milliers de minutes

Description	2013	2014	2015	2016	2017	
Tarifs	Entrant	311 933	296 127	283 799	262 424	241 294
	Sortant	234 308	280 064	172 571	182 114	144 677
	Total	546 241	576 190	456 370	444 538	385 971

sont récapitulés dans le tableau 85 en milliers de minutes. La Guinée compte 4 opérateurs de téléphonie mobile (MTN, ORANGE, CELLCOM et INTERCEL PLUS) dont le cumul des investissements, en 2018, s'élevaient à 6.830,32 milliards de GNF. Leur revenu annuel global s'élevaient, de 2013 à 2018 à environ 3.551 milliards GNF, avec un accroissement de 15,6% par an. Quant aux opérateurs, Fournisseurs d'Accès Internet (FAI), ils sont au nombre de 5 (GUILAB, SKYVISION, ETI, MOUNAGROUP et VDC). En 2018, le total des abonnés auprès des FAI était de 1.213 contre 1.266, en 2017, soit une régression de 4,2%. Au même moment, le total du trafic-voix était de 10,5 milliards de minutes contre 9,8, en 2017, soit une hausse de 7,82%, le total du trafic SMS 3,96 milliards contre 3,42, en 2017, soit une augmentation de 15,9%.

c. **Perspectives du secteur** : L'Afrique est désormais de loin le 1^{er} continent en matière de mobile money mais ce développement reste inégal selon les régions. L'Afrique subsaharienne continue de surpasser les autres régions, dans ce domaine³⁴. En 2019, plus de 50 millions d'habitants de cette région d'Afrique ont créé un compte pour transférer de l'argent via leur téléphone mobile, soit une croissance de 12 % par rapport à 2018, ce qui porte le nombre total d'utilisateurs à 469 millions sur le continent, dont 181 millions sont actifs. La valeur totale des transactions effectuées, en 2019, dépasse 456 milliards de dollars, en progression de près de 28% sur 2018. C'est la région de tous les records dans ce secteur car ce chiffre fait 3,5 fois, le montant des transactions réalisées, en Asie du Sud, 2^{ème} région qui a le plus recours au mobile money. A cette allure, l'Afrique dépassera les 500 millions d'utilisateurs de mobile money, en 2020.

La Guinée a vite pronostiqué la révolution numérique avec l'essor des NTIC ; c'est pourquoi, elle y a investi plus de 300 millions de dollars, ces dix dernières années, pour le renforcer. Cet investissement a eu un impact positif dans la croissance au niveau de plusieurs secteurs de développement du pays comme le système éducatif, le secteur de la santé, le commerce, l'agro-industrie... Cet important effort financier en faveur du secteur des NTIC a servi à la construction du câble sous-marin, l'édification du Backbone national (développement d'axes de fibre optique) et le déploiement des réseaux mobiles dans toutes les régions du pays. Grâce à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière des télécommunications, le taux de couverture en réseau téléphonique est à plus de 90%.

2.5.6. Emploi

Le monde s'enfonce dans une crise de l'emploi sans précédent. L'Afrique subsaharienne compte parmi les régions les plus touchées du monde par cette crise. La situation est tout aussi alarmante, dans les

³⁴ <https://www.jeuneafrique.com/>

pays développés. Le chômage frappe les femmes et les jeunes. Des jeunes diplômés sans emploi ont fait l'expérience du chômage à long terme, c'est-à-dire pendant plus d'un an. La jeunesse africaine est frappée de plein fouet par cette crise.

a. Situation de l'emploi : En Guinée aussi, le chômage est un réel phénomène qui frappe la plus part des jeunes. L'Enquête spécifique sur l'emploi et le travail décent (ESETD) réalisée, en 2012, par l'Agence guinéenne pour la promotion de l'emploi (AGUIPE) avec l'appui du PNUD, montre que la problématique de chômage est surtout urbaine : Conakry demeure la région où le taux de chômage est très élevé : 19% de la population active y sont touchés contre 11%, dans les autres villes. Le taux d'activité des jeunes de 15-35 ans est estimé à 56%.

Tableau 86 : Données d'emploi des 15 ans et plus en 2014

Indicateur	Valeur
Effectif de la population active	3 604 267
Effectif de la population active en milieu urbain	1 217 123
Proportion de la population active occupée	59%
Proportion la population masculine urbaine active	33,8%
Proportion la population masculine rurale active	55,9%
Proportion de la population active occupée	62,3%
Proportion de la population au chômage	1,2%
Proportion de la population cherchant le 1 ^{er} emploi	2,1%
Taux brut d'activité de la population	34,3%
Taux brut d'activité des hommes	40,7%
Taux brut d'activité des femmes	28,4%
Taux brut d'activité de la population en milieu urbain	33,3%
Taux brut d'activité de la population en milieu rural	34,8%

Ce taux est très élevé chez les jeunes n'ayant jamais été à l'école (80%) que ceux ayant le niveau supérieur (63%) ou le niveau professionnel et technique (56%). Par contre, il est très faible chez les jeunes de 15-24 ans (39%). Des indicateurs de 2014 figurent, dans le tableau 90 ci-dessus.

L'économie guinéenne est peu inclusive et dominée par le secteur informel avec un secteur primaire qui occupe environ 51% de la main-d'œuvre et ne représente que 16,8% du PIB, des activités modernes peu développées et peu productrices d'emploi [activités extractives très capitalistiques, industries manufacturières ne participant qu'à 10,3% au PIB, branches tertiaires (transports, télécommunications, hôtellerie et énergie) dont les contributions respectives au PIB sont inférieures à 5%]. Cette situation s'est aggravée par la Maladie à virus Ebola (MVE) dont l'un des principaux effets pervers sur le bien-être des populations est l'aggravation de la pauvreté en lien avec des pertes massives d'emplois et de revenus chez les salariés et la flambée des prix des produits vivriers (riz, fonio et maïs) qui ont chuté respectivement de 17% et de 12%, dans les milieux urbains les plus touchés, avec des impacts négatifs sur les revenus des personnes vivant dans les milieux ruraux, et aussi, de façon disproportionnée sur les femmes impliquées dans les activités économiques rurales. Plus de 2.000 emplois ont été ainsi détruits.

b. Résultats attendus du PNDES :

Tableau 87 : Cadre des résultats

Résultats attendus	Libellés	Base Cibles		
		2015	2018	2020
Effet 3.2.2	Part de l'emploi de l'industrie manufacturière dans l'emploi total	8,0	AD	1,3
	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	8,3	8,5	9,5
	Part de l'agro-industrie dans le PIB	1,8	2,4	3,2
Effet 3.4.2	Part du tourisme et de l'hôtellerie dans l'emploi total	0,2	0,6	1,0
	Part du tourisme et de l'hôtellerie dans le PIB	1,7	2,3	3,0
Résultat 5	Taux de chômage urbain des jeunes	17,8	AD	9,0
	Taux de chômage urbain des femmes	8,3	AD	4,0
	Ratio emploi/population des femmes	49,6	AD	55,0
	Taux de couverture de la protection sociale	60,0	AD	30,0
Effet 5.1.1.	Taux de chômage urbain des jeunes de 15-35 ans	17,8	14,0	9,0
	Taux de chômage des actifs diplômés du supérieur	34,7	20,0	15,0
	Taux d'emplois vulnérables des jeunes	92,0	90,0	85,0
	Taux de jeunes employeurs ou entrepreneurs	0,7	1,2	2,0
Effet 5.1.2.	Taux d'emplois vulnérables des femmes	95,0	91,0	85,0
	Taux de femmes salariées dans l'emploi non agricole	21,3	25,0	30,0
	Proportion de femmes parmi des employeurs	27,7	33,0	40,0

d'emplois productifs avec, entre autres, la transformation structurelle de l'économie guinéenne par le secteur minier, la croissance de l'industrie manufacturière créatrice d'emplois productifs et de richesse. Les résultats prévus sont dans le tableau 87 ci-dessus.

c. Bilan à mi-parcours : En dépit des multiples promesses faites par les donateurs pour financer les divers projets du PNDES, le Gouvernement n'a pu collecter qu'environ 3,5 milliards USD, entre 2016 et 2018. Ce montant inclut les financements chinois mais ne comprendrait pas les financements des autres bailleurs bilatéraux, les financements privés et les PPP. Cette faible mobilisation est due à (i) la forte concentration des dépenses d'investissement sur fonds propres du Gouvernement sur les

infrastructures économiques (96%) au détriment des investissements en capital humain (4%), (ii) l'augmentation effrénée de la dette publique, (iii) l'absence de mécanisme idoine de mise en œuvre des PPP et de procédures officielles de préparation et d'évaluation ainsi que d'audit ex-post des projets y compris pour le financement d'études de faisabilité. Tout cela limite l'ardeur des donateurs.

Cependant, grâce à la mise en œuvre du PNDES, le PIB a progressé en termes réels de 10,8 %, en 2016, à 13,4%, en 2017. Ce résultat est bien au-delà des prévisions. Pour l'année 2018, des progrès significatifs ont été enregistrés dans l'amélioration du bien-être des populations. L'IDH s'est établi à 0,459, en 2017 et devrait suivre, en 2018, la tendance à la hausse des 8 dernières années, en lien avec l'augmentation du PIB par tête qui est passé de 834 USD, en 2014, à 999 USD, en 2018. Selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS), en 2018, près de 8 ménages sur 10 s'approvisionnent en eau de boisson auprès d'une source améliorée représentant 98%, en milieu urbain, et 70%, en milieu rural. Les actions des autorités visant à transformer l'économie, en 2018, ont permis d'enregistrer plusieurs performances qui ont porté la croissance économique à 6,2%, en 2018, tirée principalement par des sous-secteurs de l'agriculture, industrie extractive, électricité, hôtellerie, transports et télécommunications. Le taux de desserte en énergie s'est amélioré de 5,6%, en 2018, contre 5%, en 2017. Cette évolution tient à l'amélioration du transport et de la réhabilitation de la Centrale de Kaloum et des auxiliaires communs à Kaloum 3. Les résultats dans le sous-secteur des transports environ 5,2% et les télécommunications 4,5% sont imputables, d'une part, à l'amélioration du trafic au PAC, la mise en circulation de nouveaux bus de transport urbain à Conakry..., d'autre part, à l'augmentation du nombre d'abonnés au niveau des sociétés de téléphonie. Ces résultats encourageants ont eu sur l'emploi, un impact certain mais, qui est difficile à évaluer, du fait qu'ils ne sont pas assez détaillés. Par ailleurs, les données disponibles s'arrêtent, en 2017, et ne sont pas non plus détaillés. L'analyse ci-après se limite donc à d'autres données sur l'emploi.

- d. **Situation récente de l'emploi** : En 2017, dans le secteur moderne, 30.904 emplois ont été en tout créés, en Guinée (58,5% par le secteur public et 41,5% par le secteur privé), soit près de 95% du total créé réuni, de 2014 à 2016. Ce qui porte à 109.271 agents, dans la fonction publique, contre 102.036, en 2016, avec un rapport de 3 hommes pour 1 femme seulement (Cf. tableau 88 ci-dessous).

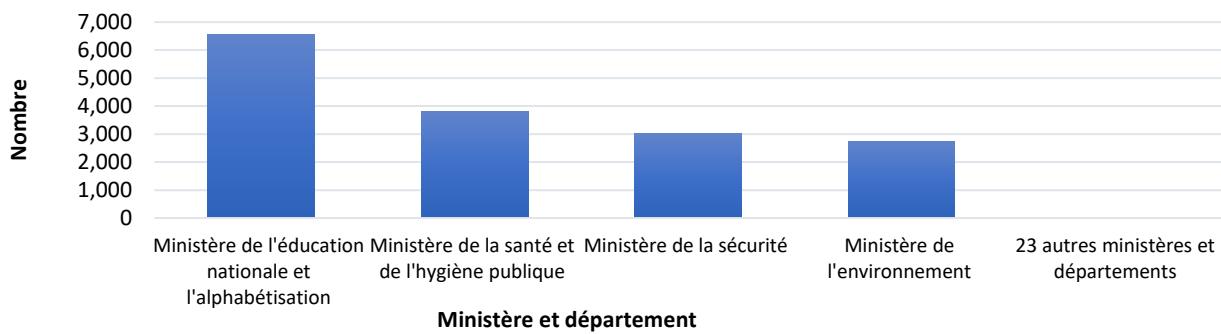
En 2017, les cadres A représentaient 51,2% chez les hommes contre 29,8% chez les femmes. Au niveau des cadres B, les proportions respectives sont 30,4% et 48,9%. Au niveau des cadres C, on a, dans le même ordre, 17,4% et 20,3%.

Dans la Fonction Publique, les départements qui emploient plus d'agents sont, dans l'ordre, le Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (36,4%), le Ministère de la santé et de l'hygiène publique (21,1%), le Ministère de la sécurité (16,7%), le Ministère de l'environnement (15,1%). Les 23 ministères et services restant ont tous créé moins de 11% des emplois, en 2017.

Tableau 88 : Création d'emplois par secteur en 2017

Secteur public par ministère et département		Nbre	%
Ministère de l'éducation nationale et l'alphabétisation	6 571	36,4	
Ministère de la santé et de l'hygiène publique	3 816	21,1	
Ministère de la sécurité	3 023	16,7	
Ministère de l'environnement	2 719	15,1	
23 autres ministères et départements	1 936	10,7	
Ensemble des ministères et départements	18 065	100,0	
Secteur privé par activité		Nbre	%
Services	5 146	40,1	
Bâtiments et travaux publics	3 132	24,4	
Industries extractives	1 788	13,9	
Commerce, banque, assurance, affaires immobilières	1 129	8,8	
Transport, entrepôt et communication	803	6,3	
Industries manufacturières	568	4,4	
Electricité, eau, gaz et services sanitaires	171	1,3	
Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	102	0,8	
Ensemble des activités	12 839	100,0	

Graphique 88 : Création d'emplois par secteur en 2017 : secteur public



Au niveau du secteur privé, ce sont les groupes d'activités ci-après qui sont en tête : "Services" (40,1%), "Bâtiments et travaux publics" (24,4%), "Industries extractives" (13,9%) et "Commerce, banque, assurance, affaires immobilières" (8,8%). Les quatre (4) groupes d'activités restant ont créé ensemble moins de 13% des emplois de 2017.

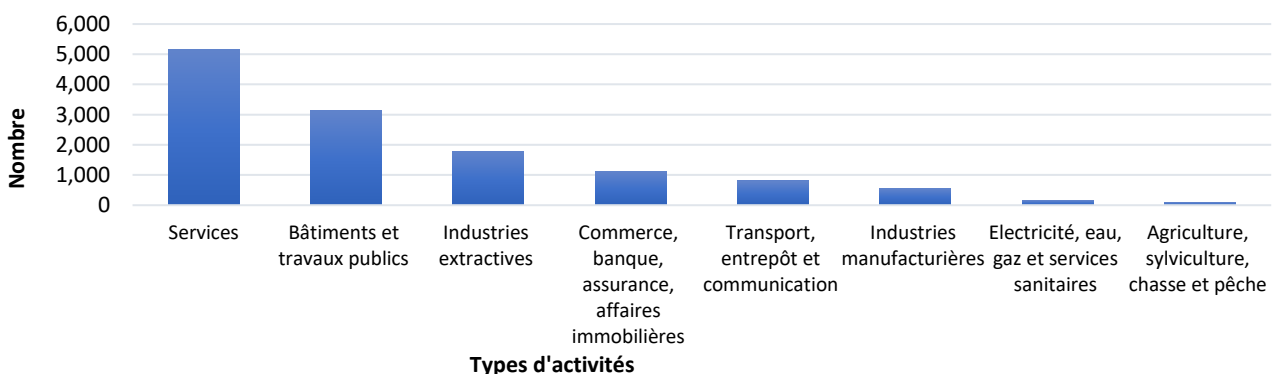
Le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés à l'AGUIPE, en 2017, s'élevait à 3.834, en net recul d'au moins 60% par rapport au niveau de 2016 (9.733). Les données relatives aux demandeurs qui ont été satisfaits, entretemps, ne sont pas disponibles pour évaluer la demande nette d'emplois, d'une année à l'autre. En 2016, le nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS, s'élevait à 175.353.

La Guinée a élaboré, avec l'appui de l'OIT, un Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD 2016-2019) qui tire ses orientations de la situation qui prévalait, lors de la préparation du PNDES 2016-2020, en matière de création d'emploi, de développement des entreprises, de protection sociale, de dialogue social et de respect des normes internationales de travail. Le diagnostic a révélé la nécessité d'interventions concertées pour combler les déficits de travail décent en apportant des solutions efficaces à des problèmes comme l'ampleur du sous-emploi surtout chez les femmes et les ruraux, la faible exploitation des opportunités et niches d'emploi, dans le secteur minier, la forte concentration des personnes occupées dans le secteur informel avec des conditions de travail précaires, le faible taux de couverture sociale, les faibles capacités des différents acteurs notamment les organisations syndicales. Des solutions sont également attendues pour d'autres problèmes liés au caractère peu inclusif des politiques de l'emploi, l'absence de mécanismes de suivi des engagements pris, le déficit de statistiques du travail, en particulier de données fiables et à jour sur le marché du travail. Les deux priorités du PPTD sont : (i) promouvoir l'emploi décent pour les jeunes, les femmes des secteurs porteurs d'emplois notamment agriculture, mines, BTP, et (ii) renforcer le dialogue social comme moyen de prévention des crises et de promotion de l'emploi décent. Le bilan final du PNDES 2016-2020, devrait évaluer l'impact de ce programmé sur ce secteur.

Tableau 89 : Effectifs des fonctionnaires en service

Grades	2016	2017	
Femmes	A1	2 799	4 413
	A2	5 120	5 311
	A3	62	40
	B1	8 738	9 419
	B2	6 529	6 574
	C	6 507	6 639
	CP	256	318
Total	30 011	32 714	
Hommes	A1	9 199	13 082
	A2	25 102	25 475
	A3	641	619
	B1	15 102	15 339
	B2	7 957	7 925
	C	13 333	13 313
	CP	691	804
Total	72 025	76 557	
Général	102036	109 271	

Graphique 92 : Création d'emplois par secteur en 2017: secteur privé



2.5.7. Production nationale

L'indicateur le plus approprié à l'analyse de la production nationale est le PIB. Selon le Système de Comptabilité Nationale de 1993 (SCN 93) de la Guinée, le PIB est calculé suivant 3 optiques : (i) l'optique production ou de ressources, (ii) l'optique de dépenses ou d'emplois et (iii) l'optique de revenu. Ce qui assure la cohérence de la synthèse des données provenant de diverses sources. Il convient ici d'analyser les composantes du PIB suivant chaque optique. Les calculs se font aux moyens des formules ci-après :

- PIB optique production = VA + impôts sur les produits - subventions sur les produits ;
- PIB optique emploi = Dépense de consommation finale + FBCF + Exportations de biens et services - Importations de biens et services ;
- PIB optique revenu = Rémunération des salariés + Excédent brut d'exploitation + Impôts nets des subventions sur la production et les produits.

a. **PIB optique production** : L'analyse du PIB suivant cette optique appelle présentation du PIB selon les grands secteurs d'activités qui contribuent à sa formation : primaire, secondaire et tertiaire.

L'analyse couvre la période 2010-2017.

Tableau 90 : PIB courant optique production en milliards de GNF

Libellé	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
1. Production	75 659	88 182	100 765	104 080	113 399	128 991	151 853
2. Consommation intermédiaire	33 844	39 823	48 275	48 312	53 949	59 903	71 010
3. Valeur Ajoutée (1-2)	41 815	48 359	52 490	55 768	59 450	69 089	80 843
4. Impôts sur les produits	3 361	4 999	5 375	5 806	6 379	7 999	9 267
Produit Intérieur Brut (PIB)	45 176	53 358	57 865	61 573	65 829	77 088	90 110

- **Secteur primaire** : Il est composé des groupes d'activités ci-après : agriculture, élevage, chasse, pêche, sylviculture et activités annexes dont la production a été étudiée ci-avant. Sur la période visée, il contribue, en moyenne, à 18,74% à la valeur ajoutée nationale totale ; c'est-à-dire le PIB diminué des "Impôts et taxes nets des subventions" avec un taux de croissance moyen de 5,55% par an. L'agriculture, l'élevage, la sylviculture et la pêche en sont les plus gros contributeurs.
- **Secteur secondaire** : Il est constitué des groupes d'activités ci-après : "Activités extractives", "Fabrication de produits alimentaires, boissons et tabac", "Fabrication d'autres produits manufacturiers", "Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau" et "BTP". Son apport, dans la même période, est de 31,66% de la valeur ajoutée nationale. Il progresse, en moyenne de 4,2%, par an. Ce sont les "Activités extractives" qui jouent le rôle de locomotive de ce secteur car elles y participent, chaque année, en moyenne, à hauteur de plus de 50% de la valeur ajoutée.
- **Secteur tertiaire** : Ce secteur se compose de : "Commerce et réparation", "Hôtels et restaurants", "Transports et communications", "Intermédiation financière", "Immobilier, services aux entreprises" "Activités d'administration publique", "Éducation", "Santé et action sociale", "SIFIM³⁵" et "Autres services". Les parts de toutes les branches d'activités dans le PIB connaissent, de temps en temps, des chutes, même la branche "Intermédiation financière" comme, en 2014 et 2016, sauf les branches "Commerce et réparation" et "Transports et communications" intermédiation financière. C'est le secteur le plus prolifique puisqu'il rapporte près de 50% de la valeur ajoutée nationale (49,6% en moyenne par an) avec un taux de croissance de 6,63% en moyenne. Les 2 branches dominantes du secteur sont, dans l'ordre "Commerce et réparation" et "Activités d'administration publique".

La production nationale totale elle-même a plus que doublé, en 8 ans, avec une moyenne annuelle de 108.989,9 milliards de GNF et un taux de croissance annuelle moyenne de 16,8%. La prise en compte de la consommation intermédiaire et des impôts limite le PIB total à une moyenne annuelle de 64.428,43 milliards de GNF avec une croissance de 16,6% (Cf. tableau 90 ci-contre).

- **Secteur informel** : Ce secteur comprend les unités de production des ménages non constituées en société, non enregistrées ou ne tenant pas de comptabilité et dont la production est destinée surtout à la vente. Avec une part représentant en moyenne moins de 50% du PIB (46,8%), de 2011 à 2017, l'informel est une composante importante dans la création de la richesse, en Guinée. Il reste

³⁵Les Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés (SIFIM) se définissent comme les marges réalisées par les institutions financières sur leurs opérations d'intermédiation bancaire. On distingue deux types de marges, celles réalisées sur les crédits qu'octroient les institutions financières et celles obtenues sur les dépôts bancaires qu'elles gèrent.

dominant dans le secteur tertiaire où il représente 65% de la valeur ajoutée générée. Le poids de sa valeur ajoutée est en moyenne de 35% dans le secteur primaire et de 42,8% dans le secondaire.

b. PIB optique emplois : Cette optique vise à présenter le PIB selon ses composantes en emplois ou demande qui constituent l'utilisation faite des biens et services créés dans l'économie nationale dans la période.

Tableau 91 : PIB courant optique emplois en milliards GNF

Libellés	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Consommation finale	43 683	50 358	60 174	61 929	69 309	77 417	83 392
Investissement	10 866	13 885	13 595	14 049	15 907	40 602	17 960
Exportations nettes	-9 374	-10 885	-15 904	-14 405	-19 386	-40 931	-11 242
PIB	45 176	53 358	57 865	61 573	65 829	77 088	90 110

Ces emplois sont : la consommation finale, l'investissement (la variation de stocks, la FBCF) et les exportations nettes (exportations - importations). Dans le SCN 93, la consommation finale résulte des consommations privée et publique, d'une part, mais aussi de celles des secteurs institutionnels ménages, administration publique et institutions sans but lucratif au service des ménages, d'autre part. Entre 2011 et 2017, les dépenses de consommation finale ont été l'un des principaux soutiens à la croissance économique avec une contribution moyenne d'environ 7 points dont 4 pour le privé. Les échanges avec l'extérieur sont structurellement déficitaires, variant de (-20,8%), en 2011 à (-12,5%) du PIB, en 2017. Cette situation s'explique par la prépondérance des importations.

c. PIB optique revenu : Elle permet de déterminer, le revenu national (RN), agrégeant les revenus des ménages (salariés), entreprises (excédent brut des exploitations) et celui du secteur public diminué des subventions. Le RN, durant la période, à presque doublé à un taux de croissance moyen de 16,4% par an avec une valeur moyenne annuelle de 63.256 milliards de GNF.

Tableau 92 : PIB courant optique revenu en milliards GNF

Opérations	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1. Rémunération des salariés	7 529	8 522	9 728	10 495	11 220	9 732	12 854
2. Impôts sur la production et l'INS	2 667	4 237	4 638	4 992	5 742	6 852	7 586
3. Excédent Brut d'Exploitation/RM	34 145	39 644	42 574	45 068	48 018	58 981	67 569
4. Revenu National (1+2+3)	44 340	52 403	56 940	60 555	64 980	75 565	88 009
5. Corrections	836	955	925	1 018	849	1 523	2 101
6. PIB aux prix du marché (4+5)	45176	53358	57865	61573	65829	77088	90110

Légendes : INS = importation nets des subventions ; RM = Revenu Mixte

d. Comparaison avec l'extérieur : Sur toute la période, la Guinée a enregistré un PIB par tête largement inférieur à la moyenne de ceux des autres pays de la CEDEAO (Cf. tableau 93 ci-contre). La Guinée arrive 24^{ème}, au classement 2019, des pays qui produisent le moins de richesse par habitant avec un PIB par tête de 926 USD, un PIB total de 12,62 milliards USD, une population de 13,63 millions d'habitants.³⁶

Tableau 93 : Evolution du PIB par tête en USD des pays membres de la CEDEAO

CEDEAO	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Guinée	600	657	701	715	697	672	685
MAP	1107	1116	1202	1201	1065	1052	1071

Légende : MAPC = Moyenne des autres pays

2.5.8. Consommation

Une analyse de l'évolution de l'inflation par poste de produits et les prix moyens à la consommation des produits (Annexes 05, 30 et suivants) ainsi que le PIB,

optique emplois qui montrent que les dépenses de consommation finale constituent un principal soutien de la croissance économique. Il s'agit ici d'évaluer comment la production analysée ci-dessus est utilisée pour le bien-être individuel et collectif des guinéens pour assurer la survie des femmes et des hommes.

Tableau 94 : Dépense de consommation finale

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Privée	36 915	42 634	49 253	50 974	56 471	64 402	66 322
Publique	6 768	7 724	10 921	10 956	12 838	13 015	17 070
Finale	43 683	50 358	60 174	61 929	69 309	77 417	83 392

a. Consommation privée : La contribution des emplois du PIB à la croissance réelle pour les dépenses de consommation privée, représente, dans la période sous-revue, en moyenne 82,5% du total des dépenses de consommation finale et constitue donc le véritable moteur de la croissance économique, en Guinée. Elle croît, en moyenne, de 3,4% par an mais est restée très variable : de 3,2%, en 2011, elle est montée jusqu'à 6,9%, en 2013, pour devenir négative (-1,9%), au plus fort de la MVE, en 2014, et reprendre après mais a encore chuté à 2,2%, en 2017. Sa faiblesse et sa forte fluctuation posent un problème de redistribution du RN, de pauvreté des ménages et d'inégalité entre les populations.

- En 2012, plus de 55% des guinéens vivaient sous le seuil de pauvreté, 35,4%, en milieu urbain et 27,4%, à Conakry, avec un seuil de pauvreté de 3.217.305 GNF, par personne et par an, soit 268.110

³⁶ <https://www.journaldunet.com/>, © Raymond GIBEAU

GNF par mois au moment où loyer mensuel d'un logement sur cour commune coûtait 103.625 GNF, il faut environ 100.000 GNF pour la ménagère pour remplir son panier composé d'un poulet prêt à cuir, un kg de chacun des denrées ci-après (viande fraîche de bœuf local, manioc frais, feuille de manioc, riz local, oignon local, tomate fraîche...) et environ 2.000 GNF pour la 1^{ère} tranche de consommation d'eau, la 1^{ère} tranche de consommation d'électricité et un tas de bois de cuisine. Selon une étude de l'INS, l'aggravation de la pauvreté, entre 2004 et 2012, est liée à la forte augmentation du prix des produits alimentaires et notamment du riz, qui a constitué près du tiers de la consommation alimentaire en 2012, l'exode rural, la structure du marché de travail et le faible niveau des revenus, ainsi que l'exacerbation de la corruption ;

- Un coefficient de Gini³⁷ de 0,337, en 2012, pour un rang de 115^e sur 161 pays et un IDH de 0,466, en 2018 pour un rang de 174^e sur 189 pays, des vrais signes d'inégalité et de pauvreté des ménages ;
- Un système de sécurité sociale dont les cotisations arrivent juste à couvrir les pensions, prestations familiales et risques et professionnels.

b. Consommation publique : Sa très faible contribution à la croissance réelle serait un sérieux frein à des secteurs-clés du développement : la concentration des efforts sur les infrastructures au détriment du capital humain tel qu'évoqué ci-avant en est la preuve. Il faut ajouter qu'au cours de la période, les investissements publics ajoutés aux dépenses de consommation publique n'atteignent même pas les dépenses de consommation privée.

2.6. Salubrité, sécurité et respect des normes

La question est de savoir comment les mesures et actions aussi bien publiques que privées ont permis aux ménages de mener une vie salubre et sécurisée, dans le respect des normes pour leur éviter des dangers et catastrophes.

2.6.1. Salubrité

La salubrité c'est la qualité de ce qui est salubre, favorable à la santé : salubrité de l'air, du climat, des lieux. Élément de l'ordre public matériel, caractérisé par l'absence de maladies ou de menaces de maladies et assuré à l'aide de prescriptions des instances chargées du respect de la salubrité publique visant l'hygiène des personnes, des animaux et des choses. La salubrité de l'environnement concerne tous les facteurs physiques, chimiques et biologiques exogènes les facteurs connexes influant sur les comportements. Cette notion recouvre l'étude des facteurs environnementaux susceptibles d'avoir une incidence sur la santé, ainsi que la lutte contre ceux-ci. L'hygiène du milieu vise à prévenir les maladies d'origine environnementale et à créer un environnement favorable à la santé. Cette définition exclut les comportements qui ne sont pas en rapport avec l'environnement, les comportements liés au milieu social et culturel et les facteurs génétiques.

Dans la plupart des centres urbains et, en particulier, à Conakry, des tas d'ordures au bord des marchés, sur le littoral, les places publiques et autres équipements, des effluves d'immondices gangrènent l'air ambiant, l'insuffisance quantitative et le manque d'entretien des caniveaux sont autant de problèmes dont souffrent

la Guinée. Les analyses faites ci-avant sur la collecte et le traitement des déchets solides et liquides ainsi que sur les capacités des services de l'environnement participent de l'état de salubrité. Et pourtant, le pays dispose de cadre institutionnel, législatif, réglementaire et normatif, dans tous les secteurs concernés par les problèmes de salubrité. Les Ministères en charge du secteur et, en particulier, celui de l'Environnement, des Eaux et Forêts manquent de moyens humains et financiers pour mettre en œuvre les politiques, stratégies et programmes conçus pour résoudre les divers problèmes de

Tableau 95 : Dépenses du Ministère de l'Environnement, eaux et forêts (milliards GNF)

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Personnels	11	11	25	31	36	69	76
Biens et services	2	11	10	7	10	11	11
Transferts et subventions	0	2	2	1	2	1	9
Investissements	0	2	12	12	2	2	11
Total	13	26	49	51	50	83	107

³⁷ Le coefficient de Gini, ou indice de Gini, est une mesure statistique permettant de rendre compte de la répartition d'une variable (salaire, revenus, patrimoine) au sein d'une population. Autrement dit, il mesure le niveau d'inégalité de la répartition d'une variable dans la population. Ce coefficient est typiquement utilisé pour mesurer l'inégalité des revenus dans un pays. Il a été développé par le statisticien italien Corrado Gini. Le coefficient de Gini est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite et 1, qui ne peut être atteint, signifierait une inégalité parfaite (une seule personne dispose de tous les revenus et toutes les autres n'ont aucun revenu).

salubrité : le tableau 95 ci-dessus montrent la modicité du budget du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, au fil du temps : seulement 55 milliards de GNF, en moyenne par an.

Devant cette situation, différentes structures publiques, privées et communautaires, l'ANASP, les jeunes et d'autres partenaires s'activent, parfois ensemble ou individuellement pour redonner à Conakry, par exemple, son ancien lustre d'antan qui lui valait le surnom de "Perle de l'Afrique de l'Ouest", à travers des campagnes de sensibilisation de la population aux bonnes pratiques telles que "Feintégny", des opérations de salubrité publique, comme "Conakry ville propre", qui consiste à mobiliser la population, dès 6 heures du matin, un samedi par mois, des jeunes pour désherber, nettoyer, ramasser les ordures des lieux publics, concessions, marchés, hôpitaux, écoles... pour rendre l'environnement plus agréable.

Mais les besoins sont gigantesques et exigent d'autres moyens professionnels et des investissements à court, moyen et long termes... Il faut d'abord commencer par un plan directeur de collecte et de traitement des déchets solides des dépotoirs jusqu'à une décharge finale, en passant par des centres de tri, dans les communes et dans les quartiers. Rien qu'à Conakry, par exemple, 1.200 tonnes d'ordures ménagères sont produites par jour (\approx 36.000 tonnes par mois). L'organisation mise en place par l'ANASP, avec l'appui du Gouvernement et le renforcement des capacités en termes budgétaire et d'équipements, permet de collecter un volume d'environ 70.000 tonnes par trimestre.

Un programme d'urgence d'assainissement de Conakry vient d'être lancé par le Gouvernement portant à une centaine de camions, le parc qui évacue les déchets collectés, le long des routes et dans les marchés, pour être drainés à la décharge finale. Les problèmes rencontrés avec les ménages sont, entre autres, les comportements inciviques, le refus de s'abonner aux PME chargées du ramassage des déchets...³⁸ Le phénomène d'insalubrité est une équation qui devient de plus en plus préoccupante, à Conakry, en ce sens que la croissance urbaine spectaculaire et démographique constitue un enjeu important de son développement. Une ville qui est passée, en 50 ans, de 150.000 à près de 3.000.000 d'habitants, sans que les ouvrages, l'organisation technique et institutionnelle ainsi que le mécanisme de financement aient suivi ce rythme. Dans l'opération d'assainissement de Conakry, le Gouvernement est appuyé par l'UE et la BID.

2.6.2. Sécurité

Dans sa définition la plus large, le sentiment d'insécurité est pris comme une angoisse cristallisée sur la peur d'être victime d'un crime (Peyrefitte, 1977) ; une préoccupation pour la sécurité, traduisant une inquiétude diffuse concernant le crime et ses causes supposées. Apparue à partir des années 60, la violence urbaine est un phénomène général à la plupart des sociétés modernes. Toutefois, ses causes comme ses manifestations diffèrent d'un pays à l'autre. Elle prend 2 formes totalement distinctes, en fonction des lieux dans lesquels elle se déroule. L'insécurité est devenue, depuis quelques années, un terme "à la mode" mais qui devient souvent imprévisible et exige donc des moyens multiples. Le département public chargé des problèmes de sécurité, en Guinée, est le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC), qui est organisé comme suit.

a. Attributions et organisation du MSPC : Selon le décret D/2018/274/PRG/SGG du 7 novembre 2018, qui définit ses attributions et organisation, le MSPC a pour mission la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans les domaines de la sécurité et de la protection civile et d'en assurer le suivi.

- Attributions : Au titre de ce décret, il est chargé, entre autres, des attributions ci-après :
 - assurer la sécurité des personnes et des biens ;
 - organiser et assurer le maintien et le rétablissement de l'ordre public ;
 - coordonner et renforcer la lutte contre la criminalité intérieure et transfrontalière ;
 - participer à la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères ;
 - contribuer à la prévention et à la lutte contre le terrorisme et les activités subversives ;
 - définir les normes, méthodes et modes d'intervention de la police pour les opérations de sécurité;

³⁸ <https://www.guineenews.org/>

- élaborer des mesures préventives et de secours en cas de catastrophe de toute nature et de gestion des événements majeurs ;
- coordonner toutes les opérations d'intervention et de secours dans le cadre de la lutte contre les incendies, accidents, sinistres et catastrophes ;
- veiller à l'application du Code de déontologie de la police et de la protection civile ;
- élaborer des stratégies et programmes de formation et de perfectionnement des personnels de la police et de la protection civile ;
- promouvoir le genre et l'équité dans les activités du secteur ;
- prendre en compte la dimension environnementale dans les programmes et projets du secteur ;
- promouvoir l'enseignement des droits de l'Homme et du droit international humanitaire aux personnels de la police et de la protection civiles ;
- participer à la lutte contre le grand banditisme, le crime organisé, la délinquance, la délinquance économique et financière et la cyber criminalité.

• **Organisation du MSPC** : Pour accomplir sa mission, le MSPC comprend un secrétariat général, un cabinet, des directions générales, directions centrales, services d'appui, services rattachés, services déconcentrés, organismes publics, organes consultatifs. Les directions nationales sont : la Direction Centrale de la Police judiciaire, la Direction Centrale de la Police de l'Air et des Frontières, la Direction Centrale de la Sécurité publique, la Direction Centrale de la Sécurité Routière, la Direction Centrale des Compagnies Mobiles d'Intervention et de Sécurité. Ses services d'appui sont, entre autre, l'Inspection Générale des Services de Police et de Protection civile, le Bureau de Stratégie et de Développement (BSD)... Les Services rattachés sont la coordination des Brigades Anti Criminalité, l'Antenne Nationale de l'Institut Africain des Nations Unies pour la prévention du crime et du traitement des délinquants, l'Agence nationale de la Gestion des crises et des catastrophes. Le BSD a un Service des Etudes, de l'Analyse et de la Production Statistique.

b. Annuaire Statistique de la Police et de la Protection Civile (ASPPC) : La Guinée s'organise, à cette fin, à travers le BSD du MSPC qui a bénéficié, début 2017, d'une mission d'assistance technique du Projet d'appui au renforcement des fonctions statistiques de l'Etat (PARFSE) financé par l'UE, et a permis d'élaborer et publier, en avril 2019, le 1^{er} ASPPC dont des extraits sont récapitulés, en Annexe 41. Les principales difficultés rencontrées lors de la mission sont :

- au niveau de Conakry : inexistence d'un système d'archivage durable et efficace dans la majorité des services, manque de culture statistique, difficile remplissage des fiches en raison de la mauvaise tenue de certains registres, manque d'information pour certains indicateurs, problème de déplacement des agents enquêteurs ;
- au niveau de l'intérieur du pays : inexistence d'un système d'archivage durable et efficace dans la majorité des services, absence de données statistiques dans certaines structures par manque de registres, confusion pour certaines données entre les commissariats centraux de police et leurs démembrements, absence de moyens matériels (véhicules, motos, ordinateurs) pour une bonne centralisation des données au niveau des régions, non disponibilité des archives dans certaines structures par le fait de déménagements ou des saccages de commissariats de police, éloignement de certains postes frontaliers du chef-lieu de région en tenant compte de l'état des routes.

c. Analyse des données de l'ASPPC : Elle concerne quelques tendances dégagées à travers les résultats de l'ASPPC. Le personnel du MSPC, face aux problèmes de sécurité, se chiffrait, en 2017, à 14.650 (76,5% d'hommes et 23,5% de femmes) dont 13.945 Fonctionnaires de police et de la protection civile (Cf. tableau 96 ci-contre). Ce qui donne une densité policière de 120 pour 100.000 habitants alors que la norme en la matière pourrait aller à 250 sans la police municipale et à 400 avec la police municipale.

Tableau 96 : Effectif du personnel du MSPC et diverses infractions constatées

Statut	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tous types de personnel confondus						
Femmes	1 727	1 727	2 679	2 679	2 679	3 439
Hommes	6 127	6 127	9 190	9 190	9 893	11 211
Total	7 854	7 854	11 969	11 869	12 572	14 650
Diverses infractions constatées						
Vols constatés						2 193
Individus déférés						4 177
Infractions constatées au code de la route						4 386
Accidents de la circulation						5 227

- d. **Actions de l'ONCQ** : Les actions de cet organe, dans le cadre du contrôle de qualité des produits du commerce intérieur, en saisissant et en détruisant les produits nocifs à la santé, contribuent à la sécurité alimentaire, sanitaire, technologique... pour la population et les entreprises guinéennes.
- e. **Etat de la corruption en Guinée** : Le Rapport 2012 sur l'Indice National de corruption et de Gouvernance Etude sur la perception (INCG), est le fruit d'un partenariat multiple entre l'Agence Nationale de Lutte Contre la Corruption et de promotion de la gouvernance (ANLC), Transparency International Rwanda ; le Centre d'Etudes de Recherche-Action sur la Gouvernance (CERAG) et l'INS, Guinée, et le soutien financier de Open Society Initiative for West Africa (OSIWA). Il avait pour ambition de mettre un instrument de référence à la disposition des décideurs politiques, acteurs de la société civile, investisseurs, journalistes, partenaires techniques et financiers et organismes régionaux. L'INCG est l'outil d'information des citoyens du fait qu'il leur donne leur propre image en reflet. Il combine l'enquête auprès des ménages et l'enquête auprès des entreprises et couvre donc l'ensemble des services publics et des services privés. Il était venu à point nommé pour compléter et corroborer des études plus globales sur la corruption effectuées par Transparency International comme le Baromètre Mondial de la Corruption ou l'Indice de Perception de la Corruption (IPC), ce dernier exprimant les perceptions des milieux d'affaire, d'analystes de risques et d'universitaires sur les niveaux de corruption dans le secteur public dans plus d'une centaine de pays dans le monde. Dans l'édition 2012 de l'IPC, la Guinée était classée 154^e sur 174 pays. Avec un score de 24 sur 100 (où 100 est considéré comme très peu corrompu et 0 comme fort corrompu), la Guinée était l'un des 10 pays les plus corrompus d'Afrique et le plus corrompu d'Afrique de l'Ouest. Les résultats sont :
- Problèmes auxquels la Guinée est confrontée : Selon le rapport, il s'agit de 7 problèmes, qui pourraient être exploités, à des fins de corruption : (i) chômage/problème d'emploi, (ii) eau potable et électricité, (iii) disponibilité des routes, (iv) système d'éducation, (v) déchets/propreté/pollution, (vi) construction/logement, (vii) disparition des valeurs sociales, (viii) coût des services publics, (ix) insécurité/vol/criminalité, (x) coût de la vie/prix élevés/inflation, (xi) système de santé, (xii) corruption dans le secteur public, (xiii) corruption des politiciens et (xiv) corruption dans le secteur privé. Une proportion très élevée de la population interrogée accorde une très grande importance (+ de 90%) aux 7 problèmes : chômage (96,9%), coût de la vie (95,2%), manque d'eau et d'électricité (93%), insécurité (92,8%), disponibilité des routes (91,1%), système de santé (90,8%) et système d'éducation (90,2%). La corruption ici vient en 8^{ème} position sur 14 problèmes auxquels la Guinée est confrontée.
 - Problèmes prioritaires méritant une attention particulière : Selon le rapport, les trois principaux problèmes auxquels le Gouvernement guinéen devrait accorder une attention particulière sont dans l'ordre : chômage et problèmes d'emploi (81,5%), coût de la vie et prix élevés-inflation (50,6%), eau potable et électricité (39,2%)
 - Indicateurs de bonne gouvernance : Sept indicateurs ont été retenus et évalués par les enquêtés :
 - participation de la population à la vie publique : 12% des enquêtés sont dans une association contre 61,9% pour les entreprises ;
 - qualité des services publics : 65,9% estiment qu'elle est bonne ;
 - devoir des gouvernants de rendre compte : seulement 6,8% de satisfaits ;
 - état de droit et transparence dans la gestion de la chose publique : seulement 32% trouvent que l'Etat traite de façon équitable tous les citoyens ;
 - liberté d'expression et pluralisme politique : 90% des entreprises et 78% des citoyens trouvent qu'ils jouissent de la liberté d'expression ;
 - fonctionnement des associations : plus de 70% le jugent libre ;
 - traitement des partis politiques par les instances étatiques : 59% estiment que tous les partis sont traités de manière équitable.
 - Perception de l'existence des pratiques de corruption : Ici les enquêtés ont répondu comme suit :
 - payer un pot-de-vin pour faire sauter une contravention : 92,8% ;
 - faire un versement non officiel pour obtenir une confidence : 91,7% ;
 - exiger ou recevoir de l'argent/cadeau en échange de faveur : 92,4% ;

- décider de l'implantation d'un projet dans sa circonscription : 92,8% ;
 - donner un travail à un proche qui n'a pas de qualifications requises : 94,5% ;
 - user de son autorité/ses relations pour influencer la décision d'une autre personne : 93,1% ;
 - offrir, une faveur/paiement supplémentaire pour rendre une démarche plus rapide : 94,7% ;
 - exonérer illégalement ou ne pas percevoir des impôts et taxes ou céder gratuitement à un vil prix les biens publics : 90,7%.
- **Moyens de lutte contre la corruption** : Les moyens de lutte contre la corruption identifiés sont :
 - pour les citoyens, le 1^{er} moyen de lutte contre la corruption dont ils disposent est de refuser de donner la corruption pour obtenir des services ;
 - pour les associations et entreprises, le principal moyen est la dénonciation des comportements contraires aux dispositions législatives ;
 - pour les médias, elle se fait beaucoup plus à travers l'espace de contrôle d'information et de débats dont ils disposent, et surtout à travers la radio en tant que média le plus efficace ;
 - pour l'Etat, elle passe par l'éducation et l'information des citoyens sur leurs droits et obligations, mais aussi par le contrôle et la sanction des contrevenants.

Les répondants reconnaissent que si les moyens de lutte personnelle contre la corruption venaient à être inefficaces, ils recourraient à la police, aux autorités locales et à la presse pour dénoncer. Il faut relever que le problème de la corruption préoccupe les Hautes Autorités du pays : en effet, dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, en juin 2018, le Premier Ministre Guinéen a fait de ses futurs chantiers : la réhabilitation de l'autorité de l'Etat, la promotion de la gouvernance et la lutte contre la corruption. L'importance de la corruption en Guinée aurait atteint un volume de pots-de-vin avoisinant, chaque année, 600 milliards de GNF (57 millions €) selon le rapport de l'Agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC). "En outre, les opérateurs économiques déclarent avoir payé près de 500 milliards de GNF, par an, en paiements non officiels et 75% des entreprises affirment faire des cadeaux pour obtenir des contrats"³⁹.

2.6.3. Respect des normes

- a. **Définition** : Une norme, du latin "norma", veut dire équerre, règle et désigne un état habituellement répandu, moyen, considéré le plus souvent comme une règle à suivre. Ce terme générique désigne un ensemble de caractéristiques décrivant un objet, un être, qui peut être virtuel ou non. Tout ce qui entre dans une norme est considéré comme "normal", alors que ce qui en sort est "anormal". Ces termes peuvent sous-entendre ou non des jugements de valeur. En économie et gestion, la théorie de la tétra-normalisation, étudie les dysfonctionnements créés par les conflits normatifs, dans les organisations, leurs causes et les moyens pour les dépasser. La norme est traditionnellement l'un des modes d'expression privilégiés de la souveraineté. Dans sa présentation, de la norme à l'attention du grand public, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) évoque deux dates : 1906, avec la création de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et 1926, année de création de la Fédération internationale des associations nationales de normalisation (ISA, AFNOR).

La standardisation a fait l'objet d'une attention très soutenue aux États-Unis, depuis les années 1980. L'approche des États-Unis est très commerciale et financière. Elle consiste en substance à définir des communautés d'intérêt, puis à en déduire les standards (en particulier sur les données sémantiques), et enfin à définir les services d'entreprise adéquats. Cette démarche structurée, appuyée par un ensemble d'organismes, le plus souvent privés permet aux États-Unis d'acquérir une certaine domination par la connaissance. L'attention portée au sujet de la normalisation, en Europe, est à la fois différente et plus récente. Tout d'abord, les Européens font la distinction entre un standard, qui n'est pas nécessairement une norme mais peut le devenir, et une norme qui a fait l'objet d'un processus officiel à l'ISO. D'autre part, les Européens semblaient, dans un 1^{er} temps, moins sensibles, a priori, à l'intérêt des normes : le mot "standard" étant dissonant par rapport à certaines formes d'individualisme. Le monde industriel est paradoxalement demandeur de standardisation pour ses

³⁹ <http://www.commodafric.com>

propres besoins (rationalisation économique) et demandeur de moins de normes, qui sont parfois considérées comme entrave au commerce.

Certaines normes établies par les industriels (comme la durée de 1.000 heures pour les lampes, initiée par le Cartel Phoebus) posent des problèmes éthiques et de développement durable avec le développement d'une obsolescence programmée compatible avec les normes. Une directive européenne a instauré, pour les États-membres, l'obligation d'informer leurs partenaires européens de leurs projets de réglementations techniques ou de normes. Elle couvre les produits industriels et agricoles, ainsi que les services de la société de l'information. Les réglementations sur les services sont également concernées si elles ont une incidence sur les produits. Une norme de qualité est un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, lignes directrices ou cadres de résultats.

b. Normes en vigueur : Les normes appliquées par chaque pays proviennent des accords et traités internationaux ratifiés par le Parlement et des normes retenues, au niveau national.

Tableau 97 : Liste de normes ISO

1 - 999	Langues et caractères.
1000 - 8999	Codes et langages.
9000 - 9099	Qualité
9100 - 9999	Exigences logiciels, codage, langage
14000 - 14399	Environnement
22000	Sécurité des produits alimentaires
26000	Aspect social de l'entreprise
27001	Sécurité de l'information
50001	Energie

- **Normes internationales :** Comme les normes du tableau 97 ci-contre, il existe plusieurs normes auxquelles tout organisme est obligé de se soumettre s'il veut coopérer ou commercer avec l'Extérieur.
- **Normes régionales :** Celles auxquelles la Guinée est contrainte proviennent des accords et traités des organismes dont elle membre : On peut citer, entre autres :
 - *Guide de l'Union Africaine 2019 :* Un ouvrage de référence pour le personnel et les partenaires de l'Union Africaine, élaboré pour répondre au thème de l'UA pour l'année 2018, "Gagner la lutte contre la corruption : un chemin durable vers la transformation de l'Afrique" et qui vise à renforcer l'engagement des Etats en vue de la mise en œuvre d'activités sous-tendant l'Aspiration 3 de l'Agenda 2063 qui porte sur l'avènement d'une "Afrique marquée par la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit".
 - *Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires (OHADA) :* Traité de Port-Louis (Ile Maurice) du 17 octobre 1993 et révisé, le 17 octobre 2008.
 - *Directives de la CEDEAO :* Elles concernent des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), des mesures relatives aux obstacles techniques au commerce (OTC) ou des normes liées à la qualité des produits.
 - *Règlements de l'UEMOA :* On peut prendre comme exemple, entre autres, le Règlement relatif à l'harmonisation des normes et procédures du contrôle de gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises, entrée en vigueur le 1^{er} février 2017 : c'est, en fait le Règlement n°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005, dans l'Espace UEMOA ainsi qu'au Ghana et en Guinée.⁴⁰

L'harmonisation des normes est devenue une source de préoccupation majeure dans ces 2 espaces économiques car les défis y liés sont nombreux. L'importance de ce chantier pour le schéma d'intégration économique et commercial est telle qu'elle est même ancrée, dans le corpus légal des communautés, en particulier, dans le domaine commercial. Dans le domaine industriel, les États membres ont exprimé aussi la même volonté d'adopter des normes communes et des systèmes de contrôle adéquats. La volonté politique qui sous-tend les actions, dans ce domaine, repose, quant à elle, sur la reconnaissance de l'importance des normes pour la réalisation des objectifs de développement économique et social en Afrique de l'Ouest. Bien qu'elles puissent être, dans certains cas, des obstacles aux échanges, les normes sont réputées, pour l'essentiel, favorables au développement des divers secteurs et au renforcement de l'intégration régionale. Elles permettent, en effet, entre autres, d'assurer la protection de la santé, la sécurité des personnes et des animaux

⁴⁰ <http://www.uemoa.int>

et la préservation des végétaux. Elles peuvent donc soutenir la production agricole et industrielle, en renforçant la confiance des consommateurs dans les produits et favorisant, du coup, leur écoulement et leur compétitivité. Dans une région comme l'Afrique l'Ouest, l'harmonisation des normes est un impératif de développement et un facteur de cohérence des politiques de développement ainsi qu'un moyen d'opérationnalisation des projets et programmes d'intégration régionale. La pluralité des normes et l'inexistence d'un système régional harmonisé constituent un obstacle important, qui réduit les possibilités d'expansion du commerce intra régional en Afrique de l'Ouest. Il est généralement reconnu qu'en dépit de la reconnaissance de l'importance de mettre en place un système de normes régionales, il n'existe pas encore, en Afrique de l'Ouest, d'organisme de contrôle dûment agréé pour effectuer la certification des produits destinés à l'exportation. Certes, de nombreuses sociétés se sont installées dans les pays de la région pour effectuer de tels travaux. Mais elles sont pour l'essentiel des filiales de multinationales étrangères comme Veritas et SGS, pour ne citer que les deux plus connues.⁴¹

- **Normes nationales** : Les institutions guinéennes, n'ont pas encore de normes propres mais sont autorisées d'en créer en cas de besoin. En effet, par exemples :
 - Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts assure la certification pour la préservation et la délivrance des autorisations des coupes du bois, dérivés et produits forestiers non ligneux ;
 - L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSS) veille au développement d'un système national de surveillance des risques sanitaires, contribue à la mise en place d'un système national de surveillance et de réponse aux épidémies, urgences et catastrophes, participe à l'élaboration de la cartographie des risques sanitaires, à travers le territoire national, promeut le développement des systèmes d'alerte précoce idoïne, participe à la riposte publique à toute menace attentatoire à la sécurité humaine, animale et environnementale ;
 - Le BSD du Ministère du Ministère des Travaux Publics organise et suit l'élaboration, par les services spécialisés, des normes de construction routière ;
 - Le BSD du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile définit les normes, méthodes et modes d'intervention de la police pour les opérations de sécurité ;
 - L'ONCQ du Ministère du Commerce renforce le contrôle des prix, poids et mesures et opérationnalise son laboratoire ainsi que les capacités des services chargés du contrôle de qualité et conditionnement des produits alimentaires locaux et importés, saisit et détruit les produits impropres à la consommation.

Si assurer la qualité et la sécurité de toutes les activités socioéconomiques par des normes, codes et procédures, demeure une préoccupation majeure des autorités nationales, le non-respect de ces garde-fous constitue un blocage pour le développement harmonieux de certaines activités. Le législateur est allé bien loin, en matière de prévention en créant toute une foulditude de sanctions pour réprimer, en cas d'irrespect des règles, normes, codes, procédures en tout genre. A titre d'exemple, l'Article 883 de la Loi n°2016/059/AN, portant Code Pénal du 26 octobre 2016 stipule : "Est puni d'un emprisonnement de 2 à 5 ans et d'une amende de 5.000.000 à 10.000 000 de GNF ou de l'une de ces deux peines seulement, toute personne qui offre de l'eau de boisson au public sans se conformer aux normes de qualité en vigueur. En cas de récidive, le coupable encourt le double du maximum des peines prévues à l'alinéa ci-dessus." Le vrai problème est qui, quand et comment le contrôle est fait pour s'assurer du respect de cette bonne règle ? Existe-il un tiers neutre et compétent habilité à cette fin, en toute liberté ? D'importants exemples de non-respect foisonnent :

- L'inobservation des règles d'urbanisme (parcelles illicites d'habitat) pose de sérieux problèmes de sécurité, de pollution et de nuisance.
- Des contrats avec des imposteurs prétendant être ingénieurs, architectes et entrepreneurs des BTP, ont déjà été à l'origine des écroulements d'immeubles d'envergure non négligeable.
- En matière de d'infrastructures routières, la fameuse phrase d'un grand responsable mérite une méditation approfondie : "Que Dieu aide la Guinée et ses filles et fils. Aucun projet n'est exécuté

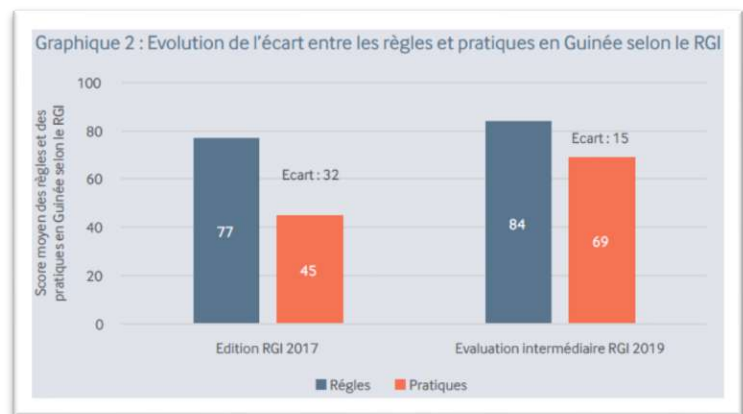
⁴¹ <http://www.ictsd.org>

ici dans les normes et dans les règles de l'art. Une route n'est pas seulement la chaussée ! J'ai du mal mais pas de choix, c'est ici la terre de mes ancêtres. Rien n'est planifié dans ma Guinée."⁴²

- Un autre responsable annonce des missions d'inspection périodiques sur le terrain pour des contrôles au sein des unités industrielles : "Parce que c'est une chose de respecter les cahiers de charges au moment d'installer les usines, mais ç'en est une autre de continuer à respecter les termes des cahiers de charges"⁴³.
- L'absence de prétraitement des rejets solides, liquides et gazeux provenant d'industries et PME en pleine ville sont à signaler.
- La manipulation et le transport de produits dangereux tels que les hydrocarbures et substances chimiques présentent des risques majeurs pour la population urbaine et l'environnement par les pollutions de l'eau, du sol et de l'air. Aucun contrôle ou suivi des émissions de substances en provenance de sources industrielles incluant les PME n'est appliqué et la promotion des technologies propres n'existe que sur papier. La majeure partie des PME évoluant à Conakry et dans les zones minières, en Guinée Maritime, ne disposent pas d'installation adéquate pour prévenir et gérer les problèmes de pollution de l'environnement.
- Le non-respect des normes et procédures convenues d'un commun accord, règles de passation des marchés et autres engagements, amène les donateurs à suspendre des débloquages financiers qui retardent la réalisation, à bonne date, de certains programmes de développement.
- Il en est de même lorsque les systèmes nationaux ne répondent pas aux normes de performance convenues d'un commun accord pour la réalisation d'importants investissements.

Dans le domaine des industries extractives, sur lesquelles repose son économie, la Guinée fait des efforts louables. En effet, elle est déclarée pays conforme par l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), depuis 2014, avec la signature de l'accord cadre d'investissement avec Rio Tinto, elle accède à la conformité aux normes de l'ITIE. L'adhésion de la Guinée à l'ITIE intervint, en 2005. C'est désormais, un pays où, grâce à la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion, les sociétés minières, l'administration et la population en général et celles des régions minières, en particulier, entretiennent des rapports de confiance, gage d'un développement harmonieux et durable.⁴⁴ Le 13^{ème} rapport de l'ITIE 2017, tout comme celui de 2016, répond au critère d'exhaustivité et de fiabilité. Il indique des revenus générés par le secteur extractif pour 2017 : 4.548,2 milliards GNF, soit 505 millions USD en augmentation notable de 46% sur 2016 (345 millions USD, 3.108 milliards GNF). La contribution du secteur minier à l'économie nationale est de 15% du PIB, 32% des recettes de l'Etat et 78% des exportations.

Au lieu d'attendre les rapports ITIE pour assurer la transparence, les pays membres sont encouragés à publier les informations requises par la norme au moyen des mécanismes intégrés dans les administrations publiques et les entreprises. Ce processus s'appelle "la divulgation systématique". Le RGI⁴⁵ montre qu'en Guinée, la transparence dans le secteur minier est de moins en moins dépendante de la publication des rapports ITIE. L'écart entre les règles et pratiques, défi majeur de gouvernance partagé avec plusieurs autres pays de la région, diminue de 32 à 15 points, en 2019, ce qui montre un progrès substantiel dans l'application de la législation relative à la gouvernance des ressources extractives.



⁴² <https://www.guineenews.org>

⁴³ <https://www.guineenews.org>

⁴⁴ <https://business.humanrights.org>

⁴⁵ L'Indice de Gouvernance des Ressources Naturelles (RGI), Rapport de l'évaluation intermédiaire 2019 pour la Guinée (exploitation minière)

2.7. Développement urbain

2.7.1. Objectifs de l'économie urbaine

L'économie urbaine est l'ensemble des activités devant concourir à la satisfaction des besoins et au bien-être collectif et individuel des personnes physiques et morales évoluant sur une aire géographique répondant aux caractéristiques urbaines (pays, ville...). Sur cette base, on peut dire que pour s'assurer un développement adéquat, la ville agit sur : (i) le sol, (ii) le logement, (iii) les lieux de travail et de loisirs, (iv) les équipements publics, (v) la voirie et les transports urbains... L'action sur ces éléments génère des activités de production, entretien, gestion et distribution, dans les secteurs de l'économie urbaine (dits composantes verticales), à savoir : l'habitat, le développement économique, les équipements et services urbains. Les composantes horizontales ou transversales sont, quant à elles, des domaines communs à plusieurs secteurs (développement social, environnement et gouvernance) et les ressources utilisées pour développer la ville ou toute autre zone urbaine (hommes et finances).

L'économie urbaine est aussi la science qui étudie ces activités prises globalement dans l'objectif de la satisfaction des besoins et la réalisation de bien-être collectif et individuel visés ci-dessus. Elle étudie à cette fin : (i) le territoire urbain et le régime foncier, (ii) le cadre institutionnel et juridique organisant et régissant les activités du territoire urbain, (iii) les différents équipements permettant de satisfaire les besoins vitaux des agents économiques urbains, (iv) les activités économiques exercées par les agents avec ces outils, (v) les milieux d'exercice des activités, (vi) les relations et arrangements intervenant entre les acteurs pour bonne gouvernance et développement durable du territoire urbain.

L'analyse se fait habituellement selon les secteurs économiques classiques ; c'est-à-dire les 3 secteurs traditionnels : primaire, secondaire et tertiaire. Ces divers secteurs et sous-secteurs peuvent appartenir à l'économie formelle ou informelle. Cependant, l'analyse pourrait se faire par composantes urbaines. Les activités de l'économie urbaine pourraient être regroupées en deux catégories : les composantes verticales et les composantes horizontales. Chaque composante constitue un marché spécifique sur lequel offre et demande se rencontrent pour déterminer le prix des prestations nécessaires à la satisfaction des besoins des acteurs urbains. Ce qui est recherché en économie, c'est le degré d'accessibilité atteint pour chaque sous-secteur/composante, déterminé par la capacité du fournisseur à couvrir la demande et la capacité des acteurs urbains à s'offrir le produit de la composante. Le degré d'accessibilité est déterminé par un test d'accessibilité du produit. Il s'agit de calculer le pourcentage de population urbaine capable d'acquérir ce produit au comptant ou à terme, à certaines conditions données. Il faut noter qu'il est différent du taux d'accès à un équipement ou service... L'accessibilité financière est différente de l'accessibilité physique d'un produit, service, équipement... qui n'est que la disponibilité physique à portée de main.

2.7.2. Précisions des composantes

Tableau 98 : Structuration des composantes verticales

	Eléments impliqués	Composantes verticales
a. Composantes verticales : C'est, l'habitat, les services urbains et le développement économique.	Sol + Logement + environnement urbain	Habitat urbain
	Lieux de travail, lieux de loisirs + équipements socioéconomiques	Développement économique
	Voirie et divers sites de transport	Transports urbains
	Equipements publics (infra/super) + environnement urbain	Services urbains

- **Habitat urbain** : La notion d'habitat découle de la prise en compte du logement et des éléments du cadre de vie autour d'un groupement de logements, un îlot ou un quartier (voiries, équipements, services publics, espaces de jeux et de loisir). La production d'habitat conduit donc, par une action combinée sur le sol, le logement et l'environnement, à des activités d'aménagement urbain comprenant plusieurs dimensions : aménagement foncier, équipement des parcelles (voirie, réseaux divers), construction de bâtiments, protection contre les risques naturels et préservation des milieux naturels (drainage, assainissement). Il convient de distinguer l'habitat du logement qui implique un abri contre les éléments naturels et une série de services (eau, électricité, collecte des ordures, transports publics, équipements collectifs...) qui font partie intégrante de l'environnement immédiat du logement.
- **Services urbains** : Les équipements publics urbains participent au bon fonctionnement de la ville. On distingue les équipements d'infrastructure des équipements de superstructure (équipements sociaux collectifs et équipements économiques). Plusieurs types d'équipements peuvent être construits : espaces

plantés et de sport, équipements scolaires et culturels, équipements commerciaux, équipements socio-sanitaires, équipements administratifs généraux, les voies et réseaux. Certains équipements peuvent relever d'autres acteurs, soit pour ce qui est de leur construction, soit pour leur exploitation. Cependant, le rôle de l'économie urbaine est, à travers son action globale sur le sol et l'organisation de l'espace, d'assurer le fonctionnement optimal de ces services, gage d'un fonctionnement urbain également optimal. C'est, à ce titre, que les équipements publics donnent, à considérer la composante "services urbains" dont la responsabilité de gestion incombe aux gestionnaires de la ville. Les services urbains constituent donc un ensemble de facilités offertes aux populations urbaines afin d'améliorer leur cadre de vie et d'assurer la fonctionnalité de la ville. Ils permettent notamment :

(i) l'accès aux services de base tels que l'eau potable, les prestations sanitaires, l'éducation... (ii) le transport des personnes et des biens à l'intérieur et à l'extérieur de la ville, (iii) les divers échanges commerciaux et (iv) les échanges sociaux. L'économie urbaine traite les problèmes des services urbains à 2 niveaux : (i) traitement sous forme de processus industriels (production, transport, stockage) et (ii) traitement sous forme de services aux usagers (distribution, commercialisation). Chaque service urbain constitue un marché spécifique sur lequel offre et demande se rencontrent pour déterminer le prix des prestations nécessaires à la satisfaction des besoins des populations.

– *Besoins de services urbains* : Les besoins de la population en services urbains sont consécutifs aux nécessités liées aux modes de vie induits par l'habitat urbain. Ils sont variables, dans le temps et dans l'espace, d'une ville à l'autre, d'un quartier à un autre et d'un individu à l'autre. Les besoins sont en outre hiérarchisés, partant des besoins physiologiques jusqu'aux besoins de prestige en passant par les besoins sociaux (Annexe 57). Les besoins exprimés forment la demande. Lorsqu'un ou plusieurs de ces besoins de 1^{er} niveau ne sont pas satisfaits, on peut déjà parler de pauvreté. La capacité d'un agent économique à exprimer ses besoins donc sa demande dépend de son budget : capacité contributive, propension à consommer, taux d'effort financier pour l'acquisition et la consommation d'un bien.

– *Offre de services urbains* : Deux types d'institutions interviennent dans le cadre de la planification et de la gestion des services urbains : d'une part, les institutions à caractère public, c'est-à-dire les ministères chargés de concevoir et de mettre en œuvre les politiques et les concessionnaires de services urbains concernés et, d'autre part, les institutions à caractère privé qui interviennent dans le cadre des services publics, c'est-à-dire bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, ONG, confessions religieuses, associations sans but lucratif.

- Développement économique en milieu urbain : L'action sur les lieux de travail consiste à assurer la promotion du développement économique de la ville à travers des activités de production qui contribuent à la production de richesses. L'accumulation de richesses en milieu urbain permet, d'une part, de distribuer des revenus à travers les emplois productifs et, d'autre part, de percevoir des impôts et taxes substantiels pour assurer la fourniture des services urbains. L'aménagement de la ville doit donc favoriser l'exercice des activités économiques qui procurent des revenus à ses habitants. Initialement limitée à la fourniture des services urbains, la fonction des grandes villes devient de plus en plus une fonction économique qui seule est réellement porteuse de développement. Le développement économique procure à la ville une production pour la consommation des citadins et éventuellement un surplus pour la campagne et l'Extérieur à travers les exportations. Il alimente, par ailleurs, le budget de l'Etat et ceux des collectivités locales à travers divers impôts, taxes et redevances payés par les agents économiques au titre de leurs différentes activités. La production urbaine est à la base du concept de "PIB urbain" qui permet de rendre compte du niveau d'investissement, de l'efficacité des entreprises publiques et privées et de la création de l'emploi productif. Le produit urbain, comme annoncé ci-dessus, est le produit national brut, déterminé selon les méthodes de la comptabilité nationale, pour une ville donnée. Rapporté à la population urbaine, il permet d'évaluer la productivité urbaine et le niveau de développement économique de la ville par rapport à celui de développement de la nation.

b. Composantes horizontales : Cesont environnement urbain, gouvernance urbaine et développement social.

- Environnement urbain : La ville exerce une action directe sur l'environnement naturel d'où elle prélève les ressources dont elle a besoin pour vivre et où elle rejette les déchets qu'elle produit. La

protection de l'environnement urbain participe de la gestion durable des ressources, c'est-à-dire la garantie aux générations futures des ressources et d'un environnement sain. Situé à la lisière de la construction des ouvrages, la composante "environnement urbain" couvre un certain nombre de mesures de cohérence qui doivent accompagner tous les programmes de construction desdits ouvrages et de leur gestion. La demande dans ce domaine se décompose en trois types : (i) amélioration du cadre de vie (air sain, eau potable, salubrité permanente), (ii) protection des ressources et milieux naturels dans lesquels la population puise pour soutenir son mode de vie et (iii) protection contre les catastrophes naturelles. Cette demande se manifeste chaque fois qu'une composante du développement urbain est mise en œuvre. Elle se présente sous forme de requêtes portant sur un certain nombre d'actions, généralement palliatives, visant à réduire les effets négatifs sur les paramètres environnementaux que sont l'air, l'eau, les déchets et la protection du milieu. La demande s'exprime par des attentes en matière de services ayant des caractéristiques précises.

- **Gouvernance urbaine** : Elle regroupe l'ensemble des processus à travers lesquels toutes les parties prenantes, dans la ville, planifient, programment, réalisent et gèrent les ouvrages nécessaires au fonctionnement et à la vie, dans la ville. Ces processus comprennent les arrangements entre les institutions du secteur, dans le contexte national. Il s'agit des questions liées à la décentralisation, à la transparence, à la responsabilisation, à la participation de la société civile et du secteur privé aux décisions et processus les concernant, au financement du secteur (processus de mobilisation). La gouvernance urbaine est ainsi indissociable du bien-être des citoyens puisqu'elle doit permettre aux populations d'accéder aux bénéfices de la citoyenneté urbaine. Elle affirme qu'aucun homme, femme ou enfant ne doit être privé de l'accès aux nécessités de la vie urbaine : logement adéquat, sécurité foncière, accès à l'eau potable, l'assainissement, un environnement sain, la santé, l'éducation, la nutrition, l'emploi, la sécurité publique et la mobilité. Elle fournit aux citoyens une plateforme permettant d'exploiter au mieux leurs potentialités et habiletés pour améliorer leurs conditions socioéconomiques.

Pour que le débat soit réellement normatif, les principes de bonne gouvernance puisent dans les sources principales telles que les (i) instruments légaux internationaux, (ii) engagements des conférences internationales, (iii) expériences opérationnelles dans les villes, (iv) programmes national et régionaux de gouvernance, au cas où ils existent. L'une des conditions d'efficacité du système de gouvernance urbaine est déterminée par les relations entre acteurs. Compte tenu du nombre élevé des acteurs intervenant à différents niveaux, dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale, la problématique de la gouvernance urbaine se pose en termes (i) de niveau de décentralisation, (ii) de la répartition des fonctions entre chaque acteur du secteur et la nature de ses relations avec les autres, (iii) de la capacité de chacun des acteurs à assurer la fonction qui lui est dévolue, (iv) de niveau de participation et d'engagement civique des acteurs, (v) de niveau de transparence dans la gestion des affaires de la cité. La gouvernance urbaine concerne la plupart des secteurs du développement économique mais l'intensité de l'organisation en termes de décentralisation, partenariat et participation dépend de leurs caractéristiques propres par rapport à : (i) la dévolution des missions de l'Etat, (ii) le degré de divisibilité des biens publics, (iii) la sensibilité sociale, (iv) la nature des besoins à satisfaire, (v) les conditions économiques qui prévalent.

- **Développement social** : Il couvre l'ensemble des mesures cohérentes visant à s'assurer qu'aucune frange de la population urbaine ne se trouve marginalisée du fait de ses incapacités à accéder aux services offerts, à s'intégrer dans la société urbaine ou à participer à la vie de la communauté. Pris ainsi, le développement social s'identifie à la lutte contre la pauvreté.
 - *Besoins en matière de développement social* : La demande de la population urbaine en matière de développement social pourrait être déterminée si l'on dispose de l'indicateur de pauvreté urbaine, de l'écart type des revenus des populations par rapport au seuil de la pauvreté ainsi que du coût des différentes mesures de lutte contre la pauvreté. Il s'agit de déterminer l'équivalent monétaire des impacts des politiques minimales de réduction de la pauvreté à engager, en termes de montant à générer ou potentiellement transférable pour affranchir les pauvres.
 - *Offre en matière de développement social* : C'est l'ensemble des mesures initiées par la communauté nationale pour lutter contre la pauvreté. L'évolution des différents pays, dans l'histoire, montre

que le plein emploi n'a jamais existé où que ce soit surtout en milieu urbain. C'est dire que, dans ce domaine, il est rare de voir l'offre satisfaire l'intégralité de la demande.

- *Besoins fondamentaux de la population urbaine* : Il s'agit de véritables droits de l'homme qui sont à l'origine des différents équipements, infrastructures et services urbains de base développés ci-dessus et vont même plus loin. La liste n'est, en effet, pas exhaustive : alimentation, santé, eau potable, énergie, hygiène, assainissement, éducation, formation, logement, communications, transports, emploi, information, loisirs, sécurité, liberté de circulation, d'expression, droit de participation aux affaires de la cité. Leur non satisfaction caractérisée peut entraîner pauvreté, retard dans la croissance et dans le développement, prolifération de bidonvilles ou de taudis.

c. Offre en matière de développement urbain : C'est l'ensemble des mesures initiées par la communauté nationale (toutes sortes de politiques, stratégies, programmes, projets et mesures menés par l'Etat, les secteurs public, privé et communautaire ainsi que les PTF), pour satisfaire les besoins dans les six (6) composantes du développement urbain définies ci-dessus : à noter que rares sont les domaines, où on observe la pleine satisfaction de la demande par l'offre.

2.7.3. Analyse croisée des secteurs et composantes

L'intérêt de cette analyse est d'évaluer l'impact d'une composante donnée du développement urbain (verticale et horizontale) par ses aspects spatial, financier, social et économique. A titre d'exemple, la contribution du développement économique à l'essor de la ville est le profit que celle-ci tire de la richesse ainsi produite, notamment par les prélèvements fiscaux et parafiscaux. L'impact du développement économique sur la vie de la population se mesure par l'emploi, le revenu et le pouvoir d'achat que lui procurent les activités urbaines pour s'offrir le cadre de vie adéquat à sa survie. L'analyse appelle tout un ensemble de données et informations pertinentes pas encore disponibles dans le cas spécifique de la Guinée. Le schéma du tableau 99 ci-dessus pourrait être utilisé à profusion pour illustrer et évaluer l'impact d'une composante au développement urbain.

Cette analyse poursuit le même objectif que celle faite au paragraphe 1.5.3. ci-dessus qui consiste à évaluer l'impact réciproque entre villes et campagnes du pays dont la faisabilité est essentiellement tributaire de la disponibilité des données et informations liées aux relations villes-campagnes. Tout le paragraphe 2.7. et le schéma du tableau 99 visent à servir de guide à l'analyse en cas de disponibilité des statistiques appropriées.

2.8. Géographie économique régionale

La géographie économique est la branche de la géographie humaine qui étudie la répartition spatiale et la localisation des activités économiques. La modélisation économique liée à la géographie économique est l'économie géographique, ou l'économie des territoires qui se situe à l'intersection de 2 disciplines : la géographie et l'économie. Une discipline se définit par le point de vue selon lequel elle analyse les objets : les points de vue se complètent donc, et plusieurs disciplines peuvent étudier un même objet. La géographie privilégie l'organisation de l'espace, dont l'expression visible est le paysage. Les questions du géographe sont : où et pourquoi là, qui tenteront de fournir des analyses utiles pour expliquer les composantes physiques et humaines, visibles et invisibles, de l'espace. Le document de synthèse privilégié est la carte mais d'autres outils spécifiques accompagnent la démarche géographique, dont les nombreuses formes de modèles qualitatifs et quantitatifs. L'objet particulier de la géographie économique est la localisation de l'ensemble des activités associées à la production et à la consommation de biens et de services, et aux échanges qu'elles génèrent. Où sont les ressources et comment sont-elles utilisées ? Où sont les lieux de production, les emplois, firmes, ménages, infrastructures et équipements, et pourquoi là ? Quelles interactions existent entre les localisations (flux visibles et invisibles) ? Quel lien entre activités et échanges, entre environnement physique, humain, social et/ou politique ? La géographie économique tente d'expliquer l'inégale

Tableau 99 : Schéma de l'analyse croisée

Secteurs économiques classiques			Composantes du DU					
			Verticales			Horizontales		
Sous-secteurs économiques			HU	SU	DE	E'U	GU	DS
01	1 ^{ère}	Agriculture						
02		Élevage						
03		Pêche						
04	2 ^{ème}	Industries						
05		Artisanat						
06		Eau, électricité et gaz						
07		BTP						
08	3 ^{ème}	Commerce						
09		Transports						
10		Communications						
11		Banque IMF et Assurance						
12		Administration et services						

Légendes : DU = Développement ; H = Habitat ; U = urbain ; S = Social ; E = Economie ; E' = Environnement ; G = Gouvernance ; BTP = Bâtiments et Travaux Publics ; IMF = Institution de Micro Finance

répartition des richesses et leur circulation en s'appuyant sur des facteurs économiques, historiques, sociaux, environnementaux, politiques, en prenant en compte différentes échelles spatiales (monde, continent, pays, région, ville, quartier).

2.8.1. Économie locale

L'analyse de l'économie locale est faite soit par région naturelle ou administrative, soit par préfecture, soit par commune, en ce qui concerne Conakry. Elle suit les thématiques économiques, en fonction de la disponibilité des données et informations relatives aux différentes localités.

a. **Activités agricoles** : Comme déjà annoncé, la Guinée dispose d'importantes potentialités pour le développement de ce secteur et pour jouer le rôle de grenier de l'Afrique de l'Ouest, à savoir notamment : (i) 6.200.000 ha de surface agricole utile, une abondante pluviométrie variant entre 1.200 et 4.200 mm, par an, (ii) d'importantes réserves en eaux souterraines et en eaux de surface avec un réseau hydrographique de 6.500 km et (iii) 751.563 ha de terres irrigables dont seulement 68.868 ha sont aménagés. Elle produit céréales et féculents, légumes et légumineuses, fruits et produits de rente. Les données liées à la production figurent en Annexes 05 ter ; 06 ; 07 et 08 du présent rapport.

- **Produits vivriers** : Les principaux produits vivriers (riz, maïs, fonio, arachide, manioc, igname, patate...) exigent des superficies emblavées d'une moyenne de 3,5 millions d'ha, par an, avec près de la moitié (≈ 48,1%) pour le riz seul. De 2010 à 2017 (8 ans), la Région de Kankan se révèle comme le plus important centre de production vivrière. Sur quatre produits ou groupes de produits (céréales, riz, manioc et arachide), elle est la 1^{ère} productrice des trois 1^{ers} et la 2^{ème} pour le dernier. Il faut noter la Région de N'Zérékoré, comme étant aussi un grand centre de production de céréales et de riz (Cf. tableau 100 ci-dessus). Ces deux régions sont aussi de gros producteurs d'igname. Mamou et de Labé, dans l'ordre, sont des zones privilégiées de la pomme de terre.

Tableau100: Deux meilleurs producteurs de vivriers

Produits	MNP	1 ^{er} rang	%	2 ^{ème} rang	%
Céréales	3087994,88	Kankan	19,30	N'Zérékoré	16,50
Riz	1945249,25	Kankan	21,30	N'Zérékoré	21,16
Manioc	1356296,25	Kankan	27,59	Labé	17,25
Arachide	447742,50	Kindia	27,50	Kankan	19,39

Légende : MNP = Moyenne nationale de production en milliers

- **Produits pérennes** : La Guinée est spécialisée dans les produits ci-après : café, cacao, coton, palmier à huile, anacarde, caoutchouc naturel, tabac...

— La Guinée Forestière est la zone de café-cacao par excellence. Au cours de la période 2010-2016, elle a produit, en moyenne, d'une part, 30.885 tonnes de café, par an, à un taux d'accroissement de 9,72% et, d'autre part, 13.039 tonnes de cacao qui a été plutôt l'objet d'une chute de près de 46% sur la même période. Le pays mise beaucoup sur ces produits pour l'équilibre de sa balance commerciale. La campagne 2019-2020 de commercialisation du café et du cacao est, à cette fin, placée sous le sceau d'une volonté gouvernementale de voir augmenter les volumes, mais aussi d'améliorer la "qualité du label guinéen : une manière d'éviter les énormes pertes liées à la baisse de la valeur sur les marchés sous régionaux et internationaux". Pour accroître les volumes, les autorités misent sur le rapprochement des "plants et des planteurs" : vu l'état des routes inter urbain et le manque de moyens de locomotion pour les planteurs, l'implantation des pépinières, dans chaque localité, pourrait booster la production. Un programme est en cours d'exécution pour accompagner les planteurs locaux, grâce notamment à un financement de 60 millions USD de la BID. Des semences de café sont achetées en Côte d'Ivoire. Quant à la labellisation des produits agricoles guinéens en général, et du café en particulier, des mesures sont envisagées comme l'octroi des crédits de campagne aux petits planteurs, la formation aux exigences des normes de qualité et la facilitation à l'accès aux décortiqueuses spécifiques. Pour cette campagne, le prix planché est fixé à 10.000 (0,96 €), le kilo de café et 18.000 (1,73 €) le cacao. En Côte d'Ivoire, frontalière à la Guinée, les prix respectifs sont 1,06 € et 1,14 €.

Il faut ajouter que les producteurs de café-cacao de Guinée sont assez entrepreneurs. A titre d'exemple, suite à la faillite de Fédération Nationale des Producteurs de Café de Guinée (FNPCG) et ayant constaté que la qualité de leur terroir était supérieure aux autres cafés de la région forestière, les paysans des zones d'influence du Mont Ziama⁴⁶ ont créé, en 2003, la

⁴⁶ Sud-est de la Guinée, dans la Préfecture de Macenta et couvre les sous-préfectures de Orémaï, Sengbédou, Sérédou, Fassankoni, Kouankan et Zébéla

Coopérative Woko de Macenta tout en mettant en place une stratégie de commercialisation basée sur la qualité dans l'optique de garantir et d'améliorer le revenu de ses membres. Ils ont, en 2004, baptisé leur café du nom de "Café de Ziama". La coopérative est forte d'environ 400 membres (près de 100 femmes). La production annuelle moyenne par membre tourne autour de 100 kg de café marchand, avec 850 tonnes pour toute la coopérative. Le "Café de Ziama" avait été, entretemps, candidat à la démarche indications géographiques et retenu, entre autres, dans le cadre du Projet d'appui à la mise en place des indications géographiques de l'OAPI.

- La Haute-Guinée (Kankan, Madiana, Siguiri...) et, à quelques endroits, en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière (Mamou et Senkor), sont les zones productrices de coton. La production annuelle totale s'élevait à environ 8.000 tonnes en moyenne, sur la période 2012-2016. Les producteurs de coton sont confrontés à d'énormes difficultés. En dehors de la crise qui affecte le fonctionnement de l'usine de traitement, situé au quartier Kankan-Koura, dans la commune urbaine, les agriculteurs peinent jusqu'ici à écouler leur récolte. Un phénomène explique cette situation : le non-respect du calendrier agricole (l'achat du coton ne se fait pas à temps) ; un problème que incite certains paysans à délaisser la filière au profit des mines.

Pour les producteurs, pour que la culture du coton se développe, il faut : (i) considérablement augmenter le prix d'achat, (ii) mobiliser à temps des ressources pour acheter la production et (iii) mettre à disposition les intrants, à bonne date.

- L'huile de palme est produite surtout, en Guinée Forestière et Basse Guinée. Sa production était de l'ordre de 3.052 tonnes, en moyenne, de 2010 à 2014. De 9.500 tonnes, en 2011, elle a chuté jusqu'à 30 tonnes, en 2014. Elle a, cependant, connu, ces dernières années, une extension rapide des surfaces plantées en palmiers améliorés, avec effet direct, l'arrivée d'importantes quantités d'huile de palme, qui fait peser de sérieux enjeux sur le développement de la filière. L'huile de palme était la 1^{ère} huile produite, consommée et échangée, en Guinée, mais elle est de plus en plus menacée par les importations d'huiles de palme d'Asie et d'autres huiles végétales raffinées ou non. La filière est encore peu structurée et largement artisanale (80%). Les 20% restants sont produits par les plantations de la SOGUIPAH et de plus en plus de plantations familiales à partir de la variété améliorée (Ténéra). L'essentiel de la production est extrait par les méthodes traditionnelles, pénibles, longues et occasionnant beaucoup de pertes (rendement faible : 8% en moyenne par rapport au poids du régime, contre 25% pour les méthodes améliorées). La Guinée produit toute une diversité d'huiles de palme :

- l'huile issue du palmier de variété locale (Dura) qui représente plus de 90% des plantes du pays, caractérisée par une production saisonnière (février-juillet), à faible rendement (5 à 10 l par arbre/an) et peu protégée contre les feux de brousse et l'action des récolteurs de vin de palme, ce qui réduit d'autant leur potentiel de production ;
- l'huile du palmier de variété améliorée (Ténéra), introduite par des projets industriels, des actions de l'État et des ONG internationales pour satisfaire une demande en huile de palme croissante, tant sur le plan national que sous régional : elle est caractérisée par une production régulière toute l'année, à fort rendement (30 à 40 l par palmier/par an), une source de revenu très intéressante pour les paysans, malgré des problèmes de valorisation ;
- l'huile mélangée (Ténéra- Dura) développée pour répondre à la demande croissante.

- La culture d'anacardier s'opère surtout, en Haute-Guinée. Elle a produit, de 2014 à 2016, en moyenne, 33.603 tonnes, par an. La 1^{ère} industrie de transformation d'anacarde en Guinée a été récemment inaugurée, à Kankan. D'une capacité de production de 10.000 tonnes par an, l'usine a été portée par la Société Diaouné Agro-Industrie, filiale de Diaouné & Frères. Elle emploiera, à terme, 500 agents. La production de noix de cajou est à présent de 70.000 tonnes, (exportations ≈ 9.500 tonnes par an) et devrait être portée à 220.000 tonnes, d'ici à 2025, grâce au programme gouvernemental d'appui et de distribution de semences.

- Autres produits agricoles : La Guinée produit également des fruits (ananas, mangue, cola, coco, banane douce, avocat, orange, citron, pastèque et autres fruits), des légumes (aubergine, tomate, courge, chou vert, carotte, gombo, haricot vert, haricot blanc, gingembre, gros piment, oignon...).

Les véritables ennemis de ces produits sont la chaleur et l'humidité : les fruits pourrissent, sans structure ou méthode de conservation. Lorsqu'il y a mévente, les producteurs et commerçants perdent leurs stocks surtout que maintenant ils sont obligés de vendre sur le marché local en raison de la fermeture des frontières.⁴⁷

- Conditions de production : Les exploitations agricoles sont essentiellement de type familial et de subsistance, avec la défriche brulis comme système de culture dominant. Leur taille varie entre 0,5 et 3 ha. Pour améliorer la gestion des terres agricoles :
 - Le Service National des Ressources Foncières Rurales (SNRFR) a élaboré la loi sur le foncier rural en vue, entre autres, de faciliter l'accès à la terre par tous les acteurs sociaux des communautés rurale et urbaine. Par ailleurs, il a prévu des schémas et plans d'aménagement sur les terroirs concernés et l'établissement des cadastres en vue de sécuriser les périmètres aménagés et améliorer la fertilité des sols.
 - Le service National des Sols (SENASOL), chargé de ces activités, a entrepris la réalisation de la carte de fertilité des terres et a conduit une caravane de formation et de sensibilisation des producteurs sur la fertilité des sols. Pour préserver la fertilité des sols, la pratique de l'agriculture de conservation, qui met l'accent sur un ensemble de techniques culturales (rotation, réduction progressive du travail du sol et du trafic sur les parcelles, restitution intégrale des résidus de récolte à la surface du sol), est très peu pratiquée. Le travail du sol et le trafic sur les parcelles sont toujours intensives et l'écobuage est la pratique courante. Des efforts sont entrepris pour la production et la disponibilité de semences de qualité. A cette fin, quatre centres semenciers existent mais nécessitent d'être réhabilités (Koba à Boffa, Kilissi à Kindia, Bordo à Kankan et Gueckédou), avec un personnel du service technique des semences répartis dans les régions, préfectures et quelques communes. A cela s'ajoute l'encadrement de l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) qui mène des activités sur :
 - les productions végétale, animale, forestière, piscicole... et la transformation agroalimentaire et agroindustrielle ;
 - la préservation et l'amélioration des ressources naturelles concernées par ces productions ;
 - les exploitations agricoles, l'environnement humain et socioéconomique par des programmes de recherche localisés dans 4 Centres Régionaux de Recherche Agronomique (CRRRA).L'IRAG dispose également des laboratoires spécialisés dans divers types d'analyses (sol, plante, biotechnologie, technologies agroalimentaires, gestion intégrée des nuisibles).
 - L'Agence Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole (ANPROCA) est chargée de la vulgarisation et du conseil agricole réalisés par la diffusion de variétés améliorées de riz, maïs, manioc, arachide et cultures maraichères et la formation des groupements et ménages agricoles aux techniques culturales, de fertilité des sols et de techniques d'après-récolte.
 - Le Service National de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées (SNPV-DS) dispose d'une législation et de textes réglementaires pour la gestion des pesticides et procède, entre autres, à la lutte contre les grands fléaux (chenilles, mouches des fruits, sautereaux...) à travers ses brigades régionales et préfectorales phytosanitaires. Il devra mettre davantage l'accent sur les actions préventives à travers un dispositif de surveillance et d'alerte rapide. Son laboratoire, basé à Foulaya (Kindia), contribue à l'identification des nuisibles et réalise des essais phytosanitaires pour établir les doses appropriées de traitement. Pour la gestion des pertes post production, le Gouvernement dispose de Centres de Prestations Agricoles (CPA) qui exécutent des opérations de moisson, battage, décorticage, égrenage.
 - Pour l'agrobusiness, des initiatives sont entreprises pour le développement de certaines cultures d'exportation (pomme de terre, mangue) et de rente (café, cacao, arachide, palmier à huile, anacarde, hévéa, café).

⁴⁷ <http://www.commodafric.com>

- S'agissant du système d'alerte et d'information et de son fonctionnement, la Guinée a été admise, en 2011, comme 10^{ème} pays membre du Comité Inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). Cette admission a permis au pays d'engager un processus visant à :
 - consolider le cadre institutionnel et opérationnel de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
 - institutionnaliser un Groupe de travail pluridisciplinaire (GTP) ;
 - relancer le processus de mise en place du Système d'alerte précoce (SAP), des structures de gestion des réponses aux crises alimentaires et de la cellule technique cadre harmonisé (CH) ;
 - adhérer à l'Alliance Globale pour des Initiatives de Résilience (AGIR).
- En ce qui concerne la sécurité alimentaire, le pays dispose d'un Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA), du Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (PASANDAD) 2017-2020 et du PNDES 2016-2020 qui décline l'objectif stratégique de transformation structurelle du secteur par une agriculture plus productive pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et contribuer au développement de l'industrie agroalimentaire et des exportations avec les cibles ci-après à l'horizon 2020 :
 - la productivité du secteur primaire est accrue avec la cible d'atteindre une croissance de 8,1%, dans le secteur primaire ;
 - la sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée avec la cible de faire baisser l'incidence de la pauvreté alimentaire, de 18,2% en 2012 à 9,1% ;
 - l'agriculture durable et résiliente au changement climatique est promue avec les cibles de maintenir la densité d'utilisation de pesticides agricoles à 0,3 kg/ha, de réduire l'empreinte agricole sur l'environnement et de faire baisser la proportion des superficies agricoles détruites par des catastrophes naturelles (inondations, sécheresse et attaque acridienne), de 0,11% en 2013 à 0,05%.⁴⁸

b. Activités d'élevage : L'élevage est un moyen de subsistance capital des populations rurales, en Guinée, et revêt une importance stratégique majeure pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il procure des revenus à 30% de la population rurale et contribue à hauteur de 20,9% au PIB agricole et 4,5% au PIB national (2012). C'est un système d'élevage extensif caractérisé par une alimentation des animaux reposant essentiellement sur les pâturages naturels. L'élevage a un potentiel de développement considérable : bovin, ovin, caprin, porcine, volaille, cuir... sont produits. L'importance du cheptel est favorisée par la présence de races locales très rustiques et adaptées à l'environnement, l'existence des pâturages naturels riches et variés avec près de 350 espèces fourragères et d'importants volumes de résidus de récolte (pailles de riz, en Basse Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière, pailles de fonio et paille de maïs, en Moyenne et Haute Guinée) pour l'alimentation du bétail, la possibilité de développement d'une filière apicole sur tout le territoire. Les productions suivent.

Le pays a produit, en moyenne, de 2010 à 2017 (8 ans) :

- Les bétails figurant à la 2^{ème} colonne du tableau 101 ci-contre en milliers. La Région de Kankan se révèle meilleur productrice de bovins et d'ovins ; Labé pour les caprins et N'Zérékoré pour les porcins avec près de 90% du bétail national. Boké se distingue comme la 2^{ème} rang que Conakry occupe pour le 4^{ème} produit (porcins).
- Les cuirs et peaux collectés après l'abattage des bétails proviennent surtout, dans l'ordre, de la Haute Guinée et de la Moyenne Guinée. Plus de 50% des cuirs et peaux collectés, dans le pays, sont utilisés localement surtout par l'artisanat : le reste est exporté à l'extérieur.

Tableau 101 : Deux meilleurs éleveurs de bétail

Produits	MNP	1 ^{er} rang	%	2 ^{ème} rang	%
Bovins	6.114	Kankan	22,14%	Boké	19,56%
ovins	2.112	Kankan	18,25	Boké	17,21%
Caprins	2.509	Labé	24,42%	Boké	20,00%
Porcins	126.540	N'Zérékoré	88,90%	Conakry	4,74%

Légende : MNP = Moyenne nationale de production en milliers

productrice des trois 1^{ers} types de bétail,

Tableau 102 : 2 plus gros producteurs de cuirs/peaux

Produits	MNP	1 ^{er} rang	%	2 ^e rang	%
Cuir de bovin	98704,83	HG	27,60%	MG	23,64%
Peaux de PR	16391,83	HG	32,11%	MG	30,85%

Légendes : MNP = Moyenne nationale de production en nombre ; G = Guinée ; H = Haute ; M = Moyenne ; PR = Petit ruminant

La production totale de viande, en 2017, est estimée à 129.119 tonnes dont 69% de viande bovine, 8% de viande ovine, 11% de viande caprine, moins de 2% de viande porcine et 10% de la viande de volaille. Par ailleurs, le secteur est très déficitaire en projets de développement pouvant lui

⁴⁸ Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable de la Guinée, 2016-2020

permettre de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu, car ne disposant, par manque de financement, que trois (3) projets, dont : la construction de l'abattoir frigorifique de Kagbélen sur le budget national, un Programme de Coopération Technique (PCT) de la FAO portant sur le Développement de l'Apiculture, en Haute et Moyenne Guinée, et un programme de lutte contre les menaces pandémiques émergentes (EPT2). Les deux 1^{ers} projets arrivaient à échéance en 2016, tandis que le 3^{ème}, qui venait de démarrer, devrait s'étendre sur 5 ans.

Globalement, la couverture des besoins de la population en consommation de produits animaux issus de la production nationale est encore insuffisante. Aussi, faut-il souligner que l'interdiction de la consommation de viande de brousse (source de protéine des ruraux), considérée comme vecteur potentiel du virus Ebola, a causé un grand déséquilibre alimentaire. La couverture des besoins de consommation de lait est l'une des plus faibles. Les gaps sont comblés par les importations de lait et de viande (volaille surtout). En ce qui concerne les aides alimentaires, le pays continue de recevoir des dons du PAM sous forme de produits manufacturés et annuellement de l'Arabie Saoudite en viande de petits ruminants. Le secteur est confronté aussi à plusieurs autres contraintes qui se situent à tous les stades : production, commercialisation, transformation et institutionnel :

- au niveau de la production, elles portent entre autres sur (i) la prédominance du système d'élevage traditionnel, (ii) le faible niveau de structuration des éleveurs, (iii) le faible niveau de développement des filières d'élevage à cycle court plus porteuses (poulets de chair notamment), (iv) l'accès difficile des éleveurs aux ressources communautaires (accès à la terre et à l'eau), (v) la faible productivité laitière de la race bovine locale N'Dama et (vi) la persistance des maladies infectieuses et parasitaires ;
- au niveau de la commercialisation et de la transformation, elles concernent notamment : (i) le faible professionnalisme et le manque de moyens matériels, dans les zones rurales, pour la conservation et la transformation du lait, (ii) le manque de moyens de conservation des viandes au niveau des abattoirs et des boucheries et (iii) l'insuffisance de la couverture du territoire en infrastructure de commercialisation et de transformation ;
- du point de vue institutionnel, il s'agit essentiellement : (i) de l'inexistence d'un système de financement adéquat du secteur de l'élevage, (ii) la faible capacité des organisations professionnelles d'éleveurs (OPE) en termes de management et de gestion, (iii) les difficultés d'obtention de financement adapté pour les acteurs, (iv) l'insuffisance de la diffusion des lois et règlements de l'élevage, (v) l'insuffisance des capacités des cadres, dans certains domaines spécifiques, comme les analyses et les évaluations économiques, ainsi que les études d'impact des programmes de développement, (vi) l'arrêt prématuré du Système d'Information sur les Marchés (SIM-bétail), depuis 2007 par manque de financement, alors qu'il constitue un système pourvoyeur d'informations utiles au niveau de la commercialisation du bétail et des produits animaux, ainsi que (vii) la faiblesse des capacités de coordination et de suivi-évaluation des activités du secteur.

c. **Activités halieutiques** : Le potentiel halieutique exploitable est, en moyenne, de 232.758 tonnes de poissons, par an, sur la période 2010-2017. Il est composé de 4 grands groupes d'espèces : poisson pélagique et démersal, céphalopode et crevette. La production totale est estimée à 425.895 tonnes, en 2017. Les détails des captures révèlent que les Régions de Boffa (31,96%) et de Boké (20,86%) sont les plus grands centres de pêche du pays. La pêche maritime domine le secteur auquel, elle fournit plus des 2/3 des captures. Le tableau 103 ci-dessus récapitule les moyens de pêche à la disposition du secteur et montre qu'en dehors de la Région de Conakry, Boké et Boffa ainsi que Forékariah sont les plus équipées dans ce domaine.

Tableau 103 : Nombre de barques de transport mixte et de débarcadères par région

Préfecture	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	D
Boké	30	27	25	31	29	nd	19	27	66	13
Boffa	27	29	25	28	23	nd	13	17	21	10
Conakry	65	63	66	67	65	111	39	43	70	41
Dubrêka	15	12	13	11	15	nd	11	14	12	9
Forékariah	20	19	24	23	25	29	21	21	39	13
Coyah	12	11	24	23	11	nd	09	13	17	10
Autres	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	5
Total	169	161	177	183	168	111	140	135	225	95

Légende : D = Débarcadères en 2014

d. Perspectives du secteur d'agriculture, d'élevage et de pêche : Au niveau structurel, ce secteur élargi (agriculture, élevage et pêche) est dominé, en Guinée, par des exploitations de type familial qui sont essentiellement de subsistance. Les insuffisances et contraintes du secteur sont :

- la petite taille des exploitations et le système de production basé sur des équipements, outils et techniques rudimentaires ou traditionnels en raison de la faiblesse des ressources financières et des difficultés d'accès au crédit bancaire ;
- la faiblesse du système de commercialisation et d'exportation caractérisée par l'absence de partenaires professionnels, le manque d'information sur les marchés et les opportunités de marchés, l'insuffisance des capacités de transformation, de stockage et de conservation des produits au niveau des grandes zones de production, à l'aéroport et au port de Conakry, les obstacles tarifaires et non tarifaires, l'enclavement de certaines zones de production ;
- le faible niveau d'organisation et de professionnalisme des acteurs qui affectent la performance de toutes les activités le long des filières: production, commercialisation, transformation, transport..
 - Le Premier Ministre, dans sa déclaration de politique générale, devant l'Assemblée Nationale, en juin 2018, a reconnu l'ampleur des problèmes de ce secteur et a jugé insuffisants les moyens qui lui sont dédiés. Son ambition est de porter de 6 à 10% les ressources du budget de l'Etat affectées à l'agriculture, avec l'objectif d'accroître la productivité agricole de 6% par an. Les priorités affichées sont l'autosuffisance en riz, le développement des cultures vivrières, la dynamisation des productions de coton, café et anacarde. "Nous travaillerons sur la législation foncière, en particulier, le foncier rural pour faciliter l'accès à la propriété foncière rurale, réduire les risques d'investissement dans le secteur agricole et promouvoir les projets d'agro-business" a-t-il dit.
 - Pour l'élevage, des abattoirs seront construits dans toute capitale régionale et l'insémination artificielle introduite, à Famoila. Un "recentrage des objectifs de la politique agricole sera nécessaire, en fixant, au moins dans un 1^{er} temps, un nombre limité d'objectifs, tels que l'organisation en filières suivant les spécificités des régions naturelles guinéennes, un investissement dans les infrastructures de stockage et de transport et la mobilisation du secteur privé, en particulier, pour l'accès au crédit". Cette étape franchie, le cap sera mis sur la transformation. Un mécanisme de garantie des créances agricoles sera mis en place au niveau de la Banque Centrale pour favoriser la prise de risque par les banques commerciales.
 - Dans le domaine de la pêche, l'accent sera mis sur la pisciculture, avec la création et l'aménagement d'étangs piscicoles dans 4 régions.⁴⁹

e. Activités forestières : La foresterie guinéenne se compose de forêts classées (FC) de l'Etat, des forêts privées communautaires, des plantations forestières et des zones humides. Les données disponibles se limitent à l'année 2013.

Tableau 104 : Répartition des FC de l'État par région en ha (2013)

Région naturelle	S région	Nbre de FC	S des FC	TC (%)	Forêt la + grande	
					Nom	S forêt
Basse Guinée	3 620 800	32	112 068	3,09	Botokoly	23 000
Moyenne Guinée	6 360 800	64	413 638	6,50	N'dama	67 000
Haute Guinée	9 666 700	26	333 723	3,45	Kouya	67 400
Guinée Forestière	4 937 400	40	322 704	6,53	Mt Ziama	112 300
Total	24 585 700	162	1 182 133	4,80	22,81%	269 700

Légendes : FC = Forêt classée ; S = Superficie ; TC = Taux de couverture

- En 2013, le pays possédait, 162 forêts FC d'un total d'environ 1,2 million d'ha répartis, par région naturelle, comme l'illustre le tableau 104 ci-contre. La Moyenne Guinée est en tête de cette répartition, avec 39,5% du nombre de FC et 35% de la superficie suivie, dans l'ordre, de la Haute Guinée (16,0% et 28,2% respectifs), Guinée Forestière (24,69% et 27,3%) et Basse Guinée (19,75% et 9,5%). Le taux de couverture était de 4,8% de la superficie du pays. La forêt la plus étendue, le Massif Ziama, qui se trouve en Guinée Forestière, fait 112.300 ha.
- En 2013, le pays possédait 257 forêts privées et communautaires qui s'étendaient sur 45.362,52 ha dont près de 67,42% étaient concentrées en Moyenne Guinée avec 24,5% du nombre de forêts.

⁴⁹ <http://www.commodafric.com>

- S'agissant des plantations forestières, il y en avait 853 réparties en 71,6% pour l'Etat et 28,4% pour les privés communautaires dont plus de 50% (426) concentrée, en Basse Guinée qui abrite près de 64% de la superficie totale.
- Enfin, pour les zones humides, c'est la Basse Guinée qui est la plus pourvue : elle détient 81,14% de la superficie totale pour seulement 31,82% du total des zones humides existantes (528).
- Dans le domaine du reboisement, le taux de déforestation est de 30.000 ha par an avec un pourcentage par rapport à la superficie des formations boisées du territoire national de 0,23%. Les superficies de forêt reboisée, s'élèvent, en moyenne, à 1.043,52 ha par an, de 2004 à 2013, mais elles sont sérieusement en chute : de 2.828,5, en 2006, elles sont descendues à 317,7 ha, en 2013.
- Les volumes de bois sciages que la forêt a permis de produire, en 2015, sont récapitulés, dans le tableau 105 ci-contre. De 2004 à 2010, la Guinée avait produit, en moyenne, près de 60.000 m³ de bois d'œuvre (rouge et blanc).

Tableau 105 : Production forestière (en sciages) en 2015

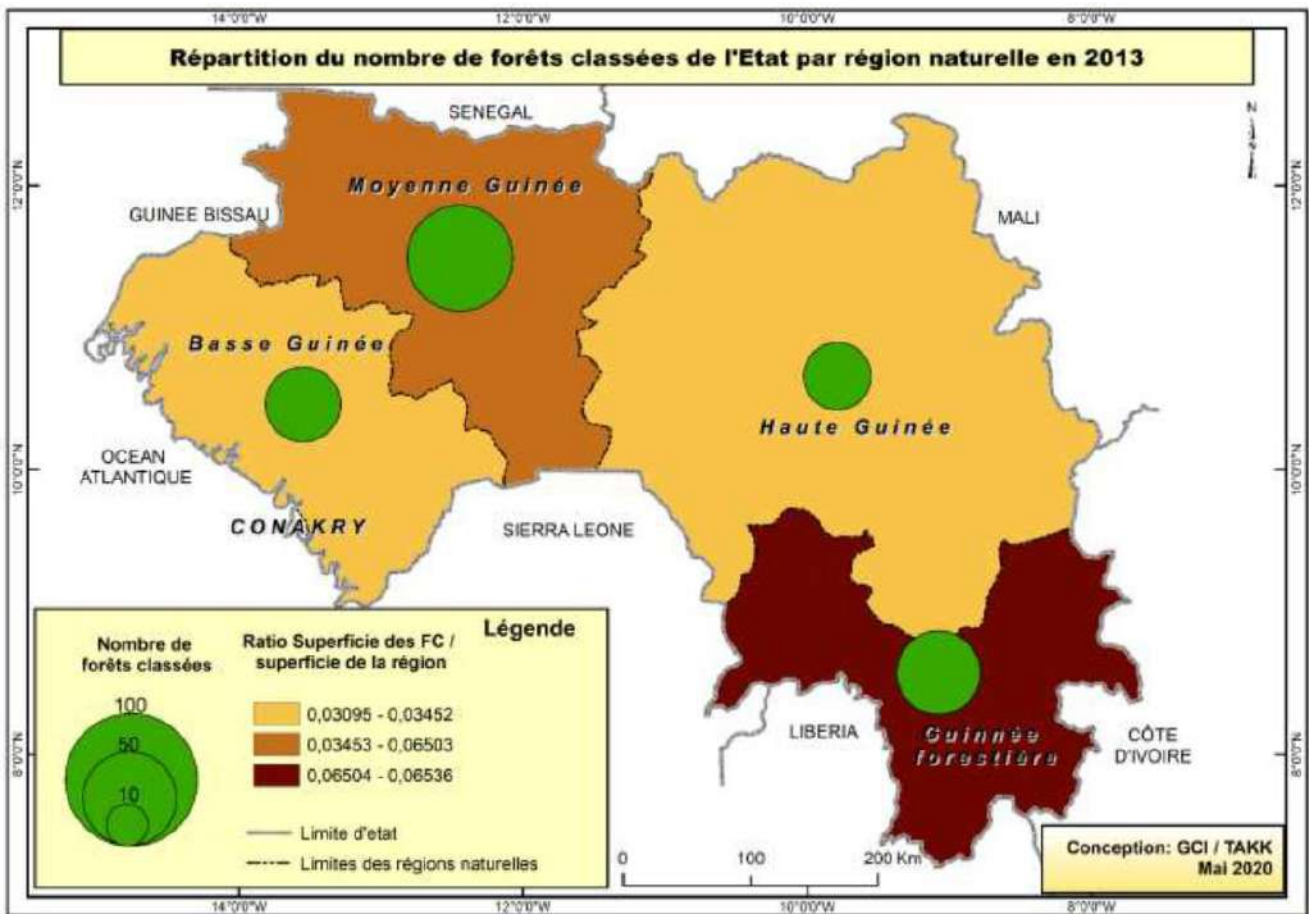
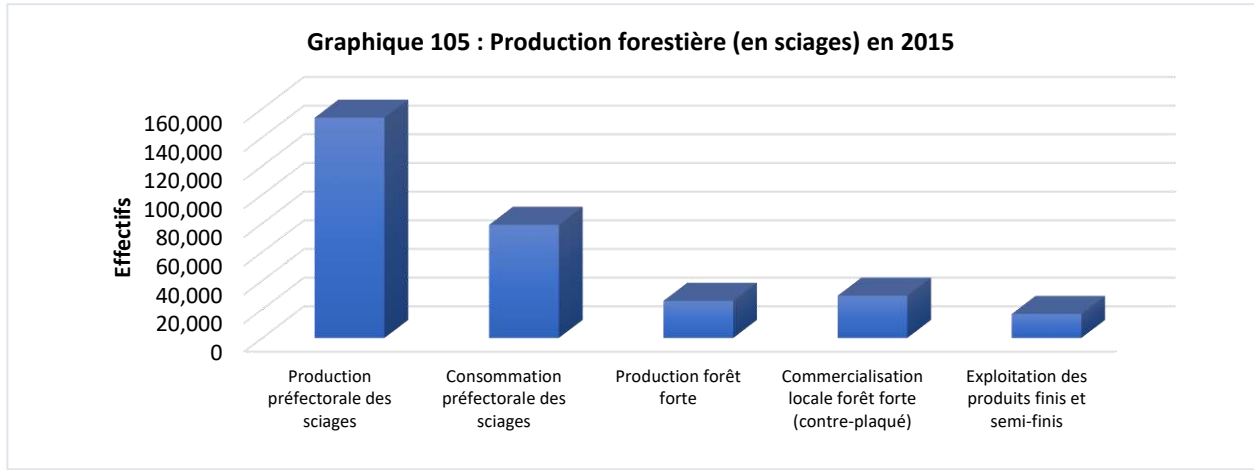
Description	2015
Production préfectorale des sciages	153 671
Consommation préfectorale des sciages	78 915
Production forêt forte	25 903
Commercialisation locale forêt forte (contre-plaqué)	29 491
Exploitation des produits finis et semi-finis	16 737

Toutes ces activités ont généré environ 360 en millions GNF, en moyenne, de 2010 à 2013, de recettes (redevances forestières et redevances de chasse) pour les sections

Tableau 105' : Exportations des produits forestiers en volume et en valeur

Produits forestiers	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volume FAB	Milliers de tonnes	103,0	23,6	14,7	24,1	nd	42,1	54,1
Valeur FAB	Millions USD	73,8	28,4	297,3	36,8	51,5	44,1	121,1

préfectorales et communales des eaux et forêts. A cela s'ajoutent, des recettes d'exportation qui se sont élevées à environ 93,29 en millions GNF, en moyenne, par an, de 2010 à 2016 (Cf. tableau 105').



Source : Fond cartographique : <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/8a/Un-guinea.png>

Données : Annuaire Statistique de la Guinée, janvier 2019

Activités industrielles : En février 2019, le tissu industriel de la Guinée était estimé 62 unités dont 46 en activité et 16 en construction, selon le MIPME. Le même MIPME a publié, en octobre 2019, le 1^{er} annuaire de l'industrie et des PME, suite à une enquête de son BSD et de ses services déconcentrés, avec l'appui financier du FED. Cette enquête réalisée auprès de 230 entreprises sur l'ensemble du territoire national dont 160 exercent des activités relevant de la catégorie des PME.

Sur les 70 entreprises restantes, 20 ont refusé de remplir les questionnaires malgré plusieurs relances. Sur les 50 questionnaires transmis par les entreprises, seulement 60% des questions ont été plus ou moins bien remplies. Quelques variables ont pu être exploitées et sont analysés dans le tableau 111 ci-dessous combiné avec le répertoire des industries abonnées à la SEG. Indépendamment du répertoire, les industries sont concentrées, dans les Régions

Tableau 106 : Nombre des industries identifiées par la SEG et l'enquête 2018 du BSD

Région	Nb	Région	Nb	Evolution	Nb
Conakry	47	Conakry	19	1980 à 1989	6
Faranah	1	Kankan	4	1990 à 1999	7
Kindia	32	Kindia	20	2000 à 2009	8
N'Zérékoré	6	N'Zérékoré	2	2010 à 2018	24
nd		nd	5	nd	5
Guinée	86	Guinée	50	Guinée	50
Abonnées SEG		Enquête 2018 du BSD			

de Conakry et Kindia : entre 78% et 92%. Sur les 47 unités de Conakry, abonnées à la SEG, 22 sont installées de la Commune de Matoto (46,8%).

Le répertoire de la CNSS, quant à lui, reconnaît 412 industries, qui relève également la prédominance des Régions de Conakry et de Kindia, comme le montre le tableau 107 ci-contre. Le taux de concentration par région, dans l'ordre, se présente comme suit : (i) Conakry (70,63%), (ii) Kindia (17,47%), N'Zérékoré (3,40%), Boké (3,15%), Faranah, Labé et Mamou (1,46%) chacun et Kankan (1,00%). Le tissu industriel, est passé de 18 unités de production, avant 1990, à 412, en 2017. Les unités de 1 à 4 agents dominant avec un taux de représentation de 15,53%.

La réalisation de l'enquête de BSD a mis en évidence la nécessité d'effectuer un recensement exhaustif des entreprises industrielles afin de disposer d'une base de sondage fiable pour réaliser de futures enquêtes annuelles. Il est également indispensable de sensibiliser les responsables des entreprises industrielles pour obtenir des réponses fiables et de les contraindre si nécessaire, à partir de la loi

L/2014/019/AN portant sur l'obligation de réponse aux enquêtes et recensements (articles 16 et 23). Par ailleurs, il s'impose une harmonisation des définitions, nomenclatures et répertoires de toutes les institutions traitant des industries et entreprises pour fiabiliser les données à publier. Le secteur industriel est voué à un avenir très florissant si le pays parvient à concrétiser sa politique de transformation sur place de ces ressources naturelles et, en particulier, minières dont l'état actuel confirme le surnom de scandale géologique attribué au pays : l'Annexe 45 en est assez illustrative.

Tableau 107 : Industries immatriculées à la CNSS

Région	Nb	Evolution dans le temps	Nb	Classement par effectif de personnel	Nb
Boké	13				
Conakry	291				
Faranah	4	Avant 1990	18	1 à 4 employés	64
Kankan	6	1990 à 1999	17	5 à 9 employés	51
Kindia	72	2000 à 2009	66	10 à 19 employés	43
Labé	6	2010 à 2014	60	20 à 49 employés	51
Mamou	6	2015 et après	48	50 employés et plus	22
N'Zérékoré	14	Non précisé	203	Non précisé	181
Guinée	412	Guinée	412	Ensemble	412

c. **Activités artisanales** : L'artisanat guinéen est riche, diversifié et regorge d'immenses potentialités caractéristiques de chaque zone naturelle. Il s'agit, en général de : sculpture en Basse Guinée, tissu indigo (leppi) en Moyenne Guinée, sculpture et bakka en Haute Guinée et tissu indigo (forêt sacré) en Guinée Forestière. Plus de 90 corps de métiers offrent aux marchés nationaux et internationaux des produits variés et de très bonne qualité dont les domaines d'activités détaillées sont répartis ci-après par spécificités régionales, dans le tableau 108 ci-dessous.

Tableau 108 : Activités artisanales par région naturelle et par préfecture⁵⁰

Région naturelle	Préfecture	Activités artisanales
Basse Guinée	Conakry	Poterie, extraction d'huile végétale, confection de poupées, tableaux entomologiques, confection de perles, textile, sculpture du bois, des métaux, services
	Boké	Vannerie, natterie, macramé, perles dorées, sculpture du bois, services
	Kindia	Teinture, menuiserie du bois, sculpture
Moyenne Guinée	Mamou	Menuiserie du bois, cordonnerie, confection de textile, services
	Labé	Tissage, teinture, broderie, menuiserie du bois, cuir, saponification, bijouterie, vannerie, poterie, forge
Haute Guinée	Faranah	Tissage, cordonnerie, poterie, sculpture, traitement du miel et du beurre de charité, menuiserie du bois
	Kankan	Poterie, production de craie, encre, vernis, encens, sculpture, textile, produits alimentaires
Guinée Forestière	N'Zérékoré	Fibres végétales, textile, tableaux entomologiques, huiles de palme et de palmiste

d. **Activités touristiques** : Les données qui existent sur le secteur "Tourisme et Hôtellerie", ne sont pas détaillées par région pour permettre une analyse conséquente, dans ce sens. Celles relatives aux sites touristiques (aires protégées, parcs géologiques et montagnes) figurent en Annexe 46. Il y a vraiment de quoi promouvoir toute sorte de tourisme, en Guinée, au double plan national et régional.

e. **Activités commerciales** : A l'intérieur du pays, les activités commerciales ont essentiellement pour sites les marchés locaux. Les 1.005 marchés dont dispose la Guinée sont répartis, par région dans le tableau 109 ci-contre, dont plus de 25% sont concentrés, dans la seule Région de Kankan suivie de N'Zérékoré (14,31%), Kindia (13,23%), Faranah (11,34%), Labé (11,14%), Boké (9,1%), Mamou (8,9%) et Conakry (7,0%). Rapportés à la population de chacune des régions, ces chiffres permettent de classer les régions

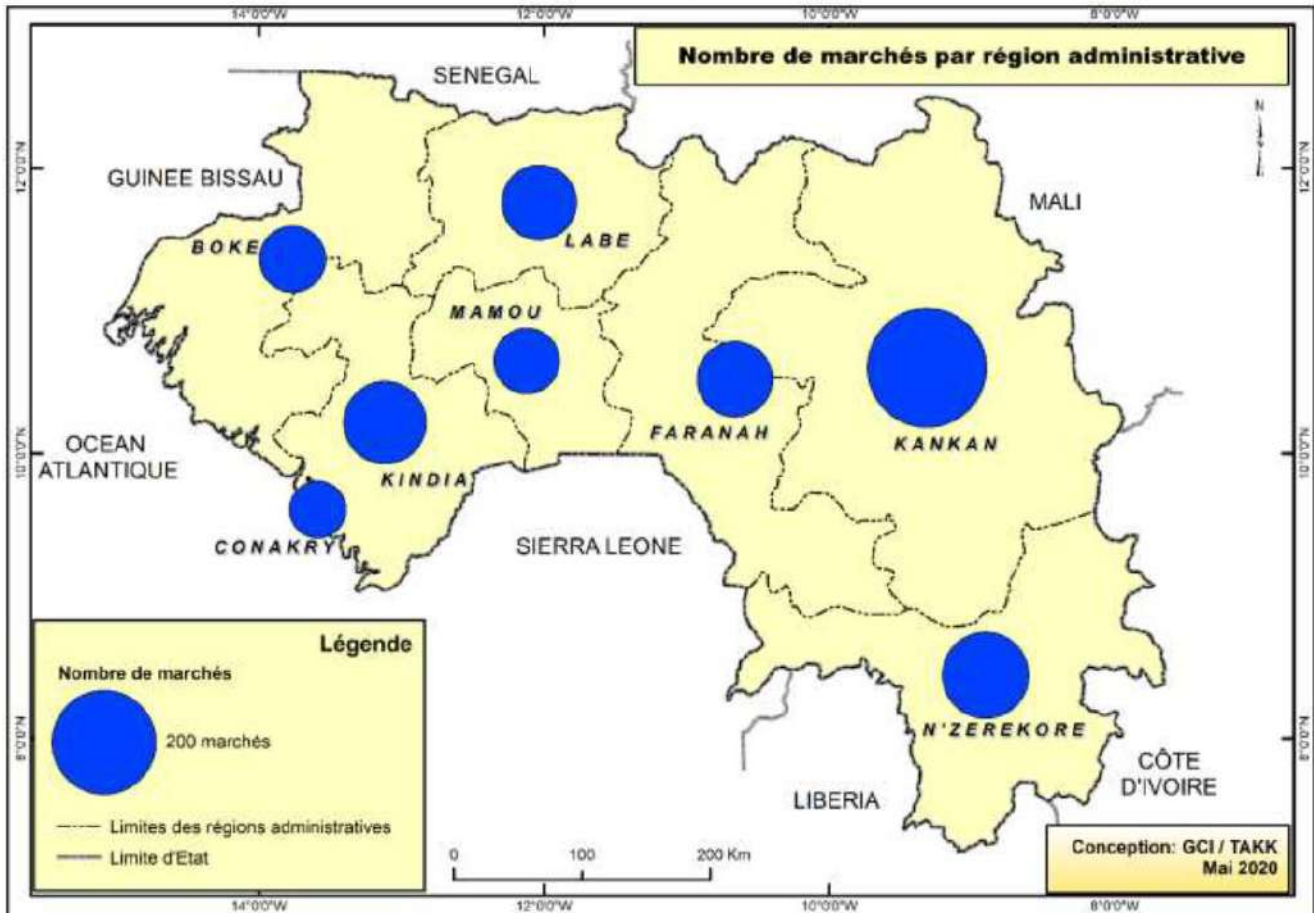
Tableau 109 : Nombre de marchés, Guinée

Régions	Nombre	Population	Ratios ¹
Conakry	70	1 826 019	26,086
Boké	91	1 190 724	13,085
Faranah	114	1 035 162	9,080
Kankan	252	2 157 381	8,561
Kindia	133	1 715 504	12,899
Labé	112	1 091 633	9,747
Mamou	89	803 483	9,028
N'Zérékoré	144	1 735 155	12,050
Total	1 005	11 555 061	11,498

Légende : Ratio = nombre d'habitants pour 1 marché

⁵⁰ <https://www.guineexpo2020.com/>

en 2 catégories suivant les ratios du nombre d'habitants pour un marché : Kankan, Mamou, Faranah et Labé sont à moins de 10.000 habitants pour un marché alors que les autres régions sont entre 12.050 et 13.085 habitants pour un marché. Le cas de la Région de Conakry est spécifique : 26.086 habitants pour un marché, soit plus de 2 fois la moyenne nationale (11.498).



Source : Fond cartographique : <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/8a/Un-guinea.png>

Données : Annuaire Statistique de la Guinée, janvier 2019

Le commerce interrégional n'est pas très suffisamment saisissable : il n'existe que des données relatives au transfert interne de bétail qui figurent dans le tableau 110 ci-dessous. C'est un important commerce qui porte sur un effectif de bétail lié à la satisfaction des besoins entre les régions.

Une partie de ce transfert par camion et impacte positivement le transport interrégional et le reste souvent par transhumance avec les problèmes qu'elle engendre entre éleveurs et agriculteurs du pays, tous les ans, dans le pays, qui constituent des défis majeurs à relever.

Tableau 110 : Evolution du transfert interne du bétail (entre préfectures)

Années		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Départ	Bovins	55 191	45 207	50 072	44 713	104 581	104 581	106 309	59 309	51 675
	Ovins	25 653	23 514	43 115	53 673	44 888	44 888	67 253	38 438	40 427
	Caprins	26 162	21 007	21 031	30 683	40 115	40 115	65 310	39 918	44 595
Arrivée	Bovins	45 005	36 726	53 517	48 256	72 254	72 254	88 767	96 107	71 345
	Ovins	11 357	12 931	16 918	19 244	19 483	19 483	25 915	27 365	24 254
	Caprins	10 780	15 223	17 548	17 542	13 506	13 506	21 241	23 077	16 394

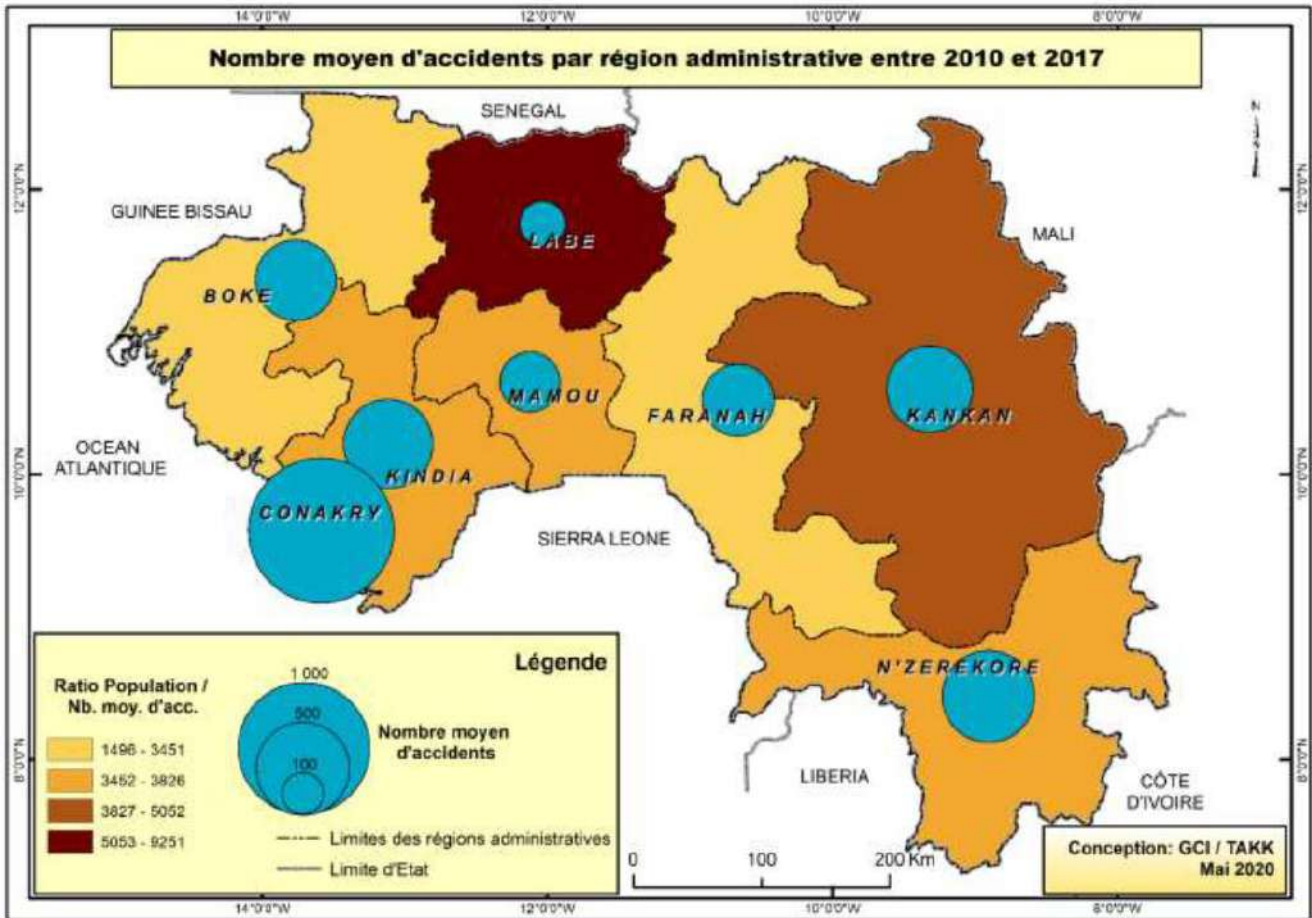
f. **Activités de transport** : Les modes utilisés, à l'intérieur du pays, sont essentiellement terrestre et fluviale. Les données sur le réseau routier et le nombre des barques pour le transport mixte ainsi que les débarcadères sont analysées ci-dessus. Par contre, il n'y en a pas sur les autorisations de transport privé par région. Les données régionales encore disponibles concernent les accidents de la circulation (Cf. tableau ci-avant) qui relèvent que la route est plus meurtrière, à Conakry, que dans les autres régions, avec une moyenne de 1.221 accidents par an et un ratio d'un accident pour 1.496 habitants. Le record du plus faible ratio est détenu par la Région de Labé (1 accident pour 9.251 habitants), suivi de la

Tableau 111 : NMA par région

Années	NMA	Population	Ratio
Conakry	1 221	1 826 019	1496
Boké	377	1 190 724	3158
Faranah	300	1 035 162	3451
Kankan	427	2 157 381	5052
Kindia	463	1 715 504	3705
Labé	118	1 091 633	9251
Mamou	210	803 483	3826
N'Zérékoré	488	1 735 155	3556
Guinée	3 619	11 555 061	3193

Légende : Ratio = nombre d'habitants pour 1 accident de la circulation ; NMA = Nombre moyen d'accidents en 2010-2017

Région de Kankan (1 accident pour 5.052 habitants). Les autres régions tournent autour du ratio national qui est de 1 accident pour 3.193 habitants.



Source : Fond cartographique : <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/8a/Un-guinea.png>

Données : Annuaire Statistique de la Guinée, janvier 2019

g. **Activités d'intermédiation financière** : La bancarisation se définit comme étant la proportion de la population adulte détenant un compte en banque, au service postal, à la caisse nationale d'épargne ou au Trésor. Elle est mesurée par un indice appelé "taux de bancarisation". Cet indice traduit essentiellement le niveau de pénétration des services bancaires et financiers dans un pays. Le taux de bancarisation strict, qui mesure le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans l'un de ces établissements financiers.

En 2018, il tournait, autour de 11%, en Guinée, contre 20% dans l'UEMOA, 29,7%, au Nigéria, plus de 50%, au Maghreb, près de 100%, en Afrique du Sud et 100%, dans les Pays riches. En 2018, il existait, en Guinée, (i) 17 banques agréées dont le réseau compte 178 agences et 174 distributeurs automatiques de billets, (ii) 26 institutions de micro finance avec 376 agences ou points de service, (iii) 3 établissements de monnaie électronique (EME) et 11 compagnies d'assurance. Certaines banques sont représentées à Conakry et à l'intérieur du pays, telles que la BICIGUI avec ses 31 agences et la SGG, 23 agences. D'autres concentrent, pour l'instant, leurs activités, à la Capitale, comme ORABANK, 10 agences, la BCI, 5 agences...

L'essentiel des réseaux de ces institutions financières est implanté dans les grands centres urbains. Les centres secondaires et surtout les zones rurales ne sont pas desservis. Une partie importante de la population est donc délaissée du simple fait du lieu de résidence. Cependant, la modernisation progressive des réseaux par l'automatisation des transferts, la télé-compensation et l'introduction de la carte bancaire, augure une amélioration du taux de bancarisation.

h. Accès aux communications : Le taux de pénétration du téléphone mobile est l'indicateur qui rend mieux compte des activités de ce secteur. Selon l'ARPT, il s'établit à 79% du territoire et seulement 10% reste à couvrir, au 3^{ème} trimestre 2018. Kankan (63%), Faranah (66%) et N'Zérékoré (70%) sont les régions les moins couvertes. La Région de Conakry frôle déjà les 100%. Le taux de disponibilité du 3G a dépassé le seuil de 98%, toutes les régions du pays. Le véritable obstacle de l'évolution des activités de téléphone mobile n'est pas tant que ça le faible pouvoir d'achat des ménages mais l'instabilité et l'indisponibilité par moment du courant électrique.

Tableau 112 : Taux de couverture du téléphone mobile par région

Région	Couvert	Non Couvert	Par endroit
Boké	85%	2%	13%
Conakry	99%	0%	0%
Faranah	66%	19%	15%
Kankan	63%	25%	12%
Kindia	92%	0%	8%
Labé	94%	2%	4%
Mamou	90%	6%	5%
N'Zérékoré	70%	10%	19%
Guinée	79%	10%	11%

Source : Observatoire ARPT, 3^e Trimestre 2018

i. Accès à l'eau potable : L'Annexe 47 récapitule les nombres et consommations des abonnés de la SEG. En 2018, le taux d'accès à l'eau potable, à travers les réseaux de distribution de la SEG, en milieu urbain, était de 31%⁵¹. Ce taux est loin de l'objectif de 75,6 % fixé au sous-secteur de l'eau urbaine, dans le cadre du PNDES 2016-2020. Pour relever ce défi, des forages sont réalisés, au fil des ans, comme l'illustre le tableau 113 ci-contre : en tout 2.129 ont été installés, de 2013 à 2016, par la SEG et le Service National d'Aménagement des Points Eau (SNAPE). Les régions qui ont le plus bénéficié de ces services sont, dans l'ordre, N'Zérékoré (25,3% du total), Kankan (23,2%) et Faranah (20,9%), soit au total près de 70% pour les 3 régions.

Tableau 113 : Forages réalisés par région

Régions	SEG			SNAPE			
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2016
Conakry	11	9	0	0	0	0	0
Kindia	0	0	0	12	43	44	21
Boké	0	3	0	16	52	53	64
Mamou	2	3	0	0	59	60	30
Labé	0	0	0	28	66	66	12
Faranah	0	0	0	186	82	84	92
Kankan	5	0	0	132	81	88	187
N'Zérékoré	0	0	3	397	48	49	41
Total	18	15	3	771	431	444	447

j. Accès à l'assainissement : Une analyse globale du sous-secteur est déjà faite ci-dessus. Selon la dernière Enquête MICS de 2016, 53,4% de la population ont accès à l'assainissement. Les taux d'accès des ménages aux divers types de toilettes utilisées sont indiqués, dans le tableau 114 ci-contre. A l'intérieur du pays, la tendance est à l'utilisation des toilettes améliorées non partagées et à l'abandon des 2 autres types de toilettes (toilettes partagées et toilettes non améliorées) dont les taux ont chuté, de 2012 à 2016, respectivement de 25,2% à 6,2% et de 55,8% à 2,6%. Ce qui contribuera à l'amélioration de la santé des ménages.

Tableau 114 : Toilettes utilisées par ménages

Région	TANP		TP		TNA	
	2012	2016	2012	2016	2012	2016
Boké	17,1	34,7	18,8	2,0	64,1	1,0
Conakry	34,1	43,4	57,2	19,8	8,7	0,3
Faranah	9,0	13,6	14,3	5,0	76,7	6,6
Kankan	11,3	24,2	19,5	5,7	69,3	8,2
Kindia	17,0	21,1	24,3	4,8	58,7	2,9
Labé	20,6	30,7	12,2	0,5	67,2	0,6
Mamou	20,6	32,1	8,1	0,4	71,4	0,6
N'Zérékoré	15,0	23,3	23,1	0,7	61,9	0,9
Guinée	19,0	28,8	25,2	6,2	55,8	2,6

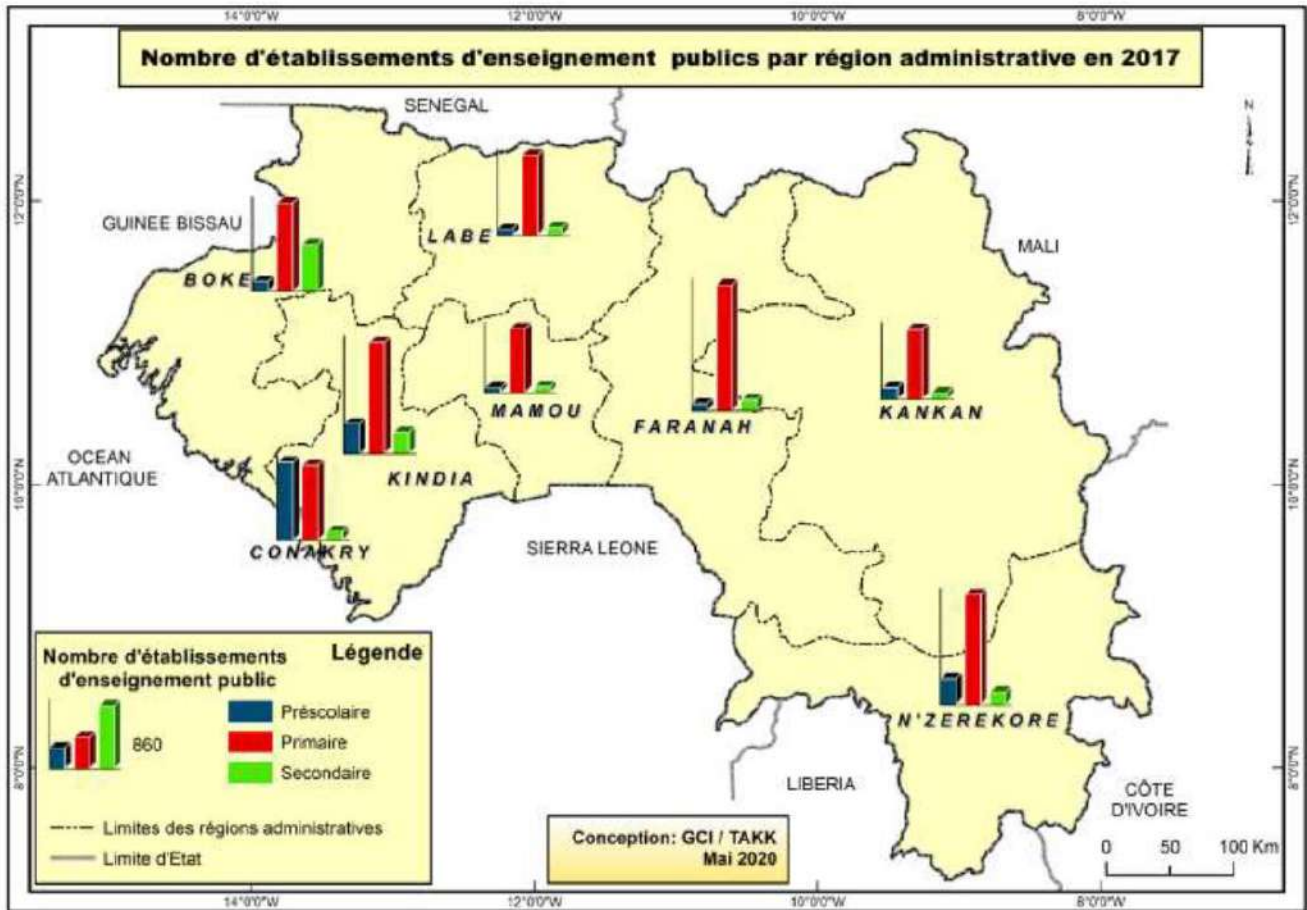
Légendes : TANP = Toilette améliorée non partagée ; TP = Toilette partagée ; TNA = Toilette non améliorée

k. Accès à l'électricité : L'analyse de la fourniture d'électricité, faite ci-dessus, a relevé l'importante dominance de la Région de Conakry en matière du nombre d'abonnés de l'EDG et de la consommation d'énergie. Au terme de huit ans de réforme et d'investissements dans le secteur énergétique, le taux de desserte en électricité de la Guinée est passé de 51 à 86%, en 2018. A ce titre, 42 localités rurales situées, le long du réseau interconnecté, de Conakry à Labé, sont désormais alimentées en électricité. Alors que le taux d'électrification était, en 2013, de 13,4%, en moyenne nationale (7,6% en zone rurale et 21,6% pour le réseau interconnecté dans son ensemble), il est passé, en 2018, à 35,2% en moyenne (23,5% en zone rurale et 54,3% pour le réseau interconnecté). Avec la mise en service du barrage hydro-électrique de Souapiti, d'une capacité de 450 MW, la capacité totale pourrait atteindre 1.000 MW, en 2020⁵².

l. Accès à l'éducation : Le tableau 115 récapitule, par région administrative, le nombre d'établissements par degré d'enseignement, en 2017. Les régions les plus desservies sont, dans l'ordre, Conakry, Kindia et N'Zérékoré, en ce qui concerne le préscolaire. S'agissant du scolaire, Faranah, Kindia, N'Zérékoré, Boké et Labé viennent avant Conakry. Pour le secondaire, l'ordre est Boké, Kindia, N'Zérékoré et Faranah qui devancent Conakry. Kindia est, après tout, tous degrés d'enseignement confondus, la région la plus desservie puisqu'elle est classée, chaque fois, en 2^{ème} position.

⁵¹ <http://mapecology.ma/guinee>

⁵² <http://french.news.cn>



Source : Fond cartographique : <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/8a/Un-guinea.png>
Données : Annuaire Statistique de la Guinée, janvier 2019

Ce qui est d'autant plus significatif qu'elle est plutôt en 4^{ème} position, pour l'effectif de la population régionale. Mamou est, quant à elle, la région la moins dotée, tous types d'établissements de l'enseignement confondus. S'agissant des ratios de l'enseignement primaire et le nombre d'étudiants, la situation est la suivante, par région, en 2017. Les régions de Faranah et de Boké sont à cheval sur la norme UNESCO qui est 15 à 20 élèves par classe. Ce ratio est, en moyenne, de 44 pour toute l'Afrique Subsaharienne. Pour le ratio élève-maître normal serait 25. Ce qui appelle des efforts colossaux à consentir pour atteindre l'ODD 4, d'ici à 2030. La norme UNESCO est de 2.000 étudiants pour 100.000 habitants. Seule la Région de Conakry est au-dessus de la norme. Les ratios des autres régions sont très inférieurs à la norme. Des universités, dans chaque région, et des bourses accordées, au fil des ans, aux étudiants sont la preuve d'importants investissements du pays, dans ce secteur sensible. Cependant, il va falloir trouver des solutions pour désengorger Conakry vers les autres régions.

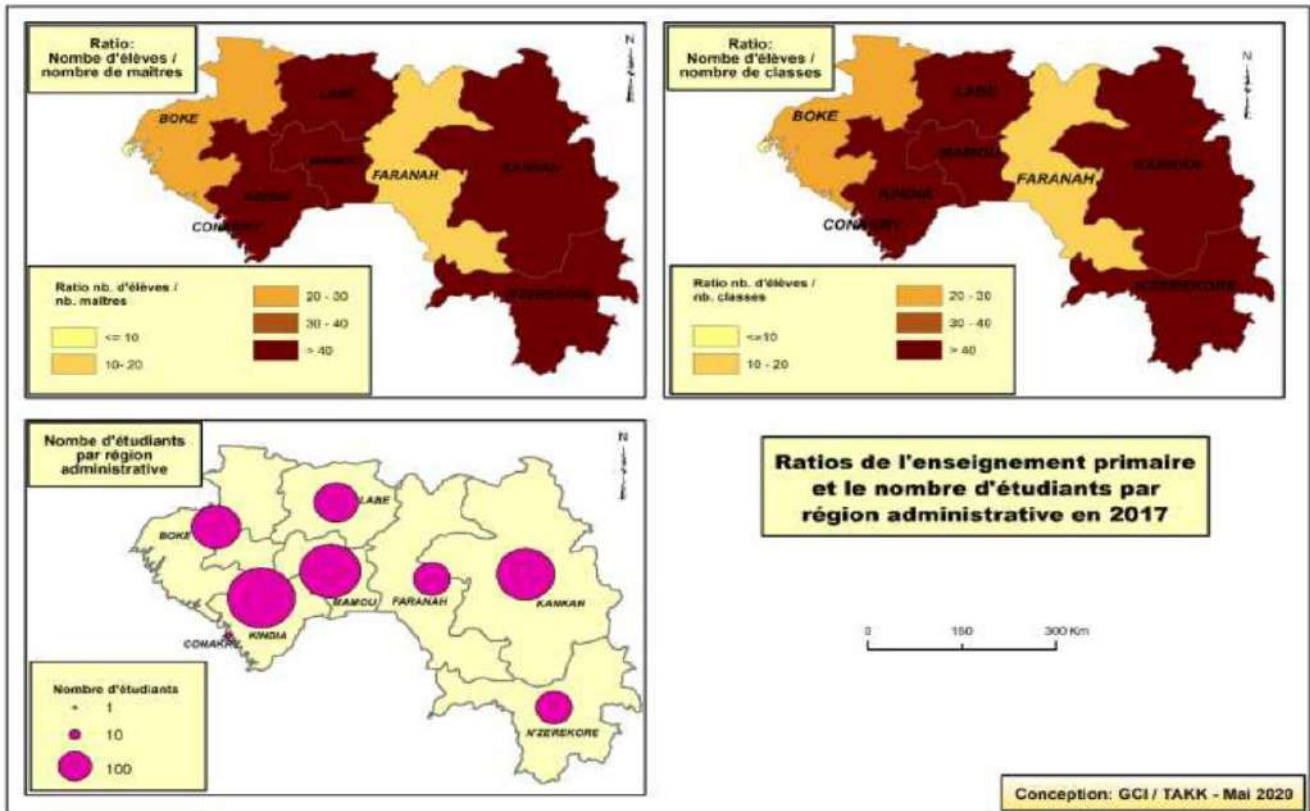
Tableau 115 : Nombre d'établissements de l'enseignement et ratios pour 100.000 habitants

Région	EPS	EP	ES	E/M	E/C	RE
Conakry	1 065	1 021	117	26,6	24,4	219
Boké	140	1 206	641	44,5	50,4	4.214
Kankan	164	959	91	15,1	12,2	127
Faranah	98	1 717	155	53,0	43,8	307
Kindia	413	1 526	300	44,4	43,9	418
Labé	86	1 092	110	51,3	44,7	181
Mamou	65	871	81	52,4	40,8	334
N'Zérékoré	356	1 501	173	46,4	42,2	123
Guinée	2 387	9 893	1 668	48,4	45,1	878

E = Etablissement ; PS = Préscolaire, P = Primaire ; S = Secondaire ; E/M = Ratio élève/maître ; E/C = Ratio élève/classe ; RE = Ratios étudiants

Ces ratios sont les vraies portes d'entrée pour poser les problèmes et trouver des solutions idoines de l'éducation. Ils concernent les équipements, les infrastructures, la pédagogie, les activités scolaires et extra scolaires, la qualité de l'administration, l'encadrement parental et social, les politiques éducatives, sociale et économique, les comportements, notamment des élites... Le plus important n'est pas la régression des taux d'admission mais bel et bien la régression de la qualité de l'enseignement. Les deux ne sont pas totalement superposables. On peut avoir des taux très élevés d'admission, qui ne reflètent pas nécessairement une amélioration de la qualité de l'enseignement. La priorité est donc de renforcer

les capacités en dotant le système éducatif de ressources humaines et matérielles (livre, infrastructure, équipement, enseignant, administratif, informatique, audiovisuel, encadreur), en quantité et qualité.



Source : Fond cartographique : <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/8a/U-n-guinea.png>
Données : Annuaire Statistique de la Guinée, janvier 2019

m. Accès à la santé : Le recensement des lits d'hôpitaux est un indicateur de la disponibilité des services hospitaliers. Il n'existe pas de norme mondiale pour la densité de lits d'hôpitaux par rapport à la population totale. En Europe, la population disposait, en 2009, de 63 lits pour 10.000 habitants, contre 10 pour 10.000, en Afrique. La moyenne, en Guinée, est de 10 lits pour 73.180 habitants. Seule la Région de N'Zérékoré, avec 10 lits pour 19.280 habitants, avait un ratio plus ou moins proche de la moyenne africaine. S'agissant du ratio population par médecin, les données indiquent qu'en moyenne, dans le Monde, on disposait, en 2009, de 13 médecins pour 10.000 habitants, avec d'importantes variations entre pays et régions. En Afrique, 2 pour 10.000 habitants, contre 32 pour 10.000 en Europe. La moyenne, en Guinée, est de 1 médecin pour 11.900 habitants. Seule la Région de Conakry a un ratio inférieur à cette moyenne, soit 1 médecin pour 8.300 habitants.

Tableau 116 : Couverture personnel et infrastructures sanitaires publics

Régions	Population	RP/LH	RP/M
Boké	1 190 724	16 311	15072
Conakry	1 826 019	8 338	8300
Faranah	1 035 162	15 223	11631
Kankan	2 157 381	18 760	15747
Kindia	1 715 504	18 446	10655
Labé	1 091 633	15 821	11027
Mamou	803 483	19 131	12754
N'zérékoré	1 735 155	1 928	14107
Guinée	11 555 061	7 318	11900

Légendes : RP/LH = Ratio Population par lit d'hôpital ; RP/M = Ratio Population/médecin

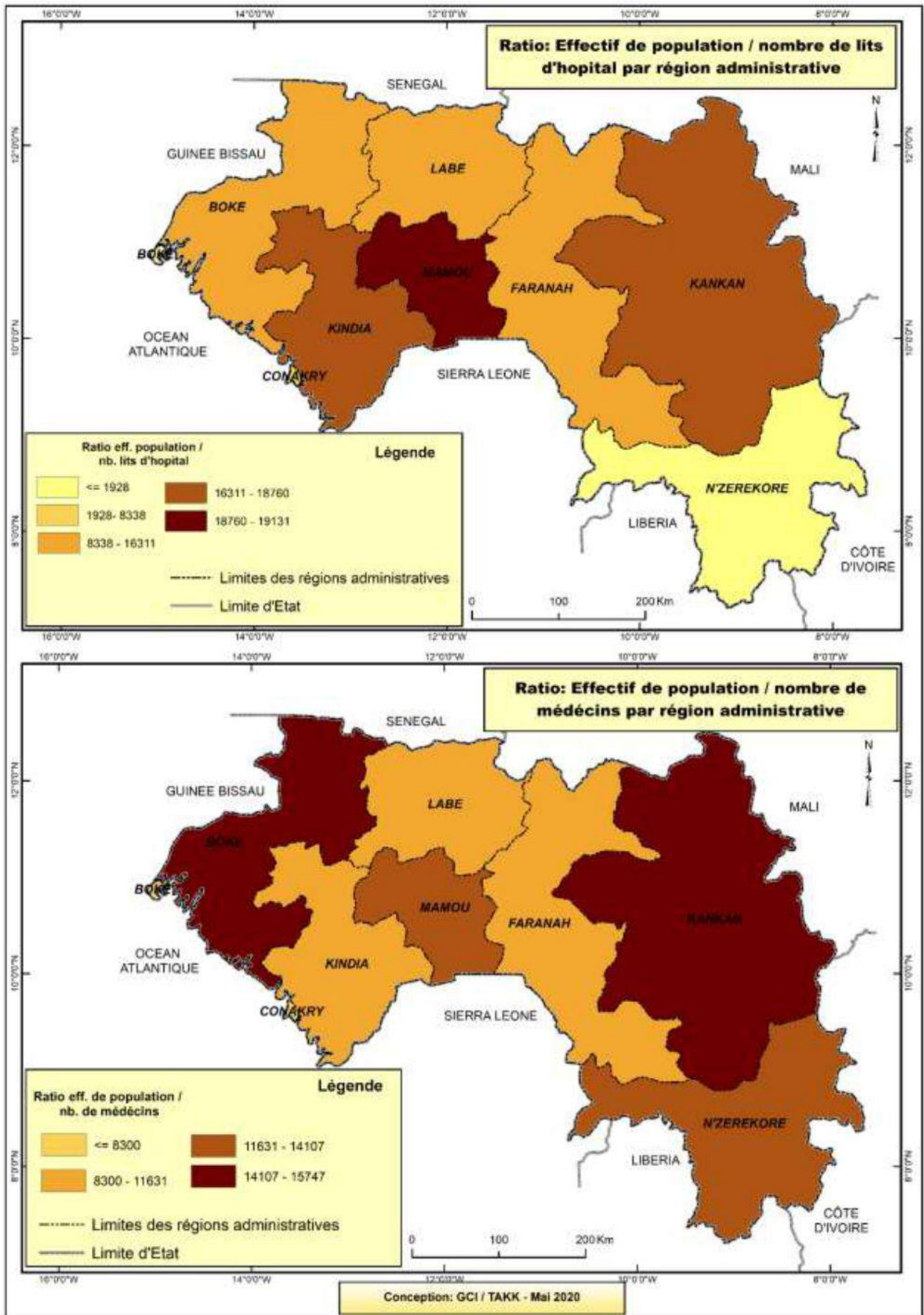
n. Accès aux équipements de jeunesse : Ici également, un très gros effort a été consenti, par le pays pour disséminer, sur toute l'étendue de son territoire, 214 équipements des jeunes (maisons des jeunes, bibliothèques, centres de lecture et d'animations culturelles, centres culturels, foyers de jeunes et auberges de jeunesse) comme le récapitule le tableau 117 ci-contre. Toutefois, un effort complémentaire aurait pu se faire pour une distribution beaucoup plus équilibrée, tenant compte globalement de tous ces besoins. Les trous visibles, c'est-à-dire les indisponibilités de certains équipements par endroit auraient pu être évités. A titre d'exemple et sans prétendre connaître les coûts de ces équipements, on aurait pu doter la Région de Faranah de moins de foyers de jeunes pour prévoir

Tableau 117 : Nombre d'équipements des jeunes par région administrative en 2016

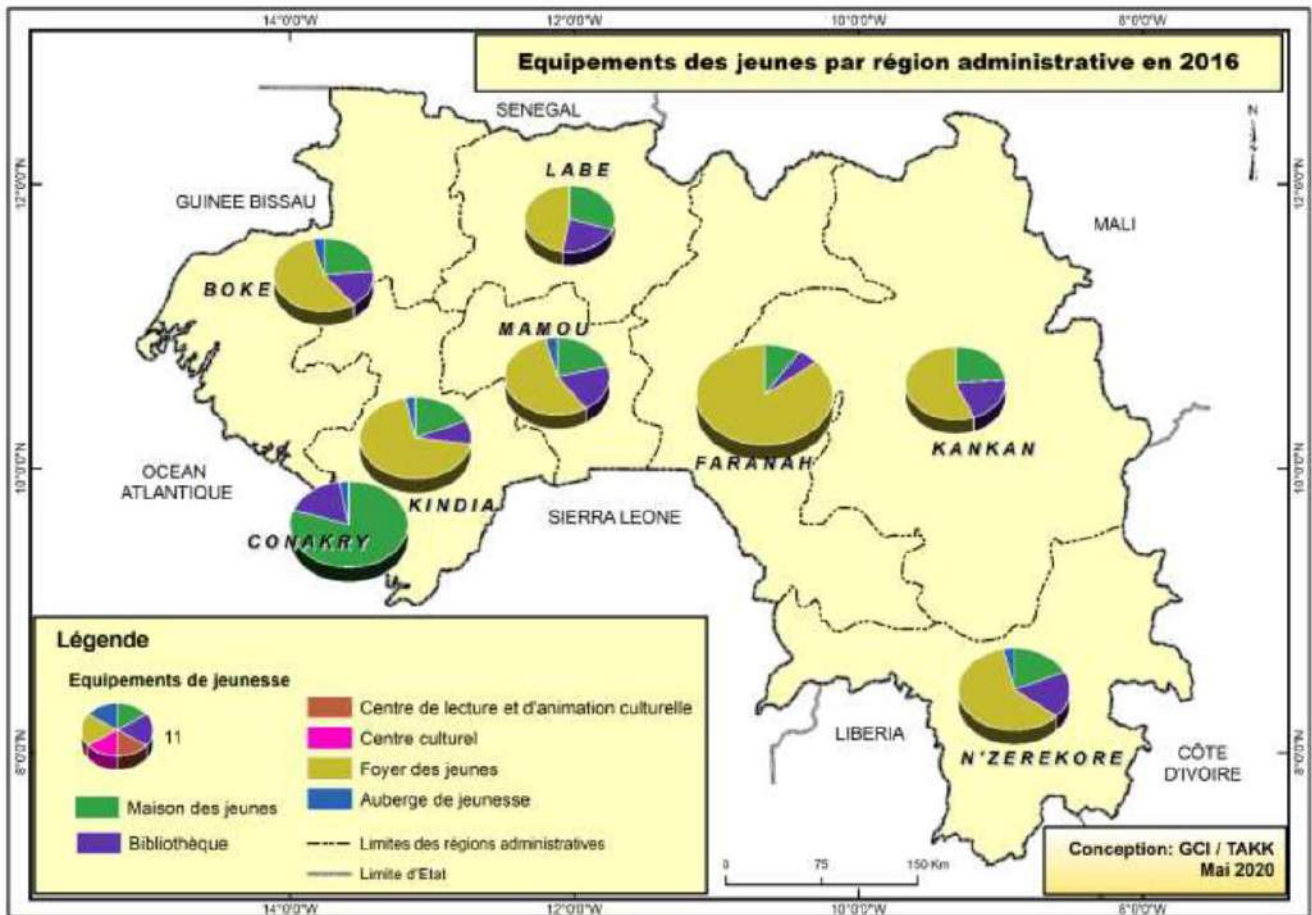
Equipements	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Guinée
Maison des jeunes	5	23	4	5	5	5	5	5	57
Bibliothèque	3	5	2	4	2	4	4	4	28
Centre lecture + AC	2	0	1	0	1	1	0	0	5
Centre culturel	0	2	0	0	0	1	2	2	7
Foyers de jeunes	12	0	33	12	18	8	13	16	112
Auberge de jeunesse	1	1	0	0	1	0	1	1	5

Légende : AC = Animations Culturelles

au moins un centre culturel et une auberge de jeunesse. Il faut aussi noter que la Région de Conakry manque de centre de lecture et d'animations culturelles ainsi que de foyer de jeunes.



Source : Fond cartographique : <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/8a/Un-guinea.png>
 Données : Annuaire Statistique de la Guinée, janvier 2019



Source : Fond cartographique : <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/8a/Un-guinea.png>

Données : Annuaire Statistique de la Guinée, janvier 2019

2.8.2. Financement du développement local

L'analyse ci-dessus a relevé les nombreux efforts d'investissement consentis dans les différents secteurs de l'économie locale mais aussi les écarts non négligeables au niveau normatif liés aux besoins des populations locales. Cela pose la question de la pertinence et de la performance du financement du développement local. Cette question appelle (i) l'évaluation du cadre de financement, (ii) l'inventaire des ressources de financement potentielles et (iii) la formulation de recommandations d'amélioration des mécanismes de financement du développement.

a. Cadre de financement du développement local : Ce cadre repose sur la lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local adoptée par le décret n° 042/PRG/SGG du 28 mars 2012 (LPN-DDL), déclinée en 5 stratégies de (i) développement territorial, (ii) décentralisation et déconcentration, (iii) renforcement des capacités des acteurs, (iv) financement, (v) pilotage du processus, dans la perspective de disposer de collectivités locales fonctionnelles, moteur du développement local sur leur territoire, évoluant dans un cadre institutionnel rénové avec une administration territoriale qualifiée animatrice du développement territoriale et garante du respect des règles, des services techniques déconcentrés articulant leurs actions avec celles des collectivités locales (CL), avec la vision décennale en trois (3) thématiques ci-après :

- "Les collectivités locales, en Guinée, disposent des ressources humaines et financières en adéquation avec leurs missions. Elles assurent les compétences que l'Etat leur a confiées et concourent à l'amélioration du niveau et de la qualité des services offerts aux populations de leurs territoires. Les PDL sont élaborés, exécutés et évalués par les CL, ils constituent l'unique cadre de référence pour toute intervention.
- L'administration territoriale rénovée est en mesure de coordonner l'action publique et d'animer le développement territorial à ses différentes échelles. Les politiques sectorielles sont territoriales s'appuyant sur des services déconcentrés compétents et sur des CL dynamiques.

- La bonne gouvernance locale stimule la confiance entre les citoyens et les institutions locales et constitue le soubassement d'un nouveau mode de gestion des affaires publiques".

Cette politique vise à aider à la mise en application du 1^{er} Code des Collectivités Locales du 26 mars 2006 qui sera révisé par la Loi n° 0040/2017 du 24 février 2017 qui prévoit, entre autres dispositions : (i) contrôle des finances locales par l'Etat, (ii) participation des habitants à la vie locale, (iii) transfert par l'Etat de compétences et ressources aux CL, (iv) coopération entre collectivités et coopération décentralisée, (v) acquisition, gestion et délégation de gestion de biens et droits par les CL... Les stratégies d'accompagnement s'articulent autour des principaux axes ci-après :

- Financement de la décentralisation : Cet axe trace les évolutions nécessaires en matière de financement des CL avec la fixation d'un pourcentage minimum du PIB affecté aux budgets des CL, la révision de la fiscalité locale, le développement des ressources financières des CL et la mise en place de mécanismes de financement. La programmation de l'action publique est ainsi le fruit d'une concertation étroite entre les services de l'Etat et les CL, tant au niveau régional que préfectoral pour rompre avec les programmes sectoriels centralisés et cloisonnés et passer à des programmes de développement régionaux et préfectoraux multisectoriels articulés avec les programmes des CL. Cette évolution n'a de sens que dans le cadre d'une décentralisation et d'une déconcentration effectives des crédits.
- Adaptation du mode de planification des investissements publics : La planification de l'action de l'Etat évolue ainsi en matière d'investissements publics : L'unité de planification de base est la collectivité locale (CU et CRD). La planification sectorielle pour ce qui est des investissements relevant des CL se fait obligatoirement en lien avec les Plans de Développement Locaux de ces dernières. Le système de planification est un système ascendant mais structuré. Ainsi, les économies locales ne seront plus handicapées par des facteurs multiples, structurels (enclavement, absence d'énergie, accès au financement...), d'accès à des marchés, de manque de savoir-faire... Si les CL ne peuvent pallier les insuffisances de l'économie guinéenne, elles peuvent aider à résorber certains freins et à structurer certaines filières. Ce qui va, d'une part, contribuer à améliorer la capacité productive et de mise en marché de leurs citoyens et, d'autre part, avoir un retour bénéfique en termes d'amélioration du potentiel fiscal.
- Concertation sur l'aménagement du territoire entre l'Etat et les CL : Un aménagement du territoire non plus sous forme de planification centralisée mais plutôt un partenariat entre l'Etat et les Régions sur les besoins d'aménagement prioritaires et leur réalisation. Du fait des problématiques particulières des villes et des importants retards en matière d'équipement, et dans leur gestion, des programmes particuliers seront réalisés en matière de développement urbain.
- Stratégie de développement urbain : L'état des villes guinéennes reste souvent déplorable malgré des efforts entrepris. Plusieurs problématiques se posent en matière d'équipement et de gestion urbaine, exacerbées, à Conakry, du fait de l'exode vers la capitale, comme la clé pour l'accès à un emploi et à des services. Mettre en place une politique de développement territorial, c'est aussi tenir compte les besoins particuliers des villes. En lien avec les réflexions déjà menées et programmes en cours, une stratégie de développement urbain doit viser le rattrapage des villes en matière d'équipement, la gestion de ces équipements et services et l'amélioration des capacités municipales et le développement de leurs ressources. Cet axe stratégique prévoit entre autres :
 - adoption d'un principe de transfert aux CL d'un pourcentage minimum du budget de l'Etat afin que celles-ci assument leur fonctionnement et la prise en charge des compétences transférées ;
 - clarification et simplification de la fiscalité locale afin de faciliter la collecte et le recouvrement des impôts et taxes ;
 - amélioration des recettes locales des CL pour optimiser leur potentiel fiscal et les accompagner dans ce domaine ;
 - création d'un mécanisme de financement des CL facilitant la mobilisation et la redistribution des ressources financières à leur profit dans une logique de péréquation.

b. Ressources budgétaires de financement du développement local : Les ressources disponibles pour le financement du développement local sont essentiellement (i) les recettes d'investissement des budgets des CL, (ii) les produits rétrocédés du budget général de l'Etat et, en particulier, de la redistribution de la manne minière, (iii) les subventions venant de la coopération décentralisée, (iv) les appuis financiers des PTF et ONG ainsi que des produits divers.

- Ressources budgétaires sont fixées par la loi n° 0040/2017 du 24/02/2017 comme suit :
 - recettes fiscales : impôts, contributions et taxes directs sur rôle résultant du produit des bases d'imposition fixés par la loi ;
 - recettes non fiscales : rémunérations des services rendus, produits des amendes, droits et redevances du domaine, produits d'exploitation du patrimoine et revenus du portefeuille ;
 - dotation de fonctionnement accordée par l'Etat, indexée sur le PIB nominal en fonction des grands équilibres macroéconomiques et budgétaires ;
 - recettes diverses et accidentelles : dons et legs, fonds de concours et d'aide, emprunts, produits d'aliénation du patrimoine ou du portefeuille ;
 - dotation d'équipement de l'Etat (subventions) au titre de budget d'investissement pour la mise en œuvre du plan de développement ou de son programme annuel d'investissement ;
 - transferts de propriété (subventions affectées ou non) de l'Etat ou d'autres organismes ;
 - revenu du secteur minier : redevances superficielles, quote-part sur taxes minières affectées au développement local.

Toute CL est tenue de : (i) prélever et affecter 60% de ses recettes de fonctionnement aux dépenses d'investissement en guise de dotation d'équipement et (ii) se doter d'un programme annuel d'investissement (PAI) qui est la tranche annuelle du programme de développement local.

- Analyse de la fiscalité : La fiscalité locale constitue la principale source de financement des CL, en Guinée (en moyenne plus de 80% des recettes totales). Il ressort des études faites sur la fiscalité, un faible rendement de la fiscalité locale. Les principaux constats se résument comme suit :
 - un taux global de couverture fiscale faible (moins de 30%) traduisant les difficultés des services à suivre l'évolution de la matière imposable sur le ressort fiscal ;
 - des émissions insuffisantes qui varient très peu, de 2008 à 2010, traduisant la reconduction des données fiscales au fil des ans, les efforts d'actualisation des données fiscales et d'élargissement de l'assiette sont peu lisibles dans plusieurs cas : mais on note une nette amélioration de l'assiette, à partir de 2011, qui montre l'existence de marges d'amélioration potentielles ;
 - des taux de recouvrement globalement insuffisants, résultats des difficultés de mise en œuvre des actions en recouvrement ;
 - des rendements faibles et inadéquats avec l'environnement, les dynamiques économiques et les niveaux d'activités dans les secteurs concernés, notamment :
 - l'importance économique des marchés, le niveau d'activités et des recettes de TPU, des droits de location au marché, d'occupation privative du domaine public autre que les marchés, les recettes de stationnement du bétail et des véhicules et d'autres moyens de transport... ;
 - les dynamiques foncières et immobilières (zones de lotissements, mutations foncières, parcs immobiliers) et recettes de CFU, recettes des divers permis liés au foncier et à la construction ;
 - le niveau d'activités d'exploitation des ressources naturelles et de mines et de carrières ainsi que les recettes générées ;
 - des écarts considérables entre les montants recouverts par les impôts et déclarés reversés aux CL et les données des comptes administratifs, écarts qui illustrent les problèmes de mise œuvre des procédures de suivi, d'enregistrement et de comptabilisation des recettes ;
 - des contraintes de gestion technique de la fiscalité locale telles que difficultés d'application des textes régissant les procédures d'émissions et la rareté des contrôles administratifs suivis d'effet ;
 - l'inexistence de synergie entre les administrations intervenant, dans le secteur, comme sur le foncier ; ce qui ne permet pas d'avoir une vue globale sur le parc foncier et immobilier et son évolution : situation des parcelles et mutations, non-fluidité de la circulation de l'information... ;
 - l'absence d'un manuel de procédures, à même de permettre aux services fiscaux de disposer d'un ensemble complet, cohérent et opérationnel pour la mise en œuvre des différents impôts ;

- l'inexistence de cadre de concertation et de partenariat entre les services des Impôts et les CL ;
 - une faible culture fiscale des élus locaux et de leur propension à porter plus d'attention aux dépenses qu'aux recettes locales et au clientélisme politique ;
 - une faible capacité d'intervention des services en charge de la fiscalité locale.
- Analyse des projets : L'analyse des principaux projets et programmes en appui aux CL montre une diversité d'approche, mais surtout des résultats positifs obtenus par des projets tels que PACV, PDLG... qui se placent en accompagnement des CL avec un respect de leur prérogative de maître d'ouvrage. L'accompagnement technique des CL dans une phase d'apprentissage de cette maîtrise d'ouvrage est déterminante, ces programmes ont encore à jouer un rôle important, dans ce sens, notamment avec la mise en place d'un nouveau mécanisme de financement et en complémentarité avec la mise en place du dispositif d'ingénierie de formation.
 - Analyse des comptes des CL : Un travail de compilation et d'analyse de 550 comptes administratifs couvrant la période de 2005 à 2009 et les différentes catégories de CL a montré de faibles recettes de fonctionnement allant pour 2009, de 7.200 GNF à 1.800 GNF/habitant, dans les CRD les plus pauvres. Ces recettes dépendent à 90% des ressources propres avec une part prédominante de la fiscalité locale. Pour les petites CRD rurales, ces recettes dépendaient à plus de 80% de l'impôt minimum sur le développement local (IMDL). Les CU de faible importance dépendent de l'IMDL et de la patente, alors que les chefs-lieux de région vivent de la TPU mais aussi de la TUV, de la patente et de l'IMDL. Les communes de Conakry vivent des taxes foncières. Leurs investissements varient, de 2000 à 4400 GNF/habitant, pour les CRD et à 3000 GNF/habitant, pour les grandes communes urbaines. On retiendra les incidences négatives qu'aura la suppression de l'IMDL sur les CRD. Si une marge de manœuvre existe en termes d'amélioration des ressources, il reste que sans dotations structurelles de l'Etat, les CL ne sont pas en mesure d'assumer leurs fonctions.
 - Analyse des documents de gestion de base : Ces documents sont tenus (comptes administratifs budget primitif, budget révisé suite au collectif budgétaire, journaux, registres des titres de recettes). On note que dans plusieurs CL, ces journaux ne sont pas systématiquement à jour et que d'autres documents sont rarement tenus (documents d'engagement des dépenses, annexes du compte administratif, registres de valeurs inactives et du patrimoine). Les permutations récentes des SG et des receveurs communautaires et l'existence de postes de receveur non-pourvus, ont influé négativement sur la tenue et la gestion des collectivités.
 - Analyse des réalisations de l'échantillon de CL enquêté : Elle fait ressortir que, de 2006 à 2010, l'exécution en moyenne de 9 réalisations par CL, avec une forte dominante dans l'éducation. Les financements proviennent à 70% de partenaires extérieurs, 8% de l'Etat, 5% de la population et 17% des CL elles-mêmes. Ce qui représente une moyenne de 6.400 GNF/habitant.
 - Analyse des RH des CL et des capacités de gestion : Elle montre des limites dues à l'insuffisance de ressources budgétaires.
- c. **Ressources hors CL** : Il s'agit surtout des fonds affectés au développement local par l'Etat et autres organismes (PTF, ONG, Coopération décentralisée...). Les analyses, résumées ci-dessus, ont abouti à la proposition d'un mécanisme de financement des CL sous forme de FDL destiné à l'investissement des CL et à l'appui technique.⁵³ Il s'agit d'un fonds créé et abondé par une part de l'Etat et des ressources extérieures. Ce fonds financera les investissements des CL et des appuis techniques. Les dotations d'investissement seront mises à disposition des CL sous forme de droit de tirage pluriannuel. Un comité régional examinera la recevabilité et la faisabilité des demandes des CL avant de décider de l'octroi du financement. Le FDL sera géré par un EPA composé d'un Conseil d'administration (CA) avec, à parité égale, des représentants des élus et représentants des tutelles et autres administrations. Au niveau central, une équipe sera chargée de la mobilisation des ressources, de la définition des clés de répartition à soumettre au CA, des transferts de fonds aux CL en fonction des conventions passées entre l'EPA et les CL. Au niveau des chefs-lieux des régions naturelles, des antennes de l'EPA seront chargées de l'instruction des dossiers présentés par les CL, de l'appui aux CL

⁵³ Rapport mécanisme de financement de la décentralisation

pour présenter un dossier répondant aux exigences (sachant que les CL mobiliseront elles-mêmes des techniciens pour la faisabilité des projets), de la soumission des dossiers à l'EPA. Une fois les dossiers acceptés, les fonds seront versés par tranche sur les comptes des CL.

Le montant initial pour doter le FDL de ressources suffisantes pour avoir un impact est estimé à 3 USD/habitant. Ce montant est certes loin de satisfaire l'ensemble des besoins, mais il permettra un rodage du système, un apprentissage des CL avant une montée en puissance progressive. Le FDL serait donc abondé principalement sur le budget de l'Etat, des taxes ou impôts spécifiques pourraient lui être affectés comme 15% des taxes minières et autres droits. Les droits de tirage seront calculés en considérant la population, un indice de catégorisation des CL permettant de différencier leur niveau et besoin, l'indice de pauvreté et le niveau de performance.

L'appui technique aux CL continuera à être apporté par les projets et programmes en cours, en parallèle, à la mise en place du dispositif d'ingénierie de formation qui permettra de répondre, au niveau régional, aux besoins de formation et d'accompagnement des CL. Les dotations d'appui technique permettront aux CL d'acquiescer de l'appui pour monter leur dossier ou renforcer leurs capacités en maîtrise d'ouvrage, gestion et administration.

La mise en place du FDL s'opérerait en 2 phases. La 1^{ère} phase concerne la validation de l'outil aux niveaux des instances politiques et des partenaires potentiels du FDL, ainsi que l'instruction opérationnelle pour préparer les outils techniques et financiers nécessaires au lancement du FDL. La 2^{ème} phase se traduirait par l'opérationnalisation du FDL avec la mise en place de la structure et du Fonds, puis l'octroi des 1^{ers} droits de tirage avec l'instruction des 1^{ers} dossiers. Ce processus se durerait 8 à 14 mois selon la réactivité des instances chargées de mettre en place le FDL.

Durant ces 15 dernières années, de nombreuses initiatives ont été entreprises par le Gouvernement et ses PTF, dans la recherche des stratégies et mécanismes pérennes visant à mobiliser les ressources de soutien à la politique de décentralisation et assurer le financement et l'accompagnement du processus de développement local. Moultes actions, démarches et opérations visant à créer un mécanisme de financement fonctionnel et durable du développement local ont été menées et qui ont abouti à la création de trois (3) principales institutions : (i) le Fonds National de Développement Local (FNLD), (ii) le Fonds de Développement Economique Local (FODEL) et l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC).

- Fonds National de Développement local (FNLD) : La Loi n° 2016/001/AN du 18 Janvier 2016, portant Loi de Finances initiales pour l'année 2016, a créé le FNLD, sur la base du schéma présenté ci-dessus. Depuis 2014, en effet, la Guinée connaît une forte croissance de son secteur minier. En 3 ans, la production de bauxite est passée de 20,2 millions de tonnes, en 2014, à 51,7, en 2017, soit une progression moyenne de 37% par an, et les perspectives de production, sur les prochaines années, s'inscrivent dans la même tendance. Pour les communautés proches des mines, les impacts négatifs se mêlent aux retombées positives. La série de tensions communautaires observées, en 2017, dans la principale région bauxitique, Boké, a souligné l'urgence, non seulement de traiter les impacts négatifs des activités minières, mais aussi d'amplifier les retombées positives au niveau local. Ce qui passe surtout par l'application de l'ensemble du dispositif prévu, dans le Code minier, pour soutenir le développement local. En 2016, les revenus miniers reversés aux CL étaient de 61 milliards de GNF (6,7 millions USD), soit 2% des revenus issus du secteur extractif et 0,5% du budget national du pays. Ils pourraient dépasser les 400 milliards de GNF annuels à partir de 2020. Les revenus miniers locaux étaient composés à 72% des paiements sociaux des entreprises envers les communautés, et le FNLD en aurait représenté 61%, s'il avait été effectivement reversé aux CL. Les mécanismes de traçabilité, transparence et redevabilité sur les différents flux de paiements locaux, ainsi que les compétences, doivent être renforcés dans les CL pour garantir l'efficacité de l'utilisation de ces revenus. Avec les budgets qui augmenteront de manière inédite dans l'ensemble des CL du pays, au cours des prochaines années, grâce aux revenus miniers locaux, l'Etat doit instaurer des règles de discipline budgétaire dans les CL pour limiter leur dépendance vis-à-vis des revenus miniers. Grâce à ces nouveaux revenus, les CL pourraient s'investir dans de nouveaux champs d'intervention, comme le soutien massif à l'entrepreneuriat local, notamment dans

l'agriculture familiale et l'industrie manufacturière locale, pour diversifier leurs sources de revenus et contribuer, depuis la base, à l'effort national de diversification économique. L'abondement du FNDL se fait par l'ANAFIC qui assure mobilisation, collecte et distribution des ressources du FNDL en faveur des CL, sur la base d'une formule de péréquation.

- Fonds de Développement Economique Local (FODEL) : Il est créé en vertu des dispositions de l'article 130 du Code minier révisé en 2013, le décret D/2017/285/PRG/SGG, qui vise la promotion du développement des CL abritant les sites d'exploitations minières et les CL voisines pour y induire le développement économique local. Le FODEL consiste à soutenir la réalisation des infrastructures de base, des activités génératrices de revenus et d'emploi ainsi que d'autres activités de développement prévues dans les Plans de Développement Local des CL concernées. En outre, il représente l'effort statutaire dû aux communautés au titre de l'exploitation minière, en Guinée. Il est alimenté par les contributions de toutes les entreprises minières en phase d'exploitation et celles titulaires des autorisations d'exploitation de carrières permanentes. La contribution au Développement Local est exigible, au plus tard le 15 mars de l'année suivant l'exercice budgétaire au titre duquel elle est due. Pour une question de transparence, le paiement est rendu public, dans les 5 jours ouvrables suivants.⁵⁴ Le caractère essentiel du bon fonctionnement des CL induit la fourniture des services essentiels à la population, la reddition des comptes, le contrôle citoyen et la redevabilité des élus vis-à-vis des populations.
- Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) : C'est une agence pour financer les CL, en Guinée. Elle est créée par le décret n° D/2017/298/PRG/SGG. Elle constitue avec le FNDL et le FODEL, les principaux instruments de financement de la décentralisation et du développement local, qui permettront d'opérationnaliser sur les territoires des CL, les politiques publiques nationales notamment en matière d'éducation, de santé, d'hydraulique, de gestion des ressources naturelles, de développement rural et d'aménagement du territoire. L'impact majeur attendu à travers ces instruments est l'amélioration de l'économie locale et l'augmentation du niveau d'accès aux services publics locaux sur le territoire. L'ANAFIC est entre autres, chargée de :
 - mobiliser, pour le FNDL, les ressources intérieures et extérieures ;
 - financer des projets d'investissement des CL ou de coopération entre CL, éligibles au FNDL ;
 - assurer leur accompagnement technique ;
 - collecter, en faveur des CL, les dotations budgétaires sectorielles affectées aux compétences transférées et veiller à leur inscription au FNDL ;
 - développer une stratégie de décentralisation, de lutte contre la pauvreté et de renforcement de la gouvernance locale, des capacités socioéconomiques des populations, et surtout, des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés en milieu rural.Conformément aux dispositions de l'article 11 du décret portant sa création, l'ANAFIC gère donc 2 catégories de ressources : (i) des ressources propres qui proviennent des dotations du budget de l'Etat mises à sa disposition pour son fonctionnement et (ii) des ressources du FNDL ou ressources en transit mises à sa disposition pour assurer le financement du développement des CL. Les ressources en transit sont domiciliées dans un compte de tiers ouvert dans les livres du Trésor et mis à la disposition des CL. La mobilisation des ressources, en faveur des CL, provenant des 15% de la taxe minière au titre du FNDL se fait conformément aux dispositions relatives au budget d'affectation spéciale (BAS). Ce fonds a pour vocation de financer les investissements, le fonctionnement et les actions de développement local, conformément aux critères d'accessibilité. Il contribue à financer également des actions de renforcement institutionnel et des capacités des CL et des différents acteurs. Sa mise en place, grâce au système de péréquation, pourra favoriser une harmonisation des procédures de financement des différents partenaires des CL.
 - *Vision* : Amélioration de l'économie locale et l'augmentation du niveau d'accès aux services sociaux de base sur toute l'étendue du territoire.
 - *Mission* : Mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de financement pour stimuler les 3Ds : Développement local, Décentralisation, Démocratie locale.

⁵⁴ <https://www.gn.anafic.org>, <http://www.ancg-guinee.org/index.php> et Bulletin d'information de l'Association Nationale des Communes de Guinée Janvier – Juin 2019 n°11

- *Mécanismes* : L'ANAFIC est gérée par une Direction générale, dont le personnel clé a été nommé par décret n° D/2018/099/PRG/SGG. Sur le plan opérationnel, l'ANAFIC s'appuie sur le personnel technique du PACV au niveau national et déconcentré. Pour les aspects fiduciaires, elle s'appuie sur : (i) un agent comptable, un chef service administratif et financier, un contrôleur financier qui sont nommés par le Ministère du Budget et des Finances pour assurer la gestion des ressources provenant du FNDL, les dotations sectorielles et les ressources propres provenant des dotations du budget de l'Etat, mises à sa disposition pour son fonctionnement et (ii) le personnel fiduciaire du PACV pour assurer la gestion des ressources provenant des conventions spécifiques avec les PTF et veiller au respect des exigences de comptabilité de projet. Ses comptes sont ouverts à la-BCRG, conformément au décret n° 2013/PRG/SGG du 15 janvier 2013.
- *Arrangements institutionnel et financier* : Actuellement les appuis financiers des PTF à l'ANAFIC sont à l'étude. Les fonds des projets financés par les PTF seront gérés conformément aux dispositions qui seront contenues dans la convention de financement. Le plan de travail budgétaire annuel (PTBA) de l'ANAFIC comportera les activités et prévisions rattachées à chaque partenaire technique et financier ainsi que celles réalisées sur fonds propres.
- *Mécanismes d'abondement du FNDL* : Pour stimuler le développement local, le Gouvernement a décidé d'affecter 15% des recettes minières au FNDL, afin de financer les projets dans les zones rurales. Cette décision est relative aux efforts consentis dont la 1^{ère} évaluation de 15% des recettes minières avait permis de dégager un montant de 465 milliards de GNF (≈ 50,5 millions USD). Pour l'exercice budgétaire 2019, les recettes minières ont été réévaluées à 3452,1 milliards de GNF (≈ 375 millions USD) dont les 15% correspondent à 517,8 milliards de GNF (plus de 52 millions de dollars), soit un accroissement de 52 milliards de GNF (environ 5,7 millions USD). Cette somme est destinée au financement des compétences transférées aux CL telles que prévues à l'article 29 du Code des CL, récemment révisé et adopté par l'Assemblée Nationale.⁵⁵

Afin d'améliorer les capacités des gouvernements locaux dans la gestion des ressources financières publiques de manière transparente et participative, et d'atténuer les conflits sociaux, l'ANAFIC, a lancé en septembre 2019, un projet d'appui à la gouvernance locale (PAGL) de 40 millions USD qui se concentre sur l'institutionnalisation et le renforcement des capacités des acteurs locaux. Il fait suite à plus de 15 ans de coopération entre la Banque Mondiale et le Gouvernement, à travers le PACV qui a donné naissance au présent projet. Il va renforcer la numérisation des processus de planification et suivi de développement local. Les mécanismes institutionnalisés et de participation des citoyens à un système d'alerte précoce et de réaction, font aussi partie de son objectif, afin de renforcer la résilience et le contrat social, en Guinée.

L'ANAFIC, après un an d'activités, a sur le terrain 791 ouvrages en construction (plus de 70% de réalisation). La mise en place de ces infrastructures a nécessité des marchés entre 450 PME les CL concernées. En plus, 337 jeunes qui ont été recrutés comme agents de développement local pour accompagner la décentralisation auprès des élus locaux. En outre 337 ingénieurs conseils qui ont été recrutés au niveau des CL pour préparer les dossiers techniques, les dossiers d'appel d'offres et garantir la qualité des travaux auprès des CL.⁵⁶

Chacune des 304 communes rurales et 38 communes urbaines est en mesure de savoir, à présent, le montant qui lui sera versé, en termes d'appui budgétaire, pour une année donnée, dès que la manne minière est connue. L'État, de son côté, mise sur la redistribution de la manne minière et sur les appuis budgétaires des PTF pour financer les CL. La fixation du montant est fonction de la population de la collectivité et va, de 1 à 4 milliards de GNF, soit de 96.000 à 385.902 €.

Outil à visée pédagogique et de plaidoyer, l'ANAFIC entend contribuer à accélérer, à l'échelle locale, les réformes minières engagées, depuis 2011, en vue d'une plus grande diversification économique et d'un développement plus inclusif.

⁵⁵ <http://french.news.cn>

⁵⁶ <http://www.africaguinee.com>

d. Outils de planification financière locale : En matière de financement du développement local, il est fait recours aux 3 outils de planification financière ci-après :

- **Plan de développement local (PDL) :** Il présente en un document unique l'ensemble des actions de développement socioéconomique que l'administration locale entend mener ou appuyer pour une période donnée, en général, 3 à 5 ans. Il est structuré essentiellement autour des éléments ci-après :
 - conclusions du diagnostic participatif posant la problématique du développement par secteur ;
 - stratégie de développement socioéconomique de la CL et ses résultats attendus ;
 - objectifs ou résultats attendus en matière de développement ;
 - actions prévues pour atteindre les différents résultats, y compris leur ordre de priorité ;
 - estimation du coût de réalisation du plan ;
 - sources de financement identifiées et gap de financement à mobiliser ;
 - stratégies de mise en œuvre du plan.

L'élaboration du PDL est conduite sur la base d'un diagnostic socioéconomique local portant sur l'analyse des questions ci-après : état de la situation socioéconomique de la CL, tendances socioéconomiques et démographiques locales, besoins prioritaires de la population y compris au plan économique, potentialités et contraintes du développement socioéconomique de la CL.

- **Programme annuel d'investissement (PAI) :** Il constitue la tranche annuelle du PDL et présente :
 - les travaux d'investissement prévus pour l'année ;
 - les coûts des investissements avec leurs sources de financement ;
 - les coûts récurrents engendrés ainsi que leurs moyens de financement.
- **Projet de développement local :** La mise en œuvre du PAI se fait à travers la formulation et l'exécution d'un ou plusieurs projets de développement. Les documents de projets définissent, entre autres : les objectifs du projet, les bénéficiaires directs et les résultats attendus, les activités prévues en vue de l'atteinte de chaque OMD, les partenaires impliqués, le calendrier de réalisation, les responsables du projet et son mode de gestion, les coûts de réalisation et l'apport des CL, les sources et le calendrier de financement... Conformément à l'esprit de la décentralisation, le PDL a pour particularité d'être focalisée sur les priorités des populations à la base. Aussi, l'exercice de planification, budgétisation et gestion pose le triple défi de capacités technique, institutionnelle et financière des collectivités à la base. Les CL ont vocation d'être plus proches des citoyens et d'offrir des services répondant à leurs attentes. A cette fin, le PDL repose, entre autres principes, sur :
 - la maîtrise d'ouvrage du processus par les CL (CRD ou CU) ;
 - la participation des populations locales au processus ;
 - la relance des dynamiques économiques locales pour appuyer et pérenniser la décentralisation.C'est pourquoi, en appui au renforcement des capacités des CL à planifier, à mettre en œuvre et à suivre leur propre développement de façon participative, le Gouvernement initie plusieurs projets et programmes de développement avec l'appui des plusieurs partenaires au développement.
- **Contribution locale à la réalisation des ODD :** Dans le contexte de la Guinée, la réalisation des ODD constitue un défi majeur. Toujours est-il que l'ODD 7 (Cible 11 : Améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles) ne sera certainement pas atteint. Le processus d'une meilleure affectation de la manne minière au financement du développement local, devrait constituer une aubaine à l'atteinte de l'ODD 11 "Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables" et d'autres qui lui sont étroitement liés.

3. Prospectives et défis de l'urbanisation coordonnée et durable

La recherche des perspectives et défis de l'urbanisation coordonnée et durable se décline en une analyse FFOM⁵⁷ (SWOT) du secteur urbain et une évaluation des enjeux et défis de l'urbanisation ainsi que des perspectives du développement avec leurs impacts sur les plans démographique et territoriale.

⁵⁷ Forces, faiblesses, opportunités et menaces

3.1. Analyse FFOM du secteur urbain

L'analyse concerne le secteur urbain de façon intrinsèque et non l'économie guinéenne globale. Des faiblesses et forces du pays pourront donc être interprétées comme menaces et opportunités du secteur.

3.1.1. Forces actuelles du secteur

Les paramètres déterminants à prendre en compte comme potentialités réelles du secteur sont :

- a. **Le cadre institutionnel, juridique et normatif multisectoriel** qui est certes désuet mais assez complet et à même de servir de base à la conception, mise en œuvre effective d'une PUN assortie de stratégie et programme d'actions pertinents pour un développement urbain durable ;
- b. **L'expérience développée, depuis des années, en matière d'habitat et d'urbanisme et qui a permis :**
 - à travers le SNAT, le Code de l'Urbanisme et le Code des CL, d'organiser le territoire national, doter Conakry et plusieurs autres communes urbaines de SDAU et de gérer l'occupation des sols ;
 - avec le Code de la Construction et de l'Habitation, la Politique de l'Habitat-Vision 2021 et les diverses opérations immobilières menées qui forment un savoir-faire non négligeable en attente de mécanismes financiers adéquats pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de production et d'attribution de parcelles et de logements sociaux en faveur des ménages à revenus faibles et moyens susceptibles d'impacter positivement une politique de réduction de la pauvreté.
- c. **La croissance démographique soutenue du pays**, qui malgré la faiblesse des revenus des ménages, génère des besoins importants de parcelles aménagées et de logements⁵⁸ et offre un potentiel élevé de modernisation et d'embellissement du cadre de vie, de création de la FBCF et de renforcement du poids du BTP dans le PIB, de création d'emplois et de revenus au profit des populations urbaines.
- d. **L'introduction, plus ou moins aisée, des techniques HIMO**, dans les opérations du Programme National de l'AGETIPE Guinée qui permet de former et à doter les jeunes d'outils et méthodologies appropriés qui leur permettent, d'accéder et d'exécuter des marchés de travaux publics octroyés par le secteur public qui favorisent non seulement de créer des emplois mais de développer une expérience exceptionnelle susceptible d'être capitalisée au profit de futurs projets d'urbanisme et d'habitat social.
- e. **La capacité du secteur à créer de l'emploi** à travers son administration, ses programmes et projets de développement du secteur. En 2017, le secteur de l'urbanisme et de l'habitat, toutes structures confondues, n'a contribué qu'à environ 15,4% du total des emplois publics créés. L'expérience et la capacité actuelles du secteur pourraient être capitalisées au profit des futures opérations d'habitat et de développement urbain et booster cette contribution ;
- f. **La dimension transversale de l'habitat et du développement urbain** dans l'économie nationale qui permet d'échanger avec les différents secteurs des bénéfices mutuels des retombées des politiques, stratégies, programmes et mesures mis en œuvre, de part et d'autres ;
- g. **Les points forts en gestion des aires protégées** : Il s'agit de l'existence des éléments ci-après :
 - structures nationales de gestion des aires protégées : Ministère du Développement Durable et de l'Environnement, Direction Nationale de la Diversité biologique et des Aires Protégées (DNDBAP) ;
 - réseau national d'aires protégées comprenant 43 sites représentatifs de l'ensemble des écosystèmes ;
 - grande diversité biologique (avec des espèces endémiques) dans ces sites ;
 - texte juridique sur les Aires Protégées (Code de protection de la faune) actualisé et qui définit 5 types d'aires protégées en adéquation avec les catégories internationales des Aires Protégées définies par l'IUCN ;
 - noyau de personnel qualifié dans la conservation notamment les cadres de la DNDBAP ;
 - dispositif législatif et réglementaire de gestion des ressources naturelles et de l'environnement (Code de l'environnement, Code de la Faune, Code Foncier, Code de l'Eau...) ;
 - acte de ratification par la Guinée des conventions internationales relatives à la gestion et à la valorisation de la biodiversité ;

⁵⁸ Avec un déficit de logements élevé, estimé à 1,4 million d'unités et une demande annuelle de 100.000 unités selon le Rapport National Habitat III (BSD/MVAT)

- programme Cadre décennal (2008-2017) des aires protégées qui est en cours d'élaboration ;
- manifestation d'intérêt de la part des bailleurs ;
- implication des structures locales de gestion et de la société civile ;
- coopération avec des institutions nationales et internationales : universités, divers organismes... ;
- institutions de formation des gestionnaires des parcs.

3.1.2. Faiblesses actuelles du secteur

Les principales contraintes à la PUN pourraient provenir des attributs physiques et sociaux ci-après de la Guinée : l'explosion démographique urbaine, la législation foncière et domaniale, les difficultés de mise en œuvre effective des politiques et actions programmées, les pratiques urbaines nocives bien ancrées dans les mœurs, des us et coutumes difficiles à combattre ou à abandonner par les populations. Les contraintes spécifiques liées aux différentes composantes du secteur sont les suivantes :

a. Contraintes spécifiques au secteur : Les interventions pourraient se heurter aux contraintes ci-après :

- Les difficultés d'application du cadre du secteur (un corpus juridique dont la double faiblesse est l'obsolescence et/ou l'inapplicabilité de certains textes législatifs : absence de décret d'application et non-prise en compte des enjeux mondiaux émergents relatifs au développement durable et au changement climatique) constituent des obstacles au développement de programmes cohérents en porte à faux avec les objectifs poursuivis aux niveaux régional et international, dans le secteur.
- La législation foncière et domaniale au lieu de faciliter l'accès à la propriété foncière et immobilière le complique plutôt en raison de la rigidité et de la lenteur des procédures de permis d'habiter, du titre foncier et du permis de construire, qui conjuguées à la faible capacité des administrations en charge de leur délivrance ainsi que le faible pouvoir d'achat de la population, obligent la majorité des ménages à faire leurs transactions foncières et immobilières dans la clandestinité et l'illégalité, contribuent à l'émergence de quartiers irréguliers et précaires ainsi qu'à la non maîtrise de l'extension et à l'étalement des centres urbains.
- La coexistence du droit foncier moderne légal et du droit foncier coutumier de fait facilite une multiplicité d'acteurs incompétents dans les filières foncière et immobilière et la corruption avec comme conséquences : le développement anarchique de l'espace, le gaspillage des ressources foncières, la dégradation de l'environnement, l'insécurité foncière et l'accroissement des conflits fonciers, retard de création d'outils de promotion immobilière et faible accès au logement décent.
- Le retard dans la mise en œuvre du SDAM et du Programme de la mer et du littoral entraîne une forte polarisation du littoral qui est sous la pression de la croissance du tissu urbain à Conakry mais également d'autres centres industriels et/ou commerciaux tels que Kamsar, Fria, Kindia, Dubréka, Forécariah, Boké... et un véritable frein à l'exploitation efficiente que mérite ce riche environnement et le bénéfice touristique, économique et financier que le pays devrait en tirer.
- La méconnaissance et l'irrespect de la réglementation du secteur, dus à la faiblesse des capacités des principaux intervenants face à leurs activités traditionnelles et du taux d'alphabétisation de la population, entraînent de multiples blocages au développement du secteur tels que :
 - insuffisance de vulgarisation des différentes dispositions nécessaires à connaître par les acteurs,
 - mauvaises pratiques et non-respect des normes de construction, urbanisme, hygiène/salubrité,
 - frein à la protection de l'environnement et des milieux récepteurs et naturels du cadre de vie,
 - multiples opportunités de laisser-aller, d'impunité et de corruption, porteuses de maints échecs.
- Les habitudes d'occupation du sol (non encore réglementées) pourraient compliquer la promotion de l'habitat rural et empêcher, au plus grand nombre de la population, d'accéder plus efficacement et à moindre coût aux infrastructures de base et équipements collectifs.
- Les actions spécifiques en matière d'urbanisation pourraient, quant à elles, être confrontées à :
 - la gouvernance déficiente des opérations conduisant souvent à une inefficacité généralisée : coûts élevés avec comme corollaires inaccessibilité des produits à une large frange, faible rotation des fonds investis ;

- la faible maîtrise des techniques d'aménagement et de gestion urbaine en raison d'un nombre limité de professionnels tant au sein de l'administration, à divers échelons, que dans le secteur privé, et des dysfonctionnements récurrents de l'administration ;
 - l'absence de politique de promotion des énergies alternatives et renouvelables qui pourraient, à terme, hypothéquer le développement sectoriel et même national ;
 - l'inexistence d'un système global d'observation des villes.
- L'absence de cadre complet et cohérent propre à l'assainissement : Ce sous-secteur est un parent pauvre du secteur du développement urbain si bien que jusqu'à ce jour la collecte et le traitement des déchets solides, liquides et fluides demeurent un nœud gordien de la gouvernance urbaine qui nuit à la santé et au cadre vie de la population urbaine ainsi qu'à l'environnement ;
 - La faiblesse des revenus des ménages face au coût du logement (cherté du crédit et des matériaux de construction ainsi que des prestations des concepteurs et entreprises de construction...) et l'attachement socioculturel à des standards élevés d'équipement et de construction pourraient compliquer la répliquabilité de programmes d'habitat social.
 - La dépendance de la Guinée vis à vis de l'Extérieur s'agissant des matériaux importés et l'absence de politique efficace de promotion de matériaux locaux de construction risquent de peser lourdement encore longtemps sur les prix dans ce domaine et de renchérir les coûts des logements, d'accroître le déficit de la balance commerciale et de la balance des paiements. L'absence d'outil de contrôle de qualité des matériaux en général et des matériaux locaux, en particulier, constitue aussi un problème important à résoudre pour conférer un potentiel de confiance à ces produits.

Par ailleurs, l'utilisation de ces nouveaux matériaux locaux est perçue, surtout par les populations les plus démunies, comme une technologie de "pauvres" qu'on essaie de leur imposer aux lieux et places des modèles socioculturels auxquels ils aspirent en tant que symboles de modernité et de progrès (ciment par exemple). Les matériaux tels que la brique en terre stabilisée, la tuile en sable/ciment, produits localement risquent de connaître le même sort, tant que les professionnels comme les architectes, les ingénieurs et l'Etat lui-même n'en font pas usage dans leurs projets personnels.

b. Contraintes liées à la mobilisation des ressources financières dans le secteur : L'échec des politiques mises en place, dans le passé, par les pouvoirs publics peut être expliqué par différents facteurs liés aux faiblesses institutionnelles et de financement de l'habitat. Les moyens financiers mis en place ont toujours connu des difficultés liées à l'insuffisance, instabilité, cherté, problèmes d'encadrement monétaire et fiscal et absence de mécanismes de mobilisation de l'épargne institutionnelle et l'épargne des particuliers. En effet, depuis des décennies, plusieurs institutions, sans compter les PIF, n'ont pas manqué d'appuyer financièrement l'habitat et au développement urbain, en Guinée, et divers mécanismes ont également été développés : SONAPI, FGHG, FNHU, ANRU et le FSF (socle du développement et du financement du secteur de l'immobilier en Guinée) et autres initiatives privées... Malgré toutes ces interventions, les ressources ne semblent pas suffire pour faire décoller le secteur de l'urbanisation, de l'habitat et, en particulier, du logement.

- La problématique du crédit immobilier (taux d'intérêt élevé, garanties difficiles à constituer et durée de remboursement inadaptée) relève de la politique économique et financière et des soucis de protection de la monnaie nationale. La contrainte essentielle demeure l'absence de ressources appropriées au financement de l'habitat. Il n'existe aucun mécanisme d'encadrement de la mobilisation de l'épargne et de son recyclage en instrument spécifique de financement de l'habitat (long terme). Cette absence de politique de mobilisation des ressources est réelle pour toute sorte d'épargne. Les institutions de micro finance, de création récente, n'ont pas encore pris, quant à elles, la mesure de la problématique du crédit immobilier, pour lui adapter des instruments spécifiques.
- La persistance du problème de financement du logement social pour lequel d'importants efforts ont été consentis, à travers la création de différents mécanismes financiers comme certains des fonds, évoqués ci-dessus, mais la méconnaissance de la demande solvable, les difficultés de mobilisation des ressources financières et la mise en application réelle des dispositions pertinentes du Code de la Construction et de l'Habitation de 2015, le coût élevé des facteurs de production de

logements, la prépondérance de l'informalité exacerbée par une fiscalité peu incitative ainsi que l'insuffisance et l'inadéquation du financement bancaire à la demande, continuent de freiner la promotion de la production immobilière de masse adaptée aux besoins des ménages à revenus faibles et intermédiaires.

- Les risques financiers encourus par les fonds d'affectation spéciale du secteur concernent les divers fonds publics créés pour soutenir les différents domaines du secteur tels que FSF, FNHU, FGHG, FNDL, FODEL, FPDAA... du fait surtout du transit obligé de leurs ressources par le Trésor Public avant reversement, au nom du fameux principe de l'unité de caisse.
 - L'absence de marché hypothécaire due aux difficultés d'accès aux ressources foncières, contribue à la raréfaction du crédit immobilier et offre aux banques une justification de leur refus de financer l'habitat. La création du FGHG est une bonne chose en soi mais les questions suivantes se posent quant à la suffisance de la capacité financière du fonds. L'objectif du FGHG est de, d'une part, développer les infrastructures financières nécessaires à la mise en œuvre de politique immobilière efficace et inclusive et, d'autre part, fournir des garanties de prêt hypothécaire aux ménages en quête de logement. Le mécanisme ne risque-t-il pas d'être débordé par les demandes de garantie étant donné que les ressources mises à sa disposition ne s'élèvent qu'à 25 milliards de GNF (2,7 millions USD) avec l'appui de la BCRG et des banques primaires de la place.
 - Les faibles effets des politiques nationales par rapport aux ambitions initiales annoncées provenant souvent d'une éventuelle incohérence entre la volonté politique et les réalités du terrain, difficultés d'évaluation du planificateur, fiabilité des données à la base des décisions politiques.
- b. Contraintes spécifiques liées au cadastre urbain :** En plus des faiblesses relevées ci-dessus, il s'agit essentiellement de contraintes liées aux capacités humaines et institutionnelles.
- Etat des lieux des capacités humaines : Les principaux atouts du Programme SANITA sont entre autres : (i) l'existence d'une volonté politique affichée au plus haut niveau, (ii) la réalisation de plusieurs études dont les résultats pertinents peuvent être utilisés, (iii) l'existence de réalisations qui peuvent être récupérées (cas des repères géodésiques construits), (iv) la localisation urbaine de la plus grande partie des parcelles à enregistrer, donc à fort valeur fiscale potentielle et (v) l'existence d'un réseau de services déconcentrés assez dense pouvant servir d'ossature pour la construction d'un service de cadastre fonctionnel et efficace. Cependant, SANITA n'est qu'un projet, donc une opération de courte durée dont les acquis doivent être appropriés, entretenus et mis à profit pour la promotion à long terme du développement. Ce qui appelle un personnel qualifié et en effectif suffisant. Les ressources humaines du MVAT sont insuffisantes en quantité et en qualité. La moyenne d'âge des agents fonctionnaires est élevée dans la plupart des services. Ils sont plus nombreux que les agents contractuels caractérisés par la précarité de leur statut.
 - Principal acteur public du foncier, la DNDC, est caractérisée par l'absence de corps spécialisés de la gestion foncière comme des inspecteurs et contrôleurs des domaines. Cette situation a des répercussions négatives sur la tenue des conservations foncières notamment.
 - La DATU est moins affectée par la spécialisation de son personnel même si le niveau de formation doit être relevé. L'appréciation du profil des cadres confirme la faiblesse d'expertise en géodésie, topographie et photogrammétrie. De plus, la faible gestion foncière se caractérise par la méconnaissance du parc immobilier et automobile de l'Etat. Le recensement du patrimoine immobilier dénombre environ 10.000 unités, mais ne donne de précision ni sur la typographie de ces biens (logements, bureaux, locaux d'activités socio-collectives, entrepôts, plates-formes, logistiques, complexes de loisirs...), ni sur leur état, et encore moins sur leur valeur vénale. Cette situation ne permet pas de dégager une vision globale cohérente, ni une gestion rationnelle. Il est donc très difficile de se faire une idée de l'adéquation de ce parc aux besoins actuels de l'administration.
 - En plus, sont à souligner, des conflits de compétences entre les services du MVAT et certaines structures comme la DGI, au sujet du cadastre fiscal, la dualité du régime foncier légal avec le

régime foncier coutumier rendant complexes l'appréhension/évaluation des droits à enregistrer et l'insuffisance de compétences et d'équipement qualifiés.

- Il convient de noter également, entre autres, les insuffisances ci-après :
 - absence d'un cadastre national fiable : errements dans l'aménagement urbain et rural en même temps qu'elle entretient un doute sur le foncier préjudiciable aux affaires ;
 - absence d'un référentiel géodésique fiable et unique ;
 - conception de manière isolée des projets et en totale ignorance les uns des autres ;
 - législation en contradiction avec les textes d'application (code foncier et domaniale) ;
 - manque de moyens des services déconcentrés pour se rapprocher des usagers afin d'assurer le gage d'opérationnalité ;
 - maintien d'un système parallèle reconnu et accepté par beaucoup d'acteurs face à la légalité affichée et défendue par les pouvoirs publics garants des droits fonciers des citoyens ;
 - non-reconnaissance des droits de maints exploitants occupant des terres selon des conventions locales du fait de la titrisation comme unique moyen de sécurisation foncière ;
 - manque de politique cartographique et cadastrale bien structurée : la couverture cartographique du territoire national guinéen reste un objectif très lointain ;
 - absence de plan cadastral et de matrice cadastrale tels que définis selon les normes universelles ;
 - archives du Cadastre et des Conservations foncières mal entretenues, non sécurisées et très mal équipées en mobilier de rangement ;
 - non-fiabilité du cadastre avec des conséquences négatives sur la tenue des livres fonciers, pas dignes de confiance : désintérêt vis-à-vis du titre foncier des citoyens et institutions financières ;
 - absence d'un système de coordination formalisé des activités des différents acteurs du foncier ;
 - inexistence de stratégie globale de formation et de mise à niveau continue de tout le personnel ;
 - absence d'un cadastre fiable fondé sur un réseau homogène permettant une définition et une évaluation systématique de l'ensemble des parcelles de terrain du territoire national.

c. **Points faibles en matière de gestion des aires protégées (AP) :** Ils sont nombreux :

- non-clarification du statut juridique et institutionnel des AP (délimitation, décrets de création...) ;
- non reconnaissance par la législation nationale des désignations internationales (Réserves de la biosphère, site RAMSAR) et du concept d'aires de conservation communautaire ;
- insuffisante application des lois et règlements et les difficultés dans l'application de certains articles des Codes (fermeture de la chasse dans la zone forestière, chasse nocturne...) et les incohérences dans les textes et règlements relatifs aux aires protégées ;
- manque de personnel, l'insuffisance de personnel qualifié, le faible traitement et le manque de statut particulier (par exemple, il n'existe pas de corps des Conservateurs...) ;
- moyens limités termes financier ou matériel et état de délabrement de certaines infrastructures ;
- conflits institutionnels et interruption répétée d'activités des aires protégées (arrêt de projets...) ;
- manque d'outils de suivi et d'évaluation et faible taux de fréquentation touristique ;
- faiblesse du système de renforcement de capacités...

Les différentes actions prioritaires recommandées dans ce domaine figurent dans les orientations stratégiques ci-dessous au Chapitre 4 du présent document.

c. **Contraintes liées aux capacités des acteurs du secteur :** La faiblesse des capacités institutionnelles, techniques et financières des différents acteurs du secteur (Etat, collectivités locales, promoteurs immobiliers, ONG nationales...) pourrait aussi constituer un sérieux obstacle à la mise en œuvre des politiques et actions à initier dans le secteur.

- Les mécanismes financiers énumérés ci-dessus et les promoteurs immobiliers existants publics et privés ne sont arrivés, jusqu'à ce jour, à produire aucun logement social ni aider aucun ménage à revenu faible ou intermédiaire à se loger.
- Les communes, de leur côté, présentent, entre autres, comme faiblesses : (i) l'absence de maîtrise de leurs ressources car elles ne sont pas encore responsables de la fiscalité locale ; ce qui les rend tributaires des crédits et des subventions étatiques, (ii) l'absence d'étude de viabilité économique à la base de l'érection d'une agglomération en commune et (iii) le faible niveau de qualification de leur

personnel qui laisse le champ d'action à l'Etat et ses démembrements dans leur intervention à différents niveaux techniques.

- L'Etat, quant à lui, a eu, jusqu'à présent, souvent recours aux allocations budgétaires pour financer l'habitat (dotations aux mécanismes financiers...). Or, par nature, les ressources budgétaires ne sont pas pérennes puisqu'elles disparaissent dès que l'Etat est en difficulté financière.
- Par ailleurs, la faiblesse des ressources humaines pourrait devenir également une contrainte au développement des opérations d'habitat, surtout à l'intérieur du pays. En effet, les faibles capacités techniques et managériales du personnel déployé auprès des CL (en général au niveau des communes), l'insuffisance numérique de personnel, l'absence d'appui technique et d'encadrement, amenuisent la capacité des services déconcentrés à servir d'interface compétente lors de la mise en œuvre des futures actions dans le secteur.

d. Contraintes liées à la participation du secteur privé : La participation privée dans le secteur de l'habitat se limite essentiellement aux interventions de quelques promoteurs immobiliers privés qui ne sont malheureusement accessibles qu'aux ménages à revenus élevés. A cela s'ajoute la participation des entreprises du BTP aux travaux de viabilisation et de construction commandés par le secteur public et éventuellement par les ménages.

Le secteur privé, en raison de la complexité et de la lourdeur des investissements, dans ce domaine et de l'absence d'un système d'encadrement efficace, hésite de prendre le risque foncier ou immobilier en qualité de promoteur à destination des ménages à revenus faibles et intermédiaires. Or les mécanismes financiers et promoteurs publics, du fait de leurs capacités actuelles, ne pourront pas satisfaire, eux seuls, la forte demande de terrains constructibles et de logements évoquée ci-dessus. La faiblesse ou l'absence de participation du privé dans l'avenir risque de constituer un sérieux frein à une bonne évolution des actions à programmer.

Le faible développement du tissu industriel du pays est aussi un obstacle en ce sens qu'il n'arrive pas à satisfaire les besoins en matériaux appropriés à l'habitat et à l'urbanisation. Enfin, l'absence de promotion du tourisme et de structure pour l'exploitation commerciale des sites touristiques du pays constitue aussi une tare qui prive toute l'économie de ressources pour financer l'aménagement du territoire et l'urbanisation et le secteur privé d'opportunités d'affaires intéressantes.

e. Contraintes dans le domaine de la coordination des actions : Le caractère transversal de l'habitat et de l'urbanisme par rapport aux autres secteurs de l'économie nationale pourrait se transformer lui aussi en contrainte en l'absence d'un cadre cohérent de coordination des interventions. Il est bien vrai que les actions qui concernent directement l'habitat et l'urbanisme stricto sensu continueront d'être coordonnées par le Ministère en charge du secteur, mais toutes les interventions liées à l'habitat et à l'urbanisation débordent toujours ce cadre et peuvent, selon le cas, étendre leurs ramifications aux autres composantes telles que le foncier, le développement socioéconomique, la gouvernance, l'environnement... et exigeront une coordination qui dépassera les prérogatives du Ministère en charge du secteur. Les diverses interventions des PTF, ONG, sociétés concessionnaires (SEG, EDG, OPG et opérateurs de téléphonie mobile), du secteur privé, de la société civile et des autres acteurs, dont bénéficiera le secteur, nécessiteront aussi un suivi systématique de la part du Gouvernement. Dans le cas contraire, il en résulterait une dispersion des actions, la multiplication des mécanismes opérationnels, l'incapacité de pérennisation des actions et la concentration des actions sur certains pôles qui créerait un problème d'équité dans la distribution des ressources au niveau national, provincial et local. Pourraient s'y ajouter l'insuffisance et l'inefficacité de la sensibilisation.

3.1.3. Opportunités à saisir par le secteur

a. Volonté politique du Gouvernement : La volonté politique à court, moyen et long termes, de jeter et consolider les bases pour l'émergence future de la Guinée, à travers la Vision 2040, le processus de décentralisation en cours dans le pays et les réformes en cours de mise en œuvre dans les différents secteurs du pays ainsi que l'appropriation des orientations des ODD, du Nouvel Agenda des Villes et de l'Agenda 2063 pour l'Afrique, le tout bien conjugué avec la coopération internationale, dans les

secteurs économiques porteurs, constitue des atouts politiques majeurs que la Guinée doit combiner avec les opportunités ci-après pour sortir le pays de la pauvreté endémique des populations.

- b. Abondant potentiel en eau :** Le potentiel en eau est en mesure de contribuer au développement de plusieurs autres secteurs de l'économie tels que la navigation maritime et fluviale ainsi que le secteur primaire national (agriculture, élevage, pêche) et le réseau hydroélectrique de la sous-région sans oublier les besoins hydriques des populations.
- c. Très riches faune et biodiversité :** La faune sauvage du pays compte plus de 2.000 espèces de mammifères, oiseaux, insectes, reptiles et amphibiens. La production, exploitation, transformation et la commercialisation des produits bruts et élaborés forestiers sont d'importantes sources d'emplois et de création de revenus pour les ménages ainsi que des matériaux de construction pour les constructeurs et les ménages.
- d. Ressources minières abondantes et diversifiées :** La Guinée a d'énormes réserves inexploitées de plusieurs ressources minières. Avec le renforcement du cadre juridique et de la capacité de gestion publique, ces ressources qui sont, jusqu'à présent, peu exploitées, pourraient jouer un rôle moteur dans le développement économique du pays comme levier de développement de l'infrastructure socioéconomique, de l'industrie manufacturière, de l'agriculture et de services. Ce potentiel minier constitue une opportunité pour le pays de se doter des méga projets de développement et de continuer à financer le développement local, à travers les fonds créés, à cette fin.
- e. Opportunités énergétiques :** Le barrage de Kaléta (240 MW) est opérationnel depuis 2015 ; celui de Souapiti (450 MW) le sera bientôt et celui d'Amaria (300 MW) est en projet. La Guinée sera sous peu comblée son déficit énergétique et devenir importateur net dans ce domaine et donc accroître le taux d'accessibilité technique et financière de l'énergie électrique aux ménages.
- f. Bonne répartition des potentialités naturelles :** Il s'agit d'une des particularités de la Guinée. Chaque région du pays est suffisamment dotée de potentialités naturelles spécifiques. Ce qui offre, à la Guinée, des atouts importants pour promouvoir un développement régional équilibré et une gouvernance locale économiquement viable, par la création de pôles régionaux de développement durables, compétitifs et inclusifs. Ce qui boostera aussi le secteur de l'habitat et du développement urbain. Toute chose qui permet de renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale.
- g. Opportunités touristiques :** La Guinée a un potentiel touristique important dont le patrimoine valorisé (paysages, microclimats, faune, flore, artisanat et plans d'eau) permettra de dégager des revenus importants pour l'économie nationale et impactera positivement le secteur de l'habitat et du développement urbain.
- h. Opportunités industrielles :** D'importantes industries manufacturières peuvent se développer à partir des potentialités naturelles du pays : industries agroalimentaire, de protéines animales, du bois, de matériaux de construction à partir du sable, du granite, de l'ardoise, de la latérite et autres, pour l'essor du secteur des BTP.
- i. Localisation géographique particulière du pays :** La Guinée occupe une position centrale, en Afrique de l'Ouest et des frontières partagées avec six pays, et 300 km de littoral sur l'Atlantique. Les potentialités lui valant les noms de grenier de l'Afrique de l'Ouest et de scandale géologique, pourraient lui offrir l'opportunité de jouer le rôle déterminant de plaque tournante économique sous régionale, avec le Port Autonome de Conakry, l'Aéroport de Conakry Gbessia et plus d'une dizaine d'autres aérodromes à l'intérieur du pays. La réalisation de cette vision appelle le renforcement du réseau routier et la mise en place d'autres infrastructures économiques et marchands qui auront d'importantes répercussions sur le secteur de l'habitat et d'urbanisation.
- j. Emissions de gaz à effet de serre (GES) basses :** Les émissions de CO₂ en Guinée, bien qu'en hausse, sont 4 fois inférieures à la moyenne africaine qui se situe à 0,831 tonne par habitant. Le pays devra donc maintenir ses efforts de préservation du cadre de vie afin de demeurer parmi les pays ayant des taux d'émissions de CO₂ bas et partant, rester le puits de carbone de l'Afrique de l'Ouest.

- k. Opportunités en matière d'AP transfrontalières :** La Guinée et la Guinée Bissau ont créé en 2006, une AP transfrontalière dans les écosystèmes des 3 fleuves "Rio Cogon, Korubal et Nunez", qui couvre une superficie de 1.700.000 ha dont 800.000, en Guinée, avec siège à Boké. Cette AP a permis aux parties de mettre en commun les données d'expérience et de coopérer pour le bien de la diversité biologique par du processus de collaboration développé du fait des opportunités :
- écologiques afin de maintenir les liens dans les paysages écologiques ;
 - transfrontalières, afin de maintenir les processus et fonctions écologiques : "systèmes hydrographiques, corridors biologiques, utilisation appropriée des terres marginales, utilisation durable des ressources" ;
 - sociales et culturelles pour la régénération des liens culturels endommagés par la frontière et le renforcement des droits de propriété communautaires ;
 - économiques, pour l'exploitation du potentiel de tourisme à des fins de développement "destinations multi-pays pour augmenter la variété des attractions..." ;
 - politiques, pour une coopération approfondie entre communautés et entre nations voisines ;
 - institutionnelles, pour renforcer la capacité partenariale à gérer plus efficacement les ressources.
- l. Opportunités dans le domaine de la mobilisation financière :** En dépit de la crise mondiale latente renforcée par les conséquences de la pandémie du Coronavirus, et pour servir d'appoints aux ressources nationales et locales, plusieurs opportunités pourraient être saisies pour mobiliser des ressources appropriées au financement de la future PUN). Sans être exhaustives, les opportunités ci-après méritent une attention particulière :
- La diaspora guinéenne estimée à 5 millions de personnes disséminées pratiquement presque partout, dans le monde, est l'un des 1^{ers} pourvoyeurs de fonds pour le développement local. Ses transferts de fonds sont estimés à près de 100 millions USD, sans compter le volume important de transferts informels non retracés dans les statistiques officielles. Ces fonds financent plusieurs activités sur le territoire allant des logements, infrastructures jusqu'au renforcement des capacités d'intervention d'associations de ressortissants sur le terrain. L'absence de mécanismes formels et transparents de mobilisation et d'affectation de ces ressources, limite l'impact de cette composante de la société civile sur le développement national.
 - La coopération internationale, à travers l'engagement de plusieurs PTF dans les programmes du Gouvernement spécifiques au secteur urbain, devrait ouvrir davantage d'opportunités d'accès à des ressources extérieures, si toutefois la PUN est conçue comme un véritable outil de lutte contre la pauvreté et un cadre cohérent d'intervention en faveur de la réalisation effective des ODD, en particulier, dans l'ordre, des ODD ci-après :
 - ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
 - ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
 - ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

- Les PTF présents au 1^{er} Forum Urbain National de la Guinée (FUNAGUI) ont tous inscrit le développement urbain durable, dans leur cycle d'intervention, en Guinée. Par ailleurs, les PTF et les acteurs rencontrés, lors de la préparation des diverses études dans le cadre des activités du Programme SANITA, ont, pour la plupart, mis l'accent sur la nécessité de trouver des solutions adéquates aux différents problèmes du secteur du développement urbain et ont affirmé leur volonté d'accompagner la Guinée dans la formulation et la mise en œuvre de sa PUN.



Quelques images du Premier Forum Urbain de la Guinée (FUNAGUI), du 04 au 06 décembre 2019, Conakry

- L'appartenance de la Guinée à plusieurs institutions de coopération régionale lui offre une opportunité de réflexions pour trouver des solutions communautaires à certains problèmes du secteur.
- Par ailleurs, une réelle décentralisation suivie d'une meilleure gestion des équipements et infrastructures urbains en partenariat avec le secteur privé (PPP) devrait aussi permettre de mobiliser de fortes ressources et des expertises exceptionnelles pour la mise en œuvre de la PUN.
- Enfin, les ressources nationales et en particulier celles générées par l'exploitation et les exportations de la production agricole, animale, halieutique, minière... devront bénéficier mieux qu'avant à la mise en œuvre de la PUN.

3.1.4. Menaces à affronter par le secteur

Les menaces qui planent sur le secteur de l'habitat et du développement urbain, en Guinée, sont surtout d'ordres démographique, infrastructurel, environnemental, sanitaire et financier et sont détaillées comme suit.

a. Au niveau démographique : En 2040, importante échéance de l'émergence de la Guinée, la population serait d'environ 20,7 millions d'habitants dont 8,6 urbains soit 41,5%, selon les projections de l'INS. Dans le contexte actuel où la question de développement durable est au centre de tous les débats, ces projections constituent un outil de référence essentiel pour la planification de services publics et un éclairage indispensable à l'examen des perspectives socioéconomiques de la Guinée pour l'atteinte des objectifs de la Vision Guinée 2040. Ces projections s'accompagnent des taux vitaux ci-après : taux brut de natalité (28,0‰), taux brut de mortalité (6,1‰), taux de croissance annuelle (2,2%) et temps de doublement (32 ans) et pourcentage des personnes de 15 à 64 ans (59,3%).

La volonté politique et la capacité du secteur à générer la croissance pourraient permettre de venir à bout des faiblesses et d'atténuer le poids des contraintes analysées ci-dessus. Il demeurera, cependant, un risque potentiel qui réside dans la capacité de l'Etat à renforcer la mobilisation des ressources humaines et financières au profit des étapes à venir, à pouvoir faire face à la croissance démographique par une croissance économique soutenue, la mise en place d'équipements et infrastructures suffisants et adaptés aux besoins, en quantité et qualité et une protection adéquate de l'environnement.

b. Au niveau économique et financier : La croissance économique en Afrique et en Guinée est tributaire de l'éradication du COVID-19 et de la reprise économique, dans les Pays développés.

- Une éventuelle détérioration des termes de l'échange substantielle ou collective des produits d'exportation de la Guinée et, en particulier, des minerais comme la bauxite, l'or, le diamant, l'uranium, le cobalt, le fer... risque de réduire considérablement les recettes budgétaires du pays et d'hypothéquer la réalisation du programme d'actions de la future PUN. Selon les perspectives, les

PED risquent, pour la 1^{ère} fois, depuis un quart de siècle, de faire face à une récession avec, en moyenne, un taux de %. La Guinée ne sera sans doute pas épargnée du fait de la fermeture récente des frontières avec ses pays voisins, la crise sanitaire et le ralentissement du commerce international.

- Un autre risque potentiel, et non des moindres, à craindre est constitué par les difficultés du pays à juguler la triple crise économique, financière et sanitaire actuelle et, par voie de conséquence, le spectre d'une éventuelle forte dévaluation du Franc Guinéen qui pourrait, elle aussi, remettre en cause la mise en œuvre effective de la PUN et de son programme d'actions.
 - Un éventuel tarissement des divers fonds d'affectation spéciale en raison de reversement tardif, par le Trésor Public, des ressources qui leur sont destinées et/ou la baisse des recettes d'exportation par la détérioration des termes de l'échange ou la mévente.
 - La Guinée a une économie à multiple handicap qui risque d'obérer l'exécution des programmes de développement et donc de la future PUN et qui sont à prendre très au sérieux et suivre de près. Les handicaps qui fragilisent plus l'économie guinéenne sont : vulnérabilité, informalité, absence d'inclusivité, faible circulation des biens et des personnes, menaces sur les ressources naturelles, absence de données et informations fiables...
 - Enfin, la persistance de la corruption si les mesures gouvernementales se révèlent inefficaces.
- c. **Au niveau infrastructurel** : Les menaces concerneraient surtout les ressources en eau notamment la réduction quantitative de l'eau dues au changement climatique, l'accroissement de l'évaporation, la modification des régimes hydrologiques, les phénomènes d'ensablement, la dégradation qualitative par la pollution organique et chimique et l'eutrophisation, menaces réelles dans tous les bassins du pays mais dont l'ampleur et l'intensité ne sont maîtrisées, pour l'instant, ni par la Guinée elle-même, ni par les pays voisins avec lesquels lesdits bassins d'eau sont partagés. Ce risque n'est pas lié seulement à l'eau potable mais aussi à la production de l'énergie si les débits venaient à baisser.
- d. **Au niveau environnemental** : La 11^{ème} édition du Dialogue de Petersberg sur le climat tenue, le 28 Avril 2020, en visioconférence, a jugé nécessaire de placer le climat au cœur des plans de relance de l'économie mondiale, dans le but de mieux affronter le COVID-19. L'objectif visé est d'œuvrer en faveur d'une transition écologique plus juste et équitable en vue de mettre à l'abri les populations des affres liées au changement climatique. Faire de la protection de la nature le socle des plans de relance pour lutter contre les pandémies et les changements climatiques. Selon le GIEC, une étude publiée récemment, dans la revue scientifique de référence "Nature", a montré que les arbres des forêts tropicales humides sont en train de mourir de sécheresse et de stress thermique. D'ici à 2030, l'Amazonie deviendra un émetteur net de carbone et bien que les forêts du bassin du Congo soient plus résistantes, elles sont aussi en déclin". Il faut donc tirer la leçon ci-après de la crise du COVID-19.
- La leçon est que la pandémie trouve son origine dans une rencontre contre-nature entre des animaux sauvages arrachés à leur habitat naturel et entassés dans un marché à viande. **"En détruisant la nature, on risque de ressentir sa colère"**. Le plan de relance doit donc être pleinement en accord avec l'Accord de Paris et intégrer entièrement la protection de la nature. La planète a besoin d'une coalition à haute ambition afin d'exploiter le potentiel des solutions basées sur la nature et de lutter contre les pandémies et les changements climatiques. **"La protection de la nature doit être au cœur des choix que les gouvernements font aujourd'hui pour une nature saine, une planète saine, et des personnes saines"**. La Guinée a une grande expérience de ce genre de situation de par l'endémie d'Ebola déjà vécue et doit intensifier sa politique de reboisement, de protection de l'environnement.
- e. **Au niveau sanitaire** : Il s'agit des risques liés au COVID-19 et des dégâts qu'il pourrait engendrer au sein de la population et sur l'économie nationale :
- Il y a déjà mort d'hommes : il faut espérer que les mesures sanitaires prises renversent la tendance ;
 - L'économie fonctionne aussi au ralenti au niveau de la production, du tourisme, du commerce... ;
 - Personne ne sait quand auront lieu la fin du confinement et donc la reprise formelle des activités.

- Nombreux enseignements sont à tirer de la situation actuelle du monde. Ils sont analysés sur un échantillon de mesures prises, à travers le monde.
 - Autarcie : C'est l'état d'un pays qui se suffit à lui-même : on parle de vivre en autarcie, en économie fermée... C'est le système économique d'un territoire géographiquement défini, région ou État habité par des acteurs économiques qui peuvent suffire à tous leurs besoins et vivre seulement de leurs propres ressources. L'entité économique réelle déclarée vivant en autarcie peut être, entre autres, une famille, groupe humain, communauté insulaire, gouvernement isolé qui n'entretient pas d'échange. Les mesures prises par certains pays contre le COVID-19 les placent en situation quasi-autarcique qui ne saurait durer et s'accommoder à la mondialisation : ne pouvant tout produire, aucun pays ne peut s'auto-satisfaire. La persistance des besoins obligera les pays à rouvrir leurs économies. L'autarcie est inconcevable au niveau des états tout comme au niveau des individus. Le confinement va se confronter à plusieurs limites, dans la durée.
 - Confinement : Il met les hommes un peu à l'abri de la maladie mais va certainement provoquer :
 - un baby-boom "version COVID-19", d'ici décembre 2020 et plus ;
 - une augmentation des ordures ménagères plus que d'habitude aux domiciles ;
 - une hantise, s'il se poursuit : un immobilisme qui va accentuer, chez certains, stress, désœuvrement, tabagisme, alcoolisme, peur de la période post-COVID-19 et désespoir ;
 - la faim chez les ménages sans revenus monétaires suivie de tous les maux sociaux que cette situation pourrait engendrer, au sein des ménages ; certains pays offrent gratuitement de la nourriture et des soins aux plus pauvres mais cette stratégie pourrait-elle se pérenniser ?
 - Télétravail : Le travail à distance a le mérite de préserver le fonctionnement plus ou moins total de quelques organismes mais a le défaut de ne pas être compatible avec toutes sortes d'activités.
 - Mesures collectives et individuelles de prévention et de protection : lavement systématique des mains au savon, recours au gel hydro-alcoolique, interdiction de serrement des mains, accolades et embrassades éduqueront les humains à de nouveaux modes de vie plus hygiéniques. La distanciation sociale et les mesures de sécurité sanitaire prises par certains pays, autorités politiques, religieuses et autres vont, si elles perdurent, changer beaucoup d'habitudes non compatibles avec les normes et règles urbanistiques :
 - Les cérémonies funéraires sont réduites au strict minimum : plus de culte mortuaire, transfert des dépouilles mortuaires de la morgue directement au cimetière pour inhumation, plus d'exposition de corps, au domicile, dans la voie publique (sous apatam), au lieu de culte...
 - Les diverses mesures barrière vont certainement habituer les hommes à de nouveaux réflexes et bonnes pratiques d'hygiène et salubrité ;
 - Le confinement, la suspension des activités culturelles—et culturelles durables... vont dénaturer les relations sociales. La question fondamentale est : l'homme pourrait-il vivre longtemps sans activité culturelle, culturelle et surtout éducationnelle ? En Guinée, comment concilier la distanciation sociale, par exemple, avec l'organisation des relations et activités entre les gens, dans les lieux fréquentés par le grand public : cours à l'école, collège et université, travaux champêtres, activités commerciales, ludiques, sportives, culturelles..., maintenant et après la crise sanitaire ?

3.2. Enjeux et défis de l'urbanisation

L'objectif ici est de pouvoir combler à terme les différents écarts entre la demande et l'offre constatés dans les différentes composantes verticales et horizontales du développement urbain.

3.2.1. Enjeux et défis relatifs aux composantes verticales

a. Enjeux et défis liés au foncier : A ce niveau, ils sont essentiellement de deux (2) ordres, à savoir :

- L'aménagement de 600 ha de terrain par an pour satisfaire la demande de parcelles constructibles, en milieu urbain en tenant compte de la superficie disponible après prise en compte de la superficie des forêts, des plans d'eau, montagnes inhabitables et autres bas-fonds et marais. C'est dire que, malgré

la superficie de 245.857 km² de la Guinée, les ressources foncières pour l'habitat nécessitent une gestion plus rationnelle. Ce défi se renforce par les velléités foncières de la population qui, semble-t-il, souhaiterait des parcelles de grande taille pour se loger.

- La garantie de la sécurité foncière pour tout ménage (propriétaire comme locataire) : c'est-à-dire le droit de tout individu ou groupe à une protection effective de l'Etat contre les expulsions illégales. Ce droit est concrétisé lorsqu'un ménage dispose de documents qui peuvent être utilisés comme preuve de son statut et bénéficie d'une protection de facto ou perçue comme telle contre les expulsions forcées (Cible 11 des OMD). La procédure peu accessible et longue de délivrance du titre foncier renforce ce défi. La révision de la législation foncière dans le sens du raccourcissement des étapes et de la célérité d'accès à la propriété exige une réelle volonté politique et aussi plus d'équité dans l'accès.
- La mise en œuvre de mesures coercitives empêchant la vente non justifiée des terrains appartenant à l'Etat dans les CL. Ces transactions illicites privent l'Etat du foncier nécessaire à la dotation des quartiers ou secteurs d'infrastructures socio-collectives de base dont la population a besoin pour améliorer son cadre et ses conditions de vie. Les occupations illicites des réserves foncières de l'Etat, zones de servitudes et zones inondables, par des habitations cause les mêmes effets.

Les documents de détails issus des SDAU devraient, dans leur exécution, être opposables aux tiers afin d'éviter ce genre d'occupations qui engendrent de nombreux autres problèmes fonciers urbains.

- L'obligation de la reconnaissance factuelle définitive du droit d'accès à la propriété foncière aux femmes (aujourd'hui 51,5% de la population guinéenne) : l'existence des pratiques coutumières rétrogrades privant les femmes du foncier, surtout en milieu rural, en totale ignorance du droit de la femme et des notions du genre, est contre-développement car elle freine la promotion de leurs activités génératrices de revenus et leur autonomisation.

b. Défis liés au logement : Ils ont trait aux besoins de logement et les facilitations pour sa construction.

- La rénovation de 1,4 million de logements, représentant le déficit actuel, pour les rendre décent.
- La construction, en milieu urbain, par an, d'environ 40.000 logements accessibles aux ménages à revenus faibles et moyens n'est pas aisée. La complexité de ce défi relève, d'une part, de la cherté des matériaux de construction et du crédit immobilier et, d'autre part, des limites de la capacité des entreprises de la place et des constructeurs à réaliser ce gigantesque projet même si assez de ressources financières venaient à être mobilisées.
- La garantie aux logements des qualités de durabilité et d'habitabilité exigées par la Cible 11 des OMD n'est pas non plus facile à assurer. Un logement est considéré comme durable s'il est localisé sur un terrain qui ne comporte pas de risques majeurs et s'il est constitué d'une structure permanente suffisante qui protège ses occupants des conditions climatiques telles que pluie, chaleur, froid, humidité. Un logement est considéré comme doté d'une surface habitable suffisante si chaque pièce est partagée par au plus deux personnes.
- La mise en œuvre effective du Code de la Construction et de l'Habitation et le démarrage réel du fonctionnement des Guichets Uniques devant contribuer au processus de délivrance du titre foncier et du permis de construire de gagner en simplicité et en célérité : un meilleur suivi sur le terrain des constructions est aussi indispensable pour compléter le dispositif devant contribuer au relèvement des conditions de vie et d'habitat de la population.

c. Défis liés à l'habitat rural : Les problèmes d'habitat se posent dans les campagnes où les habitants ont des ressources financières très limitées. En milieu rural, on distingue trois types d'habitat :

- l'habitat groupé, composé de petites cases construites en banco avec des toits en chaume et de faibles soubassements et organisées autour d'une cour collective servant d'habitation, cuisines, greniers, toilettes... ;
- l'habitat dispersé, constitué de concessions familiales souvent clôturées par des haies vives ou sèches et comprenant de grandes cases rondes et des jardins destinés à la polyculture intensive ;

– l'habitat linéaire installé, le long des grandes routes et développé sous forme de villages qui sont aussi des centres de commerce et de divers services (vente de produits agricoles, par exemple).⁵⁹

L'isolement de maints villages et la tendance migratoire des jeunes paysans vers les localités urbaines accentuent la précarité dans ces localités où les ressources financières des habitants sont limitées et découlent essentiellement les activités d'agriculture, d'élevage, et de pêche, pratiquées de manière traditionnelle avec les moyens rudimentaires. Un phénomène non moins important qui caractérise l'habitat rural est la dégradation avancée de l'environnement due au déboisement intensif et aux feux de brousse. Les 3 principaux défis, dans ce domaine, sont, d'abord, la dispersion de l'habitat rural qui rend difficile la rentabilisation des investissements à réaliser, la gestion responsable et la maintenance des ouvrages d'hydrauliques dans le milieu, ensuite, le déboisement et enfin, le manque d'activités génératrices d'emploi et de revenu.

d. Défis liés aux matériaux de construction : Ici, les défis majeurs s'expliquent surtout par la cherté et la rareté des matériaux de construction, c'est-à-dire :

- La réduction de la dépendance de la Guinée vis-à-vis de l'Extérieur en matière de matériaux de construction pour contribuer à l'équilibre des balances commerciale et des paiements sans renoncer à mettre à la disposition des constructeurs des matériaux bon marché dans le but d'accroître l'accessibilité des guinéens au logement.
- La fourniture aux populations des matériaux locaux de construction accessibles financièrement et techniquement, disponibles, durables, sécurisants, écologiques, conformes aux normes et règles en vigueur, tenant compte de la préservation et de la protection de l'environnement.
- La mise en adéquation entre les revenus des ménages et le niveau des prix des matériaux les plus utilisés dans la construction du logement, tels que le ciment.

e. Défis liés au financement du logement : Dans ce domaine, les défis sont étroitement liés aussi bien à la politique nationale qu'à la future réglementation communautaire (CEDEAO) et sont, entre autres :

- La facilitation de l'accès au crédit immobilier en le rendant disponible et bon marché à toutes les couches sociales pour améliorer l'accès à la propriété foncière et immobilière : cela revient à trouver la meilleure adéquation possible entre, d'une part, les revenus des ménages surtout faibles et moyens et, d'autre part, les conditions du crédit immobilier (taux d'intérêt, durée de remboursement, garanties à fournir...). On estime que le taux d'intérêt approprié devrait se situer au moins au-dessus de celui rémunérant l'épargne, soit environ 5 à 6%, l'an. Le crédit immobilier est par essence à long terme (10 à 20 et pourquoi pas plus) qui est excessivement cher quel que soit le taux d'intérêt : le bénéficiaire paie, en fin de période, plusieurs fois le capital emprunté. Il s'agit donc de combiner au mieux la durée du crédit avec le taux pour que le crédit accessible aux petits revenus aussi.
- La mobilisation de ressources financières longues et bon marché pour permettre aux institutions financières de prendre le risque immobilier et contribuer à la satisfaction de la demande foncière et immobilière : le défi à relever, à ce niveau, est multiforme dans la mesure où la BCRG a abandonné la politique sélective de crédit et que la politique de refinancement ne semble pas attirer les banques.
- L'accroissement de la capacité d'absorption du pays : il est souvent constaté que les projets d'habitat sont toujours exécutés avec lenteur. La faiblesse de la capacité d'absorption provient en général du manque de compétences suffisantes, surtout au niveau des travaux de viabilisation et construction de logement (second œuvre). Lorsque des ressources seront levées, aussi bien de l'Intérieur qu'à l'Extérieur du pays, il faudrait en faire usage, à bonnes fins et dates, pour éviter des pénalités de retard de décaissement et un renchérissement du produit des opérations d'habitat. Si les capacités du secteur ne sont pas renforcées, ce risque potentiel a de fortes chances d'être réel.
- La capacité de l'Etat à supporter une grande partie du coût de construction et à proposer des produits financiers "adaptés" à l'insolvabilité relative des ménages ciblés par l'habitat social. Ici,

⁵⁹ Rapport Diagnostic sur l'habitat en Guinée, présenté par Acteurs Pour l'habitat (APoll)

il s'agit de la mise en œuvre effective des avantages offerts par le Code de la Construction et de l'Habitation.

- La capacité de l'Etat à continuer à promouvoir et à encadrer, le réseau naissant des IMF qui, mieux que les banques, parvient souvent vite à développer un climat de confiance avec les populations à revenus faibles et intermédiaires, en matière de crédits en tout genre.
- f. Enjeux liés à l'accès aux services essentiels :** Plusieurs communes urbaines souffrent de pénurie chronique d'eau, d'électricité et de système amélioré d'assainissement. La croissance de la population urbaine résulte de plusieurs facteurs : exode rural et absorption de groupements ruraux à la périphérie des villes en expansion. Les services essentiels sont les services vitaux indispensables à une vie digne et décente, notamment : (i) services collectifs d'AEP et d'assainissement, (ii) services collectifs de propreté et d'élimination des déchets, (iii) services de distribution d'énergie, (iv) services de santé, d'éducation et de formation, (v) services de base tels que les services de transport public quotidien et aussi services d'information et de télécommunication. Pour que ces services essentiels puissent être délivrés, il est nécessaire de préserver les ressources naturelles : eau, air, ressources non renouvelables ou rares (énergie fossile, matériaux naturels), patrimoine naturel (biodiversité, forêt primaire). L'accès aux services essentiels constitue un des fondements du développement durable et un élément important de la protection de l'environnement. Ces services contribuent à la santé, à la sécurité et au bien-être des êtres humains.
- La redistribution des responsabilités entre les autorités publiques : Les diverses politiques de décentralisation visent la modification en profondeur des équilibres de pouvoir, et la clarification des rôles et responsabilités entre les différentes autorités chargées d'organiser le service public.
 - La mise en œuvre de technologies et méthodes de gestion adaptées aux besoins des collectivités : la rationalisation de la gestion des réseaux d'AEP, la planification et la mise en œuvre de leurs programmes d'extension, exigent de recourir aux outils maîtrisés par les professionnels du secteur.
 - La mobilisation des capitaux nécessaires : Actuellement, les investissements dédiés au secteur de l'eau et de l'assainissement réalisés, dans le monde (70 à 80 milliards USD par an) sont trop faibles pour permettre une évolution réellement positive de la situation.
- g. Défis spécifiques à la mobilité urbaine :** Ces défis sont essentiellement liés à la capacité managériale des principaux acteurs impliqués dans la gestion de cette importante composante du secteur urbain. La question fondamentale est comment garantir une fluidité urbaine de plus en plus sûre. Des solutions idoines devraient être trouvées pour :
- La fluidité de la circulation en ville et, en particulier, à Conakry, où le bon exercice des activités est perturbé, à longueur de journée, par les bouchons permanents et aussi par le stationnement des véhicules sur les trottoirs, de jour comme de nuit, sans aucune organisation préétablie ;
 - La mobilisation de ressources financières suffisantes pour la mise en place des infrastructures nécessaires à garantir la sécurité routière en milieu urbain ;
 - La capacité des différentes administrations et institutions en charge de la mobilité urbaine (Ministères chargés des Transports et de l'Équipement, structures exploitantes des transports urbains...) à coopérer et à développer des synergies pour une gestion efficace de la circulation urbaine des biens et personnes. Le récent Plan de Déplacements Urbains de Conakry (PDUC) est un bon début et doit être effectivement financé et mis en œuvre.
- h. Défis liés à la gestion des services urbains :** La dotation du pays d'infrastructures et équipements accessibles et bien gérés indispensables pour fournir les services essentiels en vue de satisfaire les besoins physiologiques des populations, c'est-à-dire :
- disposer de l'eau à moins de 500 mètres et en quantité suffisante pour une consommation quotidienne par habitant de 5 litres d'eau de boisson et 20 litres d'eau de lavage ;

- habiter une agglomération où les eaux usées et les eaux pluviales ne stagnent pas, où les déchets solides et autres sont régulièrement et efficacement évacués hors des habitations, où l'électricité est disponible au niveau d'activités locales génératrices d'emploi et qui est à l'abri de toute sorte d'érosion et d'inondation ;
- avoir accès aux services urbains à partir de la parcelle et à un emploi pas trop loin de là ;
- habiter une ville où les transports en commun sont disponibles sur les grands axes, le téléphone public sur plusieurs points de chaque quartier et le téléphone mobile est bon marché, les soins d'urgence accessibles, un centre de santé à moins d'une heure de marche, un hôpital en ville et l'école primaire à moins d'une demi-heure de marche.

Malgré les avancées dans le domaine de la fourniture de l'eau potable en milieu urbain, la Guinée doit encore consentir des efforts supplémentaires pour relever le taux d'accès des populations à l'eau et à un système d'assainissement à un niveau plus satisfaisant. Un ménage est considéré comme ayant un accès "amélioré" à l'eau s'il dispose d'une quantité suffisante d'eau pour l'utilisation du ménage, à prix raisonnable, accessible aux membres de la famille sans qu'elle soit sujet à des efforts extrêmes, en particulier de la part des femmes et des enfants. Le renforcement du Schéma Directeur en Eau de Conakry et des principaux centres de l'intérieur du pays reste un défi majeur. Par ailleurs, un ménage est considéré comme ayant accès à un système d'assainissement suffisant, si les différents membres du ménage ont accès à des toilettes privées ou publiques partagées par un nombre raisonnable de personnes (Cf. Annexes 23 & 24).

En dépit des résultats obtenus par la Guinée, (développement de la téléphonie mobile et vulgarisation de l'outil Internet), bien des progrès restent à faire qui sont, entre autres : (i) l'amélioration de l'accès par une couverture de tout le territoire national, (ii) l'amélioration de la qualité de service offert, (iii) l'amélioration du débit d'Internet, (iv) l'adéquation entre les revenus des ménages et le niveau des tarifs qui reste élevé. La diminution de la concentration de la population en zone urbaine, la viabilisation des quartiers précaires et la régularisation foncière de leurs concessions constituent aussi des défis majeurs.

i. Défis liés au développement économique : Le principal défi à relever en matière de développement économique urbain est l'accessibilité de tout ménage urbain, à un emploi stable et à un revenu susceptible de le doter du pouvoir d'achat suffisant pour accéder à un logement décent et à un cadre de vie sain. A cela s'ajoutent, au niveau national, les importants défis ci-après :

- La faible diversification de l'économie et sa quasi-dépendance du secteur minier qui constitue une entrave à la réduction durable de la pauvreté. L'économie reste ainsi tributaire des fluctuations du marché mondial. La part dans le PIB des autres primaires, pourtant davantage pourvoyeurs d'emplois et stratégiques en matière de réduction de la pauvreté, est marginale : 18,7% du PIB pour l'agriculture, la forêt et l'environnement.
- La maîtrise du service de la dette, qui est nécessaire pour éviter de retomber dans la trappe du facile endettement. Des efforts sont consentis par le Gouvernement, depuis les années 90, pour maîtriser le volume et le service de sa dette. Cependant, la soutenabilité retrouvée de la dette reste fragile, car vulnérable aux cycles miniers notamment. La prudence dans les nouveaux emprunts est capitale si l'on veut se lancer dans des programmes immobiliers qui exigent aussi énormément de capitaux.
- La continuation des importations de riz, de viande et de produits halieutique pour un pays comme la Guinée ayant d'importantes potentialités pour être exportateur net de ces différents produits (terres humides pour la riziculture, paysages idoines à l'élevage et plans d'eau très poissonneux) est un défi majeur à relever. Cette situation accompagnée d'un exode rural non négligeable, d'une forte propension à importer ($\approx 38,25\%$), et d'une modification des habitudes de consommation à l'origine de la détérioration de la balance commerciale, notamment en défaveur des produits alimentaires locaux. La relance du secteur agricole, pastoral et halieutique passe par la mise en place d'un mécanisme efficace de financement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

- Un défi semblable reste à relever, dans une Guinée regorgeant de gisements de calcaire mais à la fois productrice et importatrice net de ciment, produit indispensable à la construction.
- La capacité de l'Etat à mettre en œuvre une décentralisation et une stratégie de gestion urbaine susceptibles de rendre les villes guinéennes capables de servir d'alternative durable à l'économie agricole en abritant décentement les populations rurales excédentaires et à devenir assez modernes et compétitives pour tirer vers le haut le développement économique et social du pays entier : le défi consisterait en la capacité de l'Etat à harmoniser les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisation et d'habitat pour doter le pays d'une armature urbaine où les liaisons sont aisées entre centres urbains, d'une part, et avec la campagne, d'autre part, pour établir un schéma de cohérence nationale bien équilibrée et complémentaire en vue d'un développement économique durable.
- La mesure dans laquelle l'Etat pourra transformer la ville guinéenne en un moteur de croissance, un facteur essentiel de lutte contre la pauvreté et un levier du décollage économique national : les interactions entre villes et monde rural dépendent beaucoup du facteur distance. Si la périphérie immédiate est en concurrence avec la ville, le monde rural, quant à lui, apparaît comme un territoire totalement lié à la ville pour son marché et ses commodités mais libéré de ses contraintes, notamment grâce au facteur distance. C'est souligner l'importance du programme d'aménagement du réseau routier en cours, sa continuité et son extension aux centres urbains non encore couverts.

3.2.2. Enjeux et défis relatifs aux composantes horizontales

a. Défis liés à l'environnement urbain : Les défis à relever, dans ce domaine, sont, entre autres :

- La révision du Code de l'Urbanisme de 1998 et sa mise en application effective ensemble avec le Code de l'Environnement de 2019 contribuant à l'amélioration du cadre de vie urbain, à la préservation et à la protection de l'environnement urbain : les besoins sont plutôt centrés sur la protection des ressources naturelles, la préservation du cadre de vie pour protéger la santé des ménages et la protection contre les risques et catastrophes naturels ; c'est-à-dire : (i) la viabilisation des quartiers précaires, le contrôle de la pollution du milieu (périmètres urbains, air, cours d'eau et mer), (ii) l'assainissement, (iii) le recyclage des déchets urbains, (iv) le recasement des victimes de catastrophes naturelles, (v) la préservation et la protection de l'environnement dans le processus de mise en place et de gestion de tous les équipements, infrastructures et ouvrages.
- L'éducation de la population et des autres acteurs urbains à la problématique de l'environnement et de la protection de la nature : le problème central de l'environnement urbain est d'ordre managérial avec pour objectif majeur de prévenir la dégradation de l'environnement pour garantir une qualité de vie convenable. Au niveau national, de nombreuses études réalisées ont relevé comme défis la vulgarisation et l'application du Code de l'environnement, la sensibilisation et l'éducation des populations sur les concepts environnementaux et l'incitation des entreprises forestières au respect des normes en la matière et à la promotion du développement durable.
- Le sujet de la ville durable est au centre de tous les débats, à cause des défis et opportunités qu'il représente. Les villes africaines connaissent une croissance exponentielle mais une urbanisation mal maîtrisée. Aussi, des politiques innovantes de gestion de la ville africaine s'imposent pour offrir au citoyen un cadre de vie décent, compatible avec la dignité humaine. La gestion des villes d'aujourd'hui et de demain doit donc nécessairement intégrer des paramètres novateurs pour des réponses intelligentes et durables.

b. Défis liés à la gouvernance urbaine : La gouvernance est en balbutiement, en Guinée. Toute une foultitude de défis est donc à relever dans ce domaine. Il s'agit, entre autres, de :

- la cohérence entre la décentralisation et les autres politiques sectorielles : le Code des CL de 2017 n'est pas précise quant (i) aux rôles, responsabilités et mécanismes d'intervention des services techniques déconcentrés dans la planification et la mise en œuvre du développement au niveau local, (ii) à l'arbitrage sectoriel entre les niveaux national et déconcentré ainsi que des mécanismes de dialogue entre les CL et les services déconcentrés de l'Etat au sujet de leurs interventions au niveau intra-préfectoral. Les politiques sectorielles déjà élaborées ou en cours d'actualisation

devront tenir compte des dispositions du Code des CL. Le défi global est, en substance, l'opérationnalisation des organes consultatifs, la prise et l'effectivité des textes d'application et la suffisance des ressources des CL ;

- le relèvement des compétences managériales des affaires locales et le développement d'une maîtrise d'ouvrage locale : les niveaux de compétences et de formation des organes locaux sont encore faibles par rapport aux besoins. Cette situation a un effet négatif sur les performances espérées des administrations locales car les activités de planification et de développement local ne peuvent pas décoller tant que les structures techniques nécessaires pour les accompagner ne sont pas en place ;
 - la décentralisation de la fiscalité pour un transfert adéquat des ressources nécessaires aux nouvelles responsabilités confiées aux CL : le Code des CL prévoit la mise à disposition des CL des ressources humaines, matérielles et surtout financières indispensables à l'exercice des nouvelles compétences ; le défi ici est le reversement, à bonnes fins et dates, des produits de la taxe sur l'extraction minière autre que les métaux précieux et de la taxe sur la production industrielle ou semi-industrielle des métaux précieux" destinés au financement du développement local ; il n'existe pas de réflexion adéquate sur la décentralisation fiscale qui pourrait à terme résoudre le problème crucial de l'insuffisance des ressources à la disposition des CL et l'incapacité de celles-ci à mener des actions conséquentes de développement économique et social.
- c. **Défis liés au développement social** : L'Etat doit se doter d'une réelle capacité de prendre des mesures cohérentes visant à s'assurer qu'aucune frange de la population urbaine ne se trouve marginalisée du fait de ses incapacités à accéder aux services offerts, à s'intégrer dans la société urbaine ou à participer à la vie de la communauté. Les deux (2) questions de fond, qui se posent alors, sont :
- Quels sens peuvent avoir encore les principes de recouvrement systématique et intégral des coûts et de pollueur/payeur lorsque l'Etat-Providence tend à disparaître et que plus du ½ des ménages urbain vit sous le seuil de la pauvreté ?
 - Quel que soit le produit ou service urbain visé, quelle péréquation doit-on faire pour que les ¾ restant arrivent à supporter un fort pourcentage du coût des besoins de toute la population ?

Les grands défis en matière de lutte contre la pauvreté identifiés dans les DSRP et dans le PNDES liés aux cibles 11 des OMD (échéance 2020), à l'ODD 11 demeurent d'actualité et méritent plus d'attention. La situation actuelle dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle commande que des actions vigoureuses soient menées pour assurer un emploi décent à tous et surtout aux jeunes.

Dans cette optique, il faut veiller à transformer le système d'éducation et de formation des jeunes pour lui enlever sa finalité actuelle de sélection sociale pour en faire un outil d'intégration sociale. Par conséquent, le secteur de la formation professionnelle devra être marqué par le passage d'une logique de pilotage par l'offre vers une logique de pilotage par la demande du marché du travail. Par ailleurs, la formation et l'acculturation technique des campagnes devraient être une autre priorité car non seulement elles favorisent l'emploi, mais aussi assurent la productivité du travail.

3.2.3. Enjeux et défis d'ordre général

- a. **Défis dans le domaine du développement urbain, en général** : Au regard du taux d'urbanisation actuel (36,4%), les défis en matière d'urbanisation concernent le rattrapage du niveau d'équipement des villes et le financement du développement urbain pour coller à la croissance urbaine. En effet, la déconnexion entre les capacités financières du pays et le rythme de la croissance urbaine a engendré un déficit constant du niveau d'équipement des agglomérations urbaines. Cela est crucial car le taux de croissance annuel de la population urbaine ne cesse d'augmenter.
- b. **Défis liés à la gestion de l'information dans le secteur** : L'information dans le secteur de l'habitat et du développement urbain est produite et gérée, hors du MVAT, par l'INS. La conception actuelle de l'information est plutôt classique et ne prend pas toujours en compte les indicateurs urbains universels pour faciliter la comparaison de toutes les performances de la Guinée à celles d'autres pays. L'information n'est pas non plus souvent à jour. La réorganisation, l'actualisation et le

renforcement du système d'information dans le secteur de l'habitat et du développement urbain constituent ainsi un défi majeur à relever.

c. **Défis liés à la coordination de l'action publique** : Ces défis sont nombreux et ont un caractère surtout transversal et urgent. On peut noter, entre autres, ceux qui suivent :

- La mise en place d'une plateforme multi-acteurs pour une gouvernance foncière responsable dans le secteur foncier, immobilier et urbain : une démarche inclusive, à travers la mise en place de plateformes de dialogues et de cadres de réflexion ouverts à tous les acteurs concernés éviterait des conflits de compétences et permettrait à l'action publique de gagner en cohérence ;
- Le nécessaire dépassement de l'excès de codification sectorielle⁶⁰ : toute une foultitude d'arsenaux juridiques dont les dispositions se contredisent parfois et complexifient la résolution des problèmes pouvant trouver des réponses plus aisées ;
- Le renforcement de la synergie entre services techniques de l'Etat avec un organisme unique de référence (guichet unique) comme pour la délivrance de titre foncier et de permis de construire.

c. **Enjeux et défis spécifiques au COVID 19** : La science et la technologie avancent mais avec toujours un retard sur l'infiniment petit. La planète est actuellement dans une grave hantise : Quel virus demain ? La science est-elle prête à trouver, un jour, une parade définitivement prompte à toute maladie virale ? Pour l'instant, l'économie mondiale semble à genoux : toute activité est en berne, les hommes subissent le confinement, le système économique, bâti sur le capital et le travail, est en panne. En tout cas, rien ne sera plus tel qu'avant : il faut repenser le fonctionnement du monde. Ce défi multiple planétaire n'épargne pas la Guinée qui a pu juguler, il y a quelques années, la MVE :

- La garantie de la sécurité sanitaire de plus de 12 millions de personnes, avec seulement comme moyen, (i) le confinement d'une population qui a l'habitude de vivre librement, (ii) un couvre-feu que peu de gens comprennent et (iii) des gestes barrière dans un milieu où les normes d'hygiène et de salubrité n'étaient pas très respectées ;
- Le développement d'un protocole médicamenteux fiable et efficace pour assurer la guérison aux malades du COVID-19 et offrir une immunité certaine au reste de la population ;
- Le maintien de l'économie nationale dans la dynamique qui lui été insufflé, depuis quelques années, en préservant à ses secteurs vitaux, un fonctionnement porteur de croissance ;
- La mobilisation de ressources financières bon marché pour couvrir les éventuelles pertes des secteurs susceptibles de sortir déficitaires à l'issue de la crise sanitaire et pour couvrir leurs besoins de redémarrage, le moment venu.

3.3. Perspectives du développement

3.3.1. Perspectives mondiales

a. **Perspectives démographiques** : D'ici à l'an 2050, environ 68% de la population mondiale vivra dans des villes contre 55% aujourd'hui, selon une étude de l'ONU qui prévoit de plus en plus de villes géantes à l'avenir. Les projections montrent que 2,5 milliards de personnes pourraient venir accroître la population des zones urbaines d'ici cette échéance. Près de 90% de cette croissance se produira en Asie et en Afrique. L'augmentation de la population urbaine sera concentrée dans quelques pays. L'Inde, la Chine et le Nigeria ensemble représenteront 35% de la croissance des villes entre 2018 et 2050. La population urbaine est passée de 751 millions, en 1950, à 4,2 milliards en 2018. En dépit d'un taux d'urbanisation relativement faible, l'Asie accueille 54% des citadins du monde, suivie par l'Europe et de l'Afrique avec 13% chacune. D'ici 2030, la planète comptera 43 villes géantes avec plus de 10 millions d'habitants chacune. Aujourd'hui, Tokyo est la plus grande ville avec 37 millions d'habitants, suivie de New Delhi (29 millions), Shanghai (26 millions), et Mexico et Sao Paulo (22 millions). Le Caire, Bombay, Pékin et Dacca approchent les 20 millions d'habitants. Dans les 2 ans à

⁶⁰ Code foncier et domanial, code de l'urbanisme, code de construction et d'habitation, code des collectivités locales, code minier, code pastoral, code forestier, code de l'environnement...

venir, précise l'étude, la population de Tokyo devrait commencer à décliner tandis que New Delhi devrait devenir vers 2028 la ville la plus peuplée du monde.⁶¹

b. Perspectives économiques : La pandémie de COVID-19 a un coût humain considérable et de plus en plus élevé pour le monde entier. Elle a ainsi de graves répercussions sur l'activité économique. L'économie mondiale devrait connaître une forte contraction de 3% en 2020, soit un recul bien plus marqué que lors de la crise financière de 2008-09. Selon un scénario de référence fondé sur l'hypothèse d'une atténuation de la crise, au 2^{ème} semestre de 2020 et d'un relâchement progressif des efforts d'endiguement, l'économie mondiale devrait croître de 5,8%, en 2021, à mesure que l'activité économique se normalisera, grâce au soutien des pouvoirs publics. Les prévisions de croissance mondiale sont très incertaines. Les conséquences économiques dépendent de facteurs dont l'interaction est difficile à prévoir : évolution du COVID-19, intensité et efficacité des mesures d'endiguement, ampleur des perturbations de l'approvisionnement, répercussions du resserrement spectaculaire des conditions financières mondiales, mutations des schémas habituels de dépenses, changements de comportement (la population évite les centres commerciaux et les transports publics, par exemple), effets sur la confiance et la volatilité des cours des produits de base. De nombreux pays font face à une crise à maints niveaux : choc sanitaire, perturbations économiques internes, chute de la demande extérieure, retournement des flux de capitaux et effondrement des cours des produits de base. Les risques d'une aggravation de la situation prédominent.

Selon la Banque mondiale, avec le COVID-19, la croissance économique en Afrique subsaharienne passera de 2,4%, en 2019, à une fourchette entre -2,1 % et -5,1 %, en 2020, ce qui constituera la 1^{ère} récession, dans la région, depuis 25 ans. Différents facteurs macroéconomiques expliquent cette entrée en récession du continent africain : chute du PIB des principaux partenaires commerciaux de la région, particulièrement la Chine et la Zone Euro, baisse des cours des matières premières, réduction de l'activité touristique dans de nombreux pays ainsi que les mesures sanitaires nationales perturbant tous les secteurs d'activités.

Il est indispensable de prendre des mesures efficaces pour éviter de pires résultats. Ces mesures visant à atténuer la contagion et à préserver des vies humaines auront un effet néfaste à court terme sur l'activité économique, mais doivent être considérées comme un investissement important dans la santé humaine et économique à long terme. La priorité immédiate est de limiter les répercussions du COVID-19, notamment en augmentant les dépenses de santé visant à renforcer les capacités et les ressources du secteur sanitaire tout en prenant, dans le même temps, des dispositions qui freinent la contagion. La politique économique devra aussi amortir les effets de la baisse de l'activité sur la population, les entreprises et le système financier, réduire les séquelles persistantes d'un inévitable ralentissement prononcé et faire en sorte que la reprise économique puisse s'amorcer rapidement une fois la pandémie passée. Les dirigeants devront prendre des mesures d'envergure et ciblées sur les plans budgétaire, monétaire et financier pour aider les ménages et les entreprises touchés. Ces mesures contribueront à maintenir les relations économiques pendant toute la période de paralysie et sont indispensables à une normalisation progressive de l'activité, une fois la pandémie atténuée et les mesures d'endiguement, levées.

De nombreux pays avancés ont rapidement pris des mesures d'envergure sur le plan budgétaire. Bon nombre de pays émergents et de PED ont également annoncé ou commencé à fournir une aide budgétaire importante aux secteurs et aux travailleurs les plus touchés. Il faudra intensifier ces mesures si la suspension de l'activité économique perdure ou si la reprise de l'activité après la levée des restrictions manque de vigueur. Les pays faisant face à des problèmes de financement dans leur lutte contre la pandémie et ses effets pourraient avoir besoin d'un soutien extérieur. Une relance budgétaire à grande échelle peut prévenir un recul plus marqué de la confiance, augmenter la demande globale et éviter un ralentissement encore plus marqué.

Au cours de ces dernières semaines, les banques centrales ont annoncé des mesures de relance par voie monétaire et mis en place des mécanismes de liquidité qui réduisent les tensions systémiques.

⁶¹ <https://www.ladepeche.fr/actu/>

Elles ont ainsi soutenu la confiance, contribué à atténuer l'amplification du choc et créé de meilleures conditions pour une reprise de l'économie. Les mesures synchronisées peuvent amplifier leur effet sur chaque pays et contribueront aussi à dégager dans les pays émergents et les PED la marge de manœuvre nécessaire pour utiliser la politique monétaire afin de gérer la conjoncture intérieure. Les instances de contrôle devraient aussi encourager les banques à renégocier les conditions des prêts accordés aux ménages et entreprises en difficulté tout en continuant d'évaluer de manière transparente le risque de crédit.

Il est essentiel d'assurer une coopération étroite au niveau multilatéral pour surmonter les effets du COVID-19, notamment dans les pays ayant des difficultés financières qui font face à un double choc sanitaire et financier, et pour orienter l'aide vers les pays où les systèmes de soins sont faibles. Il est urgent que les pays unissent leurs efforts pour ralentir la propagation du virus et mettre au point un vaccin et des traitements permettant de lutter contre la maladie. Dans l'attente de ces solutions médicales, aucun pays n'est à l'abri du COVID-19 (y compris d'une récurrence une fois la 1^{ère} vague passée) tant que le virus continue de se propager ailleurs dans le monde.⁶²

3.3.2. Perspectives économiques de la Guinée

a. Perspectives à court terme : Ces perspectives sont analysées ci-après en termes de croissance économique, de budget de l'Etat, de politique monétaire et de climat des affaires.

Pour 2019, le FMI table sur une prévision de croissance à 5,9% qui devrait se stabiliser à 6% sur 2020-2021, puis ralentir autour de 5% à l'horizon 2024. Ces évolutions traduisent un retour de l'économie guinéenne sur sa trajectoire pré-Ebola. Toutefois ces perspectives demeurent fragiles en raison de leur dépendance à la vigueur du secteur minier, peu inclusif par nature et fortement tributaire du partenaire économique chinois (1^{er} client avec une part de marché de plus de 60%) ainsi que de l'évolution de la situation politique. Les autorités affirment l'engagement d'accélérer la mise en œuvre du PNDES 2016-2020.

Le budget de l'Etat de 2019, est de 2,3 milliards € avec un déficit global de 2,6% du PIB (Cf. tableau 118 ci-contre). S'agissant de la dette publique, la Guinée demeure en catégorie de risque de surendettement modéré. L'encours devrait augmenter à environ 45% du PIB, avant de progressivement baisser pour s'établir autour de 40% à moyen terme. La croissance serait due à la contraction de nouveaux prêts non-concessionnels destinés au financement d'infrastructures routières et énergétiques (souscrits quasi exclusivement auprès de la Chine).

Tableau 118 : Perspectives économiques à court terme de la Guinée

3ème Revue du FEC, juillet 2019		2016	2017	2018	2019	2020
Croissance en volume	%	10,8	10,0	5,8	5,9	6,0
Inflation moyenne	Et	8,2	8,9	9,8	8,9	8,3
Recettes publiques dons inclus	% PIB	16,0	15,3	14,6	15,8	15,5
Dépenses publiques		16,1	17,4	15,7	18,4	17,5
Solde public dons inclus en recettes		-1,0	-2,1	-1,1	-2,6	-2,0
Dette publique		42,5	39,6	37,6	45,0	44,5
Solde courant dont transferts officiels		-31,9	-7,1	-18,4	-20,7	-17,7

Source : FMI ; NB : Les données de 2019 et 2020 sont des projections

Les comptes extérieurs se dégradent, mais la politique monétaire ne devrait pas connaître d'inflexion majeure à moyen terme du fait de la stabilité actuelle du taux de change et de la tendance baissière de l'inflation. Le déficit courant, fortement dégradé, en 2018, à 18,4% du PIB contre 7,1% en 2017, devrait se poursuivre en 2019 à 20,7% du PIB, en raison d'une (i) hausse des importations des biens d'équipements liés aux investissements miniers et dans les infrastructures publiques et (ii) hausse de la facture énergétique. Le Franc guinéen demeure relativement stable, depuis plus de 2 ans, mais le FMI souligne une appréciation de 11% du taux effectif réel, à fin avril 2019. La stabilité du taux de change contribue à une maîtrise des pressions inflationnistes, bien qu'elles demeurent encore élevées en moyenne à 9,8% sur l'année 2018. Pour 2019, le FMI table sur une moyenne de l'inflation de 8,9%, conforme à l'objectif de la BCRG d'un taux à un chiffre.

Le climat des affaires s'est amélioré, ces dernières années, mais beaucoup d'efforts restent à faire. Le pays est passé du 179^e au 152^e rang mondial (190 pays), entre 2013 et 2018, dans le classement Doing Business. Cependant, il reste, en particulier, miné par la faiblesse du cadre juridique, l'insuffisance

⁶² <https://www.imf.org/external/index.htm>

d'infrastructure notamment routière et ferroviaire, l'irrégularité des services de base (eau, électricité, transport) qui nécessitent encore des investissements lourds surtout électriques, les lourdeurs administratives et le poids de la corruption.⁶³

- b. Perspectives à moyen terme :** A moyen terme, les risques liés à la persistance du COVID-19 et aux incertitudes socio-économiques pourraient freiner l'exécution des réformes structurelles, notamment celles liées à l'administration publique, aux finances publiques et à l'amélioration du climat des affaires. La crise pourrait aussi ralentir la mise en œuvre de plusieurs programmes d'investissement et des travaux d'infrastructures. Au final, le taux de croissance devrait s'infléchir sérieusement comme le présage une étude récente de l'Union Africaine qui estime que la croissance économique en Afrique serait négative, entre -0,8% et -1,1% et les importations et exportations allaient baisser de 35% (270 milliards USD ≈ 250 milliards €). Avant que la pandémie ne touche le continent, la BAD tablait sur une croissance de + 3,4% pour 2020. Avec la progression du COVID-19, la baisse des cours du pétrole devrait profondément toucher des pays producteurs, et les restrictions pesant sur le transport aérien pourraient coûter au secteur du tourisme au moins 50 milliards USD et au moins 2 millions d'emplois directs et indirects, selon l'étude qui suggère que la Commission de l'Union Africaine devrait mener les négociations en faveur d'un plan ambitieux d'annulation de la dette extérieure totale de l'Afrique, estimée à 236 milliards USD.⁶⁴

Il se pose déjà des questions quant à l'atteinte des 17 ODD d'ici à 2035. Les autorités de l'ECOSOC et d'ONU-Habitat réfléchissent certainement déjà à l'évaluation de l'impact "direct et indirect" du COVID-19 sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2035.

- b. Perspectives à long terme :** Avec la perspective que la Planète maîtrise la pandémie et qu'au niveau sanitaire, la situation se normalise, une reprise est tout à fait possible, en Guinée. Les potentialités de la Guinée qui attirent aujourd'hui les IDE et les entreprises de toute taille, demeureront telles qu'elles surtout avec les contrats en cours. Il se posera, cependant, des questions sur la situation exceptionnelle dont bénéficie la Guinée actuellement en termes de richesses naturelles qui peuvent lui permettre d'accéder au pallier de l'émergence et qui continuent d'être aux prises avec des problématiques de développement et de gouvernance.

Les indicateurs socioéconomiques de la Guinée sont en total contraste avec les richesses naturelles dont dispose le pays. L'exploitation des mines de bauxite représente 80% des échanges commerciaux du pays avec des recettes assez faibles pour l'État, sachant que ce secteur est entièrement concédé aux privés internationaux. Cette situation donne l'impression d'un énorme gâchis, auquel s'ajoute, aujourd'hui, la pandémie. Selon des informations officielles du pays, il y a plus de 10 projets en cours de négociation dont les méga projets d'exploitation minière et de construction de chemins de fer et/ou ports. Les projections, en prenant en compte le début du projet Simandou Rio Tinto (Simfer), en 2017, et le potentiel de 2 projets de bauxite/alumine montrent que le PIB réel et nominal pourrait connaître une croissance significative, dans les années à venir. Les nouveaux projets avoisineraient 30% du PIB nominal, déjà cette année 2020.

L'ensemble de ces projets annonce une volonté du Gouvernement de privilégier la transformation locale, pour permettre à la Guinée, de devenir à la fois un exportateur d'alumine et d'aluminium, en prenant exemple sur l'Australie, le 1^{er} producteur mondial de bauxite qui transforme 80% du minerai sur place. Plusieurs autres projets sont annoncés avec une volonté que leurs retombées soient bénéfiques à la population et qu'ils participent à ancrer définitivement une action publique inclusive et soucieuse de l'avenir des générations présentes et futures. La question clé de la bonne gouvernance.

La Guinée possède les capacités de passer le cap du développement pour accéder à l'émergence à condition de prendre des mesures concrètes pour instaurer une gouvernance saine et renforcer les capacités de son administration. Elle peut tirer profit pleinement de ses ressources, en prenant des mesures concrètes dans 3 directions : instaurer un processus d'éradication de la corruption, lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et stopper la fuite des taxes qui trouve son

⁶³ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/>

⁶⁴ <https://www.lemonde.fr/afrique.economie/>

origine notamment en l'octroi de licences dans des conditions non transparentes. Des solutions peuvent être esquissées notamment penser l'exploitation des mines en Guinée et en Afrique en général, dans un cadre régional, avec un leadership africain et une gouvernance saine. Certains experts plaident pour l'instauration d'une vision minière africaine, dans le cadre d'une démarche dont la finalité est d'interconnecter l'investissement et l'industrie du secteur minier au reste de l'économie nationale, africaine et mondiale. Les États africains ne possèdent pas les capacités de négocier individuellement face à des multinationales. Une autre solution consiste à impliquer la société civile notamment en matière de lutte contre la corruption. La Fondation Ford travaille avec des ONG qui essaient de faire en sorte que les pays africains puissent sensibiliser les populations sur l'importance des industries extractives et la nécessité de mettre en place une bonne gouvernance pour que la population africaine puisse en bénéficier.⁶⁵

3.3.3. Perspectives liées à l'élaboration de la PUN

Il est évident que les perspectives mondiales et nationales, telles qu'exposées ci-dessus, ne pourrait faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'une PUN et de son programme d'actions. Il faudrait bien que l'Etat et la BCRG arrivent à prendre des mesures semblables à celles recommandées ci-dessus par le FMI pour augurer une normalisation de la situation. Une reprogrammation des objectifs et résultats attendus du Programme SANITA s'avère même indispensable.

Même si la Guinée sort de la crise sanitaire plus vite plus que d'autres pays, il va falloir certainement attendre que la reprise économique soit effective, dans certains secteurs, où elle est dépendante de l'Extérieur. La mise en œuvre de toute politique notamment de la PUN et de son Plan d'Actions dépend donc de plusieurs paramètres qui ne sont pas endogènes. Il s'agit, en effet de répondre à l'ambition de maintenir une cadence de production de 100.000 parcelles par an et autant de logements avec, en 1^{ère} année, la mise en place des législations et institutions qui régiront efficacement le secteur de l'habitat et du développement urbain et ses activités.

4. Principales orientations pour la PUN

Les arbres à problèmes du secteur, présentés aux Annexes 54 & 55, aboutissent à 2 problèmes centraux : (i) un logement décent rare et cher et (ii) un développement urbain peu harmonieux et hypothéqué. Les cibles principales à privilégier pour la résolution des 2 problèmes sont les couches de population les moins nanties en ce sens que les stratégies et actions à entreprendre pour l'amélioration de l'habitat et du développement urbain doivent contribuer fortement à la réduction de la pauvreté. L'accent doit être mis également sur le renforcement des CL et faire accompagner leurs activités par des services déconcentrés plus efficaces et tournés vers le service public. L'association, la participation et l'inclusion du secteur privé, de la société civile et des populations cibles à la conception, à la mise en œuvre et au financement des différentes stratégies et actions méritent une attention toute particulière. En fonction de l'état des lieux présenté ci-dessus, des orientations stratégiques sont recommandées ci-après, pour relever la situation du secteur.

4.1. Orientations stratégiques liées à la réorganisation du secteur

La réorganisation du secteur de l'habitat et du développement urbain nécessite (i) la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique cohérent, une législation, une réglementation adéquates et des outils de planification fiables de l'espace, (ii) la mise en cohérence permanente des objectifs macroéconomiques et celles du secteur, (iii) l'organisation et la gestion de l'information, le suivi permanent et l'évaluation périodique des actions. Concrètement, la réorganisation du secteur nécessite de :

- Préserver durablement, au MVAT, ses nouvelles attributions liées au développement durable afin de garantir l'exhaustivité des politiques et programmes du secteur et leur cohérence avec ceux des autres secteurs : toute mesure ou action relative à l'habitat ou au développement urbain ne peut être, en effet, globale que si elle prend en compte les aspects liés à l'environnement et au développement durable ;

⁶⁵ <http://www.latribune.fr/>

- Tenir compte, dans l'élaboration de tout outil de planification (national, régional et local), des :
 - questions liées au changement climatique et à la protection de la biodiversité, pour être en phase avec la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques que la Guinée a ratifiée en 1993,
 - des enjeux mondiaux émergents relatifs aux notions de résilience, développement durable et changement climatique, contenus dans les orientations et objectifs des ODD pour 2035, du Nouvel Agenda des Villes pour 2035, de l'Agenda pour l'Afrique en 2063...
- Redéfinir le rôle du MVAT par l'abandon de son rôle actuel de producteur direct de logements et de parcelles au profit de sa mission régaliennne d'encadreur, de facilitateur et de régulateur du secteur et déconcentrer ses services techniques en leur donnant les moyens nécessaires pour bien assurer ce nouveau rôle, dans toutes les localités du pays ;
- Améliorer le cadre de planification et de gestion spatiales en dotant le pays d'un nouveau schéma d'aménagement du territoire (révision du SNAT) et les villes d'outils appropriés de planification et de gestion urbaines (SDAU) effectivement mis en œuvre et régulièrement actualisés ;
- Améliorer le cadre institutionnel et juridique du secteur par la mise en application effective et le respect, par tous, de nouvelles lois, règles, normes et procédures modernes et adaptées aux réalités socioéconomiques du pays par la réforme de la législation foncière et domaniale pour (i) parvenir à la cohérence entre la Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural et le Code foncier et domanial de 1992 (Ordonnance n° O/92/019/PGR/SGG/92 du 30/03/1992), la révision du Code de l'urbanisme (Loi n° 1798 du 13/07/1998), (ii) compléter le cadre d'exercice des professions du secteur par des textes portant organisation du métier d'urbaniste et de promoteur immobilier et (iii) mettre la législation en vigueur par des textes d'application de toute cette législation ;
- Organiser l'information sur l'habitat, le logement et le développement urbain et confier sa gestion à une seule et même structure qui sera chargée du suivi permanent et de l'évaluation périodique du secteur en vue de garantir une mise en œuvre coordonnée des politiques, des stratégies et des programmes : cette organisation pourrait prendre la forme d'une structure à l'instar de l'Observatoire Urbain Mondial.

4.2. Orientations stratégiques liées à la production et la gestion foncière

Il s'agira principalement de faciliter l'accession à la propriété et à la sécurité foncières (i) en modernisant la législation et la réglementation foncières, (ii) en procédant à la régularisation des terrains actuellement occupés, (iii) en mettant en place un mécanisme plus approprié d'évaluation de la demande foncière et (iv) en adaptant au mieux l'offre à la demande foncière. Il faudrait, à cette fin :

- Procéder à une réforme foncière qui pourrait reposer à la fois sur :
 - La réduction des étapes de la procédure de délivrance du titre foncier et du raccourcissement de son obtention ainsi que de la suppression des obstacles entravant l'obtention de crédits. Il s'agit de rendre effectivement opérationnels les Guichets Uniques créés, à cette fin : cela permettrait aux ménages auto-promoteurs d'accéder rapidement à la possession de parcelle. En milieu rural, on pourrait prévoir des procédures simplifiées d'enregistrement des droits fonciers coutumiers avec des tarifs plus abordables, pour tenir compte du faible pouvoir d'achat, à ce niveau ; en outre, il faudrait mettre en vigueur et appliquer un mécanisme de sanction des agents des administrations centrales et locales menant directement des opérations de vente de terrain, de complicité de vente ou de développement parallèle donc illicite de délivrance d'acte administratif quelconque ;
 - La multiplication des voies d'accès au foncier, en attribuant des baux emphytéotiques sur les terrains faisant partie du domaine privé de l'Etat aux coopératives d'habitat et en conférant, à ces dernières, la faculté de morcellement du bail collectif en baux individuels, droits réels, susceptibles d'être hypothéqués ; en effet, les promoteurs privés et les associations dédiées au logement, comme les coopératives d'habitat, sont plus aptes à la mobilisation rapide des ressources humaines, techniques et financières que demande la réalisation du vaste programme du Gouvernement ; ainsi, comme recommandé ci-dessus, la révision rapide de la législation

portant organisation de l'accès et les conditions d'exercice de l'activité de promotion foncière et immobilière privée devrait être une priorité. Une société immobilière d'économie mixte pourrait être créée pour impulser le développement de cette activité dans le secteur ;

Il faudrait, en même temps, recadrer les attributions de la SONAPI, en lui donnant une nouvelle vocation centrée sur l'aménagement des terrains urbains. L'Etat pourrait allouer à la SONAPI, suivant un contrat-programme reposant sur la performance, des ressources domaniales et financières suffisantes pour réaliser des projets d'aménagement et d'équipement de terrains urbains au bénéfice des ménages à revenus faibles et intermédiaires ;

- La fixation d'un cadre juridique de Partenariat Public-Privé (PPP) de production et d'acquisition de logements au profit des ménages à revenus faibles et intermédiaires.
- Accélérer les procédures de régularisation des terrains actuellement occupés sans droit en vue de leur rapide intégration dans le tissu urbain formel. La solution la plus simple serait de mettre en place les conditions juridiques qui permettraient à l'occupant d'acheter le terrain qu'il occupe sans droits et d'obtenir un titre foncier ou l'attribution définitive et librement négociable. La fixation des prix devrait prendre en considération la capacité financière de l'occupant. Même si le principe et les prix sont discutables, c'est l'objectif d'intégrer ces terrains dans la légalité qui doit prévaloir.
- Développer une capacité d'évaluation du marché foncier basée sur un noyau d'informations exactes et à jour sur le fonctionnement du marché foncier urbain (données sur le stock foncier, taux et nature d'occupation, prix du marché, rythme de production, projets en cours ou envisagés, revenus des ménages...), en d'autres termes, une base concrète de données nécessaires à la préparation de mesures appropriées à l'amélioration du marché foncier : (i) planification et prise de décision par les pouvoirs publics, (ii) évaluation des politiques et actions des pouvoirs publics, (iii) construction de systèmes d'imposition foncière, (iv) décisions du secteur privé en matière d'investissement ;
- Introduire les mesures ci-après pour améliorer la gestion foncière :
 - annexer les plans de délimitation aux arrêtés et décrets d'attribution ;
 - sensibiliser les chefs de quartiers sur leurs compétences par rapport à la procédure foncière ;
 - définir une ligne de démarcation précise entre le terrain urbain et le terrain rural ;
 - définir une approche séquentielle du traitement administratif des dossiers de cession ;
 - vulgariser les outils et textes juridiques pour informer et éduquer les populations.
- Des mesures coercitives devraient aussi être appliquées notamment des dispositions pertinentes d'encadrement et de restriction de la propriété. Il faudrait délimiter, sécuriser et protéger le domaine public et les autres réserves foncières de l'État et des CL ainsi que les zones inondables et zones de servitudes par l'établissement, à bonne date, des documents appropriés.

4.3. Orientations stratégiques spécifiques au cadastre

Les résultats du diagnostic ci-dessus et les recommandations formulées contribueront à la mise en place d'une politique cadastrale cohérente répondant à la vision à long terme de la Guinée. Dans ce sens, seraient utiles des pistes de réforme à mettre en œuvre dans l'immédiat pour crédibiliser le titre foncier mais avec des pistes de réforme à moyen et long termes, notamment sur la nature des droits à enregistrer. Aussi, les mesures correctives à entreprendre viseraient à faciliter la délivrance du titre foncier au plus grand nombre de demandeurs et les transactions économiques pour améliorer le climat des affaires, en Guinée. Les enjeux du foncier en termes de transparence, de contribution à la paix sociale, à la mobilisation des recettes foncières, cadastrales et domaniales, à la bonne gouvernance et à la transparence sont tels qu'il est urgent de soutenir les efforts et les initiatives de modernisation en cours du cadastre. Les axes stratégiques dans lesquels sont les suivants :

- Au niveau institutionnel, clarifier le rôle et les missions du cadastre, lever les différents conflits de compétences qui sèment la confusion et disperse les ressources financières et humaines, assurer un cadre de coordination à la hauteur des enjeux de la question foncière ;

- Au plan technique, mettre en place une ossature cadastrale solide et fiable à travers la mise en place et la reconnaissance officielle d'un réseau géodésique unique et homogène de tout le territoire auquel doivent être rattachés tous les travaux topographiques, topo-métriques et cartographiques dont les travaux cadastraux, équiper les services déconcentrés du MVAT en matériel technique performant et de la logistique nécessaire et les doter de personnel compétent pour l'utilisation optimale du matériel ;
- Au plan domanial, il conviendrait de prendre les mesures nécessaires pour :
 - le classement correct des archives des conservations foncières et leur dotation en personnel spécialisé en gestion domaniale ;
 - la maintenance et la mise à jour de l'ossature cadastrale et de la documentation domaniale par un système de contrôle.
- Au plan opérationnel, promouvoir les activités techniques du cadastre et des domaines comme suit :
 - mettre en place un système d'enregistrement transparent des droits fonciers et des transactions foncières : les axes d'amélioration ci-dessus sont nécessaires pour la mise en place d'un système de cadastre performant à buts multiples de manière générale ; cependant pour donner confiance aux acteurs économiques sur la capitalisation du foncier et les autres possibilités qu'offre un tel système, il faudrait : (i) rendre fiable le référentiel géodésique qui est à la base de la description physique des objets de droits, (ii) bien former les agents et les décideurs et sensibiliser les autres acteurs du secteur privé et de la gestion foncière d'obédience coutumière, (iii) dématérialiser les livres fonciers, (iv) rendre viable la déconcentration des services fonciers ;
 - mettre en œuvre une stratégie de reconnaissance et de sécurisation de tous les droits fonciers, gage d'un marché foncier transparent et efficace : l'ensemble des mesures devrait être envisagé avec la perspective de tirer profit d'un marché foncier transparent qui permet une meilleure définition de l'assiette de l'impôt foncier, source d'amélioration des recettes publiques, centrales et locales ; un tel marché foncier est une garantie pour la paix en réduisant les conflits et les recours contentieux ;
 - engager une campagne de crédibilisation des services domaniaux par une accélération des procédures et une réduction du coût des services aux usagers : les usagers se plaignent de la lourdeur des procédures et des coûts des prestations du fait qu'ils sont obligés de prendre en charge le déplacement des membres des commissions et autres fonctionnaires intervenant dans la procédure d'obtention du titre foncier ; il pourrait être avantageux de donner la possibilité à certains acteurs privés assermentés d'accompagner le processus d'établissement du titre foncier ; l'expérience a montré que les géomètres experts peuvent jouer un rôle d'auxiliaires efficaces de l'administration foncière et domaniale : cela relève de leur Code professionnel et éthique : la Fédération Internationale des Géomètres, dans son exposé des principes déontologiques et modèle de Code de conduite professionnelle, érige comme principes déontologiques des professionnels, l'intégrité, l'indépendance, la diligence et la compétence dans ses rapports avec les clients ;
 - engager une réflexion sur la législation foncière en Guinée, pour des formes alternatives à la titrisation et l'implication des CL dans la gestion foncière ;
 - mettre en place un meilleur système d'exploitation du capital foncier en vue d'une amélioration du climat des affaires et d'un accroissement des finances locales.

4.4. Orientations stratégiques liées à la production immobilière

La Cible 7D de l'OMD 7 dont l'échéance est fixée, en 2020, est déclinée, en Guinée, comme suit : "Améliorer sensiblement, d'ici 2020, les conditions de vie d'au 100 millions habitants des taudis" avec comme Indicateur 7.10 "Proportion de citoyens vivant dans des taudis". Il s'agit d'assurer l'accès à un habitat décent à toute couche sociale et surtout à celles des taudis : une stratégie ne peut être qualifiée de nationale que si elle évite toute sorte de discrimination en recherchant des solutions aux problèmes des ménages quel que soit leur milieu de résidence (urbain ou rural) et leur niveau de revenu (pauvre, moyen ou riche) pour répondre à la vision gouvernementale qui suppose "Un ménage = un toit", donc une politique de facilitation permettant même aux plus pauvres d'accéder à un logement décent. La réalisation de la Cible 7D exige l'amélioration qualitative et quantitative du parc immobilier national qui pourrait passer par les orientations stratégiques ci-après :

- D'importants efforts devraient être faits pour limiter les coûts de production du logement, dans les domaines foncier et immobilier où les niveaux d'équipement en vigueur, aujourd'hui, sont supérieurs à ce qui est requis pour l'habitat social et contribuent à l'élévation des coûts de construction. La rationalisation de la production de logements et l'établissement de normes et standards appropriés d'aménagement foncier et de construction de logements plus adaptés constituent des thèmes d'actions importants. Ces mesures pourraient intervenir dans le cadre des réflexions déjà amorcées, au niveau du MVAT, pour la révision du Code de l'Urbanisme dont les résultats seront conjugués avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation (article 29 et suivants) pour aboutir à un permis de construire simplifié pour toutes les constructions, y compris celles de l'habitat populaire. Il faudrait intégrer aux logements sociaux des dispositifs de recours aux énergies renouvelables pour aider leurs bénéficiaires à maîtriser la facture énergétique et à respecter l'environnement ;
- Les difficultés de logement résident dans :
 - L'absence de mécanismes de financement appropriés : il n'existe pas de Banque dédiée à l'Habitat tandis que le secteur privé est réticent à s'engouffrer dans la manne immobilière, le peu de sécurité des titres fonciers ne pouvant jouer efficacement le rôle de garantie ;
 - La faible représentativité des "classes moyennes" qui créeraient une demande durable en logements de bon état, le niveau de vie des populations incite encore à l'auto-construction et ne légitime pas réellement une offre dédiée de la part des entrepreneurs.

Les mécanismes mis en place pour remédier à ces phénomènes sont, notamment :

- La SONAPI qui a pour vocation d'aménager des logements et de promouvoir l'industrie immobilière. Depuis sa création, en 1990, elle arrive à produire 435 parcelles assainies par an, un chiffre louable mais largement en deçà des besoins et éloigné de l'habitat social ;
- Le FNHU qui constituerait, à terme, un levier financier pour appuyer les programmes de logement social n'est pas encore opérationnel : ses ressources devraient provenir de diverses taxes locales dont le reversement, à bonnes fins et dates, ne serait toujours pas évident.

L'Etat Guinéen devrait être capable de répondre à la demande et satisfaire les besoins de logement, à toutes les couches sociales et, en particulier, les ménages à revenus faibles et intermédiaires.

- De même, l'attribution de marchés négociés et groupés pourrait s'avérer préférable à la formule de l'appel d'offres puisqu'ils favorisent les associations d'acteurs (producteurs de matériaux, concepteurs et réalisateurs), permettent des économies d'échelle et peuvent ainsi contribuer au développement d'entreprises locales et à l'abaissement des coûts.
- En outre, l'adoption de mesures spécifiques pour l'amélioration des conditions de logement des couches sociales les plus pauvres pourrait constituer une autre composante essentielle d'une politique du logement. A cet effet, l'assistance aux coopératives/associations d'auto-constructeurs et le développement de l'investissement immobilier locatif compteraient parmi les thèmes d'actions les plus prometteurs.
- Pour améliorer l'efficacité de son action en matière de logement, le Gouvernement devrait faire de la concertation son crédo afin de faciliter la participation des populations et l'ensemble des acteurs du secteur aux choix politiques fondamentaux, à l'élaboration et au suivi des programmes. A cet effet, la création d'un comité national de suivi regroupant les acteurs publics et privés, les usagers et les partenaires au développement devrait être envisagée. Ce comité aurait une fonction d'orientation, de régulation et d'évaluation.
- Le secteur informel de la construction contribuerait à près de 90% à la production du parc de logements. Il conviendrait de le formaliser en renforçant et en enrichissant la filière de production par l'utilisation, par exemple, des entreprises locales et davantage de matériaux disponibles localement et développer la recherche dans l'enrichissement des techniques existantes.
- Il faudrait aussi : (i) rendre plus visible le marché du logement en renforçant la coordination des démarches des différentes parties prenantes et l'agrégation de l'information, (ii) mettre un accent particulier sur le renforcement des capacités et la question de capacité d'absorption du secteur du

logement, (iii) sensibiliser davantage les populations sur les problématiques d'urbanisation et de logement, en particulier celle des quartiers précaires.

- Les modèles de maisons évolutives ou d'habitat passif doivent refléter une architecture vernaculaire, une architecture dont les teintes et les tons s'adapteraient aux conditions locales, une architecture rythmée et riche de sa volumétrie qui promeut un emploi plus rationnel des ressources naturelles, une architecture bioclimatique et écologique qui utilise les matières naturelles et techniques telles que la ventilation croisée ou la circulation des masses thermiques et les toitures végétalisées.
- Les futurs travaux de rénovation thermique des bâtiments devraient être accompagnés d'un plan d'urgence médical urbain qui inciterait la recherche scientifique à mieux évaluer la qualité de l'air ambiant en se conformant aux exigences de l'Accord de Paris.
- Une dernière piste d'amélioration qualitative du parc immobilier serait l'intégration des quartiers précaires au tissu urbain par l'amélioration du niveau d'équipement pour les valoriser, y faciliter l'accès et la circulation et donc favoriser l'amélioration et le remplacement des logements précaires présentant des dangers pour les habitants. Les mesures ci-après sont à privilégier :
 - réviser les textes existants pour résoudre les problèmes des quartiers précaires ;
 - prévoir des taxes et amendes à prélever sur les tiers pour irrespect des conditions de salubrité ;
 - imposer l'analyse environnementale d'urbanisme avant toute construction ;
 - procéder à la régularisation foncière pour la sécurisation du tissu foncier.

4.5. Orientations stratégiques liées aux matériaux de construction

La Guinée dispose, dans ce sous-secteur, de plusieurs opportunités inexploitées, à ce jour :

- des gisements de minerais, partout dans le pays, dont on peut tirer des matériaux de construction : sable, latérite, gravier, pisolithique, argile, granite, granite ornementale, fer, calcaire, plomb, zinc ;
- des industries de cuir, bois, meuble, plastique, caoutchouc, verre, céramique, ciment, métal...

Avec ces potentialités, le pays devrait, non seulement, jouer un rôle catalyseur de l'industrie de construction mais être exportateur net de matériaux de construction et soutenir, bon an mal an, la balance commerciale qui est structurellement déficitaire. Et pourtant, il continue d'importer certains matériaux : le cas du ciment est vraiment patent. Comme près de 40% du coût moyen de construction revient aux matériaux importés, ceux-ci faisant 60% des coûts en matériaux seuls, les préoccupations majeures devraient être :

- la réduction de la part de matériaux importés dans l'industrie de construction comme une condition de réussite de la politique de l'habitat ;
- la promotion soutenue des matériaux locaux traditionnels et industriels, dans la construction des édifices, logements, équipements, infrastructures et autres ouvrages ;
- la définition et l'opérationnalité des modalités de collecte et d'affectation du produit provenant de la rétrocession d'une partie des taxes liées à la commercialisation des matériaux de construction ;
- le développement d'une industrie de construction et d'une filière de production de matériaux locaux, peu coûteux et écologiques en utilisant les minerais locaux comme matières premières ;
- la promotion de la recherche appliquée à la construction, de l'utilisation facilitée des matériaux locaux et de l'industrialisation des unités artisanales de production, en partenariat avec le privé ;
- la mise en place d'un outil de contrôle de qualité des matériaux, en général, et des matériaux locaux, en particulier, avec des normes de qualité pour leur conférer, d'une part, un potentiel de confiance, durabilité et crédibilité et, d'autre part, des normes de protection et de préservation de l'environnement ;
- l'encouragement des professionnels du bâtiment à intégrer les ressources locales comme éléments d'architecture et de techniques nationales de production et non comme de simples matériaux ;
- la conception des matériaux locaux de construction de manière à contribuer fortement à une réelle réduction des coûts de construction et à l'amélioration qualitative et quantitative de l'immobilier ;

- l'utilisation des matériaux locaux par les professionnels du secteur pour la construction de leurs propres logements et par les administrations publiques pour la construction des infrastructures et édifices à usage du grand public, comme moyen de sensibilisation et de promotion afin que ces matériaux ne soient pas perçus par les populations les plus démunies, comme des produits destinés aux "pauvres" qu'on essaie de leur imposer aux lieux et places des modèles socioculturels auxquels ils aspirent en tant que symboles de modernité et de progrès.

La mise en œuvre effective de toutes ces mesures et actions constituerait un levier de développement économique du pays. Elle permettrait aussi de baisser significativement les coûts des logements et aura des retombées bénéfiques sur l'économie nationale: renforcement du tissu industriel, création d'emplois supplémentaires, réalisation d'un PIB additionnel et réduction du déficit commercial.

4.6. Orientations stratégiques liées à l'urbanisation

La stratégie consisterait à maîtriser la croissance et la gestion urbaines et passerait par :

- l'adaptation de l'urbanisme et de la planification urbaine pour reprendre le contrôle des constructions dans les futurs quartiers ;
 - le renforcement du réseau des grandes infrastructures pour accompagner l'extension urbaine ;
 - l'adaptation des institutions et leurs capacités aux nouveaux besoins et contraintes urbains ;
 - la mise en place d'un mécanisme de préservation de l'environnement urbain ;
 - la facilitation de l'accès aux services urbains essentiels ;
 - l'amélioration de la connaissance du secteur urbain.
- Les contraintes macroéconomiques actuelles exigent une gestion urbaine à moindre coût. Il importe donc de rationaliser la croissance urbaine et pour cela, de la planifier de façon réaliste et de doter les villes de moyens de mise en œuvre de la planification urbaine. Il convient, à cette fin, de doter les villes guinéennes d'instruments appropriés et à jour de planification urbaine pour mettre fin à la production urbaine informelle. En raison de la faible capacité technique des agents municipaux, la simplification de ces instruments serait une solution adaptée. Au lieu de s'attacher à préparer à coûts excessifs des SDAU, qui finiront dans des tiroirs, il serait plus raisonnable de songer, surtout pour les villes de petite taille, à des documents simples du genre "Plan Urbain de Référence" (PUR) ou carrément "Profil Urbain" à coût plus réduit. Il faudrait, en outre :
 - impliquer l'ensemble des acteurs par une large concertation ;
 - harmoniser les outils de planification urbaine existants et les articuler avec les plans locaux ;
 - promouvoir la synergie entre les plans directeurs d'urbanisme et les plans de lotissement;
 - considérer et utiliser les documents de planification comme des documents de référence ;
 - promouvoir les instruments de planification stratégique sur toute l'étendue du territoire.
 - prendre en compte l'intercommunalité dans l'élaboration des plans de lotissement : la mise en place de CL fondées sur les solidarités économiques à même de soutenir leur viabilité ; à ce titre, la régionalisation ou le développement de la coopération intercommunale apparaît comme des alternatives sérieuses ;
 - Les améliorations ponctuelles de réseaux d'infrastructure ne pourront pas être efficaces si elles sont réalisées isolément sans s'inscrire dans le cadre de réseaux primaires redimensionnés et étendus. En matière de voirie, Conakry, par exemple, dispose d'un réseau principal de qualité, à partir du PDUC qui pourrait être adapté aux besoins futurs ou plutôt élaborer un nouveau SDAU, à cette fin. Ce n'est pas le cas dans les autres domaines tels que le drainage, l'assainissement... pour lesquels les réseaux primaires devraient être mis à niveau afin de permettre les améliorations des réseaux secondaires et tertiaires. S'agissant de l'assainissement, l'appui d'ENABEL à ANASP doit se poursuivre pour aboutir à un système moderne de collecte et de gestion des ordures ménagères dans la Ville de Conakry.
 - L'amélioration des conditions de transport et de déplacement s'inscrit dans cette vision. En élevant l'accessibilité des quartiers nouveaux situés en périphérie, la pression sur les quartiers populaires sur-densifiés près du centre-ville sera réduite et la réalisation des opérations de restructuration sera d'autant plus facilitée. La fluidification du déplacement inter-quartier, constitue aussi une priorité.

- Les défis liés à la pauvreté urbaine appellent une stratégie garantissant la fourniture permanente des services urbains essentiels (eau, assainissement, énergie, téléphone, transports, éducation, santé...) aux différents acteurs urbains et, en particulier, aux ménages urbains. Ceci suppose que tout citoyen puisse accéder facilement à ces services sans être privé de l'essentiel de ses revenus mensuels. Cet objectif nécessite de faire appel aux technologies et approches peu coûteuses pour la création et la gestion durable (technique HIMO, apport des ménages, modes de gestion adéquats) des équipements pour faciliter l'accès des services urbains correspondants.
- Pour un environnement urbain sain et sécurisé, il faudra, au-delà des dispositions pour le respect des normes d'urbanisme et de construction, l'entretien régulier des infrastructures et équipements et la réintégration des quartiers précaires, systématiser l'étude d'impact environnemental préalable de tout projet urbain, étendre le mécanisme national de développement propre à l'habitat et à l'urbanisme, tenir compte des normes environnementales dans la production immobilière (habitat durable, efficacité énergétique, économie d'énergie, matériaux locaux durables et respect de l'environnement)... La préservation et la valorisation des paysages naturels, en éradiquant toute source d'insalubrité et de nuisance (ordures ménagères, eaux usées...), sont fortement recommandées ;
- Il conviendrait, en outre de promouvoir la politique d'un urbanisme vertical par une densification, au besoin, du tissu existant accompagné d'un redimensionnement des réseaux et pour lutter contre ou stopper l'étalement des centres urbains.
- Par ailleurs, il faudrait mettre en place des formes urbaines respectant les règles urbanistiques de construction et d'habitabilité favorisant le "vivre - ensemble".
- Il faudrait adopter et mettre en œuvre un Code de gestion du littoral qui instituera une agence de gestion du littoral et porterait l'économie bleue guinéenne.
- D'autres pistes sont à explorer qui sont l'appui aux différentes communes pour (i) l'extension des services de gestion des ordures ménagères à tous les quartiers, l'aménagement et la mise en gestion d'une décharge finale appropriée, (ii) la promotion et la vulgarisation d'un système approprié d'assainissement individuel et/ou collectif et (iii) l'aménagement d'une station de traitement des boues de vidange pour éviter d'utiliser des endroits inappropriés, à cette fin.

4.7. Orientations stratégiques liées aux transports

Comme la plupart des pays d'Afrique Subsaharienne, la Guinée connaît depuis longtemps de réelles difficultés de transport et de mobilité, malgré les efforts de l'Etat pour relever le défi. Le déficit croissant de l'offre de transport institutionnel a entraîné naturellement l'apparition de transport public informel, d'engins roulants de piètre qualité, la prolifération de nouvelles gares sans aucune commodité (Cosa, Bentourayah, Matoto, Km 36, Kagbélen....) par endroit à Conakry.

Dans un tel scénario, l'offre des opérateurs privés informels, prend des proportions de taille quant à la réponse à la demande non satisfaite par l'entreprise publique de transport. Le développement des transports en commun est, aujourd'hui, une priorité pour les villes guinéennes, quelle que soit leur taille, compte tenu de leur fort taux de croissance urbaine. Le Ministère des Transports a mis en circulation des Bus-ERDOGAN à Conakry sauf sur la plus belle voie dénommée "Le Prince". Mettre ces bus sur cette voie serait salutaire pour les travailleurs, femmes et élèves de ce tronçon, qui rencontrent beaucoup de difficultés pour se rendre à l'heure, à leurs lieux de commerce, de travail et d'étude.

Constituer une autorité organisatrice de l'ensemble des futurs modes de transport devient une nécessité incontournable. Les réflexions porteront sur les missions et compétences, la construction de nouveaux plateaux techniques modernes devant servir de gares voitures, l'autorisation de créer des gares privées avec toutes les commodités y afférentes, le statut, le mode de financement et le portage politique d'une telle entité. La ville est située sur une presqu'île qui concentre en sa pointe les centres administratifs et financiers de tout le pays et des infrastructures majeures telles que le PAC. Pour endiguer la situation et réduire les embouteillages monstres qui paralysent la capitale, des restrictions de circulation sont imposées au camion. Conakry concentre 50% de la population urbaine sur 1% du territoire du pays et croît au rythme soutenu de 6,1% : il devient urgent de réfléchir à des solutions pour la désengorger.

4.8. Orientations stratégiques liées aux relations villes-campagnes

Pour promouvoir ces relations, il faudrait, entre autres, entreprendre les actions ci-après :

- la réduction des migrations et la maîtrise des mouvements de population au sein du territoire pour susciter, dans chaque région, l'émergence d'un pôle urbain de développement d'envergure conforme aux potentialités de chaque région ;
- la poursuite des investissements pour le désenclavement par la construction et la réhabilitation des pistes et ponts afin de garantir la durabilité de la mobilité ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national de transport en milieu rural en vue de la résolution des problèmes de mobilité et d'évacuation des produits agricoles vers les villes et vice versa des intrants vers la campagne ;
- la poursuite de l'électrification rurale et la poursuite de l'implantation des fibres optiques ;
- la mise en œuvre de programmes d'infrastructures et d'équipements d'envergure et d'un programme d'équipement minimal de petites villes ;
- le renforcement et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics en milieu rural ;
- le développement de microprojets dans la zone rurale pour favoriser l'émergence d'établissements humains ruraux.

4.9. Orientations stratégiques liées à la gouvernance urbaine

Pour renforcer la décentralisation et le développement local en vue de rendre plus efficace la lutte contre la pauvreté et les inégalités, l'État pourrait s'attacher à poursuivre et approfondir les actions et réformes en cours, en renforçant les capacités institutionnelles, techniques et financières des CL en vue d'assurer le financement des infrastructures et équipements. Dans cette perspective, les efforts pourraient être poursuivis, en suivant en l'occurrence, les orientations ci-après :

- Le renforcement des capacités institutionnelles et financières des CL, notamment, en mettant à leur disposition des receveurs formés sur les questions financières, la promotion de la culture civique en matière fiscale, l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources et, à moyen et long termes, la redynamisation et la diversification du système économique local ;
- La consolidation de la démocratie locale pour favoriser la culture citoyenne et de la redevabilité dans le dialogue entre les autorités locales et leurs populations.
- Le Gouvernement pourrait, en outre, renforcer l'efficacité de ses politiques de développement en se rapprochant davantage des besoins des populations par l'effectivité du transfert des compétences telles que prévues par le nouveau Code des CL de 2017 et des moyens y relatifs.
 - A court terme, la déconcentration de l'administration centrale devrait permettre de réduire les procédures bureaucratiques et les goulots d'étranglement dans les prises de décision ;
 - A moyen et long termes, les administrations locales pourraient être renforcées par une décentralisation du processus de prise de décision et d'administration.

Les services publics pourraient ainsi être plus proches des citoyens et être en mesure de mieux les servir et de répondre plus rapidement à leurs besoins. Les actions locales de développement et de lutte contre la pauvreté seraient ainsi mieux coordonnées. L'implication du secteur privé et de la société civile dans le développement local devrait également constituer une priorité.

- La mise en œuvre du Programme National de Développement Local (PNDL) serait garantie par :
 - le reversement, à bonnes fins et dates, par l'État du produit des taxes prévues par le Code minier respectivement au FNDL et au FODEL et aussi pour le fonctionnement de l'ANAFIC,
 - le recouvrement et l'affectation effectifs des produits domaniaux aux charges d'investissement,

et ce en vue de permettre aux CL de dégager assez de moyens pour le financement d'investissements publics locaux et relever leur niveau d'équipement.

- S'agissant en particulier de la gouvernance urbaine, au delà des solutions aux problèmes de décentralisation, de participation de tous les acteurs à la gestion de leur cité, de transparence, de lutte contre la corruption et d'environnement favorable au développement des affaires auxquelles s'attache globalement le Programme National de Bonne Gouvernance, il serait indispensable d'apporter des réponses adéquates aux problématiques liées à une gestion plus managériale des centres urbains (viabilité économique) par la création et la gestion, sous l'égide de l'Association des Maires et du Ministère de tutelle des CL d'une :
 - cellule chargée du renforcement des capacités de management et gestion des CL et
 - unité de maîtrise d'ouvrage capable de préparer et de conduire des travaux d'intérêt communautaire à confier à des entreprises locales et qui pourrait, par la suite, être transformée en une agence de développement urbain et municipal, responsable de la maîtrise d'ouvrage déléguée de la mise en œuvre des projets dans les CL.

4.10. Orientations stratégiques liées au financement du secteur

La réalisation des programmes d'habitat et de développement urbain pour satisfaire les besoins du secteur appelle une forte mobilisation de ressources financières. Compte tenu de l'importance des besoins, l'association de tous les acteurs urbains et, en particulier, des municipalités et des populations devient incontournable pour rendre toute stratégie efficace. Il convient de (i) réaménager le cadre de financement du secteur, (ii) transférer les ressources financières et humaines nécessaires aux nouvelles compétences et responsabilités conférées aux communes par le Code des CL, comme recommandé ci-dessus (iii) allouer désormais judicieusement les ressources financières aux actions qu'exige le développement urbain.

- Un nombre important de mécanismes existent, en Guinée, qui ont des attributions peu ou prou de production et de financement dans le secteur. Il s'agit de : l'ACGP, l'APIP, la SONAPI, l'AGUIFIL, la BNIG, le FNHU, le FGH, le FSF... Une relecture comparative des textes de base de ces mécanismes s'impose pour s'assurer de la cohérence de toute l'architecture. En outre, des rencontres périodiques formelles devraient réunir, ces institutions pour un suivi de l'orientation et de l'évolution du sous-secteur de production et de financement.
- Le MVAT devrait organiser des séances de formation et de sensibilisation pour instruire les architectes, entrepreneurs et promoteurs immobiliers sur les avantages prévus par le Code de la Construction et de l'Habitation pour la promotion des programmes de production de logements sociaux au profit des ménages à revenus faibles et intermédiaires.
- Sensibilisées et appuyées par la BCRG, les banques pourraient introduire de nouveaux produits d'épargne défiscalisés tels que l'épargne logement, les comptes à terme pour constituer des ressources longues en vue de financer le crédit au logement à long terme. Une attention particulière devra être accordée à l'épargne logement dont l'intérêt réside dans la période d'épargne préalable régulière qui devra déboucher sur un droit au crédit et qui constitue, en tant que telle, un indicateur de la capacité de remboursement futur du crédit à octroyer. Ce produit est, en effet, aussi un moyen complémentaire pour restaurer la confiance sur le marché financier du logement. Il faudrait, par ailleurs, favoriser la mobilisation des ressources des employeurs qui sont de plus en plus désireux d'aider leur personnel à se loger décemment. Les fonds libres des entreprises de sécurité sociale, des compagnies d'assurance et des sociétés de jeux et de loterie pourraient être également mobilisés et investis dans l'habitat social.
- La réforme de la législation foncière et domaniale et la possibilité de concéder rapidement l'hypothèque sur une propriété foncière ouvrent la voie à la création de fonds de bonification des intérêts pour faciliter, aux promoteurs fonciers et immobiliers, l'accès au financement des institutions de crédit et l'opérationnalisation du FGH pouvant garantir les emprunts contractés par les ménages à revenus faibles et intermédiaires pour l'achat de parcelle assainie, l'acquisition, la construction,

l'achèvement et la rénovation de logement. Dans le même sens, il faudrait bien orienter le FGHU et le FSF par une meilleure sécurisation de leurs ressources. Les préconisations formulées ci-avant sur le reversement, à bonnes fins et dates, du produit des taxes devant alimenter les fonds d'affectation spéciale, sont également valables, à ce niveau. Le recours au refinancement de la BCRG devrait être également facilité par la réforme foncière.

- Pour garantir la pérennité du processus de production foncière, il serait indiqué de procéder désormais au recouvrement systématique et intégral des coûts de viabilisation. Un système de péréquation pourrait être instauré pour adapter les prix des petites parcelles aux revenus faibles et intermédiaires. L'accès à la propriété foncière et immobilière des femmes, veuves et prioritaires des femmes chefs de ménages ainsi que d'autres couches défavorisées devrait être examinée avec une attention toute particulière, notamment, d'une part, par la mise en place des mesures pratiques d'accompagnement de ces personnes défavorisées, dans le processus d'accès et d'enregistrement de leurs droits fonciers et, d'autre part, la vulgarisation des procédures d'enregistrement foncier auprès des associations et groupements des femmes et des radios locales.

Un mécanisme de recouvrement des coûts avec une clé de répartition de ces coûts pourrait être mis sur pieds à cette fin avec des principes de récupération des coûts à négocier entre les acteurs urbains : Etat, Municipalités, sociétés concessionnaires, populations bénéficiaires et promoteurs fonciers (Cf. Schéma de prise en charge des coûts au point 2.3.1./1 ci-dessus).

- Il serait utile de procéder à une réforme de la fiscalité foncière et immobilière en la rendant plus dissuasive sur la rétention et plus incitative à l'utilisation du sol pour produire des logements à des coûts abordables et pour constituer les ressources devant permettre à l'Etat et aux Municipalités de prendre en charge la part des coûts de viabilisation devant leur revenir.
- Le CIAT, l'ARSEE, la SEG et l'EDG pourraient, quant à eux, étudier ensemble, les voies et moyens de prise en charge des coûts des réseaux d'eau et d'électricité, dans les nouveaux lotissements. Un mécanisme similaire pourrait être développé, si possible, pour toute sorte de réseau urbain dont l'organisation s'y prête.
- Enfin, il faudra approfondir la réflexion sur le financement de l'habitat (construction, logements acquéreurs) en justifiant :
 - le recours à la BCRG, aux emprunts obligataires, au contrat-programme et au contrat de ville... ;
 - une stratégie de développement du PPP spécifiquement, dans le secteur du logement : la mise en place d'un modèle efficace du PPP pourrait permettre au pays de construire des logements à travers des investissements étrangers tout en minimisant les coûts et les dépenses publiques ; le modèle du partenariat Etat guinéen-ADEHASO dont l'expertise pouvait définir les conditions les meilleures, permettra à toutes les couches sociales de se loger décemment et à coût abordable.

4.11. Orientations spécifiques sur le logement social

Des orientations sont recommandées ci-dessus par rapport à la production foncière et immobilière, aux matériaux de construction, au cadastre et au financement du secteur. S'agissant spécifiquement du logement social, il faut rappeler que la Guinée a déjà posé, dans ce domaine, des jalons pertinents que constituent, entre autres :

- les stipulations du Code de la Construction et de l'Habitation et de la Politique de l'Habitat-Vision 2021 qui forment un cadre indéniable et l'affirmation d'une volonté politique certaine pour faciliter l'accès des ménages à revenus faibles et intermédiaires à un logement décent à moindre coût ;
- la création des mécanismes comme la SONAPI et les différents fonds devant appuyer son action : le FNHU, le FGH et le FSF ainsi que la possibilité de recours des banques au réescompte de la BCRG ;
- la définition du logement social comme un logement subventionné par l'Etat, les collectivités locales, établissements publics et privés ou les ONG : logements groupés avec possibilités d'extension et pouvant être réalisés en hauteur pour former des immeubles destinés à abriter plusieurs ménages. Il conviendrait, à présent, de prendre les dispositions ci-après et passer réellement à l'action concrète :

- opérationnaliser et faire connaître suffisamment les différents mécanismes énumérés ci-dessus ;
- clarifier la différence entre le logement économique et le logement social⁶⁶ ;
- fixer les paramètres de base à prendre en compte pour calculer le coût réel du logement social ;
- déterminer la clé de répartition du coût du logement à prendre en charge par les différents contributeurs : Etat, collectivité, sociétés concessionnaires, ménages bénéficiaires... ;
- mener une enquête socioéconomique préalable pour identifier et déterminer la demande solvable de logements sociaux, en Guinée ;
- monter et mettre en œuvre des opérations pilote d'équipement de terrains urbains pour tester la faisabilité des mécanismes et des idées de projet.

4.12. Orientations stratégiques liées au renforcement des capacités

Le diagnostic établi a montré que le secteur connaît des insuffisances dans le domaine institutionnel, humain, matériel et financier. Ces difficultés ne lui permettent pas d'intervenir efficacement sur l'ensemble du territoire. Une attention particulière devrait donc être accordée au renforcement des capacités institutionnelles du MVAT et des compétences des acteurs intervenant dans le secteur. Pour répondre avec réalisme au problème posé en matière de ressources humaines pour la mise en œuvre de la PUN, compte tenu de la situation et des contraintes qui existent en matière de gestion du personnel, une combinaison de cinq (5) types d'actions pourrait aboutir :

- Le renforcement des capacités des institutions à impliquer dans la mise en œuvre de la PUN : Il s'agira de doter les services techniques du MVAT de moyens humains, matériels et financiers adéquats en vue de leur garantir une représentation effective et positive sur le plan local et de leur permettre de s'occuper, de façon efficace et efficiente, de leurs activités sur le terrain.
- Des actions et mesures pour améliorer les capacités d'analyse, planification et suivi-évaluation des projets seront développées et mises en œuvre au profit du personnel. Il sera aussi question de :
 - valoriser et utiliser de façon rationnelle les compétences disponibles et de donner des appuis techniques ponctuels et de formations ciblées ;
 - donner, à travers l'ISAU et l'Institut Polytechnique de Conakry, une formation basique en administration territoriale (financière/technique), planification et gestion urbaines au bénéfice direct du personnel des communes urbaines ;
 - favoriser la formation continue du personnel déconcentré et des agents municipaux.
 - équiper des services communaux d'outils informatiques pour moderniser les services d'état civil, de comptabilité communale et de gestion urbaine ;
 - formuler une stratégie pour l'amélioration des recettes budgétaires ;
 - rédiger et mettre à disposition de guides pour les maires et les conseillers municipaux ;
 - créer un cadre de concertation entre l'Etat, les écoles de formation et les universités sur la base d'un état des lieux de l'offre de formation sur les métiers urbains ;
 - promouvoir l'emploi décent pour les jeunes, les femmes, dans le secteur liés au développement urbain et porteurs d'emplois notamment les BTP, les bureaux d'études et professions libérales... ;
- Le second type d'actions consisterait à organiser la réallocation de certaines ressources humaines existantes au niveau des services centraux de l'Etat de la manière suivante :
 - des affectations dans les services déconcentrés compte tenu du manque de cadres supérieurs dans certains services du MVAT et d'autres à identifier : résorber le déficit en personnel cadre et moyen ;
 - la mise à disposition (telle que prévue par les textes) de certains cadres dans les CL afin que les principales disposent chacune d'urbaniste ou d'aménagiste et d'autres techniciens supérieurs (gestionnaire urbain) pour animer les unités techniques ;

⁶⁶ Un logement économique se définit par des prestations minimales propres au logement. Il s'agit d'habitude d'un module de référence défini en fonction des réalités socioéconomiques d'une localité donnée et composé d'un nombre suffisant de pièces principales pour un ménage standard, une surface utile donnée, une salle d'eau avec douche et WC, un point lumineux dans chaque pièce, du carrelage dans chaque pièce humide. Le caractère économique ne signifie pas un dépouillement du logement encore moins de son environnement. Il doit offrir tous les services de base (eau, assainissement, drainage des eaux de pluies, électricité, voies de desserte de qualité) et assurer également la disponibilité des infrastructures de santé, de sécurité et de scolarité. Un logement social est un logement économique présentant un bon rapport qualité/prix, réalisé dans un environnement urbain bien aménagé et équipé, et accessible au plus grand nombre, grâce à l'appui de la puissance publique et tout ceci réalisé dans le cadre d'une gestion durable et rationnelle de l'espace et des ressources.

- la mise à disposition de cadres ayant une formation administrative et surtout économique et financière dans les services communaux chargés de l'urbanisme et de l'habitat pour renforcer les capacités d'analyse financière des programmes d'investissement ;
- Le 3^{ème} type d'actions viserait à renforcer les effectifs dans des spécialités qui font actuellement défaut tels que l'organisation des services collectifs et de logistique, l'animation des structures associatives et l'appui aux PME. Il faudrait tenir compte du contexte de restriction budgétaire et recourir au recyclage de cadres éventuellement sous-employés dans les services de l'Etat.
- Le 4^{ème} type d'actions devrait adapter des compétences aux profils via la formation. S'agissant particulièrement des élus locaux qui sont d'expérience récente, et ce, dans des municipalités dont le niveau d'activité réelle est encore réduit, il est indispensable qu'ils aient une formation adaptée aux décisions qu'ils sont amenés à prendre : la connaissance des textes réglementant la vie municipale, le fonctionnement des villes (règles d'urbanisme, par exemple), le fonctionnement des services sociaux et des services collectifs à caractère économique, la fiscalité locale et les modes de financement des activités locales... seraient à cibler.
- Le dernier type d'actions consisterait à discuter avec le Ministère chargé du Plan pour élaborer des guides standard de formulation de documents de planification urbaine (Profil urbain, SDAU, PUR, POS...) et de planification économique (plan de développement local, programme d'investissement prioritaire, programme de redressement municipal, programme d'entretien municipal, contrat-plan, contrat de ville, stratégies diverses). L'objectif serait d'aider tout élu local et gestionnaire urbain à savoir comment s'y prendre, quand sa CL envisagerait de se doter d'un document de planification.

4.13. Orientations stratégiques liées à la situation de la femme

Pour le plein épanouissement de la femme, les recommandations relèvent du renforcement des capacités techniques et financières. Il s'agirait principalement de :

- l'application stricte des conventions internationales relatives aux femmes que la Guinée a ratifiées ;
- le renforcement des capacités d'intervention pour mettre en œuvre la Politique Nationale du Genre ;
- l'encouragement et la promotion de l'orientation et du maintien des filles dans les séries techniques pour leur meilleure participation aux projets d'amélioration des établissements humains ;
- l'appui aux femmes dans les AGR qu'elles développent au sein de l'habitat précaire par des projets susceptibles de promouvoir ou renforcer leur autonomisation ;
- l'appui à la construction de marchés, aménagement des lieux de séchage de poisson, construction de bâtiments de stockage ;
- le renforcement du dialogue social comme moyen de prévention des crises et de promotion de l'emploi décent surtout au bénéfice de la femme guinéenne ;
- la promotion de l'accès à la propriété foncière et immobilière des femmes, veuves et prioritaires des femmes chefs de ménages, comme dit ci-dessus, d'une part, par la mise en place des mesures pratiques de leur accompagnement, dans le processus d'accès et d'enregistrement de droits fonciers et, d'autre part, la vulgarisation des procédures d'enregistrement foncier auprès des associations, groupements des femmes et radios locales.

4.14. Orientations stratégiques liées au débat sur la ville

La communauté du développement, y compris les décideurs africains et les PTF, doivent dépasser le débat entre adeptes du processus de croissance urbaine et ceux qui s'y opposent. Il conviendrait plutôt de recentrer l'attention et les ressources pour faire en sorte que les zones urbaines soient davantage au service du pays tout entier. Les guinéens auront besoin de leurs villes si leurs économies évoluent, mais ils devront aussi faire évoluer leurs villes.

- a. D'abord, la communauté devrait reconnaître et dépasser les mythes qui obscurcissent souvent le débat sur le développement urbain africain : mythe démographique, mythe de l'économie urbaine et mythe des villes et de la pauvreté.
- Mythe démographique : Deux raisonnements fondamentaux bousculent ce mythe :
 - Les pays africains ne s'urbanisent pas plus vite que ne l'ont fait les autres pays et la répartition entre grandes et très petites villes n'est pas inhabituelle, compte tenu de leur niveau de développement. Cela étant, le taux en valeur absolue de la croissance urbaine représente un défi majeur de gestion urbaine, en particulier, dans les villes secondaires qui sont en général les moins bien desservies.
 - Les migrations internes ne sont pas la seule ni même la principale source de croissance urbaine, dans la plupart des pays, ni ne sont la cause de la pauvreté urbaine. Bien que les données soient limitées, les chiffres indiquent que les migrations ont été, tout compte fait, favorables tant pour les zones émettrices que réceptrices en Afrique. Mais la mobilité des populations est plus forte que ce qu'admet le modèle rural → urbain et les ménages pratiquent de sages options de diversification de leurs activités, dans les deux zones.
 - Mythe de l'économie urbaine: L'Afrique ne peut pas être simplement décrite par une "urbanisation sans croissance," donc sans développement, et ces termes ne correspondent à rien dans bien des pays. La croissance économique constatée, dans la dernière décennie, provient surtout des secteurs basés en milieu urbain (industries et services) et ceci est tout en particulier vrai des économies les plus performantes. Le problème c'est que les villes n'ont clairement pas fait l'effort de se mettre à niveau pour atteindre leur potentiel de production du fait de négligences et gestions défaillantes.
 - Mythe des villes et de la pauvreté. La pauvreté urbaine n'est pas qu'un facteur de l'expansion urbaine, ni un symptôme de l'échec des économies urbaines africaines. On constate que les insuffisances recensées en ville et les problèmes de santé publique émergents sont le fruit de défaillances institutionnelles qui assurent le maintien des exclusions sociales et des inégalités entre les pauvres et les non-pauvres des zones urbaines. Mais même l'informel est aussi porteur de croissance et de développement tout comme le secteur formel et parfois tout autant.
- b. Ensuite, la communauté du développement devra reconnaître quel peut être l'apport des villes aux programmes de développement national, et ce que ceci demande en retour. Le dialogue du développement des dernières trente années a été souvent et demeure imprégné du préjugé voulant que toute attention portée aux villes soit marquée par le "biais urbain." Pourtant les villes souffrent des effets des politiques urbaines vraiment défaillantes et des négligences financières, des incitations aberrantes qui faussent l'usage des terres et d'autres investissements, et des traitements malveillants que subissent des parts importantes des populations dont la ville dépend. Ce que les défenseurs des villes et ses critiques doivent maintenant entreprendre, c'est d'analyser très attentivement et de manière large quels sont les apports du phénomène urbain au développement national, dans de nombreux domaines et, réciproquement, de quels appuis ont besoin les villes et les CL pour être en mesure d'atteindre ces résultats.

Une bonne gestion urbaine se répercute dans tout le processus de croissance et de bien-être national en stimulant l'intensification agricole et la diversification des revenus ruraux, la réduction de la pauvreté, la bonne gouvernance et la mobilisation des ressources fiscales. Les villes africaines peuvent être potentiellement de solides plateformes et laboratoires pour toutes les démarches socio-économiques nécessaires à la croissance et la productivité transformatrices, telles qu'innovation créative, applications technologiques, entrepreneuriat, ouverture au risque et aptitude au changement. Les opportunités sont plus nombreuses dans les villes pour les individus et les entreprises même si les problèmes y ont aussi plus de poids. Le dynamisme dû à l'agglomération et aux migrations est aussi fort dans cette Région qu'il l'est ailleurs.

Libérer le potentiel des villes africaines en remédiant aux faiblesses structurelles des marchés fonciers, des transports publics et des services urbains minimiserait l'une des "contraintes fortes"

pesant sur la croissance future de l'Afrique. Une telle stratégie aurait au moins le mérite de créer un environnement plus accueillant pour les investisseurs et les travailleurs qui ne manqueront pas d'être toujours plus nombreux autour des marchés urbains. L'état du climat des affaires, par exemple, dépend surtout de l'action de l'Etat et la municipalité n'a pas la capacité et l'autonomie nécessaires d'en changer les lourdeurs.

- c. **Enfin**, les États africains qui écoutent leurs concitoyens et qui sont déterminés à favoriser la croissance durable sont de plus en plus attentifs au développement du rôle de leurs villes et de leurs autorités locales dans le programme de développement national. Les administrations locales peuvent devenir les meilleurs défenseurs des villes, en se rapprochant les unes des autres pour partager les expériences et les informations leur permettant de mieux plaider leur cause (comme l'ont fait les métropoles de l'Afrique du Sud).

Les gouvernements et les PTF devraient être très attentifs aux opinions exprimées par les autorités locales et les faire participer aux échanges de vue sur l'éventail de politiques et d'actions concernant les villes. L'appui à ces efforts, aux nombreuses bonnes pratiques, à l'analyse des programmes d'assistance extérieure devrait être poursuivi avec vigueur pour libérer le potentiel de contribution au développement des villes.

4.15. Orientations stratégiques liées aux aires protégées

Des politiques, stratégies et programmes pertinents existent et n'attendent que des moyens appropriés pour une mise en œuvre à bonne fin. Les aires protégées participent énormément à la préservation et à la protection de la biodiversité et de l'environnement, en général. Leurs multiples interrelations avec le développement urbain et l'habitat sont spécifiques et appellent une attention particulière qui passe par les actions ci-après :

- élaborer et mettre en œuvre un programme décennal de gestion durable du réseau guinéen d'aires protégées appuyé des ressources appropriées de financement pour sa mise en œuvre ;
- établir un statut clair pour chaque aire protégée ;
- élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement de chacune des aires protégées ;
- faire évoluer les modes de gestion pour atteindre les objectifs de gestion ;
- renforcer les capacités du personnel, réviser le traitement du personnel, recruter du personnel supplémentaire et améliorer les conditions de vie et de travail (restauration et réhabilitation des infrastructures, et équipements) ;
- faire approuver par l'assemblée le statut du corps des conservateurs des aires protégées ;
- résoudre les conflits institutionnels ;
- aménager et valoriser les aires protégées avec notamment l'aménagement et le développement d'infrastructures touristiques ;
- approfondir la recherche dans les aires protégées.

4.16. Orientations stratégiques liées à la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire participe en permanence au maintien des revenus et de la santé et a donc des liens directs avec le logement et donc avec l'habitat et le développement urbain ainsi que d'une PUN. Sans sécurité alimentaire, on ne saurait parler de logement et de cadre de vie sain à un ménage. Un proverbe africain dit, en substance que "seuls deux personnes rassasiées peuvent discuter ensemble". La Sécurité Sanitaire des Aliments d'Origine Animale recommande, à cette fin, les actions ci-après :

- élaborer et mettre en œuvre une politique et un programme national d'appui à la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale ;
- recruter, former et équiper du personnel pour les services d'inspection et de contrôle sanitaire et de salubrité des aliments d'origine animale ;
- doter, dans un 1^{er} temps, les boucheries des grands centres urbains et des communes de Conakry en chaîne de froid pour la conservation des viandes invendues ;
- aménager des infrastructures d'abattage et de commercialisation des viandes et doter les abattoirs des grands centres urbains, en camions frigorifiques ;

- aménager des infrastructures adéquates pourvues d'eau potable, énergie, toilettes et chaîne de froid pour les professionnels des aliments d'origine animale regroupés par filière ;
- organiser les professionnels des aliments d'origine animale en coopératives/association pour faciliter l'application des programmes de renforcement de capacités (équipement et formation) ;
- organiser une série de formations, informations et sensibilisation en faveur de chaque catégorie professionnelle, notamment les femmes et les jeunes, dans les domaines du respect des règles d'hygiène, de la législation en vigueur et de la qualification professionnelle ;
- appliquer un assainissement systématique des engins avant leur programmation pour le transport des viandes et la protection de ces dernières contre toute autre source de contamination ;
- élaborer des cahiers de charges à respecter pour le maintien des établissements de production, traitement/transformation et commercialisation des aliments d'origine animale dans un état de salubrité idoine et suivre l'application des règles de conduite au niveau desdits établissements ;
- clôturer et couvrir les infrastructures d'abattage en vue d'empêcher la pénétration des animaux indésirables et les protéger des eaux de ruissellement (sources de contamination des viandes) ;
- organiser un suivi de la commercialisation (circuit, flux et emploi) et de la consommation ;
- améliorer l'accès aux infrastructures sociales de base ;
- prendre des dispositions en collaboration avec les Ministères techniques concernés en vue d'une meilleure évaluation de l'effet de l'impact de l'exploitation minière et des facteurs environnementaux sur la pratique des activités de pêche.

Des stratégies semblables pourraient être mises en œuvre pour les autres sources d'alimentation.

4.17. Orientations méthodologiques liées aux nouveaux enjeux mondiaux

L'ODD 11 "Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables" mérite une bonne compréhension pour une programmation des actions idoines.

- a. Ville sûre :** A l'heure où plus de 50% de la population mondiale vit en ville, la sécurité urbaine est un enjeu crucial des politiques publiques. Les villes concentrent l'activité économique, politique, culturelle des États... mais aussi l'essentiel de la criminalité et des menaces – terrorisme, trafics, accidents industriels, catastrophes naturelles, etc. Assurer la sécurité des citoyens fait partie des missions premières des autorités urbaines, tant pour répondre à la demande de la population que pour accroître la qualité de vie des habitants et l'attractivité de l'agglomération, vis-à-vis des investisseurs, des touristes, des entreprises, des talents.⁶⁷
- b. Ville résiliente :** Capacité d'une ville à fonctionner après une crise. Dans le cadre de l'aménagement du territoire ou de l'urbanisme, est appelée ville résiliente, la ville qui a la capacité de s'adapter aux événements afin de limiter les effets des catastrophes naturelles et de retrouver un fonctionnement normal le plus rapidement possible.
- c. Ville durable :** C'est une ville ou une unité urbaine qui respecte les principes du développement durable et d'urbanisme écologique et cherche à prendre en compte en même temps les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels de l'urbanisme pour et avec les habitants par exemple.
- d. Ville inclusive :** Une ville inclusive vise l'exercice en toute égalité des droits humains par un accès sans restriction aux espaces urbains et aux services. Elle tient compte des besoins, des désirs et des contraintes des citoyens et leur donne une place centrale dans les processus de gouvernance.
- e. Infrastructure verte :** Un réseau d'espaces verts, planifié et géré pour les ressources naturelles qu'il fournit et pour les bénéfices qu'il confère aux populations humaines. Leur rôle est de renouveler ou compléter l'infrastructure traditionnelle par des aménagements liant l'environnement bâti à l'environnement naturel. Plusieurs déterminants définissent l'infrastructure verte : de taille réduite, mieux répartie sur le territoire et intégrée à l'environnement existant, elle peut servir à maints usages et est facilement transformable. Elle maximise l'utilisation des ressources et son fonctionnement s'inspire des écosystèmes. Elle est intégrée à d'autres équipements et interconnectées aux réseaux

⁶⁷ <https://www.thales.groupe.com/>

existants, un réseau d'espaces verts qui met en valeur les services assurés par les écosystèmes et contribue à desservir les collectivités. Elle peut servir à la gestion de l'eau, de l'énergie et des matières résiduelles de même qu'au transport et aux communications, elle contribue au développement durable des collectivités dans ses aspects économique, environnemental et social.⁶⁸

- f. **Acceptabilité sociale (AS) :** Le développement et l'aménagement du territoire doivent de plus en plus composer avec l'enjeu de l'AS des projets ou interventions publiques. "L'AS est le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement, à un moment donné, dans son milieu naturel et humain." Un urbanisme durable s'entend un urbanisme qui développe le caractère distinctif et le sentiment d'appartenance de la communauté, qui encourage la participation des citoyens au processus de prise de décision et qui prévoit l'utilisation d'outils assurant le suivi et la mise en œuvre des documents de planification, de manière à informer en 1^{er} lieu les citoyens. Les attentes légitimes des populations sont de plus en plus nombreuses et diversifiées. Leurs conséquences sur l'environnement sont de ce fait plus variées et complexes.

Les conditions du "vivre ensemble" et la qualité de la vie sont en jeu. Répondre à des objectifs à court et moyen termes en préservant le long terme : tel est le défi que doit relever l' élu au quotidien.⁶⁹

Les approches traditionnelles de planification se référaient à la prise en considération de facteurs comme : les besoins de développement des usages urbains (résidentiels, commerciaux, industriels, administratifs, récréatifs ou relatifs aux services publics), les potentiels et les contraintes du territoire pour l'implantation de ces usages, l'utilisation optimale de l'espace, les coûts des équipements et des infrastructures, la protection du territoire agricole, la conservation des milieux naturels ou encore la protection du patrimoine. De nouvelles façons de faire, avec la prise en considération d'un ensemble plus vaste de grands enjeux de société, on constate un changement marqué et un enrichissement des pratiques d'intervention. L'adhésion de la population constitue une condition essentielle à la généralisation de ces nouvelles pratiques d'urbanisme durable. Par la considération de ces grands enjeux de société, la sensibilisation aux liens existant entre l'aménagement des environnements naturels et bâtis, d'une part, et le développement socioéconomique, d'autre part, s'avère incontournable sur le chemin du développement de collectivités plus durables.

4.18. Orientations liées à la résilience et à l'adaptation au changement climatique

Résilience et adaptation, deux réactions interdépendantes aux divers effets du changement climatique sur les personnes, collectivités, écosystèmes, infrastructures, économie, industrie et entreprise.

- La résilience correspond à la quantité ou à la dimension des impacts auxquels un secteur peut résister avant de subir une transformation complète.
- L'adaptation quant à elle, s'entend toute activité qui réduit les effets négatifs du changement climatique ou qui tire parti des nouvelles perspectives découlant de l'évolution du climat.

La lutte en la matière vise à mieux comprendre quels dégâts et pertes peuvent être évités et dans quelle mesure, grâce à la mise en œuvre de diverses technologies et innovations, aux niveaux national et local, et identifier les points de levier et les obstacles potentiels à leur développement, à plus grande échelle.

La Guinée est concernée à plus d'un titre par l'abondance de ses ressources et la faiblesse des capacités des acteurs en place (Etat, collectivités, entreprises, industries, écosystèmes et individus), l'importance des ressources naturelles, de la biodiversité, des mangroves et du littoral de 300 km et 12 millions d'âmes. Jouissant actuellement d'un climat propice pour l'agriculture (pluviométrie moyenne de 1.200 mm/an au Nord et Nord-Est ; 4.000 mm à Conakry et jusqu'à 1.800 mm dans les hauteurs du Fouta-Djalón), la Guinée est à la fois exposée et sensible au changement climatique, et ne dispose que de peu de capacité d'adaptation. Parmi les principaux impacts des changements climatiques l'affectant, il y a, en effet :

- une augmentation générale des températures moyennes ;

⁶⁸ Fédération canadienne des municipalités, 2001

⁶⁹ Caron-Malenfant et Conraud, 2009

- une baisse des précipitations moyennes annuelles en particulier dans le Nord-Ouest et le Nord-Est du pays et une modification de la fréquence et de la répartition intra-annuelle des précipitations ;
- l'élévation du niveau de la mer (de l'ordre de 80 cm d'ici à 2100).

Ces nouvelles conditions climatiques pourraient ainsi générer des conséquences négatives sur de nombreux secteurs. Néanmoins, même en voyant son régime pluviométrique modifié, la Guinée devrait continuer à bénéficier de conditions climatiques plus favorables que ses voisins du Nord et pourrait devenir un lieu de transhumance des troupeaux sahéliens plus important qu'à l'heure actuelle, générant d'importants conflits d'usage des terres. La Contribution Prévue Déterminée au Niveau National (CPDN), au titre de la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), pour la Guinée, pourrait se résumer comme suit :

- Secteurs concernés : agriculture, forêt, énergie, ressources en eau, zone côtière, élevage, pêche, mines ;
- Niveau d'atténuation estimé : -13% d'émissions de gaz à effet de serre (GES), en 2030, par rapport à 1994 (Communication Nationale Initiale de la République de Guinée), hors Changement utilisation des terres et foresterie (CUTF) ;
- Besoins en financements estimés :
 - Adaptation : jusqu'à 1,7 milliards USD, sur la période 1994-2030 ;
 - Atténuation : au moins 6,5 milliards USD, sur la période et sur le seul secteur énergétique.
 - Financement : Budget national, intégration régionale, PTF internationaux, marchés carbone et financements privés.

Au fil de l'évolution éventuelle du climat, les décideurs devront réajuster les plans et les activités en fonction d'une gamme de conditions futures possibles et d'événements imprévus. Cette approche est ce qu'on appelle la "gestion adaptative" (GA). Les principales étapes du processus de GA sont :

- les programmes de surveillance, pour comprendre les changements qui se produisent ;
- l'évaluation des risques et la cartographie des dangers, pour comprendre les conséquences du changement climatique et les risques qu'elles présentent pour les espèces, les écosystèmes, l'infrastructure et les personnes ;
- la planification et la prise de décision, pour gérer les terres, les ressources naturelles et l'infrastructure face à de grandes incertitudes et à des changements potentiels ;
- la résilience et l'adaptation, pour accroître la capacité humaine à supporter les impacts climatiques, à adapter aux effets inévitables et à tirer parti des nouvelles perspectives.

Les aspects prioritaires à discuter et à inclure à un cadre stratégique sur le changement climatique, en Guinée, pourraient comprendre, entre autres :

- les écosystèmes : évolution du milieu naturel et façon de gérer les ressources naturelles ;
- l'infrastructure : entretien et construction d'immeubles, d'infrastructures et de réseaux capables de résister aux impacts futurs du changement climatique ;
- la santé et le bien-être : détermination et traitement des risques pour la santé actuels et émergents, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la qualité de l'air, les maladies à transmission vectorielle et autres ;
- la culture et le patrimoine : effets de l'évolution du paysage sur la conduite des activités traditionnelles et des pratiques culturelles, y compris les sites et artefacts patrimoniaux.

Les régions côtières de basse altitude sont fortement affectées par le changement climatique. Les mangroves jouent un rôle essentiel dans la protection des côtes : diminution de l'érosion, bouclier naturel contre les tempêtes... Peu d'initiatives abordent le développement de méthodes généralisables à un type d'écosystème ou même à plusieurs sites abritant des habitats similaires. L'examen de systèmes similaires peut conduire à une méthode généralisable dont la mise en œuvre est susceptible d'orienter le développement de stratégies et plans régionaux plus appropriés pour faire face aux impacts du changement climatique, compte tenu de leur envergure.

Les quelques hypothèses ci-après pourraient être envisagées : (i) les mangroves intactes, comparées aux mangroves dégradées, présentent une meilleure résilience au changement climatique ; (ii) les récifs

coralliens et écosystèmes côtiers associés aux mangroves intactes présentent une plus grande résilience au changement climatique. A cette fin, il faudrait renforcer les capacités des praticiens de la conservation à prendre en charge l'évaluation de la vulnérabilité et à promouvoir les stratégies d'adaptation : évaluation de la vulnérabilité, stratégies et actions pilotes d'adaptation, partage des connaissances, participation des parties prenantes et renforcement des capacités. Les défis à relever seraient essentiellement techniques, scientifiques et généraux. Il s'agirait de savoir comment :

- distinguer l'affaissement du sol de la montée du niveau de la mer ;
- distinguer les impacts des activités humaines des impacts du changement climatique ;
- générer des stratégies d'adaptation véritablement ancrées sur l'évaluation de la vulnérabilité ;
- capitaliser et rendre disponible les connaissances nécessaires pour conduire l'évaluation de la vulnérabilité et générer des stratégies d'adaptation ;
- assurer l'information continue des politiques et stratégies pour une adéquate prise en compte du changement climatique ;
- répliquer et étendre les expériences concluantes (services météorologiques, observatoires...).

4.19. Orientations stratégiques spécifiques liées au COVID-19

Il est trop tôt et hasardeux d'avancer des orientations d'ordre général, à l'heure actuelle où l'impact de la pandémie sur l'ensemble de l'économie nationale ne peut pas être bien évalué. Même des orientations articulées autour du concept de l'OMS (Healthy Cities) ou d'autres concepts seraient limitées. Le suivi de l'actualité, depuis six mois permet de noter que toute arme forgée contre le COVID-19 s'avère, en fin de compte peu efficace : les mouvements de piston confinement-déconfinement-reconfinement, dans nombre de pays, en est une réelle preuve. Pour parvenir à une stratégie globale faisant le tour complet et tenant compte de la profondeur de la situation, il faudrait mettre en place un groupe de réflexions constitué d'expertise pluridisciplinaire (médecins, vétérinaires, urbanistes, architectes, économistes, financiers, environnementalistes...) pour évaluer l'impact "direct et indirect" du COVID-19 sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, au niveau national. Pour l'instant, l'objectif est de préconiser une stratégie de maintien des pratiques de survie imposées par le COVID-19 et qui seront désormais incontournables, en matière de salubrité publique et de développement urbain.

a. Sensibilisation à un nouveau mode de vie urbain : Le COVID-19 semble être une épidémie plus urbaine que rurale et a donné aux autorités africaines l'occasion d'interdire des pratiques de cérémonies funéraires : exposition de dépouilles mortuaires à des endroits non appropriés comme domicile, voie publique, lieux de culte... Les familles éplorées vont respecter ces interdits par peur du virus mais vont reprendre les vieilles pratiques dès qu'elles seront sûres que le virus est stoppé. Le Gouvernement devrait, dès cet instant, concevoir un programme d'assistance à la sensibilisation des populations à préserver les nouvelles pratiques, qui doit se baser sur les arguments ci-après :

- imprévisibilité des virus qui pourraient ressurgir, à tout instant, sous d'autres formes et virulences ;
- nécessité d'autopsie systématique, à tout décès, pour en savoir la cause et prévoir des dispositions idoines de sécurité sanitaire : le coût de cette formalité doit être subventionné pour être accessible ;
- construction de funérarium, dans chaque commune, groupe de quartiers ou quartier, pour éviter les levées de corps à domicile ;
- interdiction de cérémonies funéraires ou autres, dans la voie publique ;
- professionnalisation des activités de pompes funèbres par une réglementation appropriée ;
- association du syndicat des sociétés de pompes funèbres pour rendre ce processus assez inclusif ;
- port obligatoire de masque et gants idoines par les agents chargés de manipuler les cadavres ;
- maintien du lavement systématique des mains avec des produits (savon, gel hydro-alcoolique) au cours des cérémonies funèbres ;
- sécurisation sanitaire des cimetières et tombes contre la résurgence de virus suite aux inhumations.

La mise en œuvre d'un tel programme permettra de libérer les rues et ruelles urbaines pour fluidifier la circulation urbaine et réaliser des économies d'échelle au niveau du financement des funérailles.

- b. Développement du travail à distance :** Avec l'étendue de son territoire, la Guinée devrait développer et perfectionner le travail à distance, pour permettre à ses services de pouvoir maintenir les relations professionnelles, à l'avenir, lors des crises sanitaires semblables ou autres, en cas de confinement obligatoire et incontournable. Il faudrait alors prévoir de se doter de moyens adéquats pour donner assez d'efficacité à ce système de travail. C'est bien le moment où l'intelligence artificielle doit être également fortement exploitée au profit des besoins du pays : technologies de télétravail, téléenseignement, télé médecine doivent servir à cette fin. Songer déjà à l'expérience de smart city.
- c. Réflexions sur un nouveau concept architectural urbain :** Les mesures collectives et individuelles de prévention et protection pour lutter contre le COVID-19, exigent :
- le lavement systématique des mains avec des produits (savon, gel hydro-alcoolique...);
 - le dépôt, quelque part dehors, des articles ramenés de l'extérieur, ses habits et chaussures portés et leur désinfection après : certains "gestes barrière" imposent de s'acquitter de ce travail, plusieurs jours plus tard.

Ça suppose l'installation d'un dispositif idoine pour protéger et préserver les effets vestimentaires. A cela s'ajoutent, les besoins à engendrer par le confinement durable ; c'est-à-dire, par exemples :

- des locaux pour le télétravail éventuel des parents et le téléenseignement des enfants ;
- un espace de détente pour activités de culture physique de lutte contre les problèmes liés à la sédentarité (surpoids, maladies cardiovasculaires, diabète...) et de maintien en bonne santé.

Le groupe de réflexions visé ci-dessus devrait trouver un concept architectural innovant intégrant ses différents besoins pour offrir, aux ménages urbains, divers types de logements satisfaisants et décents.

En attendant des remèdes sûrs ou un vaccin, certains suggèrent une campagne de dépistage à grande échelle, la désinfection des lieux fréquentés par le grand public, la sensibilisation à une attention particulière à une alimentation susceptible de procurer une immunité : fruits et légumes, par exemple.

4.20. Orientations méthodologiques liées à la coordination de l'action publique

La coordination de l'action publique, dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de la PUN, pourrait reposer sur la plateforme multi-acteurs évoquée ci-dessus, dans les enjeux et défis et se charger de deux (2) deux importantes missions : (i) mission de coordination et (ii) mission de vulgarisation :

- a. Mission de coordination :** Cette mission pourrait être confiée à une structure composée de trois paliers :
- 1^{er} palier stratégique rassemblant les Directeurs des Bureaux de Stratégie et de Développement (BSD) ;
 - 2^{ème} palier politique animé par le CIAT (Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire) et
 - 3^{ème} palier national sous forme de Conseil National du Développement Urbain Durable (CNDUD).

La Commission des Bureaux de Stratégie et de Développement (CBSD), est l'organe de travail, de recherche et d'information du conseil national. Elle suit l'évolution de la mise en œuvre de la PUN et en rend compte au CIAT. Sa composition tient compte du caractère transversal du développement urbain et de la maîtrise des méthodologies stratégiques par les BSD des différents départements.

- Le CIAT, à base des recherches et informations du CBSD, fait des recommandations au CNDUD, pour :
- repositionner le développement urbain comme secteur structurant et de mise en cohérence de tous les secteurs économiques en raison de son caractère transversal ;
 - créer un cadre de synthèse des nouveaux enjeux, défis, problématiques et stratégies pour mieux prendre en compte par les cadres de programmation stratégique de l'Etat, des Collectivités locales et des autres acteurs urbains ;
 - dégager un consensus autour des lignes directrices des correctifs à imprimer à la PUN, comme cadre de connaissance du milieu, d'orientation des prises de décision des acteurs et en cohérence avec les objectifs de développement économique et d'incitation des investissements publics/privés.
 - proposer des mesures et actions visant à assurer l'exécution concertée et dans les règles de l'art du programme d'actions de la PUN.

Le CNDUD est la plus grande et plus haute instance de mise en cohérence de la PUN avec les autres politiques et stratégies sectorielles et nationales. Sa création serait un apport politique et institutionnel supplémentaire qui permettrait au MVAT de se concerter avec ses partenaires des autres départements, collectivités locales, secteur privé et société civile. Il doit servir de plateforme d'échanges et de partage sur les questions de développement Urbain en Guinée, sur la base des recommandations du CIAT. Il devrait se tenir, une fois par an, sur invitation et sous présidence d'une très haute autorité du pays. Son organisation pourrait s'inspirer de l'approche du FUNAGUI de décembre 2019, organisé à Conakry.

Tout ce mécanisme de concertation et de mise en cohérence de l'action publique sur le développement urbain devrait être une des principales dispositions du Code de l'Urbanisme, lors de sa prochaine révision déjà prévue.

b. Mission de vulgarisation : Cette mission devrait incomber au MVAT en collaboration avec le CIAT. Elle pourrait passer par l'effectivité à bonnes dates des actions ci-après : (i) la préparation des différents documents nécessaires à la vulgarisation de la PUN elle-même, de son programme d'actions et des divers actes juridiques à réviser ou à créer, dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Programme SANITA et (lois et codes divers). Spécifiquement, il faudrait procéder comme suit :

- Elaboration, adoption et vulgarisation de la PUN, de son programme d'actions et des divers actes juridiques relatifs à l'aménagement du territoire et au développement urbain, sous forme de plaquettes faciles à exploiter par les acteurs publics, privés et communautaires du secteur ;
- organisation et animation des séminaires de formation du personnel des institutions à impliquer dans la mise en œuvre de la PUN, de son programme d'actions ;
- organisation et animation des séminaires de sensibilisation des principaux acteurs publics, privés et communautaires du secteur ;
- Elaboration et distribution aux mass media de fiches techniques devant servir de guide à la presse écrite et à la préparation des émissions radiotélévisées de vulgarisation ;
- Elaboration des guides liés aux notions sur les bonnes pratiques urbaines à introduire dans les programmes d'enseignement, d'alphabetisation et de santé et d'hygiène publiques ;
- Organisation avec les Ministères chargés de ces secteurs, des réflexions préalables à l'introduction aux programmes des notions sur les pratiques urbaines ;
- Conception et mise en œuvre d'un programme d'IEC (information, éducation et communication) en faveur des populations et communautés locales pour leur appropriation des processus de planification, affectation et contrôle des utilisations des espaces.

Conclusion

La Guinée est à un tournant crucial de son histoire où elle voudrait jeter les bases d'un développement socioéconomique durable qui la conduirait vers l'émergence d'ici 20 ans, en atteignant les objectifs de la "Vision 2040". Le PNDES, 1^{ère} déclinaison quinquennale de cette faitière de planification, s'inscrit dans la "Vision Habitat 2021", énoncée dans la politique nationale de l'habitat de la "mise en place d'un cadre de vie sain et sécurisé, par la promotion d'un habitat accessible et répondant aux besoins des populations, dans une perspective de développement régional équilibré, de développement économique efficace, écologiquement soutenable et socialement équitable". L'option stratégique qui en découle est la planification, l'aménagement et l'équipement durables de l'espace national et urbain, pour mettre en œuvre des actions cohérentes et consensuelles, avec le secteur privé et la société civile.

Il s'agit de faciliter l'accès à un logement décent au plus grand nombre de Guinéens, dans le cadre d'une urbanisation maîtrisée. Il s'agit de faire baisser la proportion des populations urbaines vivant dans des bidonvilles de 17,3% à 10%, en 2020, et d'accroître le taux d'accès à des logements durables de 44,5% à 55% en 2020 ; et d'améliorer le taux d'accès des ménages urbains à un logement décent de 21,7% à 30% en 2020. Les actions prioritaires programmées, à cette fin, sont :

- le développement spatial et foncier autour de l'équilibre entre les centres urbains et ruraux ;
- la promotion de la production à grande échelle de logements décents à des coûts abordables ;

- la restructuration urbaine et le développement des infrastructures urbaines afin d'éradiquer les habitats précaires ;
- l'amélioration de la gouvernance dans la planification et la gestion de l'espace et du foncier.

Le Programme SANITA a, entre autres, comme activités de préparer une PUN définissant les orientations stratégiques, les rôles et les responsabilités des différents acteurs. Cette activité va s'appuyer sur le présent document intitulé "Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable", qui relève les besoins ci-après, en milieu urbain:

- 100.000 unités d'habitation (logement) par an qui exigent l'aménagement conséquent de parcelles ;
- plusieurs quartiers précaires à requalifier ou à réhabiliter pour leur insertion dans le tissu urbain ;
- de l'eau potable et des toilettes améliorées non partagées à 70% et de l'électricité à près de 15% ;
- un système moderne de collecte et de traitement des déchets solides, liquides et fluides ;
- l'équipement des différents centres urbains d'infrastructures socio-collectives et de services essentiels ;
- l'actualisation de la législation et de la réglementation foncière, domaniale et immobilière en prenant en compte les nouveaux enjeux mondiaux de changement climatique, environnement, biodiversité, développement durable, résilience, ODD... et leur mise en application effective ;
- le renforcement des capacités du personnel des institutions à impliquer dans l'élaboration de la PUN ;
- le transfert aux communautés des compétences et ressources nécessaires au développement local ;
- le reversement, à bonnes fins et dates, des ressources destinées aux fonds d'affectation spéciale ;
- la sensibilisation des populations à l'abandon des mauvaises pratiques et le respect des normes ;
- pour les autres domaines, les ODD résumant tous les défis auxquels le pays doit faire face, d'ici 2035.

La Guinée présente des caractéristiques qui pourraient constituer des atouts mais également des freins à son développement et au relèvement des défis énumérés ci-dessus, à savoir :

- très forte densité urbaine qui posera, à long terme, une réelle problématique d'occupation du sol ;
- sur-urbanisation non maîtrisée à l'origine d'une bidonvilisation de plusieurs quartiers urbains ;
- procédure d'accès à la propriété foncière très complexe et très lente alors que la ressource foncière abonde ;
- potentialités de valorisation et transformation des ressources naturelles en matériaux de construction ;
- absence d'épargne longue et d'institution de production et de financement effectifs de logement ;
- important potentiel hydroélectrique et solaire non encore exploitée et éloignée de la puissance disponible ;
- système de télécommunication coûteux mais accessible à la pratiquement toute la population ;
- système scolaire exigeant des efforts pour atteindre l'ODD 4 : 48,4 élèves par maître et 45,1 par classe ;
- système sanitaire peu reluisant en 2017 : 1 lit pour 7.318 habitants et 1 médecin pour 11.900 habitants ;
- administration très centralisée qui commence à peine à s'approprier les notions de déconcentration, de décentralisation, de bonne gouvernance et du genre ;
- collectivités territoriales à très faible capacité institutionnelle, technique et financière et vivant encore aux dépens de l'Etat-Providence.

La situation du secteur est donc préoccupante à bien des égards et mérite qu'une attention particulière lui soit accordée à temps. Ce qui confirme la pertinence de l'élaboration de la PUN, à l'heure actuelle. La volonté politique, les changements intervenus dans l'exploitation minière, l'appui des PTF et l'inclusion des autres acteurs semblent être, aujourd'hui, des évidences et augurent des perspectives plus heureuses pour un développement urbain durable. Pour bien répondre à la situation décrite ci-dessus, la PUN à formuler doit présenter au moins cinq (5) dimensions importantes. Elle doit être, en effet :

- une politique à long terme (horizon 2035) cohérente avec les ODD notamment les cibles liées à l'eau, à l'assainissement, à des villes et établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- une politique cohérente d'habitat et de développement urbain et non une simple politique de logement ;
- une politique nationale pour couvrir aussi bien le milieu urbain que rural ;
- une politique intersectorielle en raison du rôle transversal de l'habitat et du développement urbain ;
- une politique non discriminatoire visant la satisfaction de toutes les couches sociales et en particulier des 55% de la population vivant encore sous le seuil de pauvreté.

La production foncière et immobilière ainsi que son financement, en Guinée, ont été jusqu'à ce jour dominés par une intervention surtout de l'Etat. Ils étaient, de fait, destinés aux couches aisées et ne sont jamais parvenus à satisfaire la demande foncière et immobilière qui augmente sans cesse dopée

par l'urbanisation galopante provoquée par l'exode rural et l'immigration venant d'autres pays ouest-africains. Cet échec s'explique essentiellement par la faiblesse des capacités techniques et financières des administrations chargées de cette activité. Passer à une nouvelle situation porteuse d'une solution adéquate et durable à l'accès de toutes les couches sociales à des logements décentes et à des services urbains essentiels appelle la participation de tous les acteurs à la PUN et à son programme d'actions et en particulier celle du secteur privé et de la Diaspora Guinéenne.

Pour réussir sa PUN, l'Etat devrait s'attacher davantage à son rôle régalien d'encadreur, de facilitateur et de régulateur dans le secteur au profit d'une forte association du secteur privé qui sera beaucoup chargé de la production de logements et de parcelles. En effet, dans une économie libérale comme celle de la Guinée, ce sont les entreprises privées qui pourront le plus mobiliser des ressources humaines, techniques et financières pour entreprendre. La garantie aux entreprises d'investir, de produire et de vendre dans les conditions les plus profitables pour elles-mêmes, pour l'économie guinéenne et pour la protection de l'environnement urbain, constituera un gage de réussite pour la PUN.

Mais comme dit plus haut, les conséquences du COVID-19, sur le secteur du développement urbain seront nombreuses. Les PED seront confrontés, au sortir de l'épidémie, à une crise socioéconomique qui aura engendré des pertes en vies humaines, une destruction du tissu social, des conditions de vie déplorables, l'inaccessibilité accentuée aux services sociaux de base, la faim et la malnutrition dues à la rareté de revenu qui vont exposer les populations pauvres à une vulnérabilité physique et morale. Cette situation ne va pas épargner les structures et mécanismes mis en place dans le secteur qui seront tous affaiblis et, pour survivre, auront été obligés de dévier de leur mission initiale. Le principal défi du développement urbain est de porter l'offre foncière, la production immobilière et le taux d'équipement et d'accès aux services de base à un niveau proportionnel à l'importance et aux moyens des ménages. Une telle situation post-COVID-19 ne sera pas éloignée de celle des pays en situation de post-conflit.

ONU-Habitat a développé, depuis des décennies, une expérience exceptionnelle de programmes et projets d'assistance à ce genre de situation qu'elle pourrait adapter au post-COVID-19. Il faut, dès à présent, se préparer, à cette fin, pour être à même de répondre aux besoins qui seront gigantesques et surtout urgents. De toutes les façons, le Programme SANITA sera obligé de reprogrammer ses objectifs et résultats attendus ainsi que son agenda, à l'issue de la crise sanitaire. Il va falloir évaluer alors :

- ① les pertes engendrées, dans les différents secteurs à impliquer dans le processus de préparation, financement et mise en œuvre de la PUN de son programme d'actions ;
- ② les écarts complémentaires intervenus au niveau des différents bénéficiaires potentiels de la PUN ;
- ③ l'état des disponibilités de contributions financières à la mise en œuvre de la PUN ;
- ④ Les divers nouveaux changements engendrés par la crise sanitaire liés au COVID-19./.



Quelques images de la Mission d'appui de GCI/TAKK au Programme SANITA, en Guinée, Conakry

Annexes

Annexe 01 : Termes de Référence de la Mission
Annexe 01' : Personnes rencontrées par la Mission
Annexe 02 : Effectifs et hiérarchisation des populations 2019
Annexe 03 : Corridors de la Guinée avec les pays voisins
Annexe 03' : Volets des actions du PDU de Conakry
Annexe 03'' : Moyens d'action liés aux objectifs de Vision 2040
Annexe 04 : Production de céréales par région en tonnes
Annexe 04' : Production du riz par région en tonnes
Annexe 05 : Inflation en moyenne annuelle (%) par poste

Annexe 30 : Prix à la consommation des principaux produits
Annexe 31 : Prix à la consommation de produits manufacturiers
Annexe 32 : Prix à la consommation des produits d'origine animale
Annexe 33 : Prix à la consommation des produits non alimentaires
Annexe 34 : Nomenclature SH du Commerce Extérieur
Annexe 35 : Taux de change du GNF en USD et en Euro
Annexe 36 : Tarifs moyens des transports terrestres et aériens en GNF
Annexe 37 : Importations et prix du ciment sur le marché
Annexe 38 : PIB réel par secteur d'activités en milliards (base 2010)

"Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée"

Annexe 05' : Evolution de la production de maïs en tonnes	Annexe 39 : Prix des terrains à DUBREKA et ses zones et localités
Annexe 05'' : Evolution de la production de fonio en tonnes	Annexe 40 : Prix de terrains à CONAKRY et ses localités
Annexe 06 : Evolution de la production de manioc en tonnes	Annexe 41 : Activités de la police et de la prévention routière (2017)
Annexe 07 : Evolution de la production d'arachide en tonnes	Annexe 42 : Densités de population par préfecture (habitants au km ²)
Annexe 08 : Production d'igname en tonnes	Annexe 43 : Superficies cultivées des cultures vivrières (en ha)
Annexe 09 : Production de pomme de terre en tonnes	Annexe 44 : Principaux domaines forestiers par région naturelle en ha
Annexe 10 : Cheptel de bovins par région en milliers	Annexe 45 : Potentiel minier de la Guinée MMG/BSD (2018)
Annexe 11 : Cheptel d'ovins par région en milliers	Annexe 46 : Parcs géologiques, AP et montagnes en 2013/2014
Annexe 12 : Cheptel de caprins par région en milliers	Annexe 47 : Abonnés et consommation par préfecture (agences SEG)
Annexe 13 : Cheptel de porcins par région	Annexe 48 : Infrastructures sanitaires publiques en 2017
Annexe 14 : Produit de pêche artisanale maritime par préfecture	Annexe 49 : Couverture des Professionnels de santé publique en 2017
Annexe 15 : Piscicole par région en tonnes	Annexe 50 : Situation monétaire intégrée
Annexe 16 : Surface des FCE ayant bénéficié d'un plan en 2014	Annexe 51 : Dépôts dans les banques
Annexe 17 : Bassins internationaux en dégradation 2015-2016	Annexe 52 : Nombre d'institutions collectrices de dépôts (ICD)
Annexe 18 : Production d'eau de SEG par préfecture en 1000 m ³	Annexe 53 : Concours accordés par secteur d'activité (en %)
Annexe 19 : Nombre d'abonnés par agence à la SEG	Annexe 54 : Arbre à problèmes de l'Habitat en Guinée
Annexe 20 : Emploi et pauvreté par région administrative	Annexe 55 : Arbre à problèmes du Développement Urbain en Guinée
Annexe 21 : Population occupée en % par région administrative	Annexe 56 : Processus participatif d'élaboration de la PUN
Annexe 22 : Demandes d'emplois enregistrées à l'AGUIPE	Annexe 57 : Grille des besoins et niveaux de services
Annexe 23 : Toilettes utilisées par ménages	Annexe 58 : Offre et demande en matière d'environnement urbain
Annexe 24 : Infrastructures sanitaires publiques par région	Annexe 59 : Le triangle foncier urbain
Annexe 25 : Nombre d'établissements dans les différents degrés	Annexe 60 : Importance du foncier et de l'immobilier
Annexe 26 : Ratios au primaire et nombre d'étudiants par région	Annexe 61 : Synthèse sur les fora régionaux
Annexe 27 : Données sur les industries	Annexe 62 : Synthèse des questionnaires renseignés par les DRVAT
Annexe 28 : Importations par zone de provenance (milliard GNF)	Annexe 63 : Equipe du Groupe de Consultants Indépendants GCI/TAKK
Annexe 29 : Exportations par zone de destination (milliards GNF)	Annexe 64 : Bibliographie et Webgraphie utilisées

Annexe 01 : Termes de Référence de la Mission



TERMES DE REFERENCE

APPEL D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANTS DANS LE CADRE DU
PROJET SANITA VILLES DURABLES

VACANCY NOTICE N°	:	
ORGANISATIONAL LOCATION	:	ONU-Habitat, Regional Office for Africa
LIEU D'AFFECTATION	:	Conakry, Guinée et à domicile
TITRE/ FONCTION	:	Experts internationaux et nationaux
DURÉE	:	2 mois par étude
DATE DE CLOTURE	:	30 juin 2019
CONNAISSANCES LINGUISTIQUES	:	<ul style="list-style-type: none">• La maîtrise du français parlé et écrit est exigée.• La connaissance de l'anglais est un atout.

Cadre organisationnel

Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat) est l'organisme des Nations Unies chargé des établissements humains. Il est mandaté par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour promouvoir des villes socialement et écologiquement durables en vue de garantir un logement convenable pour tous. Les postes à pourvoir sont au Bureau régional pour l'Afrique et basés, à Nairobi, au Kenya.

Contexte national

La Guinée a un taux d'urbanisation qui s'inscrit dans la moyenne africaine : 37% en 2014 selon les rapports des Nations Unies (UNDESA, 2014). Ce chiffre, qui était de 28% en 1990, atteindra vraisemblablement 56% en 2050, c'est-à-dire que la population urbaine, estimée à 4.4 million d'habitants en 2014, augmentera de 67,9% et atteindra, selon les prévisions, 13,7 millions d'habitants en 2050. Le pays tend vers sa transition urbaine et doit donc s'y préparer. Pour ce faire, des mesures appropriées doivent être prises, mises en œuvre et régulièrement suivies par les autorités et les populations pour améliorer le processus d'urbanisation qui se poursuit, tant à Conakry que dans les villes secondaires ou tertiaires et dans les villages, majoritairement de façon anarchique. Les nouveaux quartiers, qui constituent le paysage prédominant dans de nombreuses agglomérations urbaines, sont généralement composés d'habitations précaires et insalubres et souffrent d'une insuffisance de services publics de proximité et de l'absence de système d'assainissement intégré et bien fonctionnel.

Dans l'optique de contribuer à l'amélioration des conditions de vie urbaine en Guinée, l'Union Européenne, en collaboration avec le Gouvernement de la Guinée, a adopté l'assainissement urbain comme secteur de concentration dans le Programme Indicatif National (PIN) du 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED). Le programme de développement et d'assainissement urbain en Guinée (en abrégé SANITA) conjointement décidé par les deux parties prenantes se décline en deux résultats spécifiques (OS), à savoir :

lot ou des lots qui lui seront attribués, les tâches suivantes ainsi que toutes les autres qui pourront lui être confiées. Les lots sont décrits comme suit :

LOT N° 1 : Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée

Les activités à mener au niveau du lot n° 1 consisteront principalement à :

- établir les causes profondes des problèmes prioritaires de l'urbanisation en Guinée en posant une analyse diachronique,
- étudier les apports et limites des acteurs institutionnels et des freins à la mise en œuvre efficace du cadre législatif ou des sanctions prévues par la législation (codes des collectivités locales, d'urbanisme, environnementale, fiscalité locale, foncier et domanial),

- c. apprécier les tendances de l'évolution de l'armature urbaine et des pôles régionaux ; le poids et les effets de la macrocéphalie de Conakry sur la croissance urbaine à l'intérieur du pays ;
- d. déterminer les avantages d'une hiérarchie urbaine mieux équilibrée et adossée à un profil industriel et les potentialités de transformation progressive des ressources dans les villes à l'horizon 2040 ;
- e. analyser le système de gestion foncière en ce qui concerne l'évolution des certificats de propriété ; la dynamique des conflits fonciers et l'efficacité des dispositifs légaux et traditionnels pour leur résolution et la prévention, ainsi que la protection des sites naturels et lieux sacrés, marché foncier et les facteurs d'étalement ;
- f. analyser les écarts en matière d'infrastructure, d'équipements socio collectifs, et l'offre des services de base ;
- g. Lister et examiner les difficultés liées à la coordination multisectorielle et la cohérence dans la conception et la réalisation des projets de développement urbain, rural et d'occupation du sol dans les sites miniers ou agropoles ;
- h. décrire brièvement la géographie économique des villes Grand Conakry et des villes secondaires, sur la base d'un examen de la croissance économique, des investissements, du taux de bancarisation ou d'épargne, et de la part des produits intérieurs bruts de ces villes.

Des illustrations graphiques et cartographiques seront incluses dans le texte final y compris la représentation de l'armature urbaine nationale. Le document final décrira les défis prioritaires et leurs implications politiques à retenir de l'étape des prospectives et d'élaboration de la Politique Urbaine Nationale. Sous réserve des suggestions du consultant, le contenu du rapport diagnostic pourrait être structuré comme suit :

Préface

Introduction

- i. Milieu physique et ressources naturelles ;
- ii. Démographie (dynamique de la population) et évolution urbaine ;
- iii. Découpage administratif, définition de l'urbain et évolution des villes ;
- iv. Cadre institutionnel et juridique de la planification, le développement et la gestion urbaine ;
- v. Armature urbaine, systèmes urbains régionaux et relations villes-villages ;
- vi. Gestion foncière et dynamique d'occupation du sol ;
- vii. Enjeux et défis de l'urbanisation : national, régional et local ;
- viii. Planification urbaine et protection de la biodiversité ;
- ix. Habitat, logement et cadre de vie ;
- x. Consommation, production locale et industrialisation ;
- xi. Salubrité, sécurité et respect des normes ;
- xii. Agricultures, technologies de l'information, services et emploi ;
- xiii. Économie locale et financement du développement (géographie économiques des villes) ;
- xiv. Dispositif de coordination et mise en cohérence de l'action publique ;
- xv. Comportements des acteurs et perspectives d'urbanisation durable.

Conclusion

Bibliographie

Annexes

Chaque chapitre mettra l'accent sur les situations actuelles, les défis et enjeux, les difficultés et alternatives pour améliorer les conditions visant à une meilleure gouvernance urbaine et une gestion plus optimisée des ressources. Il se terminera par la proposition des implications ou esquisses de recommandations des mesures à prendre pour rendre l'urbanisme et l'urbanisation plus durable, sûre, résiliente et inclusive des villes aux villages. La conclusion devrait ressortir entre 3 et 5 problématiques prioritaires à retenir lors de la formulation de la politique urbaine nationale dont les effets pourraient être déclencheurs de la transformation plus bénéfique de la dynamique urbaine.

Les critères suivants seront pris en compte lors de cet examen tout comme lors de l'évaluation de la mise en œuvre du PDU : i) Pertinence entre les besoins et objectifs, ii) Efficacité des impacts et des résultats, iii)

Cohérence entre objectifs, ressources et actions, iv) Effectivité entre objectifs opérationnels et actions, v) Utilité des impacts.

Compétences des experts à recruter

La réalisation des activités de chaque lot requiert un personnel pluridisciplinaire composé de deux (2) experts internationaux et de deux (2) experts nationaux et structuré comme suit, selon les différents lots :

Lots	Experts internationaux	Experts nationaux associés
Lot n° 1	<ul style="list-style-type: none">• Expert en développement urbain ou économiste du développement, Chef de Mission (CM)• Urbaniste Adjoint au Chef de Mission (ACM)	<ul style="list-style-type: none">• Sociologue urbain ou démographe• Spécialiste de droit public ou des affaires cadastrales

Les experts devraient posséder au moins les qualités suivantes :

- Expert international : Diplôme universitaire du niveau du master et 15 ans d'expérience professionnelle ;
- Expert national : Diplôme universitaire du niveau du master avec 7 ans d'expérience professionnelle.

Seule la durée d'expérience professionnelle développée dans le domaine d'activités lié à la thématique du lot, pour lequel l'expert se présente, est prise en considération.

Supervision et durée des missions

Le groupe de consultants ou le bureau d'études travaillera sous la supervision du CTP et, le cas échéant, du Conseiller en charge de la Guinée au Bureau Régional pour l'Afrique d'ONU-Habitat, à qui il rendra compte régulièrement. Un plan de travail sera préparé conjointement pour servir de référence pour le suivi des résultats et des paiements.

Chaque poste d'expert, dans le cadre de chaque lot, est à pourvoir pour une durée initiale de un mois et demi (1,5 mois), sauf pour le Chef de Mission dont la durée de mission sera de deux (2) mois.

Appui à l'exécution de la Mission

Le CPT et l'Unité de Projet organiseront les rencontres du groupe de consultants ou du bureau d'études avec les Responsables Gouvernementaux et les institutions impliquées dans le Programme SANITA. Ils apporteront également, au groupe de consultants ou bureau d'études, le support administratif et logistique nécessaire.

Le Gouvernement participera activement aux travaux du groupe de consultants ou bureau d'études, à tous les stades, et mettra, à sa disposition, tous les documents administratifs, cartes, rapports, statistiques et autres spécifications utiles et nécessaires à la réalisation de la mission.

Résultats attendus de la Mission

Le groupe de consultants ou bureau d'études discutera avec les Autorités Gouvernementales et du Programme notamment les aspects techniques, financiers et organisationnels qu'il juge nécessaires.

Cependant, il n'est autorisé à prendre des engagements, ni au nom du Programme SANITA, ni au nom du Gouvernement, ni au nom d'ONU-HABITAT.

Il formulera ses conclusions et recommandations préliminaires qu'il discutera avec les Autorités Nationales concernées et du Programme, avant son départ de Conakry, Capitale de Guinée. Il devra examiner aussi, avec ces dernières, tous les aspects de l'assistance technique, financière et logistique nécessaire à la mise en œuvre des recommandations à formuler dans son rapport.

Le groupe de consultants ou bureau d'études devra soumettre, au plus tard un (1) mois après son départ de Conakry, une version provisoire électronique du Rapport, à ONU-Habitat qui se chargera de sa distribution aux différentes parties impliquées, dans le programme. La version finale du rapport sera transmise, à ONU-HABITAT, deux semaines calendaires, après la réception des commentaires des parties.

Une réunion de validation finale du Rapport sera organisée en concertation avec la Mission, le Programme et ONU-Habitat : la Mission y fera une présentation sur place de son Rapport.

Annexe 01bis : Personnes rencontrées au cours de la Mission par GCI/TAKK

Nom et prénoms	Fonction/Institution	Téléphone	Email
Balde Nene Mariama	Coordinatrice Projet SANITA/ ONU-Habitat	628762353	nene.balde@un.org
Guidolo Désiré Martial	Administration-Finance SANITA/ONU-Habitat	620631050	martial.guidolo@un.org
Camara Ismaël Kabiné	Communication SANITA/ONU-Habitat	621363626	ismael.camara@un.com
Camara Ibrahima	Directeur National DATU	664297590	ibrahimacamara@yahoo.fr
Diallo Mamadou Oury	Chef Service Etude DATU	622278446	
Camara Sekou	Chargé d'Etude DATU	622913790	skcamara@gmail.com
Camara Mamadouba	Chargé d'Etude DATU	628274053	mamadoubacamara51@gmail.com
Sylla Fadé Boubacar	Chargé d'Etude DATU	622379965	boubasylla2019@gmail.com
Soumah Lamine	Chargé d'Etude DATU	621053726	lsoumah324@gmail.com
Sangare Mamadi	Direction Assainissement DATU		sangaremamadi22@gmail.com
Sékou Mamady Diabaté		622672775	sekoumamadydiabate@gmmail.com
Diakite Lamine	Directeur National DOCAD	628037932	ldiakite13@yahoo.fr
Traore Mohamed Lamine	Expert Géomètre, ONU-Habitat	626649765	mohamed.traore@un.org
Diawara Ahmed Karifa	Chef Division Suivi Budgétaire, Direction National du Budget	624497255	diawarahmed25@yahoo.fr
Diakite Siné	Directeur Général ISAU	621828265	yesine2007@yahoo.fr
Diallo Aboubabar	Directeur Général Adjoint ISAU	620354285	aboubacar2009@yahoo.fr
Conde Kadidja	Chef de Département Urbanisme ISAU	621601957	dijac2014@gmail.com
Camara Sogué	Assistante Scolarité ISAU	621002876	sogue87@yahoo.fr
Cuitis Benoît	DGA Etude ISAU	622007392	cutisbenoi09@gmail.com
Mory Béréte	Chef Service ISAU	629818020	morysira33@gmail.com
Barry	Directeur Adjoint Administration du Territoire	623633582	
Kaba	Directeur du Laboratoire, MEEF	622419271	
Kanté	Conseiller du Directeur Général SONAPI	622268249	
Koivogui Siba	Direction nationale de l'Energie	628423070	
Sall Hadja Oumou	Directrice régionale DRVAT	622256762	
Boiro Mamadou Samba	Directeur du système d'information SEG	622916528	
Souaré Ousmane	SEG	657330110	
Condé Daouda	En fonction à la Décentralisation	620716662	
Kamissoko	En fonction à la Direction de la population (Plan)	622113545	
Diallo	Ordre National des Architectes de Guinée	628934588	
Bangoura Francois Fanah	Office Notarial	628295442	
Mme Oumou SARR	DRVAT de Conakry		sarroumi@gmail.com
Adama DOUMBOUYA	DRVAT de Boké		(224) 628 45 78 29
Souana SAOROMOU	DRAVAT de Mamou		Senykadiatou@gmail.com
Ibrahima KABA	DRAVAT de Labé		kababrahima47@yahoo.fr
Mohammed CONDE	DRAVAT de N'Zérékoré		condemoha8@gmail.com
Ibrahima Dramé BARRY	DRAVAT de Kindia		ibrahimbaryum@gmail.com
Zaou GUILAVOGUI	DRAVAT de Faranah		drvatar@gmail.com
Fodé Kaba DOUNO	DRAVAT de Kankan		fodekabadouno@gmail.com

Annexe 02 : Effectifs et hiérarchisation des populations des communes urbaines de la Guinée en 2019

N°	Communes	Population	Echelles	N°	Communes	Population	Echelles
01	Conakry	1.930.838	Echelle 1 ①	18	Kouroussa	38.326	Echelle 5 Communes de 30.000 à 50.000 ⑤
02	Coyah	254.958	Echelle 2 Communes de 200.000 à 300.000 ④	19	Lola	34.279	
03	N'Zérékoré	233.746		20	Dabola	31.053	
04	Kankan	229.785	Echelle 3 Communes de 100.000 à 200.000 ③	21	Kérouané	28.509	Echelle 6 Communes de 20.000 à 30.000 ⑦
05	Boké	223.443		22	Pita	26.836	
06	Dubréka	188.370		23	Forécariah	24.707	
07	Kindia	167.993		24	Koundara	23.530	
08	Siguiri	155.622		25	Dinguiraye	22.201	
09	Kamsar	131.835	Echelle 4 Communes de 50.000 à 100.000 ②	26	Beyla	21.041	Echelle 7 Communes de 10.000 à 20.000 ③
10	Kissidougou	120.773		27	Mandiana	20.263	
11	Labé	112.391	Echelle 8 Communes de moins de 10.000 ⑥	28	Télimélé	16.392	
12	Sangarédi	88.906		29	Boffa	10.631	
13	Mamou	83.044		30	Dalaba	10.514	
14	Guéckédou	76.011		31	Yomou	9.189	
15	Faranah	73.663		32	Gaoual	7.348	
16	Macenta	71.418		33	Mali	6.686	
17	Fria	65.931		34	Lélouma	5.666	
				35	Koubia	5.326	
Source : Perspectives démographiques publiées en 2017 par l'INS				36	Tougué	4.618	
				36	Total urbain	4.555.842	En tout 8 échelles

Annexe 03 : Corridors de la Guinée avec les pays voisins

N°	Corridors	Localités traversées en Guinée	Km	Localités traversées en PD	Km
1	Guinée-Guinée-Bissau Par Boké-Québo (partie du RTA7), 568 km	Boké, Boffa, Kindia, Coyah, Dubreka, Conakry	354	Tombali, Quinara, Bissau	214
	Par Koundara, 988 km	Mamou, Labé, Koundara et Kandika	719	Buruntuma, Gabu, Bafata, Babandinca, Bissau	269
2	Guinée-Mali Par Kankan, Kourémalé, Bamako, 1.014 km	Kindia, Coyah Mamou, Kouroussa, Kankan, Siguiri, Faranah, Kourémalé	890	Koulikoro, Kangaba, Naréna, Point Y, Bamako	124
3	Guinée-Sierr Leone Par Forecariah-Misiaka (fait partie du RTA7), 327 km	Coyah, Forecariah, Farmoréah	137	Kambia, Port Loko, Misiaka	190
	Par Forecariah-Lungi, 270 km	Coyah, Forecariah, Farmoréah	137	Kambia, Port Loko, Lungi	133
4	Guinée-Libéria Par N'zérékoré-Ganta-Gbarnga, 1.202 km	Coyah, Kindia, Mamou, Faranah, Kissoudougou, Guédougou, Macenta	933	Nimba, Bong, Margibi, Montserrado	269
	Par Macenta-Voinjama, 1.193 km	Coyah, Kindia, Mamou, Faranah, Kissoudougou, Guédougou et Macenta	787	Lofa, Bong, Margibi, Montserrado	408
5	Guinée-Côte d'Ivoire Par Kankan-Madiana-Odiénné, 1.671 km	Kindia, Mamou, Dabola, Kouroussa, Kankan, Madiana	834	Minignan, Odiénné, Touba, Man, Duekoué, Bouaflé, Yamoussoukro	837
	Par N'Zérékore-Lola-Nzo-Danané-Man Duekoué (partie du RTA7), 1.585 km	Coyah et Kindia), Mamou), Faranah, Dabola), Kouroussa, Kankan, Madiana	922	Bafing, Touba, Denguele	663
6	Guinée-Sénégal Par Mamou-Labé-Frte Guinée-Médina Gounass-Tambacounda, 1.275 km	Kindia, Coyah, Mamou, Dalaba, Lelouma, Labé, Boké, Koundara, Gaoual	676	Kolda, Vélingara, Tambacounda, Kaolack, Thiès, Pikine, Rufisque	599

Source : Extraits de l'Étude sur les Corridors routiers de désenclavement en Guinée Conakry et au Sénégal du Groupe de la BAD, Pages 17 à 24 ; Légendes : PD = Pays de destination du corridor ; RTA7 = Corridor transafricain n°7 (RTA7) Dakar-Lagos

Annexe 03 bis : Les volets des actions du PDU de Conakry

Actions immédiates	
Volet 1	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser le Plan de Circulation de Kaloum et établir une zone pilote d'aménagement Optimiser la desserte Conakry Express avec le matériel roulant existant Préserver les emprises ferroviaires pour la future mise à 2 voies Préparer la transition des transporteurs artisanaux vers un réseau TC modernisé
Transport public	
Volet 2	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un réseau multimodal de transport public de grande capacité Créer une desserte ferroviaire à haut niveau de service (HRT) sur les infrastructures existantes Réaliser un réseau Bus Rapid Transit (BRT) sur les axes principaux de la ville Associer BRT, HRT et transport de rabattement dans l'optique d'un réseau multimodal intégré
Voirie urbaine et infrastructures routières	
Volet 3	<ul style="list-style-type: none"> Hiérarchiser et planifier le réseau de voiries urbaines de Conakry Créer un réseau de voies secondaires pour désenclaver et réhabiliter les quartiers Réaménager les axes principaux de Conakry pour tous les modes de déplacements Préserver les littoraux et les mangroves de nouvelles infrastructures routières
Déplacements piétons et sécurité routière	
Volet 4	<ul style="list-style-type: none"> Protéger et aménager les espaces piétons pour une plus grande sécurité et une meilleure fluidité Donner priorité à la sécurité routière sur les axes et carrefours principaux Créer des voies piétonnes réservées et sécurisées
Gouvernance au centre	
Volet 5	<ul style="list-style-type: none"> Créer une Autorité Organisatrice du Transport Urbain (AOTU) Mutualiser les infrastructures ferroviaires pour les passagers et les marchandises Fédérer les acteurs autour d'un projet commun de mobilité durable pour Conakry
Circulation routière et stationnement	
Volet 6	<ul style="list-style-type: none"> Séparer le trafic de transit et le trafic local sur base d'un réseau routier mieux hiérarchisé Réaliser des plans de circulation par secteur en agglomération Associer réhabilitation de voirie et gestion organisée du stationnement Mettre en œuvre la tarification du stationnement sur voirie en phase avec le développement des réseaux de transport en commun
Transport de marchandises et la logistique urbaine	
Volet 7	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser le Port Sec de Kagbelen et déconcentrer les activités portuaires de Conakry Assurer le transfert modal du routier vers le ferroviaire pour l'essentiel du transport de marchandises Planifier la logistique urbaine et l'approvisionnement des marchés Déconcentrer les activités marchandes en phase avec la réorganisation de la logistique urbaine à l'échelle de l'agglomération

Actions immédiates	
Ville polycentrique durable	
Volet 8	<ul style="list-style-type: none"> • Décentraliser les fonctions économiques, administratives et marchandes hors de Kaloum et de Madina • Associer des opérations d'aménagement de nouveaux quartiers et des programmes d'habitat au développement du réseau TCHNS • Développer de nouveaux centres urbains et pôles d'activités économiques autour des principales stations ferroviaires HRT

Annexe 3ter : Moyens d'action répondant aux objectifs de la Vision 2040 liés au développement urbain

	Objectifs	Moyens d'action
Pilier 1	1.1 Bâtir un État fort, garant de la suprématie de la loi et de la justice sociale	Renforcer l'unité nationale et assurer l'intégrité du territoire et la sécurité des personnes et des biens
	Pilier 2	2.3 Assurer la participation citoyenne à la base
Pilier 3	3.1 Assurer l'accès équitable de tous à une éducation de qualité	Améliorer la performance du système éducatif
	3.2 Permettre à tous les Guinéens de vivre en bonne santé	Développer un système de santé performant qui couvre tout le territoire et capable de faire face aux épidémies Promouvoir un système fonctionnel de couverture sociale Améliorer la qualité des services sociaux de base
Pilier 4	4.1 Assurer une croissance économique forte et inclusive	Assurer la création de pôles économiques
		Améliorer le climat des affaires et encourager l'initiative privée
		Diversifier les activités économiques et promouvoir les secteurs porteurs de Croissance
		S'assurer que le secteur minier joue un rôle d'entraînement pour l'économie
4.2 Réduire les inégalités de développement régional	Assurer la spatialisation du développement en Guinée	
	Promouvoir l'intercommunalité dans le développement	
4.3 Doter le pays d'infrastructures de soutien à la croissance y compris des infrastructures énergétiques et de transport	Accroître les capacités énergétiques du pays	
	Mettre en place des infrastructures énergétiques et de transport pour accompagner le développement durable du pays	
4.4 Promouvoir le développement des secteurs industriels et artisanal	Développer des partenariats stratégiques avec le secteur privé	
	Assurer l'exploitation des ressources naturelles du pays Développer des industries de transformation	
Pilier 5	5.1 Promouvoir l'aménagement du territoire pour le développement d'habitat structuré/respectueux des normes urbanistiques et environnementales	Mettre en place une politique globale et intégrée d'aménagement du territoire
		Promouvoir la création de villes et d'établissements humains sûrs, résilients, durables et ouverts à tous
	5.2 Assurer que les pollutions urbaines sont maîtrisées et traitées	Mettre en place des systèmes efficaces et durables de gestion des déchets et de l'hygiène publique (déchets solides/liquides, fumées, substances inorganiques)
5.3 Lutter contre les changements climatiques et préserver l'environnement	Assurer que les technologies de production et de consommation utilisées préservent l'environnement	
	Mettre en place des mesures de préservation et de protection de l'écosystème	

Annexe 04 : Evolution de la production céréalière par région administrative en tonnes

Région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boké	312 909	361 409	355 356	368 597	462 531	394 756	416 572	499 110
Faranah	354 022	368 030	401 523	416 794	426 026	446 117	469 676	500 403
Kankan	502 207	548 673	569 351	590 838	625 541	633 246	668 529	626 730
Kindia	334 661	367 488	380 849	394 712	460 189	422 680	482 046	536 985
Labé	429 513	458 529	479 508	501 471	473 130	535 482	553 820	530 994
Mamou	203 787	219 793	229 081	238 777	255 289	255 287	266 227	289 545
N'Zérékoré	445 238	489 508	507 047	525 232	439 705	562 806	595 899	519 736
Ensemble	2 582 338	2 813 429	2 922 716	3 036 421	3 142 411	3 250 374	3 452 768	3 503 502

Annexe 04 bis : Evolution de la production du riz par région administrative en tonnes

Région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boké	227 079	252 324	260 644	269 239	332 954	288 099	305 882	355 650
Faranah	240 568	267 313	276 127	285 232	311 597	305 212	324 052	371 232
Kankan	348 100	386 800	399 554	412 729	440 404	441 640	468 901	415 982
Kindia	261 070	290 094	299 659	309 540	336 154	331 223	351 668	400 489
Labé	90 458	100 515	103 829	107 253	108 356	114 766	121 850	129 094
Mamou	85 197	94 669	97 790	101 015	102 053	108 091	114 763	121 584
N'Zérékoré	361 259	401 422	414 658	428 331	338 997	458 335	486 626	403 876
Ensemble	1 613 730	1 793 135	1 852 262	1 913 338	1 970 515	2 047 365	2 173 742	2 197 907

Annexe 05 : Evolution de l'inflation en moyenne annuelle (%) par poste

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble	4,7	15,5	21,4	15,2	11,9	6,2	11,8	8,2	8,9
<i>Alimentation et boissons non alcoolisées</i>	6,9	20,4	27,7	15,4	12,6	6,6	14,4	11,5	13,6
Boissons alcoolisées et tabacs	15,1	19,2	13,9	23,6	15,6	4,6	2,5	-1,4	1,1
Habillement et chaussures	8,1	13,2	12,5	19,3	14,6	9,2	11,5	5,0	2,0
<i>Logement, eau, électricité, gaz et autre combustible</i>	8,8	9,5	9,9	12,7	15,1	5,1	10,6	6,0	3,8
<i>Meubles, articles de ménage et entretien courant</i>	11,7	5,0	21,2	17,0	9,0	6,4	11,0	5,8	2,5
<i>Santé</i>	9,1	7,9	13,1	24,2	17,3	10,4	13,6	5,8	4,3
<i>Transport</i>	-16,0	19,2	16,5	7,5	1,5	0,9	1,0	-0,1	0,1
<i>Communication</i>	0,0	1,5	4,4	0,0	-0,2	-1,7	-0,4	0,0	0
Loisirs et culture	6,0	3,2	13,8	18,5	9,2	3,7	4,9	3,2	1,3
<i>Enseignement</i>	1,0	1,8	3,7	4,0	5,1	2,5	4,6	5,9	5,7
Restaurants et hôtels	9,5	8,2	22,9	16,1	15,8	1,1	4,8	0,7	0,4
Biens et services divers	4,2	7,4	11,0	6,6	9,1	5,4	7,2	1,0	0,2

Annexe 05 bis : Evolution de la production de maïs en tonnes

Région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boké	59 082	61 828	64 837	67 993	70 645	73 562	77 429	82 663
Faranah	67 789	70 940	74 393	78 014	81 056	84 404	88 840	94 845
Kankan	119 292	124 837	130 913	137 284	142 638	148 529	156 336	166 904
Kindia	51 554	53 951	56 576	59 330	61 644	64 189	67 563	72 131
Labé	154 513	161 696	169 565	177 818	184 753	192 383	202 495	216 184
Mamou	59 646	62 419	65 456	68 642	71 319	74 265	78 168	83 452
N'Zérékoré	72 264	75 624	79 304	83 164	86 407	89 976	94 705	101 107
Ensemble	584 141	611 294	641 045	672 244	698 462	727 308	765 536	817 286

Annexe 05 ter : Evolution de la production de fonio en tonnes

Région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boké	26 748	47 257	29 875	31 366	58 932	33 095	33 261	60 796
Faranah	45 665	29 777	51 003	53 548	33 373	56 501	56 784	34 326
Kankan	34 815	37 036	38 884	40 825	42 499	43 076	43 292	43 844
Kindia	22 037	23 444	24 613	25 842	62 391	27 267	62 814	64 365
Labé	184 542	196 317	206 114	216 400	180 021	228 334	229 475	185 716
Mamou	58 945	62 706	65 835	69 120	81 917	72 932	73 297	84 509
N'Zérékoré	11 715	12 463	13 085	13 738	14 301	14 495	14 568	14 753
Ensemble	384 467	408 999	429 409	450 838	473 434	475 701	513 491	488 309

Annexe 06 : Evolution de la production de manioc en tonnes

Région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boké	67 835	71 050	74 368	77 841	94 914	96 216	102 629	116 543
Faranah	44 737	46 858	49 046	51 337	135 440	63 455	67 684	166 304
Kankan	302 867	317 223	332 037	347 543	361 792	429 583	458 215	444 236
Kindia	136 227	142 685	149 348	156 322	162 732	193 223	206 102	199 815
Labé	180 117	188 654	197 464	206 686	256 160	255 475	272 503	314 533
Mamou	152 083	159 292	166 731	174 517	202 517	215 713	230 091	248 666
N'Zérékoré	178 367	186 822	195 546	204 678	213 070	252 994	269 856	261 624
Ensemble	1 062 233	1 112 585	1 164 542	1 218 925	1 426 625	1 506 659	1 607 082	1 751 719

Annexe 07 : Evolution de la production d'arachide en tonnes

Région	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boké	49 898	53 008	53 773	54 548	84 003	73 605	85 499	138 568
Faranah	44 034	46 778	47 453	48 137	83 072	64 954	75 451	137 032
Kankan	59 517	63 226	64 138	65 063	95 457	87 793	101 980	157 462
Kindia	103 497	109 948	111 534	113 142	81 821	152 668	177 340	134 968
Labé	37 526	39 865	40 440	41 023	32 125	55 354	64 299	52 992
Mamou	23 225	24 673	25 029	25 390	27 929	34 259	39 796	46 070
N'Zérékoré	14 384	15 280	15 500	15 724	17 296	21 217	24 646	28 531
Ensemble	332 081	352 779	357 867	363 028	421 703	489 850	569 010	695 622

Annexe 08 : Production d'igname en tonnes

Région	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Kankan	87 156	93 710	13 413	91 735	103 412	115 567
N'Zérékoré	25 974	27 928	4 503	8 250	9 301	10 393
Production totale	113 130	121 638	17 916	99 985	112 713	125 960

Annexe 09 : Production de pomme de terre en tonnes

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Labé	13 963	16 319	19 073	9 645	11 262	12 731
Mamou	49 376	57 709	67 448	30 303	35 425	39 998
Production totale	63 339	74 028	86 521	39 948	46 687	52 729

Annexe 10 : Cheptel de bovins par région en milliers

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boké	1 034	1 066	1 124	1 186	1 251	1 319	1 392
Conakry	-	-	-	-	-	-	-
Faranah	1 772	828	873	921	971	1 025	1 081
Kankan	1 155	1 206	1 275	1 345	1 419	1 497	1 579
Kindia	838	693	731	771	813	858	905

Annexe 11 : Cheptel d'ovins par région en milliers

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boké	296	318	339	360	384	410	437
Conakry	nd	nd	nd	9	10	10	11
Faranah	251	243	260	276	294	314	335
Kankan	371	329	351	373	398	424	452
Kindia	225	237	253	269	287	306	326

"Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée"

Labé	748	859	906	956	1 008	1 063	1 122	253	274	293	311	332	354	377
Mamou	453	520	548	578	610	643	679	205	222	237	252	269	287	306
N'Zérékoré	234	285	298	317	334	352	372	143	214	229	243	259	276	295
Guinée	5 235	5 337	5 855	6 074	6 407	6 759	7 129	nd	nd	nd	2 092	2 231	2 380	2 539

Annexe 12 : Cheptel de caprins par région en milliers

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boké	280	456	486	518	552	589	629
Conakry	nd	nd	nd	6	7	7	8
Faranah	224	213	227	241	258	275	293
Kankan	334	279	298	317	339	361	386
Kindia	248	247	263	280	299	319	340
Labé	487	536	572	609	650	694	740
Mamou	206	227	243	258	276	294	314
N'Zérékoré	166	241	257	274	292	312	333
Guinée	nd	nd	nd	2 504	2 672	2 851	3 043

Annexe 13 : Cheptel de porcins par région

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boké	---	---	---	2 674	2 806	3 014	3 232
Conakry	---	---	---	5 475	5 745	6 172	6 619
Faranah	---	---	---	2 857	3 010	3 233	3 467
Kankan	---	---	---	131	124	133	142
Kindia	---	---	---	1 628	1 709	1 833	1 963
Labé	---	---	---	0	0	0	0
Mamou	---	---	---	4	4	4	5
N'Zérékoré	---	---	---	102 650	107 721	115 711	124 095
Guinée	---	---	---	115 419	121 119	130 099	139 523

Annexe 14 Produit de pêche artisanale maritime par préfecture en tonnes

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boffa	28 324	33 209	34 518	43 194	34 063	25 012	18 855	65 064
Boké	9 798	12 067	21 364	29 073	23 998	19 162	16 178	52 612
Dubrèka/Coyah	15 618	17 468	12 550	15 625	20 141	24 690	14 498	56 215
Conakry	17 280	20 690	17 933	22 397	19 055	15 744	11 157	37 064
Forécariah	9 875	12 583	7 636	9 122	8 152	7 208	4 542	19 348
Guinée	80 894	96 017	94 003	119 411	105 408	91 816	65 230	230 303

Annexe 15 : Piscicole par région en tonnes

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Boké	2	2	3	2	1	1	1
Conakry	0	0	0	0	0	0	0
Faranah	37	37	37	42	47	56	88
Kankan	0	0	0	0	0	0	0
Kindia	2	2	3	4	4	4	4
Labé	0	0	0	0	0	0	0
Mamou	0	0	0	0	0	0	0
N'Zérékoré	68	68	207	227	258	289	315
Guinée	109	109	250	275	310	350	408

Annexe 16 : Superficie des FCE ayant bénéficié d'un plan d'aménagement en 2014

N°	Nom de la forêt classée	E en ha	Localité
1	Massif du Ziama	112000	Macenta
2	Mont Yonon	4 750	N'Zérékoré
3	Pic de Fon	25 600	Beyla
4	Diécké 1	64 000	Yomou
5	Mont Boré	23 600	N'Zérékoré
6	Souti-Yanfou	11 000	Kindia
7	Nyalama	10 000	Lélouma
8	Bakoum	28 000	Tougué
9	Balayan-Souroumba	25 000	Dabola
10	Sincéry-Oursa	14 000	Dabola
11	Nono	5 600	Kouroussa
12	Baro	8 000	Kouroussa
13	Tominé-Komba	36 000	Gaoual
Superficie totale (ha)		367850	E = Etendue

Annexe 17 : Répartition des bassins internationaux de la Guinée et état de dégradation 2015-2016

N°	Bassins internationaux	Localités	Région	Superficie (km ²)	Etat des terres
1	Kolenté	Kindia Forécariah	Kindia	5178	Dégradé
2	Koliba/Korrubal	Gaoual	Boké	18122	Dégradé
3	Gambie	Koubia Mali Labé	Labé	12 038	MC
4	Sénégal	Mamou Dal Lab Toug Ding	Labé	18 972	Dégradé
5	Kaba	Mamou	Mamou	5 427	Dégradé
6	Niger	Haute Guinée	Kankan Faranah	97 168	MC
7	Sassandra	Lola	N'Zérékoré	10 839	Dégradé
8	Cavaly	N'Zérékoré	N'Zérékoré	2 116	Dégradé
9	Mani	N'Zérékoré	N'Zérékoré	2 506	Dégradé
10	Diani	N'Zérékoré	N'Zérékoré	9 333	Dégradé
11	Loffa	Macenta	N'Zérékoré	1 684	Dégradé
12	Makona	Guékédou	N'Zérékoré	8 384	Dégradé
13	Mano	nd	N'Zérékoré	10	Dégradé
14	Kayanga/Geba	Gaoual	Boké	20	

Annexe 18 : Production d'eau de SEG par préfecture en milliers de m³

Préfecture	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Conakry	53 778,0	53 673,5	54 119,2	54 884,0	53 171,2	55 309,2	56 099,4
Forécariah	75,4	113,8	129,6	135,5	177,0	166,8	136,4
Kindia	602,6	1 172,3	1 114,5	924,8	1 028,5	1 112,7	1 051,6
Mamou	175,3	339,2	268,5	280,7	270,5	229,8	282,9
Faranah	197,3	199,2	251,7	294,2	352,6	349,0	456,1
Kissidougou	284,1	350,1	287,1	394,9	179,9	183,2	251,7
Guékédou	159,5	130,6	165,4	135,3	356,0	367,5	395,9
Kankan	874,7	988,8	954,8	1 316,9	1 135,4	1 018,6	1 154,7
Macenta	103,4	84,6	111,7	114,6	139,7	100,4	117,5
N'Zérékoré	584,3	627,8	563,2	584,8	653,2	657,3	636,7
Dalaba	187,6	196,6	221,7	318,1	363,2	271,5	270,2
Kérouané	224,9	227,6	210,8	200,5	169,6	277,3	475,5
Boké	nd	540,0	608,9	620,5	708,9	736,2	791,0
Dabola	96,9	94,2	114,7	112,6	280,2	558,9	520,2
Pita	79,7	94,9	160,8	197,1	195,8	166,4	162,1
Kouroussa	119,9	165,3	288,9	165,4	169,9	169,2	162,6
Mali	10,1	14,2	27,3	34,9	28,9	16,6	23,3
Mandiana	5,6	3,5	12,4	19,0	25,5	10,5	11,1
Coyah	115,6	93,4	96,6	150,1	198,4	209,0	253,9
Dubrèka	82,3	79,2	99,6	117,7	80,9	94,0	117,0
Siguiriri	185,2	304,9	374,9	504,8	433,4	388,9	443,1

Annexe 19 : Nombre d'abonnés par agence à la SEG

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
93 605	96 436	101 474	105 032	107 026	109 658	110 850
471	515	530	533	538	546	552
3 232	3 280	3 391	3 448	3 512	3 626	3 672
1 331	1 521	1 550	1 556	1 571	1 591	1 626
1 037	1 076	1 099	1 100	1 104	1 115	1 129
1 870	1 934	1 944	1 952	1 954	1 969	1 977
939	963	971	972	976	981	990
3 125	3 276	3 435	3 533	3 555	3 625	3 700
521	532	539	540	541	541	542
2 011	2 191	2 341	2 399	2 437	2 457	2 481
572	631	697	714	719	727	752
595	631	665	676	686	703	939
817	826	838	842	1 019	1 115	1 199
764	902	975	1 038	1 054	1 061	1 066
986	1 041	1 068	1 079	1 087	1 105	1 146
560	623	669	679	679	681	690
45	84	130	157	165	175	187
19	19	19	19	25	25	25
992	994	995	995	999	1 001	1 002
689	703	707	717	723	740	745
1 259	1 353	1 554	1 584	1 604	1 611	1 645

"Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée"

Dinguiraye	98,0	107,7	134,4	122,5	119,5	139,7	136,6	623	661	742	764	805	859	883
Labé	514,7	476,4	729,7	836,0	854,1	833,6	866,6	2 492	2 785	2 956	3 106	3 222	3 400	3 602
Koundara	243,5	221,4	247,4	265,8	272,2	326,7	326,2	903	1 068	1 128	1 184	1 213	1 242	1 300
Bofa	15,1	24,4	40,2	31,5	26,2	27,2	15,5	334	338	341	341	341	341	341
Télimélé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	31,9	52,5	na	na	na	na	na	231	269
TCI	nd	6 650,0	7 214,7	7 878,3	82 19,2	8 442,7	9 110,9	26 187	27 947	29 284	29 928	30 529	31 468	32 460
TGP (m³)	nd	60 323,4	61 333,9	62 762,3	61 390,4	63 751,9	65 210,2	119 792	124 383	130 758	134 960	137 555	141 126	143 310

Légendes : TCI = Total Centres de l'Intérieur ; TGG = Total Général de la Guinée

Annexe 20 : Données liées à l'emploi et à la pauvreté de la population par région administrative

Taux d'occupation en %					Taux d'activité en %					Taux de chômage en %					Population sous seuil de pauvreté				
Région	2003	2007	2012	2014	Région	2003	2007	2012	2014	Région	2003	2007	2012	2014	Région	1994/5	2002/3	2007	2012
Boké	10,2	77,2	70,5	95,9	Boké	41,2	78,9	71,8	35,3	Boké	1,6	0,3	1,7	4,1	Boké	58,4	41,2	52,0	58,9
Conakry	10,6	42,8	47,5	87,0	Conakry	33,7	51,6	55,0	36,0	Conakry	15,0	4,3	13,6	13,0	Conakry	10,2	20,5	26,3	27,4
Faranah	9,9	84,9	76,4	97,6	Faranah	49,8	88,3	77,4	34,4	Faranah	0,8	0,3	1,4	2,4	Faranah	77,8	61,1	53,0	64,8
Kankan	17,8	86,6	77,2	95,1	Kankan	56,1	91,0	79,7	30,5	Kankan	1,1	0,6	3,2	4,9	Kankan	77,7	66,8	58,7	48,7
Kindia	10,9	81,4	69,1	95,5	Kindia	38,2	83,8	69,9	35,4	Kindia	3,3	0,1	1,2	4,5	Kindia	69,6	43,9	64,1	62,5
Labé	9,8	86,2	54,6	97,5	Labé	43,3	89,5	56,7	35,2	Labé	0,7	0,2	3,7	2,5	Labé	82,5	65,0	59,8	65,0
Mamou	9,8	82,8	64,7	97,0	Mamou	48,6	86,7	65,8	33,4	Mamou	0,7	1,5	1,6	3,0	Mamou	78,9	43,6	50,1	60,8
N'Zérékoré	21,0	81,0	77,5	96,9	N'Zérékoré	53,5	84,9	78,5	35,4	N'Zérékoré	1,0	0,5	1,4	3,1	N'Zérékoré	67,9	55,9	64,3	66,9
Guinée	97,2	74,3	66,5	94,8	Guinée	45,5	78,7	69,1	62,3	Guinée	3,2	1,3	3,8	5,2	Guinée	62,5	49,1	53,0	55,2

Annexe 21 : Répartition de la population occupée en % par région administrative

Région	Salariés 2007			Salariés 2012			Non-salariés 2007				Non-salariés 2012			
	Cadre	Employé/Ouvrier	Man-œuvre	Cadre	Employé/Ouvrier	Man-œuvre	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide familial	Employeur	Indépendant	Apprenti	Aide Familial
Boké	1,1	4,0	0,3	1,3	3,3	0,4	0,3	78,7	2,5	13,1	1,6	76,2	2,9	14,2
Conakry	7,4	17,1	0,9	8,3	22,5	2,6	1,7	57,8	10,7	4,5	2,7	53,6	7,4	2,8
Faranah	0,8	1,5	0,1	1,9	1,2	0,5	0,7	66,6	2,0	28,4	1,0	68,6	2,3	24,5
Kankan	0,8	0,7	0,1	1,5	2,3	0,2	1,1	59,0	0,6	37,6	0,7	55,5	1,3	38,6
Kindia	1,8	1,7	0,0	1,4	4,5	0,4	0,5	69,1	1,2	25,7	1,2	72,2	1,7	18,6
Labé	0,9	1,3	0,0	1,8	4,6	0,6	0,1	74,4	1,5	21,8	0,2	75,6	2,8	14,2
Mamou	0,5	1,2	0,2	2	2,3	0,3	0,1	72,6	1,1	24,4	0,7	73,1	1,7	19,7
N'Zérékoré	1,2	1,4	0,4	1,3	2,5	0,9	0,5	65,3	1,7	29,6	0,4	64,6	2,2	28,1
Guinée	1,9	3,6	0,2	12,5	5,7	0,8	0,7	67,1	2,6	23,8	1,1	65,8	2,8	21,2

Annexe 22 : Demandes d'emplois enregistrées à l'AGUIPE par région administrative et par sexe

Années	2014			2015			2016			2017					
	Région	Masculin	Féminin	Ensemble	Région	Masculin	Féminin	Ensemble	Région	Masculin	Féminin	Ensemble	Région	Masculin	Féminin
Boké	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	469	109	578	161	32	193		
Conakry	1 414	359	1 773	3 725	1 842	5 567	6 057	2 248	8 305	1 262	1 553	2 815			
Faranah	nd	nd	nd	nd	nd	nd	67	16	83	101	29	130			
Kankan	3 297	115	3 412	111	70	181	138	23	161	81	21	102			
Kindia	100	13	113	112	79	491	115	29	144	115	23	138			
Labé	40	16	56	575	183	758	153	107	260	82	47	129			
Mamou	nd	nd	nd	nd	nd	nd	75	24	99	100	19	119			
N'Zérékoré	nd	nd	nd	13	7	20	82	21	103	67	12	79			
Guinée	nd	nd	nd	nd	nd	nd	7 156	2 577	9 733	1 969	1 736	3 705			

Annexe 23 : Toilettes utilisées par ménages

Types	TANP		TP		TNA	
	2012	2016	2012	2016	2012	2016
Boké	17,1	34,7	18,8	2,0	64,1	1,0
Conackry	34,1	43,4	57,2	19,8	8,7	0,3
Faranah	9,0	13,6	14,3	5,0	76,7	6,6
Kankan	11,3	24,2	19,5	5,7	69,3	8,2
Kindia	17,0	21,1	24,3	4,8	58,7	2,9
Labé	20,6	30,7	12,2	0,5	67,2	0,6
Mamou	20,6	32,1	8,1	0,4	71,4	0,6
N'Zérékoré	15,0	23,3	23,1	0,7	61,9	0,9
Guinée	19,0	28,8	25,2	6,2	55,8	2,6

Annexe 24 : Infrastructures sanitaires publiques par région

Types	Poste de santé			Centre de santé			Hôpital Préfet			Hôpital Région		
	Région	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013
Boké	119	119	114	42	42	42	4	4	4	1	1	1
Conackry	5	5	5	21	22	22	0	0	0	0	0	0
Faranah	95	95	95	45	47	47	3	3	3	1	1	1
Kankan	104	104	104	65	66	66	4	4	4	1	1	1
Kindia	95	94	94	51	51	51	4	4	4	1	1	1
Labé	93	93	93	58	58	58	4	4	4	1	1	1
Mamou	68	68	68	41	41	41	2	2	2	1	1	1
N'Zérékoré	148	148	148	77	77	77	5	5	5	1	1	1
Guinée	726	721	721	400	404	404	26	26	26	7	7	7

Légendes : TANP = Toilettes améliorées non partagées ; TP = Toilettes partagées ; TNA = Toilettes non améliorées

Annexe 25 : Nombre d'établissements dans les différents degrés de l'enseignement

Années	Etablissements préscolaires						Ecoles du primaire							Ecoles du secondaire						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Conakry	839	855	867	864	1 023	1 065	839	900	909	944	980	987	1 021	80	89	95	104	106	112	117
Boké	117	128	146	118	145	140	1 158	1 152	1 180	1 184	1 206	1 207	1 206	459	509	561	562	589	622	641
Kankan	113	128	160	117	159	164	746	771	778	802	864	915	959	60	72	72	78	77	84	91
Faranah	96	97	111	92	106	98	1 115	1 207	1 250	1 369	1 551	1 652	1 717	96	102	113	129	132	138	155
Kindia	190	219	243	270	329	413	1 217	1 249	1 239	1 327	1 397	1 439	1 526	155	180	199	234	248	265	300
Labé	56	57	74	72	80	86	958	967	1 002	1 021	1 043	1 057	1 092	91	93	95	104	106	111	110

"Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée"

Mamou	49	55	57	47	60	65	756	781	795	823	812	854	871	67	69	69	75	78	79	81
N'Zérékoré	235	256	251	166	306	356	1 235	1 286	1 322	1 359	1 403	1 448	1 501	122	139	137	157	161	163	173
Guinée	1 695	1 795	1 909	1 746	2 208	2 387	8 024	8 313	8 475	8 829	9 256	9 559	9 893	1 130	1 253	1 341	1 443	1 497	1 574	1 668

Annexe 26 : Ratios au primaire et nombre d'étudiants par région administrative

Années	Ratios élèves/maitre au primaire						Ratios élèves/classe au primaire						Nombre des étudiants							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Boké	46,1	48,1	49,6	50,6	48,8	51,1	26,6	46,0	48,3	49,0	47,5	44,9	46,4	24,4	3 331	2 380	942	2 303	2 736	2 602
Conakry	47,1	41,9	41,3	43,8	44,0	42,9	44,5	51,0	51,8	53,0	53,7	48,6	49,0	50,4	67 464	62 699	74 328	77 790	73 998	76 948
Faranah	43,4	43,1	44,7	47,6	52,2	51,5	15,1	44,9	42,6	42,6	40,5	39,3	42,2	12,2	3 998	2 221	1 889	1 984	1 385	1 310
Kankan	46,8	49,9	49,7	50,9	53,8	52,2	53,0	42,9	44,2	45,5	44,0	44,5	42,1	43,8	7 335	8 677	5 819	6 186	6 553	6 620
Kindia	36,2	39,5	38,9	42,4	42,5	43,0	44,4	41,0	42,9	45,0	43,8	40,2	43,3	43,9	11 021	7 825	7 564	9 480	7 056	7 164
Labé	44,5	42,7	46,5	46,1	49,0	53,4	51,3	40,9	40,5	42,5	41,5	40,3	42,4	44,7	2 002	2 114	1 995	2 219	2 255	1 979
Mamou	46,8	45,4	47,2	47,6	48,9	52,8	52,4	38,7	39,0	38,9	37,9	36,2	38,4	40,8	5 242	4 480	3 373	3 607	2 403	2 682
N'Zérékoré	43,3	43,3	44,9	43,1	41,0	44,5	46,4	41,6	41,5	41,6	39,8	35,0	39,1	42,2	2 799	1 981	1 840	1 781	2 424	2 134
Guinée	44,1	43,6	44,2	45,6	46,3	47,1	48,4	44,2	44,7	45,6	44,5	41,7	43,3	45,1	103 192	92 377	150 122	105 350	98 810	101 439

Annexe 27 : Données sur les industries

Liste des industries					Nombre d'industries par activité	
N°	Dénomination	Activités	BP	N°	Activités	Nb
Industrie Agro-Alimentaire (16)					Production d'eau	
01	BONAGUI	Boissons gazeuses	BP.3009	411892	Fabrication de savon	4
02	CEG	Eaux minérales	BP.3023	412866	Production de boissons	4
03	COGIP	Pêche industrielle	BP.4371	412806	Production de ciment	3
04	DAUPHIN	Pêche industrielle	BP.4382	411630	Fabrication de matelas	2
05	GREGUIPECHE	Pêche industrielle	BP.2112	461451	Profilage de tôle	2
06	SONIT PECHE	Pêche industrielle	BP.3201	411396	Vitrierie	2
07	TRAMER GUINEE	BP.3783		454402	Agro-industrie	1
08	THIANGUI	BP.3304		454522	Confection de dalettes	1
08	GRANDS MOULIN DE GUINEE	Farine de blé	BP.2225	452717	Confiserie, savon, eau minérale, etc.	1
10	NESTLE	NESTLE	BP.4109	464010	Déroulage pour production de CP	1
11	SAPT HUILOR	Huilerie	BP.946	463943	Fabrication de cuves	1
12	SINCERY	Huilerie	BP.	464887	Fabrication de lait en poudre	1
13	SOBRAGUI	Boissons gazeuses et alcool	BP.3287	464887	Fabrication de meubles	1
14	SOGUIPAH	Palmiers à Huile et d'hévéas	BP.123	464481	Fabrication de pâtes dentifrice	1
15	FABAL	Boissons	BP.	454689	Fabrication d'emballages	1
16	VERITAS	Contrôle technique	BP.1451	411841	Fabrication d'ustensiles en plastique	1
Imprimeries (5)					Fonderie	
17	ALAMA CAMARA	Imprimerie	BP.302	410704	Gaz industriel	1
18	DIABY	Imprimerie	BP.2145	453379	Horticulture et paysage	1
19	IMPRIMA	Imprimerie	BP.3472	443287	Pampers et coton hygiénique	1
20	LANIG, Nouvelle Imprimerie de Guinée	Imprimerie	BP.776	412065	Production de peinture et plastique	1
21	NIK Nouvelle Imprimerie du Kaloum	Imprimerie	BP.1932	412208	Production de coton	1
Industries Chimiques (5)					Production de plantes à infusion	
22	ALPHA	Savonnerie	BP.710	411641	Production de chaises en plastique	1
23	Ets KARAOUNI	Matelas	BP.687	425477	Production et vente de tôles	1
24	SOGEDI	Gaz industriel	BP.456	454009	Recyclage de fer	1
25	SOGUIPLAST	Plastiques	BP.167	461677	Transformation de Moringa	1
26	SOPROCHIM	Plastiques	BP.160	414311	Transformation des noix de cajou	1
27		Peintures	BP.3380	402525	Tuyauterie PVC +Gaine +Poly	1
Extractions, Mines (7)					Ensemble	
28	AREDOR	Diamant	BP 2909	415409		
29	CBG	Bauxite	BP 523	412814		
30	SBK	Bauxite	BP 613	462196		
31	SDB, Sté des Bauxites de Dabola	Bauxite	BP 2859	414721		
32	FRIGUIA	Bauxite Alumine	BP 334	411615		
33	CIMENTS DE GUINEE	Ciment	BP 3621	414512		
34	SAG	Or	BP 1006	415809		
Ouvrages Métalliques (9)						
35	ALU-GUINEE	Menuiserie aluminium	BP 979	465007		
36	ALU-DONZO	Menuiserie aluminium	BP 2216	465069		
37	SOCOBAGUINEE	Menuiserie aluminium	BP 675	465943		
38	COFAGUI	Tuiles ondulées	BP 3707	461635		
39	COMETAL	Construction métallique	BP 153	442503		
40	FERALUX S.	Menuiserie métallique Gbessia		466810		
41	FRIEDLANDER	Construction métallique	BP 164	411632		
42	METAL-GUINEE	Tôles de toiture	BP 1762	423019		
43	SODECOGUINEE		BP 4390	454003		

Annexe 28 : Importations par zone de provenance (valeur CAF en milliard GNF)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afrique de l'ouest	333,7	669,5	478,2	330,6	549,7	1 205,10	1 462,60	7 521,2
Afrique centrale	89,8	2,4	5,9	3,2	2,1	25,4	78,9	85,9
Afrique de l'est et australe	177,6	283,1	486,7	343,2	205,4	198,5	3 197,50	447,1
Afrique du nord	173,3	331,9	515,8	658,9	589,3	289	161,2	623,4
Union européenne	4 557,8	7 298,8	7 925,5	7 850,2	8 280,00	7 347,40	6 473,80	11 724,6
Autres pays de l'Europe	481,1	284,3	329,0	518,7	410,9	579,6	367,2	709,5
Amérique du nord	286,3	599,1	612,5	609,6	434,3	467,5	495,3	1 622,2
Amérique du sud	156,4	308,0	327,2	295,4	394,7	424,1	190,8	470,4
Moyen orient	393,5	527,1	805,6	824,9	984,8	1 695,00	3 691,50	1 051,2
Autres pays d'Asie et Océanie	2 235,9	3 807,3	5 595,5	8 430,0	6 383,6	5 989,8	23 113,0	7 352,6
Total	8 885,5	14 111,5	17 082,0	19 864,7	18 234,7	18 221,4	39 231,9	31 608,2

Annexe 29 : Exportations par zone de destination (valeur FAB en milliards GNF)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afrique de l'ouest	729,4	309	1 212,6	302	3 255,7	3 327,1	342,8	840,8
Afrique centrale	68,5	4,2	5,5	114,7	13,1	12,9	191,7	10,7
Afrique de l'est et australe	5,4	5,6	27,1	137,3	45,7	177,1	3,9	636,4
Afrique du nord	24,4	16,4	49,5	14,8	15,5	34,8	28	63,6
Union européenne	3 039,3	3 702,5	6 523,1	7 297,4	3 169,3	4 003,3	5 096,9	6733,7
Autres pays de l'Europe	2 704,3	3 975,5	4 198,8	3 075,0	1 046,4	648,6	2 126,9	970,6
Amérique du nord	530,8	19,6	190,5	68,5	1 131,3	1 072,7	501,8	862
Amérique du sud et centrale	0,6	0,6	17,7	14,9	2,9	1,6	3	6,3
Moyen orient	664,7	475,9	427,7	839,6	2 846,0	1 368,2	6 100,2	1069
Autres pays d'Asie et Océanie	314,3	222,1	166,2	524,7	2 136,9	2 631,7	6 328,8	30485,3
TOTAL	8 081,6	8 731,5	12 818,8	12 388,8	13 662,8	13 277,9	20 724,0	41 678,5

Annexe 30 : Prix moyens à la consommation des principaux produits agricoles en GNF/Kg

Années	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1- CEREALES ET FARINES									
Riz local étuvé rouge, BARABARA	GNF/kg	5 224	8 199	7 939	7 324	7 421	7 635	13 794	8 198
Riz importé populaire type chinois	GNF/kg	3 690	4 909	4 712	4 439	4 643	4 770	5 023	5 319
Fonio étuvé lavé	GNF/kg	6 593	9 517	12 129	12 954	13 127	15 283	16 387	18 218
Maïs en grain	GNF/kg	5 051	5 894	8 081	8 637	9 775	9 947	10 561	10 317
Farine de maïs	GNF/kg	5 517	6 180	7 451	8 380	9 443	9 679	10 294	10 099
Sorgho	GNF/kg	6 114	5 756	8 389	9 220	10 025	10 630	10 797	10 494
Farine de blé	GNF/kg	7 049	8 770	9 187	10 117	10 395	10 708	11 096	10 425
2-TUBERCULES									
Manioc frais	GNF/kg	2 877	3 347	4 353	4 079	5 016	5 879	6 740	8 393
Patate douce	GNF/kg	2 334	2 507	3 804	4 506	5 188	5 859	7 266	8 347
Taro	GNF/kg	4 032	4 336	5 812	6 884	8 586	9 124	9 470	12 129
Igname	GNF/kg	4 499	6 346	8 115	10 286	10 931	11 380	11 529	11 890
Pomme de terre	GNF/kg	4 607	6 346	9 014	10 736	11 099	12 353	14 076	15 840
3-LEGUMES									
Feuilles de manioc	GNF/kg	2 644	2 988	4 187	4 590	5 935	7 369	8 296	10 267
Feuilles de patate	GNF/kg	2 231	2 829	4 015	4 360	5 777	7 154	8 356	10 027
Aubergine locale	GNF/kg	nd	6 132	7 708	8 341	10 870	12 263	13 763	30 635
Tomate fraîche	GNF/kg	5 714	7 294	9 154	9 928	11 357	12 688	14 692	17 671
Courge	GNF/kg	3 094	3 578	4 528	4 318	4 841	5 480	6 562	7 830
Chou vert	GNF/kg	6 113	7 413	9 015	10 129	10 434	11 232	12 964	14 181
Oignon local	GNF/kg	5 895	7 634	9 293	11 346	12 633	14 511	15 407	19 368
Concombre	GNF/kg	3 791	4 417	6 435	7 856	8 732	10 747	12 727	14 247
Carotte fraîche	GNF/kg	6 426	7 574	9 023	10 877	11 407	12 518	14 430	16 138
4-FRUITES									
Ananas frais	GNF/Unité	2 974	3 396	4 558	5 584	6 243	6 389	7 271	9 175
Banane douce	GNF/kg	2 665	3 245	4 897	5 870	6 405	7 640	9 601	12 634
Avocat	GNF/Unité	1 576	1 359	3 403	9 090	8 499	5 408	6 593	4 887
Orange locale	GNF/Tas	2 022	2 822	4 430	7 416	8 457	9 242	11 005	12 628
Mangue ordinaire	GNF/Tas	1 906	2 623	4 430	7 416	5 161	7 000	7 932	11 500
Mangue greffée	GNF/Tas	1 835	2 797	3 509	5 251	5 829	7 241	8 508	8 989
Citron	GNF/kg	5 570	7 159	9 201	10 545	12 878	12 261	13 632	15 387
Pastèque	GNF/Unité	1 307	1 447	1 530	2 340	4 411	5 744	6 662	7 001
Papaye	GNF/Unité	2 636	2 800	4 154	6 088	6 125	6 604	7 526	9 304

Annexe 31 : Evolution des prix moyens à la consommation de quelques produits manufacturiers en GNF/Kg

Désignation	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Yaourt local, Best-Yaourt	Boîte	1 893	1 930	2 011	2 258	2 353	2 415	2 444	2 450
Yaourt importé	Boîte	3 325	3 355	3 407	3 614	3 850	3 850	3 850	3 850
Lait concentré sucré	Boîte	5 321	6 670	7 927	8 546	8 683	8 860	8 905	8 905
Lait concentré non sucré	Boîte	2 693	3 242	3 440	3 458	3 470	3 470	3 470	3 470
Lait en poudre de bébé	Boîte	26 617	29 342	36 642	39 650	41 217	41 033	40 933	39 800
Jus d'ananas (17cl)	Boîte	1 740	2 170	2 275	2 535	2 650	2 650	2 650	2 650
Boisson gazeifiée à l'orange	Bouteille/Boîte	2 035	2 479	2 594	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000

"Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée"

Désignation	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boisson gazeifiée aux extraits de cola	Bouteille/Boîte	2 079	2 500	2 615	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Eau minérale naturelle	Bouteille/Boîte	3 510	3 938	4 083	4 615	5 000	5 000	5 000	5 000
Vin de palme	Bouteille/Boîte	2 138	2 250	2 250	2 771	2 875	2 875	2 875	2 875
Bière locale	Bouteille/Boîte	4 148	4 425	4 592	5 769	6 175	6 175	6 404	6 550
Bière importée	Bouteille/Boîte	8 075	8 340	8 375	8 750	8 698	8 750	8 750	9 458
Whisky	Bouteille/Boîte	73 475	92 063	106 000	127 821	147 000	147 000	147 000	147 000
Pastis	Bouteille/Boîte	43 354	59 542	81 979	87 500	100 708	112 458	127 250	127 250
Vin rouge de table	Bouteille/Boîte	17 467	18 504	20 056	23 756	24 642	25 400	25 400	26 413

Annexe 32 : Prix moyens à la consommation de la viande et des produits d'origine animale des ménages à Conakry

Années	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Viande fraîche de bœuf local au tas	GNF/tas	18 891	22 530	25 923	27 359	26 063	32 438	35 517	38 971
Viande fraîche de bœuf local au kg	GNF/kg	21 183	27 100	30 019	31 906	26 667	32 000	34 026	37 646
Poulet vivant	GNF/unité	26 867	29 407	42 691	40 637	36 214	46 208	50 684	57 888
Poulet prêt à cuir	GNF/unité	22 954	25 625	30 354	34 225	29 283	35 500	35 375	34 700
Corned-bœuf de 250 g	Boîte	5 548	6 154	6 969	7 813	6 677	7 958	7 958	8 292
Œuf de poule	GNF/unité	1 047	1 244	1 457	1 495	1 501	1 473	1 699	1 857
Viande de porc	GNF/kg	14 500	18 167	22 167	25 750	20 833	25 167	29 000	30 200
Lait en poudre	GNF/unité	25 375	27 571	32 479	38 904	40 867	45 258	45 783	45 500
Lait de vache	GNF/unité	6 770	8 399	10 299	10 053	11 252	12 756	15 843	20 150
Saucisson de porc	GNF/unité	15 652	17 150	20 267	26 916	25 358	30 731	30 600	30 200

Annexe 33 : Evolution des prix moyens à la consommation de quelques produits non alimentaires à Conakry

Désignation	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1- Logement									
Loyer mensuel maison individuelle	GNF	157 316	218 297	240 562	268 290	273 336	283 752	287 224	287 224
Loyer mensuel appartement	GNF	100 341	144 582	175 151	201 932	203 636	219 090	225 454	241 816
Loyer mensuel cour commune	GNF	66 667	91 171	103 625	137 167	140 417	149 800	154 967	154 800
2-Matériaux de construction									
Ciment local	Unité/sac	62 521	66 083	67 354	60 104	57 750	59 271	61 417	62 417
Ciment importé	Unité/sac	71 396	72 625	75 083	67 542	65 656	66 167	70 667	71 375
Tôle ondulée	Unité	35 292	42 177	47 063	46 938	50 292	51 917	51 167	50 542
Sable fin	---	128 021	140 833	146 250	155 479	167 771	170 417	173 333	170 833
3- Mobilier									
Lit en bois	Unité	292 188	297 908	367 813	442 771	598 813	704 375	745 000	745 000
Table en bois	Unité	62 833	68 438	78 021	86 667	93 125	97 292	97 500	97 500
Chaise en bois	Unité	29 813	31 167	34 708	40 208	47 667	47 667	50 667	54 750
Matelas mousse	Unité	418 271	431 167	485 417	562 667	578 542	652 500	768 208	797 646
Salon rembourré	Complet	659 375	667 708	766 667	836 458	918 542	993 750	1 018 333	1 020 000
4-Ustensiles ménagers									
Casserole en aluminium	Unité	17 354	19 477	25 525	27 950	30 117	31 750	32 017	33 350
Marmite	Unité	26 192	26 119	29 629	36 915	40 500	40 500	40 500	40 500
Seau en aluminium	Unité	25 150	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 925	26 333
Complet bol	Unité	29 529	30 575	32 308	36 481	51 765	59 388	66 425	70 204
Gobelet en plastique	Unité	1 625	1 625	1 625	1 625	1 685	1 676	1 665	nd
Lampe à pétrole	Unité	16 750	17 033	17 438	20 317	23 038	23 238	24 675	26 225
Ampoule 60 watt	Unité	1 983	2 000	2 627	2 875	2 875	2 875	2 875	nd
5-Equipements électriques									
Réfrigérateur	Unité	1 734 708	2 199 946	838 000	905 000	2 364 000	2 459 000	2 459 000	2 459 000
Poste radio simple	Unité	42 500	47 558	52 800	56 263	59 975	66 879	128 500	77 488
Poste radio combiné	Unité	100 500	105 167	120 083	120 000	128 000	128 625	71 975	129 438
Ventilateur	Unité	100 008	128 958	143 042	141 063	150 858	157 063	157 500	157 688
Poste téléviseur couleur	Unité	505 688	593 000	751 208	986 625	1 020 000	1 118 833	1 156 104	1 198 563
Cuisinière à gaz simple	Unité	768 108	765 125	838 000	905 000	905 000	905 000	920 000	925 000
Fer à repasser	Unité	41 263	42 860	48 500	63 521	84 442	86 933	86 692	84 933
6-Fonctionnement électricité									
Frais de location d'un compteur électrique	---	5 200	5 200	5 200	5 200	5 200	5 200	5 200	23 000
Consommation électricité 1ère tranche	KWh	90	90	90	90	90	90	90	90
Location compteur	---	23 000	nd	nd	nd	23 000	23 000	23 000	5 200
Consommation d'eau 1ère tranche	m3	680	680	680	680	680	680	680	680
7- Energie domestique									
Charbon de bois	Kg	1 074	1 064	1 272	1 649	1 863	2 178	2 392	2 534
Bois de cuisine, type kinsi	Tas	604	678	824	1 118	1 369	1 558	1 761	1 889
Bois mort de brousse	Tas	599	698	789	1 038	1 320	1 525	1 727	1 841
Pétrole lampant en vrac	Litre	9 000	9 250	10 979	12 521	12 865	12 754	13 042	13 083
8-Habillement									
Pagne Fancy	Mètre	23 717	28 667	36 783	45 163	49 200	50 500	51 375	51 375
Tissu en popeline	Mètre	2 956	3 541	5 545	5 859	6 036	6 283	6 583	6 700
Tissu indigo Labé	complet	59 396	69 146	86 279	97 508	122 733	142 746	148 250	151 250
Pantalon classique homme	Unité	26 692	29 704	39 404	44 638	46 704	47 500	47 500	47 500
Chemise homme	Unité	18 400	25 865	31 363	34 950	41 808	45 917	46 150	46 150

"Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée"

Désignation	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Robe pour fillette	Unité	29 306	35 331	40 613	55 821	74 946	80 250	80 825	82 625
Sandale femme	Unité	5 050	5 592	6 504	6 871	7 811	8 311	8 425	8 425
Confection boubou femme	complet	7 854	8 083	9 294	9 648	9 750	9 988	11 509	12 281
Mocassin homme	Paire	55 292	61 438	83 717	104 188	130 417	137 667	146 854	146 021
9. Santé									
Chloroquine (20c)	Flacon	5 302	5 375	6 165	8 927	11 654	13 031	14 633	16 219
Ampicilline 500	Plaquette	16 552	17 708	18 681	18 667	19 204	20 667	20 250	20 000
Paracétamol	Plaquette	4 300	4 300	4 308	4 375	4 375	4 375	4 375	4 375
Racine gogoe	Tas	7 815	8 297	9 735	10 801	11 427	12 679	16 579	22 078
10. Hygiène et toilette									
Savon lessive 72%	GNF/Unité	1127	nd	1770	1770	1770	1770	1770	1770
Savon de toilette	GNF/Unité	1 875	2 125	2 323	2 341	2 404	2 450	2 450	2 450
Brosse à dent	GNF/Unité	910	910	910	1 014	1 098	1 160	1 160	1 160
Pâte dentifrice	GNF/Unité	2 055	2 055	2 055	2 305	2 358	2 385	2 385	2 385
Balai local	GNF/unité	1 000	1 000	1 200	1 350	1 450	1 450	1 450	1 450
11. Dépenses sociales - Loisirs									
Cigarette locale	Paquet	940	940	940	940	953	960	960	960
Cigarette importée	Paquet	4 392	4 708	5500	5938	5 960	5 960	5 538	5 500
Tabacs à chiquer	Cuillère	44 852	60 574	94 743	114 019	114 818	118 235	116 036	124 596
Cinéma de quartier	Ticket	900	963	1125	1438	1 500	1 500	1 500	1 500
Entrée au stade	GNF/unité	1 000	1 417	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
12. Education									
Cahier 100 pages	Unité	1 375	1 875	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Ramette de papier format A4	GNF/unité	24 438	36 417	37 083	37 115	37 500	35 708	35 000	35 167
Enveloppe	GNF/unité	283	429	500	500	500	500	500	500
Frais scolarité école maternelle privée	GNF/unité	227 500	237 188	255 313	270 188	273 250	284 146	306 219	316 000
Frais scolarité école primaire privée	GNF/unité	162 969	167 031	176 563	183 958	193 750	206 667	210 000	217 167
Frais scolarité école secondaire	GNF/unité	214 000	222 875	229 813	246 875	252 500	257 708	274 063	289 167
Frais scolarité école professionnelle	GNF/unité	390 438	411 104	431 875	469 583	487 500	487 083	515 000	543 333
Ecritoire	GNF/unité	450	567	875	875	875	875	948	1 000
Crayon à papier	GNF/unité	327	386	500	500	500	500	500	500
Manuel de lecture 1ère année	GNF/unité	16 500	18 125	20 938	22 021	23 833	23 875	24 250	24 219
Livre d'histoire - géographie pour 9 ^{ème} année	GNF/unité	16 542	19 375	26 652	29 166	32 527	33 333	34 277	34 000

Annexe 34 : Nomenclature SH du Commerce Extérieur

N°	Groupes de produits
01	Animaux vivants et produit du règne animal
02	Produits du règne végétal
03	Graisses et huiles animales et végétales
04	Produits industries alimentaires, boissons et tabacs
05	Produits minéraux
06	Produits industries chimiques et connexes
07	Matières plastiques et ouvrages, caoutchouc
08	Peaux, cuirs, pelleterie et ouvrages
09	Bois et ouvrages; liège, sparterie et vannerie
10	Pâte de bois, papier ou carton, applications
11	Textiles et articles en textiles
12	Chaussures, coiffures, parapluie
13	Ouvrages en pierre, plâtre, ciment
14	Perles fines, papiers gemmes, métaux précieux, ouvrages
15	Métaux communs et ouvrages
16	Machines et appareils, matériel électrique, parties
17	Matériels de transport
18	Instruments et appareils
19	Armes et munitions
20	Marchandises et produits divers
21	Objets d'art, de collection et d'antiquité

Annexe 35 : Taux de change du GNF en USD et en Euro

Marché	2016				2017			
	Officiel		Parallèle		Officiel		Parallèle	
	Mois	USD	Euro	USD	Euro	USD	Euro	USD
Janvier	8 495	9 226	8 749	9 410	9 261	9 835	9 518	10 009
Février	8 873	9 856	8 996	9 849	9 292	9 899	9 409	9 995
Mars	8 943	9 887	8 995	9 837	9 279	9 913	9 350	9 914
Avril	8 943	10 161	9 020	10 005	9 156	9 801	9 240	9 894
Mai	8 947	10 122	9 009	10 070	9 098	10 041	9 164	9 977
Juin	8 970	10 089	9 068	10 078	8 976	10 077	9 067	10 066
Juillet	8 978	9 931	9 163	10 070	9 118	10 371	9 274	10 067
Août	9 012	10 110	9 257	10 198	9 120	9 953	9 273	10 082
Septembre	9 058	10 157	9 156	10 149	8 994	10 728	9 045	10 683
Octobre	9 052	9 967	9 215	10 209	8 997	10 580	9 056	10 657
Novembre	9 078	9 813	9 255	10 181	9 002	10 549	9 025	10 631
Décembre	9 180	9 678	9 483	10 130	9 005	10 652	9 070	10 681

Annexe 36 : Tarifs moyens des transports terrestres et aériens en GNF

Tarifs	Années						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Taxi de ville	1 110	1 110	1 110	1 110	1 110	1 110	
Bus	808	808	808	805	800	800	
Minibus	813	813	813	807	803	803	
Taxi vers intérieur	80 750	80 346	80 567	80 450	79 550	79 550	
Bus vers intérieur	102 955	102 955	102 955	102 955	102 955	102 955	
Vol intérieur	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000	

Annexe 37 : Importations et prix du ciment sur le marché

Désignation	2013	2014	2015	2016
Produits de ciment importés en tonne	1 063 148	1 154 262	1 171 965	1 227 873
Prix à la production de la tonne en GNF	1 020 000	1 050 000	1 070 000	1 090 000

Annexe 38 : Evolution de la ventilation du PIB réel par secteurs d'activités en milliards (base 2010)

Libellé	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Secteur primaire	7 299	7 655	8 067	8 429	8 944	9 478	9 975
Agriculture, élevage, chasse et activités annexes	7 299	7 655	8 067	8 429	8 944	9 478	9 975
Secteur secondaire	12 772	13 346	12 676	13 632	13 086	15 898	19 689
Activités extractives	5 665	5 324	4 893	5 433	4 457	6 614	9 876
Fabrication de produits alimentaires, boissons & tabac	1 132	1 391	1 380	1 235	1 392	1 511	1 647
Fabrication d'autres produits manufacturiers	2 989	3 353	3 313	3 789	4 134	4 496	4 512

"Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée"

Libellé	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	403	410	408	413	428	524	561
Construction	2 582	2 868	2 681	2 761	2 675	2 753	3 093
Secteur tertiaire	18 608	19 808	21 667	21 934	23 856	24 998	27 520
Commerce et réparation	7 844	8 749	9 124	9 253	9 805	10 363	10 866
Hôtels et restaurants	696	721	652	588	525	547	570
Transports et communications	1 942	2 093	2 229	2 269	2 576	2 871	3 163
Intermédiation financière	919	1 168	2 258	1 902	2 670	2 268	2 233
Immobilier, services aux entreprises	2 523	2 698	2 407	1 984	1 982	2 155	2 254
Activités d'administration publique	2 650	2 598	3 688	4 445	4 542	5 003	6 620
Éducation	1 628	1 366	821	863	1 335	1 435	1 385
Santé et action sociale	394	439	533	601	515	561	592
Autres services	458	414	396	438	462	482	524
SIFIM	-447	-438	-440	-410	-557	-688	-688
Total des valeurs ajoutées	38 679	40 809	42 409	43 995	45 886	50 373	57 183
Impôts et taxes nets des subventions	2 767	3 089	3 216	3 322	3 236	4 068	4 531
Produit intérieur brut	41 446	43 898	45 625	47 317	49 122	54 441	61 715

Annexe 39 : Région de DUBREKA et ses zones et localités

Annexe 40 : Région de CONAKRY et ses zones et localités

Zone/Lieu	Superficie en m ²	Prix en GNF	Prix au m ² en GNF	Zone/Lieu	Superficie en m ²	Prix en GNF	Prix au m ² en GNF
Bagaboudé	750	80	106.667	Kobaya	400	310	775.000
Tenérnè	1.000	800	800.000	Kobaya	400	160	400.000
Kenende Plateau	1.000	250	250.000	Kobaya ¹	500	450	900.000
Kindiady	690	60	86.956	Kobaya	630	800	1.269.841
Cimenterie	500	250	500.000	Yimbaya	500	800	1.600.000
Maniokhoun,	170.000	510	300	Sanoyah - Bananeraie	1000	60	60.000
A 14 km Souapiti	100.000	40	400	Sonfonia - Soloprime,	500	200	400.000
Kagbelen	1000	400	400.000	Sonfonia	1000	1300	1.300.000
Bawa	500	20	40.000	Gombayah- Kindiyadi.	1000	120	120.000
Nèguèah centre-ville	500	450	900.000	Nongo ¹	500	3 500	7.000.000
Dioumaya	500	60	120.000	Kissosso	736	1300	1.766.304
Dioumaya	1.000	30	30.000	Nongo	1000	500	500.000
				Samatra Nord	400	260	650.000
				Sonfonia Samatara	1000	350	350.000
				Sonfonia Samatara	1000	400	400.000
				Yattaya	400	600	1.500.000
				Yattaya	700	800	1.142.857
				Yattaya	250	500	2.000.000
				Cimenterie Centre	600	210	350.000
				Cimenterie Village	500	50	100.000
				Anssoumaniah Village	500	50	100.000
				Lambayi Bas-fond	500	200	400.000
				Tambayah	500	15	30.000
				Lambayi	500	180	360.000
				Maneyah	500	80	160.000
				Nongo	1219	3000	2.461.034
				Tannerie Rond-Point	605	1200	1.983.471
				Coronthie	500	3000	6.000.000
				Kipechino	528	850	1.609.848
				Enta	450	300	666.667
				Yattaya	500	350	700.000
				Yattaya	400	450	1.125.000
				Tongui-Wondy	500	3000	6.000.000
				Tersey	500	60	120.000

Annexe 41 : Tableau de synthèse des activités de la police et de la prévention routière (année 2017)

Activités Police judiciaire	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Guinée
Découvertes de cadavres	10	18	6	5	23	17	1	11	91
Commissions rogatoires exécutées	1	14	0	8	6	2	3	34	68
Mandats de justice exécutés	14	nd	9	5	10	1	1	29	nd
Gardes à vue	307	nd	363	284	599	212	260	694	nd
Individus déférés	287	2 533	334	310	554	188	238	631	4 177
Interpellations de personnes	395	nd	425	405	nd	245	304	629	nd
Plaintes enregistrées	546	3 677	359	554	923	nd	268	1 469	nd
Procès-verbaux dressés	397	3 334	299	420	540	167	237	1 363	7 535
Réquisitions à expert	121	578	75	25	150	26	67	220	1 210
Transports judiciaires	27	52	14	0	11	9	nd	10	nd
Activités Prévention routière	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Guinée
Constats d'accidents de circulation	262	1 109	270	177	788	59	250	816	3 731
Constats d'accidents de circulation avec cas de décès	29	65	18	6	77	3	12	18	456

"Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée"

Activités Police judiciaire	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Guinée
Infractions constatées au code de la route	277	1 439	270	177	1 028	60	256	873	4 386
Activités Protection civile	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Guinée
Interventions	107	550	27	79	21	37	90	105	1 016
Crimes et délits contre les personnes	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Guinée
Agressions à main armée	2	8	1	10	9	4	4	4	42
Assassinats	2	1	3	22	3	2	1	5	41
Diffamations, injures	73	273	3	20	33	2	9	147	560
Empoisonnements	2	3	0	3	0	0	0	28	36
Meurtres	1	nd	1	7	1	5	1	2	nd
Crimes et délits contre les biens	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Guinée
Abus de confiance	91	769	33	63	123	39	22	nd	nd
Escroqueries	15	312	12	14	42	3	1	nd	nd
Filouteries	1	22	3	0	0	0	0	5	31
Recels	15	27	6	7	19	3	3	19	99
Stellionat	15	14	8	8	11	0	3	11	70
Violations de domicile	42	61	5	7	1	0	3	nd	nd
Vols	113	744	58	95	108	44	21	788	1 971
Vols à main armée	8	56	3	2	40	16	1	2	125
Vols de bétail	10	0	9	8	10	15	32	10	97
Crimes et délits contre la chose publique	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Guinée
Ensemble	85	129	12	16	18	4	4	48	316
Fausse monnaie	0	6	0	0	1	0	0	2	9
Faux et usage de faux	0	27	0	1	0	0	0	5	33
Refus d'obtempérer	29	1	2	6	0	0	0	5	43
Troubles à l'ordre public	41	76	2	1	6	4	1	nd	nd
Crimes et délits du genre, de l'enfance et mœurs	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Guinée
Abandons d'enfants par des femmes	11	95	1	13	48	0	15	12	205
Abandons de famille par des femmes	6	4	0	10	12	1	0	5	46
Excisions par des femmes	0	15	0	7	12	1	0	19	56
Coups et blessures involontaires par des mineurs	0	1	1	2	9	1	0	40	54
Coups et blessures volontaires par des mineurs	0	186	11	5	25	0	nd	17	253
Vols par des mineurs	0	29	1	15	7	5	3	76	136
Coups et blessures volontaires sur des femmes	32	148	11	10	46	8	12	8	275
Enlèvements sur des femmes	1	27	1	0	1	0	0	0	30
Crimes et délits du genre, de l'enfance et mœurs	Boké	Conakry	Faranah	Kankan	Kindia	Labé	Mamou	N'Zérékoré	Guinée
Mariages précoces de femmes	0	0	0	3	2	6	3	0	14
Menaces sur des femmes	20	68	0	0	9	5	0	11	113
Séquestrations de femmes	9	22	0	3	12	4	0	1	51
Tentatives de viols sur des femmes	2	4	0	2	3	2	6	24	2
Viols sur des femmes	3	261	21	4	7	3	12	17	328
Abandons d'enfants	10	199	0	2	38	5	5	25	284
Coups et blessures volontaires sur des mineurs	0	183	11	9	39	8	9	8	267
Enlèvements de mineurs	1	56	1	2	2	5	10	5	82
Excisions de mineures		0	8	1	0	1	0	5	15
Infanticides	0	25	0	2	0	0	0	2	29
Maltraitements de mineurs	0	55	0	0	41	4	0	5	105
Travail des enfants	2	2	1	4	1	7	6	11	34
Viols de mineurs	0	11	0	2	1	0	0	6	20

Annexe 42 : Densités de population par préfecture (habitants au km²)

N°	Préfecture	Superficie	1983	1996	2014	2015	2016	2017	N°	Préfecture	Superficie	1983	1996	2014	2015	2016	2017
01	Boffa	5 050	23	31	42	44	45	46	19	Dabola	6 350	12	18	29	30	31	31
02	Boké	11 145	15	26	40	42	43	44	20	Dingiraye	7 965	13	17	25	26	26	27
03	Coyah	1 275	92	67	207	215	221	227	21	Faranah	12 966	8	11	22	23	23	24
04	Dubrêka	4 350	nd	30	76	79	81	83	22	Kankan	19 750	9	13	24	25	26	26
05	Forécariah	4 384	21	45	55	58	59	61	23	Kérouané	7 020	12	22	30	31	32	33
06	Fria	2 016	26	41	48	50	51	53	24	Kouroussa	14 050	8	11	19	20	20	21
07	Kindia	9 648	17	30	46	47	49	50	25	Mandiana	12 825	9	14	26	27	28	29
08	Télimélé	9 216	20	25	31	32	33	34	26	Siguiri	18 500	9	15	37	38	39	40
09	Dalaba	3 328	29	41	40	42	43	44	27	Beyla	13 612	9	13	24	25	26	26
10	Gaoual	7 758	13	18	25	26	27	27	28	Guéckédou	4 750	32	73	61	64	65	67
11	Koubia	3 725	19	25	27	28	29	29	29	Kissidougou	8 300	17	25	34	36	37	38
12	Koundara	5 238	13	17	25	26	27	27	30	Lola	4 688	16	29	37	38	39	40
13	Labé	2 242	83	112	142	147	152	156	31	Macenta	7 056	20	40	40	41	42	43
14	Lélouma	4 275	28	32	38	40	41	42	32	N'Zérékoré	3 632	54	78	109	113	117	120
15	Mali	8 802	21	23	33	34	35	36	33	Yomou	3 920	14	34	29	30	31	32
16	Mamou	9 108	15	26	35	36	37	39	34	Hors Conakry	245 407	16	25	36	38	39	40
17	Pita	4 638	43	52	60	62	64	66	35	Conakry	450	1 579	2 429	3 691	3 834	3 945	4 058
18	Tougué	3 825	21	30	33	34	35	36	36	Guinée	245 857	19	29	43	44	46	47

Annexe 43 : Evolution des superficies cultivées des principales cultures vivrières (en ha)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Riz	1 597 752	1 630 123	1 650 371	1 670 872	1 690 869	1 706 138	1 738 994	1 805 878
Maïs	486 784	489 035	512 836	537 795	566 780	581 847	588 874	605 397
Fonio	499 308	531 168	557 674	585 504	602 187	602 153	606 264	610 387
Arachide	442 775	470 372	477 156	484 037	535 378	612 313	669 624	732 234
Manioc	136 184	141 731	148 349	155 277	180 365	190 475	202 149	218 965
Igname	7 327	8 356	9 529	10 867	12 392	14 132	15 394	nd
Patate	22 080	23 199	24 375	25 611	26 910	28 275	nd	nd
Taro	36 846	38 313	39 839	41 426	43 076	44 791	nd	nd
Pomme de terre	5 386	5 811	6 437	7 092	7 435	7 610	4 376	nd
Mil/Sorgho	164 816	206 013	205 776	203 950	203 041	203 588	nd	nd

Annexe 44 : Répartition du Territoire national en fonction des principaux domaines forestiers par Région naturelle en ha

Types	Basse Guinée		Moyenne Guinée		Haute Guinée		Guinée Forestière		Ensemble		TC (%)
	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie	Nombre	Superficie	
FC État	32	112 068	64	413 638	26	333 723	40	322 704	162	1 182 133	4,80
FPC	26	3 203,5	63	30 582,40	46	3 927,71	122	7 648,91	257	45 362,52	0,18
PF État	37	2 292,77	90	1 453,84	69	425,17	46	562,21	242	4 733,99	0,02
PFPC	389	5 682,81	139	388,94	65	1 583,6	18	100,03	611	7 755,38	0,03
ZH	168	17 820,31	68	3 074,44	207	207,9	85	860,33	528	21 962,98	0,09
Super		3 620 800		6 360 800		9 666 700		4 937 400		24 585 700	

Légendes : FC = Forêt classée ; TC = Taux de couverture ; PF = Plantation forestière ; PC = privée communautaire ; ZH = Zone humide

Annexe 45 : Potentiel minier de la Guinée Ministère des Mines et de la Géologie/Bureau de Stratégie et de Développement (2018)⁷⁰

N°	Minerais	Localisation et importance du gisement
01	Bauxite	Boké, Fria, Gaoual, Télimélé, Pita-Labé, Mali, Kindia, Dabola, Tougué, Lelouma, Mamou, Dalaba, Koubia (40 milliards tonnes)
02	Fer	Beyla, Kérouané, N'Zérékoré, Macenta, Lola, Gaoual, Faranah et Forécariah (20 milliards tonnes)
03	Or	Bassin birrimien guinéen (Siguiri, Mandiana, Kankan, Dinguiraye, Dabola, Kouroussa) (plusieurs milliers tonnes)
04	Diamant	(Kérouané, Macenta, Kissidougou, Beyla, Forécariah, Télimélé et Kindia), (10 millions carats)
05	Calcaire	préfectures de Kindia, Mali et Siguiri (Des centaines de millions de tonnes)
06	Métaux de base	Indices très importants à l'étape de la recherche géologique et minière : Faranah, Boké, Télimélé, Dubréka, Kindia, Kérouané, Kissidougou, N'Zérékoré, Yomou et Beyla
07	Matériaux de construction	un peu partout en réserves sont inépuisables en sable, latérite, graviers pisolithique, argile, granite, granites ornementales
08	Pétrole	Ressource pétrolière on-shore et offshore
09	Cobalt	Péninsule du Kaloum : potentiel à explorer
10	Chrome, platine et nickel	Région de Coyah, Complexe ultrabasique du Kakoulima, Région de Gaoual au Nord-Ouest du pays
11	Manganèse	Péninsule du Kaloum, région administrative de Beyla, entre Télimélé et Kindia
12	Titane	Cap Verga, le long de la côte ouest du pays
13	Pyrite	Zone de Boké
14	Carbonatites	Gisements de Niobium et de Tantale de la Région de Kindi, Fouta-Djallon
15	Plomb et zinc	Niandan-Banié
16	Pierres précieuses	Kissidougou, Siguiri
17	Molybdénite	Niandan-Banié
18	Gisements polymétalliques	Kissidougou
19	Graphite	N'Zérékoré-Lola, Régions de Forécariah et de Télimélé
20	Terres rares	Région de Kindia, Îles de Loos au large de Conakry
21	Svénite néo-hellénique	Îles de Loos

Annexe 46 : Situation des aires protégées, parcs géologiques et montagnes en 2013/2014

Aires protégées	Super	Parcs géologiques	Super	Localités
Catégorie A, AP des écosystèmes terrestres		Région Boké		
Réserve de la Biosphère du Badiar	146 600	RN de Rio Cogon, Korubal et Nunez	8 000 000	Boké
Réserve de la Biosphère du Ziamia	752 200	Zona humide de Tristao	85 000	Boké
Parc National du Haut Niger (PNHN)	112 300	Parc National de Badiar	146 600	Koundara
Réserve de la Biosphère des monts Nimba	13 000	Région Faranah		
Jardin zoo-botanique de Dubréka	150	Parc National du haut Niger	752 200	Faranah
Réserve de faune de kankan-Folonigbè	255 000	Région Kindia		
AP de Bafing-Falémé (Guinée Mali)	666 000	RN de Forokonia	4 770	Faranah
AP des rio cogon, korubal et Nunez	800 000	RN de Kounoukan	5 032	Forécariah
RN de Kounoukan	5 032	Jardin Zoo-Botanique de Dubréka	150	Dubréka
RN de Forokonia	4 770	Région Kankan		
RN de Pincéli	13 000	RN de Manden Warandougouba	136 000	Kankan
RN de Manden Warandougouba	136 000	Réserve de faune de Kankan	535 000	Kankan
CCC de Somoria (Dans PNHN)	—	Région Labé		
Réserve de faune de Bissikirima	25 000	RN de Bafing Falé	132 865	Tougué
Sanctuaire de faune de Fèllo Sélouma	4 000	Forêt classée de Bakoun	28 000	
RSF de Basse Guinée (site à Kindia)	200	Région Mamou		

⁷⁰ <https://www.jenouvelafrique.net/>

"Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée"

RSF de Moyenne Guinée (Site à Labé)	200	RN de Pinceli	13 000	Mamou
RSF de Haute Guinée (Site à Mandiana)	200	Région N°Zérékoré		
RSF de Guinée Foréristière (Site Yomou)	200	Forêt classée du Ziama	116 170	Macenta
Réserve de faune de Gbinia et Banan	7165	Monts Nimba	17 130	Lola
Aire de conservation privée de Diawassi	104 000	Forêt classée du Monts Béro	23 600	Beyla
Catégorie B, AP (côtes, mer et îles)				
Site Ramsar de l'île Tristao	85 000	Forêt classée de Gban	500	Lola
Site Ramsar de l'Alkatraz	1	Forêt classée du Pic de Fon	25 600	Beyla
Site Ramsar du delta du Konkouré	90	Forêt classée de Diécké	64 500	Yomou
Site Ramsar du Rio Pongo	30 000			
Site Ramsar du Kapatchez	20 000	Répartition des monts par région et altitude		
Sanctuaire des îles de loos	58	Nom de Montagne Altitude Localisation		
Zones humides d'importance internationale (ZHII)				
Site Ramsar Niger-Tinkisso	400 600	Basse Guinée		
Site Ramsar Niger- Niandan-Milo	1 04 600	Kakoulima	1 011	Coyah
Site Ramsar Niger-Mafou	1 015 450	Benna	1 124	Forécariah
Site Ramsar Tinkisso	896 000	Gangan	1 117	Kindia
Site Ramsar Sankarani-Fié	1 015 200	Moyenne Guinée		
Site Ramsar Niger Source	180 400	Loura	1 538	Mali
Site Ramsar Gambi-Koulountou	281	Diaguissa	1 425	Dalaba
Site Ramsar Gambi-Oundou-Liti	527	Tinka	1 372	Dalaba
Catégorie C, AP des écosystèmes d'eau douce				
Bafing Source	1 100	Limboko	1 255	Labé
Zone humide des Chutes de Kinkon	320	Kolima	1 250	Labé
Zone humide des grandes chutes	13 500	Kokou	1 290	Dalein
Zone humide du barrage Garafiri	7 900	Séré	1 032	Mamou
Zone humide des Chutes de Tinkisso	1 100	Kadjondola	1 094	Mamou
Sites divers à évaluer				
Forêt classée du Mont Béro ¹	23 600	Soumbalako	1 084	Mamou
Forêt classée de Gban	500	Haute Guinée		
Forêt classée du pic de Fon	25 600	Oualla	Nienouya	1 045
Forêt classée de Diécké	64 000	Dandoukourou	Farannah	1 117
Forêt classée de Nyalama	nd	Koubankourou	Kankan	804
Forêt classée écologique de Diécké	nd	Guinée Forestière		
JB et arboretum	nd	Nimba	1 752	Lola
JB de l'Université de Kankan	nd	Pic de Tibé	1 504	Beyla
JB de l'ISA de Farannah	nd	Yono	915	Zogota
JB de l'IES de Dubréka	nd	Bero	1 210	Gounagalai
JB de Camayenne	nd			
Réserve de Dongoulou	2006			
Réserve de Tinzou	2006			
Réserve de Yassa	1934			
Réserve de Gampa	nd			

Légendes : Super = Superficie ; 1 = inclus dans le Mont Nimba ; JB = Jardin Botanique ; RSF = Réserve spéciale de faune ; RN = Réserve Nationale



Dame du Mali, Mont Loura



Mont Nimba



Fouta-Djallon



Mont Simandou

Annexe 47 : Nombres et consommations des abonnés par préfecture (agences SEG)

Années	Nombre d'abonnés par agence à la SEG									Consommation d'eau par agence de la SEG en milliers de m ³							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Conakry	86 456	93 605	96 436	101 474	105 032	107 026	109 658	110 850		36 786,6	38 089,5	37 853,2	27 931,1	29 621,3	29 524,6	30 317,2	30 470,6
Forécariah	467	471	515	530	533	538	546	552		52,8	39,7	70,2	91,8	130,2	132,0	128,6	94,2
Kindia	2 946	3 232	3 280	3 391	3 448	3 512	3 626	3 672		853,1	400,5	702,6	839,0	862,3	833,3	898,2	789,0
Mamou	1 329	1 331	1 521	1 550	1 556	1 571	1 591	1 626		72,3	119,5	280,5	237,5	246,7	242,4	211,9	241,6
Farannah	971	1 037	1 076	1 099	1 100	1 104	1 115	1 129		186,4	163,4	175,7	220,4	289,9	307,3	300,9	334,5
Kissidougou	1 775	1 870	1 934	1 944	1 952	1 954	1 969	1 977		214,0	245,3	312,2	224,2	379,4	307,2	314,8	322,1
Guéckédou	935	939	963	971	972	976	981	990		125,4	104,9	124,6	133,1	125,6	154,5	154,2	185,0
Kankan	2 998	3 125	3 276	3 435	3 533	3 555	3 625	3 700		692,1	753,2	851,9	761,3	1 220,6	942,0	878,7	915,7
Macenta	512	521	532	539	540	541	541	542		60,1	85,7	87,0	96,2	110,3	113,7	88,7	96,0

"Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée"

N'Zérékoré	1 859	2 011	2 191	2 341	2 399	2 437	2 457	2 481	469,4	462,1	539,5	490,3	545,2	571,1	516,4	534,3
Dalaba	957	572	631	697	714	719	727	752	199,7	176,7	193,4	198,9	263,1	301,7	242,6	216,2
Kérouané	535	595	631	665	676	686	703	939	137,7	185,9	198,7	185,8	185,9	137,1	207,8	279,9
Boké	710	817	826	838	842	1 019	1 115	1 199	571,2	419,5	465,1	438,3	522,0	492,6	453,0	483,4
Dabola	687	764	902	975	1 038	1 054	1 061	1 066	107,7	96,2	105,7	109,2	116,0	190,6	421,0	327,4
Pita	942	986	1 041	1 068	1 079	1 087	1 105	1 146	71,3	74,3	84,7	121,5	175,2	158,9	159,0	146,9
Kouroussa	507	560	623	669	679	679	681	690	118,7	119,6	118,9	128,8	162,7	143,8	151,7	152,7
Mali	44	45	84	130	157	165	175	187	4,0	6,9	11,4	26,2	31,0	28,1	15,9	21,3
Mandiana	0	19	19	19	19	25	25	25	0,0	2,5	3,5	4,8	11,3	16,0	9,8	11,0
Coyah	825	992	994	995	995	999	1 001	1 002	200,9	108,5	84,5	81,1	124,8	154,7	165,0	173,3
Dubréka	614	689	703	707	717	723	740	745	56,3	61,7	72,7	71,7	118,0	76,4	75,7	94,4
Siguiri	1 177	1 259	1 353	1 554	1 584	1 604	1 611	1 645	189,2	185,6	234,9	250,6	393,5	375,1	326,6	431,4
Dinguiraye	523	623	661	742	764	805	859	883	103,3	95,1	100,6	118,6	118,1	110,6	131,6	139,6
Labé	2 389	2 492	2 785	2 956	3 106	3 222	3 400	3 602	434,3	476,6	431,0	575,9	737,3	715,8	674,8	758,1
Koundara	904	903	1 068	1 128	1 184	1 213	1 242	1 300	149,6	216,2	212,3	229,6	254,1	241,3	285,0	281,1
Bofa	316	334	338	341	341	341	341	341	28,3	16,8	22,1	31,8	27,8	23,2	20,2	11,9
Télimélé	na	na	na	na	na	na	231	269	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,7	34,2
Centres	24 922	26 187	27 947	29 284	29 928	30 529	31 468	32 460	5 098,4	4 617,4	5 484,6	5 667,6	7 152,2	6 770,5	6 853,7	7 076,2
Guinée	111 378	119 792	124 383	130 758	134 960	137 555	141 126	143 310	41 885,1	42 706,9	43 337,8	33 598,8	36 773,6	36 295,2	37 170,9	37 546,8

Annexe 48 : Couverture des infrastructures sanitaires publiques par région et au niveau national en 2017

Régions	Population	Femme en Age de Procréer	Nombre de centres de santé	Nombre de centres de santé améliorés	Nombre de Maternités	Nombre de lits pour maternité	Ratio Population/Centre de santé	Ratio femme en âge de procréer par maternité	Ratio Population par lit d'hôpital
Boké	1 190 724	287 489	42	1	6	73	28 351	47 915	16 311
Conakry	1 826 019	495 172	24	0	27	219	76 084	18 340	8 338
Faranah	1 035 162	239 073	48	0	4	68	21 566	59 768	15 223
Kankan	2 157 381	477 844	65	1	8	115	33 190	59 731	18 760
Kindia	1 715 504	420 803	51	2	8	93	33 637	52 600	18 446
Labé	1 091 633	262 768	58	1	6	69	18 821	43 795	15 821
Mamou	803 483	190 677	41	0	3	42	19 597	63 559	19 131
N'zérékoré	1 735 155	423 613	77	1	9	900	22 534	47 068	1 928
Guinée	11 555 061	2 797 439	406	6	71	1579	28 461	39 401	7 318

Annexe 49 : Couverture des professionnels de la santé du secteur public en 2017

Régions	Population	en âge de procréer (FAP)	Aide de santé (infirmier)	Sage-femme	Médecin	Ratio Population/infirmier	Ratio Femme en âge de procréer par sage-femme	Ratio Population/médecin
Boké	1 190 724	287 489	124	43	79	9603	6686	15072
Conakry	1 826 019	495 172	181	199	220	10089	2488	8300
Faranah	1 035 162	239 073	157	83	89	6593	2880	11631
Kankan	2 157 381	477 844	186	114	137	11599	4192	15747
Kindia	1 715 504	420 803	251	149	161	6835	2824	10655
Labé	1 091 633	262 768	225	94	99	4852	2795	11027
Mamou	803 483	190 677	156	74	63	5151	2577	12754
N'zérékoré	1 735 155	423 613	274	133	123	6333	3185	14107
Guinée	11 555 061	2 797 439	1554	889	971	7436	3147	11900

Annexe 50 : Situation monétaire intégrée

Libellés	2015	2016	2017
Avoirs extérieurs nets	1 792,6	3 074,8	4 935,5
Banque Centrale	1 290,3	2 480,3	2 901,3
• dont réserves de change en millions USD	460,9	268,9	322,1
Banque de Dépôts	502,3	594,5	2 034,2
Avoirs intérieurs nets	15 851,7	16 319,4	17 522,9
Créances nettes sur l'Etat à la BCRG	7 353,3	7 462,4	7 983,0
Créances nettes sur l'Etat dans les Banques	2 457,4	2 682,8	3 126,6
Créances aux entreprises publiques	41,5	10,0	3,7
Crédits au secteur privé	7 583,4	8 033,3	8 220,2
Autres postes nets	-1 583,8	-1 868,4	-1 810,5
Masse monétaire	17 644,3	19 394,6	22 458,4
Monnaie en circulation	5 178,0	5 608,1	6 731,6
Dépôts à vue	8 275,1	8 495,9	8 885,5
Dépôts à terme	1 203,8	1 240,6	1 665,3
Dépôts en devises étrangères	2 987,5	4 050,1	5 176,0

Annexe 51 : Dépôts dans les banques

Libellés	2016	2017
Dépôts à vue (DAV)	11 245,8	12 509,2
Comptes ordinaires	7 537,7	8 412,8
Comptes d'épargne	3 252,4	3 711,5
Autres comptes créditeurs	455,7	384,8
Dépôts à terme (DAT)	1 268,9	1 874,0
Total des dépôts	12 514,6	14 383,2
Source : BCRG ; Légende : Montants en milliards GNF		
Evolution du crédit dans les banques		
Libellés	2016	2017
Crédits à court terme	4 313,2	3 817,8
Crédits à moyen terme	2 732,5	3 232,8
Crédits à long terme	241,5	247,5
Ensemble	7 287,3	7 298,1

Annexe 52 : Nombre d'institutions collectrices de dépôts (ICD)

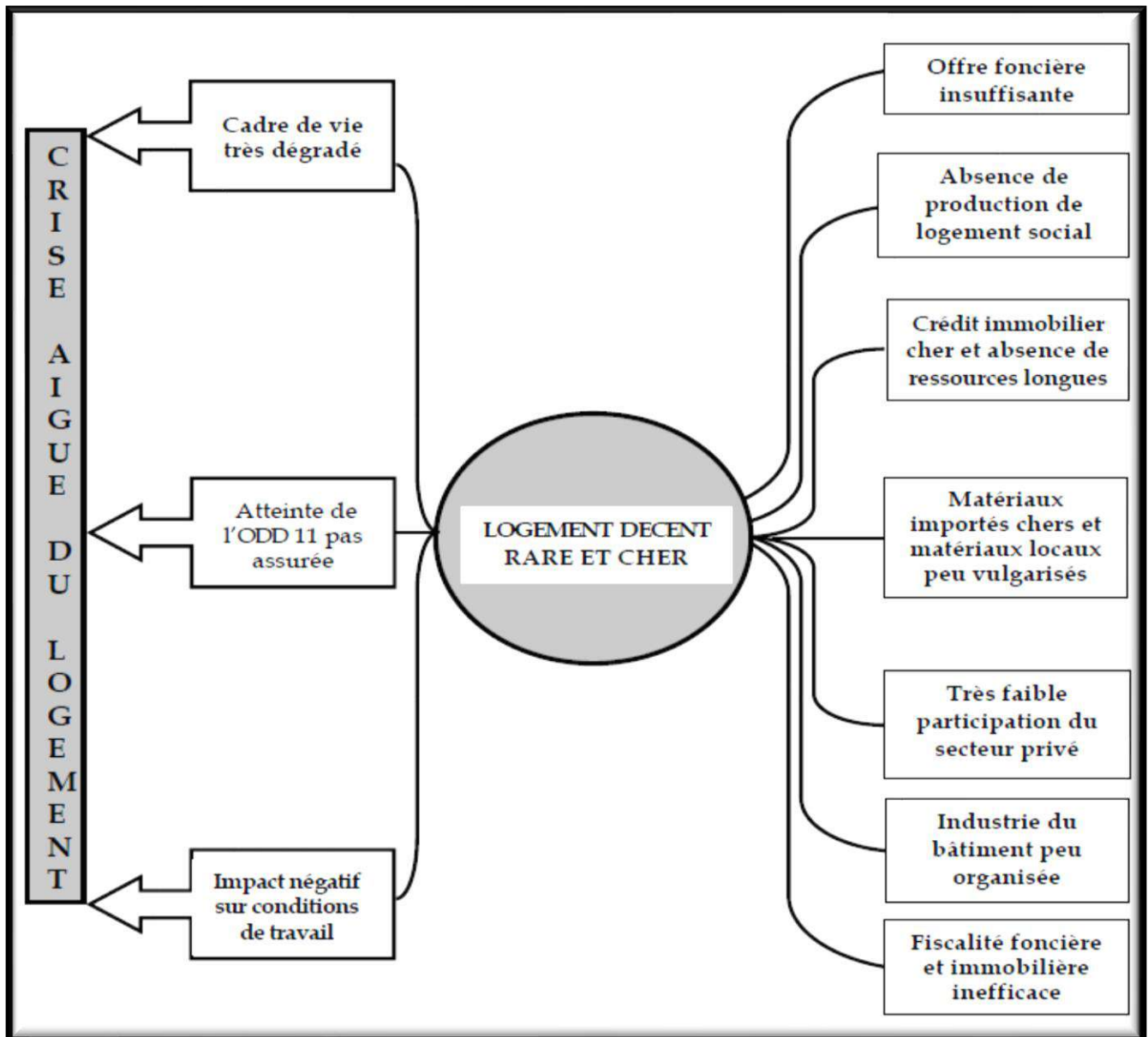
Années	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'ICD	29	33	33	34	37
Banques commerciales	14	15	15	16	16
Caisse d'épargne	1	1	1	1	1
Mutuelles de crédit/banques populaires	9	10	10	10	10

Annexe 53 : Concours accordés par secteur d'activité (en %)

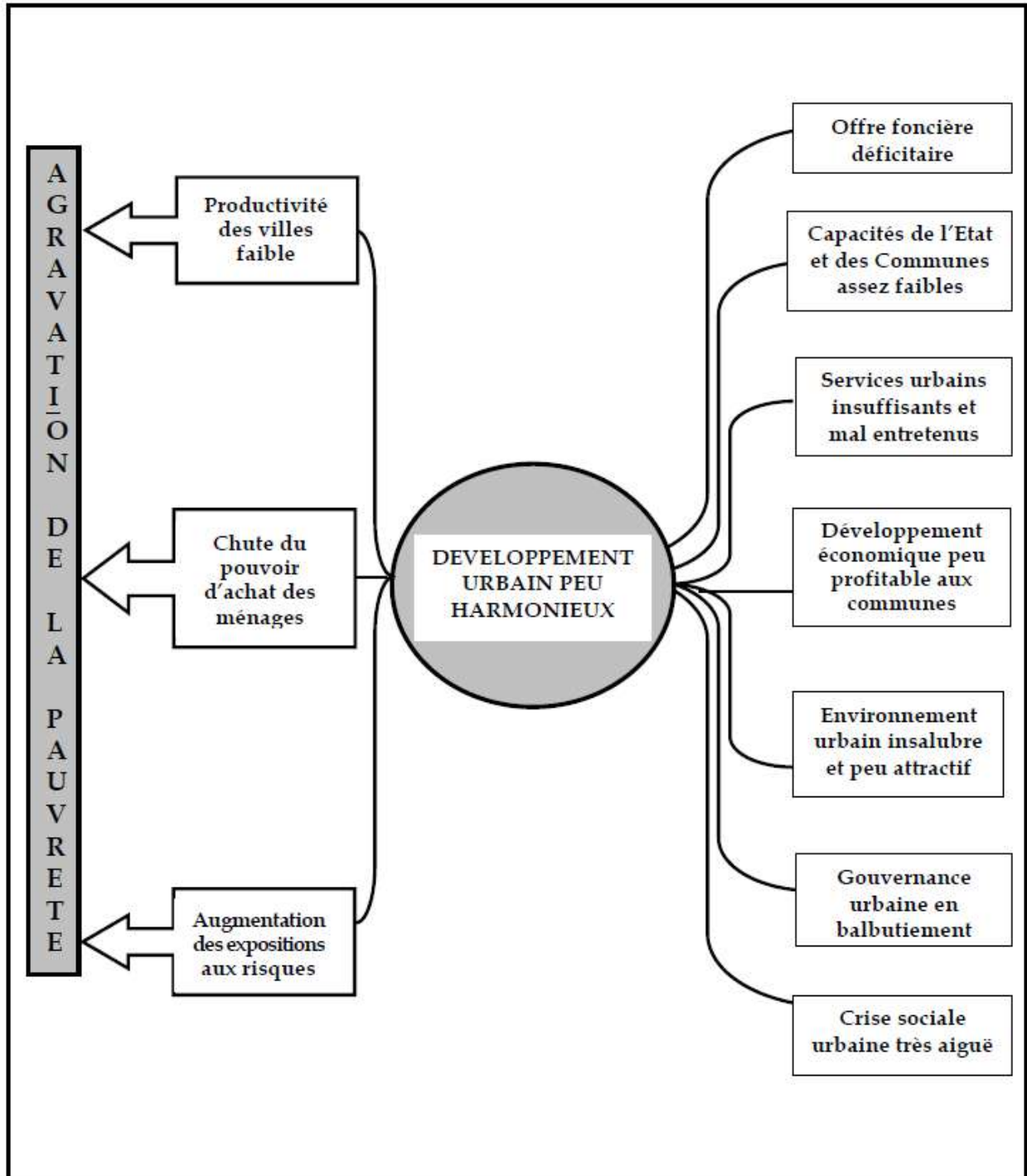
Secteurs d'activité	2013	2014	2015	2016	2017
Agriculture, élevage et pêche	20	18	14	11	11
Travaux publics, bâtiments et logements	4	8	6	12	6
Commerce, restauration et hôtellerie	57	53	53	51	48
Industrie et artisanat	10	9	4	5	4

IMF (collectant des dépôts)	4	6	6	6	8	Transport et communication	3	4	2	5	3
Banques de crédit rural ou de logement	1	1	1	1	1	Autres	6	9	20	16	27
Nombre de succursales	591	553	606	646	670	Total	100	100	100	100	100
Banques commerciales	109	136	155	163	170	Source : Direction des assurances/ DSBBDP/BCRG					
Caisse d'épargne	20	20	20	22	22						
Mutuelles de crédit/banques populaires	31	31	65	77	90						
IMF (collectant des dépôts)	282	209	209	262	271						
Banques de crédit rural ou de logement	149	157	157	164	164						

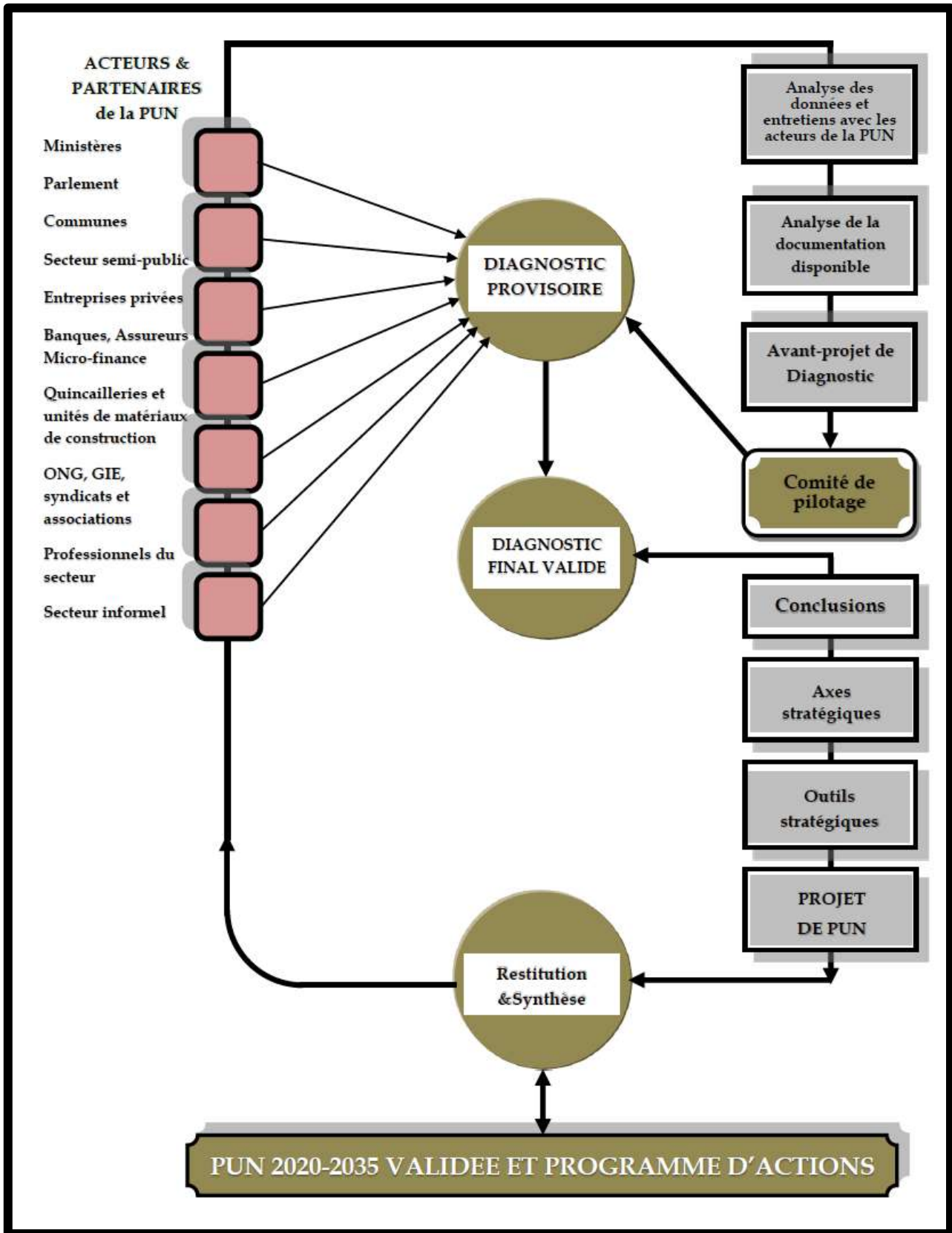
Annexe 54 : Arbre à problèmes du sous-secteur de l'Habitat en Guinée



Annexe 55 : Arbre à problèmes du sous-secteur du Développement Urbain en Guinée



Annexe 56 : Processus participatif d'élaboration de la PUN



Annexe 57 : Grille des besoins et niveaux de services

Types de besoins	Niveaux de services			
	Niveau 1 : Besoins physiologiques	Niveau 2 : Nécessités de base	Niveau 3	Niveau 4
Alimentation en eau potable	A moins de 500 m • 5 l ep/hab/jour • 20 l el/hab/jour	A moins de 300 m • 5 l ep/hab/jour • 20 l el/hab/jour	Au moins un point d'eau sur la parcelle	Maison raccordée au réseau d'eau potable
Evacuation d'eaux usées	Pas d'eaux usées stagnantes	Evacuation des eaux usées hors parcelle ou infiltration dans le sous-sol	Installation par parcelle avec fosse septique et puits perdus	• Réseaux d'évacuation d'eaux usées (égouts) • Station d'épuration
Evacuation d'eau pluviale	• Pas d'eau pluviale stagnante • Pas d'érosion • Pas d'inondation	Réseau d'évacuation primaire	Réseaux d'évacuation 1 ^{ère} et 2 ^{ème}	Réseau d'évacuation d'eau pluviale (égouts)
Evacuation des déchets ménagers	Dégager les ordures ménagères hors des habitations	• Dépôts collectifs contrôlés à + de 300 m des habitations • Traitement individuel des déchets (brûler, enfouir, composter)	• Dépôts collectifs de transfert à + d'1 km de l'habitat • Ramassage des ordures (1 fois par semaine)	• Décharge contrôlée à + de 5 km de l'habitat • Ramassage des ordures (2/3 fois par semaine) • Tri sélectif • Recyclage
Voiries	Accès aux services urbains et à l'emploi possible à partir de la parcelle	Voirie 1 ^{ère} d'accès praticables	Voirie 1 ^{ère} et 2 ^{ème} d'accès praticable	• Toute voie environnante en bon état et suffisante • Entretien régulier assuré • Voie 1 ^{ère} bitumée • Possibilité d'accès à la parcelle par 1 voiture particulière.
Electricité	Electricité disponible au niveau d'activités locales génératrices d'emploi	Electricité disponible au niveau d'activités vitales de la ville : commerce, service et industries	Electricité et éclairage public sur voies 1 ^{ères}	• Electricité sur voies 1 ^{ères} et 2 ^{èmes} • Eclairage public sur les voies 1 ^{ères} • Maison raccordée au réseau électrique
Transports urbains	Transport commun disponible sur grands axes de la ville	Transport commun disponible sur voies laires du quartier	• Transport commun disponible sur des voies quartier • Taxi disponible	Possibilité de choix entre modes de transport : taxi, voiture particulière, transport commun...
Téléphone	Téléphone public sur des points du quartier	Téléphone public et mobile disponibles	Réseaux fixe et mobile disponible	• Maison raccordée au téléphone fixe • Réseau mobile et internet disponibles
Soins de santé	• Soins d'urgence disponibles • Centre de santé à - 60 min de marche • Hôpital en ville	• Soins d'urgence disponibles • Centre de santé à - 30 min de marche • Hôpital en ville	• Centre de santé à - 15 min de marche • Hôpital en ville	• Centre de santé à - de 15 minutes de marche • 2 hôpitaux en ville • Autres structures de santé disponibles
Education	Ecole 1 ^{ère} disponible à - 30 min de marche	• Ecole 1 ^{ère} disponible à - 15 min de marche • Enseignement 2 ^{ème} disponible en ville	• Ecole 1 ^{ère} à - 15 min de marche • Cours 2 ^{ème} au quartier	• Ecole 1 ^{ère} disponible à - 15 minutes de marche • Enseignement 2 ^{ème} au quartier • Enseignement supérieur disponible en ville.

Annexe 58 : Offre et demande en matière d'environnement urbain

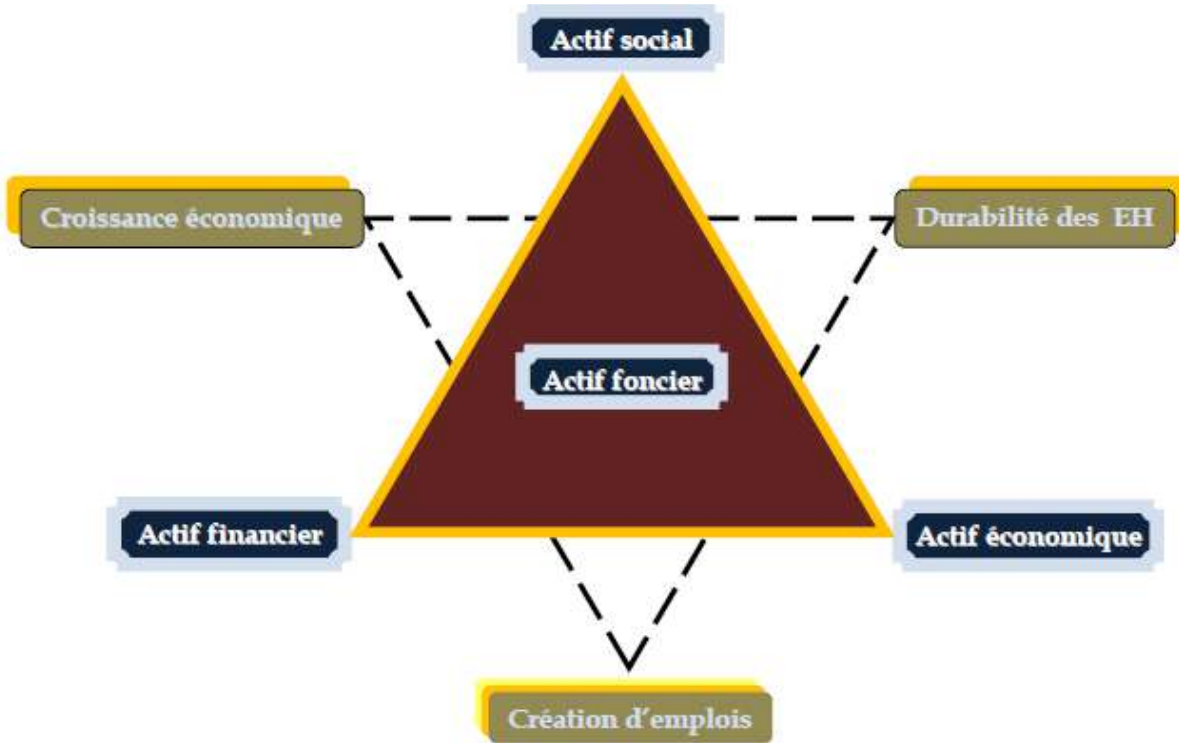
Annexe 58a : Demande des bénéficiaires finaux par rapport aux principales composantes

Composantes	Demande des bénéficiaires finaux		Nature des services attendus
Habitat	Air	Meilleures conditions aérologiques Qualité de l'air acceptable	Logements décents Inspections nécessaires régulières
	Eau	Accès à l'eau potable	Réseau de distribution en bon état Quantité et qualité d'eau satisfaisantes
	Déchets	Accès facile au point de collecte Déchets régulièrement évacués Cadre de vie sain et salubre	Points de collecte de déchets suffisants Evacuation régulière des déchets Décharge finale accessible et bien gérée Contrôle de conformité des vidanges Entretien des réseaux d'assainissement Stations d'épuration en bon état Campagne de dératisation et de désinsectisation, nettoyage de la voirie
Développement économique	Air	Qualité des rejets gazeux	Respect des normes de rejets Contrôle de la qualité de l'air
	Eau	Accès facile à l'eau de captage	Respect de la législation de captage Principe du pollueur-payeur (justice)
	Déchets	Absence de déchets dangereux Non contamination par effluents	Respect de la législation écologique Inspections nécessaires régulières
	Protection des milieux	Milieux salubres et sécurisés	Inspections nécessaires régulières
Transports urbains	Air	Qualité des rejets gazeux	Lutte contre la pollution atmosphérique
	Eau	Eaux de surface non polluées	Respect de la législation en matière de rejet en mer ou dans les cours d'eau
	Déchet	Chaussées libres et propres	Respect de la législation en matière d'encombrement de la voie publique
	Protection des milieux	Végétation agréable le long des voies	Entretien des barrières végétales le long des voies les plus fréquentées
Services urbains	Eau	Accès facile aux points d'eau Qualité du réseau d'AEP	Bornes fontaines en quantité suffisante Entretien régulier du réseau d'AEP
	Déchets	Accès facile au point de collecte Déchets solides/liquides évacués régulièrement des voies publiques	Construction et entretien d'incinérateurs Construction et entretien des stations de traitement des eaux usées
	Protection des milieux	Espaces verts, cours et plans d'eau agréables près des logements	Aménagement et entretien des parcs et jardins, du lit et berges des cours d'eau.

Annexe 58b : Offre de services environnementaux

Composantes	Offre de services environnementaux	
Habitat	Air	Réglementation
	Eau	Alimentation en eau potable des villes
	Déchets	Enlèvement et élimination des déchets
	Protection des milieux	Système de prévention des catastrophes
Développement économique	Air, eau, déchets et protection des milieux	Réglementation
Transport urbain	Air, eau et protection des milieux	Réglementation
	Déchets	Enlèvement des épaves
Services urbains	Air	Réglementation
	Eau	AEP des villes, évacuation des eaux usées et construction de canaux de drainage
	Déchets	Enlèvement et élimination des déchets
	Protection des milieux	Entretien des voiries urbaines Aménagement des ronds-points

Annexe 59 : Le triangle foncier urbain



Légendes : EH = Etablissements humains ; Ligne pleine = Actif privé ; Ligne pointillée = Actif public

Annexe 60 : Importance du foncier et de l'immobilier



Annexe 61 : Synthèse sur les fora régionaux

Il s'agit des fora organisés, du 10 au 22 novembre 2019 dans les 7 régions administratives autour des thématiques ci-après : **Evaluation participative de la Politique Urbaine Nationale et du Schéma National d'Aménagement du Territoire**. Les régions administratives concernées sont : Kindia, Faranah, N'zérékoré, Boké, Mamou, Labé et Kankan.

Les travaux proprement dits de ces fora se sont déroulés pour l'ensemble des régions, en deux étapes principales :

- Evaluation participative de la Politique Urbaine Nationale (PUN) ;
- Evaluation participative du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)

1- Evaluation participative de la Politique Urbaine Nationale

Tableau A : Récapitulatif de l'essentiel des travaux des 4 groupes

	Problèmes identifiés	Recommandations
Groupe 1	Manque d'investissements pour le logement urbain, Faible impact des investissements sur les établissements humains, environnement, investissement	Augmentation des subventions de l'Etat aux collectivités ; Meilleure implication des collectivités à la mise en œuvre des activités financées par l'ANAFIC,
	Faible décentralisation des ressources aux collectivités ; faible implication des collectivités dans la mise en œuvre des activités de l'ANAFIC ;	Élaboration et application de plans d'urbanisme et des textes de lois y compris les pénalités pour lutter contre la dégradation de l'environnement ; Vulgarisation à grande échelle de tous les textes réglementaires et juridiques ; Implication des médias pour une large diffusion et sensibilisation sur les textes ;
	Étalement urbain accéléré ;	Harmonisation des interventions entre les différents départements ministériels et leurs services déconcentrés sur toutes les questions de gouvernance urbaines surtout le foncier sur tout l'étendue du territoire ;
	Dégradation des ressources naturelles dont même les forêts classées ; absence d'initiatives pour protéger les forêts ; urbanisation anarchique au détriment du paysage naturel	Evaluation du code domanial et ses textes d'application ; Révision du code domanial et foncier en collaboration avec les Elus locaux et les services techniques à la base ;
	Environnement et croissance verte :	Encouragement de l'implication du secteur privé à la gestion des questions d'urbanisation du pays ;
	Non-respect des réserves forestières urbaines et péri-urbaines qui sont régulateurs des micro-climats (équilibre écologique) couplé une politique d'assainissement urbain et de promotion d'espaces verts	Prise en compte des avis de jeunes, des femmes et des personnes vivant avec le handicap ; Clarification et définition de la propriété foncière ;
	Gouvernance urbaine :	Maitrise du poids démographique ; Vulgarisation et révision du code foncier ;
	Vulgarisation et application des textes de lois en synergie avec les autres acteurs par la création d'un comité inter sectoriel.	Anticipation dans l'occupation des domaines par les populations ; Suivi des travaux réalisés,
	Croissance urbaine :	Renforcement des capacités des cadres, Recrutement des cadres spécialisés en matière d'urbanisme,
	Croissance non contrôlée de l'urbanisme est due : au manque de schéma directeur, à la croissance démographique, au manque de volonté politique, au manque de suivi rapproché des services déconcentrés de l'habitat et d'autres services intervenant dans ce secteur, à la non vulgarisation et l'application des textes de lois.	Application des codes qui régissent l'habitat en Guinée, Dotation de chaque ville d'un Schéma Directeur, Renforcement des capacités des cadres des services techniques concernés, Création des bases de données fiables. Création d'un cadastre rural pour une meilleure gestion foncière ; Etablissement des plans fonciers ; Sauvegarde et la préservation des équipements socio-collectifs prévus dans les différents d'aménagement ; Mise à la disposition des communes les extraits du plan des équipements socio-collectifs ;
Financement et offre de services publics :	Suppression ou la clarification de l'incohérence entre le code domanial et le code des collectivités dans le cadre de la gestion foncière ; Viabilisation des zones loties (voiries et réseaux divers) ;	
Manque de financement des activités de l'urbanisme et le déficit des cadres spécialisés influence négativement les offres des services publics et équipements divers	Interdiction formelle des lotissements clandestins ; Préservation et l'immatriculation à suffisance des réserves foncières de l'Etat avec des panneaux de signalisation Création des espaces verts, des forêts urbaines, communautaires et classées ; Aménagement des parcs d'attraction, loisir, sport ;	
Planification urbaine participative et développement de l'habitat :	Prise en compte de la gestion des ordures, des déchets toxiques, solides et liquides ;	
Manque de planification judicieuse de l'urbanisme en vue de respecter les normes des schéma directeur de la localité avec une sensibilisation de la population.	Canalisation des eaux de ruissellement ; Création des lacs et étangs ;	
Espaces publics et urbanisation saine : Occupation anarchique et le non suivi des textes de lois ont rendu les espaces publics inexistant. Non maîtrise foncière par l'Etat ne peut pas permettre à celui-ci de développer les espaces publics par rapport aux aménagements d'envergure à l'opposé des occupants primaires dits propriétaires coutumiers ;	Transformation et traitement des ordures et eaux usées ; Protection des têtes des sources, des berges de cours d'eau, Promotion de la fabrication des briques en terre stabilisée et l'utilisation des matériaux locaux dans la construction ; Interdiction de construire dans les zones dangereuses, avec risque d'inondation et d'éboulement ;	
Urbanisation est saine lorsque les occupations foncières sont requises pour toutes les activités humaines.	Protection des villes et villages par des bandes vertes ; Utilisation des abreuvoirs pour les animaux ; Promotion du gaz butane afin de réduire la consommation abusive du charbon de bois ; Facilitation de l'accès au grillage pour la clôture des aires protégées.	

	Problèmes identifiés	Recommandations
Groupe 2	<p>Faible vulgarisation et application des textes légaux et réglementaires en vigueur (codes foncier et domanial, d'urbanisme, des collectivités, de la construction et de l'habitation) ; Faible coordination des activités des intervenants ; Bradage des domaines de l'Etat, etc.</p> <p>Le foncier étant l'application du cadastre qui est l'ensemble des plans d'aménagement d'une ville tandis que le plan directeur est avant tout un document technique qui oriente l'aménagement d'une ville qui doit être annuel et pluri annuel. Il permet à cet effet de faire une bonne urbanisation cependant son application pose problème dont entre autre :</p> <p>Occupation anarchique, Non-respect du code de la construction Non maîtrise des textes et leur insuffisance par endroit Le foncier est l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers. Constats ou état des lieux Non-respect des normes de lotissement ; Complicités des élus locaux et les Agents techniques de l'Etat ; Lenteur pour l'acquisition des actes de propriété ; Manque de moyens d'application de la politique de l'Etat ; Insuffisance des commissions foncières ; Insuffisance des schémas directeurs des villes et la fonctionnalité par endroit ;</p> <p>Enjeux : Adhésion des populations ; Forte demande, absence du plan directeur, occupation anarchique, conflits récurrents ; Causes : Retard dans la mise en œuvre du plan directeur existant ; réticence des coutumiers, insuffisance des cadres techniques des services, spéculation foncière du sol urbain très élevée, Prolifération des commissions foncières, prolifération des aménagements clandestins, faible appui financier, désintéressement des élus et leaders communautaires.</p> <p>Défis : Informier, former et sensibiliser les coutumiers sur l'importance des outils d'urbanisation ; Meubler le cadre organique des différentes structures régionales et préfectorales ; Doter les services en équipement technique logistique et financier ; Renforcer les capacités ; Impliquer les leaders communautaires, élus locaux à l'élaboration et la mise en œuvre du plan directeur ;</p> <p>Opportunités : Existence des textes législatifs et réglementaires d'utilisation du sol ; Engagement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre du plan directeur d'utilisation des sols ; Volonté politique du gouvernement.</p>	<p>Recherche d'une volonté politique soutenue au sommet de l'Etat ; Actualisation des codes régissant le développement urbain et la protection de l'environnement et élaboration des textes d'application et leur vulgarisation ; Renforcement des capacités des différents acteurs en vue de la mise en œuvre de ces outils ; Synergie d'action entre les différents départements techniques concernés ; Plaidoyer pour la mobilisation d'appui technique et de ressources financières dans la mise en œuvre des textes réglementant le secteur urbain et les politiques urbaines ; Identification, création, sécurisation et immatriculation des réserves foncières. Révision du code foncier et domanial, Vulgarisation des textes en vigueur, Organisation des campagnes de sensibilisation au niveau de la communauté, Conscientisation des agents des services techniques concerné Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des cadres des services, Mise en place d'une synergie d'action entre les services, Définition des rôles de chaque acteur avec responsabilité. En matière de planification foncière urbaine, il faut nécessairement faire usage des outils de planification ci-après : Code foncier et domanial ; Code de l'urbanisme ; Plan directeur d'aménagement et de l'urbanisme ; Plan d'aménagement régional ; Soumission des demandes de lotissement aux conseils communaux pour avis ; Suivi et respect des normes de lotissement ; Sanctions contre les indélécats.</p>

	Problèmes identifiés	Recommandations
Groupe 3	<p>Faible accès aux infrastructures ; Insuffisance de l'implication et de la responsabilisation de tous les acteurs.</p> <p>Partie prenante : Bénéficiaires (personnes physiques et morales) : Autorités locales (districts, communes) Autorités administratives, sous-préfecture, préfectures, régions Services techniques concernées (Habitat, environnement) Partenaires techniques et financiers</p>	<p>Implication et responsabilisation de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des activités Mise en place de comités de gestion Établissement de contrats de collaboration précisant le rôle et la responsabilité de chaque acteur, Respect des engagements ; Respect par le gouvernement des engagements vis-à-vis des partenaires ; Renforcement des capacités des cadres et agents ; Lutter contre la corruption et le détournement des deniers publics ; Encourager la promotion du secteur privé ; Amélioration du cadre des investissements ; Mise en place d'une politique cohérente fiable de mobilisation des ressources internes ;</p>

	Problèmes identifiés	Recommandations
Groupe 4	<p>Insuffisance d'espaces publics, d'espaces verts, d'infrastructures et de services sociaux et de base ; Lotissements anarchiques sans normes ; Faible zonage ou respect des zonages définis dans les plans et schémas d'urbanisme ; Faible mobilisation des ressources pour l'application des schémas ou plans d'urbanisme ; Non vulgarisation des textes à la population, l'abus du droit coutumier ; Non-respect des normes, la construction anarchique</p> <p>Capacités : Manque de moyens ; Insuffisance de personnel qualifié et manque de fonctionnement ; Insuffisance d'équipements techniques ; Insuffisance de coordination entre les services concernés :</p> <p>La planification urbaine est la méthode de prévision et d'orientation qui permet aux autorités publiques d'orienter et de maîtriser le développement urbain par l'élaboration et la mise en œuvre des documents d'urbanisme ; C'est aussi un outil un outil de gestion d'un plan d'urbanisme à court, moyen et long terme pour une ville durable.</p> <p>Règles et normes : sont basées sur la démographie les activités socio-économiques et environnementales Les activités socio-économiques : elles varient en fonction du temps permettant d'assurer le bien-être durable de l'entité concernées.</p> <p>Environnement : assure la sauvegarde et la gestion durable des ressources durables. Le logement : faire la promotion des constructions durables en hauteur suivant des plans standards. Capacités : avoir des moyens nécessaires pour la mise en place de cette vision dans un parfait climat de savoir-faire.</p> <p>Coordination : prise en compte de tous les paramètres pour atteindre les objectifs fixés. Les espaces publics dans la région de Faranah sont principalement les gare-routières, les marchés, les cimetières, les aires de jeu, les espaces verts, les voiries urbaines, les dépotoirs d'ordures etc. ils sont tous dans un état d'insécurité, d'occupation illégales et manquent d'assainissement.</p> <p>Les schémas directeurs d'aménagement des villes de Dinguiraye et de Kissidougou prévoient des espaces publics de contournement qui sont actuellement occupés par des constructions anarchiques. L'urbanisation de la ville de Faranah est confrontée à des difficultés énormes dues à l'occupation de la voirie urbaine.</p> <p>Etat des lieux : Certains domaines/espaces publics sont bradés par l'autorité locale ; Empiètement de certains lieux/espaces publics sous la complicité de l'autorité ; Appropriation des domaines/espaces publics abritant certains logements administratifs par des fonctionnaires à la retraite ou les héritiers des fonctionnaires décédés ;</p>	<p>Interdiction formelle des élus locaux de céder les places publiques aux citoyens et les inviter aussi à insérer les projets d'urbanisation dans leurs Plans Annuel d'Investissement.</p> <p>Coordination des efforts entre les Ministères de la VAT et des TP pour l'assainissement des voiries des villes de l'intérieur ; Interdiction de la dégradation de l'environnement par l'occupation des lits des cours d'eau, les domaines naturels de l'Etat et les réserves foncières ; Sécurisation des réserves foncières par la construction des clôtures en grillage ainsi que leur identification par des panneaux de signalisation ; Révision de l'article 11 du code foncier en lui restituant à 100 % le droit foncier et domanial ; Responsabilisation des services techniques (Environnement, Travaux publics, Habitat, Agriculture et pêche continentale) dans la gestion des projets d'urbanisation.</p> <p>Vulgarisation des différents codes en vigueur dans ce secteur ; Redéploiement des cadres au niveau du service technique de chaque préfecture ; Instaurer un cadre de concertation entre service technique, commune et préfecture ; Etablissement des plans fonciers ; Restructuration des bidonvilles ; Engagement des procédures de récupération des domaines publics de l'Etat ; Immatriculation et bornage des domaines publics de l'Etat ; Veille des respects des normes et procédures relatives à l'occupation des bâtiments publics.</p>

2- Evaluation participative du Schéma National d'Aménagement du Territoire

	Problèmes	Recommandations
Groupe 1	<p>On entend par espaces publics, les marchés, les domaines reboisés par l'Etat, les parcs et réserves, les gares routières, ferroviaires, les logements sociaux et administratif, les espaces verts (terrain de sport), les espaces publics, les zoos, les forêts classés...</p> <p>Quant aux problématiques liées à l'acquisition des terres pour les investissements : Approche sur l'expropriation n'est pas adaptée à la réalité actuelle ; Code actuel est caduque et n'est pas appliqué ; Manque de schéma directeur pour chaque ville ; Manque de planification à long terme ; Manque de synergie au niveau de tous les acteurs de développement, Non maîtrise de la démographie ; Manque de vulgarisation des codes existants ; Envahissement des domaines de l'Etat par les particuliers ; Faiblesse de la sécurisation des domaines de l'Etat à travers l'immatriculation foncière ; Guinée forestière a une particularité, la densité est élevée, constituant la zone 1 comme Conakry, cela explique aussi la rareté des terres pour l'investissement ; Profil purement agro- pastoral de la population forestière ; Forêts classées viennent en réduction des domaines d'investissement ; Création par l'Etat des réserves foncières pour les futurs investissements.</p>	<p>Restructuration des bidonvilles ; Engagement des procédures de récupération des domaines publics de l'Etat ; Immatriculation et bornage des domaines publics de l'Etat ; Veille et suivi des respects des normes et procédures relatives à l'occupation des bâtiments publics</p>

	Problèmes	Recommandations
Groupe 2	<p>Problèmes Les causes de l'exode rural par secteur :</p> <p>Agriculture : Faible rendement des productions dû à la dégradation des sols, les feux de brousse ; Insuffisance des domaines cultivables due à la poussée démographique ; Conflits domaniaux.</p> <p>Santé : Insuffisance de compétences techniques de certains agents de santé ; Insuffisance du personnel soignant, Insuffisance des structures sanitaires, Insuffisance d'approvisionnement en médicaments essentiels ; des puits améliorés et forages ; Non application des règles d'hygiène ; Non -respect de la carte sanitaire.</p> <p>Education : Non- respect de la carte scolaire ; Insuffisance des infrastructures scolaires ; Insuffisance du personnel en nombre et en qualité.</p> <p>Habitat : Existence de l'habitat précaire ; Insuffisance d'électricité et d'eau potable ; Manque d'espaces verts et d'aménagement dans les villages ;</p> <p>Facteurs de l'exode rural : Pauvreté ; Manque d'emplois ; Insuffisance d'infrastructures socioéconomique ; Augmentation de la démographie ; Sentiment d'injustice ; Influence des réseaux sociaux ; Influence des politiciens ; Absence de cadre de vie décente</p> <p>Causes : Pauvreté ; Manque d'emploi dû à la faiblesse dans les investissements publics et privés ; Manque d'infrastructures sociales de base, éducative, sanitaire, surtout économique ; Enclavement des zones rurales et le faible revenu de la population ; Faiblesse ou le manque des réseaux électriques, adduction d'eau potable, media et communication;</p>	<p>Recommandations</p> <p>Agriculture : Mécanisation de l'agriculture ; Aménagement des bas-fonds et plaines rizicoles ; Fertilisation des sols par l'utilisation des divers engrais ; Sensibilisation des communautés contre les feux de brousse et la déforestation ; Sensibilisation des populations pour l'application du foncier rural.</p> <p>Santé : Construction et équipement des structures sanitaires ; Approvisionnement des structures sanitaires en médicaments essentiels ; Respect de la carte sanitaire ; Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des agents de santé ; Affectation du personnel soignant qualifié, Augmentation en puits améliorés et forages, Sensibilisation pour le respect des règles d'hygiènes.</p> <p>Education : Actualisation de la carte scolaire ; Augmentation du nombre des infrastructures scolaires ; Formation et l'augmentation du personnel.</p> <p>Habitat : Autorisation des aménagements dans les communautés rurales et la promotion des habitats modernes par tout où besoin se fait sentir.</p>

	Problèmes	Recommandations
Groupe 3	<p>Après l'avènement de la Guinée à l'indépendance, elle s'est dotée des différents plans (triennal, septennal et quinquennal) qui ont servi d'outils pour un décollage économique et social dont le secteur de l'urbanisme. Ces plans ont permis de réaliser beaucoup d'infrastructures dont entre autres :</p> <p>Autoroute Fidel Castro, l'aéroport international de Gbessia ; CHU de Donka ; Gouvernorat de N'zérékoré ; Préfectures et blocs administratifs de la région forestière ; Construction des cités des fonctionnaires de la Guinée forestière, de l'université Gamal Abdel Nazer et celle de Sonfonia,</p> <p>Sur le plan industriel : Construction des usines de (thé de Macenta ; panneaux de Sérédou, quinine de Sérédou) Scierie de N'zérékoré.</p> <p>Sur le plan social : Construction des écoles, des postes et centres de santé, des centres de promotion féminine ; Cohésion et l'émancipation des femmes ; Respect des cultures et la prise des décisions collégiales.</p> <p>Héritage urbain et développement social : Edifices en banco ; Lits en banco ; Absence de latrines ; Points d'eaux non aménagés ; Existence dans les villes au moins d'un embryon du plan cadastral ; Persistance d'un certain envahissement des domaines de l'Etat dans les villes ; Vente illicite des biens immobiliers de l'Etat ; Manque dans les quartiers d'un système de canalisation, des eaux de ruissellement ; Existence d'un modèle architectural très ancien ; Insuffisance de logements adéquats ; Existence des quartiers en hors lotissement.</p>	<p>Production accessibilité des services de base (transport, énergie, eau et assainissement) Amélioration et réhabilitation du réseau routier, constructions nouvelles routes et de nouveaux ouvrages de franchissement (nationale, préfectorale, et communautaire)</p> <p>Energie : Amélioration de l'existant et la vulgarisation des énergies renouvelables (construction de l'énergie solaire) ; Protection des têtes de sources des berges, des bassins versants par des reboisements ; Création des micro-barrages.</p> <p>Assainissement Dragage des cours d'eau, (retenue des lacs, des pentes, ...) pendant la saison sèche ; Interdiction des briques cuites au profit des Briques à Terre Stabilisée BTS ; Création des dépotoirs ; construction de décharges contrôlées ; utilisation des emballages en carton en lieu et place des plastiques ; Réduction de la pression des cultures sur les coteaux tout en aménageant les plaines et bas-fonds en y apportant des intrants agricoles ; Organisation des travaux de restructuration des quartiers mal lotis ; Sensibilisation de la population sur le respect des biens et bâtiments de l'Etat ; Aménagement et équipement les nouveaux quartiers par les services sociaux de base ; Rénovation des biens immobiliers de l'Etat ; Renforcement des niveaux de sécurisation des domaines de l'Etat en réserve à travers les panneaux d'immatriculation.</p>

	Problèmes	Recommandations
Groupe 3 bis	<p>Après l'avènement de la Guinée à l'indépendance, elle s'est dotée des différents plans (triennal, septennal et quinquennal) qui ont servi d'outils pour un décollage économique et social dont le secteur de l'urbanisme. Ces plans ont permis de réaliser beaucoup d'infrastructures dont entre autres :</p> <p>Autoroute Fidel Castro, l'aéroport international de Gbessia ; CHU de Donka ; Gouvernorat de N'zérékoré ; Préfectures et blocs administratifs de la région forestière ; Construction des cités des fonctionnaires de la Guinée forestière, de l'université Gamal Abdel Nazer et celle de Sonfonia,</p> <p>Sur le plan industriel : Construction des usines de (thé de Macenta ; panneaux de Sérédou, quinine de Sérédou) Scierie de N'zérékoré.</p> <p>Sur le plan social : Construction des écoles, des postes et centres de santé, des centres de promotion féminine ; Cohésion et l'émancipation des femmes ; Respect des cultures et la prise des décisions collégiales.</p> <p>Héritage urbain et développement social : Edifices en banco ; Lits en banco ; Absence de latrines ; Points d'eaux non aménagés ; Existence dans les villes au moins d'un embryon du plan cadastral ; Persistance d'un certain envahissement des domaines de l'Etat dans les villes ; Vente illicite des biens immobiliers de l'Etat ; Manque dans les quartiers d'un système de canalisation, des eaux de ruissellement ; Existence d'un modèle architectural très ancien ; Insuffisance de logements adéquats ; Existence des quartiers en hors lotissement.</p>	<p>Production accessibilité des services de base (transport, énergie, eau et assainissement) Amélioration et réhabilitation du réseau routier, constructions nouvelles routes et de nouveaux ouvrages de franchissement (nationale, préfectorale, et communautaire)</p> <p>Energie : Amélioration de l'existant et la vulgarisation des énergies renouvelables (construction de l'énergie solaire) ; Protection des têtes de sources des berges, des bassins versants par des reboisements ; Création des micro-barrages.</p> <p>Assainissement Dragage des cours d'eau, (retenue des lacs, des pentes, ...) pendant la saison sèche ; Interdiction des briques cuites au profit des Briques à Terre Stabilisée BTS ; Création des dépotoirs ; construction de décharges contrôlées ; utilisation des emballages en carton en lieu et place des plastiques ; Réduction de la pression des cultures sur les coteaux tout en aménageant les plaines et bas-fonds en y apportant des intrants agricoles ; Organisation des travaux de restructuration des quartiers mal lotis ; Sensibilisation de la population sur le respect des biens et bâtiments de l'Etat ; Aménagement et équipement les nouveaux quartiers par les services sociaux de base ; Rénovation des biens immobiliers de l'Etat ; Renforcement des niveaux de sécurisation des domaines de l'Etat en réserve à travers les panneaux d'immatriculation.</p>

	Problèmes	Recommandations
Groupe 4	<p>Transport Réalités locales : Défectuosité du réseau social,</p> <p>Energie : Réalités locales : Insuffisance de la production d'énergie</p> <p>Eaux et Assainissement : Réalités locales : Insuffisance de la production d'eau potable, existence des puits ordinaires et des forages en mauvais état.</p> <p>Assainissement : Manque de point de pré collecte et de collecte et de décharge répondant aux normes.</p> <p>Logement social Réalités locales : Inexistence des logements sociaux mais il existe des sites ; Manque criard de logements sociaux ; Vétusté des logements existants ; Déficit d'espace pour les logements sociaux ; Espaces urbains et péri-urbains monopolisés par les coutumiers ; Manque d'information et de sensibilisation de la population ; Manque de motivation et d'implication des élus locaux à la recherche du financement des projets de rénovation ou de construction de logements sociaux.</p> <p>Energie et amendements : Prévisions : Lignes interconnexions Mali-Guinée.</p>	<p>Transport Extension et l'amélioration du réseau routier</p> <p>Energie : Construction des barrages hydroélectriques, des centrales photovoltaïques et éoliennes</p> <p>Eaux et Assainissement : Prévision et la réalisation de grands projets d'adduction d'eau potable, Approvisionnement en eau potable par l'hydraulique villageoise. Création des points de traitement des déchets et des décharges</p> <p>Logement social Construction des logements sociaux dans les préfectures sur les sites déjà existants. Aménagement du territoire ; Création des réserves foncières ; Construction des logements sociaux. Réhabilitation du réseau routier en général ; Réalisation des barrages hydroélectriques et construction des logements sociaux ; Construction des micros barrages pour les villes ainsi que des adductions d'eau potable équipées des bornes fontaines ; Création des lignes fluviales et ferroviaires dans la mesure du possible.</p>

Annexe 62 : Synthèse des questionnaires renseignés par les Directeurs Régionaux de la Ville et de l'Aménagement du Territoire

Dans le cadre de la collecte des données sur l'économie locale pour l'élaboration du "Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable, en Guinée", un questionnaire a été adressé à un échantillon de communes urbaines. L'objectif était de rendre compte des réalités économiques locales au moyen des appréciations des acteurs locaux eux-mêmes. Les réponses fournies par les Communes urbaines de Mali, Nzérékoré, Tougué et Labé sont récapitulées dans les tableaux ci-après. Les réponses des autres Communes sont attendues.

Tableau A : Habitat (superficiés et coûts des parcelles)

Communes	Superficie des parcelles	Coût moyen en million de GNF, Centre-Ville	Coût moyen en million de GNF, Périphérie
Mali	20m x 30m = 600m ²	8 à 12	3 à 5
Nzérékoré	20mx25m=500m ²	500	15
Tougué	20mx40m=800m ² 25mx30m=750m ² 20mx30m=600m ²	50	5
Labé	20mx25m=500m ² 25mx25m=625m ² 30mx30m=900m ²	Pas renseigné	Pas renseigné

"Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée"

Tableau B : Coût des logements par standing en million de GNF et statuts d'occupation et taux d'accès aux services urbains en %

Désignation	Mali	N'Zérékoré	Tougue	Labé
Coût moyen d'un logement d'une (1) pièce	0,04 à 0,100	0,05	35	15
Coût moyen d'un logement de deux (2) pièces	0,100 à 0,15	0,15	50	60
Coût moyen d'un logement de trois (3) pièces	0,15 à 0,20	0,20	80	120
Coût moyen d'un logement de quatre (4) pièces	0,20 à 0,25	0,30	110	160
Pourcentage des propriétaires	70%	76,3%	20%	---
Pourcentage des locataires	28%	7,5%	78%	---
Pourcentage des logés gratuits	2%	2,5%	12%	---
Taux d'accès à l'eau potable	15%	48,7%	60%	---
Taux d'accès à l'électricité	5%	2%	3%	---
Taux d'accès au téléphone	95%	80%	70%	---

Gestion des déchets : Pas de système de ramassage des ordures ménagères approprié
La gestion des déchets solides (déchets médicaux) se fait par incinération ou enfouissement

Tableau C : Secteurs d'activités dominants







S	Activités
1 ^{ère}	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture : produits maraichers, maïs, fonio, arachide • Elevage : bovin, caprin, ovin • Mine : extraction minière, extraction de sable • Autres : exploitation forestière
2 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Artisanat : teinture, cordonnerie, tissage • Activités extractives : montage de ruches pour miel
3 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Administration : publique, parapublique, privée • Commerce, transport, communication, hôtel, restaurant

Légende : S= Secteur

Tableau D : Dix principaux problèmes identifiés par Communes avec leurs solutions envisagées

	Problèmes principaux identifiés	Solutions envisagées
Commune de Mali	<ol style="list-style-type: none"> 1. Manque des routes, d'eau, d'électricité, 2. Faible taux d'urbanisation, 3. Manque des latrines hygiéniques, 4. Sous - alimentation par manque des viandes et poissons, 5. Difficultés dans la gestion des ordures, par manque des camions pour drainer les ordures vers les dépotoirs, 6. Sous - emploi des jeunes, 7. Manque d'aménagement des domaines agricoles, méthode trop archaïque 8. Manque d'industrie, 9. Insuffisance d'infrastructure hôtelière en quantité et de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir des forages à Gnoquema et à Koumedy où le débit est plus important en complément des puits de Hoore Thiaguel existant pour l'alimentation en eau potable de toute la ville Mali; • Redynamiser les services techniques à savoir Urbanisme, Agriculture, Commerce-Industrie-PME, Elevage, Tourisme et TP etc. par l'octroi des moyens techniques, matériels et financiers ; • Achever les travaux d'électrification entamée par Kama ; accélérer Samba Gallo ; • Remettre les domaines de terre dans le porte - feuille de l'Etat donc à la préfecture et service technique concerné par le foncier domanial ; • Faire appel aux investisseurs pour la construction et l'équipement des infrastructures hôtelières et touristiques en commun accord avec le service de l'urbanisme de l'habitat et de la construction ; • Favoriser la création des petites unités de transformation et de conservation des mangues, de larrées, des tamarins, des oranges, de la pomme de terre, etc. • Employer les jeunes, ouvrir les pistes d'accès au bas-fonds identifiés et aménagés tout en mécanisant l'agriculture ; • Encourager les éleveurs, sensibiliser pour la diminution de l'exportation des bœufs
Commune de N'Zérékoré	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déficit d'infrastructure scolaire; 2. Déficit d'infrastructure sanitaire; 3. Déficit d'infrastructure sportive; 4. Déficit de gares routières; 5. Déficit d'électricité; 6. Déficit d'eau potable; 7. Enclavement des quartiers manque de routes, 8. Insuffisance d'infrastructure marchande (marché); 9. Manque de sécurité; 10. Manque de planification rationnelle du sol (construction à niveau) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Construire cinq établissements publics de grande capacité dans chaque quartier pour éviter que les élèves parcourent plusieurs kilomètres; • Construire des postes de santé, des centres de santé; • Construire au moins six grandes gares routières pour éviter que les passagers et les véhicules se rencontrent dans les rues les jours de grandes affluences; • Construire des terrains de foot de proximité, des lieux de loisirs des centres d'écoute; • Construire des micros barrages pour pallier aux délestages électriques; • Désenclaver les quartiers par l'ouverture des routes et la construction des ouvrages de franchissements; • Curer des caniveaux, créer des dépotoirs et empêcher de construire sur les berges des cours d'eau; • Agrandir le réseau de distribution d'eau dans les quartiers; • Encourager les constructions à niveau; • Augmenter le nombre de marché,
Commune de Tougue	<ol style="list-style-type: none"> 1. Manque de routes bitumées; 2. Insuffisance d'eau potable; 3. Insuffisance alimentaire; 4. Constructions anarchiques; 5. Manque d'emplois pour les jeunes; 6. Insécurité; 7. Vol des bétails; 8. Mariage précoce; 9. Analphabétisme; 10. Dégradation de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer auprès de l'Etat et les PTF pour le bitumage des routes Labé- Tougue- Dinguira, Tougue-Koubia et le bitumage de la voirie urbaine de Tougue ; • Plaidoyer auprès de l'Etat pour la réalisation rapide des travaux d'adduction d'eau dans la commune urbaine de Tougue d'une part et l'amélioration de la desserte en eau potable dans tous les districts de la commune d'autre part; • Plaidoyer auprès de l'Etat pour le renforcement de la politique agricole du pays pour la fourniture des intrants et outillages agricoles et les aménagements hydro-agricoles; • Favoriser et encourager les lotissements dans les quartiers et districts de la commune; • Promouvoir l'emploi des jeunes par l'affectation et l'exécution et projets de développement de la commune; • Renforcer les capacités et équiper les services; • Rendre effective la synergie d'action entre populations, service de sécurité et justice; • Sensibiliser à grande échelle les populations et les leaders religieux sur les dangers du mariage précoce; • Encourager la scolarisation des enfants et la promotion des écoles de secondes chances par la construction des salles de classe et l'affectation du personnel enseignant suffisant et qualifié; • Sensibiliser les populations sur les bienfaits de l'environnement.

Annexe 63 : Equipe du Groupe de Consultants Indépendants GCI/TAKK

	<p>Coordonnées : Hawa KOSSINANTAO ; +224.629.34.35.10 ; lamaiguette@yahoo.fr</p> <p>Nationalité : Guinéenne</p> <p>Formation : Ecologiste et Gestionnaires des Ressources Naturelles, Diplômée de l'Université Russe de l'Amitié des Peuples</p> <p>Expérience : Cinq (5) ans d'expérience professionnelle</p> <p>Poste occupé : Expert national, Sociologue</p>
	<p>Coordonnées : Ibrahima DIALLO ; +224.628.50.52.70 ; cesaireib2@gmail.com</p> <p>Nationalité : Guinéenne</p> <p>Formation : Juriste, Spécialiste des Sauvegardes Sociales, Doctorant en Droit de l'Environnement et des mines</p> <p>Expérience : Onze (11) ans d'expérience professionnelle, Enseignant à l'Université de Sonfonia (UGLCS-C) et à l'Université Kofi Annan de Guinée, CERE, UTC</p> <p>Poste occupé : Expert national, Spécialiste du Cadastre</p>
	<p>Coordonnées : Manou Apéléte AGBOGBE ; +228.90.96.67.71 ; agboghemanou@gmail.com</p> <p>Nationalité : Togolaise</p> <p>Formation : Architecte, D.I.A.U, Diplômé de l'EAMAU, Lomé, Togo</p> <p>Expérience : Douze (12) ans d'expérience professionnelle (Côte d'Ivoire, Togo)</p> <p>Poste occupé : Expert international, Architecte</p>
	<p>Coordonnées : David TAKOU ; +228 90 28 80 69/+228 99 62 11 69 ; tapawid2000@yahoo.fr</p> <p>Nationalité : Togolaise</p> <p>Formation : Géographe, Spécialiste en géomatique et modélisation prospective, Docteur en Géographie de l'Université de Lomé, Togo</p> <p>Expérience : Enseignant à l'EAMAU et à l'Université de Lomé</p> <p>Poste occupé : Expert international, Cartographe</p>
	<p>Coordonnées : Kodjo Mawuéna TCHINI ; +228.90.12.53.92 ; donnetchini@yahoo.fr</p> <p>Nationalité : Togolaise</p> <p>Formation : Urbaniste, Diplômé de l'EAMAU et de l'ISA de Bruxelles</p> <p>Expérience : Trente-cinq (35) ans d'expérience professionnelle, Enseignant à l'EAMAU, Ancien Directeur Général de l'EAMAU et du Bureau d'Etudes ECAUH</p> <p>Poste occupé : Expert international, Urbaniste, Adjoint au Chef de Mission</p>
	<p>Coordonnées : Kokou Casimir AGBOGBE ; +228.90.98.68.82 ; akc702000@gmail.com</p> <p>Nationalité : Togolaise</p> <p>Formation : Economiste et Inspecteur Central du Trésor</p> <p>Expérience : Cinquante (50) ans d'Expérience professionnelle, Enseignant à l'EAMAU, Ancien Directeur Général de banque et Fonctionnaire d'ONU-Habitat</p> <p>Poste occupé : Expert international, Economiste du Développement, Chef de Mission</p>

Annexe 64 : Bibliographie et Webgraphie utilisées

Annexe 64a : Bibliographie

1. Plan national de développement agricole ;
2. Annuaire Statistique 2017 de l'Institut National de la Statistique (INS) - Janvier 2019 ;
3. Journal Officiel de la République de Guinée, 10 octobre 1990 ;
4. Enquêtes ménages/INS/MPDE ;
5. Lettre de Politique Sectorielle des Transports pour la période 2016-2035 ;
6. Document de Stratégie par Pays Axée sur les Résultats (DSPAR) 2005-2009 ;
7. PNDES 2016-2020 ;
8. Manuel d'Urbanisme, (SMUH) Volume.1 ;
9. Observatoire Mondial Urbain d'ONU-HABITAT. ;
10. Politique Nationale de l'Habitat - Vision Habitat 2021 ;
11. Projets d'équipement urbain, Lucien GODIN, Banque Mondiale, 1966 ;
12. JA Business plus 2020 ;
13. Indice de Gouvernance des Ressources Naturelles (RGI), Rapport de l'évaluation intermédiaire 2019 pour la Guinée (exploitation minière) ;
14. Programme Accélééré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable de la Guinée, 2016-2020 ;
15. Rapport mécanisme de financement de la décentralisation ;
16. Bulletin d'Information de l'Association Nationale des Communes de Guinée Janvier - Juin 2019 n°11 ;
17. Rapport National Habitat III (BSD/MVAT) ;
18. Rapport Diagnostic sur l'Habitat en Guinée ;
19. Rapport Fédération Canadienne des Municipalités, 2001 ;
20. Code de l'Environnement publié en 1989 ;
21. Code Foncier et Domanial en 1992 ;
22. Code de l'Eau adopté en 1994 ;
23. Code de l'élevage et code pastoral adopté en 1995 ;
24. Code de l'Urbanisme en 1998 ;
25. Code des Mines 1995 et Code amendé en 2011 ;
26. Code de la Faune et Code Forestier adoptés en 1999 ;
27. Code des Collectivités locales en 2006 ;
28. Plans de Développement Urbain de Conakry Tome1 en 1982 et Tome 2 en 1985 ;
29. Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) de la République de Guinée Conakry, juillet 2007 ;
30. Politique Nationale de l'Habitat, Vision 2021 adoptée en 2012 ;
31. Renforcement de la Résilience et Adaptation aux Impacts Négatifs du Changement Climatique des Zones Côtières Vulnérables de la Guinée (RAZC) ; septembre 2014 ;
32. Etats Généraux sur le Foncier et réalisation du Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière (CAGF) en GUINEE ; Septembre 2015,
33. Grand Conakry Vision 2040 en décembre 2016. ;
34. Institut National de la Statistique, Annuaire statistique 2017, Guinée Conakry ;
35. Enquête de perception sur les réformes dans les secteurs de la justice, des forces de défense et de sécurité par les populations guinéennes, Décembre 2018, PNUD/ Stat View International.
36. ATTA K, 1995, Aménagement urbain : législation, réglementation, pratiques en matière de foncier et d'urbanisme, 37p
37. DAGROU T (2013b) : Les juges et les problèmes de terre, CNDJ, 1ère édition, 302p
38. Direction du foncier rural et du cadastre rural : Loi relative au domaine foncier rural et ses textes d'application. Recueil de textes. 94p.
39. TEYSSIER A., 2015, Sécuriser les droits fonciers ruraux de manière plus simple et moins chère ? Un nécessaire changement de paradigme pour sécuriser les droits sur les terres rurales, Rapport d'assistance technique, *World Bank Groupe*
40. La déclaration d'Istanbul. Le programme pour l'habitat. *conférence des nations unies sur les établissements humains (habitat ii)* Istanbul, Turquie 3-14 juin 1996.
41. Le régime domanial et foncier et le développement économique de la côte d'ivoire, Albert LEY, 1972.
42. TOGO, Revue du secteur foncier en milieu urbain et péri-urbain, Mettre le marché foncier au service d'un développement efficient et inclusif du Grand Lomé, Banque Mondiale, 2019, 81p.
43. CAMEROUN, Etude Diagnostique pour la modernisation des secteurs du cadastre et des domaines, Département Régional Centre (ORCE), Novembre 2009, Banque Africaine de Développement, 65p
44. Ordonnance 0/92/019/ du 30 mars 1992 portant Code Foncier et Domanial de la Guinée
45. Loi L/2019/0034/ AN du 04 juillet 2019, portant code de l'environnement de la République de Guinée
46. Ordonnance n°091/PRG/SGG/90 du 22/10/1990 portant Régime financier et fiscal des Communautés Rurales de Développement ;
47. Loi L/98 N° 017 du 13 juillet 1998 portant Code de l'Urbanisme de la Guinée
48. Loi 2015 portant Code de la Construction et de l'habitat de la Guinée
49. Loi 2014 portant Code Général des Impôts
50. Arrêté N°1392/MVAT/CAB/2015 du 29 avril 2015 portant organisation et attributions de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre (DNDC) ;
51. Arrêté N°1391/MVAT/CAB/2015 du 29 avril 2015 portant organisation et attributions de la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, des Voiries et Infrastructures (DATU)

Annexe 64b : Webgraphie

- 1- <http://www.stat-guinee.org/index.php/publications-ins/rapports-d-enquetes/category/113-rgph-2014>;
- 2- <http://www.africaguinee.com>;
- 3- <https://www.thales.groupe.com/>;
- 4- <http://www.latribune.fr/>;
- 5- <https://www.tresor.economie.gouv.fr/>;
- 6- <https://www.lemonde.fr/afrique.economie/> ;
- 7- <https://www.imf.org/external/index.htm> ;

"Diagnostic du développement urbain, de la mise en œuvre des politiques publiques et des défis de l'urbanisation durable en Guinée"

- 8- <https://www.gn.anafic.org> ;
- 9- <http://www.ancg-guinee.org/index.php> ;
- 10- <https://www.ladepeche.fr/actu/> ;
- 11- <http://guineeminesnature.com> ;
- 12- https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Côte_de_Guinée ;
- 13- <https://www.droit-afrique.com> ;
- 14- <http://www.africapolis.org> ;
- 15- <https://gnvoice.com/author/ab-touré> ;
- 16- <https://fr.allafrica.com> ;
- 17- <https://www.jeuneafrique.com/mag> ;
- 18- <https://www.guineematin.com> ;
- 19- <https://www.guineenews.org> ;
- 20- <https://www.journaldunet.com> ;
- 21- <https://business.humanrights.org> ;
- 22- <http://www.commodafric.com> ;
- 23- <https://www.guineaexpo2020.com> ;
- 24- <http://mapecology.ma/guinee> ;
- 25- <http://french.news.cn>.
- 26- <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/gui147379.pdf>
- 27- [www : Consultation/SANITA/Cadastre/Cadre%20juridique%20et%20fiscal.html](http://www.Consultation/SANITA/Cadastre/Cadre%20juridique%20et%20fiscal.html)
- 28- <https://journals.openedition.org/eue/>
- 29- [http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/gui147379.pdf/.](http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/gui147379.pdf/)